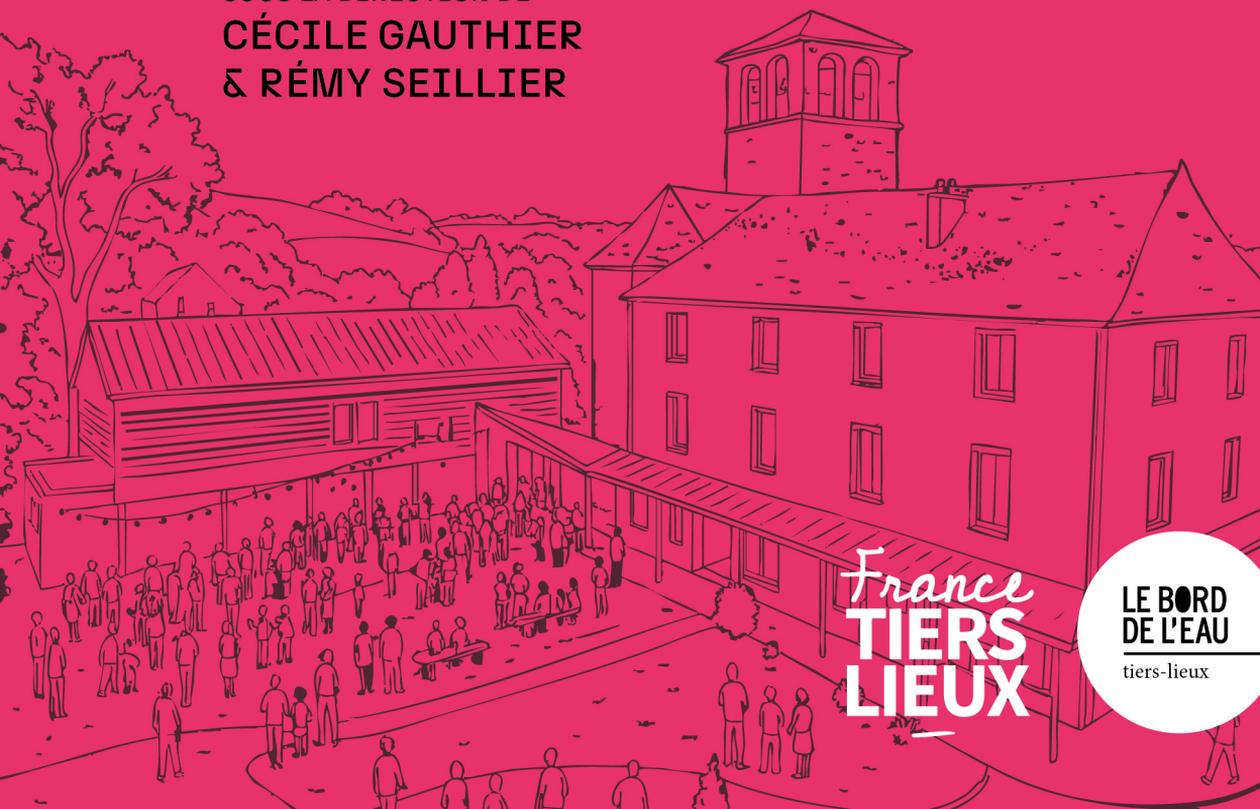


PANORAMA DE LA RECHERCHE SUR LES TIERS-LIEUX EN FRANCE

CAHIERS DE RECHERCHE #1
DE L'OBSERVATOIRE DE FRANCE TIERS-LIEUX

« En confrontant les points de vue et les méthodes, ces recherches permettent d'éclairer les multiples dimensions des tiers-lieux et d'enrichir la réflexion sur leurs rôles dans les mutations contemporaines. »

SOUS LA DIRECTION DE
**CÉCILE GAUTHIER
& RÉMY SEILLIER**



France
**TIERS
LIEUX**

LE BORD
DE L'EAU
tiers-lieux

PANORAMA DE LA RECHERCHE
SUR LES TIERS-LIEUX EN FRANCE

CAHIERS DE RECHERCHE DE
FRANCE TIERS-LIEUX #1

Collection « Tiers-lieux »
dirigée par France Tiers-Lieux

© LE BORD DE L'EAU 2025
www.editionsbdl.com
33300 Bordeaux

ISBN : 978-2-38519-136-8

PANORAMA DE LA RECHERCHE SUR LES TIERS-LIEUX EN FRANCE

CAHIERS DE RECHERCHE DE
FRANCE TIERS-LIEUX #1

*Ouvrage collectif
et recueil d'articles scientifiques*



SOMMAIRE

Introduction	
Éclairer les débats sur les tiers-lieux	9

Par Rémy Seillier

Pourquoi les tiers-lieux s'intéressent à la recherche?	17
--	----

Par Mélissa Gentile

CHAPITRE INTRODUCTIF REGARDS CROISÉS • 23

Que sont devenus les <i>third places</i> d'Oldenburg?	25
---	----

Entretien de Karen Christensen, interviewée par Cécile Gauthier

Les tiers-lieux, parlements du peuple	33
---	----

Entretien d'Antoine Burret, interviewé par Cécile Gauthier

Quinze ans de <i>Fablabs</i> en France, quelles étapes clés sur le chemin de ces tiers-lieux singuliers?	39
---	----

Entretien de Constance Garnier, interviewée par Cécile Gauthier

Une perspective socio-historique du mouvement des tiers-lieux	47
---	----

Entretien d'Isabelle Berrebi-Hoffmann, interviewée par Cécile Gauthier

CHAPITRE 1

DIVERSITÉ ET FONDEMENTS DES TIERS-LIEUX • 57

Introduction.....	59
<i>Par Cécile Gauthier</i>	
1. Usage du concept de « tiers-lieu » dans la recherche académique francophone : un panorama bibliométrique.....	65
<i>Par Jean-Yves Ottmann</i>	
2. Du tiers-lieu au quart-lieu?.....	81
<i>Par Clément Marinos</i>	
3. Exploration des usages du concept de « tiers-lieu culturel ».....	91
<i>Par Matina Magkou, Émilie Pamart et Maud Pélissier</i>	
4. Tiers-Lieux : quelles contributions à la santé sur les territoires?.....	109
<i>Par Yann Bergamaschi, Julien Brunier, Isabelle Colombet, Ingrid Fasshauer, Lucile Ottolini, et Amélie Tehel</i>	

CHAPITRE 2

DES LABORATOIRES DE TRANSFORMATIONS ? • 127

Introduction.....	129
<i>Par Laurent Gardin</i>	
1. Les tiers-lieux : objets ou méthode dans les transitions?	133
<i>Par Pascal Glémain</i>	
2. L'apport des laboratoires citoyens de Medellín et de Madrid dans les transitions urbaines	149
<i>Par Raphaël Besson</i>	
3. L'économie des tiers-lieux éclairée par les communs.....	167
<i>Par Hervé Defalvard</i>	

4. Essai de taxonomie politique des tiers-lieux	183
---	-----

Par Amandine Lebrun

5. Des espaces d'empowerment ? Les tiers-lieux à la recherche du pouvoir d'agir	199
---	-----

Par Amélie Tehel

CHAPITRE 3

TIERS-LIEUX ET ACTION PUBLIQUE : RENOUVELLEMENT, RÉCUPÉRATION OU INSTITUTIONNALISATION ? • 213

Introduction.....	215
-------------------	-----

Par Christine Liefoghe

1. Quand les tiers-lieux deviennent une politique publique – Retour sur une passion française	221
--	-----

Par Romain Pasquier

2. Culture du faire dans les tiers-lieux et évolution de l'action publique. L'institutionnalisation culturelle comme processus de couplage.....	237
--	-----

Par Fabrice Raffin

3. Penser l'institutionnalisation des tiers-lieux. L'apport de la littérature portant sur le monde associatif et le travail social.....	255
--	-----

Par Salomé Cousinié

4. L'émergence de tiers-lieux dans le secteur médico-social. Vers une nouvelle forme de dispositifs institutionnels ?.....	269
---	-----

Par Pauline Juvenez

CHAPITRE 4

OÙ SONT LES TERRITOIRES DES TIERS-LIEUX ? • 283

Introduction. Où sont les territoires des tiers-lieux?	285
<i>Par Magali Talandier</i>	
1. Le tiers-lieu, espace fabricant de l'urbain	289
<i>Par Fanny Cottet et Céline De Mil</i>	
2. Redynamiser les territoires par la mise en réseau?	305
<i>Par Camille Breton et Patrice Tissandier</i>	
3. Tisser des réseaux de partenariat sur un territoire. Les enseignements d'une enquête participative dans les Fablabs et Espaces du Faire d'Occitanie.....	321
<i>Par Nathalie Chauvac, Martine Azam, Antoine Ruiz Scorletti, Adrien Gautier et Laurence Cloutier</i>	

CHAPITRE 5

QUE FAIT LA RECHERCHE AUX TIERS-LIEUX ? • 345

Introduction. Faire recherche en tiers-lieu.....	347
<i>Par Pascal Nicolas-Le Strat</i>	
1. Tiers-lieux dans la recherche : une analyse généalogique et scientométrique	351
<i>Par Lucile Ottolini et Évelyne Lhoste</i>	
2. Les Cifre en tiers-lieux : interstices singuliers entre recherche et action	371
<i>Par Mathilde Gouteux, Myriem Kadri, Maxime Lecoq et Élodie Requillart</i>	
3. Comprendre les tiers-lieux « nourriciers » par la recherche participative.....	395
<i>Par Béatrice Maurines et Nicolas Posta</i>	
Les contributeurs de l'ouvrage	411

Introduction

ÉCLAIRER LES DÉBATS SUR LES TIERS-LIEUX

Rémy Seillier,

Directeur général adjoint de France Tiers-Lieux

Les tiers-lieux sont aujourd'hui au cœur d'un engouement sans précédent. Initiatives citoyennes, soutiens publics, reconnaissance institutionnelle, médiatisation croissante : ce phénomène, longtemps resté marginal, est désormais une composante structurante des transformations territoriales et sociales. Pourtant, cette montée en puissance s'accompagne d'une multiplication des usages du terme, de définitions parfois floues et de discours enthousiastes qui ne s'embarrassent pas toujours d'une analyse rigoureuse. La recherche a donc un rôle fondamental à jouer pour objectiver ces dynamiques, les contextualiser et permettre aux acteurs, aux décideurs publics comme aux citoyens, de mieux comprendre ce que recouvrent réellement les tiers-lieux, au-delà des discours et des représentations.

Ces premiers *Cahiers de recherche sur les tiers-lieux* visent précisément à croiser les travaux académiques pour en dresser un panorama critique. Il ne s'agit pas de figer une définition unique ou d'imposer une vision monolithique des tiers-lieux, mais bien de rendre compte de la diversité des approches, de donner à voir les controverses et d'encourager les débats nécessaires à l'élaboration d'un savoir collectif sur ces espaces en transformation. Les contributions rassemblées dans ce numéro témoignent de cette pluralité de points de vue : certains chercheurs abordent les tiers-lieux sous l'angle de la convivialité et de l'informalité, d'autres les considèrent comme des outils d'*empowerment* ou encore comme des espaces d'hybridation entre mouvements citoyens et action publique. Loin d'une approche normative, ces travaux permettent d'appréhender les multiples formes et évolutions des tiers-lieux, tout en questionnant leur place dans les dynamiques territoriales et économiques.

La nécessité d'un regard croisé et interdisciplinaire

L'étude des tiers-lieux exige un décloisonnement des disciplines, impliquant la sociologie, la géographie, les sciences de gestion, l'urbanisme ou encore la science

politique. Loin d'être un simple concept, le tiers-lieu est un phénomène hybride qui engage des formes variées d'organisations sociales, économiques et institutionnelles. Ces *Cahiers de recherche* mettent en évidence la nécessité d'une approche interdisciplinaire, à même de comprendre les interactions entre leurs modèles économiques, leurs formes d'institutionnalisation, leur ancrage territorial et leurs effets sur l'action publique, ainsi que leurs fondements ou valeurs intrinsèques.

Bruno Latour nous rappelle que pour comprendre un phénomène en transformation, il faut suivre ses acteurs et les relations qu'ils tissent avec leur environnement. C'est cette approche qui est privilégiée ici : analyser les tiers-lieux non pas comme une catégorie figée, mais comme des espaces – voire des territoires – en mouvement, façonnés par des tensions et des adaptations constantes. En confrontant les points de vue et les méthodes, ces recherches permettent d'éclairer les multiples dimensions des tiers-lieux et d'enrichir les réflexions sur leurs rôles dans les mutations contemporaines.

Dépasser les clivages idéologiques et les fantasmes

Les tiers-lieux suscitent des discours parfois polarisés. Ils sont tantôt perçus comme des espaces de renouveau démocratique et d'innovation sociale, tantôt critiqués comme des outils de dépolitisation ou d'instrumentalisation par les pouvoirs publics. Certaines analyses tendent à opposer de manière caricaturale l'institutionnalisation et l'indépendance citoyenne, alors que les contributions de ces *Cahiers* montrent que ces processus sont bien plus complexes et souvent imbriqués.

L'enjeu est donc de dépasser ces représentations simplistes pour interroger les dynamiques réelles à l'œuvre. Comment les tiers-lieux évoluent-ils au contact des politiques publiques ? Dans quelle mesure favorisent-ils l'émergence de nouvelles formes de gouvernance collective ? Comment s'intègrent-ils dans les réseaux territoriaux et économiques ? Autant de questions que la recherche permet d'explorer, afin de mieux comprendre les conditions de pérennisation et de transformation de ces espaces.

Donner à voir la recherche pour mieux comprendre et agir

Depuis cinq ans, l'État a investi près de 300 millions d'euros dans le développement des tiers-lieux. Une telle mobilisation de fonds publics appelle une évaluation rigoureuse de leurs effets et de leurs impacts. Quelles transformations économiques, sociales, écologiques, culturelles ou politiques, ces espaces induisent-ils réellement dans les territoires ? Contribuent-ils à renouveler les modes d'action publique ? En quoi ces dynamiques locales associant les habitants et les acteurs du territoire, notamment les collectivités, renouvellent-elles des formes de coopération locale ?

Ces *Cahiers de recherche* s'inscrivent dans cette démarche analytique et critique. Ils visent à offrir une vision d'ensemble des recherches en cours, à favoriser les échanges entre chercheurs et praticiens, et à enrichir les réflexions sur les enjeux contemporains des tiers-lieux. Comprendre ces espaces, c'est mieux accompagner leur évolution, anticiper leurs défis et proposer des cadres d'action plus adaptés aux réalités de terrain.

Méthode

Ce premier volume des Cahiers de recherche s'est construit en plusieurs étapes.

- Construction et suivi du projet par un comité scientifique composé de 10 membres (retrouver la liste page X).
- Deux ateliers de co-construction ont permis de mobiliser une trentaine de chercheurs contributeurs (en septembre et octobre 2023) afin d'analyser l'état de la recherche sur les tiers-lieux et de construire collectivement le plan de ces Cahiers de recherche.
- Diffusion de l'[appel à contributions](#) construit grâce aux ateliers et à l'appui du comité scientifique (de décembre 2023 à février 2024).
- Réception de 38 propositions d'articles puis sélection de 19 articles avec le comité scientifique.
- Rédaction des articles par les auteurs ou groupements d'auteurs (de février à mai 2024).
- Relecture anonymisée des articles par des chercheurs experts des tiers-lieux ainsi que par l'équipe de France Tiers-Lieux (de mai à octobre 2024).
- Finalisation des articles par les auteurs : derniers allers-retours avec relecteurs, réception des versions définitives des articles et écriture des introductions de chapitres par des chercheurs spécialistes des tiers-lieux (d'octobre 2024 à janvier 2025)
- Éditorialisation avec la maison d'édition Le Bord de l'Eau au sein d'une collection thématique « Tiers-Lieux ».



Le premier chapitre de ces Cahiers propose un éclairage sur la diversité et les fondements des tiers-lieux en croisant plusieurs perspectives de recherche. Il met en évidence le foisonnement des usages du concept dans la littérature académique francophone, tout en soulignant un certain flou terminologique. JEAN-YVES OTTMANN dresse ainsi un panorama bibliométrique qui montre que les tiers-lieux sont étudiés par de nombreuses disciplines – sociologie, urbanisme, sciences de gestion, géographie, etc. – mais que ces travaux dialoguent peu entre eux. L'un des enjeux majeurs

soulevés est celui de l'intentionnalité : un espace devient-il un tiers-lieu parce qu'il remplit certaines fonctions, ou parce qu'il est conçu dès le départ avec une vocation spécifique ? Cette question est particulièrement prégnante dans les politiques publiques actuelles, où les tiers-lieux sont souvent investis pour répondre à des objectifs précis (cohésion sociale, revitalisation territoriale). Étudier cette intentionnalité permettrait de mieux comprendre les effets des politiques publiques et d'éviter d'éventuelles instrumentalisation du concept.

Au-delà de cet état des lieux, le chapitre explore des déclinaisons spécifiques des tiers-lieux, notamment dans les champs de la santé et de la culture. YANN BERGAMASCHI ET SES CO-AUTEURS s'intéressent aux tiers-lieux de santé (TLS), qui émergent comme des espaces d'expérimentation de nouvelles pratiques de soin et d'innovation sociale. Ces lieux ne se substituent pas au système de santé classique mais cherchent à renouveler les formes de partenariat entre soignants, soignés et citoyens, dans une logique de démocratie sanitaire. Du côté de la culture, MATINA MAGKOU, ÉMILIE PAMART et MAUD PÉLISSIER interrogent la catégorie des « tiers-lieux culturels » et son rapport aux lieux alternatifs (friches culturelles, squats, nouveaux territoires de l'art). Elles identifient plusieurs enjeux de recherche, notamment le rôle de ces espaces dans le renouvellement des modes de création et de diffusion, leur contribution au développement territorial, et leur place dans la transition socio-écologique. Enfin, CLÉMENT MARINOS propose une réflexion sur l'évolution des tiers-lieux à travers la notion émergente de « quart-lieux », qui intègre les mutations des mobilités et du travail hybride. Il rappelle, en mobilisant Edgar Morin, que les concepts circulent entre disciplines et que le tiers-lieu constitue un objet privilégié pour décloisonner la recherche.

Le deuxième chapitre explore les tiers-lieux en tant que laboratoires de transformation, mettant en lumière leur rôle dans les transitions écologiques, économiques et sociales. Plusieurs contributions les envisagent comme des outils et des méthodes permettant d'expérimenter d'autres manières de faire société. PASCAL GLÉMAIN analyse ainsi les tiers-lieux sous l'angle de « l'économie écologique et solidaire », soulignant leur capacité à porter des projets collectifs de transition à l'échelle locale. AMÉLIE TEHEL s'intéresse quant à elle à leur potentiel d'*empowerment*, en interrogeant les conditions qui permettent aux individus d'y renforcer leur pouvoir d'agir sans tomber dans les logiques d'injonction néolibérale. Puis, à travers les exemples de Medellín et Madrid, RAPHAËL BESSON met en évidence le rôle des tiers-lieux comme espaces d'hybridation entre innovations citoyennes et politiques urbaines. Il nous invite à repenser les processus d'institutionnalisation en dépassant l'opposition classique entre autonomie citoyenne et intervention publique, démontrant que l'institutionnalisation des tiers-lieux peut être un processus dynamique, contribuant à la réinvention des cadres d'action publique et d'action collective.

Deux autres contributions s'appuient sur la théorie des communs pour éclairer les dynamiques à l'œuvre. HERVÉ DEFALVARD interroge l'économie des tiers-lieux, prise entre la logique des politiques publiques qui les soutiennent et la nécessité de construire une alternative au modèle néolibéral dominant. Il défend l'idée que les tiers-lieux peuvent contribuer à l'essor de « territoires en commun », où l'économie s'organise autour d'une production de valeur humaine et territoriale, plutôt que du profit. De son côté, AMANDINE LEBRUN propose une taxonomie politique des tiers-lieux, révélant les tensions entre des imaginaires contrastés : certains adoptent une posture critique et transformatrice, tandis que d'autres s'inscrivent davantage dans l'entrepreneuriat social ou l'action publique. Plutôt qu'un modèle unique, elle plaide pour une coexistence féconde de ces différentes approches, dans une dynamique d'expérimentation et d'ajustement permanent.

Le troisième chapitre explore les rapports complexes entre les tiers-lieux et l'action publique, mettant en lumière les dynamiques d'institutionnalisation, de récupération et de renouvellement des pratiques. ROMAIN PASQUIER montre comment les tiers-lieux sont devenus des instruments des politiques territoriales, favorisant leur diffusion et professionnalisation, mais aussi leur possible instrumentalisation par les élus locaux. Cette reconnaissance institutionnelle, bien qu'offrant des opportunités, peut aussi réduire les marges de manœuvre des acteurs et homogénéiser les pratiques. SALOMÉ COUSINIÉ, quant à elle, interroge la frontière entre initiatives citoyennes et institutionnalisation. Elle met en lumière une dynamique ambivalente de marchandisation croissante des tiers-lieux, pouvant dénaturer leurs activités, mais qui dans le même temps peut s'avérer vectrice d'autonomisation pour certains acteurs, grâce à la diversification des ressources financières. Elle replace le développement des tiers-lieux dans un contexte d'injonctions à l'innovation et à l'expérimentation, souvent cadrés par les institutions publiques plutôt que portés spontanément par les citoyens.

Les deux autres contributions permettent d'éclairer les relations entre institutions publiques et tiers-lieux, à partir d'exemples sectoriels. PAULINE JUVENEZ analyse le développement des tiers-lieux dans le secteur médico-social et montre qu'ils redéfinissent les cadres d'accompagnement en introduisant des temporalités et des modes d'organisation plus souples. Ces espaces tentent d'expérimenter d'autres manières de faire, favorisant une approche plus inclusive dans un secteur où les contraintes financières sont de plus en plus fortes. De son côté, FABRICE RAFFIN montre comment la culture du faire propre aux tiers-lieux a influencé l'évolution des politiques publiques culturelles en introduisant de nouvelles pratiques et de nouvelles approches. Il décrit les phénomènes de couplage entre acteurs des tiers-lieux et représentants de l'action publique, soulignant que cette

dynamique ne se résume pas à une simple institutionnalisation descendante, mais à une réinvention mutuelle.

Le quatrième chapitre interroge les relations entre tiers-lieux et territoires en explorant leur rôle dans la fabrique urbaine, leur impact sur le développement territorial et les dynamiques de mise en réseau. CÉLINE DE MIL et FANNY COTTET analysent comment les tiers-lieux contribuent à la fabrique urbaine, en les replaçant dans les débats sur l'urbanisme transitoire, le *coworking* et les lieux culturels. Elles mettent en évidence leur rôle potentiel dans la création d'une mixité fonctionnelle et sociale au sein des villes, tout en soulevant une tension : ces espaces peuvent-ils réellement favoriser une reconfiguration de l'urbanisme en intégrant de nouveaux rythmes et temporalités, ou risquent-ils de devenir des instruments au service de logiques marchandes ? Cette interrogation résonne avec les travaux de CAMILLE BRETON et PATRICE TISSANDIER, qui questionnent l'impact des tiers-lieux sur le développement territorial. Leur recherche souligne qu'individuellement, ces lieux ont des effets limités, mais que leur intégration dans des réseaux multi-scalaires, notamment avec l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), pourrait amplifier leur influence. L'enjeu repose selon eux sur la structuration de ces réseaux pour optimiser les complémentarités et mesurer les externalités générées, une tâche encore complexe en raison du manque d'outils adaptés pour évaluer leur impact de manière systématique.

L'importance des réseaux est également au cœur de l'enquête menée par NATHALIE CHAUVAC ET SES CO-AUTEURS sur les *fablabs* et Espaces du Faire (FEF) en Nouvelle-Aquitaine. Leurs travaux confirment que ces espaces s'ancrent dans des dynamiques locales tout en maintenant des connexions avec des partenaires extérieurs, favorisant ainsi des collaborations qui n'auraient pas vu le jour autrement. Cependant, cette articulation entre ancrage local et inscription dans des réseaux plus larges nécessite des ressources et une continuité dans les financements pour assurer leur pérennité. Enfin, l'étude met en garde contre des attentes institutionnelles parfois déconnectées des réalités du terrain : si les pouvoirs publics voient dans ces lieux des leviers de transformation territoriale, leur viabilité reste tributaire d'un soutien durable.

Le dernier chapitre interroge les méthodologies de recherche appliquées aux tiers-lieux, en mettant en évidence la diversité des approches et les tensions entre production de connaissances et engagement dans l'action. LUCILE OTTOLINI et ÉVELYNE LHOSTE proposent une analyse généalogique et scientométrique de la notion de tiers-lieux, en comparant son usage en France avec les travaux internationaux. Leur étude montre que les tiers-lieux français ne correspondent pas entièrement à la définition des *third places* de Ray Oldenburg, qui reposent principalement sur la convivialité et la conversation. En France, les tiers-lieux sont avant tout des

espaces du *faire ensemble*, impliquant concertation, expérimentation et innovation sociale. Associés aux *fablabs* et aux dynamiques d'apprentissage collectif, ils fonctionnent comme des lieux d'interaction entre sciences et sociétés, contribuant ainsi à la coproduction des savoirs et à l'innovation par l'usager.

Les deux autres contributions explorent la manière dont la recherche s'inscrit directement dans les dynamiques des tiers-lieux. MATHILDE GOUTEUX, MYRIEM KADRI, MAXIME LECOQ et ÉLODIE REQUILLART analysent le dispositif Cifre en tiers-lieux, mettant en lumière les tensions entre temporalités scientifiques et contraintes opérationnelles. Leur étude révèle que l'urgence d'agir, les modèles économiques précaires et la difficulté d'accès aux financements dédiés à la recherche peuvent limiter l'ancrage des démarches réflexives. De leur côté, BÉATRICE MAURINES et NICOLAS POSTA s'intéressent aux tiers-lieux nourriciers à travers une approche participative, en examinant leurs rôles dans la transition agroécologique. Ils montrent que ces espaces, encore peu définis, gagnent à être étudiés *via* des méthodes collaboratives, impliquant une posture réflexive du chercheur. En croisant différentes perspectives, ces contributions mettent en évidence le potentiel des tiers-lieux comme objets d'étude hybrides, à la frontière entre recherche et action, et soulignent la nécessité d'adapter les méthodologies scientifiques, mais également les dispositifs publics de soutien à la recherche, à la réalité de ces dynamiques.



Ainsi, loin d'un manifeste ou d'un texte de consensus, ces Cahiers de recherche sont une invitation à la discussion et à l'exploration collective. Ils ouvrent la voie à de nouvelles pistes de recherche et appellent à poursuivre le dialogue entre académiques, acteurs de terrain et décideurs publics. Ils se constituent comme une ressource pour mieux appréhender la place des tiers-lieux dans nos sociétés et leurs perspectives d'avenir. Plus qu'un simple objet d'étude, les tiers-lieux constituent un véritable enjeu de société, nécessitant une approche critique, nuancée et évolutive pour accompagner leur développement de manière éclairée et pertinente.

POURQUOI LES TIERS-LIEUX S'INTÉRESSENT À LA RECHERCHE ?

Mélissa Gentile,
Co-directrice et responsable du laboratoire
d'innovation sociale de la Coopérative Tiers-Lieux

Ce que nous identifions dans le cadre de nos travaux aux côtés des tiers-lieux, ce sont principalement deux cheminements complémentaires qui conduisent les tiers-lieux à s'intéresser à la recherche.

Faire, et penser ensuite. Des individus se rassemblent dans un agir collectif, muent par la quête de réponse à leurs propres besoins, générant autant de pratiques sociales, culturelles, économiques, organisationnelles, scientifiques empiriques.

« Penser global, agir local. » Des individus se réunissent autour de choix idéologiques et normatifs et s'essayent à rendre opérant ces choix pour transformer la société!

L'expérimentation est l'un des principes d'action communs de ces tiers-lieux. Ils adoptent des solutions par tâtonnements. L'évaluation formelle, sensible, de leur démarche est continue. La documentation de leurs pratiques leur offre un cadre réflexif et permet de diffuser leurs savoirs et savoir-faire. Ils peuvent également avoir des enjeux de reconnaissance de leur expérimentation pour l'instituer, transformer l'expérimentation en action pérenne.

Certains tiers-lieux se rapprochent, et/ou sont approchés, par des chercheurs qui déploient *une diversité de méthodes de recherche propres aux tiers-lieux*, notamment des formes de recherche-action, qui peuvent être participatives et dont l'un des objectifs est d'intervenir dans la réalité pour provoquer un changement (Ballon, 2023). C'est le cas de l'Hôtel Pasteur au travers de son laboratoire « jouer l'école en commun¹ »

1. Gentils, B. & Adolphe, J.-M. (2022). Entretien croisé autour de « L'École des Possibles » à l'Hôtel Pasteur, France Tiers-Lieux, disponible sur : <https://observatoire.francetierslieux.fr/pasteur-ecole-despossibles>, consulté le 29 janvier 2025.

et de la SCIC TETRIS qui cherche à repérer dans le cadre institutionnel existant les éléments permettant de développer des réalités (activités, modes d'organisation...) reposant sur un autre imaginaire que celui actuellement dominant².

Les tiers-lieux accueillent souvent des chercheurs qui viennent les observer (parfois en participant – Azam, 2015 ; Bazin, 2018 ; Gauthier *et al.*, 2022), participer (parfois en observant – Soulé, 2007), s'immerger sur le territoire (Urbain, 2003), décrire, raconter, analyser, aider à faire un pas de côté, conceptualiser, documenter, légitimer (Laville, 2022).

Les seconds, par eux-mêmes, enquêtent, (se) regardent, (se) décrivent, (se) racontent en leurs propres mots, (s')analysent, prennent de la hauteur, font un pas de côté, font émerger un problème politique, conceptualisent, documentent, (s')affirment, (se) repositionnent, influencent leur écosystème.

Les contenus de recherche portent aussi bien sur des activités des tiers-lieux que sur leurs cadres de fonctionnement, leurs territoires et réseaux.

Relativement aux activités des tiers-lieux, les *fablabs* et les Espaces du Faire bidouillent, testent et développent des prototypes, des modes de fabrication et des contenus de formation³ (voir également à ce sujet l'article de Chauvac *et al.*, p. 321 des Cahiers); les tiers-lieux nourriciers explorent des nouvelles modalités agroécologiques et une réappropriation citoyenne de l'alimentation⁴ (voir à ce sujet l'article de Posta et Maurines, p. 395); les tiers-lieux à dimension culturelle concourent à des recherches et créations artistiques^{5,6} (voir également à ce sujet les articles de Magkou *et al.*, p. 91 et Raffin, p. 237); les tiers-lieux à dimension médi-

-
2. Fontaine, G. (2022). Geneviève Fontaine (Tétris) nous parle des imaginaires de la transition, France Tiers-Lieux, disponible sur : <https://observatoire.francetierslieux.fr/tetris-un-tiers-lieu-transitionnel>, consulté le 29 janvier 2025.
 3. « HomeMade : Le mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022 » (2023). Coopérative Tiers-Lieux, disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/homemade-le-mouvement-des-makers-en-nouvelle-aquitaine-entre-2020-2022>, consulté le 29 janvier 2025.
 4. « Tiers-lieux nourriciers, une réappropriation citoyenne de l'alimentation ? » (2024), étude réalisée par France Tiers-lieux, l'Association Nationale des Tiers-Lieux, Fab'lim, la Coopérative Tiers-Lieux, Réseau Cocagne et soutenue par la Fondation Daniel et Nina Carasso, disponible sur : <https://observatoire.francetierslieux.fr/tiers-lieux-nourriciers-une-reappropriation-citoyenne-de-l'alimentation>, consulté le 29 janvier 2025.
 5. Idelon, A. (2022). « Entretien croisé sur les coopérations internes dans Les Usines de Ligugé », France Tiers-Lieux, disponible sur : <https://observatoire.francetierslieux.fr/cooperations-interne-aux-usines-a-liguge>, consulté le 29 janvier 2025.
 6. « #11 Les archives du présent – Les Usines, Coopérative Tiers-Lieux » (2019), disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/11-les-archives-du-present-les-usines>, consulté le 29 janvier 2025.

co-social et de santé innovent dans leurs secteurs respectifs⁷ (voir à ce sujet l'article de Bergamashi *et al.*, p. 109).

Concernant leurs cadres de fonctionnement, Burret (2017) a travaillé sur la dimension organisationnelle par l'étude du fait social; Cléach *et al.* (2015), Gauthier (2023) et Jolivet (2023) ont analysé les modes de participation, de gouvernance collective; d'autres comme les Cinq Toits⁸ ont porté leur attention au travail social *via* l'évaluation de l'action sociale vers un rapport au travail renouvelé; ils et elles sont nombreux-se-s à décortiquer les modèles socio-économiques alternatifs aux entreprises de l'économie classique⁹.

À propos de territoires et réseaux, certains projets vont avoir une approche selon la typologie urbanistique, géographique (y compris humaine), géologique; ainsi l'enquête des réseaux régionaux des tiers-lieux Sud-Tiers-lieux et RELIEF portent sur les tiers-lieux du massif alpin¹⁰ et le projet de recherche « Tiers-Lieux : territoires et réseaux » de l'UMR Passages vise à investiguer la viabilité des tiers-lieux et leur potentiel usage comme leviers de durabilité pour les territoires de Nouvelle-Aquitaine¹¹.

Qu'elle participe de la vulgarisation des savoirs expérientiels et des réalités, qu'elle fasse trace de l'action collective et de ses apprentissages, qu'elle permette la reconnaissance et la légitimité de pratiques marginales auprès des tiers, la recherche peut offrir une compréhension des effets quantitatifs comme qualitatifs des tiers-lieux pour qu'ils puissent *s'affirmer ou se repositionner* relativement à leurs activités, cadres de fonctionnement et appréhension de leurs territoires et réseaux. Nous retrouvons la filiation des tiers-lieux avec l'éducation populaire au travers du principe d'*émancipation des individus par le collectif apprenant* (Nicolas-Le Strat et Staritzky, 2024)¹².

7. « Le lien social, c'est la santé! », Coopérative Tiers-Lieux (2023), disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/le-lien-social-cest-la-sante>, consulté le 29 janvier 2025.
8. « Faire communauté autour du travail social. L'expérience des Cinq Toits, France Tiers-Lieux » (2024), disponible sur : <https://observatoire.francetierslieux.fr/recherche/faire-communauté-autour-du-travail-social-l'expérience-des-cinq-toits>, consulté le 29 janvier 2025.
9. Dupuy, L. (2024). « L'Usine Végétale : investir le rural par la transition », France Tiers-Lieux, disponible sur : <https://observatoire.francetierslieux.fr/investir-le-rural-par-la-transition-lexemple-de-lusine-vegetale>, consulté le 29 janvier 2025.
10. « Enquête sur les tiers-lieux du massif alpin » (2024). Adrets, disponible sur : <https://adrets-asso.fr/?EnqueteSurLesTiersLieuxDuMassifAlpin#objectif>, consulté le 29 janvier 2025.
11. « UMR Passages » (2023), disponible sur : <https://www.passages.cnrs.fr/project/tilter>, consulté le 29 janvier 2025.
12. Nicolas-Le Strat, P. & Staritzky, L. (2024). « Pour des tiers-lieux en recherche-action permanente? », France Tiers-Lieux, disponible sur : <https://observatoire.francetierslieux.fr/pour-des-tiers-lieux-en-recherche-action-permanente>, consulté le 29 janvier 2025.

« Le développement exponentiel des tiers-lieux en France apparaît concomitant d'une profusion de productions et connaissances, à la fois scientifiques et empiriques, sans cesse renouvelées¹³ », d'après l'appel à communication de la journée d'étude des Doctoriales, Observatoire des tiers-lieux, 2024.

Compte tenu du volume et de la diversité (disciplinaire, d'angles, de terminologies) des recherches sur les tiers-lieux, il est parfois difficile pour ces derniers et leurs parties prenantes de s'y retrouver. Les états de l'art préexistants se sont révélés partiels, aussi une vision d'ensemble est devenue nécessaire pour faire jour sur les méthodes et les contenus des travaux passés et en cours. Mis en résonance, ils permettent une meilleure compréhension des initiatives, de leurs portées et limites, de leurs angles morts. La construction et l'aboutissement de ce premier numéro des Cahiers de recherche ont contribué à renforcer les relations entre chercheurs, institutions de recherche, tiers médiateurs et praticiens des tiers-lieux. Gageons que cette production collective participe de collaborations, voire de coopérations, plus que jamais nécessaires pour se positionner et œuvrer sur les enjeux politiques *via* une stratégie renouvelée et des solutions pratiques pour les tiers-lieux.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Azam, M., Chauvac, N. & Cloutier, L. (2015). « Quand un tiers-lieu devient multiple. Chronique d'une hybridation », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46(2), p. 87-104. <https://doi.org/10.4000/rsg.1535>
- Ballon, J. (2023). « Récit d'une recherche-action participative avec trois coopératives : une démarche scientifique et transformative », *Canadian Journal of Nonprofit and Social Economy Research*, 14(2), p. 54-76. <https://doi.org/10.29173/cjnser627>
- Bazin, H. (2018). « Récit d'une recherche-action en situation », *Cahiers de l'action*, 51-52 (2-3), p. 7-17. <https://doi.org/10.3917/cact.051.0007>
- Burret, A. (2017). *Étude de la configuration en Tiers-Lieu : La repolitisation par le service* [Phdthesis, Université de Lyon]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01587759>
- Cléach, O., Deruelle, V. & Metzger, J.-L. (2015). « Les "tiers lieux", des microcultures innovantes ? », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46(2), p. 67-85. <https://doi.org/10.4000/rsg.1526>
- Gauthier, C., Pech, P. & Raymond, R. (2022). « La dimension transitoire et d'expérimentation des tiers-lieux : des trajectoires individuelles à l'essaimage de pratiques », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie* [Preprint], 13(1). <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20333>
- Jolivet, S. (2022). « Tiers-lieu et participation des habitants, une démocratie culturelle à territorialiser », 21 p.
- Laville, J.-L., Salmon, A. (2021). *Pour un travail social indiscipliné : Participation des citoyens et révolution des savoirs*, Toulouse, Érès.

13. Doctoriales de la recherche sur les tiers-lieux, France Tiers-Lieux (2024), disponible sur : <https://observatoire.francetierslieux.fr/projet-recherche/les-doctoriales-les-tiers-lieux-des-objets-politiques-en-miroir-de-nos-societes-en-transition>, consulté le 29 janvier 2025.

- Soulé, B. (2007). « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches qualitatives*, 27(1), p. 127-140. <https://doi.org/10.7202/1085359ar>
- Urbain, J.-D. (2003). *Ethnologue, mais pas trop*, Paris, Payot.

CHAPITRE INTRODUCTIF

Regards croisés

Pour introduire ce premier numéro des *Cahiers de la recherche*, quatre chercheurs engagés de longue date sur le terrain des tiers-lieux partagent leurs regards sur ce concept, ses évolutions et les usages qui en sont faits. Leurs propos soulignent la vivacité des débats qui continuent d'animer ce sujet : les tiers-lieux sont-ils des espaces de sociabilités informelles et de rencontres ? Des espaces du « faire », d'expérimentations en actes et en pratique ? Des initiatives où se développe une économie des communs ? Des formes productives alternatives participant à une transformation de l'économie, plus écologique et collaborative ? Les auteurs reviennent également sur l'historique des tiers-lieux : depuis les *third places* de Ray Oldenburg (1989) au développement dans les années 2000 des mouvements issus de la contre-culture, communautaires libristes, numériques et de l'*open source* dont sont également issus les *fablabs*, les *hackerspaces* et *makerspaces*, jusqu'à notamment la reconnaissance institutionnelle avec la publication de premiers rapports sur ces espaces hybrides et notamment de coworking (à partir de 2018) puis du déploiement de politiques publiques dédiées. Finalement tous se rejoignent sur l'intérêt et la nécessité de développer ces lieux pour répondre aux maux de nos démocraties, en particulier en période de crises, ainsi qu'aux enjeux de transition numérique, écologique et économique.

QUE SONT DEVENUS LES *THIRD PLACES* D'OLDENBURG ?

Entretien de Karen Christensen
interviewée par Cécile Gauthier

Karen Christensen a collaboré avec Ray Oldenburg pendant vingt ans. Elle est l'auteurice d'une nouvelle version de l'ouvrage emblématique de 1989 par Ray Oldenburg *The Great Good Place : Havens and Hangouts at the Heart of Community*, à paraître en avril 2025. Bien que son travail soit initialement centré sur le domaine de l'environnement, Karen a été captivée par le rôle social et démocratique des *third places*. Selon elle, ils renforcent la démocratie en encourageant la discussion ouverte, ces espaces de rencontres participent à lutter contre l'isolement et développent une solidarité, source de résilience face aux défis climatiques.

25

Quand et comment avez-vous commencé à travailler sur le sujet des *third places* ? Et avec Ray Oldenburg ?

À la fin des années 1980, je vivais à Londres depuis dix ans, travaillant dans l'édition scientifique, puis dans l'édition littéraire. Je suis devenue une écrivaine environnementaliste un peu par accident. J'étais une jeune mère et je venais de publier mon premier livre, *Home Ecology*, qui a eu un succès inattendu. Tout à coup, mon activité a considérablement augmenté. Peu de temps après, j'ai été sollicitée pour écrire un autre livre, qui allait porter sur la recherche ou la quête de la communauté (« *community* » en anglais).

En 1989, un éditeur américain du Colorado a acheté les droits américains de *Home Ecology* et m'a demandé de le traduire de l'anglais britannique à l'anglais américain. Je suis donc allée à Denver, et mon éditeur m'a parlé d'un livre qu'il

était en train de lire. Il m'a dit que c'était un livre sur les bars et les cafés, et que cela m'intéresserait sûrement. Il m'a donné un exemplaire de ce livre : *The Great Good Place* de Ray Oldenburg.

À l'époque, j'étais davantage concentrée sur les modes de vie durables et le mot « communauté » revenait souvent dans mes travaux. Avec le livre de Ray Oldenburg j'ai commencé à aborder cela de manière plus concrète. Il m'a vraiment beaucoup influencée. Ray Oldenburg était sociologue, il avait vécu dans plusieurs villes aux États-Unis, et lorsqu'il s'est installé en Floride, dans une banlieue où il devait faire de longs trajets en voiture pour aller travailler, il était très malheureux car dans sa banlieue il n'y avait aucun lieu de rencontre. Ce qui a changé sa vie, c'est lorsqu'il a vu un groupe d'hommes assis dans un café prendre leur petit-déjeuner tous les matins, et il a décidé de s'y arrêter. Après quelques jours, ils l'ont invité à se joindre à eux. Et ce moment de convivialité matinale a complètement changé sa vie. Il a donc commencé, en tant que sociologue, à travailler sur cette problématique : *quels types de lieux remplissent cette fonction de rencontre et sociabilité?* Son livre était le fruit de ce travail et traitait du concept de *third places* : ces lieux qu'il définit comme les espaces entre la maison (lieu de vie / personnel) et le bureau (lieu de travail / professionnel). La deuxième partie du livre décrit l'histoire et la diversité des types *third places* dans le monde, comme les pubs anglais, les bistros français, les biergarten allemands, etc. Il montre que ces lieux ont joué en Europe, un peu comme certains bars aux États-Unis, jouent un rôle central dans la vie sociale. Ils favorisent la construction des communautés et la promotion de la démocratie, en offrant un espace où les discussions politiques prennent forme et où les idées peuvent être développées et testées. Dans son livre, Ray Oldenburg adoptait une perspective résolument ancrée dans le contexte américain. La société américaine était alors fortement centrée sur l'usage de la voiture, la vie privée et maintenait une distance significative entre les individus, tout en se plaignant paradoxalement d'un sentiment de solitude grandissant. Je n'avais pas initialement envisagé de me consacrer à la notion de *third places*, mais j'ai été profondément fascinée par les liens entre l'environnement et la communauté, qui sont devenus une source majeure d'inspiration pour mes travaux.

J'ai donc écrit à Ray Oldenburg pour me présenter, j'ai commencé à faire des recherches sur la communauté, et nous avons eu une correspondance active pendant 20 ans avant de nous rencontrer en personne.

J'étais écrivain, mais je lançais également une entreprise d'édition académique. Nous avons créé une encyclopédie sur la communauté¹⁴, un projet énorme avec 100 auteurs, et j'ai demandé à Ray Oldenburg d'être co-éditeur associé pour la section sur la vie sociale. Nous avons donc travaillé ensemble sur ce sujet.

14. <https://us.sagepub.com/en-us/nam/encyclopedia-of-community/book220816>

Pendant toutes ces années, même si je travaillais sur beaucoup d'autres sujets, notamment sur le leadership et la Chine, j'avais un intérêt très fort pour le sentiment de communauté.

Mais en 2012, je me suis rendu compte que Ray Oldenburg vieillissait, il fêtait ses 80 ans cette année-là, et je voulais vraiment le rencontrer en personne. J'ai organisé un vol pour la Floride, où nous avons eu l'occasion de parler, traîner avec ses amis, dîner avec sa femme, promener son chien.

Nous avons également évoqué la perspective d'un nouveau livre. Beaucoup de choses avaient changé depuis 1989, les réseaux sociaux par exemple. Je lui ai dit qu'il devait écrire un nouveau livre, et il m'a répondu qu'il était trop vieux pour le faire. Je lui ai proposé d'avoir un co-auteur. Pendant des années, j'ai rencontré des journalistes et j'ai parfois posé la question, mais personne n'était vraiment intéressé. Nous avons continué à correspondre, et il est finalement devenu clair que c'était à moi de l'écrire. Je n'étais pas sûre de ce que cela impliquerait ; nous n'avions encore rien fait à ce sujet, mais nous en avons discuté et avons lancé véritablement le projet après la pandémie de Covid. Rapidement des gens ont commencé à nous poser des questions à ce sujet, et le projet a pris un peu d'ampleur.

Comment définiriez-vous le concept de « *third places* » ?

Ma définition est vraiment identique à celle de Ray Oldenburg. J'insiste sur l'importance des interactions et des conversations en face-à-face. Un *third place* est un endroit qui n'est ni la maison, ni le travail, mais pas non plus un simple espace public. C'est un lieu qui, bien qu'extérieur à votre domicile, offre un sentiment d'appartenance similaire à celui de la maison. Il peut prendre de nombreuses formes, mais son essence réside dans la conversation, qui constitue son activité centrale. L'un des critères fondamentaux d'un « *third place* » est l'absence de toute responsabilité : on y vient librement, sans obligation. Ce qui en découle, c'est une expérience unique, où l'on ressent joie, détente, réconfort et bonheur en partageant un moment authentique avec d'autres.

Que pensez-vous de la définition « française » des tiers-lieux ? Selon vous, en quoi et comment diffère-t-elle ?

Je suis très intriguée par l'utilisation de ce terme en France. Il m'a fallu du temps pour réaliser qu'il est utilisé – dans votre pays – de manière très différente, dans la plupart des cas. J'aimerais avoir davantage l'occasion d'en discuter, de creuser ces différences.

La première fois que j'ai eu une discussion à ce sujet, c'était avec quelqu'un de la Croix-Rouge française qui m'a contactée au début de la pandémie : ils travaillaient sur une sorte de café pour des réfugiés. L'objectif n'était pas tant de favoriser leur

intégration culturelle, mais plutôt de leur offrir un espace pour rencontrer des gens, tisser des liens communautaires et bénéficier d'un soutien. Cette approche m'a intriguée, car elle portait sur la création de nouveaux lieux, plutôt que sur des lieux existants. Ce fut ma première rencontre avec la définition française des tiers-lieux, et je l'ai trouvée particulièrement intéressante.

Depuis, j'ai appris que l'accent en France, et cela semble avoir commencé avant la pandémie, est souvent mis sur des lieux définis comme des espaces de *coworking* (co-travail) ou des *makerspaces* (espaces de création). Cela soulève une question : ces espaces peuvent-ils vraiment être considérés comme des *third places*? De même, les espaces publics, tels que les parcs et les marchés de rue, entrent-ils dans cette catégorie? À mon avis, ce sont des lieux intéressants et utiles, mais ils répondent à des logiques différentes. L'essentiel est de parvenir à reconnaître et à distinguer chaque type d'espace. C'était l'objectif de Ray. Il ne cherchait pas à élaborer un concept ou une théorie sociologique abstraite, mais à proposer une manière de parler d'un phénomène universel, présent à travers l'Histoire et dans toutes les cultures. Il voulait souligner les points communs de ces lieux : bien qu'hétérogènes, ils partagent des caractéristiques essentielles et répondent aux mêmes besoins humains fondamentaux. C'est ce qui en fait des *third places*.

Pour beaucoup de personnes aux États-Unis, les cafés français sont l'essence même des *third places*. Je me souviens d'avoir été en Provence, sur une petite terrasse, dans un café minuscule, et il y avait un groupe d'hommes assis en train de boire du pastis, juste pour se détendre. Et pour moi, c'était tellement l'essence des *third places*.

Mais en France alors, quel est l'objectif général des « tiers-lieux »? Parce que dans la manière dont je les envisage, ils n'ont pas réellement d'objectif central, si ce n'est de rendre les gens plus heureux, de les faire se sentir plus connectés. Ils apportent de nombreux bénéfices, qu'il s'agisse de lutter contre la solitude ou de répondre aux défis du changement climatique, mais ces effets sont secondaires. Leur vocation première n'est pas utilitaire : ils existent avant tout pour offrir un espace de plaisir, de détente et de sociabilité.

En lisant des articles français sur les tiers-lieux j'observe que le mot « territoire » revient très souvent. Mais cela n'est pas très clair pour moi : cela signifie-t-il une région administrative ou quelque chose de moins précisément défini? En anglais, le mot « territory » n'est pas utilisé de cette manière, ce qui rend la comparaison délicate. Je pense toutefois que le lien entre le concept de territoire et les tiers-lieux en France pourrait être lié à un concept utilisé dans la recherche sur les communautés, appelé « *place attachment* » ou « attachement au lieu ». Ce terme désigne le lien émotionnel et social que les individus tissent avec un endroit particulier, qu'il s'agisse de leur quartier, de leur ville ou d'un lieu qu'ils fréquentent régulièrement. Ce sentiment d'appartenance et de connexion à un espace peut jouer un rôle clé dans le développement et le dynamisme des tiers-lieux.

Nous parlions des spécificités ou caractéristiques des tiers-lieux « à la française », comme vous l'avez compris, ils se sont aussi développés ces dernières années avec l'essor de politiques publiques en leur faveur. Selon vous, quel est le rôle de l'État, et plus largement des institutions publiques, par rapport aux *third places* ?

C'est très intéressant de voir cela en tant qu'Américaine, car les Américains ont tendance à croire que le gouvernement ne doit pas être impliqué dans ce genre de choses.

Aux États-Unis, les gens disent : « J'aimerais que nous ayons des *third places* », mais ils soulignent souvent qu'ils sont trop coûteux. L'idée des *third places* est largement perçue comme positive : des espaces ouverts, sans barrières ni adhésion obligatoire. Mais aujourd'hui, l'argent est un énorme obstacle. Même des activités simples, comme sortir pour prendre un café dans un Starbucks et rencontrer des gens, sont devenues un luxe. Et cela revient souvent dans les discussions. Je me souviens qu'à Harvard, un étudiant diplômé disait : « Je ne sors plus, c'est trop cher. »

Alors, quel rôle le gouvernement devrait-il jouer dans ce contexte ? Devrait-il soutenir et fournir une aide, voire financer ? Je pense que oui, la communauté dans son ensemble en bénéficierait grandement et prospérerait grâce au développement de ce type de lieux.

En fait, il y a des exemples parfaits aux États-Unis, mais personne n'en parle, on les appelle les *Senior Centers* (centres pour personnes âgées). Ils sont financés par le gouvernement fédéral. Ils offrent essentiellement des repas à prix très bas, beaucoup d'activités, et fournissent des services de santé. Et ils sont partout dans le pays. J'en parlerai dans mon livre. Il est inexact d'affirmer que nous n'avons rien de semblable aux États-Unis. Ces centres sont clairement actifs. Ils disent toujours sur leur site web : « Tout le monde est bienvenu », mais personne d'autre n'y va, car ils sont hors de la ville.

C'est quelque chose que j'aimerais approfondir, le rôle de l'État par rapport aux *third places*. L'importance des *third places* doit vraiment être mise en avant par les décideurs politiques, les urbanistes du futur.

Pour autant, les financements publics ne me paraissent pas indispensables. Je pense qu'il est tout à fait possible de créer des *third places* partout dans le monde sans avoir à recourir à l'argent public. Ces espaces peuvent exister sans financement extérieur, mais cela nécessite une réflexion approfondie. Je ne sais pas si cela est également le cas en France, mais ici, aux États-Unis, il est impensable d'ouvrir un restaurant sans emprunter des sommes très importantes. Il existe un mouvement visant à faciliter l'ouverture de « pop-up », mais à moins de réussir à alléger le poids financier de la gestion d'un lieu, cela demeure pratiquement impossible. La plupart des initiatives se concentrent donc sur l'obtention de fonds, plutôt que sur une approche plus simple et durable.

Ici, nous avons de vastes étendues de maisons, de grandes zones résidentielles, sans aucun magasin ni service. Beaucoup d'Américains ne marchent jamais. Et beaucoup sont en surpoids parce qu'ils n'ont justement jamais besoin de marcher. Nous avons conçu cette séparation entre quartiers résidentiels et lieux de travail, très bénéfique pour les grandes entreprises, mais cela a détruit les petites entreprises, et cela s'est fait au détriment de la communauté locale et du bien-être des individus. Il y a quelques signes de changement, avec des logements construits à proximité des commerces locaux, ce qui facilite la vie quotidienne.

Chez vous en France, j'ai vu des bâtiments qui avaient d'autres fonctions auparavant, comme des usines par exemple, et qui semblent être devenus des *third places* maintenant. Je crois que vous les appelez aussi des « occupations temporaires » ou de « l'urbanisme temporaire ». Cela semble créer de la cohésion sociale et urbaine. C'est ce que nous devrions mettre aussi en place ici aux États-Unis, soutenir la création de *third places* dans les zones urbaines en périphérie pour recréer du lien social.

Pour conclure, pourquoi pensez-vous que les *third places* ont un rôle essentiel pour la démocratie ?

L'ouvrage qui va paraître, qui est une nouvelle version du travail de Ray Oldenburg de 1989, va reprendre certaines de ses idées initiales mais en examinant plus en profondeur les enjeux de la polarisation politique, le rôle des *third places* dans la démocratie, et en particulier comment ces lieux peuvent aider à lutter contre la solitude, notamment des jeunes.

La grande distinction qui intéresse les gens ici aux États-Unis, c'est le terme d'« espace public ». Il y a beaucoup de discussions dans le monde de l'urbanisme sur la « création de lieux » aussi appelé *making places*, et ce concept se confond souvent avec celui des *third places*. C'est un sujet assez important pour les urbanistes : créer plus de lieux de rencontre dans l'espace public, mais ce ne sont pas forcément des lieux où les gens se parlent entre eux, ce sont simplement des endroits où l'on est en proximité physique avec d'autres personnes.

Avec mon parcours d'environnementaliste, j'ai commencé à dresser une liste des caractéristiques qui feront prospérer les *third places*, des choses très « pratiques » en termes de design d'espace comme des espaces où l'on peut marcher, se rencontrer, etc. Et je me suis dit : c'est comme une recette pour des quartiers durables ! Si vous créez des quartiers durables, des villes durables, les *third places* y prospéreront, car les gens y seront, et les avantages seront énormes en termes de résilience climatique. J'ai vraiment envie de creuser cette perspective.

Le livre abordera également les enjeux politiques et l'importance des échanges d'idées. Si les gens ont des points de vue divergents, mais il est essentiel de maintenir le dialogue. Ray Oldenburg, lors de son dernier petit-déjeuner, était avec des partisans de Trump, lui ne l'était pas, mais il était toujours capable d'avoir une

conversation amicale et plaisante avec ces gens. Ce type d'échanges est crucial. Nous avons besoin de davantage d'espaces de discussions ouvertes et constructives, car c'est par le dialogue que nous pourrions résoudre les problèmes politiques actuels.

Les *third places* jouent un rôle crucial dans un sens démocratique. Ils l'ont toujours fait, et dans le contexte actuel, ils pourraient représenter une solution essentielle, car ils permettent de réhumaniser les échanges. Aujourd'hui, nous faisons face à une forme de séparation, presque une diabolisation de la différence ou du désaccord, où ceux qui ont des points de vue différents sont perçus comme étant « mauvais » ou moins humains que nous, comme des personnes avec lesquelles il est impossible de communiquer. Pourtant ce n'est pas vrai. Dans la grande majorité des cas, les gens réussissent à communiquer et à trouver des terrains d'entente avec des personnes très différentes d'eux.

Nous avons également besoin d'espaces où des personnes partageant une philosophie similaire peuvent se rassembler, discuter librement et débattre. Car les défis auxquels nous faisons face sont profonds et complexes. Ce matin, j'écoutais un podcast sur le monde des entreprises, notre système et notre structure gouvernementale. Sont-ils vraiment ce dont nous avons besoin au XXI^e siècle ? C'est le genre de discussions que l'on peut avoir dans les *third places*, en buvant notre café du matin. Or je suis convaincue que c'est essentiel pour la démocratie, pour construire une manière de vivre commune et une société stable et durable dans le futur.

LES TIERS-LIEUX, PARLEMENTS DU PEUPLE

Entretien d'Antoine Burret
interviewé par Cécile Gauthier

Antoine Burret, sociologue, et premier auteur d'une thèse sur les tiers-lieux en France, retrace l'évolution de l'interprétation du concept de « tiers-lieux » en France. Popularisé à partir des années 2010 par les acteurs de la médiation numérique, notamment avec TiLiOS, le concept gagne ensuite en popularité auprès des institutions publiques et privées. Burret insiste sur les rôles que jouent les tiers-lieux en faveur de la sociabilité et du lien social, surtout en période de crise. Il plaide pour les reconnaître comme des infrastructures sociales indispensables et appelle ainsi à les protéger comme des espaces essentiels à la discussion publique dans nos démocraties.

33

Quand et comment avez-vous commencé à travailler sur les tiers-lieux ?

Je suis sociologue et mon parcours a été marqué par une réflexion sur la transformation du patrimoine industriel d'Europe du sud-est en lieux culturels après la chute du mur de Berlin. Plus tard, j'ai participé à créer le premier espace de *coworking* à Genève et c'est dans ce contexte que j'ai découvert le terme « tiers-lieu ». À l'époque, il m'avait semblé que ce terme était flou car il était surtout employé par des professionnels pour désigner des objets différents selon le secteur d'activité de celui qui l'employait. Le monde du *coworking* en donnait une définition différente du monde des bibliothèques ou de ceux du retail. Il m'inspirait donc beaucoup de méfiance. Pour ma part, c'est en travaillant avec les acteurs de l'éducation populaire en France que j'ai pris conscience de son potentiel interprétatif.

J'ai décidé d'orienter mes recherches vers ce concept à tel point qu'il est devenu le sujet central de ma thèse et de mon premier livre¹⁵. Mes travaux avaient pour ambition de diffuser dans l'espace public ce concept en proposant une interprétation issue d'une observation rigoureuse et scientifique de ses usages.

En tant que jeune chercheur enthousiaste, je crois que j'ai parfois réduit mon interprétation du concept aux usages que j'avais la chance d'observer. Je pense en particulier aux acteurs du mouvement de la médiation numérique, du logiciel libre et de l'*open source* avec qui j'ai publié en 2014 le Manifeste des tiers-lieux¹⁶. Aujourd'hui, je reconnais que cette approche était essentialisante, voire militante et que ce que désigne le terme « tiers-lieu » peut prendre des formes extrêmement variées en fonction des époques, des cultures ou des géographies. L'enjeu est de savoir appréhender cette extrême diversité des tiers-lieux.

Comment présenteriez-vous la communauté TiLiOS ?

TiLiOS n'est pas un réseau au sens strict mais plutôt un « mouvement » qui se retrouve autour des principes de l'éducation populaire et du logiciel libre. Les contributeurs de TiLiOS œuvrent pour des tiers-lieux solidaires, engagés et pour la libre diffusion des connaissances. TiLiOS s'est structuré autour de la création du réseau Movilab qui est la principale plateforme de diffusion de connaissances sur les tiers-lieux en France. En diffusant les pratiques concrètes et les savoirs techniques qui voyaient le jour dans les lieux.

TiLiOS voulait donner à tout un chacun la capacité de créer son propre tiers-lieu sans dépendre des logiques marchandes. Il a ainsi fait une proposition originale de ce que pouvait être un tiers-lieu et a ainsi joué un rôle central dans l'essor de ce concept en France.

Qu'est-ce qui a marqué l'essor du mouvement des tiers-lieux dans les années 2010 ?

Nous parlons ici de la diffusion du concept en France ou plutôt en Francophonie car la trajectoire est très différente dans le reste du monde. Au début des années 2000, le terme a commencé à être employé dans le monde des bibliothèques alors que le secteur cherchait à se renouveler. On retrouve également certaines traces dans le retail avec l'essor du marketing expérientiel.

À la fin des années 2000, les promoteurs du *coworking* et du télétravail ont commencé à l'employer pour justifier de l'évolution du secteur de l'immobilier de

15. Burret, A. (2015). *Tiers lieux : Et plus si affinités*, Limoges, Fyp éditions, 175 p.

16. « Le Manifeste des Tiers-Lieux » en *open source* à retrouver sur Movilab : https://movilab.org/wiki/Le_manifeste_des_Tiers_Lieux

bureaux. Dans un mouvement presque conjoint, les acteurs des *fablabs*, des *hackerspaces*, des Espaces Publics Numériques s'en sont saisis pour affirmer la singularité de leurs activités. Puis, dans le courant des années 2010, sont arrivés les architectes, les urbanistes, les acteurs de la culture, de l'ESS qui se sont approprié ce terme pour redéfinir leurs pratiques. À chaque fois, le terme est employé pour qualifier une volonté d'avoir une approche plus conviviale et collaborative.

Finalement, il s'est imposé comme un flou conceptuel autour du mot « tiers-lieu » qui a permis à de multiples acteurs de se l'approprier selon leur propre logique.

Vous semblez penser que le flou autour du concept a permis son appropriation et sa diffusion ?

Ce flou a sans doute permis sa diffusion et son appropriation mais il a aussi conduit à le transformer en mot fourre-tout pour désigner en vrac une volonté d'agir différemment de manière collaborative. Malheureusement, on ignore trop souvent ou on minimise la portée de la définition précise du terme qui est à la fois belle, simple et universelle. Je crois que cela est un frein important pour l'évolution du domaine, que ce soit pour la recherche scientifique ou pour formuler une réflexion stratégique sur le devenir des tiers-lieux. Aujourd'hui que le mot, par différents truchements, est entré de plain-pied dans l'espace public, il est nécessaire de réinterroger la théorie des tiers-lieux pour en saisir tout son potentiel.

Quelle serait votre définition des tiers-lieux ?

Ce n'est pas ma définition mais la définition telle que formulée originellement en langue anglaise par son créateur Ray Oldenburg. Le tiers-lieu est un lieu de sociabilité informelle. Le terme « informelle » est important car il appuie sur une distinction d'avec les lieux de sociabilités formelles où les interactions sociales sont plus ou moins contraintes, structurées et régulées par des normes établies. Oldenburg formule ce concept pour désigner ces lieux simples où l'on rencontre régulièrement ses amis ou ses voisins pour passer du bon temps, comme un café ou un petit commerce de proximité.

Le travail d'Oldenburg est ancré dans une vision européenne de la sociabilité, et il se focalise sur certains lieux de boissons (cafés, pubs ou tavernes). Mais le tiers-lieu peut prendre des formes différentes selon les cultures ou les époques. Le tiers-lieu des habitants d'un village au Burundi ou au Panama est différent de celui d'un New-Yorkais ou d'un habitant d'un quartier périphérique de Bucarest. Pour le premier, ce sera peut-être un café *coworking* et pour l'autre, ce sera un banc en face d'un bâtiment. Pour les uns, ce sera un PMU ou un kebab au coin de la rue, un

magasin de bricolage, les marches devant un monument, un coiffeur de quartier ou un *fablab* dans une école.

Ce concept permet de donner chair au quotidien à quelque chose de très abstrait et d'essentiel de nos jours : la rencontre avec l'autre. Le tiers-lieu, c'est le lieu du capital social. Mais il pose aussi de nombreuses questions : comment on devient un tiers-lieu ; comment on entretient ce rôle ; quels sont les types de relations avec les personnes ; combien de temps faut-il pour devenir un véritable lieu de rencontres sur un territoire. Tout cela ne se fait pas en un clin d'œil, pleins de facteurs et de techniques viennent y concourir.

Ce qui devient très intéressant, c'est lorsque l'on comprend que ces lieux, par les liens qu'ils permettent de tisser dans un quartier ou un village, jouent un rôle essentiel dans des situations critiques. On l'a vu dans beaucoup de pays avec la pandémie, dans différents conflits armés ou lors de catastrophes naturelles. Les personnes naturellement se retrouvent dans leurs tiers-lieux pour créer ou bénéficier de la solidarité avec leur entourage.

Quels sont, selon vous, les rôles des tiers-lieux dans notre société et comment devraient-ils être appréhendés par les politiques publiques ?

Il faut avant tout rappeler que la France est le seul pays au monde à inscrire les tiers-lieux comme un véritable projet dans l'espace public. Une fois que cela est dit, je trouve que l'on parle trop de leur potentiel à transformer l'action publique, alors que ce n'est pas leur but. Le tiers-lieu est un lieu de sociabilité informel, pas un outil de transformation de la fonction publique. En conséquence, le soutien public est parfois mal adapté aux besoins des acteurs locaux.

Il serait utile de les considérer comme des infrastructures sociales, à l'instar de ce que l'on retrouve dans les travaux d'Aldrich. Cela permettrait d'avoir une meilleure vision de leur impact et de mieux les soutenir. Une cartographie des tiers-lieux, et plus largement des infrastructures sociales, aiderait à comprendre leur rôle dans la capacité des habitants des villes, des villages et des zones rurales à surmonter les nombreuses crises. Mais pour qu'ils soient reconnus, il faut les considérer comme de véritables infrastructures sociales et non simplement comme des lieux économiques ou de travail.

Reprenons l'exemple du COVID : les gens se sont spontanément réunis dans des tiers-lieux, pas uniquement ceux qui étaient formellement identifiés comme tels. Ils se sont rendus là où il y avait du monde, là où l'entraide pouvait se mettre en place. C'est ça, un lieu de sociabilité : une capacité de se retrouver pour vivre mieux ensemble quoi qu'il advienne.

L'exemple du Japon et de Fukushima est intéressant. Aldrich a montré que les tiers-lieux ont joué un rôle clé pendant la triple catastrophe de 2011, en offrant des espaces où les gens pouvaient se soutenir. Il a démontré que, dans certains cas,

l'investissement dans des infrastructures sociales – ce que selon moi sont vraiment les tiers-lieux – était plus efficace que des infrastructures physiques massives comme des murs pour contrer les tsunamis.

Il y a aussi des recherches qui adviennent sur le rôle de certains tiers-lieux dans les crises humanitaires. Prenons l'exemple des *fablabs* installés auprès des camps de réfugiés. Comment ces lieux améliorent la santé mentale des personnes déplacées et les aident à survivre? Il est crucial de comprendre qu'il ne s'agit pas seulement des lieux hybrides à la mode. Le *fablab*, dans ce contexte, est beaucoup plus qu'un simple lieu de fabrication : il permet de créer des liens sociaux capables de répondre à des besoins humains fondamentaux.

Vous mettez l'accent sur la dimension de sociabilité et de rôle sociétal des tiers-lieux. Est-ce différent de la notion de « faire ensemble » que vous développez dans votre thèse ?

Je ne renie pas ma thèse, mais je regrette parfois son interprétation. « Faire ensemble » ne se résume pas à produire des objets. Cela inclut aussi des conversations, des échanges, des discussions où se crée une représentation commune. Ce lien social, cette capacité à se rencontrer et à créer quelque chose ensemble, même de manière informelle, c'est fondamental. Le tiers-lieu n'est pas seulement un espace productif, mais un lieu de rencontres humaines. C'est ce capital social qui se construit à travers ces rencontres régulières qui a de la valeur. Cela permet d'améliorer la résilience et la santé mentale, comme dans le cas des réfugiés ou des personnes déplacées.

Je trouve que la recherche en France réduit souvent les tiers-lieux à des questions environnementales ou de production collective. Très peu de chercheurs se concentrent sur leur rôle en tant que lieu de sociabilité. C'est dommage, car il manque une analyse plus fine de la dimension sociale et des interactions humaines qui se jouent dans ces espaces.

« Le tiers-lieu n'est pas seulement un espace productif, mais un lieu de rencontres humaines. C'est ce capital social qui se construit à travers ces rencontres régulières qui a de la valeur. »

Vous soulignez la dimension sociale et politique des tiers-lieux. Ces derniers semblent de plus en plus perçus comme des espaces inclusifs dans le débat public. Quel est votre avis sur cette évolution ?

Oui, c'est effectivement fascinant. J'ai suivi de près ces discussions et ces dynamiques, et je trouve que c'est un tournant important. Beaucoup de ces acteurs des tiers-lieux ont insisté sur l'idée qu'ils ne se positionnaient pas comme des militants

« Pour moi, les tiers-lieux, c'est ça : ce sont les parlements du peuple, des espaces où la diversité des opinions et des représentations peut s'exprimer. »

d'un bord politique particulier. Leur objectif était d'accueillir tout le monde, d'offrir un espace pour les débats politiques, peu importe leur orientation. Et je trouve cela remarquable. Cela montre à quel point ces lieux peuvent être des espaces de rencontre et de dialogue, au service de la diversité des idées et des opinions.

Je pense que la notion de tiers-lieu doit être sanctuarisée dans son rôle social, politique et lo-

cal. Balzac célébrait ce bon mot : « Les cabarets sont le Parlement du peuple. » Pour moi, les tiers-lieux, c'est ça : ce sont les parlements du peuple, des espaces où la diversité des opinions et des représentations peut s'exprimer. Et il est crucial que ces espaces soient protégés, respectés, et qu'on leur donne la place qu'ils méritent dans nos villes et nos villages. Car ce rôle social et politique, ce n'est pas un rôle anodin, c'est essentiel pour nos démocraties.

Je dirais même qu'il faut les consacrer, comme on consacrerait un lieu sacré, mais sans la connotation religieuse. Ce sont des espaces à la fois profanes et essentiels pour la société. Mais pour cela, il faut un travail de fond, une réflexion sur la manière dont on va les inscrire dans le temps long. Il faut que ces lieux soient protégés, non seulement par leur fonctionnement, mais aussi par leur dimension symbolique. C'est dans ces lieux que l'on peut vraiment retrouver le sens de la communauté, de la discussion, et de l'engagement politique. Et c'est cela qu'il faut préserver.

Je reste donc optimiste pour l'avenir des tiers-lieux, à condition que l'on sache reconnaître leur importance et les protéger. Ces espaces doivent être au cœur de nos préoccupations politiques et sociales. Ce n'est qu'en les valorisant comme des lieux de sociabilité et de dialogue que nous pourrons en tirer tout le potentiel.

QUINZE ANS DE *FABLABS* EN FRANCE, QUELLES ÉTAPES CLÉS SUR LE CHEMIN DE CES TIERS-LIEUX SINGULIERS ?

Entretien de Constance Garnier
interviewée par Cécile Gauthier

Dans cette interview, la chercheuse Constance Garnier dont la thèse a porté sur l'analyse des modes de coordination intra- et inter-organisationnels du réseau mondial des Fablabs, ancienne Déléguée Générale du réseau français des Fablabs (RFFLabs), passionnée par les tiers-lieux, revient sur son parcours et ses recherches depuis 2013. Elle partage son analyse de la dynamique des *fablabs* en France, leur structuration et leur évolution, notamment en lien avec les politiques publiques. Elle interroge le lien entre les tiers-lieux et les *fablabs*, soulignant l'importance de la coopération, de l'inclusivité et des pratiques collectives.

Quand avez-vous commencé à travailler sur les tiers-lieux et en particulier les *fablabs* ?

Tout a commencé en octobre 2013, pendant mon master en économie sociale et solidaire. Avec deux camarades, nous avons travaillé sur l'impact du numérique sur les territoires, en particulier sur le *fablab* Artilect à Toulouse. J'avais déjà découvert ces lieux à travers mon travail avec le réseau Information Jeunesse et un projet de création d'un jeu coopératif pour l'insertion des jeunes. Lors des premières observations à Artilect, j'ai compris que les usagers percevaient davantage ce lieu comme un service qu'un espace de partage communautaire. J'ai donc approfondi ma recherche en revenant tous les jours pendant un mois. Ce fut une réflexion sur l'importance de l'animation pour favoriser la coopération. Ensuite, un stage de recherche pour un projet ANR sur les *fablabs* en France et à l'international m'a permis d'aller plus

loin. J'ai aussi participé à la création du Fab Café, en lien avec la coopérative les Imaginations Fertiles, et à l'organisation du premier Fablabs Festival. Mon mémoire de recherche sur les *fablabs* m'a permis de faire des recommandations sur le développement de la coopération, tant à l'échelle d'Artilect qu'au sein des réseaux de *fablabs*, à l'échelle nationale et internationale.

Puis ma thèse a débuté en septembre 2016, après avoir été financée par la chaire d'innovation de Télécom ParisTech. Pendant cette période, j'étais engagée dans le développement du réseau des *fablabs* français (RFFLabs) en tant que membre de son conseil scientifique (CS), et m'efforçais de garder une distance critique. Je ne voulais pas que mon engagement dans le réseau interfère avec ma recherche doctorale, c'est pourquoi je n'ai pas inclus le niveau national français dans ma thèse. Dans le cadre du CS, j'ai contribué au Livre Blanc sur les *fablabs* réalisé avec Camille Bosquet et Matei Gheorghiu, sans contraintes académiques, ce qui m'a permis de travailler de manière plus libre tout en restant active sur le terrain.

Ma thèse interroge la question de la coopération dans des réseaux et communautés en croissance rapide, en prenant comme cas d'étude le réseau mondial des *fablabs* d'une part et le *fablab* Artilect d'autre part. Le volet théorique repose sur l'analyse des réseaux et des communautés ainsi que celle des communs, mais c'est l'aspect empirique qui est au cœur de mon travail. J'ai notamment décrit l'histoire, la gouvernance et les interactions des *fablabs*. Bien que la contribution théorique soit modeste, la thèse a été bien reçue, en particulier par la communauté des acteurs, notamment pour sa capacité à comprendre un phénomène en constante évolution.

Selon vous, quels sont les événements marquants dans l'histoire des *fablabs*, et que peut-on retenir de l'histoire des *fablabs* en France ?

En ce qui concerne le développement des *fablabs*, la France a joué un rôle très particulier. Elle dispose d'une forte tradition associative, notamment avec la loi 1901, et d'une culture de l'économie sociale et solidaire. Cette tradition trouve ses racines dans les mouvements ouvriers et mutualistes qui valorisent l'entraide citoyenne et les formes de contribution collective. Cette histoire a permis aux *fablabs* de se développer rapidement en France, tout comme les tiers-lieux, d'ailleurs.

Les premiers *fablabs* ont vu le jour aux États-Unis au MIT¹⁷ dans les années 2000, mais c'est à partir de 2009-2010 qu'ils sont apparus en France.

17. Le Massachusetts Institute of Technology (MIT), en français Institut de technologie du Massachusetts, est un institut de recherche américain et une université, spécialisé dans les domaines de la science et de la technologie. Le Media Lab du MIT, en collaboration avec le Grassroots Invention Group et le Center for Bits and Atoms (CBA), également du MIT fonda, en 2001, le premier *fablab*. Pour être labellisés par le MIT, il faut s'engager à respecter la charte des *fablabs* et s'auto-évaluer sur quatre critères : accessibilité, engagement, outils et processus,

Le premier grand tournant a eu lieu en 2013, avec l'appel à projets lancé par Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif et Fleur Pellerin, ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique, qui a ouvert des financements publics pour soutenir des *fablabs* à vocation économique, axés sur le développement territorial. Cette initiative a permis à de nombreux acteurs, parfois éloignés du concept de *fablab*, de se l'approprier pour répondre à des critères de financement. Ce mouvement a aussi créé des tensions, car il y a eu une confusion entre les

« véritables *fablabs* » et ceux qui ne respectaient pas entièrement les principes du mouvement tels que définis dans la charte de la FabFoundation et interprétés par les Français. Un débat est né en France sur ce qui définit un véritable *fablab* et ce qui le distingue d'autres formes d'organisations de lieux de fabrication numérique (*makerspaces*) comme les hackerspaces, les TechShop de l'époque, les *fablabs* internes d'entreprises, etc. Ce débat était clé dans les démarches de structuration : à quel périmètre peut-on se réunir et mutualiser, se représenter collectivement ? À la structuration du réseau français à partir de 2014, à laquelle j'ai eu la chance de participer le choix a été fait d'un réseau de *fablabs* constitué notamment d'un collège de sympathisant où pouvaient s'engager les lieux « cousins ou amis » ne se reconnaissant pas comme *fablabs*.

Dès le début de la construction du Réseau français des Fablabs, en 2014-2015, il y avait donc une volonté de poser des frontières claires autour du terme « *fablab* ».

Aussi, parmi les événements marquants du mouvement, il y a eu le « Fab 14 », le 14^e rassemblement mondial des *fablabs* qui s'est déroulé en France en 2018. Organisé par Artilect et le RFFLabs en coopération avec FabCity Grand Paris, il a été crucial pour les *fablabs* français, prouvant leur capacité à organiser collectivement un événement distribué et d'envergure internationale.

En juin 2019, le RFFLabs a co-organisé avec le Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET) et les Tiers-lieux Libres et *Open Source* (TiLiOS) une rencontre appelée « Agir par les communs ». S'y sont retrouvés des citoyens engagés dans des réseaux de lieux et de causes (Lieux intermédiaires et indépendants, TiLiOS, La Coop des Communs, La Fabrique des mobilités, Casaco, Open Source Politics, Open Law, Crefad, Open Food France, etc.) autour de la conviction partagée que l'approche par les communs était la méthode la plus appropriée pour valoriser et articuler les diverses innovations sociales qu'ils développaient et défendaient.

« La France dispose d'une forte tradition associative et d'une culture de l'économie sociale et solidaire. Cette tradition trouve ses racines dans les mouvements ouvriers et mutualistes qui valorisent l'entraide citoyenne et les formes de contribution collective. »

La 3^e rencontre annuelle du Réseau français des Fablabs, aussi appelé « October Make », à Nancy, a été une étape supplémentaire pour ancrer l'implication des *fablabs* dans ces échanges. Conscient de l'importance sociale de ce processus émergent qu'il observait et soutenait depuis un moment, le CGET a encouragé et accompagné la formalisation d'un outil de coordination de ces acteurs qui allait devenir l'Association de préfiguration nationale France Tiers-Lieux.

La crise du COVID-19 a également été un tournant majeur, notamment pour les *fablabs*. En 2020, ces espaces ont montré la force de la fabrication distribuée et localement ancrée, un modèle qui permet de produire localement tout en bénéficiant d'une circulation globale des connaissances. Avant cette période, la France représentait déjà 10 à 11 % du total des *fablabs* mondiaux, mais après 2020, son réseau national (le RFFLabs) est devenu l'un des plus structurés et efficaces aux yeux de la communauté internationale des *fablabs*. La crise a aussi révélé l'importance des liens solides entre acteurs locaux. Là où la confiance et la coopération étaient déjà établies, l'efficacité était maximale.

Puis je pense que le premier événement Faire Tiers-Lieu en 2022 à Metz a été un événement marquant et fort pour rassembler les réseaux, les communautés de tiers-lieux. Les tiers-lieux, à l'image des *fablabs*, montrent un grand potentiel si leurs réseaux restent solides et coopératifs.

Puis, en 2021, le RFFLabs a évolué, adoptant une nouvelle appellation, « Réseau français des Fablabs, espaces et communautés du faire », qui englobe une variété de lieux de fabrication, pas seulement les *fablabs*, mais tous ceux partageant des valeurs et des principes communs : l'importance du geste et de l'apprentissage créatif qu'il permet, le faire par soi-même et avec les autres, la dimension capitale de la réparation, du réemploi, de recyclage de la production locale pour la résilience des territoires ainsi que l'esprit communautaire d'entraide et de partage des savoirs localement et globalement. La structuration du RFFLabs a ainsi suivi deux grandes étapes. Initialement, il y avait un besoin de se définir comme un groupe avec des frontières claires, ce qui a permis de créer une communauté forte avec une voix collective. Puis, au fil du temps, les frontières se sont assouplies. Par exemple, des lieux comme les *hackerspaces* et *makerspaces*, des *ateliers de réparation ou de couture* ont rejoint le réseau, même s'ils ne se reconnaissaient pas comme des *fablabs* stricts.

Où en est aujourd'hui le mouvement des *fablabs* ?

En 10 ans, la proportion de *fablabs* avec et sans salariés s'est pratiquement inversée. Ça peut paraître anecdotique, mais ça marque une évolution importante. Ces lieux sont devenus plus structurés, avec des formations, des certifications, et une reconnaissance professionnelle. La professionnalisation des *fablabs* est évidente, et c'est aussi un signe de l'évolution du mouvement.

Il y a eu aussi une féminisation du milieu, bien qu'il reste encore beaucoup de travail à faire sur la diversité, en particulier sur la question de l'origine ethnique. Beaucoup de *fablabs* sont ouverts, mais ils touchent souvent un public assez homogène. Il est aussi intéressant de voir qu'aujourd'hui, une part importante des *fablabs* sont portés par des collectivités ou des structures publiques, une tendance qui n'était pas aussi marquée il y a encore cinq ans. De nombreux *fablabs* sont ainsi devenus des acteurs institutionnels, reconnus pour leurs actions et financés par l'État ou des collectivités territoriales.

Quant aux mouvements *open source* et libristes, il y a effectivement un héritage de ces mouvements dans les *fablabs*. Mais il y a aussi un décalage, car bien que ces valeurs soient présentes dans le discours des *fablabs*, la mise en pratique reste parfois limitée. Les logiciels utilisés dans les *fablabs* sont souvent *open source*, mais la maîtrise des cadres juridiques, comme les licences, les brevets ou les droits d'auteur, reste encore faible pour une grande partie des utilisateurs. Et même si certains *fablabs* sont très impliqués dans les pratiques *open source*, il n'y a pas une communauté de contributeurs et contributrices organisée au sein des *fablabs*. Par exemple, si tu ouvres un *fablab*, tu n'y trouveras pas forcément une communauté active de contribution active à Wikipédia ou Framasoft.

Quelle est votre définition du concept de « tiers-lieu » ?

Initialement, je l'associais à un espace de socialisation, basé sur les travaux d'Oldenburg : des espaces de rencontre, où l'objectif est de maintenir du lien social, peu importe l'activité pratiquée. Cependant, avec le temps, ce terme est devenu flou. Il existe désormais plusieurs interprétations, et cela crée des ambiguïtés. Je distingue deux types de tiers-lieux : ceux qui priorisent l'accueil inconditionnel et les liens sociaux, et ceux qui sont plus axés sur l'activité (ce qui est le cas pour une part importante des *espaces du faire*). Un tiers-lieu véritablement inclusif doit être ouvert à tous, sans conditions. Les espaces de *coworking* commerciaux, en revanche, ne répondent pas à cette définition, car ils ne sont pas ouverts à la diversité sociale. Ce sont des espaces utiles de mutualisation et de socialisation professionnelle comportant généralement une certaine homophilie sociale.

Ce qui me semble essentiel, c'est l'ouverture au public et l'inclusion médiée et pensée. Les « vrais » tiers-lieux ne font pas de distinction d'accès mais pensent les rencontres qui se jouent dans leur espace. Leur fonction sociale prime sur l'objet ou l'activité qui y est pratiquée. Je rejoins Antoine Burret sur l'idée de « troquet » : un lieu ouvert où les distinctions sociales sont moins marquées que sur son palier. La gouvernance est aussi un critère important : un tiers-lieu où les usagers participent activement à la gestion est généralement (mais pas systématiquement) plus inclusif.

Vous évoquez une évolution dans la manière de se définir des espaces. Pensez-vous que cette question des étiquettes perdra de son importance dans le futur ?

Oui, à mesure que les pratiques se diversifient et évoluent, les étiquettes perdent de leur importance. Ce que l'on appelle aujourd'hui un « *fablab* » ou un « tiers-lieu » sera peut-être redéfini dans quelques années. Ce qui compte, au final, ce sont les projets, la coopération et les liens humains. L'étiquette est un outil pratique, mais elle ne doit pas être figée. L'évolution des communautés se fait davantage à travers l'échange, la collaboration et la confiance, que par l'identification à un terme spécifique.

L'évolution des tiers-lieux et des *fablabs* a été marquée par un processus de structuration, auquel l'État a grandement contribué et que les acteurs de terrain se réapproprient. Bien que les termes aient évolué et perdu de leur sens initial, ce qui demeure central, c'est la capacité de ces espaces à créer des dynamiques collectives et à favoriser les échanges. Le futur de ces lieux dépendra sans doute davantage des pratiques et des collaborations que des définitions formelles.

Comment analysez-vous l'implication de l'État dans le développement des *fablabs* et plus largement des tiers-lieux en France ?

44

L'État a ainsi joué un rôle clé dans la structuration des *fablabs*, puis des tiers-lieux, à travers la mise en place de politiques publiques de soutien (accompagnements, financements, créations de programmes, événements, etc.). Cela a sans doute participé à la prolifération des tiers-lieux et à la diffusion du terme, qui est de plus en plus utilisé et qui désigne désormais une grande variété de projets et de pratiques. Si cela a permis une forte visibilité de ces dynamiques, cela a aussi entraîné des critiques sur la dilution du concept. Les financements publics ont largement contribué au développement des *fablabs*, mais ont également soulevé des questions sur leur authenticité. Les débats autour de ce qui constitue un « véritable » *fablab* ont permis de préciser et d'affiner la définition de ces espaces mais ont aussi créé des tensions entre des acteurs aux valeurs et projets pourtant relativement proches. Ainsi, le rôle de l'État s'est révélé à la fois un levier essentiel et une contrainte pour les acteurs locaux, qui ont dû se réappropriier ces concepts et les réadapter à leurs propres réalités, leurs pratiques et leurs valeurs.

Il y a souvent une approche critique sur l'implication de l'acteur public, peut-être trop importante, souvent contraignante dans les formes, modèles, les modes de coopération et de coordination, la vision de la valeur produite. Je comprends et partage cette critique à plusieurs égards, mais je pense qu'il y a aussi un aspect positif à souligner. Par exemple, le Réseau français des *Fablabs* est aujourd'hui reconnu internationalement pour son action, sa structuration et la qualité de ses produc-

tions. Un des grands succès, parmi d'autres, a été la mise en place du mois de la fabrication distribuée. Cela a permis de faire reconnaître la notion de fabrication distribuée, ainsi que la capacité de production des *fablabs* et l'importance du lien local. Ainsi, dans le cadre de ce mois de la fabrication distribuée, la plateforme DesignOuvert a permis aux collectivités locales de commander des objets, dont les designs ont été conçus à l'échelle nationale, pour les faire produire localement par des *fablabs*. Cela représente une avancée considérable et un vrai accomplissement pour le réseau. Ce n'est pas juste de la reconnaissance, mais aussi une valorisation du travail mené par ces structures. Le projet a rencontré des heurts – certains avec des effets très lourds pour l'image locale des *fablabs* engagés et qui n'en étaient pas responsables – mais en matière de symbole c'est un vrai signe de dialogue et d'écoute de la part des institutions utilisé à l'international par d'autres réseaux nationaux pour illustrer les formes de coopérations nationales possibles.

Il a permis aux *fablabs* d'être reconnus comme des acteurs essentiels pour les pouvoirs publics, et cette coopération avec l'État a eu des répercussions positives au-delà de nos frontières. Bien sûr, tout n'est pas parfait, mais il y a un réel progrès dans la reconnaissance de ces structures comme partenaires professionnels de l'État.

L'enjeu majeur est de savoir si, une fois l'émulation de la politique publique passée, les liens créés et les compétences acquises seront suffisants pour assurer la pérennité des tiers-lieux. Les projets doivent être durables, et il est essentiel que les acteurs restent solidaires.

Dans tous les cas, dans ce qu'il s'est passé ces dernières années autour de la politique tiers-lieux, on peut d'ores et déjà retenir de bons exemples de coopération entre les acteurs publics et la société civile organisée, certains modèles, une culture du partenariat et de la coopération qui a fait ses preuves, et qui, je l'espère, continuera à se développer dans les années à venir.

« Le rôle de l'État s'est révélé à la fois un levier essentiel et une contrainte pour les acteurs locaux, qui ont dû se réapproprier ces concepts et les réadapter à leurs propres réalités, leurs pratiques et leurs valeurs. »

« Dans tous les cas, dans ce qu'il s'est passé ces dernières années autour de la politique tiers-lieux, on peut d'ores et déjà retenir de bons exemples de coopération entre les acteurs publics et la société civile organisée, certains modèles, une culture du partenariat et de la coopération qui a fait ses preuves, et qui, je l'espère, continuera à se développer dans les années à venir. »

UNE PERSPECTIVE SOCIO-HISTORIQUE DU MOUVEMENT DES TIERS-LIEUX

Entretien d'Isabelle Berrebi-Hoffmann
interviewée par Cécile Gauthier

Isabelle Berrebi-Hoffmann est sociologue, directrice de recherche au CNRS, au sein du Lise (Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique). Elle a mené des recherches internationales comparatives sur les recompositions du travail, l'évolution des formes de gouvernance et de l'entreprise et la transformation digitale. Elle s'est particulièrement intéressée aux communs, aux tiers-lieux et aux formes productives alternatives (économie circulaire, économie collaborative, *makerspaces*, *fablabs*, etc.), notamment dans son ouvrage comme co-auteurice *Makers – Enquête sur les laboratoires du changement social*, avec M.-C. Bureau et M. Lallement (2018). Dans cette interview, Isabelle Berrebi-Hoffmann revient sur le développement des tiers-lieux. Le terme « tiers-lieu » aurait émergé au début des années 2000 à travers des mouvements communautaires et numériques, notamment les *fablabs* et *hackerspaces*, avant d'être adopté par les politiques publiques en 2013, structurant ainsi un modèle de coopération collective. Ces espaces hybrides se situent à l'intersection des sphères publiques, marchandes et militantes, offrant des lieux de délibération, d'innovation sociale et de partage entre divers acteurs, avec une organisation flexible souvent fondée sur des modèles économiques alternatifs. Toutefois, bien que les tiers-lieux représentent un renouveau de l'économie sociale et solidaire, leur pérennité reste fragile, et ils doivent faire face à des défis économiques et institutionnels pour se stabiliser et avoir un impact durable sur la transformation sociale.

Comment le terme « tiers-lieu » a-t-il émergé et a été adopté en France ?

Originellement, les tiers-lieux ont pris forme au sein de mouvements « *grass-roots* » portés par des acteurs issus du numérique, du *coworking*, du travail nomade, ou par des artistes ayant vécu dans des squats autogérés. Ces lieux ont visé à favoriser la coopération et la gestion partagée, en dehors des modèles hiérarchiques des institutions publiques ou privées. Les *fablabs* et *hackerspaces*, créés autour de la production collaborative et du partage de savoirs, en sont des exemples marquants. En 2009, le premier *fablab* à Toulouse (Artilect) a joué un rôle clé, et le mouvement s'est progressivement structuré au niveau mondial.

En 2013, les politiques publiques ont commencé à reconnaître ce phénomène. Le plan de Fleur Pellerin a été un tournant, notamment avec la promotion des *fablabs* et la transformation de leur auto-dénomination. Ce plan a permis de clarifier et de structurer la manière dont ces lieux s'identifiaient et interagissaient entre eux.

Dans la même veine, le projet Fab City, initié par le maire de Barcelone en 2014 puis porté à Paris en 2018 et par d'autres grandes villes comme Berlin, a cherché à réintroduire la production dans la ville, en mettant l'accent sur l'écologie, le numérique, la permaculture et la micro-production. Ces initiatives ont permis d'ancrer davantage le concept de tiers-lieu dans les politiques publiques.

Dès les années 2010, avec Marie-Christine Bureau et Michel Lallement, nous avons commencé à étudier ces lieux dans le cadre de recherches interdisciplinaires. Nous avons observé ce phénomène qui se distinguait des associations traditionnelles par son approche inclusive, souvent axée sur des projets communautaires, culturels à la croisée du loisir, du bricolage, du culturel et de la production collaborative, basés sur des modes de coopération et de financement alternatifs, et ouverts à des publics variés, locaux ou internationaux. Dans notre ouvrage collectif « Makers : enquête sur les laboratoires du changement social » (2018), nous avons démontré que ces espaces étaient liés à la notion de communs, cherchant à ouvrir des espaces partagés entre le public et le privé. Ils visent à redonner vie aux communs¹⁸ en créant des lieux où l'accès est conditionné par une implication active.

Avec l'adoption du terme « tiers-lieu » par les politiques publiques, ce modèle d'organisation collective s'est progressivement démarqué. Cette reconnaissance et ce soutien des acteurs publics ont participé à renforcer l'identité « tiers-lieu ».

À la suite du rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble », un programme national de soutien aux tiers-lieux a été lancé en 2019, avec la création du

18. « Les communs désignent des formes d'usage et de gestion collective d'une ressource ou d'une chose par une communauté. Cette notion permet de sortir de l'alternative binaire entre privé et public en s'intéressant davantage à l'égal accès et au régime de partage et décision plutôt qu'à la propriété », définition donnée par : Festa, D., Dulong de Rosnay, M. & Miralles Buil, D. (2018). *Géoconfluences*, <<https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/notion-a-la-une/communs>>.

programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » à l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et de l'appel à manifestation d'intérêt dit des « Fabriques de territoires » ; suivi en 2021 après la remise du rapport France Tiers-Lieux à Jean Castex, du programme Manufactures de proximité, qui a permis de soutenir 100 tiers-lieux dédiés à la production pour favoriser le développement économique et l'emploi local.

Le terme de « tiers-lieu » a ainsi pris une dimension performative : une fois qu'il a été attribué à ces espaces, il a contribué à structurer l'organisation de ces lieux et à renforcer leur identité commune, tout en permettant à des acteurs très divers de se reconnaître derrière ce modèle.

Selon vous, le « tiers-lieu » peut-être considéré comme un « objet frontière », entre les sphères publiques, marchandes et militantes, qu'entendez-vous par là ?

Aujourd'hui, 15 ans après le début de cette dynamique, nous sommes dans un moment très intéressant. Le concept de tiers-lieu est devenu un « objet frontière » c'est-à-dire un espace symbolique où se rencontrent des acteurs aux motivations et aux projets divers, mais qui se retrouvent autour de certains principes communs de collaboration, de fabrication, de partage et de production collective. Ces espaces peuvent être très différents d'un endroit à l'autre, mais ils s'unissent sous l'étiquette du tiers-lieu, à travers des congrès, des revues, des rencontres et parfois des projets transnationaux, qui montrent bien la variété mais aussi la cohérence du phénomène.

En outre, le terme de tiers-lieu est devenu plus qu'une simple étiquette : il symbolise une forme d'innovation sociale qui traverse de nombreux secteurs et permet à différents types de communautés de se retrouver pour construire ensemble un projet commun.

D'une part, l'une des caractéristiques majeures des tiers-lieux réside dans leur qualité d'espaces de délibération où les décisions sur leur identité, leur fonctionnement, leur modèle économique et leur gouvernance sont prises collectivement. Cette dimension délibérative est essentielle, et chaque décision, comme l'intégration de subventions ou la vente de services, impacte leur fonctionnement. Ils documentent leurs actions, partagent leurs savoirs et encouragent la création collective, inspirés par des mouvements comme les hackerspaces ou les *fablabs*.

D'autre part, un tiers-lieu permet aussi, et surtout, de croiser différents registres d'activité, qui peuvent inclure des dimensions variées :

« Le terme de tiers-lieu symbolise une forme d'innovation sociale qui traverse de nombreux secteurs et permet à différents types de communautés de se retrouver pour construire ensemble un projet commun. »

- L'éducation et l'apprentissage (comme la transmission des savoirs).
- La solidarité, *via* des actions collectives ou communautaires.
- L'écologie, avec un engagement dans des pratiques durables, comme l'autoproduction ou les circuits courts.
- Le numérique, par des initiatives en lien avec les nouvelles technologies et les outils collaboratifs.
- La production et l'innovation, avec des projets liés au travail, aux start-ups, ou à la fabrication.

On distingue trois types d'écosystèmes dans un tiers-lieu :

1. *L'écosystème local et territorial*

Un tiers-lieu peut s'ancrer dans un environnement local, collaborant avec les pouvoirs publics et d'autres acteurs territoriaux. Il peut ainsi interagir avec des structures sociales comme les recycleries, les cybercafés, les entreprises de circuits courts ou des initiatives telles que Emmaüs, etc. Ces lieux sont souvent soutenus par les pouvoirs publics, car rares sont ceux qui peuvent fonctionner de manière entièrement autonome ou autofinancée.

2. *L'écosystème de projet*

Un tiers-lieu peut aussi s'inscrire dans un écosystème global, avec une dimension transnationale. Par exemple, les *makerspaces* ou les *fablabs* sont souvent associés à des congrès, des réseaux internationaux, ou des événements comme ceux organisés par le Chaos Computer Club à Berlin¹⁹. Ces lieux peuvent être des points de rencontre pour des communautés de praticiens, parfois engagées dans des projets agricoles autogérés, ou de réseaux de militants à l'instar des mouvements comme Occupy. Ce sont des espaces de circulation des idées, des savoir-faire et des modèles de gestion collaborative, mais aussi de développement de solutions concrètes à l'échelle locale.

19. Le Chaos Computer Club, aussi simplement désigné par le sigle CCC, est l'une des organisations de hackers les plus influentes en Europe. Le Chaos Computer Club est une communauté mondiale, qui fait campagne pour la liberté de l'information et de la communication sans aucune censure – par n'importe quel gouvernement ou compagnie – et qui étudie autant les possibilités de la technologie que ses impacts sur la société et l'individu : <https://www.ccc.de/en>

3. L'écosystème économique

Le troisième écosystème est l'écosystème économique, qui est souvent un peu plus complexe à appréhender, car il peut être « caché ». C'est pourtant cet aspect qui détermine la pérennité humaine et économique du lieu. En effet, pour qu'un tiers-lieu soit viable, il doit trouver un modèle économique. Cela peut inclure la question du financement : est-ce que le lieu dépend de subventions publiques, ou bien adopte-t-il un modèle plus autonome, comme une économie contributive ou un modèle hybride ?

Cela signifie qu'un tiers-lieu prend des décisions, fait des choix sur sa propre organisation, et ces choix sont cruciaux. Ces décisions peuvent porter sur plusieurs aspects :

- Est-ce qu'on accepte des activités marchandes ? Par exemple, accepter que certaines activités génèrent des revenus, comme des formations payantes ou un espace de *coworking* pour des start-ups.
- Quels modèles socio-économiques pour le tiers-lieu : lucrativité limitée ou non lucrativité ? Gratuité des services et activités ou non ? Expérimentations de prix libres ? Bénévolat ou salariat ?
- Comment gérer les choix autour de la convivialité ? Par exemple, est-ce qu'on crée une dynamique de *coliving* pour favoriser une communauté plus solidaire, ou bien on recherche plutôt des espaces plus ouverts, moins communautaristes ?
- Quels critères d'ouverture ? Comment éviter l'entre-soi et permettre une ouverture à de nouveaux publics ?

Ainsi, certains *hackerspaces* ont refusé le salariat, imposant un fonctionnement entièrement bénévole. Cependant, après quelques années, ces lieux ont dû réévaluer ce choix face à l'épuisement humain des bénévoles et ont commencé à intégrer des subventions publiques ou des modèles hybrides de financement. L'ÉlectroLab à Nanterre est un exemple de ce type d'adaptation.

En revanche, certains lieux, comme le JokkoLab au Sénégal, ont opté pour un modèle totalement indépendant des financements publics. Ils ont créé une entreprise collective, avec 60 partenaires associés, car ils ne souhaitent pas être sous format associatif et dépendre d'aides internationales, et ont bénéficié de la philanthropie et du mécénat de Google qui les a aidés à installer toutes leurs infrastructures et notamment la wifi dans leurs lieux.

Les tiers-lieux sont des espaces hybrides, loin de se cantonner à une seule fonction, ils mêlent souvent activités marchandes et non-marchandes. Ces espaces adoptent, pour la plupart, des modèles socio-économiques hybrides, combinant des services gratuits et payants, mais également formes de bénévolat, dynamiques contributives et salariat.

Deux systèmes économiques peuvent coexister :

- L'économie contributive, où l'on donne du temps, des savoirs, et des ressources (en nature ou en service) pour accéder au lieu ou du moins le faire vivre.
- L'économie marchande, où on paye pour accéder à un service spécifique, par exemple pour utiliser des machines.

« Les tiers-lieux rejettent une frontière stricte entre le secteur associatif, la sphère marchande, la sphère publique, la sphère privée et la sphère domestique. »

À l'instar des hackerspaces et des *makerspaces*, les tiers-lieux rejettent une frontière stricte entre le secteur associatif, la sphère marchande, la sphère publique, la sphère privée et la sphère domestique. En écho à ce qu'Erik Olin Wright nomme « les espaces interstitiels » à côté des mondes dominants, qui « hackent » ou transforment la norme dominante de séparation entre les activités productives, les activités militantes, le privé, les activités marchandes.

Comment les tiers-lieux pensent-ils ou repensent-ils les relations et rapports au travail ?

52

Une autre dimension fondamentale des tiers-lieux, qui revient systématiquement dans mes enquêtes, est la qualité des relations qui s'y instaurent. En effet, il existe dans ces lieux une quête de relations humaines qui se libèrent des contraintes habituelles du travail ou de la vie sociale. Beaucoup de gens viennent dans ces lieux pour expérimenter des relations plus libres, moins hiérarchisées et débarrassées des

« Le retour à un travail manuel et collaboratif permet de réhumaniser la technique et de redonner du sens au geste créatif. »

négatifs vécus dans le monde du travail traditionnel. Le retour à un travail manuel et collaboratif permet de réhumaniser la technique et de redonner du sens au geste créatif.

La question qui se pose alors est celle de l'équilibre entre l'individu et le collectif dans les tiers-lieux. La notion du « faire par soi-même », ou « do-it-yourself » est très présente dans ces lieux.

Celle-ci se transforme de plus en plus en un « do it with others », où l'individu ne cherche plus à se réaliser seul, mais en interaction avec les autres. Ce modèle reflète aussi une réparation du social, une forme de résistance aux logiques néolibérales qui standardisent le travail et les relations humaines.

En outre, ils sont une réponse concrète et pratique à une crise du travail : le travail salarié devenu de plus en plus intense, pénible et mal rémunéré. Dans ces

lieux on peut observer une montée des valeurs de coopération, de solidarité, et une quête de modèles de vie plus horizontalement organisés, une autre forme de travail plus humain, moins soumis aux règles imposées par les logiques capitalistes.

Les tiers-lieux apparaissent ainsi comme un symptôme d'une transformation sociétale plus large. Ils incarnent des dynamiques sociales qui convergent autour d'une volonté de redéfinir la place du travail, de la gouvernance collective et des relations humaines dans un contexte de crise. L'apparition de ces espaces s'inscrit dans une logique historique similaire aux découvertes de Weber sur la bureaucratie ou de Marx sur la classe ouvrière, mettant en lumière une classe de « sachants réflexifs » qui cherchent à se réinventer dans un monde du travail en crise. Depuis Marx, en passant par Arendt, jusqu'à la philosophie des makers, la question du travail libre a été au centre des réflexions sociales.

Pour ma part, je prends le phénomène des tiers-lieux comme un symptôme, mais surtout comme un opérateur d'une transition que nous vivons aujourd'hui. Le tiers-lieu m'intéresse parce qu'il signale des questions et des problèmes non résolus ou non pris en compte dans l'agenda politique et social. Il rend visible certaines crises de nos sociétés qui ne sont peut-être pas assez mises à l'ordre du jour médiatique ou des politiques publiques. Par exemple, toute la question du travail fait débat dans le discours public, mais ce dont on parle vraiment, c'est de l'emploi. L'activité réelle, le quotidien du travailleur, la pression de certaines conditions de travail – ça, on n'en parle que très rarement.

Aussi, si l'on observe ces trois domaines – social, économique et écologique – sur les quinze dernières années, on constate une volonté de s'organiser, de créer des lieux, de s'engager pour transformer la société. Une génération de vingténaires et trenténaires a émergé, portée par ces réflexions et ces mouvements.

Comme le suggère Fernand Braudel, les phénomènes sociaux se développent à des vitesses différentes, et parfois, ils se télescopent. Cela rappelle l'idée de « sphères d'activités différentes » (économie, vie privée, politique, droit, etc.) chez des auteurs comme Weber ou Durkheim. Ces sphères existent en parallèle, jusqu'à un moment où elles convergent et s'interpénètrent. C'est un peu ce qui se passe avec les tiers-lieux aujourd'hui. Ils sont une sorte de cristallisation de plusieurs révolutions qui se produisent simultanément.

Ces phénomènes s'entrelacent dans ce que j'appelle une « nébuleuse réformatrice ». Les tiers-lieux, dans ce contexte, apparaissent comme des espaces de trans-

« Les tiers-lieux apparaissent ainsi comme un symptôme d'une transformation sociétale plus large. Ils incarnent des dynamiques sociales qui convergent autour d'une volonté de redéfinir la place du travail, de la gouvernance collective et des relations humaines dans un contexte de crise. »

formation, où différents secteurs se rencontrent pour expérimenter de nouvelles formes de gouvernances démocratiques, de travail et de solidarité.

Ainsi, ils révèlent ces crises invisibles et jouent un rôle d'opérateur de transformation. Ils sont le miroir de nos problèmes sociaux, économiques et politiques non résolus. Cependant, il reste à évaluer leur impact réel sur la transformation sociale : sont-ils un effet de mode ou engendrent-ils de véritables évolutions ? Seule une enquête empirique pourra trancher.

Ces ambitions et interrogations ont déjà fortement traversé l'Économie Sociale et Solidaire, comment les tiers-lieux se positionnent-ils par rapport à cela : continuité ? renouveau ? transformation ?

Les tiers-lieux incarnent à la fois un renouveau et une extension de l'économie sociale et solidaire (ESS). D'une part, ils réinventent certaines pratiques de l'ESS en introduisant l'économie numérique et la culture collaborative, tout en restant ouverts à des modèles plus flexibles et expérimentaux. D'autre part, ils s'inscrivent dans une longue tradition d'initiatives collectives et de coopération. Les tiers-lieux constituent donc une forme innovante de l'ESS adaptée aux enjeux contemporains. Cependant, il y a deux manières d'interpréter le succès de ce phénomène des tiers-lieux, une plutôt optimiste et l'autre pessimiste.

Je me place plutôt du point de vue optimiste, parce que je crois aux effets performatifs des objets frontières. Lorsque l'on s'autodétermine « tiers-lieu », cela peut avoir des effets considérables sur l'organisation de sa structure, et sur la manière dont elle fonctionne au sein de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ces associations, qui sont souvent en quête de stabilité, de durabilité et de transformation de leurs pratiques, peuvent se saisir de ce concept et s'engager dans cette dynamique qui consiste à « faire tiers-lieu » pour toucher un public plus large, diversifier leurs financements, et améliorer leur efficacité ou leur efficacité.

L'autodénomination en « tiers-lieu » peut ainsi provoquer un changement dans les relations internes, dans le fonctionnement, dans les modes de décision, et dans le panel d'activités de l'organisation. Cela pourrait aussi transformer la durabilité et la soutenabilité de ces structures. Si cela permet d'attirer plus de financements, après tout, pourquoi pas ?

Il y a aussi la question de la compétition – y a-t-il une forme de concurrence, y compris locale, entre les tiers-lieux ? Et sur quels critères se joue cette compétition ? Est-ce sur le public qui fréquente ces lieux ? Sur les activités solidaires qu'ils promeuvent ? Ce sont des questions importantes, et je pense qu'il faut ouvrir la « boîte noire » de cette question. Il existe une grande diversité de configurations entre l'ESS et les tiers-lieux, et les effets de cette intersection méritent d'être explorés.

Ce côté optimiste repose sur l'idée que cela peut être une voie de transformation, une manière de faire évoluer les choses selon la manière dont on se saisit du

concept. Après tout, tous les acteurs de l'ESS ne peuvent pas forcément ouvrir un lieu pour accueillir du public, ce qui rend l'accès au concept de tiers-lieu limité.

Et puis, il y a une réponse plus pessimiste à cette question. Par exemple, comme cela a été observé avec des phénomènes comme les hackathons ou l'usage des imprimantes 3D, il y a une intégration de certaines pratiques ou techniques dans le discours dominant, sans que cela ne provoque aucun changement réel. Cela fait par exemple écho à ce que Boltanski et Chiapello appellent « le nouvel esprit du capitalisme » (1999). Il peut ainsi y avoir une instrumentalisation des tiers-lieux, où des acteurs s'approprient les financements associés au concept sans proposer des projets qui correspondent véritablement aux valeurs initiales et à l'ambition transformative.

Je pense que ce phénomène existe : on peut voir des gens qui vont capturer des financements sans avoir un projet réellement structuré autour des valeurs fondatrices des tiers-lieux. Loin d'être un lieu de transformation sociale, ces structures peuvent simplement devenir des dispositifs d'instrumentalisation, où l'on exploite le label « tiers-lieu » sans en comprendre ou en respecter l'essence.

Cela dit, comme pour tout phénomène ou dynamique qui prend de l'ampleur, on peut toujours observer des effets pervers. Si on parlait à une juriste, elle vous dirait que toute loi produit des effets pervers, mais cela ne signifie pas qu'on doive cesser d'agir. La critique des effets pervers ne doit pas conduire à l'immobilisme. La question est donc d'agir malgré ces imperfections, et de chercher à améliorer les choses au fur et à mesure.

Ainsi, les tiers-lieux sont à la croisée des chemins. En tant que symptômes des crises contemporaines et opérateurs de transformation, ils offrent une occasion unique de repenser la société et le travail. Mais pour qu'ils deviennent durables et efficaces, il est nécessaire de concevoir des solutions institutionnelles adaptées à leurs spécificités. L'organisation des états généraux des tiers-lieux pourrait être la clé de cette structuration, en permettant une consultation participative et en formulant des propositions concrètes pour un développement harmonieux et inclusif.

CHAPITRE 1

Diversité et fondements des tiers-lieux

INTRODUCTION

Cécile Gauthier,
Chargée de mission recherche – Observatoire de France Tiers-Lieux,
docteure en géographie et urbanisme, chercheuse associée
au Laboratoire du Ladyss Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Depuis la première occurrence du mot « *third place* », par Ray Oldenburg en 1989, traduit en français par « tiers-lieu » ou « troisième lieu », caractérisé comme un espace de sociabilité après le premier lieu du domicile et le deuxième se rapportant à la vie professionnelle, la définition du concept de tiers-lieux a beaucoup évolué : lieux collectifs d'initiative citoyenne pour certains (Burret, 2017), espaces issus des mutations liées au monde du travail pour d'autres (Krauss, Tremblay, 2019). Cette définition fait débat et le concept de tiers-lieux fait l'objet d'une grande diversité d'intérêts et d'approches.

Aussi, les acteurs des tiers-lieux préfèrent souvent ne pas donner une définition « excluante » des tiers-lieux et insister sur plusieurs caractéristiques communes telles que la convivialité, la mutualisation d'espaces et d'outils, l'hybridation des usages et des activités dans un même lieu, la libre contribution et le bénévolat. Au-delà des concepts, les acteurs des tiers-lieux s'accordent sur quelques « grandes familles » de tiers-lieux, qui démontrent la diversité de ces dynamiques : les bureaux partagés / *coworking*; les Tiers-lieux culturels; les *Fablabs/Makerspaces/Hackerspaces* ou espaces du Faire; les Ateliers artisanaux partagés; les *LivingLabs* ou Laboratoires d'innovation sociale; les Tiers-lieux nourriciers²⁰; les Cuisines partagées ou *FoodLab*²¹.

Dans ce premier chapitre des cahiers de recherche, il s'agit d'interroger comment la littérature scientifique se saisit et définit le concept de tiers-lieux, de mettre en lumière les débats qui entourent ce concept et d'analyser la diversité des ap-

-
20. L'article de Maurines et Posta dans le Chapitre 5, p. 395, est notamment une étude de cas d'un tiers-lieu nourricier. Par ailleurs, une étude sur les tiers-lieux nourriciers portée par France Tiers-Lieux, Association Nationale des Tiers-Lieux, Fab'Lim, Coopérative Tiers-Lieux et Réseau Cocagne, est parue en janvier 2025 : <https://observatoire.francetierslieux.fr/ressource/les-tiers-lieux-nourriciers-une-reappropriation-citoyenne-de-l'alimentation>
 21. Ces « familles de tiers-lieux » ont été définies lors du recensement 2023, porté par France Tiers-Lieux, l'Association Nationale des Tiers-Lieux, les réseaux régionaux de tiers-lieux et des réseaux nationaux comme le Réseau français des Fablabs, Espaces et Communautés du Faire. Le datapanorama et les premiers résultats du recensement de 2023 sont à retrouver sur la page Données de l'Observatoire des Tiers-lieux : <https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees>

proches scientifiques autour de cet objet aux formes plurielles. C'est ce à quoi JEAN-YVES OTTMANN (p. 65) essaye de répondre dans son article à travers une analyse bibliométrique de 91 articles académiques francophones portant sur cette notion. D'après son étude, plusieurs conclusions peuvent être tirées. Tout d'abord, la thèse d'Antoine Burret en 2013 peut être qualifiée comme l'un des points d'émergence et d'intérêt du concept de « tiers-lieu » dans la littérature scientifique française. Jean-Yves Ottmann remarque également qu'une grande majorité des articles scientifiques ne se réfèrent à aucune définition précise, ou alors très souvent en insistant sur la référence à Oldenburg et ses dimensions de sociabilité et de rencontre, ainsi que sur la dimension spatiale du tiers-lieu. Sur cette dernière dimension, celle-ci s'explique notamment par le fait que ce concept est très interdisciplinaire mais tout de même majoritairement mobilisé par des géographes ainsi que des gestionnaires. Finalement, Ottmann se demande si les usages académiques de ce concept se sont développés en fonction du développement d'une politique publique en faveur des tiers-lieux, d'un intérêt et une réutilisation forte du terme dans le champ des politiques, mais « sans pour autant être forcément associé à une théorisation suffisante qui permettrait d'en faire un usage critique », se demandant même si « les auteurs ont une volonté d'analyse ou d'enrichissement conceptuel dans leurs articles ». Il conclut en insistant sur le besoin pour le monde académique, de « se pencher sur cette question épistémologique pour pouvoir par la suite être davantage capable de discuter, critiquer ou contribuer aux politiques publiques ».

Dans le deuxième article de ce chapitre, CLÉMENT MARINOS (p. 81) s'intéresse également aux manières dont est appréhendé le concept en France et à l'international. Il revient, comme Ottmann, sur un manque de définition du concept dans les articles de recherche malgré divers états de l'art de chercheurs. À travers son analyse de la littérature scientifique, il observe que « les tiers-lieux restent d'abord perçus comme des lieux qui, au-delà de la simple commodité commerciale, offrent un environnement propice à la collaboration, à l'innovation et à la création de liens sociaux significatifs, ce qui apparaît comme une singularité ». Clément Marinos fait également le lien entre les tiers-lieux d'Oldenburg et les espaces virtuels de rencontre tels que les communautés en ligne ou les réseaux sociaux, ainsi que l'importance accordée aux voyages, au tourisme et aux loisirs dans les tiers-lieux. Cela lui permet d'introduire un concept connexe, celui des « quarts-lieux » qui accueillent très souvent des travailleurs nomades numériques et « où convergent des activités mêlant « travail – domicile – tourisme », donnent aussi naissance à de nouvelles pratiques qui stimulent les activités économiques et peuvent renforcer les dynamiques territoriales, notamment en termes d'innovations sociales et de développement des territoires ».

Les tiers-lieux recouvrent par ailleurs une grande diversité de formes et de fonctions, selon leur secteur d'activité, leur mode d'organisation et les dynamiques territoriales dans lesquelles ils s'insèrent. Ainsi, s'il est difficile de définir les tiers-lieux de façon univoque, plusieurs typologies de tiers-lieux sont proposées par les au-

teurs notamment celles de Besson (2017) qui les distingue selon leurs composantes majeures : les tiers-lieux d'activités (regroupant les espaces de travail partagés ou *coworking*), les tiers-lieux d'innovation (*living labs*, *fablabs*), les tiers-lieux culturels, les tiers-lieux sociaux (participation citoyenne, insertion professionnelle et sociale, entraide, convivialité, etc.), et enfin les tiers-lieux de service et d'innovation publique. À cette typologie, peut également s'ajouter la famille des « tiers-lieux solidaires » apparue assez récemment dans la littérature grise et scientifique, définie par Pasquier *et al.* (2023) proposent la définition suivante des TLS « des tiers-lieux mettant en œuvre des dispositifs spécifiques à destination de publics en situation de vulnérabilité dans leur parcours de vie (accueil de jour, insertion par l'activité économique, hébergement d'urgence, accompagnement social, etc.) Parfois situés à l'intersection entre solidarité autogérée et secteur social conventionnel, ces lieux expérimentent de nouvelles manières de faire face à de multiples enjeux sociaux contemporains (isolement social dans les zones rurales, crises migratoires, augmentation de la pauvreté, etc.) ».

Au-delà de ces typologies générales, ce chapitre explore plus précisément deux déclinaisons sectorielles des tiers-lieux, dans les domaines de la santé et de la culture. YANN BERGAMASCHI ET SES CO-AUTEURS (p. 109) s'intéressent aux tiers-lieux de santé, qui émergent comme des espaces d'expérimentation et d'innovation sociale dans le champ du soin, dans leur article « Tiers-Lieux : quelles contributions à la santé sur les territoires? ». Leur objectif est « d'éclairer le rôle des tiers-lieux en santé dans la redéfinition des relations entre les acteurs de la santé sur les territoires ». Les auteurs proposent d'abord une revue de littérature mettant en évidence l'importance du lien social, du pouvoir d'agir et de l'ancrage territorial pour répondre aux besoins de santé des populations, puis une analyse des témoignages de douze co-fondateurs et gestionnaires de tiers-lieux spécialisés dans le champ de la santé ayant participé à un cycle de webinaires consacré à ce sujet. Ainsi, leur travail révèle que les tiers-lieux de santé s'inscrivent dans différentes démarches, notamment celles des centres de santé communautaire des années 1970, de la reconnaissance du pouvoir d'agir du parcours patient depuis la loi de 2002. Par ailleurs, bien qu'il n'existe pas encore de définition formelle des tiers-lieux de santé, donnée par la littérature scientifique, les auteurs observent des caractéristiques communes aux tiers-lieux interrogés, en particulier : le lien social comme facteur du soin et du *care*, la participation des usagers favorisant l'autonomie, l'ancrage territorial, ainsi que la dimension collective du lieu. Ils identifient également des principes d'intervention communs aux tiers-lieux étudiés : l'attention à l'espace, l'approche globale du soin avec des activités d'information, de formation, de prévention, et de médiation, ainsi qu'une cause commune des personnes engagées dans le projet de tiers-lieu de santé. Ils terminent en proposant une définition les rapprochant à « des laboratoires d'expérimentation de nouvelles pratiques et d'innovation sociale ». Sans surtout se substituer au système de santé tel qu'il existe, ils cherchent à renouveler les termes des partenariats de soin

à trois niveaux différents : la relation soignants/soignés, la relation entre soignants et enfin la constitution d'une communauté sur le territoire.

Du côté de la culture, MATINA MAGKOU, ÉMILIE PAMART ET MAUD PÉLISSIER interrogent la catégorie des tiers-lieux culturels et ses liens avec d'autres formes d'espaces alternatifs (friches, squats, laboratoires artistiques). Les tiers-lieux dits culturels se définissent par leurs activités notamment de création, de production et d'innovation artistique (Martin, 2021 ; Galli *et al.*, 2024 ; Magkou *et al.*, 2024). Ils se rapprochent des lieux intermédiaires et indépendants, comme définis dans le rapport L'extrait de 2001²² portant sur les friches, laboratoires, fabriques, squats, ou autres projets pluridisciplinaires, qui analyse ces nouvelles pratiques culturelles se développant hors des lieux institutionnels. Ce travail de définition des tiers-lieux culturels est central dans leur article « Exploration des usages de la catégorie sémantique "tiers-lieu culturel" » (p. 91) dont l'objectif est de clarifier cette notion, de repérer les marqueurs identitaires forts ainsi que les lignes de rupture avec les notions voisines. Dans la première partie de leur analyse, elles établissent une filiation conceptuelle entre les tiers-lieux et les tiers-lieux culturels, en s'appuyant notamment sur les travaux d'Antoine Burret. Elles soulignent que ces espaces se distinguent par leur mode d'organisation, qui repose sur une gouvernance inspirée des communs, favorisant le partage de ressources matérielles et immatérielles entre une communauté d'usagers. Enfin, elles insistent sur l'importance de leur ancrage territorial, qui les relie aux dynamiques locales et aux enjeux culturels spécifiques des territoires où ils s'implantent. Dans une deuxième partie, elles recensent les appellations et autres concepts définis dans une relation de filiation avec les tiers-lieux culturels : notamment les squats artistiques et les friches culturelles, lieux de la contre-culture des années 1970 à 1990, poursuivies dans les années 2000 marquées par une dynamique d'institutionnalisation. En effet, le rapport L'extrait de 2001 a considérablement contribué à une forme de reconnaissance de ces nouveaux lieux culturels, les identifiant officiellement comme de « Nouveaux Territoires de l'Art ». Enfin, dans une troisième partie, les autrices dressent un inventaire des principaux termes utilisés dans la littérature anglophone. Elles constatent la diversité et la prolifération des concepts apparentés, sans qu'un terme générique unique ne fasse consensus. Leur analyse met en évidence l'absence d'une définition stabilisée et souligne la nécessité d'une étude lexicale approfondie pour mieux comprendre les variations sémantiques et les spécificités des tiers-lieux culturels à l'international.

22. Rapport L'extrait de 2001 : <<https://www.vie-publique.fr/rapport/25064-friches-laboratoires-fabriques-squats-projets-pluridisciplinaires>>

Pour conclure, l'évolution du concept de tiers-lieu, depuis sa première formalisation par Ray Oldenburg en 1989 jusqu'à ses nombreuses déclinaisons actuelles, illustre la diversité des interprétations et des usages qui lui sont associés. De simple espace de sociabilité à une vision plus institutionnalisée et intégrée aux politiques publiques, les tiers-lieux ont pris des formes variées, adaptées aux mutations du travail, aux dynamiques territoriales et aux enjeux de l'innovation sociale. Ce premier chapitre met en lumière les tensions inhérentes à cette pluralité d'approches : entre un besoin de définition et la volonté des acteurs de préserver une certaine flexibilité conceptuelle; entre des pratiques autogérées et l'essor d'un cadre institutionnel structurant.

Loin d'une définition figée, les recherches présentées ici soulignent la nécessité d'une approche critique et interdisciplinaire pour comprendre les tiers-lieux dans leur diversité. L'analyse bibliométrique montre combien la littérature académique mobilise ce concept sans toujours en interroger les fondements, tandis que les différentes contributions mettent en évidence l'émergence d'une diversité de formes de tiers-lieux, et leur caractère évolutif. Ce chapitre met ainsi en exergue un double enjeu : mieux comprendre comment la recherche s'empare de ces espaces et identifier les effets réels des tiers-lieux sur les dynamiques territoriales, économiques et sociales. Il invite à poursuivre l'exploration de ces lieux en mutation, non seulement comme objets d'étude, mais aussi comme terrains privilégiés pour expérimenter d'autres façons d'organiser le travail, la culture, la santé, la solidarité, etc.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Berrebé-Hoffmann, I., Bureau, M.-C. & Lallement, M. (2018). *Makers : Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Seuil.
- Besson, R. (2017). « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 34, Article 34. <<https://doi.org/10.4000/tem.4184>>
- Boespflug, M. & Lamarche, T. (2022). « Transformer collectivement et localement le service public des déchets : Expérimentations dans des tiers-lieux-ressourceries franciliennes », *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, 13(1). <<https://doi.org/10.4000/developpementdurable.20019>>
- Burret, A. (2013). « Démocratiser les tiers-lieux », *Multitudes*, 52(1), p. 89-97.
- Burret, A. (2017). *Étude de la configuration en Tiers-Lieu : La repolitisation par le service* [Phdthesis, Université de Lyon]. <<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01587759>>
- Festa, D. (2016). « Les communs urbains. L'invention du commun », *Tracés. Revue de Sciences humaines*, 16. <<https://doi.org/10.4000/traces.6636>>
- Flipo, A. (2020). « Espaces de coworking et tiers-lieux. Les réseaux d'une nouvelle ruralité? » *Études rurales*, 206(2), p. 154-174. <<https://doi.org/10.4000/etudesrurales.23887>>
- Galli, D., Galliano, C. & Lambert, V. (2024). *Tiers lieux culturels. Tome 1 : Identités en création*, Paris, L'Harmattan.
- Goldenberg, A. (2014). « Les hackerspaces comme politisation d'espaces de production technique. Une perspective critique et féministe », *Mouvements*, 79(3), p. 57-62. <<https://doi.org/10.3917/mouv.079.0057>>
- Kemdj, M. (2021). « Chapitre 6. Le coworking et les tiers-lieux », dans *Espaces de travail*, p. 87-109, Paris, Dunod. <<https://doi.org/10.3917/dunod.minch.2021.01.0087>>

- Krauss, G. & Tremblay, D.-G. (2019). *Tiers-lieux : Travailler et entreprendre sur les territoires*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Lextrait, F. (2001). *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... Une nouvelle époque de l'action culturelle* (Premier Volume – Introduction Monographies et fiches d'expériences), 210 p.
- Liefooghe, C. (2018). « Le tiers-lieu, objet transitionnel pour un monde en transformation », *L'Observatoire*, 52(2), p. 9-11.
- Magkou, M., Pamart, E., Aroufoune, B. & Pélissier, M.-P. (2024). *Tiers lieux culturels. Tome 2 : Expérimenter, vivre et travailler autrement*, Paris, L'Harmattan.
- Martin, C. (2021). « Diversité culturelle et tiers-lieux : Festival d'arts numériques et incubateur culturel en région Grand Est », *Les Enjeux de l'information et de la communication*, 22(2), p. 107-118. <https://doi.org/10.3917/enic.031.0107>
- Oldenburg, R. (1989). *The great good place : Cafés, coffee shops, community centers, beauty parlors, general stores, bars, hangouts, and how they get you through the day*, New York, Paragon House.
- Pasquier, R., de Guibert, A. & Téhel, A. (dir.). « Les tiers-lieux solidaires, une révolution silencieuse de l'action sociale territoriale? », *Pouvoirs Locaux*, 123, p. 21-25.

1.

USAGE DU CONCEPT DE « TIERS-LIEU » DANS LA RECHERCHE ACADÉMIQUE FRANCOPHONE : UN PANORAMA BIBLIOMÉTRIQUE

Jean-Yves Ottmann,
Docteur et HDR en sciences de gestion, chercheur,
consultant et enseignant du supérieur

Résumé :

Cet article étudie l'usage du concept de « tiers-lieu » dans le champ académique francophone par une analyse bibliométrique de 91 articles académiques portant sur cette notion. Les résultats présentent cinq éléments : l'usage du concept est récent et en croissance, beaucoup d'articles se positionnent sur ce terme sans pour autant le définir, la définition est suffisamment large pour être exploitée de manière variée et l'utilisation du concept semble en général faiblement ancrée en théorie et, enfin, l'utilisation du concept de « tiers-lieu » est largement interdisciplinaire mais davantage le fait de géographes et de gestionnaires. De plus, ce travail montre que clarifier le concept ne semble pas un enjeu du champ académique francophone, excepté peut-être pour les géographes. De ces constats, le chapitre propose quelques recommandations en conclusion.

Mots-clefs :

Bibliométrie ; Revue de littérature ; Tiers-lieu ; Disciplines académiques

Introduction

Le concept de « tiers-lieu » a été proposé par Oldenburg (1989). Il qualifie ainsi les lieux qui ne sont ni l'habitat ni le travail et dans lesquels des personnes qui ne se seraient pas rencontrées autrement viennent socialiser en plus de chercher un service. Il déplore que l'urbanisme et les modes de vie dans les banlieues aux États-Unis, *a contrario* des villes européennes à cette époque, impliquent une moindre présence de ces lieux.

Le concept, ou du moins le terme, semble aujourd'hui largement utilisé en France par la littérature académique tout comme par les politiques publiques. Pourtant, dans la continuité de la proposition d'Oldenburg (1989), Dagonneau (2022) rappelle que les tiers-lieux en eux-mêmes ne sont absolument pas nouveaux mais au contraire consubstantiels au fonctionnement des sociétés humaines. Ce qui a changé, c'est leur conceptualisation par des réappropriations de la notion autour d'enjeux territoriaux ou politiques. En parallèle, Liefoghe (2018) propose que la littérature qui utilise le concept de « tiers-lieu » l'applique à trois grandes familles de sujets : les tiers-lieux comme révélation des mutations de l'économie et de l'emploi ; les tiers-lieux comme « espaces de rencontres physiques au cœur d'une économie virtuelle » ; et enfin, les tiers-lieux comme accélérateur d'innovation et de créativité. De même, Scaillerez et Tremblay (2017) proposent une analyse de la littérature sur les tiers-lieux segmentée en trois axes : l'économie, le travail et les territoires. Le champ académique francophone semble aussi beaucoup utiliser la proposition de Burret (2013, 2015), pour qui les « tiers-lieux » ne sont pas seulement des lieux de socialisation, mais avant tout des lieux de production.

Ce constat conduit à se demander quels sont aujourd'hui les usages réels du concept dans la recherche en sciences sociales, et si cette présence apparemment large camoufle des diversités d'utilisation du terme par le monde académique ?

Pour répondre à cette interrogation, cet article va présenter une analyse bibliométrique descriptive du recours au concept de « tiers-lieu » dans la littérature académique francophone. Cette interrogation centrée sur les usages académiques se veut complémentaire aux autres réflexions des Cahiers de recherche sur l'usage du terme dans les politiques publiques et dans l'espace médiatique. Il sera en effet constaté dans la suite de ce travail que les usages académiques semblent se développer en fonction de la présence du concept dans le champ des politiques, sans pour autant être forcément associé à une théorisation suffisante qui permettrait d'en faire un usage critique.

Il faut néanmoins insister sur une importante limite du travail ici présenté : de très nombreux articles traitent *de* « tiers-lieux » sans traiter *des* tiers-lieux. Nous parlons ici des littératures, importantes, dédiées à chaque forme de lieux communément considérés comme des « tiers-lieux » : les espaces de *coworking*, les *fablabs*, les *hackerspaces*, les *livinglabs*, etc. Ainsi, dans leur revue de littérature très complète,

Scaillez et Tremblay (2017) considèrent au départ que la notion de « tiers-lieu » se traite à travers sa déclinaison dans ces formes spécifiques.

Notre volonté est toutefois ici d'identifier les usages scientifiques du concept en lui-même dans le champ académique francophone, et non pas de proposer des typologies de tiers-lieux, ce qui nous conduit à volontairement restreindre le corpus. De même, nous ne souhaitons pas ici analyser les appropriations et usages du terme par les politiques publiques, et excluons de ce fait les rapports et documentations publiques du champ de cette analyse. Nous faisons l'hypothèse que ce travail centré sur les réflexions académiques pourra se voir avantageusement mis en discussion avec d'autres, centrés sur d'autres champs, dans ces Cahiers ou ailleurs.

Méthode

Ce chapitre repose sur une analyse bibliométrique d'un corpus d'articles académiques rassemblés par une revue de littérature systématique (Denyer et Tranfield, 2009), résumée dans le Tableau 1. Le corpus ainsi construit regroupe 91 articles francophones centrés sur le concept de « tiers-lieu ». Le choix de se restreindre aux productions francophones a été fait par cohérence avec les objectifs des présents cahiers et des débats et communautés dans lesquels ils s'inscrivent. Pour les identifier, nous avons recherché les occurrences du terme « tiers-lieu(x)²³ » dans le titre, les mots-clefs ou le résumé des articles de revues académiques francophones. Le choix de ne pas traiter les articles qui l'utilisent uniquement en corps de texte correspond à une volonté de concentrer cette analyse sur les travaux qui utilisent le concept de manière centrale, et non simplement sur l'usage d'un terme, de manière complémentaire à Scaillez et Tremblay (2017). Enfin, les ouvrages et chapitres d'ouvrage n'ont pas été intégrés au corpus pour des raisons pratiques (référencement incertain). Leur prise en compte serait une ouverture logique de ce travail.

La recherche correspondante a été faite en avril 2024 sur les trois principales bases de données francophones : Cairn, OpenEdition et Erudit²⁴. L'ensemble des articles ainsi identifiés a été vérifié manuellement, ce qui a permis de retirer de l'échantillon un certain nombre de références :

- Les revues professionnelles ou de vulgarisation : cette analyse souhaite se concentrer sur le champ strictement académique,

23. Le trait d'union n'est pas pris en compte par les bases de données exploitées, rendant inutile de recourir par exemple à « tiers lieu » OU « tiers-lieu ».

24. HAL a été exclu car ne contenant que des travaux publiés *par ailleurs* ou n'étant pas passé par un processus d'évaluation en double aveugle.

- Les articles non-académiques : interviews et entretiens, témoignages et comptes rendus non problématisés,
- Les appels à contribution et éditos de numéro spécial : n'étant pas des articles académiques au sens strict, ces productions méritent un traitement séparé; elles pourront toutefois être citées dans les analyses du présent chapitre (e.g. Colmellere *et al.*, 2019; Nadou *et al.*, 2023)
- Les recensions ou comptes rendus d'ouvrages : par définition, ces productions ne sont pas une proposition en elles-mêmes,
- Les communications orales ou lors de congrès : la grande disparité dans leur évaluation en double aveugle, ainsi que dans leur indexation, rend trop fragile l'application d'une méthode systématique sur ces sources,
- Les rapports et expertises : outre que ces sources ne sont pas académiques et ne correspondent donc pas à l'ambition de ce travail, la grande disparité de leur évaluation en double aveugle et leur indexation ne sont pas compatibles avec l'application d'une méthode systématique,
- Les articles hors sujet : certains résultats de recherche utilisent « tiers-lieu(x) » dans leur résumé sans pour autant que ce ne soit un thème, même mineur, de l'article²⁵.

Certaines revues étant indexées sur plusieurs plateformes, les doublons ont ensuite été retirés. Enfin, pour contrôle, nous avons vérifié manuellement les 100 premiers résultats donnés par Google Scholar²⁶, ce qui a permis d'ajouter sept articles finaux qui n'étaient pas déjà dans le corpus et qui répondent aux critères de sélection : les cinq contributions d'un numéro spécial de la *Revue d'économie régionale & urbaine*, plus un article d'une revue académique Suisse et un article d'une revue académique Canadienne non indexée dans Erudit.

Chaque article identifié a ensuite été parcouru de manière à en identifier, en plus des références bibliographiques de base (auteur(s), titre, publication et année), les éléments suivants :

- La discipline²⁷ de la revue : identifiée à partir de sa présentation institutionnelle. Les revues interdisciplinaires ont été examinées pour vérifier la composition de leur comité éditorial ou scientifique et pour déterminer la discipline principale qui les caractérise.

25. Par exemple, car une partie de leur terrain de recherche a été réalisée en tiers-lieu, mais sans que ce ne soit aucunement le propos de l'article.

26. Google Scholar n'étant pas une base de données mais un moteur de recherche, on n'y trouve normalement que des références déjà indexées par ailleurs.

27. Les disciplines de classement correspondent globalement aux sections du CNU en France, parfois nuancées par les usages.

Base	Recherche réalisée	Résultats	Retirés	Conservés
Érudit	« tiers-lieu » OU « tiers-lieux » DANS Titre, Résumé et mots-clefs	12	0	12
OpenEdition	« tiers-lieu » OU « tiers-lieux » DANS Titre OU Résumé	50	10	40
Cairn	« tiers-lieu » OU « tiers-lieux » DANS Titre OU Résumé	61	14	47
Contre-vérification via Google Scholar	« tiers-lieu » OU « tiers-lieux »	7	NA	7
Total intermédiaire		130	24	106
Doublons		NA	15	91
Total final				91

Tableau 1 : Synthèse du corpus analysé

- La discipline de l'article : identifiée à partir de la discipline de rattachement de ses auteurs et par son ancrage affiché (problématisation, sources utilisées, etc.). En cas de doute, l'article a été affecté à la discipline de la revue dans laquelle il est publié,
- Le sujet général de l'article,
- La définition indiquée dans l'article pour le concept de « tiers-lieu »,
- La source de référence principale de la définition utilisée,
- La présence ou non d'une revue de littérature détaillée sur le concept de « tiers-lieu »,
- La volonté affichée ou non de discuter le concept de « tiers-lieu »,
- Si au moins un-e des auteur-riche-s est présent-e plusieurs fois dans le corpus.

Ces éléments, traités de manière descriptive, seront la base de l'analyse bibliométrique présentée ci-après.

Quelle temporalité de l'usage ?

Il est possible de lire un premier résultat : la temporalité de l'usage du concept. On constate que le terme a été utilisé dans les notices à partir de la décennie 2010, puis s'est progressivement développé. En effet, mis à part deux exceptions, les ar-

ticles dédiés au sujet n'apparaissent qu'en 2013. Les deux articles les plus anciens traitent de plus du concept dans des contextes très spécifiques, en science de l'éducation (Belaise, 2010) ou en santé publique (Dubus, 2009).

À partir de 2013, une certaine régularité s'installe avec la publication de deux à quatre articles dédiés par an, comme le montre la figure 1. À ce flux régulier, s'est ajouté en 2017 un numéro spécial de la revue de géographie *Territoires en mouvement* composé de six articles, dont la majorité des articles sont dans ce corpus.

Il se pose donc la question de « *pourquoi 2013* » ? Une explication possible serait la parution cette année-là d'un article séminal. Cet article de Burret (2013) dans la revue *Multitudes*, « Démocratiser les tiers-lieux », pourrait être le réel point d'émergence du concept de « tiers-lieu » comme sujet d'intérêt dans le champ académique francophone. Toutefois, cette première occurrence académique était contemporaine d'une réelle activité politique et territoriale, par exemple les rencontres d'Autrans en 2013, l'appel à projet « Fablabs 2013 »²⁸, ou encore de manière antérieure Movilab, né de l'appel à projet Movida lancé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en 2010. On peut donc aussi faire l'hypothèse que le monde social – tant militant que politique – s'est saisi de ce concept pour se structurer à partir de cette époque, et que la recherche académique n'a été que subséquente de cette dynamique, en réaction et non prospective.

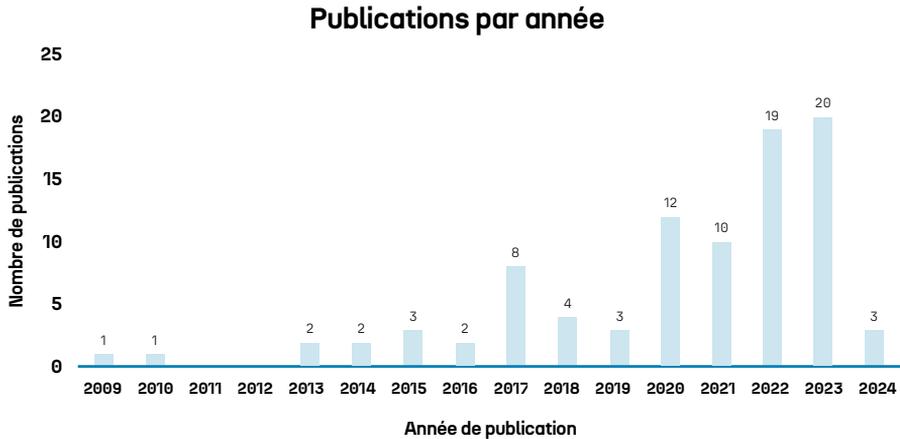


Figure 1 : Publications par année depuis 2009

La véritable rupture dans l'usage du concept est plus récente : à partir de 2020 le nombre d'articles dédiés explose, et semble continuer à croître régulièrement (12

28. <https://presse.economie.gouv.fr/wp-content/uploads/2020/12/a2fe4a2da6142e344912c6636a8f4758.pdf>

et 10 articles publiés les deux premières années puis 19 et 20 les deux suivantes). Notre travail ne permet pas d'identifier une publication pivot pouvant expliquer ce développement net et non progressif.

L'usage du concept semble donc maintenant établi et régulier, et cela d'autant plus que seule une minorité d'articles du corpus est le produit de mêmes auteurs et autrices. En effet, 71 des 91 références sont écrites par des auteurs et autrices qui ne sont présents qu'une seule fois dans le corpus. Le concept n'est ainsi pas mobilisé seulement par un petit nombre d'académiques. Il sera intéressant de voir si les années 2024-2025 se stabilisent à un niveau équivalent à 2022-2023, ou si la prévalence de l'usage du concept continue à croître – on pourrait alors atteindre une trentaine de publications par an, associées à une augmentation de l'effectif des auteurs et autrices l'utilisant.

Enfin, rappelons que la diffusion du concept de « tiers-lieu » en lui-même préside dans une certaine mesure à l'envie d'en créer chez les acteurs (Liefoghe, 2018). Pourtant, on a constaté que la littérature académique semble plutôt croître *a posteriori* de l'augmentation du nombre de tiers-lieux recensés. Sans donc invalider l'hypothèse d'une dimension performative de l'inflation de littérature que nous venons d'identifier, ce travail bibliométrique contribue à la proposition de Liefoghe (2018) en montrant que le champ académique n'est pas à lui seul le levier de cette performativité – tant s'en faut.

Il semble toutefois nécessaire de se pencher sur la diversité des publications pour aller au-delà de ce premier constat temporalisé et identifier les réels enjeux liés au concept.

Quelles sont les définitions utilisées ?

La réflexion ici présentée ne souhaite pas uniquement mesurer l'usage mais aussi étudier ses nuances. Pour cela, il semble intéressant de regarder comment les articles du corpus analysé définissent le concept de « tiers-lieu », *a priori* central dans leurs propos. À partir de l'extraction manuelle dans chaque article de la première définition citée, un travail de rapprochement et de simplification des extraits a permis d'arriver aux principales définitions synthétisées rassemblées dans le Tableau 2.

Tout d'abord, *l'importante quantité d'articles ne se référant à aucune définition précise est une réelle surprise*. En effet, les sciences sociales sont particulièrement fragiles face au risque « d'élasticité conceptuelle » (Sartori, 1994). Cela se produit lorsque l'on développe un raisonnement trompeur en regroupant sous un même concept des entités qui sont en réalité différentes. Trente-trois sources, environ 36 % du corpus, n'indiquent pas de définition précise pour le concept et toutes les disciplines sont concernées, de manière constante dans le temps. Il semble donc y avoir un paradoxe récurrent à positionner explicitement un article de recherche sur le concept

Définitions	Nombre d'articles qui se basent dessus ²⁹	Proportion d'articles qui se basent dessus
Oldenburg (1989)	40	44,0 %
Pas de définition	33	36,3 %
Burret (2013, 2015)	7	7,7 %
Autres, présentes une seule fois chacune	7	7,7 %
Institutionnelles (France Tiers-Lieux ou instances professionnelles)	4	4,4 %
Suire (2013)	3	3,3 %
Lallement (2015)	2	2,2 %

Tableau 2 : Définitions de « tiers-lieu » utilisées dans le corpus

de « tiers-lieu » sans pour autant le définir. Notons au passage que, parmi les disciplines présentant suffisamment d'articles dans le corpus pour que la comparaison soit signifiante, les sciences de gestion, les sciences de l'éducation et les sciences de l'information et de la communication semblent plus fréquemment s'exonérer de définitions (environ la moitié des références), là où la sociologie semblerait une discipline plus rigoureuse (sept articles sur huit sont précisément définis), tout comme les sciences politiques (cinq sur six). Entre les deux, on trouve la géographie-urbanisme (cinq sur vingt-deux sans définition).

Cette importante proportion d'articles ne rappelant pas de définition précise du concept nous semble montrer que la notion de « tiers-lieu » est, pour beaucoup de chercheurs académiques, de sens commun, donc qu'elle ne nécessite pas d'être précisée. Cela soulève des questions épistémologiques : en plus du risque d'élasticité conceptuelle mentionné par Sartori (1994), il y a celui de la circularité dans la recherche (Dumez, 2016), où l'on sait déjà ce qu'on cherche, ou encore la capacité de la recherche à être cumulative sur ce sujet (Kuhn, 2008), c'est-à-dire à produire un savoir qui s'ajoute aux connaissances existantes sans avoir à tout recommencer. La bonne définition des concepts et de leurs limites est en effet une nécessité pour éviter ces risques.

Concernant les articles qui posent une définition du concept, la prédominance forte d'une référence à Oldenburg (1989) n'est évidemment pas une surprise. Parmi les 44 % des articles du corpus basés sur cette définition séminale (soit environ deux tiers de ceux qui utilisent une définition), on peut toutefois identifier deux manières différentes de la mobiliser. Des articles insistent en effet sur la dimension

29. Le total dépasse le corpus car 7 des articles sont basés sur la définition d'Oldenburg (1989) mais fortement complétée par une autre. Ils ont dans ce cas été comptés deux fois, une pour chaque définition.

spatiale avant tout. Pour ceux-ci, un tiers-lieu c'est un lieu qui n'est ni le domicile ni le travail :

« Les tiers-lieux (TL) ont été définis comme des espaces se distinguant aussi bien des bureaux ordinaires de l'entreprise que de la sphère domestique (Oldenburg, 1989). Il s'agit principalement d'espaces de *coworking*, de *fablabs* ou de formules mixtes dont les dénominations varient (*makerspaces*, *hackerspaces*, *livinglabs*) mais qui en font des espaces productifs. » (Baudelle *et al.*, 2023, § 1)

D'autres articles vont pour leur part mettre l'exergue sur la dimension d'ouverture sociale : c'est un lieu où on rencontre des gens que l'on n'aurait pas rencontrés chez soi ou au travail :

« Oldenburg (1989) soutient que le tiers lieu est un endroit public ayant revêtu la fonction de catalyseur de liens sociaux. [...] Le sociologue relève de surcroît que les tiers-lieux seraient progressivement redéfinis par les personnes qui les fréquentent et les interactions qui y ont cours. » (Derbas Thibodeau et Poirier, 2019, § 32)

Ainsi, sans aller jusqu'à dénoncer la possibilité que les tiers-lieux souffrent depuis toujours d'une « élasticité conceptuelle » (Sartori, 1994), il semble que la notion a été définie par Oldenburg de manière suffisamment large pour des chercheurs puissent l'exploiter de manière variable et adaptée à leurs problématiques. Mais cela signifierait donc qu'une rapide mention « d'après Oldenburg (1989) » ne serait pas un ancrage théorique suffisant pour développer un propos académique robuste.

D'un autre côté, et malgré cette apparente versatilité du concept tel qu'il a été proposé au départ, 25 % des articles du corpus utilisent une autre définition que celle proposée par Oldenburg (1989), soit un tiers de ceux qui définissent le concept. Onze articles se positionnent sur des définitions institutionnelles ou sur des propositions conceptuelles qu'ils sont les seuls du corpus à utiliser (par exemple : *middle-ground*³⁰). Deux autres définitions ont été utilisées plus d'une fois dans le corpus : celle de Lallement (2015), deux fois, et celle de Suire (2013), trois fois. L'ensemble de ces usages semble donc fragmenté et il est difficile d'en tirer une généralisation.

Enfin, au contraire de cette fragmentation, on trouve dans le corpus sept références explicites à une conception proposée par Burret (2013, 2015). Selon lui, les tiers-lieux ne sont pas seulement des lieux de socialisation, mais bel et bien des lieux de production, qu'ils soient d'innovation, de changement social ou de communs. Le fait que cette conception soit la plus régulière après l'usage de celle fondatrice

30. « Un contexte physique ou virtuel entre des structures de l'organisation [...] et l'ensemble des talents créatifs des communautés [...]. » (Sarrazin *et al.*, 2017)

suggère qu'il émerge dans le champ francophone une évolution du concept initial, structurée autour de cette proposition de Burret. C'est une réelle évolution conceptuelle : Oldenburg identifie des lieux qui offrent un service *a priori* et, de manière incidente, se retrouvent à porter de forts enjeux de socialisation (et donc de démocratie). Burret propose de son côté que l'enjeu de transformation des lieux ne soit pas dissociable du service initialement offert, voire que c'est explicitement le service proposé. Il semble y avoir là une tension conceptuelle quant à *l'intentionnalité* des tiers-lieux : est-elle possible, est-elle nécessaire au concept ?

En conclusion de cette section, on constate que la proposition d'Oldenburg, bien que dominante, n'est pas hégémonique, et que le concept de « tiers-lieu » soit parfois défini autrement. Il semble que la définition d'un tiers-lieu reste toutefois suffisamment peu robuste pour que les auteurs puissent ancrer le concept selon leur besoin. Or ce constat invalide de fait l'hypothèse d'une définition de sens commun, sur laquelle tout le monde serait d'accord, ce qui rend d'autant plus problématique que plus d'un tiers du corpus se soit exonéré de cet effort de définition, dès lors qu'on accepte les enjeux épistémologiques proposés ci-avant (risques pour la recherche de circularité, d'incapacité à être cumulative ou d'élasticité conceptuelle).

Quel ancrage du concept ?

74

La majorité des articles du corpus ne développent pas une revue de littérature détaillée du concept pour soutenir leur propos : seuls 12 articles le font (environ 13 % du corpus), et ce, uniquement à partir de 2017. De plus, cette volonté d'ancrage n'est pas équitablement répartie entre les disciplines : elle concerne la majorité des articles des sciences politiques (4 sur 6), un tiers de ceux de socio-économie (1 sur 3) et quasiment un quart des articles de géographie-aménagement-urbanisme (5 sur 22). De l'autre côté, seuls 2 articles sur 16 en sciences de gestion le font, 1 sur 13 en sciences de l'éducation, 1 sur 9 en sciences de l'information et de la communication et aucun sur 9 en sociologie.

On notera par ailleurs une nette surreprésentation des articles développant une revue de littérature détaillée sur les années 2017-2018, puisque cela représente la moitié des articles de la période (6 sur 12). On peut donc faire l'hypothèse que, dans un premier temps, le concept de « tiers-lieu » a été considéré comme bien défini et pouvant être instrumentalisé dans des recherches sans avoir à être légitimé par une revue de littérature robuste. À partir de 2017, il est apparu clairement que le terme portait en réalité une certaine confusion (Liefoghe, 2018 ; Scaillez et Tremblay, 2017). Mais la diffusion massive du concept dans le champ académique à partir de 2020 a de nouveau entraîné une tendance à son instrumentalisation, alors que ses enjeux épistémiques ne sont pas forcément réglés (Dagonneau, 2022). Cela se constate de plus dans toutes les disciplines.

Une affaire de discipline ?

En sciences sociales, les disciplines ne sont pas neutres. Chacune porte un ensemble de présupposés épistémologiques, de méthodes et éventuellement d'objectifs (par exemple les sciences de gestion ont pour vocation de *contribuer à la pratique*, ce qui n'est pas le cas de la sociologie). Cette segmentation académique pousse à une telle spécialisation qu'il peut ensuite être nécessaire de la « briser » pour pleinement percevoir le réel, et encore plus pour pouvoir agir dessus (Caron & Turcotte, 2017)³¹. De fait, il semble intéressant d'étudier comment cette segmentation et cette spécialisation s'appliquent au concept de « tiers-lieu », d'autant que cela ne semble pas avoir été réalisé par les travaux antérieurs. Par exemple, le travail de Lorre (2018) consolide dans sa revue de littérature intégrative multidisciplinaire les sources théoriques existantes en une liste des *types* de tiers-lieux, mais n'analyse pas sa base de sources en elle-même. Au contraire, Dagonneau (2022) a explicitement une visée épistémologique mais ne traite pas l'enjeu disciplinaire dans sa réflexion. De même, dans son travail bibliographique important, Liefooghe (2018) pointe la démultiplication de l'emploi du concept et son appropriation par de nombreuses disciplines mais s'engage ensuite dans une intégration de ses sources sans tenir compte de leur ancrage disciplinaire.

L'observation de l'usage du concept selon les disciplines dans le corpus montre tout d'abord certaines dominantes dès l'observation des revues qui ont publié le corpus, comme le montre le Tableau 3.

Ainsi, ce concept au départ proposé par un sociologue semble avant tout présent dans les publications d'autres disciplines. Toutefois, analyser les disciplines des articles publiés éclaire un peu différemment cette question, comme le montre le Tableau 4.

Si la géographie³² reste dominante, suivie par la gestion³³, on constate que les sciences de l'information et de la communication sont moins présentes, au contraire des sciences de l'éducation et surtout de la sociologie. Il y a donc bien des sociologues qui travaillent sur les tiers-lieux ! Toutefois, il semble qu'ils publient leurs articles plutôt dans des revues d'autres disciplines.

Cela ouvre la question de l'interdisciplinarité du concept, ou du moins de son usage pour conduire et publier des recherches interdisciplinaires. À ce niveau, si l'on croise les disciplines des revues et des articles³⁴, on constate tout d'abord que

31. Voir aussi les chapitres 1 et 2 de cet ouvrage collectif.

32. Nous emploierons « géographie » pour « géographie-aménagement-urbanisme » pour plus de lisibilité.

33. De même, nous emploierons parfois « gestion » au lieu de « sciences de gestion » pour alléger le texte.

34. Le tableau des croisements étant particulièrement grand, il ne sera pas présenté ici.

Discipline de la revue de publication	Nombre des références du corpus	Proportion des références du corpus
Géographie-aménagement-urbanisme	21	23,1 %
Sciences de gestion	15	16,5 %
Sciences de l'information et de la communication	13	14,3 %
Sciences de l'éducation	10	11,0 %
Interdisciplinaire	9	9,9 %
Sciences politiques	5	5,5 %
Santé & travail social	4	4,4 %
Sociologie	4	4,4 %
Littérature	3	3,3 %
Socio-économie	2	2,2 %
Économie	1	1,1 %
Histoire	1	1,1 %
Psychologie	1	1,1 %
Sciences de l'environnement	1	1,1 %
STAPS	1	1,1 %
Total	91	100,0 %

Tableau 3 : Disciplines des revues du corpus

les sciences de gestion sont une discipline particulièrement étanche des autres : les revues de gestion n'ont publié que des articles de gestion, et un seul article de gestion a été publié dans une revue d'autre discipline – la revue de littérature de Scaillerez et Tremblay (2017). De manière proche, les revues de sciences de l'éducation n'ont publié dans le corpus quasiment que des articles clairement ancrés en sciences de l'éducation (9 sur 10, plus 1 de géographie). En revanche, un peu plus d'articles de sciences de l'éducation ont été publiés dans d'autres revues que dans le cas des sciences de gestion (2 en interdisciplinaire, 1 en info-com³⁵ et 1 en géographie). Le cas de l'info-com est à l'inverse des sciences de l'éducation : tous les articles d'info-com sauf un sont publiés dans des revues de leur discipline, mais ces revues acceptent cependant des contributions d'autres disciplines (géographie, sciences de l'éducation, socio-économie). La géographie semble pour sa part ouverte à l'interdisciplinarité : si 16 des articles de cette discipline sont bien publiés dans des revues idoines, ces dernières ont publié cinq articles d'autres disciplines alors que, symétriquement, cinq articles de géographie ont été publiés dans des revues d'autres

35. Pour « sciences de l'information et la communication » ; *idem*.

Discipline de l'article	Nombre des références du corpus	Proportion des références du corpus
Géographie-aménagement-urbanisme	22	24,2 %
Sciences de gestion	16	17,6 %
Sciences de l'éducation	13	14,3 %
Sciences de l'information et de la communication	10	11 %
Sociologie	9	9,9 %
Sciences politiques	6	6,6 %
Santé & travail social	3	3,3 %
Socio-économie	3	3,3 %
Littérature	2	2,2 %
Psychologie	2	2,2 %
Sciences de l'environnement	2	2,2 %
Beaux-arts	1	1,1 %
Histoire	1	1,1 %
STAPS	1	1,1 %
Total général	91	100,0 %

Tableau 4 : Disciplines des articles du corpus

disciplines. Enfin, comme indiqué précédemment, la sociologie présente un paradoxe : la majorité des publications rattachées à cette discipline sont dans des revues d'autres disciplines (5 contre 4). Les revues de sociologies n'ont par ailleurs publié aucun article d'autre discipline.

Il ressort donc de cette analyse disciplinaire quelques points saillants. D'une part, le concept de « tiers-lieu » est interdisciplinaire. D'autre part, il est essentiellement mobilisé par des géographes et des gestionnaires; ces derniers l'utilisant en revanche de manière « étanche » dans leur champ disciplinaire. Enfin, le champ académique de la sociologie francophone semble ne pas vouloir traiter ce concept en tant que concept. Une explication pourrait être que les sociologues ne considèrent pas les tiers-lieux comme des sujets en tant que tels, mais comme des terrains « normaux » sur lesquels faire de la sociologie « normale » (Colmellere *et al.*, 2019).

Quels enjeux de concept ?

Arrivé à ce point de notre analyse, on peut se demander si les différents auteurs du champ académique francophone ont une volonté d'analyse ou d'enrichissement conceptuel dans leurs articles. Liefoghe (2018, p. 36) rappelle ainsi que le terme « tiers-lieu » « s'apparente à un mot-valise porteur d'utopie socio-économique, voire politique ». D'ailleurs, dans la conclusion de sa revue de littérature sur le concept de « tiers-lieu », Dagonneau (2022, p. 451) insiste sur le fait que « ce qui se joue véritablement aujourd'hui avec le paradigme "tiers-lieu" n'est donc pas sa genèse, mais bien la conceptualisation, la multiplication et l'institutionnalisation de ce mode de fonctionnement solidaire, sanctuarisé en philosophie et en outil de développement local, citoyen et empirique ». De fait, le champ académique francophone actuel tente-t-il de dépasser ces limites ?

Le corpus suggère que non, puisque seuls 16 des 91 articles (moins de 18 %) ont une ambition de contribution théorique sur le concept de « tiers-lieu ». On retrouve par ailleurs dans cette faible proportion les mêmes tendances disciplinaires que pour l'ancrage : les sciences politiques (3 sur 6) et la géographie (8 sur 22) semblent porter plus d'attention à cette question que les autres disciplines. À l'autre extrémité, l'info-com et les sciences de l'éducation se distinguent par la présence d'un seul article conceptuel dans chaque discipline.

Très peu d'articles sont enfin complètement conceptuels, puisque seuls trois présentent à la fois un ancrage fort (une revue de littérature détaillée) et une portée contributive (un enjeu de (re)définition du concept) au sein du corpus : les revues de littérature de Lorre (2018) et de Scaillez et Tremblay (2017), complétées par l'article empirique de Ferchaud et Dumont (2017). On notera qu'il y a dans ce trio un article d'info-com et un de gestion, qui sont donc de notables exceptions à la tendance de ces disciplines à ne pas approfondir l'ancrage théorique du concept. Ce travail montre toutefois qu'il existe une forte appropriation du terme par les sciences de l'éducation, et qu'il est aussi présent de manière notable dans les enjeux d'organisation de la santé. On peut donc suggérer de veiller dans les recherches futures à envisager l'existence de tiers-lieux autres que celles traditionnellement envisagées – par exemple dans le monde médico-social. C'est alors certes un élargissement significatif de la proposition d'Oldenburg (1989), mais nul doute qu'elle puisse permettre d'intéressantes fertilisations croisées entre les disciplines.

Conclusion

On conclura ce panorama de la littérature académique francophone sur le concept de « tiers-lieu » par le constat d'un flou certain. Le concept est aujourd'hui utilisé par de nombreuses disciplines différentes, qui ne communiquent pas forcément entre elles. Son utilisation n'est pas toujours ancrée dans un travail de dé-

finition. En l'état, on peut même se demander si « tiers-lieu » est réellement un concept, ou seulement un terme vers lequel converge une diversité d'intérêts et d'agendas. Au niveau de la recherche, il y aurait notamment un agenda scientifique, qui vise à décrire et à caractériser les lieux, et un autre, de légitimation des dynamiques communautaires ou militantes qui naissent et se développent dans ces endroits. Face à ce constat, s'il semble vain et pas forcément souhaitable d'arriver à une définition unifiée de ce qu'est un « tiers-lieu », il est néanmoins possible de formuler des recommandations.

D'une part, il semble indispensable pour les futurs travaux académiques sur les tiers-lieux de toujours définir explicitement le concept. De plus, même en cas d'affiliation directe à Oldenburg (1989), il semble utile de faire une exégèse suffisante de ses propositions pour qu'on identifie dans quel angle les auteurs exploitent cette théorie. De plus, dès lors qu'on parle de publications académiques, les processus d'évaluation devraient être garants de cette rigueur. Cela pour permettre par exemple de mieux distinguer ce qu'est un tiers-lieu d'un « lieu hybride », ou de tout autre lieu ou construction sociale qui répondrait à des dynamiques spécifiques et potentiellement différentes. Par cela, le champ académique pourra contribuer à ce processus déjà à l'œuvre dans le champ communautaire des lieux concernés et rappelé par Colmellere *et al.* (2019) : définir ce qu'est chaque tiers-lieu individuellement, et le faire par son rattachement généalogique à des mouvements fondateurs. Il n'en est pas autrement pour la réflexion académique : ce travail montre la nécessité aujourd'hui de mieux positionner chaque production scientifique dans une généalogie conceptuelle clairement identifiée et développée.

D'autre part, à un niveau davantage conceptuel ou épistémique, il semblerait utile de questionner ou d'approfondir l'enjeu de « l'intentionnalité » des tiers-lieux. Le corpus montre en effet une certaine tendance à associer cette dimension à l'usage du concept, ce qui pose question puisqu'elle n'était pas véritablement présente dans la proposition séminale d'Oldenburg (1989). Cette question est de plus implicitement centrale à toutes les politiques publiques mises en place ces dernières années, comme le rappellent Nadou *et al.* (2023). Face à ce constat, ce chapitre montre le besoin qu'a le champ académique de se pencher sur cette question épistémique pour pouvoir par la suite être davantage capable de discuter, critiquer ou contribuer aux politiques publiques.

Enfin, on peut imaginer que l'usage du concept va continuer à se développer. Nul ne doute que procéder à un travail de ce type sur les productions 2024-2030 sera, à ce moment, riche d'enseignements!

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Baudelle, G., Bourdin, S., Buron, L.-T. & Marinos, C. (2023). « Les tiers-lieux en France : quelle place pour les zones hors métropole ? », *EchoGéo*, 63. <https://journals.openedition.org/echo-geo/24610>
- Belaise, M. (2010). « Les églises protestantes haïtiennes de Martinique : des tiers-lieux d'éducation et d'intégration ? », *Études caribéennes*, 16. <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/4600>
- Burret, A. (2013). « Démocratiser les tiers-lieux », *Multitudes*, 52(1), p. 89-97.
- Burret, A. (2015). Tiers-lieux, et plus si affinité, Limoges, Fyp éditions.
- Caron, M.-A. & Turotte, M.-F. (2017). « Introduction », dans Caron, M.-A. & Turotte, M.-F. (dir.), *La transdisciplinarité et l'opérationnalisation des connaissances scientifiques*, Montréal, JFD Éditions, p. 11-19.
- Colmellere, C., Corteel, D., Fages, V. & Lacour, S. (2019). « Dénouer l'écheveau des tiers lieux : tentatives généalogiques », *Sociologies pratiques*, 38(1), p. 310.
- Dagonneau, M. (2022). « Les tiers-lieux en France, laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales ? », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 99(3), p. 435-457.
- Denyer, D. & Tranfield, D. (2009). « Producing a systematic review », dans Buchanan, A. & Bryman, A. (dir.), *The sage handbook of organizational research methods*, New York, Sage Publications Ltd, p. 671-689.
- Derbas Thibodeau, F. R. & Poirier, C. (2019). « Bibliothèques publiques et virage citoyen : enjeux institutionnels et communicationnels », *Communiquer. Revue de communication sociale et publique*, 26, p. 47-66.
- Dubus, P. (2009). « Réflexion sur les tiers-lieux : Signification et effets dans les institutions médico-sociales », *VST – Vie sociale et traitements*, 103(3), p. 18-24.
- Dumez, H. (2016). *Méthodologie de la recherche qualitative : Les questions clés de la démarche compréhensive*, Paris, Vuibert.
- Ferchaud, F. & Dumont, M. (2017). « Les espaces de fabrication et d'expérimentation numérique sont-ils des tiers-lieux ? Une analyse du cas des fablabs à Rennes et Toulouse », *Territoire en mouvement*, 34. <https://journals.openedition.org/tem/4203>
- Kuhn, T. S. (2008). *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion.
- Lallement, M. (2015). *L'âge du faire : hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.
- Levy-Waitz, P. (2018). *Coworking : territoires, travail, numérique. Quels nouveaux lieux pour les territoires à l'heure du numérique ?*, Paris, Fondation Travailler Autrement, 264 p.
- Liefooghe, C. (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, 20(1), p. 33-61.
- Lorre, B. (2018). « État de l'art sur les Tiers Lieux : Pour une approche critique de l'informatisation sociale », *Terminal*, 123. <https://journals.openedition.org/terminal/3365>
- Nadou, F., Baudelle, G. & Demazière, C. (2023). « Introduction – Les tiers-lieux et le développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, Décembre, 5, p. 681-691.
- Oldenburg, R. (1989). *The great good place : cafes, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, Boston, Da Capo Press.
- Sarrazin, B., Cohendet, P. & Simon, L. (2017). *Les communautés d'innovation*, Caen, Éditions EMS.
- Sartori, G. (1994). « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, 1(1), p. 19-36.
- Scaillez, A. & Tremblay, D.-G. (2017). « Coworking, fablabs et living labs : État des connaissances sur les tiers lieux », *Territoire en mouvement*, 34. <https://journals.openedition.org/tem/4200>
- Suire, R. (2013). « Innovation, espaces de co-working et tiers-lieux : entre conformisme et créativité (Innovation, Co-Working and Third Places : Between Conformism and Creativity) », *SSRN Electronic Journal*. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2210127

2.

DU TIERS-LIEU AU QUART-LIEU ?

Clément Marinos,

Maître de conférences en économie, membre du Laboratoire d'Économie
et de Gestion de l'Ouest (LEGO-EA2652) Université Bretagne Sud

Le concept de tiers-lieu fait encore débat dans sa signification et varie selon les pays et les disciplines académiques. Les grandes évolutions contemporaines, comme le rôle croissant des TIC et la place accordée aux loisirs dans nos sociétés, viennent complexifier la donne. Cet article passe en revue, sans prétendre être exhaustif, les principales manières d'appréhender ce concept en France et à l'international et souligne les enjeux sous-jacents aux diverses définitions. Dans une première partie, il montre qu'il n'existe pas de périmètre unifié dans la recherche sur les tiers-lieux. Cette dernière semble spécifique en ce qui concerne la France, notamment du fait de l'engouement que suscitent les tiers-lieux pour les institutions publiques, parapubliques, privées et les organisations citoyennes. Dans une seconde partie, nous discutons de son évolution à l'aune des grandes mutations sociétales en introduisant l'idée de « quart-lieux ».

Mots-clés

Tiers-lieux; Conceptualisation; Littérature; Définition; Quart-lieux; Loisirs; Numérique

Introduction

Bien que son origine soit reconnue dès les années 1980 avec notamment les travaux d'Oldenburg (1982), le concept continue trente ans plus tard à souffrir « d'un certain flou » (Besson, 2017) et donne lieu à de multiples controverses et débats au sein des milieux académiques mais aussi entre et avec les praticiens et pouvoirs publics qui s'en sont largement emparés. Pour les uns, il s'agit plutôt d'un processus, d'une configuration sociale et politique (Burret, 2015), pour d'autres, le tiers-lieu est une organisation dont les limites ont une réalité plus tangible et juridique, avec des frontières physiques. On observe par ailleurs une spécificité française vis-à-vis d'autres pays (Dossou-Yovo *et al.*, 2019; Krauss, 2022), sur laquelle nous proposons de revenir. Certains auteurs proposent de faire évoluer le concept de tiers-lieux en convoquant le vocable de « quatrième lieu » (*fourth place*) (Hardegger, 2022; Gourlay *et al.*, 2024) à l'aune des grandes mutations sociétales contemporaines telles que les nouvelles mobilités liées hybridant tourisme et travail.

De la fragilité du concept de tiers-lieu

Une particularité française ?

En France, l'élan des tiers-lieux a été façonné par la société civile dès les années 2000 et la communauté wiki « Movilab », présenté comme un portail « de documentation libre sur les tiers-lieux ». Celle-ci a jeté les bases des tiers-lieux « à la française », édifiés sur un modèle ouvert et participatif encourageant de grandes transformations sociétales et prônant des valeurs alternatives au paradigme capitaliste dominant. Le Manifeste des Tiers-Lieux³⁶, publié en 2013, s'attache à établir une définition précise touchant aux aspects collectifs, spatiaux, professionnels, organisationnels, linguistiques, numériques, de gouvernance, de services, de financement et de prospective. L'année 2015 est ponctuée par de multiples initiatives et d'événements rassemblant des acteurs comme les universités. Le mouvement des tiers-lieux se structure avec, en parallèle, le développement spontané d'espaces intermédiaires, le plus souvent indépendants (*coworking, fablabs, living labs*, etc.). L'ampleur et l'évolution de ce phénomène ont attiré l'attention des autorités étatiques et locales, qui depuis 2018, ont mis en place des politiques dédiées visant à renforcer les dynamiques de développement territorial, notamment dans les zones les plus fragiles. Ainsi, l'État français à travers l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires a lancé dès 2019 plusieurs appels à projets comme les « Fabriques

36. https://movilab.org/wiki/Le_manifeste_des_Tiers_Lieux

de Territoires » et les « Manufactures de proximité »³⁷. Ces soutiens se sont accompagnés par la collecte de données statistiques et la création de l'Observatoire des tiers-lieux par France Tiers-Lieux (3 500 recensés en 2023, bien que certains établissements puissent échapper à ces dispositifs de recensement du fait du caractère déclaratif de la démarche).

Ces données quantitatives étant encore récentes, la recherche académique sur les tiers-lieux se concentre le plus souvent sur des études de cas, parfois au détriment d'une approche réflexive pourtant essentielle pour bénéficier d'une vision holistique. Les difficultés à circonscrire le phénomène rendent nécessairement laborieuses les recherches transversales, bien que l'on relève plusieurs états de l'art à visée interdisciplinaire (Scaillerez *et al.*, 2017 ; Liefoghe, 2018). Dans cette perspective, Bohas *et al.* (2017) proposent un état des lieux des définitions des tiers-lieux en évoquant le caractère plastique et protéiforme qu'elles recouvrent. Ces recherches ne franchissent malgré tout que rarement le pas du cloisonnement disciplinaire.

Une autre particularité de la recherche française sur les tiers-lieux vient du fait que le concept est souvent appréhendé de manière plus structurée en raison notamment de l'influence des politiques publiques qui encouragent la création et le développement de ces espaces. Comme nous l'avons évoqué, les tiers-lieux français peuvent bénéficier de soutiens financiers ou institutionnels (Krauss *et al.*, 2024) qui les aident à se pérenniser et à se développer, cette structuration reposant sur un certain nombre de critères, pouvant mener à des labellisations régionales³⁸. En d'autres termes, il semblerait que, dans certains territoires, « n'est pas désigné tiers-lieu qui veut ». Par opposition, à l'étranger, et notamment dans les pays anglo-saxons où l'intervention publique est globalement plus restreinte, le concept de tiers-lieu s'avère plus large, moins codifié. Leur observation y est plus difficile. Les initiatives de tiers-lieux y émergent sans faire l'objet d'une attention particulière des autorités publiques. Elles restent peu articulées aux politiques publiques, qui, du reste, demeurent très limitées (Tremblay *et al.*, 2024 ; CEREMA, 2023 ; Dageville et Stokkink, 2023). La moindre appropriation du vocable tiers-lieu pourrait ainsi induire une plus forte variété dans les types et les modes de fonctionnement.

Une conception académique variable des tiers-lieux

Du point de vue de la recherche académique, pour Saey *et al.* (2015) et Rice (2009), les restaurants et les cafés comme Starbucks sont formellement considérés comme des tiers-lieux, dès qu'il est possible d'y entretenir une « conversation », de se reconnaître et s'appeler par son prénom. À cet égard, Crick (2015) explique com-

37. https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-08/ANCT-DP-TiersLieux-2008_EXE_BD.pdf

38. <https://label-tiers-lieux.grandest.fr>

ment plusieurs organisations se détachent de la conception classique telle qu'elle est définie par Oldenburg, en montrant comment certaines enseignes commerciales l'instrumentalisent à des fins lucratives. Mikunda (2007) et Bethan (2019) estiment, dans une approche orientée vers le marketing, qu'en dehors des tiers-lieux dits traditionnels, il existe des tiers-lieux conçus pour le shopping et contenant une attraction que les consommateurs « doivent voir ». L'expérience client y est alors prégnante. Soutenant une vision très englobante, certains auteurs comme Finlay *et al.* (2019) comptabilisent plusieurs millions de tiers-lieux aux États-Unis en incluant les églises, les clubs sportifs, les salons de coiffure, etc. En France, la situation semble plus contrastée où les lieux à vocation strictement marchande ne sont généralement pas inclus dans les études. L'implication communautaire et l'engagement envers des objectifs sociaux ou culturels explicitement formulés apparaissent en effet comme des critères primordiaux, même s'ils n'empêchent en rien l'échange marchand. Autrement dit, en France, les tiers-lieux restent d'abord perçus comme des lieux qui, au-delà de la simple commodité commerciale, offrent un environnement propice à la collaboration, à l'innovation et à la création de liens sociaux significatifs, ce qui apparaît comme une singularité.

Les tiers-lieux, et après ?

Les communautés en ligne comme tiers-lieux à part entière

Une autre dichotomie qui relève des effets des technologies numériques sur les communautés en ligne souligne la fragilité du concept. Les tiers-lieux virtuels rassemblent des individus partageant en ligne des intérêts communs, leur permettant de converser en dépassant les limites spatiales (et temporelles). Wellman *et al.* (1996) soutiennent que ces communautés créent des liens forts car elles facilitent les contacts fréquents, réciproques et amicaux. Cette virtualité offre la possibilité de rester toujours connecté et freine le délitement de la communauté notamment en cas de mobilité résidentielle. Nul besoin dans ce cas de proximité géographique pour « faire tiers-lieu » (Burret, 2018).

Dans la même optique, une série d'auteurs comme Peachey (2008), Crick (2011) et Delamere (2012) estime qu'il est nécessaire de faire évoluer la conception originelle des tiers-lieux à partir du moment où l'on admet leur possible dématérialisation. Pour Wright (2012), les technologies numériques ont profondément impacté la vision d'Oldenburg. Il propose une critique des caractéristiques fondamentales dans un monde « virtualisé ». Boltuc (2022) avance même que certaines communautés virtuelles peuvent devenir des « quatrièmes espaces » comme une réalité à part entière, avec une intégration de la vie quotidienne dans l'environnement du travail, de la vie, des loisirs et du réseautage. C'est dans cette même perspective interdisciplinaire qu'Hardegger (2022) explore les « quatrièmes lieux » pour mieux

comprendre les communautés numériques. À titre d'exemple, il évoque le jeu en ligne *World of Warcraft* pour illustrer comment les actions des millions de joueurs en ligne se manifestent aussi dans le monde réel à travers des proximités géographiques temporaires (organisation de compétitions, de salons, etc.). Clifton (2022) considère aussi ces « quatrièmes espaces » comme des tiers-lieux virtuels et interroge leur capacité à générer des innovations au sein de communautés évoluant à distance. En somme, les tiers-lieux virtuels répondent aux principaux critères proposés par Oldenburg comme l'interactivité, la stabilité et la responsabilité des membres, l'identité et la communication au sein de la communauté (Markiewicz, 2019) mais invitent à réinterroger le concept.

Les quatrièmes lieux

L'économie de la connaissance, où une grande partie de la croissance économique et de l'emploi résulte d'activités à forte intensité de connaissances, pourrait ainsi donner naissance à une nouvelle catégorie de lieux que Morisson (2019) appelle « quart-lieux » ou *fourth spaces*. Pour ce dernier qui assume vouloir s'affranchir des catégories traditionnelles, il s'agit d'un « arrangement social novateur » favorisant la mise en réseau, la promotion des rencontres et des collaborations, les interactions en face-à-face, ainsi que l'échange de connaissances tacites, tout en intégrant des aspects ludiques et récréatifs. Morisson estime que ces lieux devraient être soutenus par les autorités publiques en raison de leur contribution à l'économie

Catégorie de lieu		Résultat de la combinaison
Premier lieu (maison)	Second lieu (travail)	Coliving space
Second lieu (travail)	Troisième lieu (Tiers-lieu)	Coworking space
Premier lieu (maison)	Troisième lieu (Tiers-lieu)	Comingling space (lieu de brassage)
Premier lieu + Second lieu + Troisième lieu		Fourth place

Tableau 1. Les hybridations de lieux selon Morisson (2019)

de la connaissance, particulièrement dans les zones défavorisées. L'économiste propose des combinaisons inédites de lieux (cf. Tableau 1) en s'appuyant notamment sur l'exemple de Station F à Paris qui intègre la notion de brassage (*comingling*). Ces dernières brouillent les frontières entre dynamiques sociales et privées, de loisirs et de travail, de réseautage et d'interactions sociales (cf. Tableau 1).

Que peut-on apprendre des tiers-lieux 2.0? L'hypermobilité et les loisirs comme changement de paradigme

D'autres auteurs se sont emparés du concept de quatrième lieu dans une visée interdisciplinaire. Sous l'angle des nouveaux modes de vie hypermobiles, des auteurs ont mis en évidence l'existence d'autres lieux hybrides où les néo-nomades évoluent tant en ligne que dans le monde physique (Gourlay *et al.*, 2021). Une caractéristique originale de ces lieux réside donc dans l'importance accordée aux voyages, au tourisme, et aux loisirs. Ils rappellent des espaces qui présentent les spécificités des tiers-lieux avec l'originalité d'accueillir des nomades numériques en provenance d'autres régions, s'installant temporairement pour travailler dans le cadre d'une mobilité résidentielle temporaire. Basés sur la désintermédiation numérique et destinés à des travailleurs mobiles apparemment déterritorialisés, ces lieux pourraient favoriser une sorte de reterritorialisation tout en favorisant une proximité géographique temporaire, instaurant de fait un rapport au milieu local spécifique. Ces « quart-lieux », où convergent des activités mêlant « travail – domicile – tourisme », donnent aussi naissance à de nouvelles pratiques qui stimulent les activités économiques et peuvent renforcer les dynamiques territoriales, notamment en termes d'innovations sociales et de développement des territoires. On observe cependant une certaine ambivalence. Certains de ces territoires, particulièrement attractifs pour nomades numériques, voient leur tissu économique et social se transformer du fait d'un faible ancrage local. En l'absence de régulation, leur installation a lieu au détriment des populations locales (hausse des prix des loyers, fermeture des commerces locaux, etc.). Pour d'autres régions moins favorisées et en déprise démographique et économique, l'accueil de nomades numériques peut constituer une opportunité de développement (Jiwasiddi *et al.*, 2024). Elles mènent dans ce cas des politiques d'accompagnement à la création de ces quart-lieux, atouts essentiels pour l'accueil des nomades numériques.

Le caractère relativement nouveau du phénomène des quart-lieux incite au demeurant à la prudence quant à la nature de leurs effets sur les territoires. La conceptualisation du phénomène devient donc un enjeu essentiel. C'est tout l'objet de nos derniers travaux (Gourlay *et al.*, 2024) qui ont permis de montrer qu'ils se distinguent des tiers-lieux par l'intégration d'une « dimension » supplémentaire représentée dans le schéma 1.

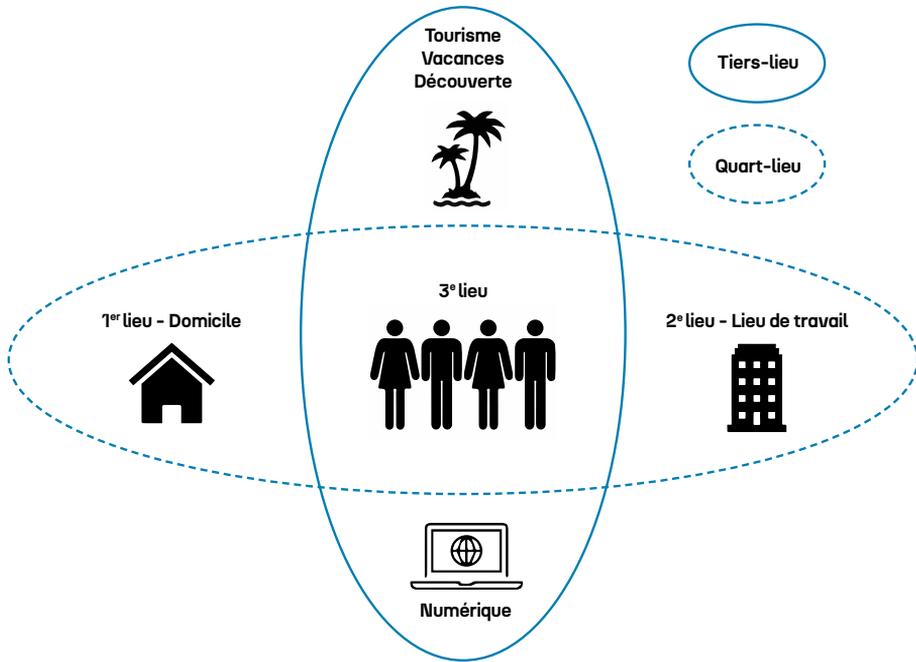


Schéma 1. Les quart-lieux selon Gourlay et al. (2025)

Discussion et conclusion

Le concept de tiers-lieu reste, selon notre analyse de la littérature, polysémique et insaisissable pour diverses raisons. Sa nature émergente et ses définitions multiples recouvrent des réalités différentes qui peuvent lui conférer une certaine opacité, notamment du point de vue des individus non familiarisés avec les domaines des sciences sociales. En outre, la diversité des formes et des structures adoptées par les tiers-lieux complexifie leur identification et leur catégorisation, allant des espaces physiques clairement délimités tels que les cafés ou les centres communautaires, aux entités virtuelles telles que les communautés en ligne ou les réseaux sociaux. Par ailleurs, la faible visibilité des tiers-lieux dans des contextes géographiques ou culturels particuliers peut contribuer à cette imperceptibilité. Dans certaines régions, leur développement limité restreint la conscience collective de leur existence et de leur importance potentielle. De plus, les politiques publiques et les initiatives gouvernementales en faveur des tiers-lieux varient d'un territoire à l'autre, ce qui influence leur visibilité et leur accessibilité pour les membres de la communauté.

Parmi les pistes de recherche futures, des études comparatives internationales entre différents types de tiers-lieux et entre différentes régions géographiques

pourraient fournir des enseignements précieux sur la façon dont est interprété le concept. Il est au demeurant essentiel de poursuivre les efforts visant à clarifier le concept dans un cadre interdisciplinaire, en développant des définitions précises et des cadres conceptuels robustes. Objets en métamorphose permanente, les tiers-lieux reflètent les grandes évolutions de nos sociétés comme l'utilisation massive des outils numériques et le développement des mobilités hybrides (travail, tourisme et loisir), en témoigne l'apparition de nouveaux concepts comme les « quart-lieux » (Morisson, *ibid.* ; Gourlay *et al.*, *ibid.* ; Clifton, 2022).

Enfin, pour la recherche académique, le tiers-lieu constitue un objet catalyseur du dialogue entre disciplines, invitant chacun à sortir de son carcan. C'est ainsi que Morin rappelle « que certaines notions circulent et, souvent, traversent clandestinement les frontières » (1994, p. 3).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Besson, R. (2017). « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 34, <<https://journals.openedition.org/tem/4184>>, consulté le 13 décembre 2024.
- Bohas, A., Faure, S. & De Vaujany, F.-X. (2017). « Tiers-lieux & Espaces collaboratifs : Laboratoires et révélateurs des nouvelles pratiques de travail », Note de recherche, RGCS (Research Group on Collaborative Spaces), 30 p.
- Boltuc, P. (2022). « The Fourth Space as Reality », *Proceedings*, 81(1), p. 151.
- Burret, A. (2018). « Refaire le monde en tiers-lieu », *L'observatoire*, 2, p. 50-52.
- CEREMA (2023). « Dynamics of *third place* in Europe. Exploratory Study », <https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/06/tl_europe_cerema_en-1.pdf>, consulté le 13 décembre 2024.
- Crick, A. P. (2011). « New *Third Places* : Opportunities and Challenges », dans Woodside, A. G., *Tourism Sensemaking : Strategies to Give Meaning to Experience (Advances in Culture, Tourism and Hospitality Research, Vol. 5)*, Leeds, Emerald Group Publishing Limited, p. 63-77.
- Delamere, F. M. (2012), « Second Life as a digitally mediated *third place*. Social capital in virtual world communities », dans Crawford G. & Gosling V. K. (dir.), *Online Gaming in Context : The social and cultural significance of online games*, New York, Routledge, p. 236-248.
- Dossou-Yovo, A., Scaillerez A. & Tremblay D.-G. (2019). « Espaces de coworking et culture de collaboration : exploration des facteurs déterminants », dans Tremblay D.-G. & Krauss G. (dir.), *Tiers-lieux : Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de co-working, fablabs, hack labs...*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, p. 157-172.
- Dageville, E. & Stokkink, D. (2023). « Les tiers-lieux en Europe, une analyse comparative », Pour la solidarité – ANCT, 22 p. <https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/ed_2023_tiers-lieux_en_europe.pdf>, consulté en ligne le 20 décembre 2024.
- Finlay, J., Michael Esposito, M., Min Hee, K., Gomez-Lopez, I. & Clarke, P. (2019). « Closure of "*third places*"? Exploring potential consequences for collective health and wellbeing », *Health & place*, 60, p. 102-225.
- Gourlay, F., Mahéo, C., Marinos, C., Pasquer-Jeanne, J. & Petr, C. (2021). « Les nouvelles situations d'intermédiation territoriale : l'exemple des "quart-lieux" périphériques (espaces de coworkation) », *Géographie, Économie, Société*, vol. 23, 1, p. 31-52.
- Gourlay, F., Mahéo, C., Marinos, C. & Pasquer-Jeanne, J. (2024). « Espaces de coworkation et nomades numériques : des objets touristiques non identifiés », *Teoros. Revue de recherche en tourisme*, inPress. <<https://hal.science/hal-04384727>>

- Hardegger, D. (2022). « A First Holistic “4th Space” Concept », *Proceedings*, 81(1). <https://www.mdpi.com/2504-3900/81/1/72>
- Jiwasiddi, A., Schlagwein, D., Cahalane, M., Cecez-Kecmanovic, D., Leong, C. & Ractham, P. (2024). « Digital nomadism as a new part of the visitor economy : The case of the digital nomad capital Chiang Mai, Thailand », *Information Systems Journal*, 34(5).
- Liefooghe, C. (2018). « Le tiers-lieu, objet transitionnel pour un monde en transformation », *L'observatoire*, 2, p. 9-11.
- Markiewicz, E. (2019). « Third Places in the Era of Virtual Communities », *Studia Periegetica*, 4(28), p. 9-21.
- Mikunda, C. (2007). *Brand lands, hot spots & cool spaces : Welcome to the third place and the total marketing experience*, London, Kogan Page, 256 p.
- Morin, E. (1990). « Sur l'interdisciplinarité », *Bulletin interactif du Centre international de recherches et études transdisciplinaires*, 2(2).
- Morisson, A. (2019). « À Typology of Places in the Knowledge Economy : Towards the Fourth Place », dans Calabrò F., Della Spina L. & Bevilacqua C. (dir.), *New Metropolitan Perspectives*, ISHT 2018, Smart Innovation, Systems and Technologies, 100, Springer, Cham., p. 444-451.
- Oldenburg, R. & Brissett D. (1982). « The third place », *Qualitative sociology*, 5(4), p. 265-284.
- Krauss, G., « L'exemple des tiers-lieux du Bade-Wurtemberg : puissance publique à la manœuvre ? », *58^e colloque ASRDLF : Transitions, gouvernance territoriale et solidarités*, juin 2022, Rennes, 17 p.
- Peachey, A. (2008). « First Reflections, Second Life, Third place : Community Building in Virtual Worlds », *Learning in Virtual Environments International Conference*, November 21-22th 2008, p. 246.
- Rice, D. (2009). « Starbucks and the battle for third place », *Editorial Board, Gatton College of Business & Economics*, 31.
- Saey, S. & Fross, K. (2015). « The third place experience in urban and rural coffee shops », *SOiA Undergraduate Research Colloquium (poster)*.
- Scaillerez, A. & Tremblay, D.-G. (2017). « Coworking, fablabs et living labs. État des connaissances sur les tiers lieux », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 34. <https://journals.openedition.org/tem/4200>, consulté en ligne le 13 décembre 2024.
- Tremblay, D.-G. & Krauss, G. (2024). *The Coworking (R)evolution : Working and living in new territories*, Cheltenham UK, Edward Elgar Publishing, 334 p.
- Wellman, B., Salaff, J., Dimitrova, D., Garton, L., Gulia, M. & Haythornthwaite, C. (1996). « Computer networks as social networks : Collaborative work, telework, and virtual community », *Annual Review of Sociology*, p. 213-238.
- Wright, S. (2012). « From “third place” to “third space” : Everyday political talk in non-political online spaces », *Javnost-the public*, 19(3), p. 5-20.

3.

EXPLORATION DES USAGES DU CONCEPT DE « TIERS-LIEU CULTUREL »

Matina Magkou,
Chercheuse associée, Université Côte d'Azur, SIC.Lab Méditerranée

Émilie Pamart,
Maîtresse de conférences en sciences de l'information
et de la communication à Avignon Université.
Chercheure au Centre Norbert Elias (UMR 8562)

Maud Pélissier,
Maîtresse de conférences HDR en sciences de l'information
et de la communication au Laboratoire de recherche IMSIC
(Institut Méditerranéen en sciences de l'information et
de la communication), laboratoire Univ Toulon-AMU

Cette contribution a pour objectif d'explorer la catégorie « tiers-lieu culturel » à travers sa généalogie pour en comprendre les conditions d'émergence, de développement et finalement son sens. Dans une première partie, nous revenons sur la filiation conceptuelle des tiers-lieux culturels en référence avec la notion plus large de tiers-lieux. Dans un deuxième temps, nous analyserons les liens de filiation entre les tiers-lieux culturels et ce que nous appelons ici les lieux du renouvellement de la relation à l'art et à la culture (squats, friches culturelles, lieux intermédiaires, nouveaux territoires de l'art, etc.). Il s'agit de faciliter la compréhension de l'espace sémantique et social dans lequel circulent des dénominations nombreuses et recouvrant des histoires et des réalités différentes, en faisant appel à un ensemble de ressources théoriques et professionnelles produites. Enfin, nous terminerons en réfléchissant aux conditions de comparaison internationale de tiers-lieux culturels,

sachant qu'il n'existe pas de terme générique unique qui ferait consensus.

Mots-clés

Tiers-lieux culturels; Tiers-lieu; Fiches culturelles; Espaces culturels intermédiaires; Nouveaux territoires de l'art; Creative hubs

Introduction

À l'intérieur de la grande famille des tiers-lieux est apparue, ces dernières années, une catégorie d'un genre nouveau sous l'appellation de tiers-lieux culturels. D'après le panorama de France Tiers-lieux (2023)³⁹, ils représenteraient environ 31 % des 3 500 tiers-lieux recensés. Toutefois, la cartographie interactive associée à ce panorama révèle une réalité très contrastée. On y trouve des cafés associatifs, des lieux de la mode engagés, des médiathèques, des lieux artistiques issus du mouvement des squats, des espaces de *coworking* proposant des activités culturelles, etc. Cette diversité rend difficile la distinction précise de ce qui caractérise ce type de lieu et sa place dans l'écosystème culturel.

Malgré ces zones d'ombre, les tiers-lieux culturels participent de cet engouement à l'égard de la dynamique des tiers-lieux qui « accueillent tous les fantasmes, les désirs et les besoins collectifs d'une génération d'individus/travailleurs en recherche de référentiel » (Burret, 2015, p. 72). Les acteurs publics ont indéniablement contribué à cette « tiers-lieu mania⁴⁰ » où « la notion semble incarner à elle seule l'horizon attendu des nouveaux lieux culturels et la mutation des équipements spécialisés (salles de spectacle, bibliothèques, centres d'art, cinémas, etc.)⁴¹ ». Le ministère de la Culture a initié dès 2020 un appel à initiatives, pour développer les tiers-lieux culturels, dans la lignée « des premières Maisons de la Culture créées en 1961, lieux expérimentaux de création, diffusion et rassemblement, relevant déjà de cette ambition de remédier aux inégalités d'accès à la culture » et comme objectif « de favoriser les échanges et les rencontres collaboratives autour de pratiques artistiques et culturelles alliant travail, créativité,

39. <https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees>

40. Notes de l'observatoire des politiques culturelles datant de 2021 : https://ressources.arsud-regionsud.com/GED_CUP/199459191763/Ce_que_les_tiers-lieux_posent_comme_defis_aux_politiques_culturelles.pdf

41. Réinventer les équipements culturels à l'heure des tiers-lieux <https://www.observatoire-culture.net/formation/reinventer-equipements-culturels-tiers-lieux>

entraide, culture et inclusion sociale⁴² ». L'absence de consensus établi sur ce que recouvre ce vocable de tiers-lieu culturel n'a pas empêché cette dynamique de s'imposer peu à peu à l'échelle des territoires.

La question délicate, voire périlleuse, de la définition de cette catégorie est un sujet qui préoccupe ceux qui agissent en tiers-lieu et ceux qui les étudient. C'est pourquoi, dans ce premier numéro des Cahiers de Recherche, nous faisons le pari de contribuer à la production de connaissances sur ce sujet dans la continuité de recherches antérieures que nous avons coordonnées⁴³. Notre focale sera pluridisciplinaire, visant à clarifier cette notion encore floue et de repérer ses marqueurs identitaires forts par les liens de filiation, mais aussi par les points de rupture avec des notions voisines. Ce travail d'identification des lignées généalogiques (Colmellere *et al.*, 2019) montrera que cette catégorie croise plusieurs filiations et dynamiques contemporaines : les tiers-lieux (partie 1), les « lieux projets » (Henry, 2022) issus des « Nouveaux territoires de l'art » (Lextrait, 2004) (partie 2), et les dynamiques culturelles européennes actuelles, telles que les *creative hubs* et les *grassroots cultural centers* (partie 3).

Des tiers-lieux aux tiers-lieux culturels : quelle filiation conceptuelle ?

Les tiers-lieux ont connu un essor important ces deux dernières décennies, favorisé par les pouvoirs publics, qui les considèrent comme des acteurs clés de la cohésion et du développement territorial (Waitz, 2018, p. 20-21). Grâce à l'appel à projets⁴⁴ lancé en 2020 et renouvelé en 2023 et 2024 par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), plus de 380 tiers-lieux ont été financés comme « fabriques de territoires ».

D'un point de vue sémantique, le vocable « tiers-lieu culturel » s'inscrit dans une filiation directe avec celui de « tiers-lieu ». Plusieurs facteurs ont contribué à en favoriser l'usage et l'appropriation, dont deux sont particulièrement notables. D'abord, la publication d'un dossier spécial par la revue de l'Observatoire des politiques culturelles, qui explore l'engouement pour « le concept florissant de tiers-lieu » (Pignot et Saez, 2018), a probablement contribué à favoriser l'emploi de cette terminologie auprès des acteurs culturels. La cartographie nationale des tiers-lieux⁴⁵

42. AAP Tiers Lieux – DRAC PACA – Ministère de la Culture, <<https://www.culture.gouv.fr>> → Drac-Paca → Files.

43. Financement Région Sud 2020-2022 et organisation de Colloque international sur les tiers-lieux, mars 2022, Toulon (<<https://tierslieuxculturels.fr>>); financement contrat post-doc ANR-15-IDEX-01 2021-2023; financement 2023 MSH Paris-Nord sur les tiers-lieux culturels et les communs.

44. <<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fabriques-de-territoire-582>>

45. <<https://cartographie.francetierslieux.fr>>

portée par le GIP France Tiers-Lieux, a également joué un rôle non négligeable. En permettant aux tiers-lieux qui le souhaitent de préciser leur appartenance à une ou plusieurs des catégories distinctes⁴⁶ proposées (mais non exclusives), ce sont plus de 600 espaces en 2023 qui ont choisi de s'identifier comme « tiers-lieu culturel/ lieux intermédiaires et indépendants ». Notons que la combinaison de ces deux catégories peut surprendre, mais la filiation entre ces deux notions sera explicitée dans la partie 2.

Ainsi, nous cherchons à mettre en évidence dans cette première section que l'origine sémantique de ces deux termes, « tiers-lieu » et « tiers-lieu culturel », révèle une filiation conceptuelle entre ces notions. Trois traits d'identité communs en témoignent.

Une configuration sociale originale

Les travaux pionniers du sociologue Burret (2015, 2017, 2023) sur les tiers-lieux méritent d'être mentionnés car ils permettent de définir les contours d'un premier marqueur identitaire commun. Son travail de recherche doctorale (2017) réalisé auprès de tiers-lieux divers (espaces de *coworking*, *fablabs*, *makerspaces*) durant cinq années, l'a conduit à les appréhender non seulement comme un fait social mais surtout sous la forme d'une « configuration sociale » originale – au sens de Norbert Elias⁴⁷. Ainsi, il définit le tiers-lieu par un ensemble de critères constituant autant de conditions nécessaires à sa singularité comme configuration sociale. Un tiers-lieu naît de la rencontre entre deux mondes distincts, représentés par des entités indépendantes (individus ou organisations) sans lien de subordination, qui interagissent dans un espace commun. Leur interaction repose sur un intérêt partagé autour de projets à construire collectivement, résultant de discussions et de négociations autour des termes et des modalités de leur engagement conjoint. Enfin, le tiers-lieu se concrétise par une activité de conception collective où chaque entité contribue à sa mesure.

Ainsi, ce n'est pas la nature de l'activité d'un tiers-lieu qui en constitue son identité, c'est « son agencement qui compte » (Burret, 2017, p. 117), ainsi des commerces de proximité, des friches industrielles, des lieux d'exposition ou des gares peuvent offrir les conditions pour des rencontres en « tiers-lieu ». Ce qu'il

46. Les 8 catégories sont les suivantes : ateliers artisanaux partagés, bureaux partagés/*coworking*, cuisine partagée/*foodlab*, *fablab*/*makerspace*/*hackerspaces*, *living lab*/*laboratoire d'innovation sociale*, tiers-lieu nourricier et autres familles de tiers-lieux.

47. Définir le tiers-lieu comme une configuration sociale signifie selon Elias (1993) « qu'il sera analysé comme un fait commun à tout un groupe d'humains indépendamment de ses manifestations individuelles mais également dans les liens d'interdépendances qui se nouent entre les individus [...] les unités seront comprises comme des individus ou comme des groupes d'individus unitairement reliés » (Burret, 2017, p. 34).

nomme tiers-lieux culturels (2017, p. 15-16) constitue une des manifestations « thématiques » de la terminologie plus générique de tiers-lieu, à l’instar d’autres catégories existantes : tiers-lieux de travail (*coworking*), de fabrication, libres et *open source*...

Nous rejoignons ici la proposition de Burret en considérant que les tiers-lieux culturels sont des configurations sociales spécifiques, définies par des relations d’interdépendances volontaires orientées vers un objectif négocié de co-conception commune. Dans cette optique, l’ancrage dans le champ artistique et culturel n’est qu’une propriété secondaire constitutive des tiers-lieux culturels dont il faut chercher ailleurs la raison d’être.

Une forme organisationnelle spécifique

Le deuxième marqueur identitaire commun avec les tiers-lieux concerne leur agencement organisationnel. Selon Aubouin (2018), ils adoptent un management participatif avec des modes de décisions collégiales reposant sur la solidarité et la réciprocité. Pour Pélissier et Magkou (2024), certains tiers-lieux se démarquent comme des formes organisationnelles singulières en s’identifiant comme des nouvelles formes de communs (au sens ostromien)⁴⁸. En particulier, les modes de production contributifs auto-organisés des *fablabs* favorisent des dynamiques de création de connaissances mises en partage reposant sur une conception inclusive de la propriété (Dechamp et Pélissier, 2019). Le mouvement militant des Tiers-lieux Libres et *Open Source* (TiLiOS) – qui a joué un rôle important dans l’essor des tiers-lieux en France – a été le premier à défendre cette idée de tiers-lieux comme fabriques de communs de connaissances (Fredriksson et Duriaux, 2018).

Du côté des tiers-lieux culturels, cette proximité organisationnelle avec les communs constitue aussi un marqueur identitaire de certains d’entre eux. Il constituerait ainsi une ligne de démarcation forte avec les « simili-friches », qui relèvent, à l’inverse, d’une logique de marketing territorial (Desgoutte, 2019). Qu’ils se nomment friche culturelle (Belle de Mai), espace culturel et solidaire (Shakirail) ou tiers lieu culturel (Le Port des Créateurs), la référence aux communs renvoie à l’idée d’une mise en partage de ressources, matérielles et immatérielles, rendues accessibles à une communauté d’usagers (Pélissier et Magkou, 2024). Les travaux d’Auffrère (2023) sur les *artist-run spaces* insistent aussi sur cette proximité identitaire avec les communs. Enfin, cette proximité identitaire entre tiers-lieux et communs, s’accompagne aussi d’une proximité de valeurs avec celles défendues par l’économie sociale.

48. Un commun de connaissance au sens ostromien repose sur trois principes : un accès partagé aux connaissances, une conception de la propriété inclusive et une gouvernance orientée vers l’enrichissement de la connaissance partagée (Coriat, 2015).

Le fait que certains tiers-lieux culturels choisissent le statut de coopérative (SCIC ou SCOP) constitue une manifestation convaincante (Fontaine, 2019; Pamart et Pélissier, 2023).

Un encastrement territorial relationnel

Une autre dimension clé partagée par tous les espaces revendiquant le statut de tiers-lieu est leur ancrage territorial, compris ici dans une perspective relationnelle. L'enjeu pour ces formes intermédiaires territoriales, relevant du « *middle ground* » au sens originel de Simon (2009), est de promouvoir des dynamiques collaboratives entre acteurs hétérogènes *via* des médiations communicationnelles, humaines et numériques, à l'image du tiers-lieu culturel Le Mixeur à Saint-Étienne (Dechamp et Pélissier, 2019). C'est la perspective aussi privilégiée par Besson pour qui les tiers-lieux culturels sont « encadrés dans leur territoire et se positionnent comme des interfaces entre l'*upperground* des institutions culturelles, et l'*underground* des habitants, des usagers et des sphères culturelles et artistiques émergentes et alternatives » (2018, p. 19).

À l'endroit des tiers-lieux culturels, cet encastrement territorial relationnel se traduit par un engagement en faveur des droits culturels (même si ce n'est pas toujours formulé en tant que tel) :

« Nombre de ces espaces-projets culturels reposent sur des communautés au sein desquelles coopèrent spectateurs, artistes, praticiens amateurs et professionnels, salariés, habitants, etc. ensemble, ils œuvrent pour concevoir et organiser les activités qui rythment la vie culturelle collective. » (Aufrière et Coler, 2022, p. 164)

Dans leur relation avec les acteurs publics, l'encastrement territorial des tiers-lieux culturels est étroitement lié aux enjeux du développement territorial (Idelon, 2018; Landon, 2022) avec une orientation manifeste autour des enjeux de transition (Pignot et Saez, 2018). Ils incarnent des espaces où on expérimente des phénomènes de transition dans une optique de liberté créative (Liefoghe, 2018). Ils constituent des lieux d'expérimentation d'utopies concrètes, qui définissent les contours d'une approche culturelle des transitions (Besson, 2024). Les exemples sont nombreux mais on pourrait citer celui de la Friche Belle de Mai à Marseille, qui se positionne comme un acteur des transitions écologiques, démocratiques, inclusives et numériques⁴⁹. Cette dynamique a été identifiée très tôt par les acteurs publics à l'instar de France Tiers-lieux qui a mis en avant leur rôle dans les transitions, les qualifiant « des maillons de la résilience territoriale » (2021, p. 52).

49. <https://www.lafriche.org/app/uploads/2021/10/Futurs-Communs-SOC.pdf>

Filiation avec les lieux du renouvellement de la relation à l'art et à la culture

Cette partie propose un inventaire – qui n'a pas la prétention d'être exhaustif – des appellations permettant d'identifier et de caractériser les lieux qui se définissent aujourd'hui ou qui sont définis dans une relation de filiation avec les tiers-lieux culturels. Ces lieux ont un point commun : ils revendiquent une posture de renouvellement non seulement d'une vision de l'art et de la culture, mais aussi et surtout d'une façon de le faire et de l'expérimenter. Ils se caractérisent aussi par des appellations dont les frontières sont très poreuses. L'exploration de la généalogie de la catégorie tiers-lieu culturel est ici faite en retraçant la filiation – plus politique et historique – avec les squats artistiques et les friches culturelles, lieux de la contre-culture des années 1970 à 1990 qui s'inscrivent dans une histoire du développement de mouvements alternatifs et autogestionnaires (Henry, 2023b, p. 21). Elle se poursuivra avec les années 2000, marquées par la dynamique d'institutionnalisation (Lhoste et Barbier, 2016) des espaces intermédiaires, menant aux tiers-lieux culturels des années 2000 et 2010. Cette dynamique, observée aussi en Europe, est perçue comme une domestication de la contre-culture au service des stratégies de développement urbain (Pattaroni, 2020). L'usage de la dénomination « tiers-lieu » traduisant ainsi un positionnement discursif et identitaire distanciée vis-à-vis d'une histoire contre-culturelle (Colmellere *et al.*, 2019). À l'inverse, son non-usage marque une volonté de maintien d'une certaine autonomie vis-à-vis des institutions et des pouvoirs publics.

De la naissance des lieux artistiques issus d'une « culture réactive »

Les collectifs d'artistes et les lieux artistiques « off » (Dumont et Vivant, 2016) ont émergé dans les années 1970, notamment à travers les squats artistiques, sous l'effet de la crise du logement, des problématiques démographiques et urbaines, mais aussi des mouvements sociaux et politiques contestataires. Ce mot de « squat », renvoyant à la fois au lieu et à l'action (Prieur, 2015, p. 75 ; Péchu, 2010), devient le support de revendication d'artistes qui occupent illégalement des espaces laissés à l'abandon les transformant en espaces de vie et de création autogérés, communautaires et accessibles (aussi en termes de prix). À partir des années 1990, la volonté des squats de révolutionner la pratique artistique – parfois plus que la société – va conduire certains collectifs à s'ouvrir sur leur quartier et se rapprocher des pouvoirs publics, puis négocier avec eux, pour gagner en légitimité afin d'obtenir le droit d'utiliser les espaces occupés de manière pérenne (Vivant, 2006). C'est à cette période qu'émergent les « friches culturelles ». Ce mouvement va investir des espaces industriels délaissés en réponse à une pénurie d'infrastructures culturelles dédiées à la création et à la diffusion, à un besoin de disposer d'espaces suffisamment modulables pour faire de l'art autrement et à une inadéquation entre l'offre

institutionnelle existante et les aspirations des artistes (Maunaye, 2004, p. 14). Pour ces raisons, les friches incarnent une forme de « culture réactive » (Lucchini, 2016, p. 16) dans le sens où ces espaces sont traversés par la volonté des artistes d'affirmer leur autonomie vis-à-vis des mondes de l'art institutionnalisés en investissant des lieux inédits (Lextrait, 2001 ; Maunaye, 2004 ; Lucchini, 2016) et d'y associer les publics et populations peu familières des équipements culturels labellisés (Aubouin et Coblence, 2015), en lien avec une dimension territoriale, sociale, éducative et de création artistique partagée.

Ces espaces en friche « requalifiés à des fins culturelles » (Gravari-Barbas, 2010) s'inscrivent aussi dans des dynamiques patrimoniales, un trait distinctif de leur identité (Lucchini, 2016). Même si à l'origine, elles sont des espaces investis par des collectifs d'artistes, elles sont parfois créées par les pouvoirs publics avec un objectif de patrimonialisation de lieux remarquables (Jolivet, 2021). Enfin, ils souffrent souvent d'une grande précarité socio-économique (Lextrait, 2001 ; Henry, 2011 ; 2013) et cherchent une reconnaissance par les pouvoirs publics. Avec la multiplication des appels à projets d'urbanisme transitoire à partir des années 2010 (Diguët, 2022), portés par des acteurs publics et privés, au départ espaces avant-gardistes, certaines friches se voient instrumentalisées (Gravari-Barbas, 2004 ; Magkou et Pélissier, 2024) devenant ainsi progressivement « un lieu vitrine des institutions dirigeantes » (Gravari-Barbas, 2016, p. 91).

Les nouveaux territoires de l'art

Le rapport Lextrait (2001) a considérablement contribué à une plus grande reconnaissance de ces « Nouveaux Territoires de l'Art » (NTA) tant les squats artistiques que les friches culturelles – et des initiatives culturelles qui y sont accueillies (Lextrait, 2004). Ce rapport va marquer le tournant de ces lieux du « off » qui vont se normaliser et gagner en légitimité du point de vue des pouvoirs publics (Prieur, 2015, p. 90).

Tout comme le sigle NTA, l'expression « espace intermédiaire » est apparue simultanément sous la plume de Lextrait pour décrire le positionnement discursif (Koren, 2008) de démarcation identitaire de ces lieux, dont le projet contribue à la recherche de valeurs partagées dans la diversité par opposition avec l'idée même d'uniformisation (Gonon, 2017). Ce concept, repris et proposé par Henry en 2010 sous l'appellation « lieux intermédiaires », se trouve consacré en 2014 à l'occasion du Forum national des lieux intermédiaires (Gonon, 2017 ; Offroy, 2019). Cet événement est fondateur de la Coordination nationale des « lieux intermédiaires et indépendants » (CNLII) qui entend représenter les « lieux artistiques, collaboratifs, alternatifs où s'expérimente une démocratie culturelle en acte⁵⁰ ».

50. Extrait du texte introductif de la charte de la coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants, <https://cnlii.org/qui-sommes-nous/charte/charte>, consulté le 29 août 2024.

L'appellation « lieux intermédiaires » est également mentionnée dans l'article 3.14 de la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 (dite « loi LCAP »). Cette inscription a été perçue positivement par le réseau, car il constitue une forme renouvelée de reconnaissance et de soutien institutionnel. Cependant, le ministère de la Culture a finalement exclu ces lieux dans la phase de mise en œuvre de la loi⁵¹. Pour Joanny (2015, p. 21), ces lieux sont des utopies concrètes qui émergent dans les interstices des villes, non pas en marge, mais « en décalage » des institutions culturelles.

*Tiers-lieux culturels et lieux culturels intermédiaires :
entre similitudes et singularités*

La proximité sémantique de « lieux culturels intermédiaires » et « tiers-lieux culturels » crée une confusion dans un champ artistique déjà saturé de dénominations. Toutefois, des spécialistes du domaine de l'art et la culture ont entrepris de clarifier les similitudes et les différences fonctionnelles et structurelles de ces notions. Nous présentons ici les principaux éléments de synthèse.

Au niveau des acteurs de l'écosystème culturel, on peut mentionner les travaux de la CNLII. Dans les Actes de son Forum en 2019⁵², une première distinction est posée :

« Quoi qu'ayant inspiré les initiateurs du mouvement des tiers-lieux, les lieux intermédiaires sont d'abord des lieux où s'exerce un rapport à l'ouvrage, tandis que les tiers-lieux sont des espaces qui réarticulent lieu de vie et lieu de travail. »

Gonon (2017, p. 112) souligne que

« [les tiers-lieux] partagent avec les lieux intermédiaires une diversité qui semble résister à toute tentative de catégorisation, mais aussi des principes tels que la collaboration horizontale, une grande ouverture, une hybridation des pratiques ».

De la même manière, Henry souligne que « ces lieux participent à la vie économique et sociale de leur territoire, sans pour autant considérer comme premier le développement entrepreneurial en lien avec des acteurs locaux » (2024, p. 43) et se distinguent des tiers-lieux notamment sur les notions « d'entrepreneuriat territorial, d'hybridation des activités ou d'ouverture inconditionnelle » (2023, p. 63). Notons

51. <https://www.artfactories.net/Lieux-intermediaires-et-independants-rentres-par-la-grande-porte-de-la-loi-LCAP.html>, consulté le 20 août 2024.

52. http://cnlii.org/wp-content/uploads/2020/03/Forum_CNLI WebHD_pages_230320.pdf, consulté le 8 avril 2024.

que les tiers-lieux culturels à dimension entrepreneuriale souvent se désignent aussi comme des incubateurs culturels, comme le Port des Créateurs⁵³. Enfin, certains acteurs préfèrent parler des « tiers-lieux à dimension culturelle » (Offroy, 2019⁵⁴) lorsqu'ils proposent une offre culturelle qui ne représente pas l'ensemble de leurs activités. D'autres encore vont préférer l'appellation LII pour marquer la différence avec les tiers-lieux culturels considérés comme le résultat d'une politique de « labellisation » et de commande publique, tandis que les LII seraient directement issus de collectifs de militantisme politique. C'est en particulier à cet endroit qu'a émergé la principale controverse sur les tiers-lieux.

Mot	Auteur
Squats	Dumont & Vivant (2016); Prieur (2015)
Friches culturelles/ friches artistiques	Andres et Grésillon (2011); Correia (2018); Gravari-Barbas (2010); Henry (2011); Raffin (2004; 2007); GravariBarbas (2004); Saint-Girons (2004); Vivant (2006); Cousin <i>et al.</i> (2008)
NTA (nouveaux territoires de l'art)	Lextrait (2004); Gonon (2017); Manaye (2004); Aubouin & Coblence (2013)
Lieux culturels intermédiaires et indépendants	Henry (2022; 2023a; 2023b; 2024); Vergnaud (2018); Offroy (2019)
Fabriques artistiques et culturelles	Jolivet (2021)
Tiers-lieux culturels ou artistiques	Aroufoune, Magkou & Pamart (2024); Aubouin (2018); Besson (2017); Besson (2018; 2023); Besson (2023); Galli, Galiano & Lambert (2024); Fichet (2019); Gonon (2018); Horvath & Dechamp (2023); Magkou & Lambert (2021); Martin (2021)
Hub créatif/ tiers-lieux culturels à vocation entrepreneuriale	Dechamp & Horvath (2018); Magkou (2024)

Tableau 1 : Termes affiliés aux tiers-lieux culturels et principaux auteurs

53. <<https://leportdescreateurs.net>>

54. <<https://www.opale.asso.fr/article726.html>>

Le concept franco-français de tiers-lieu culturel en dialogue avec d'autres expériences européennes pour pallier l'absence de dénomination générique

*Une approche comparative internationale complexe
de la catégorie tiers-lieux culturels*

Un travail préliminaire (Magkou *et al.*, 2024), visant à développer une approche comparative de tiers-lieux culturels, a montré le faible nombre de travaux de recherches comparant les expériences françaises avec d'autres expériences du même type à une échelle internationale. Cette analyse a révélé deux défis : l'absence d'équivalences linguistiques en Europe et la diversité des dénominations fonctionnelles selon les contextes sociopolitiques nationaux.

L'absence d'équivalence linguistique rend difficile pour les pouvoirs publics et certains acteurs la construction d'une approche comparative dont « l'objectif est d'organiser une rencontre visant à identifier les enjeux et les perspectives du développement des tiers-lieux en Europe⁵⁵ ». L'ANCT a organisé, à Montpellier en juin 2023, une conférence intitulée « Tiers-lieux en Europe » dans le cadre du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens ». En préparation de cet événement, elle a commandé l'étude « Les tiers-lieux en Europe : une analyse comparative » soulignant le fait que l'absence de mot générique ralentit la création de réseaux de tiers-lieux européens ou de politiques à l'échelle européenne. Exception faite du cas luxembourgeois où à l'initiative de l'Œuvre nationale de secours Grande-Duchesse Charlotte, un réseau de tiers-lieux culturels⁵⁶ a été créé à l'occasion de la nomination de la ville d'Esch-sur-Alzette en tant que capitale Européenne de la Culture (Pamart et Quidu, 2024).

Malgré l'usage imparfait que nous faisons de la traduction littérale du mot tiers-lieu culturel pour des publications anglophones (Magkou et Péliissier, 2021 ; Magkou *et al.*, 2025), pour le moment, nous n'avons pas trouvé de terme plus approprié pour avancer dans le travail d'analyse comparative. Des travaux comparatifs ont été initiés sur la proximité entre les tiers-lieux culturels (français) et les *creative hubs* au Brésil à travers la dimension spécifique de la participation sociale (Poli *et al.*, 2023). De même, une autre étude comparative a été menée, plus récemment, entre les tiers-lieux culturels français et certains lieux culturels italiens et grecs autour de la notion de communs (Magkou *et al.*, n/a).

55. https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/06/rapportetude_anct_v9-vf_modif.pdf

56. <https://www.oeuvre.lu/demander-un-financement/appels-a-projets/tiers-lieux-culturels-ii>

*Similarités sémantiques avec la catégorie tiers-lieux culturels
à l'échelle internationale*

Pour refléter la diversité des dénominations proches de celle de tiers-lieu culturel, nous proposons d'en établir un inventaire à partir d'un repérage effectué dans la littérature anglophone :

Cultural brownfields : Traduction directe de « friche culturelle », cette appellation a été mobilisée et diffusée par Andres et Grésillon (2011 ; 2013) (...) Des auteurs français ont également proposé des formulations autres comme « Spaces of artistic critique » (Vivant, 2022).

Creative hubs : Le terme, popularisé par le *British Council* (Dovey *et al.*, 2016), à l'instar de l'essor des *creative industries*, et *creative clusters and districts* désigne des espaces physiques ou virtuels réunissant des personnes créatives. C'est un organisateur, fournissant un espace et un soutien pour le réseautage, le développement commercial et l'engagement communautaire dans les secteurs créatifs, culturels et technologiques. Cette désignation est utilisée pour décrire plusieurs typologies des espaces dans le monde, souvent liés aux nouvelles configurations du travail dans les industries culturelles et créatives et l'entrepreneuriat culturel mais avec un fort aspect social (Gil *et al.* ; 2019 ; Magkou, 2024). La diversité des *hubs* permet aux praticiens d'adapter leur processus (activité créative) à un contexte (communauté régionale). Plusieurs auteurs soulignent que le terme manque de clarté (Pratt, 2021) et pose une « anomalie » dans les politiques publiques (Boswinkel et van Meerkerk, 2022).

Cultural centers : Eriksson *et al.* (2018) expliquent que les *cultural centers* existent sous multiples formes, sans dénomination commune. Ces formes varient, allant du centre de quartier (souvent fondé dans les années 1960 ou 1970) axé sur les activités communautaires et les formes culturelles locales ; aux centres créés et gérés par des groupes d'artistes et aux nouveaux hubs créatifs (souvent créés au XXI^e siècle) visant à stimuler l'entrepreneuriat, l'innovation et l'attrait d'une ville ou d'une région. Les dénominations varient selon les pays incluant « maisons de la culture », « centres socio-culturels », « maisons des citoyens » et « centres d'activités ».

Squats / occupied cultural spaces / self-managed spaces et grassroots ou citizen-led arts centers : Quant à ces deux dernières qualifications de grassroots ou de citizen-led, elles soulignent le caractère ascendant des espaces (Morea et Sabatini, 2023). Il existe également une littérature abondante sur les espaces culturels occupés (Borchi, 2018 ; Moore and Smart, 2015), autogérés (Spinelli, 2023) et les *artist-run spaces*,

notamment dans des analyses comparées en Europe (Marguin, 2019). Ces espaces s'inscrivent souvent dans le cadre de la « pratique urbaine ».

À la lecture de cet état de l'art, nous estimons qu'une étude lexicale approfondie, menée avec des collègues internationaux, pourrait éclairer les terminologies utilisées dans différents pays, notamment leur signification dans les contextes sociaux, historiques et de politiques culturelles.

Conclusion

L'objectif de cet article a été d'explorer la généalogie de la catégorie « tiers-lieu culturel » en examinant ses liens avec des notions connexes, identifiant zones de porosité, points de divergence et controverses. Ainsi des marqueurs identitaires communs ont pu être relevés dans la filiation conceptuelle avec la catégorie sémiotique « mère » de tiers-lieux. Mais les tiers-lieux culturels s'inscrivent aussi dans d'autres trames généalogiques aux multiples ramifications et filiations politiques et historiques en lien avec celles des espaces culturels intermédiaires dont l'origine remonte aux squats et friches culturelles et qui s'étend jusqu'aux lieux culturels intermédiaires et indépendants actuels. Bien que la notion de tiers-lieu culturel soit d'origine française, elle s'inscrit dans une dynamique internationale, comme en témoignent les nombreuses appellations voisines qui existent à l'échelle européenne comme internationale. Nous avons exploré avec précaution les lignes de continuité comme les lignes de fuite, bien que cela mériterait une analyse plus approfondie. Ce travail de clarification sémantique et conceptuelle vise à légitimer des fronts de recherche autour de cette catégorie qui cristallise bien des luttes au sujet de la qualification du mouvement et de ses formes aux identités plurielles et aux valeurs partagées.

Malgré une littérature abondante, des zones d'ombre subsistent, offrant au moins cinq pistes de réflexion pour de futures recherches :

- le rôle des tiers-lieux culturels sur le renouvellement non seulement des modes de création, de production et de diffusion de la culture mais aussi de la relation aux publics.
- à l'heure où les industries culturelles et créatives jouent un rôle clé dans le développement territorial, quel rôle peuvent jouer les tiers-lieux culturels désormais incontournables dans les territoires?
- la question de la transition socio-écologique constitue une dimension essentielle à se poser.

- la question du *design des politiques publiques*, notamment sous les termes du « management public coopératif⁵⁷ » selon l'Observatoire des tiers-lieux, doit également être interrogée.
- le développement d'une analyse comparative internationale du terme tiers-lieux culturels.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Andres, L. & Grésillon, B. (2011). « Les figures de la friche dans les villes culturelles et créatives : Regards croisés européens », *L'Espace géographique*, 40, p. 15-30.
- Andres, L. & Grésillon B. (2013). « Cultural brownfields in European cities : a new mainstream object for cultural and urban policies », *International Journal of Cultural Policy*, 19 (1), p. 40-62.
- Aroufoune, B., Magkou, M. & Pamart, E. (dir.) (2024). *Tiers lieux culturels. Tome 2 : Expérimenter, vivre et travailler autrement*, Paris, L'Harmattan, p. 252.
- Aubouin, N. (2018). « Dynamiques organisationnelles, modes de gestion et institutionnalisation de différents tiers-lieux culturels », *L'Observatoire*, 52, p. 39-42.
- Aubouin, N. & Coblençe, E. (2015). « Les Nouveaux Territoires de l'Art, entre îlot et essaim », *Territoire en mouvement*, p. 17-18.
- Aufrère, L. & Coler, P. (2022). « Les lieux intermédiaires et indépendants au cœur de la mise en œuvre des droits culturels », dans Anselme, L. Coler, P. et al. (dir.), *Droits culturels, les comprendre, les mettre en Œuvre*, Paris, Éditions de l'Attribut, p. 164-171.
- Aufrère, L. (2023). *Comment le commoning peut-il faire émerger une infrastructure en tant qu'espace de professionnalisation artistique? Le cas d'un artist-run space*. Thèse de doctorat. Sciences de l'Homme et Société. Université Sorbonne Paris Nord, p. 538.
- Besson, R. (2017). « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », *Territoire en mouvement*, vol 34.
- Besson, R. (2018). « Les tiers-lieux culturels : Chronique d'un échec annoncé », *L'Observatoire*, 52, p. 17-21.
- Besson, R. (2023). « Les tiers-lieux à Marseille, place forte des lieux culturels hybrides et des espaces transitionnels », *Nectart*, 17(2), p. 74-83.
- Besson, R. (2024). *Pour une culture des transitions*, Montpellier, Les Éditions du Lucas, p. 352.
- Borchi, A. (2018). « Culture as commons : theoretical challenges and empirical evidence from occupied cultural spaces in Italy », *Cultural Trends*, 27(1), p. 33-45.
- Boswinkel, K. & Van Meerkerk, E. (2022). « Creative hubs : an anomaly in cultural policy? », *International Journal of Cultural Policy*, 29(6), p. 767-785.
- Burret, A. (2015). *Tiers-lieux et plus si affinités*, Limoges, FYP éditions, p. 176.
- Burret, A. (2017). *Étude de la configuration en tiers-lieu : la repolitisation par le service*. Thèse de doctorat soutenue à l'Université de Lyon 2, p. 352.
- Burret, A. (2023). *Nos tiers-lieux. Défendre des lieux de sociabilité du quotidien*, Limoges, FYP éditions, 256 p.
- Cerema 2023, « Dynamique des tiers-lieux en Europe- étude exploratoire », https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/06/rapportetude_anct_v9-vf_modif.pdf, consulté le 3 mai 2024.
- Colmellere, C., Corteel, D., Fages, V. & Lacour, S. (2019). « Dénouer l'écheveau des tiers lieux : tentatives généalogiques », *Sociologies pratiques*, 38(1), p. 3-10.

57. Article par Timothé Duverger publié sur l'Observatoire des tiers-lieux, 2023 : <https://observatoire.francetierslieux.fr/la-politique-en-faveur-des-tiers-lieux-decryptage>

- Coriat, B. (2015). *Le retour des communs, la crise de l'idéologie propriétaire*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- Correia, M. (2018). « L'envers des friches culturelles : Quand l'attelage public-privé fabrique la gentrification », *Revue du Crieur*, 11, p. 52-67.
- Cousin, S., Da Lage, E., Debryne, F. & Vandiedonck, D. (2008). *Le sens de l'usine*, Créaphis éditions, 238 p.
- Dageville, E. (2023). Les tiers-lieux en Europe : une analyse comparative. Pour la solidarité-
<https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/ed_2023_tiers-lieux_en_europe.pdf>, consulté le 3 mai 2024.
- Dechamp, G., Horvath, I. (2018). « La pépinière, dispositif activateur de l'entrepreneuriat créatif ? », *Revue de l'Entrepreneuriat*, 17, p. 107-137.
- Dechamp, G., Pélissier, M. (2019). « Les communs de connaissance dans les "fablabs". Mythe ou réalité ? », *Revue française de gestion*, 279(2), p. 97-112.
- Desgoutte, J. (2019). « Les communs en friche », *Métropolitiques*, 13 juin 2019. <<https://metropolitiques.eu/Les-communs-en-friches.html>>, consulté le 25 août 2024.
- Diguet, C. (2022). « L'urbanisme transitoire une pratique qui se pérennise », Note rapide de l'institut Paris Région, 952.
- Dovey, J., Pratt, A., Moreton, S., Virani, T., Merkel, J. & Landsdowne, J. (2016). *Creative hubs : understanding the new economy*. The Creative Hubs report by British Council.
- Dumont, M. & Vivant, E. (2016). « Du squat au marché public : Trajectoire de professionnalisation des opérateurs de lieux artistiques off », *Réseaux*, 200, p. 181-208.
- Elias, N. (1993). *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Pocket, coll. « Pocket Agora », p. 222.
- Eriksson, B., Møhring Reestorff, C. & Stage, C. (2018). « Forms and potential effects of citizen participation in European cultural centers », *Participations-Journal of Audience and Reception Studies*, 15(2), p. 205-228.
- Fontaine, G. (2019). *Les communs de capacités : une analyse des pôles territoriaux de coopération économique à partir d'un croisement des approches d'Ostrom et de Sen*. Thèse de doctorat, soutenu le 17 décembre, École Doctorale Organisations Marchés et Institutions, Université Paris Est, p. 708.
- Fredriksson, S., Duriaux, Y. (2018). « Tiers lieux libres et *open source* : repolitisation des pratiques et mécanismes de reconnaissance au sein de configurations collectives », *L'Observatoire*, 52(2), p. 56-58.
- Gill, R., Pratt, A. & Virani, T. (eds) (2019). *Creative Hubs in Question : Place, Space and Work in the Creative Economy*. Cham, Switzerland : Palgrave Macmillan, p. 402.
- Gonon, A. (2017). « Les "nouveaux territoires de l'art" ont-ils muté ? », *Nectart*, 4, p. 107-119.
- Gonon, A. (2018). Le Centquatre en tous lieux. *L'Observatoire*, 52, p. 43-45.
- Gravari-Barbas, M. (2004). Les friches culturelles : jeu d'acteurs et inscription spatiale d'un « anti-équipement » culturel, dans *Métropolisation et grands équipements structurants*, Siino, C., Laumière, F., Leriche, F. (dir.), Presses Universitaires du Mirail, p. 230-277.
- Gravari-Barbas, M. (2010). Culture et requalification de friches : le front pionnier de la conquête des marges urbaines, *Méditerranée*, 114, p. 85-94.
- Henry, P. (2011). « Quel devenir pour les friches culturelles en France ? D'une conception culturelle des pratiques artistiques à des centres artistiques territorialisés », <https://www.artfactories.net/IMG/pdf/Friches_HENRY-Vol1.pdf>, consulté le 25 mars 2024.
- Henry, P. (2022). « Les lieux culturels intermédiaires : une identité collective spécifique ? : Une étude comparative des sites Internet des signataires de la charte de la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants ». [Rapport de recherche] Auto-édition. 2022. ffh1-03685452f.
- Henry, P. (2023a). « Notice Appellations (multiplicité d') », dans Lextrait, F. & Bouchaudy, M.-P. (dir.), *(Un) abécédaire des friches*, Paris, Sens et Tonka.
- Henry, P., 2023b, « L'irréductible originalité collective des lieux intermédiaires et indépendants », Média l'observatoire des politiques culturelles <<https://www.observatoire-culture.net/irreductible-originalite-collective-lieux-intermediaires-independants>>, consulté le 25 août 2024.
- Henry, P. (2024). « Les lieux intermédiaires et indépendants : une identité narrative spécifique ? », dans Galli D., Galliano C. & Lambert V., *Les tiers-lieux culturels. Tome 1 : Identités en création*, Paris, L'Harmattan., Paris, L'Harmattan, p. 35-51.

- Horvath, I., Dechamp G. (2023). « Redynamisation organisationnelle des Tiers-Lieux Culturels ou comment développer leurs capacités dynamiques ? Cas de La Friche la Belle de Mai », *Management & Avenir*, 138(6), p. 87-106.
- Koren, R. (2008). « Pour une éthique du discours : prise de position et rationalité axiologique », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], consulté le 12 décembre 2024. URL : <http://journals.openedition.org/aad/263>
- Joanny, J. (2015). « Au creux des villes, des utopies en actes. Le cas des lieux culturels intermédiaires », *Communication et organisation*, 48, p. 39-48.
- Jolivet, S. (2021). *Créativité de l'agir et production artistique, un en-commun culturel : analyse des processus de fonctionnement dans les friches culturelles*. Sociologie. Université de Bretagne occidentale, p. 409.
- Idelon, A. (2018). « Tiers-lieu culturel, refonte d'un modèle ou stratégie d'étiquette. Observatoire des politiques culturelles », *L'Observatoire*, 52(2), p. 27-30.
- Landon, A. (2022). « Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », *Participations*, 2, 33, p. 181-207.
- Lextrait, F. (2001). *Friches, laboratoires, fabriques, squats... et autres projets pluridisciplinaires. Une nouvelle époque de l'action culturelle*. La Documentation française.
- Lextrait, F. (2004). « Les nouveaux territoires de l'art », *Culture & Musées*, 4, p. 95-102.
- Liefoghe, C. (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, 1, Vol. 20, p. 33-61.
- Lhoste, E. & Barbier, M. (2016). « L'institutionnalisation de tiers lieux du "Soft hacking" », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 10(1), p. 43-69.
- Magkou, M. & Lambert V. (2021). « Communication et tiers lieux culturels pendant et après le COVID-19. Vers une communication solidaire », *ESSACHESS-Journal for Communication Studies*. <https://doi.org/10.21409/V12G-MZ13>
- Magkou, M. & Pélissier, M. (2021). « Being together, doing together and going forward together-echoes from France's cultural *third places* in times of Covid-19 », *Extraprensa*, 14, p. 327-343.
- Magkou, M., Pélissier, M., Dechamp, G. & Poli, K. (2024). « La notion de tiers lieux culturels hors des frontières françaises : un champ à explorer », dans Galli, D., Galliano, C., Lambert, V. (dir.), *Les tiers-lieux culturels. Tome 1 : Identités en création*, Paris, L'Harmattan, p. 233-248.
- Magkou, M. & Pélissier, N. (2024). « Friches ou tiers-lieux ? Les politiques culturelles au prisme des médias. Le cas du 109 à Nice », *Les enjeux de l'information et de la communication*, 24/4(2), p. 31-44.
- Magkou, M. (2024). « A creative hub for creative hubs or the emergence of a translocal entrepreneurial ecosystem for cultural entrepreneurs », *Revue de l'Entrepreneuriat*, Vol. 23(2), p. 115-140.
- Magkou, M., Borchi, A. & Pélissier, M. (sous évaluation), « The rise of the commons, cultural spaces and policy in Southern Europe : why did this happen and why do we care ? », *International Journal of Cultural Policy*.
- Magkou, M., Pamart & E., Pélissier, M. (2025-à paraître). « The *tiers lieux culturels* as territorial cultural infrastructure and the multiscalarity of their support in French public policies », *City, Culture and Society*.
- Magkou, M. (2025-à paraître). « Les réseaux européens des espaces culturels alternatifs : Concepts fondateurs et convergences avec les tiers-lieux culturels », *Culture et Musées*.
- Marguin, S. (2019). *Collectifs d'individualités au travail. Les artistes plasticiens dans les champs de l'art contemporain de Paris et de Berlin*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Arts Contemporains », 312 p.
- Maunaye, E. (2004). « Friches, squats et autres lieux : les nouveaux territoires de l'art ? », *Culture & Musées*, 4, p. 19-35.
- Martin, C. (2021). « Diversité culturelle et tiers-lieux : festival d'arts numériques et incubateur culturel en région Grand Est », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, 22/2, p. 63-74.
- Moore, A. & Smart, A. (2015). « Making room : cultural production in occupied spaces », *The Journal of Aesthetics and Protest*, <https://juliamirezblanco.com/wp-content/uploads/2011/09/making-room.pdf> consulté le 25 août 2024.

- Morea, V. & Sabatini, F. (2023). « The joint contribution of grassroots artistic practices to the alternative and vital city. The case of Bologna and Venice », *Cities*, vol 135.
- Offroy, C. (2019). Le lieu intermédiaire. Étude réalisée pour OPALE, https://www.opale.asso.fr/IMG/pdf/2019_opale_crdla_fiche_reperes_lieuintermediaire.pdf, consulté le 25 août 2024.
- Pamart, E. & Pélissier, M. (2023). « Les tiers-lieux culturels comme de nouvelles formes de communs culturels à l'échelle du territoire ? Une approche critique », *XXII^e Rencontres RIUESS, 24 au 26 mai. Université Avignon et Luma Arles*.
- Pamart, E., Quidu, P. (2024). « Tiers-lieux culturels et participation : étude de cas de trois tiers-lieux culturels luxembourgeois » in Aroufoune, B., Magkou, M. et Pamart, E. (dir.), *Tiers lieux culturels. Tome 2 : Expérimenter, vivre et travailler autrement*, Paris, L'Harmattan.
- Pattaroni, L. (dir.) (2020). *La contre-culture domestiquée – Art, espace et politique dans la ville gentrifiée*, Genève, Métis Presses. p. 296.
- Pèchu, C. (2010). *Les Squats*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 128.
- Pélissier, M. & Magkou, M. (2024). « Comment les communs culturels sont passés du numérique au territoire », *The Conversation*, disponible à <https://theconversation.com/comment-les-communs-culturels-sont-passes-du-numerique-aux-territoires-223760>, consulté le 28 août 2024.
- Pignot, L. & Saez, J. (2018). « Présentation du dossier Tiers-lieu : un modèle à suivre ? », *L'Observatoire*, 52(2), p. 7-8.
- Poli, K., Magkou, M. & Pélissier, M. (2023). « Participação social e espaços culturais intermediários nas políticas culturais contemporâneas : um breve olhar para França e Brasil », *Políticas Culturais Em Revista*, 15(2), p. 82-100.
- Pratt, A. (2021). « Creative hubs : A critical evaluation », *City, Culture and Society*, 24.
- Raffin, F. (2004). « L'initiative culturelle participative au cœur de la cité : les arts de la critique sociale et politique », *Culture & Musées*, 4, p. 57-74.
- Raffin, F. (2007). *Friches industrielles. Un monde culturel européen en mutation*. Paris, L'Harmattan, p. 306.
- Simon, L. (2009). « Underground, upperground et middle-ground : les collectifs créatifs et la capacité créative de la ville », *Management International*, 13, p. 37-51.
- Spinelli, A. (2023). « Experimental Institutionalism and Radical Statecraft : Art in Autonomous Social Centres and Self-Managed Cultural Occupations in Rome », *Arts*, 12(3), p. 123.
- Vergnaud, L. (2018). « Les lieux intermédiaires et indépendants », *L'Observatoire*, 52, p. 26-26.
- Vivant, E. (2006). *Le rôle des pratiques culturelles off dans les dynamiques urbaines*. Thèse doctorale. Géographie. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis Français, p. 421.
- Vivant, E. (2022). « From margins to capital : The integration of spaces of artistic critique within capitalist urbanism », *Journal of Urban Affairs*, 44(4-5), p. 490-503.

4.

TIERS-LIEUX : QUELLES CONTRIBUTIONS À LA SANTÉ SUR LES TERRITOIRES ?

Yann Bergamaschi,
La Fabrique des santés, co-fondateur du tiers-lieu de santé
La Conviviale, Montreuil

Julien Brunier,
École des Hautes Études en Santé Publique

Isabelle Colombet,
Médecin enseignant chercheur indépendante
(en disponibilité de l'Université Paris Cité, Santé publique)

Ingrid Fasshauer,
Université Gustave Eiffel, Dicen-IdF

Lucile Ottolini,
HC-Ecrac, UMR Lisis, co-fondatrice du tiers-lieu Odile en Bonne Santé

Amélie Tehel,
Sciences Po Rennes, Chaire TMAP

Cet article vise à éclairer le rôle des tiers-lieux en santé dans la redéfinition des relations entre les acteurs de la santé sur les territoires. Une revue de littérature met en évidence l'importance du lien social, du pouvoir d'agir et de l'ancrage territorial pour répondre aux besoins de santé des populations. L'analyse des témoignages de douze co-fondateurs et gestionnaires de tiers-lieux spécialisés dans le champ de la santé permet ensuite de montrer comment ils s'emparent de ces concepts pour fédérer des communautés sur les territoires et améliorer l'accès à une santé globale.

Mots-clés

Santé; Soins; Territoire; Pouvoir d'agir; Accessibilité; Communauté engagée

Introduction

Entre 2021 et 2022, deux appels à projets successifs ont été lancés, l'un par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) encourageant le développement de tiers-lieux en EHPAD, l'autre par la Caisse des Dépôts soutenant la création de tiers-lieux d'expérimentation en santé. La thématique de la santé, longtemps absente des politiques publiques sur les tiers-lieux, a ainsi fait son apparition institutionnelle dans la continuité d'initiatives de démocratie sanitaire. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si cette émergence intervient peu de temps après la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui a révélé des tensions préexistantes et a vu naître des coopérations inédites entre *fablabs*, lieux hybrides et acteurs de la santé (Adrian *et al.*, 2023). Dans la suite de cet article, la santé est définie selon le préambule de la constitution de l'Organisation Mondiale de Santé (OMS) comme un état complet de bien-être physique, mental et social. Elle ne correspond donc pas uniquement à l'absence de maladie.

À cet égard, le système de santé présente des défaillances, ainsi qu'en témoignent les principaux indicateurs épidémiologiques de santé publique⁵⁸. L'espérance de vie en bonne santé (c'est-à-dire sans incapacité) n'a pas évolué proportionnellement à l'espérance de vie. La mortalité prématurée (survenant avant l'âge de 65 ans) est majoritairement liée à des maladies dites évitables qui pourraient être prévenues par une action efficace sur ces déterminants de santé majeurs que restent le tabac, l'alcool, la surconsommation alimentaire riche en sucre, la pollution, l'exposition aux produits chimiques et la sédentarité, etc. En outre, les inégalités sociales de santé restent le principal déterminant de santé à prendre en considération, ce qui implique de prendre en compte l'ensemble des champs de la vie sociale (accès à l'éducation, au travail, au logement, à la culture) pour améliorer la santé des populations⁵⁹.

La persistance des inégalités sociales de santé et la crise du secteur de la santé, manifestée aussi par la souffrance des soignants (Bataille-Hembert *et al.*, 2023),

58. Rapport CEPIDC, <<https://www.cepidc.inserm.fr/donnees-et-publications/grandes-causes-de-deces-en-2022-et-tendances-recentes>>.

59. Les inégalités sociales de santé – Actes du séminaire de recherche de la DREES 2015-2016, paru le 8 novembre 2017, coord. Thierry Lang et Valérie Ulrich. <<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-documents-de-referance/rapports/les-inegalites-sociales-de-sante-actes-du-seminaire-de>>

soulignent que notre système de santé ne répond que partiellement aux besoins de santé globale de la population. Or, la lutte contre ces inégalités avait justifié, dès les années 1980, la création de centres de santé communautaires (Jourdan *et al.*, 2012) ou de santé des communautés marginalisées (Nelson, 2011). Les tiers-lieux en santé (TLS) semblent aujourd’hui s’inspirer des caractéristiques de ces structures, qui ont été plutôt institutionnellement marginalisées (Jourdan *et al.*, 2012).

Dans ce contexte institutionnel, social et politique, cet article vise à étudier comment les tiers-lieux redéfinissent les relations entre acteurs de la santé sur les territoires et explorent des organisations de soins innovantes, plus participatives et inclusives des personnes concernées. À l’heure actuelle, il n’existe pas de définition stable de la notion de tiers-lieu en santé (TLS). Cet article ne cherche pas à proposer une telle définition mais au contraire à montrer la variété des formes prises par les tiers-lieux qui font de la santé la colonne vertébrale de leurs actions. Pour l’étudier, il commence par mobiliser une littérature encore clairsemée dans le champ des tiers-lieux comme dans celui de la santé. Dans une seconde partie, la méthodologie d’analyse de discours de co-fondateurs de TLS est décrite avant de montrer en troisième partie que les TLS s’inscrivent dans une approche de santé globale repensant l’inclusivité et l’accueil des publics mais aussi les relations entre soignants dans une logique d’ancrage territorial.

Une littérature clairsemée tant dans le champ des tiers-lieux que dans celui de la santé

Un effet indirect des tiers-lieux sur la santé

Des travaux de recherche anglo-saxons ont décrit le rôle des tiers-lieux sur la santé dès les années 2000, même si la recherche est encore insuffisamment fournie dans ce domaine (Finlay *et al.*, 2019). Une première catégorie de recherches se base sur la définition d’Oldenburg (1999) du tiers-lieu comme un lieu entre le domicile et le travail. Il peut alors s’agir de cafés, de parcs voire de magasins (Tu *et al.*, 2020) ou de bus communautaires (Hagan, 2020). Sans être spécifiquement dédiés à la santé, ces lieux favorisent le lien social (Baum et Palmer, 2002 ; Rosenbaum, 2006) ainsi que l’entraide entre membres de la communauté (Finlay *et al.*, 2019), ce qui a un effet bénéfique sur le bien-être à travers le soutien affectif trouvé dans ces lieux, notamment des personnes âgées (Rosenbaum, 2006 ; Hagan, 2020). Dans le cas des personnes âgées, mais aussi plus globalement des personnes marginalisées, Littman (2021) constate que le tiers-lieu et les relations qu’il génère permettent de compenser en partie l’absence de second lieu (lieu de travail au sens d’Oldenburg), voire de premier lieu (le domicile) pour les personnes sans domicile fixe. Elles ne sont néanmoins pas exemptes de discrimination (Littman *et al.*, 2024).

Une deuxième catégorie de recherches s'intéresse aux structures offrant un fonctionnement proche des tiers-lieux par exemple dédiés aux patients atteints de cancer (Glover et Parry, 2009; Rosenbaum et Smalwood, 2013) ou plus généralement accueillant des personnes souffrant de maladies chroniques (McColl-Kennedy *et al.*, 2017). Ces lieux ont eux aussi un effet bénéfique sur la santé. En plus des effets généraux des tiers-lieux sur la sociabilité, ces lieux facilitent les interactions entre patients (Glover et Parry, 2009) mais aussi entre les patients et leur cercle familial et amical, et surtout entre les patients et les soignants (Rosenbaum et Smalwood, 2013). Or, les interactions et les pratiques de co-création entre ces différents acteurs de la santé ont un effet positif sur le bien-être et la qualité de vie des personnes atteintes de maladie chronique (McColl-Kennedy *et al.*, 2017). Cet effet est par ailleurs renforcé par la qualité des aménagements intérieurs et extérieurs du lieu (Butterfield et Martin, 2016).

La littérature francophone est pour sa part encore balbutiante mais développe d'autres aspects peu pris en compte dans ces premiers travaux. Dans le cas de tiers-lieux en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), plus que le lien social, c'est la capacité à encourager la participation des personnes âgées et au-delà l'impact sur le maintien de leur autonomie qui est mise en avant (de la Hosseraye *et al.*, 2023; Fasshauer et Ferreira de Moura, 2023). D'autres travaux soulignent l'engagement des personnes handicapées dans le mouvement des *makers* (Téhel, 2019; Brulé, 2023). De plus, alors même que la littérature anglo-saxonne néglige le rôle de l'écosystème et donc le rôle de tels lieux sur le bien-être collectif (Ungaro *et al.*, 2024), l'ancrage territorial du tiers-lieu apparaît comme un effet important sur l'offre de service du lieu et les possibilités d'interactions offertes aux participants (de la Hosseraye *et al.*, 2023; Fasshauer et Ferreira de Moura, 2023). C'est alors le principe du pouvoir d'agir qui est évoqué (Fasshauer, 2023).

Or, ce double aspect de participation des usagers et de l'ancrage territorial avait déjà été abordé dans le domaine de la santé avec le développement de centres de santé communautaire.

Les centres de santé communautaire, sources d'inspiration pour les TLS ?

En pleine guerre froide et début de la période post-coloniale, les années 1970, sont marquées par une critique frontale du pouvoir médical portée notamment par des activistes et des médecins ou encore des pays du Sud global, qui remet en cause les hiérarchies internes au champ médical, le manque d'accès aux soins des plus pauvres (Kott, 2021) et vise à donner du pouvoir aux « usagers » (Mariette et Pitti, 2021). C'est dans ce contexte que se développe la santé communautaire, définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme le

« processus par lequel les membres d'une collectivité géographique ou sociale, conscients de leur appartenance à un même groupe, réfléchissent en commun sur les problèmes de leur santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place, au déroulement et à l'évaluation des activités les mieux aptes à répondre à ces priorités⁶⁰ ».

Elle est mise en avant dans la Charte d'Ottawa (1986) comme levier d'action de la promotion de la santé, centrée sur une approche multidisciplinaire et participative englobant le sanitaire et le social (Jourdan *et al.*, 2012). Cette approche considère que la santé est liée à des facteurs qui vont au-delà de l'individu, et qui sont aussi géographiques, économiques, sociaux ou environnementaux, et qui sont insuffisamment pris en compte par les politiques publiques (Richard, 2023). Dans la période contemporaine, cette approche globale de la santé communautaire, héritée de l'action sanitaire internationale, a été réactualisée dans l'approche *OneHealth* (Une seule santé) promue par l'OMS, dans le contexte contemporain de crise climatique et de la biodiversité, puis celle de *Planetary health* (Santé Planétaire), réintégrant le rôle structurel des politiques publiques dans la santé des individus (Lerner et Berg, 2017).

Parallèlement, et parfois conjointement, des initiatives communautaires portées par des malades, des proches ou des groupes marginalisés et discriminés sur le domaine de la santé portent des démarches et des services en santé tout au long du XX^e siècle (Nash, 2015). En fonction des domaines concernés (santé mentale, lutte contre une épidémie, handicap, communauté culturelle, environnement, etc.), ces initiatives émergent à des moments différents, mais ont en commun de naître dans des contextes de crise (Ottolini, 2020). Cela est le cas pour le mouvement de la psychiatrie institutionnelle et les expériences de la clinique de Laborde et de Saint-Alban menées en réaction directe au dénuement du soin et de la place dans la société des malades psychiques au sortir de la Seconde Guerre mondiale (Oury, 2001). C'est également le cas pour les communautés noires et hispaniques dans le contexte de l'apartheid et de sa continuation dans les années 1960-1970 (Nelson, 2011 ; Pollock, 2021 ; Richard, 2017), des prostituées (Coppel *et al.*, 2020) ou des malades du sida dans les années 1990 (Dodier, 2003). La santé communautaire se développant historiquement en dehors des institutions sanitaires, ces initiatives restent peu documentées du fait de la marginalisation des communautés concernées et des urgences auxquelles elles font face.

Les centres de santé communautaires reposent ainsi sur l'identification collective des besoins, problèmes et ressources (diagnostic communautaire) et la participation ouverte à tous (médecins, usagers, institutions, etc.) (Levasseur, 2005). Ils sont pour

60. Constitution de l'Organisation mondiale de la santé. Documents fondamentaux, supplément à la quarante-cinquième édition. OMS, octobre 2006. <https://apps.who.int/gb/bd/PDF/bd47/FR/constitution-fr.pdf>

la plupart issus d'initiatives citoyennes autogouvernées, prônent l'accès aux soins pour toutes et tous et sont ancrés sur un territoire sur lequel ils développent des pratiques collaboratives avec leur environnement social (Acker, 2024). Leur modèle économique reste néanmoins fragile (Acker, 2024).

Le pouvoir d'agir des usagers, source d'amélioration de la santé

Depuis la loi de 2002 portant sur les droits des patients⁶¹, la participation du patient au parcours de soins est progressivement devenue un objectif reconnu. Mobiliser le pouvoir d'agir qui caractérise « pour les personnes une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la communauté à laquelle ils s'identifient » (Le Bossé, 2012) a des effets bénéfiques en termes de résultats cliniques, de qualité de vie et de satisfaction (Wallerstein, 2006). Le pouvoir d'agir permet de penser la rupture d'asymétrie de pouvoir opposant sachant et profane et l'implication plus active des personnes concernées (patients, aidants) dans les processus de soin. Les savoirs expérientiels du patient gagnent progressivement en légitimité et en reconnaissance (Boudier *et al.*, 2012), se mobilisent au sein de communautés (Jutant *et al.*, 2022), parfois composées en ligne sur des réseaux sociaux de santé (Broca et Koster, 2011).

Le tiers-lieu de santé s'inscrit dans cette démarche de développement du pouvoir d'agir des usagers (Tehel *et al.*, 2023). Nous l'abordons comme un espace de construction d'un partenariat de soin, le soin étant ici davantage envisagé dans sa dimension de *care* que de *cure*. Le travail de *care* s'entend comme un processus combinant une disposition d'esprit (dimension morale) et un travail (dimension matérielle) (Ibos *et al.*, 2019). Il nécessite de partir du point de vue de celui qui a besoin de soin (Tronto, 2009). En ce sens, il se distingue d'une approche positiviste du *cure*, entendue ici comme un geste monopolisé par le champ médical, tourné avant tout vers la résolution des maux plutôt que vers leur prévention. Les TLS cultivent cette posture de sollicitude et de souci des êtres et des choses (Puig de la Bellacasa, 2017 ; Tehel, 2022).

Cette revalorisation du *care*, manifestée aussi au travers d'aspects plus institutionnels tels que le développement et la lente reconnaissance des soins palliatifs, participe d'une prise de conscience du référentiel positiviste qui a imprégné la médecine depuis le début du XX^e siècle, dans son trépied d'activité pratique-recherche-formation (Colombet et Prod'homme, 2023). C'est pourquoi l'appel à une ouverture du *cure* au *care* agit également sur les conditions d'exercice des soignants (Legrand et Pitti, 2024)

61. Loi 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Dossier législatif consulté en octobre 2024 à l'adresse : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000227015>

Ainsi, la littérature sur les tiers-lieux se révèle insuffisante pour définir ce que sont des TLS mais permet d'en délimiter certaines caractéristiques déterminantes pour l'offre de service, à commencer par le lien social comme facteur du soin, du *care* et la participation des usagers favorisant l'autonomie et la dimension collective. Ces principes d'action peuvent être rapprochés, dans le champ de la santé, de ceux de la démocratie sanitaire promue par la loi de 2002 ou d'organisations plus anciennes telles que la santé communautaire. Ce premier point permet d'identifier des formes alternatives d'organisations représentant des expériences organisationnelles et institutionnelles plus anciennes et ainsi susceptibles d'offrir un cadre de réflexion plus large pour les TLS. La suite de cet article vise à comprendre comment les TLS français s'inspirent de ces principes pour renouveler les termes des partenariats de soins.

Méthodologie

Il n'existe aucun recensement exhaustif des TLS, en France ou dans le monde à ce jour⁶². Néanmoins, depuis mai 2022, sur l'initiative de Yann Bergamaschi, coordinateur de projets dans le secteur de la santé communautaire, les collectifs La Fabrique des santés et l'association A+ c'est mieux! ont organisé un webinaire mensuel dont l'objectif est de

« rassembler toutes celles et ceux qui s'intéressent et s'investissent dans ces lieux où se transforment nos schèmes de pensée et nos pratiques en matière de santé et de soin, dans la dynamique créative des tiers-lieux⁶³ ».

Chaque session est dédiée à la présentation d'un ou deux tiers-lieux et se décompose d'environ 45 minutes de présentation par des acteurs du lieu, suivie d'un temps équivalent de débat avec l'auditoire. Les auteurs de cet article se sont rencontrés dans ce cadre, organisateurs, auditeurs ou plus rarement intervenants des webinaires (pour l'une des autrices).

En février 2024, le corpus de vingt sessions du webinaire a été retranscrit intégralement. Douze sessions ont été retenues pour composer l'essentiel des sources de cet article, car elles présentent des projets articulés autour de lieux physiques. Le tableau 1 permet de situer la diversité des positions de chaque projet. Les sessions non retenues concernaient soit des projets non ancrés dans des espaces phy-

62. Le Groupement d'intérêt public France Tiers lieux avec les réseaux régionaux, nationaux de tiers-lieux ainsi que l'Association nationale des tiers-lieux, ont identifié dans leur recensement 2023, 86 tiers-lieux ayant déclaré proposer des services liés à la santé. Consulté en novembre 2024 à l'adresse : <https://cartographie.francetierslieux.fr>

63. <https://www.fabsan.cc/faire-tiers-lieux-en-sante>

siques et matériels, soit des projets ayant une démarche plus distancée du soin. Les intervenants de chaque session sont co-fondateurs (n=9) ou gestionnaires (n=3) des lieux qu'ils présentent. Ils occupent des fonctions de professionnels de santé, du *care*, de l'action sociale et de la culture. Trois d'entre eux n'ont pas de position professionnelle mais sont bénévoles, soit dans la gouvernance, soit dans la *pair-aidance* au sein des lieux (forme de relation d'aide offerte par des non-professionnels à des personnes dont ils partagent la même problématique (Castro, 2020)).

La retranscription écrite et l'enregistrement vidéo de chaque session composent notre matériel principal, complété ponctuellement par un travail de documentation à partir de travaux déjà réalisés sur ces projets (d'expertise ou académiques) ou de la communication publique de ces projets (ressources web, réseaux sociaux, interventions publiques, etc.).

Le corpus a ensuite été codé manuellement, pour un traitement systématique et qualitatif des données visant à répondre aux questions qui ont émergé au cours du travail de problématisation et d'enquête. Adoptant une méthode inductive, des catégories interprétatives ont été déterminées au cours de l'analyse collectivement par les six auteurs. Parmi les principales, on peut citer la crise du système de santé, la proposition d'alternatives, le pouvoir d'agir, l'accessibilité, l'ancrage territorial, le décloisonnement, la communauté. Les *verbatim* les plus significatifs extraits de ces séquences sont cités tout au long de la partie suivante en ne faisant référence qu'au nom de chaque tiers-lieu intervenant. Les informations relatives à la date de webinaire et au sujet de l'expérimentation sont présentes dans le tableau 1.

Sans prétendre à l'exhaustivité, ces douze tiers-lieux permettent d'avoir une idée de la variété des lieux. Le lien avec la santé peut prendre la forme d'actes de soin (Le Jardin, Maison Ellaé, La Générale, Odile en Bonne Santé), d'information, de prévention ou de formation (les mêmes ainsi que Danaecare, Maison des Cultures, Maison de Léa, Maison Perchée, Hôtel Pasteur, Soignons humain), d'activités culturelles et sociales en lien avec des patients en psychiatrie (3 bis F) ou encore de personnes présentant des risques de pertes d'autonomie (Tiers-lieu autonomies du 93). Quatre font explicitement référence à la santé communautaire.

LIEU	TERRITOIRE	DATE OUVERTURE	SERVICES	STATUT JURIDIQUE	PUBLIC PRIVILÉGIÉ ?
Danezare	Saint-Etienne – Givors	2012	Information – Campagnes prévention – Coordination médico-sociale – Répit – Expertise – Culture – Formation	Association	X
Le Jardin	Bron	2022	Accès aux soins - Santé communautaire - Prévention - Sport - Bien-être	Association	Habitant, e, s de Bron
La Maison perchée	Paris – en ligne	2020	Pair-aidance – Santé communautaire – Culture – Expertise – Formation – Information – Sport – Bien-être – Café – Répit	Association	Jeunes porteurs de troubles psychiques et leurs familles
La maison des cultures	Thomery	2018	Habitat inclusif – Culture – Information – Prévention -Coordination médico-sociale	Association – SCIC	Personnes en perte d'autonomie ou situation de handicap
3 bis F	Aix-en-Provence	1992	Culture – Création artistique	Association – Centre art contemporain	X
La Maison Elié	Grasse – Métropole Aix-Marseille	2023	Culture – Prévention – Information – Santé communautaire – Répit – Formation – Bien-être	Association	Femmes
La maison de Léa	Angoulême	2020	Information – Prévention – Formation – Bien-être – Sport – Culture	Association	Aidants
La Générale	Anglet	2023	Café – Accès aux soins – Bien-être – Information – Prévention – Culture – Sport – Formation	Association	X
Odlie en Bonne Santé	Docelles	2022	Accès aux soins – Santé communautaire – Bien-être – Sport – Prévention – Culture – Formation – Répit	Association	X
Hôtel Pasteur	Rennes	2012	École – Expertise – Culture – Formation		X
Soignons humains (projet Equilibre)	Association nationale (Expérimentation 3 régions Hauts de	2016	Association professionnelle d'infirmiers – Auto-organisation – Approches centre-patient, centre-séjour – Identité professionnelle - Compétences d'accompagnement, clinique	Association – Expérimentation Article 51	X
Le département de Seine Saint-Denis	Seine Saint-Denis	2021	Lien social - Accès santé - Accès aux droits	Collectivité	Personnes âgées personnes en situation de handicap vivant à domicile

Tableau 1 : Présentation synthétique des TLS étudiés

Les TLS : vers un nouveau partenariat de soin ?

L'analyse des discours des intervenants du webinaire permet d'identifier des principes d'intervention communs aux douze TLS étudiés.

Des espaces singuliers de partenariat de soin

Si le tiers-lieu est souvent abordé comme une configuration sociale (Burret, 2017), les TLS mettent en avant une attention toute particulière à leur configuration matérielle et spatiale. En contrepoint des espaces de santé institutionnels dans lesquels plusieurs auteurs et fondateurs de TLS ont travaillé, et où le design de fonctionnalité supprime le design d'usages, les TLS déclarent fabriquer des lieux « qui ne ressemblent pas à un lieu de santé⁶⁴ » (La Générale). Tout en répondant au cadre réglementaire lié au respect des normes d'hygiène, à la confidentialité et à l'accessibilité des espaces, ils modifient le fonctionnement dominant des espaces de soin. Cette attention est décrite comme directement liée au service des relations du soin.

« Il y a des études qui montrent qu'avec une salle d'attente bien aménagée, accueillante [...] la consultation se passe mieux, on est plus détendu, on s'ouvre un peu, on a un peu plus l'envie de discuter avec les autres⁶⁵. » (Maison Ellaé)

118

L'aménagement est pensé par les co-fondateurs « pour que ça ne ressemble en rien, en tout cas dans les codes de ce qu'on peut attendre d'un cabinet médical » (La Générale). L'attention à l'espace vise aussi à reconnaître (et à ne pas reproduire) des violences et/ou des expériences de domination vécues ou décrites en milieu institutionnel, à l'instar de l'expérience de la Maison Perchée dont les co-fondateurs souhaitaient des espaces ouverts pour ne pas opprimer les personnes ayant connu l'expérience de la contention en psychiatrie.

Les TLS adoptent, à l'instar des tiers-lieux, une organisation modulaire, pensée pour répondre à des usages multiples au-delà du seul face-à-face thérapeutique. Cette hybridation des usages favorise une approche globale du soin, intégrant non seulement des temps de soin, mais aussi des activités d'information, de formation, de prévention, et de médiation (voir particulièrement la colonne services du tableau 1). Par exemple, au sein de l'hôpital, le 3bisF permet un accès sans distinction aux personnes en soins et aux visiteurs extérieurs, illustrant cette hybridation des fonctions et des publics.

64. Intervention en webinaire le 16 novembre 2023.

65. Intervention en webinaire le 4 octobre 2023.

Les TLS sont aussi pensés et vécus dans des contextes de remise en question de la pratique professionnelle du soin. Le cadre d'exercice vise à être plus en adéquation avec le sens et les valeurs que les soignants souhaitent réintégrer dans leur pratique :

« Aujourd'hui, je me sens beaucoup mieux dans mon métier, parce que ce qui m'a fait partir de l'hôpital c'est vraiment que j'avais l'impression qu'on faisait du travail à la chaîne (...) Il faut que les soignants puissent complètement se concentrer sur ce qui leur appartient, ce qui fait sens pour eux et ce qui est leur appel de métier, voire de vie pour certains⁶⁶. » (Soignons humain)

L'évolution de la pratique du soin est également organisationnelle, visant le bien-être des soignants au profit de la qualité du service. Elle est décrite comme :

« Une culture d'équipe qui va être soutenante pour les travailleurs et la santé des travailleurs⁶⁷ » (Le Jardin).

Elle s'ancre dans les méthodes tiers-lieux qui favorisent les dynamiques de partage et de coopération et ne se limite pas à « faire de la colocation entre soignants » (Odile en bonne santé⁶⁸).

Un autre effet décrit par les co-fondateurs des TLS est de créer des espaces de médiation, qui reconnaissent les savoirs expérientiels, intègrent pleinement les personnes concernées dans leur fonctionnement (Odile en bonne santé / La Maison perchée⁶⁹) et tentent de recréer des passerelles vers les personnes les plus éloignées du soin. Le défi est d'établir un lieu refuge où les conditions puissent être réunies pour déposer des récits de vie difficiles et être écouté (Maison Ellaé / Maison de Léa⁷⁰). Cela passe notamment par une attention constante aux processus de stigmatisation et aux relations de pouvoir qui peuvent émerger dans les relations interpersonnelles (Le 3 Bis F⁷¹ / Odile en bonne santé). Le tiers-lieu se fait espace de médiation, qui reconnecte au soin des personnes qui, pour des raisons plurielles (absence de droits, renoncement), s'en sont trouvées éloignées :

66. Intervention en webinaire le 17 mai 2023.

67. Intervention en webinaire le 9 février 2023.

68. Intervention en webinaire le 14 décembre 2023.

69. Intervention en webinaire le 8 mars 2023.

70. Intervention en webinaire le 19 octobre 2023.

71. Intervention en webinaire le 20 septembre 2023.

« C'est un lieu de rencontre, où du soin a pu commencer à se mettre en place. Cette pratique de soin n'aurait pas pu avoir lieu dans les lieux dédiés. » (Hôtel Pasteur⁷²)

Cette configuration recrée des espaces de dialogue entre médecine conventionnelle et non conventionnelle dans un cadre qui favorise les démarches critiques et réflexives. Conscients des risques et dérives liés à certaines pratiques de médecines alternatives non encadrées, les co-fondateurs décrivent leur intention de s'intégrer sur leur territoire de santé en coopération avec les acteurs institutionnels :

« On reste un lieu de santé et on a à cœur de s'assurer qu'on protège un minimum les usagers des dérives sectaires, ou de toute proposition un peu farfelue qu'on peut trouver aujourd'hui [dans le champ du bien-être]. » (La Générale⁷³)

Les professionnels, qu'ils soient diplômés en santé ou non, n'exercent pas en dehors des compétences de leur corps de métier initial. Tous disposent des qualifications usuelles pour cet exercice et pratiquent dans le respect des cadres réglementaires. Le tiers-lieu de santé tente d'assurer cette posture de prévention face aux dérives potentielles des pratiques alternatives, tout en reconnaissant la place qu'elles peuvent prendre dans le parcours de soins des personnes. L'intention est moins de fixer le champ de ce qui est efficace ou non en matière de soin que de favoriser des choix libres, éclairés et critiques en matière de santé. Ainsi, La Générale exige par exemple que toute conférence faite dans son lieu sur des pratiques non conventionnelles soit étayée par des études scientifiques.

Les TLS tant par leur aménagement que leur mode de gestion proposent de nouveaux modes de relation entre soignants et soignés d'une part, mais aussi entre professionnels de santé.

Décloisonnement et pluridisciplinarité : construire la proximité pour innover sur le territoire

La dynamique se fait autour d'une cause commune, portée d'abord par quelques acteurs puis renforcée à travers les interactions dans les tiers-lieux (Grenier *et al.*, 2019). Cette cause commune peut relever de la solidarité, de l'inclusion, de la prévention, de la *pair-aidance* ou encore du soutien communautaire. Elle peut être formulée au niveau d'un tiers-lieu ou à un niveau plus large, comme en Seine Saint-Denis, où le Conseil Départemental fédère un réseau de « tiers-lieux autonomie », ce qui permet aux acteurs de la société civile d'intégrer la prise en considération de

72. Intervention en webinaire le 14 mars 2024.

73. Intervention en webinaire le 16 novembre 2023.

la perte d'autonomie dans leurs projets de tiers-lieux. Le projet du 3 Bis F a émergé d'une alliance entre soignants et artistes. Pour La Maison Perchée, c'est la mobilisation collective de jeunes concernés par les troubles psychiques et de leurs proches qui lance le projet. Pour DanaeCare, l'alliance est plus inattendue, entre une juriste, un documentariste et des collectivités et administrations publiques. La mobilisation territoriale et partenariale révèle dans ces trois exemples un caractère atypique : il s'agit d'étendre les frontières du soin et de la santé. Dans ces collectifs, les soignants sont présents, parfois à l'initiative (quatre projets sur quinze), mais leur position est plutôt contributive aux côtés d'autres expertises d'usage (personnes concernées, proches, aidants, etc.), d'action (mobilisation, production artistique et créative) et académiques. Le tiers-lieu de santé agrège une communauté engagée.

« Notre équipe socle locale est constituée, on a des experts à nos côtés, on a nos archis, [...] avocats, comptables etc., et les premiers soutiens institutionnels et tout le tout mixé avec notre communauté très engagée. » (Maison Ellaté)

Loin d'être un simple appoint, la communauté porte le projet :

« C'est vraiment une initiative citoyenne qui a été portée collectivement et qui a été proposée à la direction de l'Hôpital pour investir ces espaces. C'est ce qu'on appellerait aujourd'hui un collectif citoyen, composé à la fois d'équipes hospitalières, d'artistes et notamment d'artistes plasticiens locaux et d'habitants qui font une proposition à la direction de l'hôpital. » (Le 3 Bis F)

Contrairement à d'autres formes organisationnelles hiérarchiques, la cause commune ne mène pas à un alignement des comportements mais chacun peut se saisir différemment des travaux menés en commun pour enrichir ses pratiques propres (Grenier *et al.*, 2019).

La communauté ainsi constituée permet aux TLS étudiés de définir leur offre de service en fonction des besoins de leur territoire. Les expériences de l'Hôtel Pasteur à Rennes, ou de DanaeCare à Saint-Étienne, soulignent l'importance d'inclure les acteurs du territoire (acteurs de santé, collectivités territoriales, acteurs associatifs, etc.) dès le début du projet. C'est à travers un diagnostic territorial partagé puis des ateliers de co-construction que le lieu devient une ressource pour sa communauté, condition indispensable à sa mixité sociale.

Quant aux relations plus spécifiques avec les autres acteurs de santé, la plupart des porteurs de projet qui témoignent dans le webinaire forgent leur conception du tiers-lieu à partir de leur expérience subjective du secteur médico-social ou hospitalier. En tant que professionnel ou personne concernée, ils ont été confrontés aux failles d'un système qui peine à répondre aux besoins de santé globale. Pour autant, les projets ne se présentent pas en rupture avec le système médico-social

et cherchent plutôt à s'y inscrire pleinement, tout en expérimentant des méthodes de travail et des formes organisationnelles plus agiles. Les TLS qui proposent des services d'accès aux soins le font tous dans un cadre d'activités conventionnées avec l'assurance maladie.

Certains des professionnels de santé qui interviennent dans les tiers-lieux dépendent d'Ordres professionnels et plusieurs tiers-lieux (notamment DanaeCare, Maison Perchée, Odile en Bonne Santé, le 3 bis F) participent directement à des coordinations avec d'autres acteurs de santé locaux (hôpitaux, professionnels de santé, etc.)⁷⁴. Néanmoins plusieurs porteurs de projets soulignent les tensions rencontrées tôt dans la vie de leurs collectifs et les résistances à trouver une reconnaissance institutionnelle. La moitié des lieux de notre corpus développe des actions de prévention et d'information relevant de la responsabilité des Agences Régionales de Santé (ARS), mais seuls deux d'entre eux sont parvenus à la formalisation d'une convention avec l'ARS⁷⁵. Les TLS peuvent aussi être perçus par les professionnels du territoire comme venant en compétition plus qu'en coopération avec l'offre de soins locale. Ils entretiennent donc un rapport ambivalent à ces partenariats qui sont souvent nécessaires à leur projet mais ne doivent pas en conditionner l'aboutissement.

Conclusion

Plusieurs courants, telles la psychiatrie institutionnelle ou la santé communautaire, tentent de longue date de cultiver la dimension humaine du soin et la qualité de vie globale dans un système de santé toujours plus focalisé sur le progrès technoscientifique et la performance sur l'espérance de vie. En mobilisant les mêmes caractéristiques que les autres catégories de tiers-lieux comme la diversité des acteurs, l'ouverture et la mixité sociale et générationnelle, l'ancrage territorial fort, la mixité des services et la gouvernance participative (Dagonneau, 2022), les TLS émergent dans le monde de la santé comme des relais prometteurs de ces mouvements. En conjuguant ces deux sources d'influence, ils peuvent être définis comme des laboratoires d'expérimentation de nouvelles pratiques et d'innovation sociale. Sans surtout se substituer au système de santé tel qu'il existe, ils cherchent à renouveler les termes des partenariats de soin à trois niveaux différents : la relation soignants/soignés, la relation entre soignants et enfin la constitution d'une communauté sur

74. Ils sont membres de leurs CPTS pour Odile et DanaeCare, ils ont un partenariat formalisé avec un service de santé mentale pour 3bisF et Maison Perchée, ils interviennent dans la formation professionnelle en santé DanaeCare et Maison Perchée

75. Au moment de la rédaction de cet article, un troisième lieu est en phase finale de la rédaction d'une convention avec l'ARS, il s'agit de la Maison Perchée pour un Groupe d'Entraide Mutuelle.

le territoire. Médecins, paramédicaux, acteurs médico-sociaux, patients, aidants et plus généralement les citoyens engagés sont invités à contribuer à une société du *care* (Gilligan, 1982).

Pour des structures émergentes, tels que les tiers-lieux, le lien avec la recherche doit être approfondi. Si la recherche est une source d'inspiration ou de légitimité, dans un secteur encore peu étudié par les travaux scientifiques, il ne s'agit en aucun cas d'appliquer un modèle déjà bien structuré mais de trouver des combinaisons inédites au croisement de plusieurs champs qui à leur tour peuvent être étudiés par des chercheurs. La présence de nombre d'entre eux aux webinaires de La Fabrique des Santé en témoigne. Ce travail pourrait être suivi par un programme de recherche-action.

En effet, cette recherche présente plusieurs limites. Tout d'abord, faute de données globales, rien ne garantit que notre échantillon de douze tiers-lieux soit représentatif du mouvement. De plus, la plupart des projets présentés lors des webinaires sont récents. Les effets produits par ces lieux devront être analysés plus finement et dans la durée pour saisir la manière dont ils agissent ou non sur les problématiques mises en avant. Cette recherche ne prend notamment pas en compte le point de vue des usagers ni des professionnels travaillant dans ces lieux en dehors de fondateurs ou gestionnaires. Si l'engagement et les intentions sont louables, les TLS peuvent aussi pâtir des fragilités structurelles du mouvement tiers-lieu (Tehel *et al.*, 2023, Ottolini 2023). Les témoignages soulignent les modèles économiques fragiles, le fort engagement bénévole que nécessite ce type de projet (La Générale) ainsi que le débordement engendré par le nombre important de sollicitations (La Maison Perchée) ou la précarité des conditions de travail y compris bénévoles. En outre, les tiers-lieux, comme les communautés et associations de patients, ne sont pas épargnés par des mécanismes de reproduction des rapports de pouvoir et de domination (méritocratie, hiérarchisation des savoirs, violences institutionnelles, asymétrie épistémique) (Broca et Koster, 2011). Les TLS devront donc poursuivre leurs efforts pour questionner la démocratie sanitaire et devenir des organisations transformatrices pour une santé globale. L'existence d'une communauté engagée, la capacité à innover, la mise en réseau de ces initiatives sont autant d'atouts sur lesquels les TLS peuvent s'appuyer pour éviter ces écueils, gagner la confiance des autorités sanitaires et continuer d'éprouver de nouveaux projets (politiques) de santé.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Acker, D. (2024). « L'expérience de la santé communautaire en France : une lecture au prisme des communs », dans Coriat, B., Loizeau, J. & Alix, N. (dir.), *Les communs de proximité*, <<https://scienceetbiencommun.pressbooks.pub/communsdeproximite>>, consulté le 20 août 2024.
- Adrian, P. C., Aignon, L., Allais, R., Andrieu, B., Dupont de Dinechin, M., Fontaine, M., Garnier, C., Gentile, M., Gheorghiu, M., Guegen, G., Gustave, A., Hory, A., Hugron, M., Jadin, S., Lecomte, S., Lefetey, P., Mainpin, F., Mayer, E., Neveu, M., Perocheau, G. & Prevedello, X. (2023). *Home-Made – Le mouvement des makers en Nouvelle-Aquitaine entre 2020 & 2022*, Libourne, La Coopérative des tiers-lieux.
- Bataille-Hembert A, Crest-Guilluy M. & Denormandie P. (2023). *Rapport sur la santé des professionnels de santé*, Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, 53 p.
- Baum, F. & Palmer, C. (2002). « Opportunity structures : urban landscape, social capital and health promotion in Australia », *Health promotion international*, 17(4), p. 351-361.
- Boudier, F., Bensebaa, F. & Jablanczy, A. (2012). « L'émergence du patient-expert : Une perturbation innovante », *Innovations*, 39(3), p. 13-25.
- Broca, S. & Koster, R. (2011). « Les réseaux sociaux de santé : Communauté et co-construction de savoirs profanes », *Les Cahiers du numérique*, 7, p. 103-116.
- Brulé, É. (2023). « Making equity : how the disability community met the maker movement », dans Guffey, E. (ed.), *After Universal Design : The Disability Design Revolution*, Londres, Bloomsbury, p. 99-116.
- Burret, A. (2017). *Étude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service*. Thèse de Doctorat, Université de Lyon.
- Butterfield, A. & Martin, D. (2016). « Affective sanctuaries : Understanding Maggie's as therapeutic landscapes », *Landscape Research*, 41(6), p. 695-706.
- Castro, D. (2020). « Une brève synthèse de la littérature sur la notion de pair-aidance », *Le Journal des psychologues*, 2, p. 18-23.
- Colombet, I. & Prod'homme, C. (2023). « Apprentissage par la recherche et enjeux d'une formation à la recherche en soins palliatifs », *Médecine Palliative*, 22(6), p. 304-320.
- de la Hossieraye, L., Ferrari, A. M. & Girard, J. (2023). « L'Ehpad-tiers-lieu : l'Ehpad de demain ? », *Gérontologie et société*, 45(2), p. 83-103.
- Coppel, A., Amaouche, M. & Braggiotti, L. (2020). *Le Bus des femmes : prostituées, histoire d'une mobilisation*, Paris, Anamosa.
- Dagonneau, M. (2022). « Les tiers-lieux en France, laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales ? », *Bulletin de l'association de géographes français. Géographies*, 99(3), p. 435-457.
- Dodier, N. (2003). « Les premières années de l'épidémie de sida et la conversion politique du mouvement homosexuel », dans Broqua, C., Lert, F., Souteyrand, Y. (dir.), *Homosexualités au temps du sida*, Paris, ANRS Collection Sciences Sociales et Sida, p. 1-18.
- Fasshauer, I. (2023). « Tiers-lieux et santé : la construction de la valeur publique sur les territoires », XXII^e conférence de l'AIMS, 7 > 9 juin 2023, Strasbourg.
- Fasshauer, I. & Ferreira de Moura, C. (2023). « Les tiers-lieux en Ehpad, de nouveaux modes de participation et de socialisation des personnes âgées dépendantes », *Actualité et dossier en santé publique*, 1, p. 44-46.
- Finlay, J., Esposito, M., Kim, M. H., Gomez-Lopez, I. & Clarke, P. (2019). « Closure of « third places »? Exploring potential consequences for collective health and wellbeing », *Health & place*, 60, p. 102-225.
- Gilligan, C. (1982). « New maps of development : new visions of maturity », *American Journal of Orthopsychiatry*, 52(2), p. 199.
- Glover, T. D. & Parry, D. C. (2009). « À third place in the everyday lives of people living with cancer : Functions of Gilda's Club of Greater Toronto », *Health & place*, 15(1), p. 97-106.
- Grenier, C., Ibrahim, R. & Duprat, L. (2019). « Comment organiser un tiers-lieu éphémère pour favoriser l'émergence d'innovations institutionnelles ? Le cas d'un pôle d'opérateurs de services à domicile », *Innovations*, 61(1), p. 89-115.

- Hagan, R. J. (2020). « Getting out of the house : the use of community transport as a *third place* for rural-dwelling older adults », *Ageing & Society*, 40(11), p. 2519-2539.
- Ibos, C., Damamme, A., Molinier, P. & Paperman, P. (2019). *Vers une société du care : Une politique de l'attention*, Paris, Le Cavalier Bleu Éditions.
- Jourdan, D., O'Neill, M., Dupéré, S. & Stirling, J. (2012). « Quarante ans après, où en est la santé communautaire ? », *Santé publique*, 2, p. 165-178.
- Jutant, S., Pluen, S. & Zimmermann, L. (2022). « Une démarche communautaire trans : du sida au Covid-19 : Définir l'expertise communautaire à travers l'expérience d'une association trans, de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine à la prévention du Covid-19 », *Santé Publique*, 34, p. 231-235.
- Kott, S. (2021). *Organiser le monde, une autre histoire de la guerre froide*, Paris, Le Seuil.
- Le Bossé, Y. (2012). *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités*, Québec, Éditions Ardis.
- Legrand, J. & Pitti, L. (2024). « Des expérimentateurs et promoteurs inattendus : mise en œuvre, effets et usages de l'expérimentation Peps dans 16 centres de santé », *Questions d'Economie de la Santé*, 285.
- Lerner, H. & Berg, C. (2017). « A comparison of three holistic approaches to health : one health, ecohealth, and planetary health », *Frontiers in veterinary science*, 4 (163).
- Levasseur, G. (2005). « La santé communautaire », *La Revue Exercer*, 72, p. 4-7.
- Littman, D. M. (2021). « *Third place* theory and social work : Considering collapsed places », *Journal of Social Work*, 21(5), p. 1225-1242.
- Littman, D. M., Milligan, T., Berry, R., Holloway, B. & Scott, M. L. (2024). « What do recently housed young people imagine for the future of *third places*? Using game-based inquiry to (re) imagine affirming, youth-centered *third places* », *American Journal of Community Psychology*.
- Mariette, A. & Pitti, L. (2021). « Soigner les "précaires" en territoires populaires : La fabrique locale d'une politique de santé publique », *Gouvernement et action publique*, 4, p. 39-67.
- McColl-Kennedy, J. R., Snyder, H., Elg, M., Wittel, L., Helkkula, A., Hogan, S. J. & Anderson, L. (2017). « The changing role of the health care customer : review, synthesis and research agenda », *Journal of Service Management*, 28(1), p. 2-33.
- Nash, L. (2015). « Un siècle toxique. L'émergence de la santé environnementale », *Histoire des savoirs et des techniques. Le siècle des technosciences*, tome 3, Paris, Seuil, p. 144-165.
- Nelson, A. (2011). *Body and Soul : The Black Panther Party and the Fight against Medical Discrimination*. Minneapolis London, University of Minnesota press.
- Oldenburg, R. (1999). *The great good place : Cafes, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, Boston, Da Capo Press.
- Ottolini, L. (2020). *Travailler avec le tiers secteur. Études de cas des politiques d'ouverture à la société dans les instituts d'expertise en France de 1990 à 2020*. Thèse de doctorat, Sociologie, Université Gustave Eiffel, Champs-sur-Marne, 448 p.
- Oury, J. (2001). *Psychiatrie et psychothérapie institutionnelle*, Champ social Éditions.
- Pollock, A. (2021). *Sickening : anti-black racism and health disparities in the United States*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Puig de la Bellacasa, M. (2017). *Matters of care : speculative ethics in more than human worlds*, Minneapolis, University of Minnesota Press.
- Richard, C. (2017). *Young Lords : histoire des Black Panthers latinos (1969-1976)*, Paris, L'Échappée.
- Richard, C. (2023). *La santé communautaire : une autre politique du soin*, Cognac, 369 éditions.
- Rosenbaum, M. S. (2006). « Exploring the social supportive role of *third places* in consumers' lives », *Journal of Service Research*, 9(1), p. 59-72.
- Rosenbaum, M. S., Smallwood, J. (2013). « Cancer resource centers as *third places* », *Journal of Services Marketing*, 27(6), p. 472-484.
- Tehel, A. (2019). « Do It Yourself : la fabrication numérique comme empowerment des corps handicapés ? », *Terminal. Technologie de l'information, culture & société*, p. 125-126.
- Tehel, A., Pasquier, R. & de Guibert, A. (2023). « Tiers-lieux et politiques de solidarité en France : la quête contrariée du pouvoir d'agir », *Lien social et Politiques*, 91, p. 181-197.

- Tehel, A. (2022). « Prendre soin de soi, des autres et des choses : une perspective du care dans la fabrication collaborative en Fablabs », *Approches Théoriques en Information-Communication (ATIC)*, 4, p. 83-102.
- Tronto, J. C. (2009). « Consent as a grant of authority : A care ethics reading of informed consent », *Naturalized bioethics*, 182.
- Tu, J. C., Lin, K. C., Chen, H. Y. (2020). « Investigating the Relationship between the *Third places* and the Level of Happiness for Seniors in Taiwan », *International journal of environmental research and public health*, 17(4), 1172.
- Wallerstein, N. (2006). « What is the evidence on effectiveness of empowerment to improve health? », Copenhagen, WHO Regional Office for Europe.

CHAPITRE 2

Des laboratoires de transformations ?

INTRODUCTION

Laurent Gardin,

Maître de conférences en sociologie au Laboratoire de Recherche Sociétés
& Humanités à l'Université Polytechnique des Hauts-de-France

Cette partie des Cahiers de recherche s'attache au rôle transformateur des tiers-lieux en termes de changements culturels, économiques et sociaux en s'intéressant à la littérature scientifique existante. Les contributions provenant de diverses disciplines, dont l'économie, la gestion, les sciences politiques, la sociologie et l'urbanisme, permettent d'explorer un vaste panorama des enjeux liés aux transitions que doivent affronter les tiers-lieux. Le plus souvent, ces contributions dépassent la revue de littérature scientifique pour donner des résultats d'analyse de recherches sur les tiers-lieux sous différents angles complémentaires. Ainsi, ce chapitre permet à la fois de donner des grilles permettant de révéler comment les tiers-lieux sont des acteurs de transition, mais aussi de s'interroger sur leurs véritables potentialités de transformation, et de proposer les conditions leur permettant d'avoir ce rôle de transformation.

Pascal Glémain offre une revue de littérature présentant les enjeux des tiers-lieux de transition inscrits dans l'économie écologique et solidaire. Il se demande s'ils sont de simples adaptations ou de véritables bifurcations organisationnelles ou ruptures systémiques. Il les appréhende comme des espaces de coopérations territorialisés au service d'un développement durable qu'il questionne sous l'angle de la soutenabilité tant sur un plan social qu'écologique. Pour comprendre les tiers-lieux de transition et montrer les limites du modèle économique capitaliste, il mobilise les travaux sur l'entraide comme facteur d'évolution ou encore le concept d'anthropocène. Il constate toutefois que les tiers-lieux n'ont pas toujours conscience de leur statut de transition et revient, pour ce faire, sur la nécessité de démontrer ce statut à travers par exemple le recours au « *transitio-mètre*⁷⁶ », « outil au service de la gestion des transitions ».

76. Élaboré par Luc Bertilina, Valérie Billaudeau, Florence Busnot-Richard, Pascal Glémain.

L'appréhension des tiers-lieux sous l'angle des « communs » pour analyser leur capacité transformatrice est réalisée sous des dimensions économiques par Hervé Defalvard et d'imaginaire politique avec Amandine Lebrun. Defalvard souhaite dépasser les travaux sur les modèles économiques des tiers-lieux pour offrir une typologie de leur économie. Pour ce faire, il recourt aux « communs », mode d'allocation des ressources autogouverné par une communauté qui présente une alternative au mode concurrentiel, néolibéral, dominant. Avant d'analyser deux terrains, il relève qu'une partie des tiers-lieux s'inscrit dans des modèles néolibéraux à partir de leur dépendance soit à des entreprises insérées dans les marchés financiarisés concurrentiels, soit à des modes de régulations publiques néolibérales de l'État. Ce sont toutefois des cas de tiers-lieux évoluant dans de « nouvelles réalités de l'économie sociale et solidaire en commun » qui l'intéressent ici. Les cas étudiés montrent que leur émergence et leur développement dans des dynamiques territoriales « dessinent un nouveau régime socio-économique, celui du commun à la place de celui du marché ».

Lebrun, quant à elle, estime nécessaire, pour dépasser la classification des tiers-lieux par activité et typologie d'organisation, de comprendre les tiers-lieux comme des « innovations instituant, collectivement transformatrices de nos manières d'être au monde ». « Embarquée » dans une recherche régionale sur les tiers-lieux, elle propose une taxonomie politique au regard d'un type idéal de société recherchée comme « environnementalement et socialement soutenable, porteuse d'un imaginaire favorisant le commun ». Trois groupes, qui font fortement écho à la typologie proposée par Defalvard, se dégagent. Après avoir décrit les tiers-lieux d'entreprenariat social puis les tiers-lieux d'action publique, en examinant particulièrement leurs activités, leurs publics, leurs ressources, leurs rapports aux demandes d'efficacité et d'impacts, l'auteure met en évidence une différence clé entre les deux types de tiers-lieux. Les premiers ne proposent pas de changement radical et relèvent « d'un imaginaire néolibéral », tandis que les deuxièmes sont susceptibles de créer des tensions entre d'un côté les citoyens et les tiers-lieux, et de l'autre côté, les pouvoirs publics. Cela soulève la question de la création d'un imaginaire qui reste à explorer. Enfin, les tiers-lieux en commun qui connaissent une mixité de public, utilisent du matériel de récupération, proposent lectures et conférences militantes, évaluent plus leurs effets que leurs impacts, hybrident leurs modèles économiques en luttant « contre les logiques de marchandisation », tendent « vers une véritable transformation de société à partir d'archipels ». Si ces deux contributions offrent des possibilités prometteuses aux tiers-lieux en commun, on reste toutefois en attente d'une compréhension de la diversité de ce type de tiers-lieux en commun.

Pour saisir la complexité des tiers-lieux en termes de pouvoir d'agir, Amélie Tehel s'intéresse aux tiers-lieux solidaires confrontés à la notion d'*empowerment*. Ce concept apparaît protéiforme. Issu des mouvements sociaux, il est à la fois une finalité (l'acquisition durable d'une forme de pouvoir) et un processus d'acquisition

de ce pouvoir. Comme les tiers-lieux des deux précédentes contributions, celui-ci peut être appréhendé sous un angle néo-libéral, social-libéral ou radical. Aussi, elle interroge les tiers-lieux comme environnement capacitant sous différents angles : préventif, universel et développemental, ce dernier étant plus particulièrement investi par les tiers-lieux. En prolongement, elle s'intéresse au *disempowerment*, processus qui implique de réduire son propre pouvoir pour en accorder davantage aux personnes qui en sont privées, et à l'horizontalité des relations de pouvoirs revendiquée par les tiers-lieux mais aux prises avec une verticalité plus ou moins consentie et négociée.

Enfin, cette question du pouvoir est également approfondie par Raphaël Besson mais à partir des innovations démocratiques émergeant des laboratoires de culture citoyenne et en s'intéressant à leurs effets sur les transformations des politiques urbaines et culturelles. S'appuyant sur l'analyse des *laboratorios* citoyens, culturels et artistiques, de Medellín et Madrid, il montre leur conviction que les villes ne pourront se transformer pour répondre aux enjeux de transition qu'à certaines conditions : recomposition des imaginaires aménageurs, transformation des modes de gouvernance des institutions publiques et des modes de faire de leurs agents, outillage des citoyens, articulations des différents enjeux, en s'appuyant sur la créativité, des expériences, des imaginaires, etc. L'auteur montre aussi les limites de ces exemples tout en en tirant des réflexions sur le rôle des tiers-lieux : comme institutions intermédiaires avec des fonctions de régulation et d'expérimentation, dans l'articulation entre les dynamiques *bottom-up* et *top-down*, et pour une construction des savoirs non plus coupés de la société mais associant les citoyens dans leur élaboration.

L'hypothèse de tiers-lieux comme laboratoires de transformation demande au final de comprendre ces enjeux de transitions tant sur un plan social qu'écologique, d'analyser comment les tiers-lieux les affrontent aux niveaux économiques et politiques, sans négliger les rapports de pouvoirs au sein des tiers-lieux et dans les relations de ceux-ci avec les autres acteurs économiques et sociaux ainsi qu'avec les politiques publiques.

1.

LES TIERS-LIEUX : OBJETS OU MÉTHODE DANS LES TRANSITIONS ?

Pascal Glémain,
Maître de conférences-HDR en économie et management des OESS
et de la soutenabilité, Université Rennes 2,
chercheur permanent dans l'UMR 6590 CNRS-ESO Rennes

Les récents travaux relatifs aux tiers-lieux, en sciences de gestion-management, ont tendance à les considérer comme de nouvelles formes de « communs entrepreneuriaux », c'est-à-dire : les résultats de projets collectifs portés par des citoyens afin d'entreprendre le changement sur leur territoire pour faire transition vers un modèle de développement soutenable à l'échelle locale. Sous ces approches qui rejoignent en partie les « *transition studies* », les tiers-lieux de transition s'apparentent à des organisations dont il convient de comprendre le modèle et les stratégies de soutenabilité. Pour faire suite à notre transition-mètre, nous développons ici une approche théorique nourrie de nos savoirs communs sur ces tiers-lieux. Nous démontrons ainsi en quoi ils révèlent la pertinence de l'économie sociale, écologique et solidaire.

Mots-clés

Transition(s); Tiers-lieu; Localité; Entrepreneuriat; Bifurcation;
Économie sociale écologique

Introduction

Dans la résolution 77/281 du 18 avril 2023⁷⁷, l'ONU promeut « la contribution de l'économie sociale et solidaire à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à une reprise inclusive, porteuses d'emplois, résiliente et durable ». Cette reconnaissance rejoint les travaux liant le développement durable (DD) et l'économie sociale et solidaire (ESS) conduits par de nombreux chercheurs, dont ceux de Crétiéneau (2010). Selon elle, l'ESS et le DD entretiennent un lien évident car, tous deux intègrent que l'économie n'obéit pas à ses propres lois, et qu'elle peut être facilitatrice d'un autre modèle de développement soutenable local, sous les dimensions économiques, sociales, environnementales et de gouvernance démocratique (une personne = une voix).

Cependant, si l'ESS est définie comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine » (art.1-principes, Loi ESS 2014) porté par les « entreprises de l'ESS » (art.1-composition, Loi ESS 2014); cette définition ne satisfait pas tous les acteurs de l'ESS parce que, selon eux, elle ne traduit pas la recherche d'une transition socio-économique et démocratique au service du territoire local et de son développement. Le « Développement Soutenable », désignation apparue en 1980 dans le rapport *World Conservation Strategy : Living Ressource for Sustainable Development*, et reprise par le rapport de Gro Harlem Brundtland⁷⁸ *Our Common Futur* de 1983, est lui devenu : « durable ». La soutenabilité correspond plutôt à « la capacité d'un phénomène à s'auto-entretenir, à résister aux aléas et aux chocs qui le menacent » (Arnaud *et al.*, 2005, p. 6) et ce, en rompant avec un certain nombre de comportements de consommation, et de modes de production ou d'échanges. Parce que nous entrons dans l'ère du repenser : repenser l'économie, repenser notre rapport à la nature ou à l'environnement, repenser nos relations sociales, repenser nos démocraties, etc., l'ESS et le DD semblent être des vecteurs de transitions pour changer le monde vers une économie écologique (EE) (Petit *et al.*, 2022). Avec Spash (2014), nous pouvons caractériser l'économie sociale écologique (ESE) par une économie qui promeut l'équité sociale et la valeur intrinsèque de la nature, en défendant une analyse des rapports sociaux à la nature.

Parmi les organisations de l'ESE, les tiers-lieux apparaissent comme des épiphénomènes pour certains auteurs travaillant sur les espaces de *coworking*, ou comme les acteurs d'une (r)évolution pour d'autres (Tremblay et Krauss, 2024; Glémain *et al.*, 2024). En effet, selon France Tiers-lieux (2023)⁷⁹, 60 % d'entre eux sont des

77. <<https://docs.un.org/en/A/RES/77/281>>

78. Premier ministre de Norvège, elle était alors présidente auprès de l'ONU, de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

79. <<https://francetierslieux.fr/publications/rapport-tiers-lieux-2021>>

associations ou coopératives, donc à statut juridique d'économie sociale. Aussi, dans son rapport de 2021, France Tiers-lieux affirmait : « Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir! » Dès lors, en quoi seraient-ils porteurs d'une innovation au service des transitions? Serait-ce parce qu'ils sont des fabriques de territoires d'avenir(s)? Sont-ils vecteurs d'un modèle transitionnel à base de rupture ou de bifurcation? L'altérité qu'ils portent les fait-elle se distinguer dans leur aptitude à penser et à réaliser la transformation profonde attendue?

En nous inspirant de la démarche de Chansigaud (2015) qui cherche à rendre visible et concrète la crise environnementale contemporaine en étudiant l'histoire des liens entre santé et environnement, on peut se demander si la transition portée par les tiers-lieux relève d'une simple adaptation des humains à leurs environnements ou bien de véritables bifurcations (Stigler, 2020) organisationnelles et ruptures systémiques?

Afin d'apporter des éléments de réponses à ces questionnements, nous proposons une analyse compréhensive des différentes approches des transitions en sciences de gestion-management appliquées aux organisations d'économie sociale écologique (ESE), afin de questionner la dynamique transitionnelle des tiers-lieux au service d'un modèle de développement durable de proximités à la fois sociale et géographique.

De l'apport des sciences de gestion-management à la compréhension des nouvelles organisations transitionnelles : les tiers-lieux de transition (TLT)

Définir les tiers-lieux de transition au prisme des « transitional studies », du développement soutenable et de la transition juste ?

Il est possible d'appréhender les tiers-lieux comme des « espaces transitionnels » (Besson, 2018). Selon cet auteur (Besson, 2018, p. 65), les tiers-lieux « appartiennent à différentes catégories d'espaces et de transitions : écologiques, sociales, numériques, culturelles, scientifiques, démocratiques, citoyennes, alimentaires et organisationnelles ». En d'autres termes, il lie espace et transition : tiers-lieu de transition numérique, tiers-lieu de transition sociale, tiers-lieu de transition écologique, etc. Il en fait de multiples « vecteurs de transition » en tant qu'« espaces en mouvement, en mesure de réguler et de s'adapter en continu à des tensions, des acteurs et des intérêts multiples et potentiellement divergents » (Besson, 2018, p. 68). Pour autant, leur (r)apport au territoire demeure implicite alors qu'il semble fondamental de l'évaluer à partir des notions de résilience, de coopération, d'ancrage, et de modèle économique. Ces quatre dimensions structurent le transitio-mètre qui permet dans le temps d'évaluer les adaptations successives des tiers-lieux de transition à leurs environnements, aux rapports sociaux à leur territoire. En effet, chacun, selon sa nature et ses activités, constitue à l'ob-

servation un laboratoire de proximités – sociale et géographique – et d'exploration des mutations plus ou moins radicales en cours : rapport au travail, rapport à la mobilité, rapport à la citoyenneté, rapport à l'environnement naturel, rapport à l'habiter, aux autres vivants, qui peuvent faire émerger un management de la soutenabilité.

En cela, les études de transition (*transition studies*) présentent un intérêt. Partant d'une optique socio-technique multi-niveaux au profit d'innovations de niche (Geels, 2011) qui semble pertinente, elles font néanmoins face à des critiques. Tout d'abord, elle suppose que la technologie résoudra les problèmes sociaux, en plaçant en second plan le social vis-à-vis du technique. Ensuite, elle développe une vision trop technocratique et mécanique des transitions. Enfin, elle ne met pas assez l'accent sur la question des inégalités face aux transitions et néglige les questions de pouvoir et de légitimité des parties prenantes : qui perd et qui gagnent selon les voies de transitions choisies.

Répondant en partie à ces critiques, nous avons envisagé de créer un transito-mètre⁸⁰ (Glémoin et Billaudeau, 2022). Cet outil de gestion vise à permettre aux tiers-Lieux de transition de comprendre la trajectoire prise lors de leur création, celle qu'ils observent maintenant et les perspectives envisagées à l'avenir dans leurs dimensions économique, sociale, de gouvernance et de leurs apports à leur territoire. De manière matricielle, il repose sur cinq blocs : une réponse sobre, résiliente et solidaire aux changements, le faire ensemble pour la coopération, une communauté d'acteurs avec la « y-conscience⁸¹ », un modèle économique et financier spécifique mêlant financements public et privé, et, « un ancrage territorial » soit : un certain (r)apport au territoire dans les représentations économiques, sociales et citoyennes qu'il incarne. Le transito-mètre, transformé en outil de gestion par le jeu de cartes issu des matrices, a été pensé comme un instrument au service de la gestion stratégique en termes de transitions afin que ces tiers-lieux de transition (TLT) soutiennent des processus participatifs citoyens à l'échelle locale au service des chemins de transition envisagés, rejoignant ainsi les travaux de Loorbach et Rotmans (2010) relatifs au cycle de management de la transition en contexte sociétal.

Les tiers-lieux de transition (TLT) initient des relations de coopération (le faire ensemble – *cum operare*), selon une certaine identité spatiale qui « peut être considérée comme l'ensemble des valeurs fixées sur un espace (que ce soit un lieu, une aire ou un réseau) qui constitue une référence utilisée par un et/ou des acteurs qui

80. Sont cocréateurs par ordre alphabétique : Luc Bertilina, Valérie Billaudeau, Florence Busnot-Richard, et Pascal Glémoin.

81. La « y-conscience » correspond au fait de vivre un lieu, de se l'approprier de manière collective à partir des rapports sociaux qu'il facilite, des projets communs qu'il fait naître, de la conscience d'un collectif qui produit du bien-être humain à l'échelle de chacun et de tous. Le « nous » est préféré au « Je ».

le pratiquent pour se définir en se distinguant des autres acteurs » (Lussault, 2007, p. 93). Cette « *identité spatiale* » n'existe pas *ex nihilo*, elle est « inventée collectivement » pour aboutir à une culture commune autour d'une valeur sociétale qui est la leur. Pour l'exprimer autrement, il apparaît qu'un tiers-lieu de transition relève d'une forme de proxémie développée par Hall (1966) et définie par une proximité à la fois géographique et relationnelle, soit, comme « un néologisme pour désigner l'ensemble des observations et des théories concernant l'usage que l'homme fait de l'espace en tant que produit culturel spécifique » (Hall, 1971, p. 13). Il peut s'agir de dimensions relationnelles et humaines que les économies et les sociétés contemporaines a-territorialisées avaient oubliées depuis la seconde guerre mondiale, en raison de la croissance économique sans limite et la montée de l'individualisme. Cette approche rejoint les travaux de Boas (1911, 1938) pour qui « la communication constitue le fondement de la culture, davantage, que celui de la vie même » (Hall 1971, p. 13). Les tiers-lieux de transitions sont donc des lieux de communication et de la vision citoyenne de la transition de son territoire. Car, l'Homme est d'abord un animal visuel (Yong, 2022) qui réagit relativement à son « *Umwelt* » défini par Uexküll (1864-1944) comme « un univers perceptif propre » (Yong, 2022, p. 14), qui donne corps à la « y-conscience » partagée par les parties prenantes des TLT.

Les « tiers-lieux de transitions » (TLT) sont des univers perceptifs singuliers selon les territoires où ils sont installés, reposant sur une « y-conscience » partagées :

« Cette y-conscience, conscience d'être là, je l'appelle en anglais site consciousness. Conscience de soi et y-conscience vont de pair et se complètent (...). Les êtres vivants lient ce qu'ils sont et là où ils sont » (Imanishi, 2022, p. 139).

Le tiers-lieu de transition articule le soi-citoyen avec l'environnement du, et, de ce lieu spécifique. En effet, « d'avoir ce là en commun va naître un sentiment commun (*kyōkan*) » (Imanishi, 2022, p. 140), une forme d'intention collective vers une transition qui tente de pallier les inégalités socio-économiques et territoriales. Une sorte de « transition juste » est envisagée par l'économie écologique (Laurent, 2019) qui suppose une étude conjointe des systèmes naturels et des systèmes humains considérés. Sous ce prisme, les tiers-lieux s'affirment comme des opérateurs territoriaux d'une transformation systémique (Gendron, 2015) au service d'un modèle de développement durable local, parce que l'anthropocène traduit le fait que « le mode de fonctionnement de la sphère économique risque de compromettre à plus ou moins brève échéance l'habitabilité de la terre, la notion de développement durable vise à fonder une pratique écologiquement et socialement responsable de la vie économique » (Maréchal, 2005, p. 125), en vue d'une économie sociale écologique se substituant à une économie de marché devenue plus ou moins insoutenable!

À la suite du rapport Meadows de 1972, il est possible d'interroger le concept de durabilité, car

« la durabilité est l'objectif du système mondial. En réalité, ce terme est utilisé pour décrire un monde dans lequel les riches peuvent conserver ce qu'ils possèdent tandis que les pauvres sont autorisés à s'enrichir. Dans un monde où la consommation des ressources est bien supérieure aux capacités de régénération de la planète, un tel objectif ne peut être atteint. La durabilité est donc impossible et les efforts pour tenter d'y parvenir ne font que générer de la frustration ». (Meadows, 2022, p. 10)

Le « durable » n'est pas aussi soutenable qu'on le pense. D'autres auteurs, plus incisifs encore, y voient même un slogan publicitaire qui traduit une certaine dérive de l'usage de ce concept (Pierre, 2006), au point de ne plus bien savoir au fond de quoi il s'agit précisément, sauf à tout verdir, sous couvert d'une plus grande responsabilité économique, financière et politique, vis-à-vis de l'environnement mais, en oubliant toujours la dimension sociale de la transformation profonde attendue.

Une récente publication du Commissariat général au DD (2017) déclare « qu'elle soit écologique, énergétique, sociale, solidaire, économique, démocratique, numérique ou encore managériale, la transition se caractérise par une transformation profonde des systèmes ». Elle se traduit par des « changements rapides et radicaux » (Pelt, 2007) au service « d'une société durable qui recherche le développement qualitatif et non l'expansion physique » (Meadows, 2022, p. 412). Le « développement socialement soutenable » (Ballet *et al.*, 2005) suppose une approche systémique du changement qui consiste à en comprendre les dysfonctionnements afin de tester des solutions durables et pertinentes aux problèmes auxquels tous les vivants sont confrontés et ce, de manière intergénérationnelle. Les tiers-lieux de transition (TLT) deviendraient des « systèmes à buts⁸² » au sens de Lesourne (1976).

En systémique, l'organisation, « c'est d'abord un agencement de relations entre des composants ou des individus qui produit une nouvelle unité possédant les qualités que n'ont pas ses composants. L'organisation est un des aspects essentiels du système, pour mieux en saisir l'importance » (Durand, 1990, p. 10). L'analyse des interactions stratégiques entre l'écologie et les écosystèmes locaux est centrale. L'écologie, c'est « la science qui étudie les rapports entre les organisations (vivants) et le milieu (physique) où ils vivent » (Durand, 1990, p. 95). L'écosystème, c'est « l'ensemble d'un peuplement ou d'une communauté biologique (biocénose) et de son milieu naturel (biotope) entre lesquels il existe un réseau d'interactions multiples » (Durand, 1990, p. 95).

Pour résumer, l'approche écosystémique en sciences de gestion-management nous permet dans le cadre d'une économie sociale écologique de « mieux com-

82. En systémique, un système à but est un contrôle intégré dans le système lui-même dont il constitue l'unité-objectifs, par une finalité propre, par la poursuite possible de plusieurs buts selon une hiérarchisation des boucles de régulation.

prendre les changements des systèmes socio-écologiques afin de proposer des élaborations politiques permettant de les analyser et d'infléchir les changements à venir de la perspective d'un développement soutenable » (Petit *et al.*, 2022, p. 3), et de caractériser les tiers-lieux de transition comme des organisations au service des transitions à la fois économique, sociale, de gouvernance, au service d'un autre modèle de développement territorial local.

De l'approche idéelle de la transition nécessaire à son émergence avec les tiers-lieux de transition.

Depuis longtemps, les organisations d'économie sociale et écologique « ont créé, animé et accompagné des lieux gérés collectivement, avant de voir émerger le terme de “tiers-lieu” » (Grippon *et al.*, 2021, p. 5), issu de l'anglais « *third place* » du sociologue Oldenburg (1989), soit « un lieu où les personnes se plaisent à sortir et se regrouper de manière informelle, situé hors du domicile (*first-place*) et de l'entreprise (*second-place*)⁸³ ». En 2024, selon la cartographie de France Tiers-lieux qui se fonde sur du déclaratif, 3 772 sont en activités. Ils sont « des particules élémentaires d'une innovation sociale » c'est-à-dire « ces espaces ouverts à tous, où se mêlent production, rencontres et événements, apparaissent comme « la particule élémentaire » du nouveau paradigme de l'organisation socio-économique et le processeur de l'intelligence collective » (Delannoy, 2017, p. 208). Nous y retrouvons les principes symbiotiques : la diversité des acteurs, la sérendipité au service de l'innovation et de l'entreprendre collectif, et la production de lien social. Ils sont une altérité organisationnelle portée par « une autre vision du potentiel humain et de son épanouissement (...) au service d'une mission commune et reliante, d'une autre vision du management, qui bascule vers l'auto-organisation » (Delannoy, 2017, p. 211). Ils permettent de penser une mise en réseau des acteurs de la transition territorialisée, soutenable et solidaire⁸⁴, grâce aux tiers-lieux de transition.

La territorialisation désigne :

« L'ensemble des processus engagés par les systèmes d'acteurs ou d'agents, par les organisations sociales et politiques, par des dispositifs et procédures ad hoc, par les rapports de force et les mises en tensions, par des déterminants économiques et structurels, par des configurations génériques existantes ou des configurations particulières émergentes, permettant de faire advenir le territoire, le faire exister, se maintenir et parfois de devenir opératoire. » (Vanier, 2009, p. 12)

83. Citation issue du site de France Tiers-Lieux, consulté le 18 avril 2024.

84. Par solidaire, nous comprenons ici « qui renforce », « qui consolide ».

Elle fait des tiers-lieux de transition des outils conviviaux au sens d'Illich (1973), parce que la plupart d'entre eux « dénonce[nt] la servitude née du monde industriel de production, du gigantisme des outils, le culte de la croissance indéfinie et de la réussite matérielle⁸⁵ ». Ils participent à la réhumanisation des territoires de vie en permettant de « retrouver des espaces sociaux de rencontre et d'échanges », de « se souvenir que l'homme a un passé, des voisins, des égaux », vers une société conviviale, c'est-à-dire « une société qui donne à l'homme la possibilité d'exercer l'action la plus autonome et la plus créative, à l'aide d'outils moins contrôlable par autrui. La productivité se conjugue en termes d'avoir, la convivialité en termes d'être » (Illich, 1973, p. 43).

Le tiers-lieu de transition à l'échelle de la localité prend tout son sens car, l'économie par l'entraide y est reconnue comme facteur d'évolution selon « la loi de l'aide réciproque » de Kropotkine (2020, p. 27) afin de démystifier l'idéologie d'une compétition débridée inspirée au profit d'un modèle de coopération intraspécifique (à l'intérieur des espèces) et interspécifique (entre les espèces). L'entrepreneuriat devient ici un processus collectif de production coopérative de « valeur sociétale » animé par des communautés de parties prenantes locales (citoyens, habitants, collectivités locales, acteurs locaux, etc.).

140

« Avec le concept de valeur sociétale, le propos consiste bien plutôt à rechercher une adéquation la plus cohérente possible entre, d'un côté, la nature, l'ampleur et la variété des besoins à satisfaire et, de l'autre, les choix d'investissement, la mobilisation des moyens de travail associés aux activités, la mise en œuvre des opérations de production et l'identification en termes de la répartition. » (Cormerais et Beraud, 2003, p. 46)

« Les tiers-lieux de transitions apparaissent comme des fabriques de valeur sociétale, en associant toutes les parties prenantes d'une même localité en faveur d'un changement radical propice à une intention stratégique collective, soit : celle des parties prenantes associées et affectées par la diffusion. » (Cadiou et Cadiou, 2010, p. 20)

Elle promeut le co-pilotage de projets communs co-conçus qui génère de l'intentionnalité de coopération par l'entraide, au service d'un modèle de développement durable et solidaire pour la localité qui est concernée par le TLT.

85. Citation extraite du 4^e de couverture de son ouvrage.

L'économie contributive au service de la soutenabilité portée par les tiers-lieux de transition.

De la pertinence de l'Anthropocène pour les tiers-lieux de transition...

Le terme d'Anthropocène, du biologiste Stoemer et du Nobel de chimie Crutzen, qualifie la période contemporaine où « les humains ont changé significativement la géologie de la Terre au point qu'une nouvelle époque planétaire a commencé⁸⁶ » (Crutzen & Stoermer, 2000; Crutzen, 2002). Mais, l'Union internationale des sciences géologiques (UISG) le rejette en raison d'une échelle de temps géologique présumée. Pour certains, l'Anthropocène succède à l'Holocène, cette période où les humains se sont sédentarisés tout en développant l'agriculture. Pour d'autres, l'Anthropocène apparaît à l'issue des « Trente Glorieuses ». Dans les deux cas, un consensus émerge sur la responsabilité humaine à l'origine de ces dysfonctionnements systémiques. Émerge ainsi l'expression de « Capitalocène » avec le sociologue et historien J. Moore⁸⁷ ou « d'Occidentalocène », défendue par l'historien français C. Bonneuil. Pour ce dernier, ce sont d'abord les pays dits « développés » avec leur système d'économie de marché qui sont en cause, puis plus récemment les pays en développement (PED) qui, par isomorphisme organisationnel, copient à tort ce qui à leurs yeux a permis la croissance économique donc le développement aux pays aujourd'hui industrialisés.

Dans tous les cas, ce sont les limites du modèle économique capitaliste qui apparaissent : « Le réchauffement climatique et la pénurie annoncée de certaines ressources naturelles posent constamment la question de la modification des comportements humains » (Rubens et Vaidis, 2017, p. 153). La limite concernée répond de véritables menaces auxquelles il faut faire face : des « menaces réalistes » (peur de perdre ses biens) et, des « menaces symboliques » (différences de valeurs). Les humains, à l'instar de tous les autres vivants, perçoivent mieux les menaces qui les concernent directement dans leurs différents lieux de vies (personnelle et professionnelle), en proximités sociale et géographique. C'est à ce titre que les travaux de Jodelet, en psychologie de l'environnement, en appellent au changement théorique en recourant aux « menaces » (Jodelet, 1998, 2001, 2011; Jodelet et Scipion, 1998). C'est au niveau local que la conscience des menaces est la plus forte, et que la transition nécessaire prend tout son sens. En effet, « la transition émerge d'initiatives citoyennes d'échelle locale » (Beucher et Mare, 2020, p. 386). Selon ces autrices, le mouvement des *Transition Towns* l'illustre « par la nécessité d'inventer et de promouvoir à l'échelle des communautés des modes de

86. Traduction sous la seule responsabilité de l'auteur.

87. Malm, A. (2018). « Vue de Dominique. Anthropocène ou capitalocène? », Le Courrier de l'UNESCO, avril-Juin, n° 2, p. 23-25.

vie post-carbone » (*ibid.*), dont les tiers-lieux de transition peuvent être à la fois les objets et les méthodes vers un modèle de développement soutenable et solidaire au service de leur localité.

Hall (1971), que nous avons déjà mobilisé, distingue l'« espace » (sociofuge qui cloisonne les individus) et le « lieu » (sociopète qui favorise les contacts). Mais, « l'espace sociopète n'est pas plus nécessairement bon que l'espace sociofuge universellement mauvais. Ce qui est souhaitable, c'est la flexibilité de l'espace et une congruence du plan et de la fonction assurant une variété d'espaces qui se prêtent ou non aux contacts selon l'occasion ou l'humeur des individus » (Hall 1971, p. 141), c'est ainsi que les espaces de *coworking* peuvent très bien être intégrés à un tiers-lieu mais, ne pas être vecteurs de transition en raison de l'intention individuelle qui prévaut à leur fonctionnement plus économique que citoyen, ni associé à un tiers-lieu. En d'autres termes, les tiers-lieux de transition ne visent pas seulement à écologiser l'économie contemporaine en rompant avec la logique de la croissance à tout prix, y compris sous un modèle de « croissance verte » qui pense que le marché peut répondre aux attentes de l'écologie (Colby, 1990) ; ils cherchent surtout à l'humaniser en préservant tous les vivants dans leurs environnements. Dès lors, ce sont bien des processus sociaux qui sont à la source de ces transformations systémiques souhaitées par les citoyens, et qui font sens pour ces tiers-lieux de transition.

142

... à leur apport à l'impérative bifurcation

« Bifurquer, c'est modifier les axiomes, les théorèmes, les méthodes, les instruments et les organisations microéconomiques et macroéconomiques de l'économie industrielle mondiale – l'économie industrielle se caractérisant par le fait que, comme technologie, elle intègre des formalismes scientifiques à des savoirs et à des méthodes techniques de production. » (Stiegler, 2020, p. 22)

Les tiers-lieux de transition ouvrent, semble-t-il, la possibilité de bifurquer, dans la mesure où ils amènent des possibilités de développer différemment des relations sociales, de penser le changement, d'être des espaces citoyens co-construits ouverts sur leur territoire. En effet, à l'observation sur nos différents terrains, les parties prenantes les considèrent comme « un plan d'action coordonné, décentralisé et ciblé, destiné à améliorer – de manière durable – les conditions de vie des habitants d'une localité, et dans lequel le développement stimule la participation de tous les acteurs concernés » (Coelho, 1996, p. 11, cité par Stiegler, 2020). Les tiers-lieux de transitions à l'instar des travaux de Krzykowski *et al.* (2020, p. 199) démontrent que :

« le sentiment d'appartenance à une nation-localité émerge depuis un lieu où l'action individuelle et collective – empreinte de coutumes, traditions et formes de savoirs plus ou moins locales, et ouverte sur le nouveau et sur l'autre – s'accomplit comme poursuite d'une transformation psychique et collective des habitants du lieu ».

Dans chaque cas rencontré depuis 2018⁸⁸, c'est une identification au tiers-lieu de transition qui a transparu à travers un projet commun, une vision commune et partagée, une ouverture partagée sur le territoire et son « à venir ». Ainsi,

« la localité est "l'avoir lieu" d'où émerge une orientation, c'est-à-dire un sens – une fin, surgie d'une part d'un point de vue partagé par une communauté constituant ainsi un savoir, ou plutôt un faisceau de savoirs, toujours en train de diffracter en direct d'un avenir diversement ouvert ». (Stiegler, 2020, p. 52)

Le tiers-lieu de transition répond d'une forme de géographie relationnelle qui en fait un moteur de différenciation à la fois néguentropique et anti-entropique⁸⁹, face aux autres organisations moins bifurcantes : sociétés commerciales nationales ou internationales, structures financières de marché en coopératives, par exemple.

L'économie spatiale théorise la rationalité économique de l'espace habité en formalisant la théorie de la localisation (Tellier, 1993). Elle repose sur une « fonction localisation à forme mathématique » (Tellier, 1993, p. 5) qui est une fonction de profit. À ce titre, elle ne répond pas de la bifurcation théorique nécessaire et attendue. La science de gestion-management semble plus encline à appréhender autrement les relations des organisations aux territoires. Citons à ce titre, Kustos (2018, p. 243) :

« Nous retiendrons que le territoire n'est pas seulement l'espace support de l'identité collective (espace vécu, perception spatiale, mœurs, mentalités, histoire, etc.), ni seulement un espace exploité et productif (contraintes, ressources y compris humaines, infrastructures, etc.), mais qu'il est aussi un espace fonctionnel traversé de réseaux, de flux, de déplacements (aménagés en passerelles, nœuds, pôles, etc.) et qu'il est encore un espace institutionnel et politique – lieu de pouvoirs et d'enjeux partagés parfois de conflits – sur lequel les collectivités territoriales notamment exercent leur responsabilité. »

88. Dans le cadre de nos travaux au sein de l'ANR péri#work (2018-2024).

89. Néguentropique, en ce sens que les tiers-lieux de transition défendent la diversification et la nouveauté. Anti-entropique, parce que les tiers-lieux de transition refusent la standardisation et luttent contre l'épuisement des ressources.

Si cette définition contextualise de manière explicite l'environnement territorial des tiers-lieux de transition, son intérêt réside surtout, dans le fait qu'il soit envisagé de s'intéresser « au territoire comme instrument d'action publique susceptible de mobiliser l'entrepreneuriat entendu comme action collective orientée vers le développement d'un territoire » (Kustoscz, 2018, p. 244). En d'autres termes, cela nous amène à penser une forme d'écosystèmes entrepreneuriaux internalisés pour les tiers-lieux de transition, similaires aux pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) quand ceux-ci n'existent pas, ou bien qu'ils y soient eux-mêmes encastés. Notre démarche correspond à la fois à une recherche-action avec les tiers-lieux partenaires et à une recherche-intervention avec le transitio-mètre. Ne serions-nous pas finalement dans le cadre d'une recherche-contributive au service d'une économie sociale écologique (ESE) liant économie sociale et écologie, elle-même contributive ?

« L'économie contributive n'a pas de modèle figé, mais développe des principes dont les conditions d'application évoluent selon les situations locales et les savoirs des habitants. Ainsi, les bifurcations qu'elle organise s'implantent en profondeur localement tout en permettant au territoire de rester ouvert : ouvert aux autres territoires, au niveau national, à l'inter-nation, à la technosphère, tout en gardant la maîtrise de son avenir néguentropique. » (Morlat *et al.*, 2020, p. 138)

144

Opter pour cette approche, c'est valider la démarche compréhensive selon laquelle les tiers-lieux de transitions constituent, à l'échelle de chaque territoire-localité, une plateforme délibérative constituée en partant du niveau local (citoyens, habitants, voisins, TPE et PME, collectivités locales) à partir de projets formant des structures d'échanges micro-réticulaires vers des structures d'échange méso et macro-réticulaires, apprenantes.

Les tiers-lieux ont acquis un statut transitionnel d'autres lieux d'économie sociale (Glémain et Billaudeau, 2021) sans qu'ils en aient toujours conscience et ce, parce que les discours internes et externes les considèrent *a priori* comme des objets de transition sans toujours le démontrer. Cependant, le transitio-mètre que nous avons créé (Glémain et Billaudeau, 2022), et qui rend compte de leur processus de transition (*organizing*) selon plusieurs niveaux organisationnels, souligne leur capacité à participer, voire à aboutir à un changement radical à l'échelle de chaque localité qui les concerne, en promouvant « l'être » plutôt que « l'avoir », au service d'un bien-être humain situé, en y-conscience et souhaité par l'homo politicus de plus en plus citoyen et de moins en moins consommateur. Quitter le référentiel de l'électeur-consommateur médian qui n'a plus de sens face aux injonctions de transformations systémiques qui sont les nôtres, c'est faire des parties prenantes des tiers-lieux de transition, ces figures citoyennes de la transition dans le cadre d'une économie écologique, liant management et politique de la soutenabilité.

Conclusion

Les tiers-lieux sont des organisations productrices de transition(s). Il est possible de les classer selon la nature de leurs activités : tiers-lieux nourriciers, tiers-lieux sociaux, tiers-lieux culturels, tiers-lieux agroécologiques, tiers-lieux agroécologiques, etc. Mais tous, quels qu'ils soient, sont des tiers-lieux de transition qui peuvent être déclinés selon ces spécificités. Ils peuvent être définis comme des « là » caractérisés par une y-conscience collective où se développe un processus entrepreneurial communautaire au service de la transition sociétale (économique, sociale, territoriale et de gouvernance démocratique), par une pratique de coopération, d'entraide citoyenne et solidaire, au service d'un écosystème territoire-localité. Les tiers-lieux de transitions sont des opérateurs territoriaux de proximités (sociale, citoyenne, géographique) au service d'un développement durable pour tous les vivants, dans le cadre d'un management de la soutenabilité, sous statut associatif ou coopératif, qui en fait des organisations d'économie sociale écologique.

Ils développent une approche en termes d'entrepreneuralisme qui « place la notion d'entreprendre au centre d'un système de pensée et d'action » (Dejardin et Luc, 2017, p. 158) au service d'un modèle de développement durable local et ce, à l'échelle d'une communauté coopérante territorialisée. À ce titre, elle devrait rompre avec une logique d'individualisme méthodologique pour rejoindre celle de l'holisme. Il s'agirait alors de considérer que « l'entrepreneuralisme oriente, conditionne, légitime les comportements individuels et collectifs en les inscrivant dans une cohérence touchant à tous les domaines de la vie économique, sociale, culturelle et politique; une cohérence globale, systémique, voire totalisante, entièrement tendue par la recherche et la concrétisation de la nouveauté » (Dejardin et Luc, 2017, p. 158), en plaçant l'individuel au service d'un collectif d'utilité sociale et territoriale. La science et le management de la soutenabilité doivent poursuivre cette acculturation théorique non seulement en sciences des vivants, mais également en intégrant les apports de la sociologie de la transition dans le cadre de l'économie sociale, car « celle-ci offre des outils pour penser la transformation du système économique non plus comme un ajustement exclusivement technique, mais comme un processus social enrichi des débats autour du développement durable » (Gendron, 2015), que l'économie sociale écologique peut analyser et promouvoir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arnaud, E., Berger, A. & De Perthuis, Ch. (2005). *Le développement durable*, Paris, Nathan, 158 p.
- Ballet, J., Dubois, J.-L., Mahieu, F.-R. (2005). *L'autre développement. Le développement socialement soutenable*, Paris, L'Harmattan, 125 p.
- Besson, R. (2018). « Pour des espaces transitionnels », dans *Lieux in finis. Construire des bâtiments ou des lieux ?*, Éditions B42, p. 63-73. <<https://hal.science/hal-01865934/document>>

- Beucher, S. & Mare, M. (2020). « Cadre épistémologique de la notion de transition en sciences humaines et en géographie », *Bulletin de l'Association des Géographes Français* [On line], 97(4), p. 382-394. En ligne le 31 juillet 2021, consulté le 31 décembre 2021. <<http://journals.openedition.org/bagf/7554>>; DOI : <<https://doi.org/10.4000/bagf.7154>>
- Boas, F. (1911). *Introduction. Handbook of American Indian Language*. Bureau of American Ethnology, Bulletin 40, Washington DC, Smithsonian Institution.
- Boas, F. (1938)., *The Mind of Primitive Man*, New York, The Macmillan Company
- Cadiou, Ch., Cadiou, K. (2010). « Modélisation de l'intention stratégique : un essai entre imagination et construction », dans Cadiou Ch. (dir.), *L'intention en sciences de gestion*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 19-46.
- Colby, M. F. (1990). « Environmental management in development : the evolution of paradigm », *World Bank Discussion Paper*, 1990, 20 p.
- Cormerais, F., Béraud, Ph. (2003). « PEKEA, Une économie politique de la valeur sociétale ? », p. 39-50, dans Moulier-Boutang Y. (dir.), *L'économie peut-elle être solidaire ?*, Paris, Cosmopolitiques & éditions de l'Aube.
- Crétiéneau, A.-M. (2010). « Économie sociale et solidaire et Développement Durable : pensée et actions en conjonction », *Marché et Organisations*, 11(1), p. 31-71.
- Delannoy, I. (2017). *L'économie symbiotique. Régénérer la planète, l'économie et la société*, Paris, Acte Sud, 374 p.
- Durand, D. (1990). *La systémique*, Paris, PUF, 125 p.
- France Tiers-Lieux (2021). *Nos Territoires en Action. Dans les tiers-lieux on fabrique notre avenir!* Paris, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, 282 p.
- Geels, F. (2011). « The Multi-level perspective on sustainability transitions : Responses to seven criticisms », *Journal of Environmental Innovation and Societal Transitions*, p. 24-40.
- Gendron, C. (2015). « Sociologie de la transition : quelle société post-écologique ? », *Cahiers de recherche sociologique*, 58, p. 55-72. <<https://doi.org/10.7202/1036206ar>>
- Glémain, P., Urasadettan, J. & Billaudeau, V. (2024). « Coworking and entrepreneurship in non-metropolitan third-working places : which local transition? A first analysis in western of France », p. 125-141, dans Tremblay D.G. & Krauss G. (eds), *The Coworking (R)Evolution. Working and Living in New Territories*. Northampton-USA/Cheltenham-UK, Edward Elgar Publishing Ltd.
- Glémain, P. & Billaudeau, V. (2022). « Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : Penser un "transitio-mètre" pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local », *Norois*, 264-265(3-4), 139-155. <<https://doi.org/10.4000/norois.12917>>
- Glémain, P. & Billaudeau, V. (2021). « Les Autres Lieux d'Entrepreneuriat et de Salarariat en territoire rural », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 5, p. 927-951. <<https://hal.science/hal-04076717>>
- Grippon F., Chaboud-Mollard B., Jourjon R. & Laforest Ch. (2021). *Tiers-lieux à but non lucratif*. Saint-Just-La-Pendue, Collectif, coéditions RELIER et Réseau des CREFAD. 112 p.
- Hall, E.T. (1971). *La dimension cachée*, Paris, Seuil, 254 p.
- Illich, I. (1973). *La Convivialité*, Paris, Seuil, 158 p.
- Jodelet, D. (1998). « Les représentations sociales et l'étude du rapport Homme/Environnement », dans Rigas A.V.D. (dir.), *Social representations and contemporary social problems*, Athènes, Ellinika Grammata, p. 37-51.
- Jodelet, D. (2001). « Le phénomène NIMBY », dans Boyer, M., Herzlich, G. & Maresca B. (dir.), *L'environnement, question sociale. Dix ans de recherches pour le ministère de l'Environnement*, Paris, Odile Jacob, p. 91-97.
- Jodelet, D. (2011). « Dynamiques sociales et formes de la peur », *Nouvelle revue de psychosociologie*, vol. 12, p. 239-256.
- Jodelet, D. & Scipion, C. (1998). « Gouverner ou composer avec l'environnement? Le Ministère vu par d'autres administrations à la fin des années 80 », dans Barraque, B., Theys, J. (dir.), *Les politiques de l'environnement. Évaluation de la première génération : 1971-1995*, Paris, Éditions Recherches.
- Tremblay, D.-G. & Krauss, G. (2019). *Tiers-Lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs...*, Rennes, co-édition Presses universitaires de Rennes et Presses de l'université du Québec, 206 p.

- Imanishi, K. (2022 [1990]). *Comment la nature fait science*, traduit et présenté par Bergue A., Éditions Wildproject, 272 p.
- Kropotokine, P. (2020). *L'entraide, un facteur de l'évolution*, Paris, Nada éditions, 379 p.
- Kustos, I. (2018). « Entrepreneuriat et projet de territoire; un défi pour le management territorial », p. 243-265, dans Altintas, G. & Kustos, I. (dir.), *Capacités entrepreneuriales : des organisations aux territoires*, Paris, EMS éditions, Management & Société.
- Lorobach, D. & Rotmans, J. (2010). « The practice of transition management : Examples and lessons from four distinct cases », *Futures*, 42, p. 237-246.
- Maréchal, J.-P. (2005). « Le Développement Durable », dans Laville J.-L. & Cattani A.-D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Desclée de Brouwer, p. 125-133.
- Morlat, C., Landau O., Sentis Th., Cormerais F., Alombert A., Krzykowski, M. (2020). « Économie contributive : processus territoriaux de capacitation et nouvelles modalités comptables », p. 127-156, dans : Stiegler B. (dir.), *Bifurquer*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- Pelt, J.-M. (2007). *C'est vert et ça marche!*, Paris, Fayard.
- Petit, O., Froger, G. & Bauler, T. (2022). *Économie écologique. Une perspective européenne*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur.
- Pierre, J.-C. (2006). *Pourvu que ça dure! Le développement durable en question*, Le Faouet, Liv'Editions, 184 p.
- Rubens, L. & Vaidis, D. (2017). « Se rappeler ses propres transgressions : d'une menace environnementale à un défi pour soi », p. 153-167, dans Caillaud, S., Bonnot, V., Drozda-Senkowska, E. (dir.), *Menaces sociales et environnementales : repenser la société des risques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 235 p.
- Stiegler, B. (dir.) (2020). *Bifurquer*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- Stiegler, B. (2020). « Décarbonation et déprolétarianisation », p. 21-56, dans Stiegler B. (dir.), *Bifurquer*, Paris, Les Liens qui Libèrent.
- Tellier, L.-N. (1993). *Économie spatiale. Rationalité économique de l'espace habité*, Montréal, Gaëtan Morin éditeur, 278 p.
- Vanier, M. (dir.) (2009). *Territoires, territorialité, territorialisation. Controverses et perspectives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 221 p.
- Vatn, A. (2005). « Rationality, institutions and environmental policy », *Ecological economics*, 55(2), p. 203-217.
- Yong, E. (2022). *Un monde immense. Comment les animaux perçoivent le monde*, Paris, Les Liens qui Libèrent, 421 p.

2.

L'APPORT DES LABORATOIRES CITOYENS DE MEDELLÍN ET DE MADRID DANS LES TRANSITIONS URBAINES

Raphaël Besson,

Directeur de Villes Innovations, chercheur associé
au laboratoire PACTE-CNRS et co-fondateur du Laboratoire
d'usages culture(s)-art-société (LUCAS)

Dès les années 2000, les villes de Medellín et de Madrid ont expérimenté des dynamiques de transition urbaine fondées sur la culture, l'éducation, la participation citoyenne et le déploiement de laboratoires citoyens. Notre article tente de comprendre les effets de ces *laboratorios* sur les transformations des politiques urbaines et les transitions de Madrid et de Medellín. À travers ce détour par des réalités différenciées, notre objectif est d'alimenter les réflexions sur le rôle des tiers-lieux français dans les transitions.

149

Mots-clés

Laboratoires de culture citoyenne; Recherche collaborative; Transitions urbaines; Medellín; Madrid

Introduction

Que ce soit au Brésil (*LabHacker*), au Chili (*La Fabrica*), au Mexique (*Laboratorio para la ciudad*), en Argentine (*le Sentalab*) ou en Espagne (*Laboratorio de Innovación Democrática*, *LAAAB Aragón Abierto Aragón Participa*), on observe le développement de laboratoires de culture citoyenne ou d'innovation démocratique. Des laboratoires ibéro-américains d'innovation citoyenne (LABICS) ont même été créés dès 2014 par le Secrétariat Général Ibéro-américain (SEGIB), le ministère des Affaires étrangères et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le

Développement (AECID), afin de mettre en réseau ces *laboratorios* et participer au développement de projets citoyens en mesure de régénérer des quartiers défavorisés de villes latino-américaines⁹⁰.

Ces *laboratorios* tentent de créer les conditions d'un dialogue renouvelé entre les gouvernements, la société civile, la recherche scientifique et l'action culturelle. À travers des dispositifs hybrides, interdisciplinaires et intersectoriels, ils expérimentent de nouvelles formes de fabrique des politiques urbaines, pour co-concevoir des aménagements urbains et des services éducatifs, socioculturels et environnementaux.

Ces laboratoires de culture citoyenne se sont particulièrement développés dans les villes de Medellín et de Madrid. Dès les années 2000, ces villes ont expérimenté des dynamiques de transition urbaine fondées sur la culture, l'éducation, la participation citoyenne et le déploiement de laboratoires citoyens. L'objet de notre article est de mieux comprendre les caractéristiques de ces laboratoires citoyens, leurs effets sur les transformations des politiques urbaines de Madrid et de Medellín, et la manière dont ils se sont positionnés comme des espaces privilégiés de recherche et de créativité sur les transitions. À travers ce détour par des réalités différenciées, nous cherchons à déplacer le regard afin de contribuer aux réflexions sur le positionnement des tiers-lieux français dans les transitions urbaines et territoriales.

Les laboratoires de culture citoyenne de Medellín et de Madrid présentent des caractéristiques similaires à un certain nombre de tiers-lieux français comme la Halle civique⁹¹ à Paris, le LaboFriche⁹² à Marseille, la Vigotte Lab⁹³ dans le massif des Vosges, ou encore la Myne à Villeurbanne⁹⁴. Ils se retrouvent dans une même

-
90. De nombreux LABICS ont été créés dans les villes de Veracruz (Mexique, 2014), Rio de Janeiro (Brésil, 2015), Cartagena (Colombie, 2016), Nariño (Colombie, 2016), Rosario (Argentine, 2018), Guanacaste (Costa Rica, 2019) ou Guanajuato (Mexique, 2020).
 91. La Halle civique est un tiers-lieu dédié à l'expérimentation de nouvelles pratiques de démocratie participative et du débat public. Elle est installée dans le quartier Belleville à Paris (20^e). <https://www.paris.fr/pages/la-halle-civique-dans-le-20e-l-innovation-democratique-a-desormais-son-lieu-5609>
 92. Le LaboFriche est installé à la Friche la Belle de Mai à Marseille. Son objectif est d'engager « une réflexion sur les enjeux sociaux, écologiques, économiques qui traversent le milieu culturel mais aussi le quartier de la Belle de Mai. Il est un espace de rencontre, permettant de croiser les savoirs scientifiques des chercheur-euse-s et les savoirs expérientiels des acteur-ric-e-s du territoire, les habitant-e-s du quartier et les usager-ères du lieu afin de collectivement s'outiller pour répondre aux défis actuels. Il prend la forme d'enquêtes, d'ateliers participatifs, de rencontres ou de conférences ». lafriche.org
 93. « La Vigotte Lab construit et anime un tiers-lieu de 30 ha dédié à la ruralité et à la transition écologique en moyenne montagne. Le lieu propose 4 grandes familles d'activités : la recherche et l'expérimentation à l'échelle du hameau, la formation, la sensibilisation, l'entrepreneuriat. » lavigotte.fr
 94. « La MYNE est un laboratoire citoyen, tiers-lieu(x) libre et *open source* à Villeurbanne (Métropole

volonté de repenser les rapports entre les institutions, les sciences et la société, afin de bâtir un cadre de l'action publique plus coopératif et adapté aux grands défis écologiques et sociétaux.

Sans prétendre établir ici une liste exhaustive des tiers-lieux français positionnés sur les transitions⁹⁵, il semble essentiel d'examiner des questionnements ou des zones d'ombre encore insuffisamment traitées. Quels sont les effets de ces tiers-lieux sur la transformation des politiques publiques? Quelle place de la recherche, des arts et de la culture au sein de ces tiers-lieux transitionnels (Besson, 2018a; Glémain, Billaudeau, 2022)? Quelles nouvelles formes de participation, de gouvernance ou d'apprentissage?

Notre recherche sur les laboratoires citoyens de Madrid et Medellín viennent éclairer les interactions et certains effets des tiers-lieux à la française sur la transformation des politiques publiques. Nous avons également conduit une trentaine d'entretiens semi-directifs auprès des principales parties prenantes des projets : maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'œuvre, experts culturels et territoriaux associés, partenaires institutionnels et associatifs, usagers et habitants-contributeurs. Ces entretiens ont été effectués entre 2015 et 2021 concernant les laboratoires de Madrid et en 2023-2024 pour les laboratoires de culture citoyenne de Medellín. À travers ces entretiens, nous avons cherché à mieux comprendre l'origine, le fonctionnement et les effets des laboratoires de culture citoyenne sur les transitions urbaines et l'action publique territoriale. Ce travail sur entretiens a été complété par l'observation d'une dizaine de laboratoires citoyens madrilènes⁹⁶. Pour les laboratoires de culture citoyenne de Medellín, la recherche s'est inscrite dans le cadre d'une étude effectuée en 2023-2024 pour le Campus AFD⁹⁷ et la Friche la Belle de Mai. Ces deux entités s'interrogent actuellement sur les possibilités de transposition des méthodes des *laboratorios* dans le contexte des transitions urbaines marseillaises et la perspective de développement du LaboFriche (Besson, 2023). Dans cette perspective, un atelier de co-design du LaboFriche est prévu pour le premier trimestre 2025, en présence des principaux protagonistes des *laboratorios* de Medellín et des tiers-lieux culturels marseillais.

de Lyon). Sa vocation : soutenir les citoyen-ne-s qui expérimentent le futur et agissent sur les transitions (habitat, alimentation, énergie, etc.), chacun-e à sa façon (technique, art, science...), par les communs. » <lamyne.org>

95. Évoquons notamment des tiers-lieux comme l'Hermitage (Hauts-de-France), l'Effet Papillon (Bretagne), Ecopya (Normandie), E-Graine (Grand Est), l'Usine végétale (Nouvelle-Aquitaine), le 100e Singe (Occitanie), le Château de Nanterre (Île-de-France), le Fab'Lim (Occitanie), les Ateliers Blancarde (Marseille), l'Arbre (Commes), etc.
96. El campo de la Cebada, Esta es una Plaza, La Tabacalera, Medialab Prado, Espacio Vecinal Arganzuela (EVA), Almendro 3, Embajadores 18, La Ingovernable, etc.
97. Le Campus AFD est l'entité du groupe Agence française de développement dédiée à la formation de ses partenaires et au partage de savoirs et d'expériences.

Origines et caractéristiques des laboratorios de Medellín et de Madrid

Le laboratoire de culture citoyenne de Medellín

Avec 3,5 millions d'habitants, Medellín est la deuxième plus grande ville de Colombie et le deuxième centre économique du pays, après Bogotá. Dans les années 1980-1990, la ville est durement frappée par l'action des groupes de narcotrafiquants; dont le célèbre cartel de Medellín de Pablo Escobar. Les groupes narcotrafiquants s'affrontent aux blocs paramilitaires d'extrême droite dans une lutte pour le contrôle du territoire (Pécaut, 1994). Medellín est alors considérée comme la ville la plus dangereuse du monde. Avec 381 morts violentes pour 100 000 habitants, la ville connaît en 1991 le ratio d'homicides le plus élevé au monde. Des pans entiers de la ville échappent au contrôle public (Martin, 2012). En parallèle, Medellín connaît une croissance urbaine exponentielle et non maîtrisée. De nombreux *desplazados*, contraints de quitter les campagnes, s'installent dans les espaces vacants, les flancs de montagne et les quartiers informels proches du centre-ville comme Moravia ou la Comuna 13.

Face à ces crises urbaines, une nouvelle équipe municipale est élue en 2004, avec à sa tête Sergio Fajardo. Le nouveau maire met en place une politique de régénération urbaine fondée sur les principes de l'urbanisme social et du Projet Urbain Intégral (PUI), conceptualisés par l'architecte-urbaniste Alejandro Echeverri. La Ville souhaite dépasser le discours sécuritaire ambiant et un rapport essentiellement militarisé aux quartiers défavorisés. Dans la mesure où « la violence plonge ses racines dans des inégalités sociales profondes » (entretien d'Adolfo Eslava, Professeur associé au département de Sciences politiques de l'université EAFIT, 2023), Sergio Fajardo déploie une politique urbaine intégrée, axée sur la culture pour tous, l'éducation, les transports et la participation citoyenne⁹⁸.

Cette stratégie de l'urbanisme social perdure dans les mandats successifs, indépendamment des changements administratifs et politiques⁹⁹. Elle s'incarne dans la conception de politiques éducatives (*Medellín la más educada*) et l'aménagement d'infrastructures de transport en mesure de désenclaver les quartiers¹⁰⁰. Des grands équipements culturels sont érigés à l'instar du musée d'Antioquia, de la biblio-

98. La ville met en place une série de programmes de participation citoyenne comme SíCiudadanía, Vivero de Iniciativas Ciudadanas (VIC), MiMedellín, etc. (Castro et Freddy Sánchez, 2018).

99. Les maires successifs comme Alonso Salazar, Anibal Gaviria ou Federico Gutierrez vont tous reprendre les grands principes de l'urbanisme social.

100. La connexion du métro avec les lignes de télécabine du Métrocable permet de desservir les quartiers populaires à flanc de montagne et de réduire les tensions entre la partie basse (la plus aisée) et la partie haute de la ville. En 2011, les escaliers mécaniques sont construits pour connecter le centre à la population précaire de la Comuna 13 et participer au développement éducatif et culturel du quartier.

thèque *España*, des *Parques bibliotecas*, du musée de la Mémoire¹⁰¹ et de l'aménagement d'un réseau dense de conservatoires de musique. La Ville investit également dans la construction en 2016 de l'*Exploratorio* au sein du *Parque Explora*, le centre de culture scientifique de Medellín. Soutenu par l'université EAFIT et d'Antioquia, l'*Exploratorio* se conçoit comme un laboratoire de recherche collaborative, en mesure de favoriser les relations entre l'art, la science et les habitants du quartier de Moravia¹⁰².

Au-delà de cette politique aménagiste, la Ville crée dans les années 2000 un secrétariat dédié à la culture citoyenne. Au sein de ce service municipal transversal, les arts et la culture sont érigés comme des outils privilégiés de la construction citoyenne et des politiques de transition urbaine¹⁰³. Dans cette perspective, la Ville, l'Université EAFIT et son Centre d'analyse politique (CAP) créent en 2016 le *laboratorio de cultura ciudadana* qui poursuit plusieurs objectifs :

1. Recréer un lien de confiance entre les institutions publiques, les fonctionnaires et les citoyens¹⁰⁴;
2. renforcer l'éducation aux arts et à la culture, « pour parvenir à une plus grande harmonie entre les comportements des citoyens et les systèmes normatifs » (Entretien d'Adolfo Eslava, Professeur associé au département de Sciences politiques de l'université EAFIT, 2023)¹⁰⁵;

101. Construit en 2011, le Museo casa de la memoria invite à commémorer les années de violence de Medellín, dans une démarche de co-construction et de transmission de la mémoire collective.

102. Les réalisations issues de l'Exploratorio prennent des formes diverses : aménagements paysagers, jardins partagés, conception d'instruments de musique et de caméras à partir de matériaux recyclés, construction de machines volantes inspirées des créations de Léonard de Vinci, etc.

103. Sergio Fajardo est particulièrement sensible à l'apport des arts et de la culture dans la conduite de sa politique urbaine. Il aurait ainsi pour coutume de dire : « Cuando me enfrento a un problema social y no sé como superarlo, me pregunto como la resolvería un artista », « Quand je fais face à une difficulté sociale et que je n'ai pas de solution, je me demande comment un artiste pourrait la résoudre » (Entretien d'Adolfo Eslava, Professeur associé au département de Sciences politiques de l'université EAFIT).

104. Selon une Enquête de Culture Citoyenne (ECC) de 2015, seulement 26 % des habitants de Medellín ont confiance dans l'administration publique. « Il existe une perception commune au sein de la population, selon laquelle les fonctionnaires de la ville sont majoritairement corrompus » (Entretien de Valeria Mira Montoya, responsable Campus Comfama).

105. L'objectif est d'inciter les acteurs culturels et les artistes à s'engager dans la transformation urbaine de Medellín, « en améliorant la cohabitation et la qualité de vie et en élargissant la capacité créative et critique des citoyens ».

3. développer « une plate-forme permettant aux citoyens et aux fonctionnaires de concevoir et de rêver à des opportunités de transformation urbaine et culturelle pour Medellín ».

Le laboratoire se structure autour d'une méthodologie intitulée CIVICCO et définie comme un « modèle expérimental de co-responsabilité citoyenne ». CIVICCO est pensé comme « un outil utile à la création collective d'alternatives de transformation basées sur la construction de défis et d'objectifs partagés entre une diversité d'acteurs : organisations, individus et institutions. La construction d'objectifs partagés est considérée comme le point de départ d'expérimentations fondées sur la création, l'innovation et la recherche » (Echeverri et Londoño, 2017, p. 33).

Les laboratoires citoyens de Madrid

Les Laboratoires citoyens madrilènes sont créés à la suite de la crise économique et politique espagnole de 2008. Une trentaine de laboratoires citoyens¹⁰⁶ se déploie dans des espaces et bâtiments publics vacants de Madrid. Ils apparaissent en dehors de toute stratégie de planification urbaine ou culturelle, et sont essentiellement issus de l'élan spontané de citoyens ordinaires, de collectifs d'architectes-urbanistes et d'artistes, œuvrant dans les domaines de l'urbanisme tactique et culturel, de l'art collaboratif et de la culture numérique (Besson, 2018b).

D'abord ignorés par la Ville, qui les considère comme des projets utopistes, essentiellement portés par des mouvements alternatifs et anticapitalistes, les laboratoires madrilènes vont rapidement apparaître aux yeux des institutions, comme des solutions pragmatiques et utiles face à la crise économique. Les laboratoires citoyens vont initier la Ville à d'autres conceptions des politiques urbaines, en lien avec la gestion temporaire et partagée d'espaces publics vacants. En 2015, l'arrivée au pouvoir du parti de gauche alternative *Ahora Madrid*, va accélérer ce processus. Les laboratoires citoyens sont alors perçus comme des espaces d'innovation urbaine et des solutions d'avenir pour penser la gestion et la fabrique de la ville. Progressivement, les *laboratorios* dépassent les cercles de chercheurs, d'expérimentateurs, d'artistes ou de citoyens actifs. Ils induisent un changement dans la mentalité des habitants, des élus et des techniciens de la ville, « qui prennent conscience des intérêts socio-culturels et économiques à intégrer les citoyens dans le fonctionnement et la fabrique de la ville » (entretien de Belinda Tato, Directrice d'Ecosistema Urbano, avril 2015).

La nouvelle équipe municipale, portée par la maire progressiste Manuela Carmena, ne va pas chercher à instrumentaliser les laboratoires citoyens à des

106. Évoquons notamment les Laboratoires citoyens comme *Esta es una Plaza*, *La Tabacalera*, le *Campo de La Cebada*, *Almendro 3*, *la Ingobernable* ou *l'Espacio Vecinal Arganzuela (EVA)*.

fins politiques ou de marketing territorial. La Ville comprend qu'un processus d'institutionnalisation verticale aurait pour effet de miner la dynamique ascendante, autogérée et inclusive des laboratoires citoyens. La municipalité s'interroge davantage sur la manière d'accompagner ces mêmes laboratoires, en leur donnant les moyens de se développer. Elle s'intéresse également aux possibilités d'invention de nouvelles politiques culturelles et urbaines, inspirées des laboratoires citoyens. Pour ce faire, elle s'appuie sur les ressources et savoir-faire du *Medialab Prado*. Cet ancien centre dédié aux arts numériques se définit comme un « laboratoire citoyen, où les personnes, les habitants, les gens se rassemblent pour faire des projets, des expériences, des tentatives qui cherchent à améliorer la vie en commun » (García, Besson, 2018, p. 76). Cet équipement financé par la Ville présente l'intérêt d'être situé à mi-chemin entre les initiatives citoyennes et les institutions publiques. De nombreux agents de la ville de Madrid vont alors participer aux workshops du *Medialab Prado*, pour co-designer de nouvelles politiques culturelles, sociales, mais aussi des politiques de participation citoyenne et de régénération urbaine. Grâce à un espace accueillant et à la présence de nombreux médiateurs culturels, le *Medialab* favorise les rencontres entre habitants, entrepreneurs, artistes, développeurs, scientifiques, designers, architectes, activistes, acteurs culturels et institutions publiques.

« Au Medialab Prado, on essaye de réduire la distance entre les institutions, la culture et les citoyens. On travaille sur le pouvoir citoyen, la démocratie directe, la transparence, la création d'outils numériques de participation à grande échelle. On développe l'autonomie et les capacités des habitants, afin qu'ils contribuent à transformer leur environnement et leur vie quotidienne. » (Entretien de Marcos García, ancien directeur du Medialab Prado, 2018)

155

Après le lancement d'appels à projets, d'appels à candidatures¹⁰⁷, ainsi que l'organisation de workshops créatifs, de nombreux programmes seront conçus au *Medialab* à l'image de *Decide Madrid* ou des programmes coopératifs de régénération urbaine comme *Experimenta Distrito*, *MAD-RE*, *MARES*, ou *Plaz-er*.

107. Pour sélectionner les projets et les contributeurs, le Medialab Prado a développé un système performant d'appels à projet et d'appels à candidature. Il est possible de répondre aux appels à projets ouverts, soit en proposant un projet, soit en participant en tant que collaborateur. Chaque appel à projet porte sur un thème différent : les « données urbaines », la « magie et la technologie », « les laboratoires urbains », etc. Les thèmes sont suffisamment larges pour permettre la participation du plus grand nombre et d'un ensemble de secteurs et de disciplines.

Les effets des laboratoires citoyens sur la transformation des politiques urbaines et culturelles

À Medellín, les méthodes et les productions du *laboratorio de cultura ciudadana* sont analysées de 2016 à 2018 par le *Centro de Estudios Urbanos y Ambientales*¹⁰⁸ (URBAM) de l'université EAFIT. Le *laboratorio* favorise le déploiement de communautés et d'actions artistiques et culturelles dans les espaces publics des quartiers défavorisés. Il conçoit des programmes de participation citoyenne dans le cadre d'ateliers de co-création comme *Ciudadanos como vos*, *Cultura Parque*, *Mediadores de Cultura Ciudadana* ou *Laboratorios Barriales*.

Le dispositif *Cultura Parque* permet de requalifier dix-neuf parcs de la ville en mobilisant des citoyens, des acteurs culturels, des chercheurs en sciences sociales et des agents de la municipalité¹⁰⁹. La démarche débute par la réalisation d'un parc, puis d'aménagements divers, avant de définir les modalités de co-gestion des parcs. L'objectif est de « faire des parcs de la ville des espaces communs où la population se sente suffisamment en sécurité pour échanger et créer » (*Laboratorio de cultura ciudadana*, 2020b, p. 109).

Le programme *Mediadores de Cultura Ciudadana* a permis de former plus de 1 200 fonctionnaires de la ville de Medellín¹¹⁰, professeurs et étudiants à la médiation culturelle. Avec un budget de 225 k€ sur la période 2016-2019, le programme a également contribué à transformer certains équipements de la ville en *casas creativas*. Ces Maisons de la création sont devenues des « espaces d'enseignement et d'apprentissage dans lesquels les arts et la culture ont favorisé l'invention d'un nouveau dialogue entre les fonctionnaires et les habitants. Elles ont insufflé plus de créativité et d'empathie chez les fonctionnaires, grâce à la pratique de la musique ou de la littérature » (*Laboratorio de cultura ciudadana*, 2020b, p. 132).

Chaque *casa creativa* a mis en place ses propres méthodes et ateliers¹¹¹, autour de disciplines spécifiques : *Casa Tres Patios* (arts visuels), *Circo Momo* (arts du spectacle), Réseau des écoles de musique de Medellín (musique), *Sankofa y Matices* (danse), *Taller de Letras* (littérature).

108. Centre d'études urbaines et environnementales de l'université EAFIT.

109. Au total 27 000 personnes ont été mobilisées pour un investissement d'environ 370 000 \$ US (*Laboratorio de cultura ciudadana*, 2020).

110. Différents services de la municipalité ont été impliqués comme les services « sécurité et cohabitation », « santé », « jeunesse », « participation », « éducation » et « culture ».

111. Ateliers créatifs, co-création, écriture créative, conversation littéraire, « utilisation de jeu théâtral et du cirque social comme scènes alternatives pour le transfert et le renforcement des outils de cohabitation, des compétences essentielles et de la médiation ».

Selon les enquêtes de l'université EAFIT, le laboratoire de culture citoyenne est devenu un outil de pilotage stratégique pour la conception et la conduite des politiques urbaines de Medellín :

« 89 % des agents de la ville ayant participé aux ateliers du laboratoire de culture citoyenne affirment utiliser les méthodes de médiation culturelle dans leurs pratiques professionnelles. Par ailleurs, l'enquête de Culture Citoyenne de 2019 montre que la confiance des citoyens envers les institutions s'est améliorée en l'espace de 3 ans. » (Laboratorio de cultura ciudadana, 2020a, p. 10)

D'autres recherches étudient l'impact de la stratégie d'urbanisme social sur la transformation de Medellín et l'amélioration générale des conditions de vie des habitants (Destang, 2020 ; Villa, 2008). Certaines enquêtes montrent qu'en l'espace de 25 ans, le taux d'homicide a diminué de 95 % (Medellín Cómo Vamos, 2017). Le pourcentage de personnes sous le seuil de pauvreté est passé de 25 % à 13,4 % entre 2008 et 2017¹¹² et le taux de population touchée par la pauvreté extrême a reculé de 8 à 3 %. Ces données ont inspiré la production de nombreux articles et rapports attestant du « miracle de Medellín ». Selon la plateforme *TripAdvisor*, la ville de Medellín est devenue à partir de 2018 la destination la plus en vue d'Amérique du Sud. Pour *Forbes*, Medellín est « l'une des villes les plus cool de la planète » et selon le *Wall Street Journal* (2012), Medellín serait « la ville la plus innovante du monde¹¹³ ». Les prix et les labels de ville créative, de ville innovante et de ville résiliente, se succèdent pour attester de sa transformation urbaine¹¹⁴. Selon le directeur du Programme pour des villes plus sûres de l'ONU, Medellín est devenue un nouveau modèle de la gouvernance urbaine :

« En dépassant le fardeau de la violence incontrôlable qui l'a stigmatisée en tant que ville dangereuse, Medellín est aujourd'hui un laboratoire vivant d'un nouveau paradigme de planification et de gestion territoriale qui promeut la convergence explicite entre la planification et l'amélioration urbaine et les politiques de sécurité citoyenne et de cohésion sociale. » (Velasquez Monsalve, 2011, p. 14)

112. <<https://www.medellincomovamos.org>>

113. <<https://www.bureau Medellin.com/medellin-es-la-segunda-ciudad-mas-cool-del-mundo-para-visitarse-en-2018-segun-la-revista-forbes>> ; <<https://www.wsj.com/ad/cityoftheyear#:~:text=In%202012%2C%20the%20Institute%20for,as%20the%20tangible%20infrastructure%20projects>>

114. Évoquons notamment le prix Lee Kuan Yew World City Prize (2016). En 2013, la ville de Medellín rejoint le réseau des Cent villes résilientes formé par la Fondation Rockefeller. La ville est promue à l'international : elle organise ainsi plusieurs événements et s'expose en accueillant l'assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) en 2008, les Jeux sud-américains en 2010 ou le Forum urbain mondial en 2014.

À Madrid, la municipalité est accompagnée par le *Medialab Prado* pour co-concevoir de nouvelles politiques urbaines et culturelles inspirées des laboratoires citoyens. De nombreux agents de la ville participent alors aux workshops du *Medialab Prado*, pour co-designer de nouvelles politiques culturelles, mais aussi des politiques de participation citoyenne et de régénération urbaine comme *Experimenta Distrito*, *MAD-RE*, *MARES*, ou *Plaz-er*. La conception du programme *Experimenta Distrito* mobilise différents services de la ville : les directions sports et culture, celle chargée de la participation, de la transparence et de la gouvernance ouverte et le service de la coordination territoriale. *Experimenta Distrito* s'inspire directement des méthodes participatives des laboratoires citoyens, pour concevoir des politiques de régénération urbaine plus ascendantes et ancrées dans les quartiers. Selon Marcos García, l'objectif du programme est de « créer des laboratoires citoyens temporaires dans des quartiers périphériques de Madrid, afin de transformer les équipements sociaux, culturels ou économiques en des espaces d'expérimentation ouverts aux citoyens » (entretien de Marcos García, ancien directeur du Medialab Prado, 2018).

La création de la plateforme *Decide Madrid* est quant à elle directement issue du programme du *Medialab Prado* intitulé *Laboratorio de Inteligencia Colectiva para la Participación Democrática*¹¹⁵. L'objectif de *Decide Madrid*, est de créer une plateforme permettant à tout un chacun de s'exprimer sur les grands projets de la ville. Concrètement, la plateforme permet de déposer des propositions d'initiatives citoyennes, de les sélectionner *via* un vote populaire et de les financer grâce à un budget participatif¹¹⁶. La plateforme comptera près de 400 000 inscrits en 2019.

Les laboratoires citoyens vont aussi fortement influencer le développement de nouvelles politiques culturelles. En 2017, la ville de Madrid conçoit au sein du *Medialab Prado* le programme *Imagina Madrid*. Ce programme invente de nouvelles formes d'intervention dans l'espace public, en s'appuyant sur les habitants et des propositions d'artistes et de créateurs. Son objectif est de transformer certains espaces publics dégradés de la ville de Madrid en espaces culturels, notamment grâce à la mise en œuvre d'expériences artistiques, urbaines et sociales singulières. Pour cela, *Imagina Madrid* lance chaque année un appel à projets sur des espaces publics de la périphérie de la ville. Différents projets portés par des équipes pluridisciplinaires¹¹⁷ sont sélectionnés et les projets réalisés, très divers : opéra urbain interprété par des habitants, bibliothèque itinérante, créations murales, ateliers radio ou de « guérilla poétique », ateliers de cuisine participative, etc.

115. Laboratoire d'intelligence collective pour la participation démocratique.

116. En 2017, le budget participatif est doté d'une enveloppe de 100 millions d'euros (soit environ 10 % du budget annuel d'investissement de la ville).

117. Artistes, architectes, urbanistes, associations culturelles, citoyens, entrepreneurs, fondations, universitaires, etc.

Les laboratoires citoyens influencent également la création de nouvelles politiques culturelles au sein du ministère de la Culture. En s'appuyant sur les expériences du *Medialab Prado*, le ministère développe différents programmes de co-production et de co-gestion artistique et culturelle. C'est ainsi qu'il conçoit en 2015 le dispositif *Cultura y Ciudadanía*, un programme de rencontres nationales qui promeut une vision sociale, participative et émancipatrice de la culture. Un autre programme est développé avec le soutien du *Medialab Prado* : *Rural Experimenta*. Il accompagne le développement de projets d'expérimentation culturelle et d'innovation en milieu rural. Pour ce faire, un appel est ouvert chaque année aux collectivités, personnes et collectifs qui souhaitent proposer un projet de coopération culturelle en milieu rural¹¹⁸.

L'invention d'un nouveau récit des arts et des sciences en société

Le récit des arts et de la culture en société

Au-delà de la fabrique de nouvelles politiques urbaines et culturelles, les laboratoires de culture citoyenne de Medellín et de Madrid vont inventer un nouveau récit de la place des arts et de la culture dans les transitions urbaines. Les programmes issus du *laboratorio de cultura ciudadana* et du *Medialab Prado* déploient des actions culturelles ancrées localement et ouvertes à d'autres politiques publiques, qu'elles soient éducatives, urbaines, économiques ou environnementales. Ils promeuvent une « culture du faire » (Lallement, 2015), à travers le développement de micro-actions culturelles et coopératives en mesure d'agir au plus près des besoins des territoires et de leurs habitants. Ils conçoivent les établissements culturels moins comme des – équipements ou des « maisons¹¹⁹ », que comme des lieux hybrides, à l'image des tiers-lieux culturels français et des lieux intermédiaires.

Ces projets portent une lecture extensive de la question culturelle. La culture n'est pas réduite à un secteur d'activité, aux œuvres ou aux disciplines artistiques, mais elle se conçoit aussi dans sa dimension « anthropologique », en dehors des institutions culturelles (Villagordo, 2008). Les actions culturelles envisagées considèrent les cultures au pluriel, en s'intéressant aux équipements culturels et aux disciplines artistiques, mais aussi aux modes de vie, aux usages, aux valeurs, aux traditions et aux imaginaires des territoires. Par ailleurs, les ateliers de co-conception et les modalités de gouvernance ouverte des laboratoires de culture citoyenne

118. Précisions que les appels à projet sont thématiques : « La culture et la science rurale dans un contexte de crise climatique », « le patrimoine immatériel et les archives du commun », « l'éducation et l'apprentissage intergénérationnel », etc. La première édition a eu lieu en 2019 à Villanueva de Santu Adrianu dans les Asturies.

119. Terme traditionnellement utilisé depuis Malraux pour désigner les grands établissements culturels.

permettent de co-créer une offre culturelle accessible à tous, et construite en dehors des canaux habituels. La programmation culturelle des *laboratorios*, décidée en coopération avec les citoyens, s'ancre dans la vie sociale des quartiers. Elle est diverse et se déploie à travers des concerts, des performances, des expositions, des installations, des festivals ou lors de soirées de projection de films. Elle se construit autour d'ateliers de *street-art*, d'art-thérapie ou de chantiers participatifs de co-construction des espaces publics et du mobilier urbain. Ces espaces de co-programmation culturelle vont participer à la construction d'un nouveau récit de l'action culturelle. Ils vont tenter de dépasser les représentations qui considèrent les artistes comme les seuls dépositaires légitimes de la créativité, tout en questionnant le rôle des experts culturels habilités à produire les frontières normatives entre ce qui relève de l'art et du non-art. L'objectif de ce processus n'est pas tant de démocratiser la culture et de permettre à chacun de découvrir des chefs-d'œuvre, mais plutôt de favoriser la créativité, l'autonomie et les « capacités » des individus (Sen, 2000). L'objectif de ce processus n'est pas tant de démocratiser la culture et de permettre à chacun de découvrir des chefs-d'œuvre, mais plutôt de favoriser la créativité, l'autonomie et les « capacités » des individus (Sen, 2000).

Les laboratoires de culture citoyenne de Madrid et de Medellín envisagent l'art et la culture comme des outils en mesure d'imaginer, de concevoir et de développer de nouvelles politiques urbaines. Ils défendent une approche spécifiquement culturelle des transitions urbaines (Besson, 2024), autour de la conviction que les villes ne pourront se transformer pour répondre aux enjeux des transitions :

- sans recomposer leurs imaginaires aménageurs, fondés sur l'extension sans limite de nos métropoles ;
- sans repenser leurs régimes de gouvernance, afin d'établir un nouveau rapport de confiance entre les institutions publiques et la société ;
- sans transformer les modes de faire habituels des agents des collectivités, en les initiant à des modes de conception et de gestion plus coopératifs, davantage sensibles aux contributions citoyennes et aux ressources latentes des quartiers ;
- sans outiller les citoyens, en leur donnant les moyens d'agir concrètement sur leur environnement urbain, afin d'échanger, de débattre, de penser, de fabriquer, d'expérimenter et d'inventer des solutions alternatives ;
- sans développer une approche trans-sectorielle et intégrée de l'action publique urbaine, en accompagnant des projets hybrides, situés à l'articulation d'enjeux culturels, sociaux, économiques et environnementaux ;
- sans s'appuyer sur la puissance de la créativité, des expériences, des émotions et des imaginaires, pour réécrire collectivement le récit des métropoles.

Ainsi, la transformation urbaine de Medellín doit-elle beaucoup à « l'invention d'une nouvelle fiction. Le nouveau récit de Medellín a redonné une dignité aux

pauvres. L'investissement dans les arts et la culture a autorisé le rêve et la poésie. Medellín s'est transformée durablement, même si les règlements de compte sont toujours présents et que les homicides augmentent parfois à nouveau. Les quartiers ne sont plus les mêmes : aujourd'hui, ils sont pleins de vie » (Marniesse, 2023, p. 4).

Le récit des sciences en société

Les laboratoires de culture citoyenne de Madrid et de Medellín nous invitent également à réinventer le récit des sciences en société et à débattre d'un certain nombre de principes épistémologiques. Et notamment : que les sciences résulteraient avant tout de la pensée objective de scientifiques coupés de la vie sociale; que les sciences ne seraient qu'affaires intellectuelles et conceptuelles, que les savoir-faire, les pratiques matérielles ou artistiques, ne sauraient jouer une fonction décisive; que les scientifiques devraient nécessairement se situer à distance de la Cité, de la politique et des savoirs non académiques (Jacob, 2007; Pestre, 2015; Boltanski *et al.*, 2024).

Face à ces principes, les laboratoires de culture citoyenne préfèrent défendre un processus d'encastrement des connaissances académiques dans les savoirs tacites, pratiques, experts ou profanes. Pour cela, ils se fondent sur le constat que l'accroissement de la quantité des connaissances scientifiques produites, n'augmente pas mécaniquement la capacité de nos institutions et des individus à agir et à se transformer¹²⁰. Il apparaît dès lors nécessaire d'impliquer davantage les citoyens dans la fabrique des sciences, en s'inspirant des méthodes de la recherche-action et des sciences participatives. La recherche-action est définie par Hugon et Seibel (1988) comme une méthode dans laquelle « il y a une action délibérée de transformation de la réalité » (Hugon et Seibel, 1988). En permettant aux acteurs d'éprouver une série d'expériences, l'objectif est de transformer la réalité, tout en produisant des connaissances sur ces transformations sociales. Les sciences participatives sont définies comme des « formes de production de connaissances scientifiques auxquelles des acteurs non-scientifiques-professionnels – qu'il s'agisse d'individus ou de groupes – participent de façon active et délibérée » (Houllier et Merilhou-Goudard, 2016, p. 12). Dans cette perspective, les parties prenantes des projets mais aussi des non-professionnels de la culture, de l'urbanisme et de la recherche sont impliquées à différents niveaux dans le processus de déploiement des expérimentations. Ils sont intégrés dès l'origine, lors des phases de co-diagnostic, afin de débattre collectivement des

120. Les recherches en sciences sociales ou urbaines, les rapports du GIEC ou de l'IPBES, qui décrivent inlassablement l'effondrement du monde, n'ont pas eu les effets escomptés sur des prises de décisions radicales, et en mesure de se situer à la hauteur de la vulnérabilité de nos territoires : accroissement des inégalités, dépendance énergétique et alimentaire, canicules et îlots de chaleur, pics de pollution, surdensification, destruction de la biodiversité, etc.

éléments de contexte, des problématiques, des controverses ainsi que des principaux enjeux des territoires. Ils participent à la formulation des enjeux et questions évaluatives, tout en participant à la collecte de données, aux observations et à la conduite d'entretiens. Ce travail initial de mise en débat fait écho aux travaux de Dewey et plus récemment aux réflexions de Latour (2012), de Carton (2021) ou de Callon, *et al.* (2001). Ces auteurs soulignent l'importance démocratique de la participation citoyenne dès la production des savoirs. L'enquête « sociale » doit permettre de réduire les asymétries de pouvoir et « de procurer des outils au public qui lui permettent de s'identifier lui-même ou de définir ses intérêts » (Zask, 2004). Précisons que dans le cas de laboratoires madrilènes, les citoyens ont été également impliqués lors de temps essentiels de co-évaluation des projets, grâce à l'outil CIVÍMETRO conçu au sein d'une recherche-action conduite par le *Medialab Prado*¹²¹.

Conclusion

Les laboratoires de culture citoyenne de Medellín et de Madrid ne sont pas exempts de critiques. Ils connaissent notamment des limites dans leur capacité à transformer des situations d'inégalités sociales structurelles. Medellín reste une ville particulièrement inégalitaire¹²² et la violence n'a pas disparu (Jaramillo et Perea, 2014). Selon la sociologue Julie Lavielle, « derrière l'image internationale d'une ville résiliente et pacifiée, Medellín est devenue en réalité une vaste opération de renouvellement urbain, conduite à la fois au nom et aux dépens de ses habitants les plus pauvres » (Lavielle, 2020, p. 1). À Madrid, les méthodes des laboratoires citoyens peinent à transformer les outils de planification verticale des grands projets urbains, comme le projet *Madrid Nuevo Norte*.

À Medellín, certains chercheurs s'interrogent sur la réalité des processus participatifs et la possibilité pour des populations marginalisées de contribuer pleinement à la conception et à la construction des aménagements urbains (Leibler, 2013; Naef, Modoianu, 2023). D'autres s'inquiètent sur les risques d'instrumentalisation des arts et de la culture dans les stratégies d'urbanisme social de Medellín (Riffaud et Recours, 2016). Ils s'interrogent sur la pérennité des processus mis en œuvre, et notamment à Madrid, suite à la victoire du Parti populaire en 2019 grâce à une alliance avec le parti d'extrême droite Vox. Les effets de cette élection n'ont pas tardé à apparaître avec l'expulsion de certains laboratoires citoyens (*La Ingobernable, l'Espacio Vecinal de Arganzuela*) et le transfert du *Medialab Prado*

121. Le Medialab Prado a organisé différents temps de co-construction des indicateurs et de la méthode d'évaluation en impliquant les parties prenantes des laboratoires citoyens dans les protocoles d'évaluation (chercheurs, citoyens, responsables et des utilisateurs).

122. La ville a un coefficient de Gini de 0,52 en 2017, alors qu'il est de 0,34 en moyenne pour les dix plus grandes villes françaises, selon la sociologue Julie Lavielle (Lavielle, 2020).

au sein du centre d'art *Matadero*, et la perte d'une partie de son équipe et de son influence.

Au-delà de ces limites, nous souhaitons davantage souligner dans cette conclusion les apports des laboratoires de culture citoyenne quant aux réflexions sur le rôle des tiers-lieux dans les transitions. Nous en identifions essentiellement quatre.

1/ Les cas de Madrid et de Medellín témoignent de l'importance stratégique d'institutions publiques intermédiaires comme le *Medialab Prado* ou le *laboratorio de cultura ciudadana* dans les processus d'hybridation des innovations sociales issues des mouvements citoyens et des politiques urbaines des villes de Madrid et de Medellín. Ces institutions jouent des fonctions essentielles d'intermédiation, de régulation et d'expérimentation. Dans le cas des tiers-lieux français ces fonctions sont également présentes. Mais les métiers, les compétences et les fonctions des tiers-lieux mériteraient d'être davantage stabilisés, renforcés et légitimés par les institutions publiques, pour accroître leur impact sur la transformation des régimes de l'action publique urbaine.

2/ Les terrains de Madrid et de Medellín nous incitent à dépasser quelques lieux communs sur les processus d'institutionnalisation, trop souvent pensés comme l'expression des pouvoirs étatiques, qui viendraient normaliser, figer, cadrer, récupérer, détourner ou assécher des initiatives citoyennes spontanées et des formes de créativité sociale « pures ». Ils nous proposent de penser l'institution non pas comme une organisation verticale, qui exercerait un pouvoir brutal depuis le haut, mais comme un milieu de vie, un espace d'expériences, de discussion, voire de réinvention collective des connaissances, des cultures et des valeurs communes (Le Marec, 2021). Dans cette perspective, le *Medialab Prado* ou le *laboratorio de cultura ciudadana* sont moins engagés dans des processus de désinstitutionnalisation, que de ré-institutionnalisation. Ces tiers-lieux créent un cadre de discussions et d'actions collectives et territorialisées, entre le public, les élus et les agents publics, sur le maintien, l'appropriation, l'adaptation ou la réinvention de valeurs, de normes, de modèles, de représentations ou de référentiels. Ils permettent de créer une meilleure articulation/hybridation entre les niveaux *bottom up* et *top down* de l'action publique.

3/ L'intégration des dimensions artistiques et culturelles dans le fonctionnement et l'appropriation des recherches sur les transitions urbaines. Les *laboratorios* de Medellín et de Madrid sont fondés sur l'hypothèse que les arts, la culture, les imaginaires, les récits et les processus de création collective constituent autant de ressources décisives pour ancrer socialement les recherches et les réflexions sur les transitions.

4/ L'importance stratégique de la recherche-action et collaborative, afin de transformer la réalité, inciter les citoyens et les acteurs non scientifiques ou non professionnels, à participer à la production des connaissances scientifiques, et créer des espaces de rencontre et de débat entre une diversité de savoirs, qu'ils soient académiques, experts ou profanes.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Besson, R. (2018a). « De la critique théorique au “faire” : la transformation du droit à la ville à travers les communs madrilènes », *Métropolitiques*, 5 p.
- Besson, R. (2018b). « Pour des espaces transitionnels », *Lieux infinis. Construire des bâtiments ou des lieux ?*, Montreuil, Éditions B42, p. 63-73.
- Besson, R. (2023). « Les tiers-lieux à Marseille. Place forte des lieux culturels hybrides et des espaces transitionnels », *Nectart*, 17(2), p. 74-83.
- Besson, R. (2024). *Pour une culture des transitions*, Montpellier, Les Éditions du Lucas, 352 p.
- Boltanski, L., Esquerre, A. & Lazarus, J. (2024). *Comment s'invente la sociologie. Parcours, expériences et pratiques croisés*, Paris, Flammarion, 445 p.
- Callon M., Lascoumes, P. & Barthe, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain : essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, 358 p.
- Carton, L. (2021). *Cultiver et démultiplier la démocratie*, Culture et démocratie.
- Castro L., Sánchez, F. (2018). *Mi Medellín : participación ciudadana, tecnologías de la información y la comunicación y toma de decisiones*, Tesis, Universidad Externado de Colombia Facultad de Finanzas, Gobierno y Relaciones Internacionales.
- Destang, L. (2020). *Transformations urbaines et réduction de la violence à Medellín en Colombie (2002- 2020)*, Université Toulouse-Jean Jaurès, 122 p.
- Echeverri, A., Londoño, A. (2017). *Modelo Experimental de Corresponsabilidad Ciudadana – CI-VICCO*. Medellín, Universidad EAFIT.
- García, M., Besson, R. (2018). « Le Medialab Prado de Madrid : Du centre culturel au laboratoire citoyen », *L'Observatoire*, 52(2), p. 75-78.
- Glémain, P., Billaudeau, V. (2022). « Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : Penser un « transitio-mètre » pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local », *Noroi*, 264-265(3-4), p. 139-155.
- Houllier, F., Merilhou-Goudard, J.-B. (2016). *Les sciences participatives en France : États des lieux, bonnes pratiques et recommandations*, Rapport élaboré à la demande des ministres en charge de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, 124 p.
- Hugon, M.A., Seibel, C. (1988). *Recherches impliquées, Recherches action : Le cas de l'éducation*, Bruxelles, De Bœck Université, 185 p.
- Jacob, C. (2007). *Lieux de savoir*, Vol. 1. Espaces et communautés, Paris, Albin Michel, 1274 p.
- Jaramillo, A.-M. & Perea, C. (2014). *Ciudades en la encrucijada : violencia y poder criminal en Rio de Janeiro, Medellín, Bogotá y Ciudad Juárez*, Medellín, Corporación Región y Universidad Nacional de Colombia.
- Laboratorio de cultura ciudadana (2020a). *Imaginarios comunes, sueños colectivos y acciones ciudadanas : Pensando Medellín en clave de cultura ciudadana, derecho a la ciudad e innovación pública*, Universidad EAFIT, 118 p.
- Laboratorio de cultura ciudadana (2020b). *Pensar y construir el territorio desde la cultura. Derecho a la ciudad, cultura ciudadana e innovación pública*, Universidad EAFIT, 270 p.
- Lallement, M. (2015). *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil, 442 p.
- Latour, B. (2012). « Biographie d'une enquête, à propos d'un livre sur les modes d'existence », *Archives de philosophie*, 4(75), p. 549-566.
- Lavielle, J. (2020). « Quand Medellín célèbre ses pauvres pour mieux les évincer », *Métropolitiques*, 21 septembre 2020, 5 p. URL : <https://metropolitiques.eu/Quand-Medellin-celebres-pauvres-pour-mieux-les-evincer.html>
- Le Marec, J. (2021). *Essai sur la bibliothèque. Volonté de savoir et monde commun*, Paris, Presses de l'ENSSIB, 128 p.
- Leibler, L. (2013). « De la justice pour penser l'espace : transport et justice spatiale, le cas du métrocable de Medellín, Colombie », dans Laffont, G.-H., Gautier, A., Martouzet, D., Chamerois, G. & Bernard, N. (dir.), *L'Espace du nouveau monde. Mythologies et ancrages territoriaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 189-198.
- Marniesse, S. (2023). *Del miedo a la vida*, Campus AFD, 5 p.
- Martin, G. (2012). *Medellín tragedia y resurrección : mafia, ciudad y estado, 1975-2012*, Bogotá, Planeta.

- Naef, P. & Modoianu, A. (2023). « Medellín après le « miracle » : Les limites du droit à la ville créative », dans *Ville et créativité*. Genève, Seismo, p. 169-184.
- Pestre, D. (2015). *Histoire des sciences et des savoirs* (tome 3, Le siècle des technosciences, dirigé par Christophe Bonneuil et Dominique Pestre), Paris, Seuil, 516 p.
- Riffaud T. & Recours R. (2016). « Le *street art* comme micro-politique de l'espace public : entre "artivisme et coopératisme" », *Cahiers de Narratologie*, 30.
- Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité*, Paris, Seuil, 280 p.
- Velasquez Monsalve, E. (2011). « Presentación. El urbanismo social : construyendo el puente entre la seguridad humana y el derecho a la ciudad », *Laboratorio Medellín. Catalogo de diez practicas vivas*, Alcaldía de Medellín.
- Villa, B. (2008). *Medellin : une transition urbaine exemplaire*, Laboratoire LIDILEM, Université Grenoble Alpes.
- Villagordo, E. (2008). « Pour une dimension anthropologique de l'enseignement de la culture », Tréma. URL : <http://journals.openedition.org/trema/187>
- Zask, J. (2004). « La contribution de J. Dewey aux sciences sociales », *Encyclopédie des Sciences Sociales*, Paris, PUF.

3.

L'ÉCONOMIE DES TIERS-LIEUX ÉCLAIRÉE PAR LES COMMUNS¹²³

Hervé Defalvard,

Maître de conférences HDR en économie au laboratoire Erudite (EA 437)
à l'Université Gustave Eiffel.

Les nombreuses recherches sur les tiers-lieux qui en proposent des typologies le font en se basant sur les activités que ces nouveaux lieux développent. Ce faisant, elles laissent dans un angle mort la dimension économique des tiers-lieux. Notre article s'intéresse à celle-ci en l'abordant sous le prisme des communs qui nous amène à envisager l'économie des tiers-lieux. Plus que le modèle économique des tiers-lieux, les communs nous orientent vers leur façonnage, par ce nouveau mode d'allocation de ressources au service de l'usage durable de ressources au sein d'une communauté plutôt que sur le marché ou dans l'État. Cette approche révèle pour les tiers-lieux un nouvel horizon où ils rejoignent les nouvelles réalités de l'économie sociale et solidaire en commun.

167

Mots-clés

Tiers-lieux; Communs; Économie sociale et solidaire; Bloc néolibéral

123. Je remercie l'évaluateur anonyme et les éditeurs de cet ouvrage pour les remarques et commentaires apportés sur la première version de ce texte, qui m'ont permis d'en améliorer la teneur.

Introduction

Lorsque la littérature de recherche établit des typologies de tiers-lieux, elle se base sur leurs activités abordées sous divers angles : leurs fonctions, leurs finalités, leurs enjeux, voire leurs innovations. Ces typologies amènent à retenir pour les tiers-lieux des périmètres plus ou moins larges. Mais, au final, elles n'abordent que très marginalement la dimension économique des tiers-lieux.

À l'inverse, notre article s'intéresse à l'économie des tiers-lieux afin d'en esquisser, sous cet angle, une typologie. Il convient ici de commencer par éviter de confondre, d'une part, les modèles économiques ou socio-économiques des tiers-lieux et, d'autre part, l'économie des tiers-lieux. La première approche caractérise les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités des tiers-lieux dont une partie plus ou moins grande peut venir de la vente de leurs produits ou de leurs services. Différemment, la seconde approche considère l'environnement économique des tiers-lieux, caractérisé par ses modes de régulation en faisant l'hypothèse que cet environnement modèle très fortement les activités des tiers-lieux et, en particulier, leur dimension économique. Autrement dit, pour établir les modèles socio-économiques des tiers-lieux, il faut d'abord considérer dans quel environnement économique leurs activités se développent.

Dans cette perspective, les communs jouent un rôle essentiel car ils déplacent l'angle de vue en nous obligeant de passer des organisations avec leurs activités à l'économie et ses modes de régulation. En effet, les communs, dans la tradition d'Ostrom (1990), sont un mode d'allocation des ressources qui est autogouverné par une communauté et qui est alors distinct aussi bien du mode concurrentiel mis en œuvre par et sur le marché que du mode public mis en œuvre par l'État. Aujourd'hui, les communs apparaissent comme un mode alternatif de régulation de l'économie par rapport au mode néolibéral dominant.

Notre étude des relations entre les tiers-lieux et les communs¹²⁴ s'appuie sur deux projets de recherche et développement territorial menés par la chaire d'économie sociale et solidaire de l'université Gustave Eiffel, qui nous ont conduits à établir des liens entre eux. En effet, ce programme revient à initier ou à participer à des expérimentations de communs sur les territoires dont l'éco-lieu Braque en Seine-et-Marne et l'auberge autogérée El Capitan dans l'Orne font partie (Defalvard, 2024b).

Dans une première partie, nous ferons un état de la littérature sur les typologies de tiers-lieux qui nous permettra, sous l'angle de leurs activités, d'en avoir une première caractérisation. Dans une deuxième partie, nous partirons des modèles socio-économiques des associations pour nous déplacer du côté de l'économie des organisations afin de construire les bases d'une nouvelle typologie des tiers-lieux,

124. Ce lien entre tiers-lieux et communs a déjà été introduit notamment par Mathieu (2017) en appréhendant les premiers comme « des lieux d'un entreprendre en communs » (p. 1162).

basée sur les types d'économie dans lesquels ces derniers développent leurs activités. La troisième et dernière partie approfondira un type alternatif d'économie, qualifié d'Économie Sociale et Solidaire (ESS) en commun, qui offre pour les tiers-lieux la possibilité de nouvelles dynamiques sur les territoires.

Les typologies de tiers-lieux basées sur leurs activités

Comme on le sait, le concept de tiers-lieu a été proposé originellement par le sociologue Oldenburg (1989) pour identifier des lieux de sociabilité qui se situent entre la sociabilité primaire, dans la famille, et la sociabilité au travail, dans l'entreprise : « Thirds places host regular, voluntary, informal and happily anticipated gatherings of individuals beyond the realms of home and work¹²⁵ » (cité par Bouchez, 2020, p. 251). À partir de cette définition des tiers-lieux, Oldenburg en fait l'inventaire suivant : « cafes, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community », liste à laquelle Bouchez rajoute « le terrain de pétanque, la place publique, le hall de gare, etc. » (p. 251). Ces ajouts opèrent un élargissement pas toujours conforme à cette première définition des tiers-lieux qui, comme y insistent Bohas *et al.* (2017), ont pour dimension première, chez Oldenburg, d'être « avant tout un générateur de communauté » (p. 3).

Cette première définition des tiers-lieux a fait l'objet d'une très grande extension à tel point que, comme le notent Bohas *et al.* (2017), la notion de tiers-lieu « englobe aujourd'hui (de façon très discutable) des phénomènes aussi divers que ceux du “coworking”, des “centres d'affaires”, des “télécentres”, des “makerspaces”, des “fabblabs”, des “hackerpaces”, des “biohacker spaces” et autres “e-garage” et “media-labs” » (p. 5). Sans entrer, pour l'instant, dans le débat relatif à cette évolution qui a « marchandifié » les tiers-lieux, au sens « où le tiers-lieu est devenu un service et un lieu hébergeant une offre » (Bohas *et al.*, 2017, p. 8), nous souhaitons montrer que les typologies disponibles des tiers-lieux sont basées principalement sur leurs activités.

Recouvrant le périmètre des tiers-lieux de travail fondés sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication, dans une étude consacrée d'ailleurs aux clusters, Suire et Vincente (2015) en proposent une typologie basée sur leur fonction principale en distinguant : les *fabblabs* où il s'agit de prototyper collectivement de nouveaux objets ou produits, les espaces de *coworking* où des travailleurs nomades se co-localisent afin de mutualiser un lieu et, enfin, les incubateurs qui sont des lieux dédiés à l'hébergement de porteurs de projets. Ces trois fonctions peuvent être séparées ou réunies dans un même lieu de manière plus ou moins stratégique.

125. Les tiers-lieux accueillent des rassemblements réguliers, volontaires, informels et plaisants de personnes au-delà du foyer et du travail.

Au contraire, pour Fabbri (2016), sa typologie dissocie les tiers-lieux de ses trois espaces que sont les *fablabs*, les espaces de *coworking* et les incubateurs car, « si les tiers-lieux au sens d'Oldenburg constituent une option de travail intéressante pour quelques heures, de façon occasionnelle, ils ne semblent pas permettre une activité de travail de qualité dans la durée » (p. 10). L'auteure reconnaît juste la possibilité d'espaces de *coworking* inspirés par les tiers-lieux qui deviennent des espaces de « *café-coworking* » avec pour ressources le wifi, des prises électriques et des collations de qualité.

En s'intéressant encore aux tiers-lieux de travail, Boboc *et al.* (2014) proposent une typologie des espaces de *coworking* largement fondée sur la finalité de leurs activités : 1) les accompagnateurs qui aident avant tous les *coworkers*, 2) les générateurs (de revenus) avec plutôt des bureaux fermés, 3) les pépiniéristes selon une logique immobilière, 4) les puristes dans une logique de communautés de métiers, 5) les associatifs, version plus fermée des puristes, 6) enfin les accélérateurs de rencontre. Là encore, les tiers-lieux de travail peuvent associer différentes finalités autour ou non d'une finalité principale.

Capdevila (2016) s'intéresse pour sa part aux espaces ouverts d'innovation (mobilisant les nouvelles technologies de l'information et communication) dont il offre une typologie basée sur les modalités de l'innovation. On distingue ainsi les *fablabs* qui reposent sur une méthodologie d'idéation (résolution créative de problème, *Design Thinking*), les *living Labs* fondés sur l'innovation ouverte, les *hackerspaces* ou les *makerspaces* associés à l'innovation par les utilisateurs, auxquels s'ajoutent les espaces de *coworking* centrés sur l'innovation sociale qui répond à un besoin social.

En l'élargissant à de nombreuses formes sociales reconnues sous l'étiquette de tiers-lieux, France Tiers-lieux a établi une typologie en sept catégories. Pour l'année 2023, son observatoire aboutit à la répartition suivante en fonction des réponses des tiers-lieux à son enquête : 55 % des tiers-lieux disent avoir une activité de Bureaux partagés et de *coworking*, 31 % de Tiers-lieux culturels, 28 % de *Fablab* ou *Makerspace*, 16 % d'Ateliers partagés artisanaux, 14 % de *Living Labs*, 10 % de Tiers-lieux nourriciers et 6 % de Cuisines partagées¹²⁶.

En s'appuyant sur Besson (2018), Kwan (2022) distingue de son côté cinq types de tiers-lieux sur la base de la vocation principale de leurs activités : 1) les tiers-lieux d'activité basés sur la collaboration autour d'un projet commun et la mutualisation de ressources (espaces de *coworking*, ateliers partagés), 2) tiers-lieux d'innovation au service de la stimulation de l'innovation avec mise à disposition de machines à commande numérique (*fablab*, *living lab*), 3) les tiers-lieux sociaux autour de l'économie collaborative, du numérique et de l'ESS (*citizen lab*), 4) Les tiers-lieux de service au public avec des services de proximité et d'attractivité du territoire

126. Voir également : <<https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees>>

(Maison France Service, EVS)¹²⁷, 5) Les tiers-lieux culturels autour du partage des savoirs et de la culture.

Enfin, avec sans doute la plus vaste gamme de formes sociales relevant des tiers-lieux, la typologie de Prima Terra présente les enjeux auxquels répondent les activités de ces espaces avec deux axes de contrastes : enjeu sociétal *versus* enjeu entrepreneurial et enjeu de marchandisation *versus* enjeu de biens communs.

C'est sans doute avec cette dernière typologie que l'économie des tiers-lieux est la plus présente, tout du moins en arrière-plan.

L'économie des tiers-lieux à l'ère néolibérale

Lorsque la littérature de recherche sur les associations s'attache à capter leur dimension économique, elle raisonne en termes de modèles économiques ou socioéconomiques. Dans un premier temps, nous suivrons cette piste qui néanmoins se révèle insuffisante à capter l'économie de ces organisations. Car, comme nous

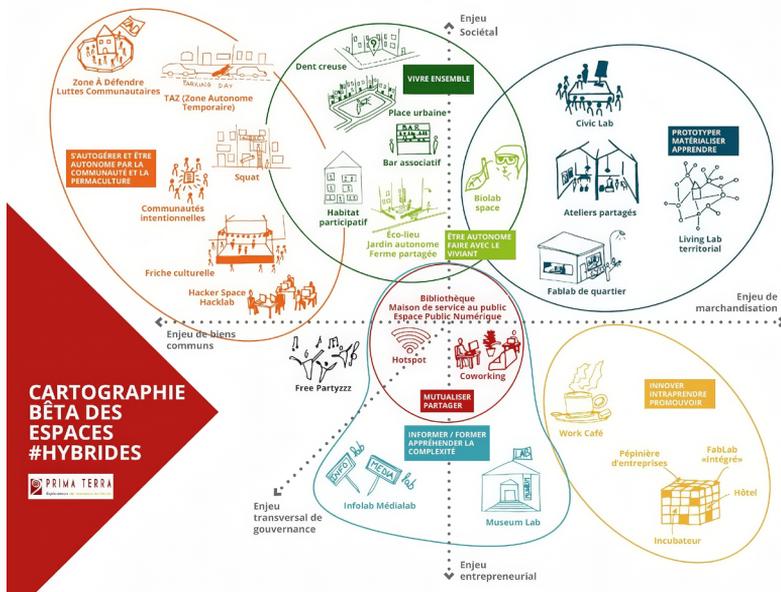


Figure 1 : Cartographie bêta des Espaces hybrides et autres tiers-lieux, par Prima Terra¹²⁸.

127. Alors que les Maisons France Service offrent, dans chaque canton, un regroupement de services publics pour en améliorer l'accès pour les usagers, les Espaces de Vie Sociale sont un agrément de la CAF décernés à des associations qui organisent sur leur territoire des liens de proximité à l'image d'un centre social.

128. <https://blogger.googleusercontent.com/img/b/R29vZ2xl/AVvXsEgKQv0Okpz47AhnhZ8Gzv8oai6Ho-nnHVHKyuq3btMmLIjozhdcFpsQ8fqjdH5MduH69nJhNNc4u4xxxBbN>

l'avons déjà mentionné, ce sont les modèles socio-économiques des organisations qui sont façonnés par les modes de régulation de leur environnement économique, et non l'inverse. Ce que remarquait déjà Vienney (1980) lorsqu'il soulignait que plus l'économie devient concurrentielle plus les organisations de l'économie sociale ressemblent par isomorphisme aux entreprises classiques. Ce que l'approche institutionnaliste en économie explicite avec Hall et Soskice (2002) d'une formule : « Pour résumer, la stratégie découle de la structure » (p. 62).

Le rapport de Bucolo *et al.* (2019) sur les modèles socioéconomiques des associations recense une première typologie de ces derniers, issue des travaux à la fois de la Conférence Permanente des coordinations associatives (CPCA) devenue Mouvement associatif¹²⁹ et de la société et cabinet d'audit et conseil KPMG. Selon celle-ci, les modèles économiques des associations se distinguent en fonction de deux critères : la nature de leurs ressources monétaires (marchande, non marchande ou mixte), et la nature du besoin (unique, global ou mixte), auquel elles répondent. Les six catégories d'associations ainsi distinguées le sont sur la base de leurs modèles économiques, selon ces auteurs, car elles ne tiennent compte que des ressources monétaires. Parce que les associations reposent également pour réaliser leurs activités sur des ressources non monétaires, avec en particulier le bénévolat, les auteurs proposent de passer à une typologie des associations basée sur leurs modèles socio-économiques intégrant ce type de ressource non monétaire.

Toutefois, dans cette nouvelle typologie, il convient d'éviter que « le bénévolat ne joue le rôle d'une ressource supplétive » (Bucolo *et al.*, 2019, p. 26) comme c'est le cas de celle proposée par le CPCA. Pour éviter cet écueil, les auteurs mobilisent le triangle de l'économie solidaire avec ses trois pôles : économie marchande (celui du marché), l'économie non marchande (celui de la redistribution par l'État) et l'économie non monétaire (celui du bénévolat et du don) avec la réciprocité (p. 30).

De manière surprenante, cet appui sur le triangle de l'économie solidaire ne débouche sur aucune typologie des associations en fonction de leurs modèles socioéconomiques mais sur la reconnaissance de l'hybridation des ressources par les associations. Les auteurs insistent alors sur une évolution avec la baisse continue des subventions accordées aux associations de plus en plus financées par des prestations liées à des contrats obtenus après leur mise en concurrence¹³⁰.

Ce court-circuit s'explique par un défaut théorique dans la construction du triangle de l'économie solidaire. Car ce dernier confond l'environnement économique des organisations avec le modèle socio-économique de celles-ci. Le marché

[9GP1zccBT91-vx8Z6y0CRUz4jiPv1Z3rOgDMI7n5f_wJHwrltdB2vqRIuPS/s1600/A3_cartographie_espaces_hybrides_140617.jpg](https://www.cartographie-espaces-hybrides.org/IMG/pdf/9GP1zccBT91-vx8Z6y0CRUz4jiPv1Z3rOgDMI7n5f_wJHwrltdB2vqRIuPS/s1600/A3_cartographie_espaces_hybrides_140617.jpg)

129. Conférence permanente des coordinations associatives devenue Mouvement associatif.

130. Sur cette évolution de la politique publique et ses transformations induites pour les associations, voir Prouteau et Tchernonog (2017).

n'est pas une économie marchande de même que l'État n'est pas une économie non marchande. Le critère marchand/non marchand ne qualifie pas à une économie qui peut être soit de marché soit publique selon son mode de régulation, mais, en comptabilité nationale, il caractérise l'activité d'une organisation. Une organisation est dite de nature marchande lorsque plus de 50 % de son budget est couvert par ses ventes sur le marché et non marchande dans le cas inverse. En croisant la nature juridique des organisations et la nature marchande/non marchande de leurs activités, nous pouvons établir une typologie juridico-économique de celles-ci (tableau 1).

Statut juridique	Nature de l'activité	
	Marchande	Non Marchande
Public	Entreprise publique	Université
Privé lucratif	Société du CAC40	Crèche commerciale
Privé non lucratif	Entreprise d'insertion associative	Atelier et chantier d'insertion associatif

Tableau 1 : Typologie des organisations selon leur nature juridico-économique

Si cette base juridico-économique pouvait permettre d'établir une typologie des tiers-lieux, celle-ci resterait insuffisante, voire insatisfaisante car, dans la perspective que nous adoptons, le modèle économique des tiers-lieux dépend de leur environnement économique et de ses modes de régulation. Aussi, nous ne la poursuivrons pas plus avant.

En adoptant une lecture gramscienne de l'économie¹³¹, nous avons montré dans Defalvard (2023) que l'économie est aujourd'hui structurée par un bloc dominant composé d'un binôme : les marchés financiarisés dont les organisations qui en dépendent sont gouvernées par le critère de la rentabilité financière et l'État néolibéral dont les organisations qui en dépendent sont sous l'injonction de minimiser le coût de la solidarité afin de pouvoir baisser la fiscalité sur le capital.

En croisant ce mode de régulation néolibéral à deux têtes avec le statut juridique des organisations, nous pouvons distinguer les organisations de l'économie du type d'économie dans lequel elles interviennent. Dans le tableau 2 ci-dessous, les relations entre les cases grisées représentent le noyau du système néolibéral avec quelques-unes de leurs organisations phares :

131. Voir Douet (2023).

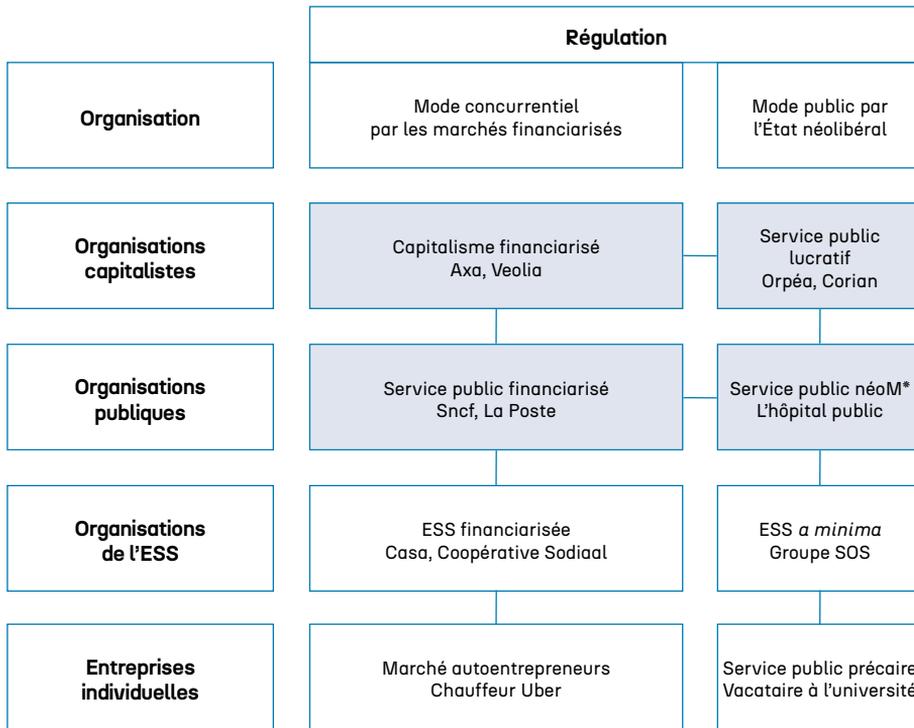


Tableau 2 : L'économie des organisations du bloc dominant (noyau et satellite)

* néoM = néomanagérialisé

Cette typologie distingue deux familles d'économie au sein desquelles les organisations de l'ESS se trouvent satellisées par le bloc dominant : l'ESS financiarisée à laquelle appartiennent aussi bien Casa (Crédit Agricole société anonyme) que la coopérative Sodiaal puisque leurs activités sont liées aux marchés financiarisés ; l'ESS *a minima* dans laquelle les organisations de l'ESS reçoivent de la part de l'État néolibéral l'injonction à minimiser le coût de la solidarité : le groupe SOS relève de cette ESS *a minima*. Dans le champ du grand âge ou des crèches, cette injonction se traduit par l'imposition de la règle d'un taux maximal d'occupation des lits ou des berceaux afin de minimiser le coût de gestion du service dans ces deux secteurs.

Les tiers-lieux rencontrés jusqu'ici à travers des typologies basées sur leurs activités se trouvent redistribués entre les différentes familles de l'économie des organisations à l'ère néolibérale. Ainsi, le FacLab hébergé au sein de l'Université de Cergy (Suire et Vicente, 2015, p. 113) est un service public de type néolibéral qui favorise « le prototypage et l'incubation d'activités commerciales » pour autant qu'elles n'entrent pas en concurrence avec les autres usages du lieu, comme le précise son règlement intérieur. Lorsque Starbucks est compté comme un tiers-lieu par Boboc *et*

al. (2014, p. 10), ce groupe en étant coté à la bourse de New York (indice Nasdaq), appartient au capitalisme financiarisé aux côtés d'Axa et de Véolia qui elles sont cotées au CAC 40 de Paris. Les Labs de PSA, SEB, Bouygues, Dassault..., dont nous parle Capdevila (2016, p. 96), se rangent aussi dans cette rubrique du capitalisme financiarisé¹³².

Mais la perspective de notre article n'est pas d'approfondir l'économie des tiers-lieux dominée par le mode de régulation néolibéral avec son binôme, les marchés financiarisés et l'État néolibéral, mais de nous tourner vers les tiers-lieux orientés par un mode de régulation alternatif, fondé sur les communs et leur régulation territoriale autonome.

L'économie des tiers-lieux avec l'ESS en commun

Depuis les années 2010, se développent de nouvelles réalités de l'économie sociale et solidaire dont les organisations deviennent parties prenantes du développement de leur territoire, participant à une nouvelle forme de régulation qualifiée de territoriale par Demoustier (2010). Dans cet article assez visionnaire, Demoustier souligne que cette nouvelle dynamique pour les organisations de l'ESS se traduit par la sortie de leur cloisonnement sectoriel ou encore affinitaire au profit d'une vision transversale du territoire. Voyons d'abord ces nouvelles réalités qui forment une « ESS en commun » (Defalvard, 2023) avant de nous demander quelles nouvelles perspectives ouvrent-elles pour les tiers-lieux sur les territoires.

La régulation territoriale autonome de l'ESS en commun

Les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ou encore les expérimentations Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD) sont deux exemples paradigmatiques de cette nouvelle ESS qui conduit leurs organisations à s'associer sur les territoires avec des organisations publiques et privées de type classique pour générer, par leur coopération, un autre mode de développement local, durable et solidaire¹³³. Ces nouvelles réalités de l'ESS forment une « ESS en commun » qui se caractérise par deux traits : d'une part, elles ressortent des communs en tant que mode d'allocation des ressources et, d'autre part, elles composent une « ESS plus grande qu'elle-même » selon la formule utilisée dans son appel par Saddier (2020)

132. Ceux-ci se rangent dans la catégorie des *open labs*, fondés sur l'innovation ouverte qui invite à penser en dehors du cadre, avec ici pour spécificités d'être créés par des grandes entreprises.

133. Le Labo de l'ESS a réalisé plusieurs études sur les PTCE (<<https://www.lelabo-ess.org/poles-territoriaux-de-cooperation-economique-ptce-0>>) alors que l'Observatoire de TZCLD recense les études relatives à ces expérimentations (<<https://www.tzclld.fr/ressources/observatoire-de-tzclld>>).

en tant que président d'ESS France, puisqu'elle dépasse le seul périmètre des organisations de l'ESS.

Ainsi, les PTCE et les expérimentations TZCLD offrent des exemples, pour certains il est vrai plus que pour d'autres, d'un nouveau mode de régulation territoriale autonome (Defalvard, 2024a), alternatif au mode néolibéral dominant. Le tableau 3 rend compte du nouveau bloc qui impose sur les territoires cette régulation autonome à travers différents types d'économie (la trame de fond gris clair indique sa place encore secondaire).

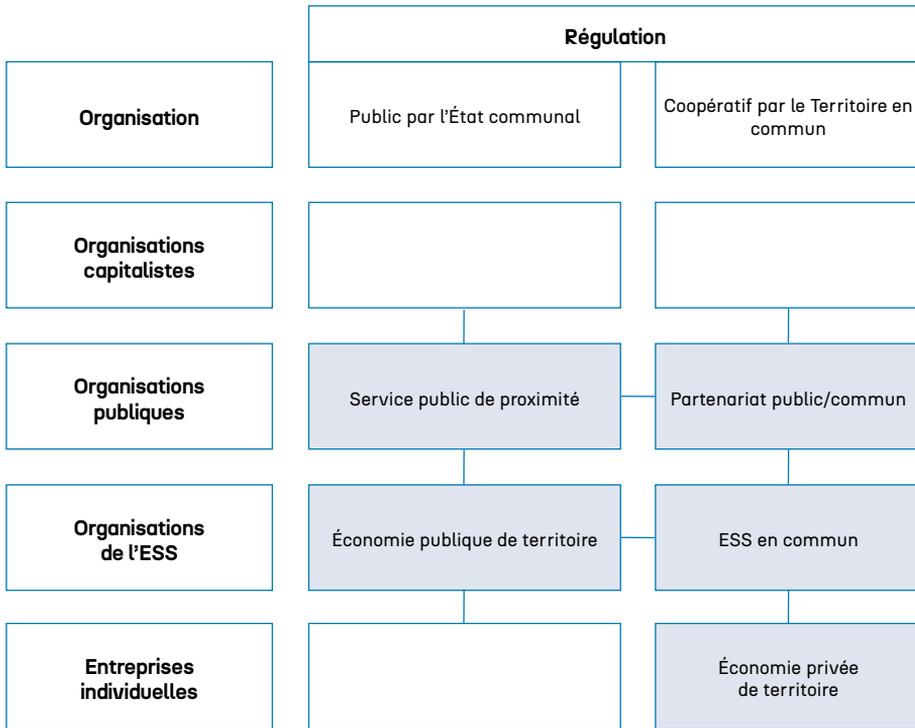


Tableau 3 : L'économie des organisations à l'aune des communs

De cette économie des organisations à l'aune des territoires en commun, l'expérimentation TZCLD dans le Puy de Dôme en offre une illustration. Lorsque sur le territoire de Gerzat et des Vergnes à Clermont Ferrand, une entreprise à but d'emploi associative (EBE)¹³⁴ porte une crèche en lien étroit avec la mairie de

134. Dans une expérimentation TZCLD, c'est le comité local pour l'emploi qui décide des activités à créer en lien avec les personnes privées durablement d'emploi et ce sont les EBE, le plus souvent de statut associatif, qui mettent en œuvre ces activités sur le territoire.

Gerzat, nous sommes dans le couplage du service public de proximité et de l'économie publique de territoire. De même, lorsque l'EBE associative « La ferme de Lucien » approvisionne les cuisines des écoles de Thiers, *via* la création d'une société publique locale (SPL), nous sommes dans le cadre d'une ESS en commun avec des collectivités partenaires. Ici, la régulation territoriale autonome intervient dans le cadre de la gouvernance collégiale du comité local pour l'emploi, réunissant les parties prenantes du territoire y compris les personnes privées durablement d'emploi, qui prend les décisions de création d'activités et d'emploi au nom d'un territoire qu'ils et elles construisent en commun.

Certes, ce mode de régulation territorial autonome occupe une place secondaire dans le système économique actuel. Mais, comme le souligne Boyer (2023), il esquisse la possibilité pour l'ESS d'être autre chose qu'une béquille du système et de ses crises en constituant « un nouveau régime socio-économique de développement » (p. 80).

Si certaines expériences de PTCE ou de TZCLD correspondent déjà à cette économie des organisations, il nous semble également que des tiers-lieux se situent déjà dans cette dynamique de territoire en commun. Pour le montrer, nous prendrons deux exemples, celui de l'auberge autogérée El Capitan dans l'Orne et celui de l'écolieu Braque en Seine-et-Marne.

Une nouvelle économie en commun pour les tiers-lieux

Les typologies de tiers-lieux basées sur leurs activités nous ont montré que ces derniers faisaient l'objet de représentations très diverses et parfois contradictoires. Dans son ouvrage récent, Burret (2023) adopte un autre angle d'approche que celui des activités en faisant l'histoire très française du « *dire tiers-lieu* » qui a vu des groupes, des lieux se revendiquer en tant que tiers-lieux. Il retient alors selon leur chronologie trois grandes familles du dire tiers-lieu, qui tendent à se chevaucher dans la mesure où les nouvelles familles ne remplacent pas les plus anciennes mais s'y ajoutent. L'auteur a largement participé à la première famille du dire tiers-lieu qui a donné, en France, la mouvance TiLiOS, acronyme de Tiers-lieux Libres et *Open Source* (p. 148-158). Au final, Burret associe ces tiers-lieux à des « lanceurs d'alerte pour appréhender les enjeux sociaux et écologiques qui nous traversent » (p. 158). Même si l'auteur reconnaît avoir un temps enfermé les tiers-lieux dans cette essentialisation TiLiOS, son ouvrage élargit la perspective en abordant deux autres générations du dire tiers-lieu, celle d'abord de « la marchandisation des tiers-lieux » (p. 159-196) puis celle, plus récente, des tiers-lieux comme « fabriques de territoire¹³⁵ » (p. 200-238). Ainsi, les tiers-lieux sont-ils de plus en plus appréhen-

135. En référence à la politique publique et l'appel à projet lancé en 2020 par l'Agence nationale de la cohésion des tiers-lieux « fabriques de territoires » : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fabriques-de-territoire-582>

dés dans leur capacité à créer des dynamiques territoriales dans des territoires en panne de vie (Nadou, *et al.*, 2023). Bien que l'histoire française des tiers-lieux soit peut-être à nuancer, il est indéniable que la plupart des tiers-lieux sont aujourd'hui développés selon un modèle territorial, principalement par les pouvoirs publics qui en assurent le financement et le soutien. Cette nouvelle orientation nous amène à nous interroger sur la manière dont celle-ci réaménage leur économie dans un sens néolibéral ou, au contraire, lui fait rejoindre la voie de l'ESS en commun.

Dans nos liens aux territoires comme intellectuel organique au sens de Gramsci, c'est-à-dire qui se relie désormais au territoire plus qu'à l'usine en tant que lieu de la conflictualité sociale et d'émergence du sujet collectif porteur d'une société alternative, le programme de R&D territoriale de la chaire d'économie sociale et solidaire de l'Université Gustave Eiffel nous associe entre autres à l'écolieu Braque, d'une part, et à l'auberge autogérée El Capitan, d'autre part¹³⁶.

L'écolieu Braque s'inscrit dans le cadre du PTCE de Paris Vallée de la Marne (PVM) dont la chaire ESS-UGE est l'organisme de R&D territoriale (Defalvard, 2024b). Cet écolieu en est même l'une de ses premières réalisations. Ce PTCE émergent est né du programme de communs expérimentaux que la chaire ESS-UGE a initié sur le territoire de l'agglomération Paris-Vallée de la Marne en mobilisant des groupes d'étudiants de la chaire ESS-UGE pour, pendant leur formation, accompagner ces expérimentations de communs de territoire. L'un des axes de ce programme est centré sur le développement de ces lieux de réemploi solidaire que sont les ressourceries et dont la taille varie en fonction des opportunités. Avec la mairie de Champs-sur-Marne, qui met à disposition depuis 2021 un local appartenant au bailleur social du quartier, laissé sans usage depuis plusieurs années, nous avons développé l'écolieu Braque autour principalement de son magasin gratuit, auquel s'ajoute un petit jardin surélevé attenant. Peu à peu, avec une ouverture tous les mardis, assurée par un groupe d'étudiants mais aussi l'organisation d'événements avec leurs animations ou d'ateliers, l'écolieu répond à sa finalité du réemploi mais aussi de sociabilité dans un quartier privé de tiers-lieu au sens premier d'Oldenburg. Une communauté mêlant habitantes, salariées de la mairie et étudiantes, donc essentiellement féminine, s'est progressivement constituée dans ce lieu dont une affiche exposée en évidence informe qu'il s'agit « d'un bien commun ». Situé à proximité du campus universitaire Descartes, l'écolieu sera demain l'un des pôles de l'éco-pôle solidaire Descartes, projet émergent porté par le PTCE-PVM. Cet éco-pôle réunit déjà plusieurs organisations en lien les unes avec les autres : le Crous¹³⁷ pour la collecte des bio-ressources transformées en compost par l'associa-

136. Pour plus de précision sur ce programme et son lien organique aux territoires voir Defalvard (2024b).

137. Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

tion M2IE¹³⁸ pour le jardin partagé Descartes dont son chantier d'insertion assure la dimension technique. Les productions du jardin bénéficieront aux étudiants-e-s de l'épicerie solidaire associative du campus. À côté du jardin sera installée dans des containers une ressourcerie qui sera en lien avec les autres ressourceries du territoire dont l'écolieu Braque. Le modèle économique de l'éco-lieu est ainsi façonné par son inscription dans le PTCE-PVM, en tant que ce dernier lui permet de combiner différentes ressources du territoire selon une régulation autonome de celui-ci. Ici, les organisations du territoire s'associent autour d'une logique d'usage des ressources afin d'assurer un bien-être et un vivre-ensemble pour tous leurs habitants, dont le tiers-lieu est partie prenante à travers un modèle économique de gratuité pour son magasin.

Avec l'auberge autogérée d'El Capitan, les liens ont été tissés dans le cadre de mon tour de France des territoires solidaires en commun à la suite de la parution de mon ouvrage *La Société du commun* en 2023 qui marque une étape importante du programme de recherche de la chaire ESS-UGE. Un premier séjour réalisé en juillet 2023 puis un second en mai 2024 me permettent de donner chair au mémoire de Master que lui a consacré Tom Guadagnin (2023).

L'auberge autogérée El Capitan est l'émanation d'un projet dont le nom Territoires en commun suffit à indiquer la proximité avec les développements proposés dans cet article. La lecture du Livre blanc présentant ce projet confirme cette première intuition¹³⁹. Pour Tom Guadagnin, l'auberge El Capitan est « une maison d'activités gérée par un collectif de bénévoles » (p. 41), qui mixte des activités ouvertes dont l'accueil en hébergement et des activités fermées entre les membres actifs de l'association. Ce qui nous paraît devoir être ici souligné est que la finalité de ces activités comme leur organisation qui, dans le mode d'allocation des ressources qu'elle constitue, relève des communs, se sont inscrites dès le départ dans une perspective plus large de fabriquer un territoire en commun. Ainsi, le tiers-lieu El Capitan s'est toujours conçu comme une porte d'entrée dans le bocage afin d'y rendre possible des démarches d'installation à travers un réseau de lieux et de liens qui se tissent au fur et à mesure avec les collectivités locales (la mairie de Sainte-Honorine-la-Guillaume), d'autres collectifs (le café associatif les Sonorines ou la coopérative, La Menuise, collectif d'artisans à Bréel installé dans ce village voisin...). Ainsi, Tom Guadagnin conclut-il son mémoire de recherche sur l'évocation du nouveau projet Bocage en commun qui lui paraît venir relayer l'aventure El Capitan et lui donner de nouvelles perspectives auxquelles je reste associée.

138. C'est l'association intercommunale de l'insertion et de l'emploi qui porte entre autres des ateliers et chantier d'insertion dans les domaines du maraîchage et de l'autoréparation des vélos.

139. <https://drive.google.com/file/d/1B2seNme3M86qIKKON4a0oU02wf54VIBH/view>

Dans ces deux exemples, les tiers-lieux ne sont plus situés soit dans une grande entreprise qui en fait un lieu d'innovation ouverte pour de futur profit, soit dans une relation de dépendance à la puissance publique qui en attend une production de lien social à moindres frais, mais s'inscrivent dans un nouveau régime socio-économique de la valeur, celui de la plus-value de vie sur des territoires en commun (voir Defalvard, 2023), qui leur facilite l'organisation sous le format d'un commun.

Conclusion

Si leur inscription dans une politique publique active a orienté les tiers-lieux vers des « Fabriques de territoires » pour reprendre l'appellation de l'AMI éponyme en 2021¹⁴⁰, cela ne suffit pas à les désatelliser du bloc néolibéral dominant auquel ils restent attachés soit directement par leur dépendance aux marchés financiarisés soit indirectement du fait de leur dépendance plus courante à l'État néolibéral.

Toutefois, cette orientation vers les dynamiques territoriales peut être saisie pour réorienter les tiers-lieux vers une économie des communs en faisant de ceux-ci des maillons essentiels dans l'institution progressive de territoires en commun comme c'est le cas de l'auberge autogérée El Capitan ou de l'éco-lieu Braque. Ici le territoire n'est plus un ensemble nominal, défini par un périmètre administratif, dont les organisations qui lui appartiennent sont peu reliées entre elles, mais un ensemble structural où les relations entre les organisations dessinent un nouveau régime socio-économique, celui du commun à la place de celui du marché. Les tiers-lieux peuvent alors affirmer une logique autogérée d'usage de leurs ressources dans le but d'une durabilité des êtres vivants du territoire selon des modalités économiques diverses et variées puisque chaque commun, comme l'a souligné Ostrom, est spécifique.

Ce faisant, les tiers-lieux pourraient venir augmenter les nouvelles réalités de l'ESS en commun sur les territoires dans leur double dimension d'une économie des communs et d'un élargissement à d'autres organisations que celles de l'ESS. Et, ce faisant, concourir à élargir la portée de son mode de régulation, offrant en retour aux tiers-lieux la possibilité de nouvelles dynamiques et de nouveaux modèles socio-économiques.

140. <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/appel-manifestation-interet-fabriques-de-territoires>

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Boboc, A., Bouchareb, K., Deruelle, V., Metzger, J.-L. (2014). « Le coworking : un dispositif pour sortir de l'isolement ? », *Sociologies, Theory and research*. <http://sociologies.revues.org/4873>
- Bohas, A., Faure, S. & de Vaujany, F.-X. (2017). *Tiers-lieux & espaces collaboratifs : Laboratoires et révélateurs des nouvelles pratiques de travail* (Note de recherche 2, p. 33). Research Group. Collaborative Spaces.
- Besson, R. (2018). « Pour des espaces transitionnels », dans E. Heureux (Éd.), *Lieux infinis. Construire des bâtiments ou des lieux?* (p. 63-73). <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01865934>
- Bouchez, J.-P. (2020). « Les nouveaux environnements internes collaboratifs », dans *Innovation collaborative, La dynamique d'un nouvel écosystème prometteur*, chap. 6., p. 245-295, De Boeck Supérieur.
- Boyer, R. (2023). *L'économie sociale et solidaire. Une utopie réaliste pour le XXI^e siècle*, Paris, Les Petits matins, 144 p.
- Bucolo, E., Eynaud, P. & Gardin, L. (2019). « Les modèles socio-économiques associatifs », *Revue de littérature*, INJEP Notes & rapports/Revue de littérature.
- Burret, A. (2017). « Étude de la configuration en Tiers-lieu : la repolitisation par le service », Université de Lyon.
- Burret, A. (2023). *Nos tiers-lieux. Défendre les lieux de sociabilité du quotidien*, Limoges, Fyp éditions, 256 p.
- Capdevila, I. (2016). « Une typologie d'espaces ouverts d'innovation basée sur les différents modes d'innovation et motivations à la participation », *Gestion 2000*, 33(4), p. 93-115.
- Defalvard, H. (2023). *La société du commun. Pour une écologie politique et culturelle des territoires*, Ivry sur Seine, éditions de l'Atelier, 264 p.
- Defalvard, H. (2024a). « la régulation territoriale autonome : de nouvelles perspectives pour les villages de Kabylie », *Revue de l'université de Tizi-Ouzou* (à paraître).
- Defalvard, H. (2024b). « L'histoire du PTCE-PVM avec celles et ceux qui l'ont faite depuis dix ans », *Cahier de la Chaire ESS-UGE*, 01-2024.
- Douet, Y. (2023). *L'hégémonie et la révolution. Gramsci penseur politique*, Paris, Éditions Amsterdam, 320 p.
- Demoustier, D. (2010). « Économie sociale et solidaire et régulation territoriale. Étude sur quatre zones d'emploi en Rhône-Alpes », *Géographie, économie et société*, vol. 12, p. 89-109.
- Fabbri, J. (2016). « Les espaces de coworking : ni tiers-lieux, ni incubateurs, ni *Fab Labs* », *Entreprendre et innover*, 31, p. 8-16.
- Flipo, A. (2020). « Espaces de coworking et tiers-lieux, les réseaux d'une nouvelle ruralité ? », *Études rurales*, 206, p. 154-174.
- France Tiers-lieux, 2021, *Rapport Tiers-lieux*, <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>
- Guadagnin, T. (2023). *L'engagement au sein du tiers-lieu rural El Capitan comme vecteurs de transformations individuelles, collectives et sociales*. Mémoire, Cnam, 117 p. (hors annexe).
- Hall, P. & Soskice, D. (2002). « La variété des capitalismes », *L'année de la régulation*, 6, p. 47-125.
- Kwan, M. (2022). « L'enjeu des convergences entre les tiers-lieux et les entreprises dans les transitions territoriales », *Géographie*.
- Mathieu, Ch. (2017), « Tiers Lieux (incubateurs de communs) », dans Cornu, M., Orsy, F. & Rochfeld, J., *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, p. 1160-1164.
- Nadou, F., Baudelle, G. & Demazière, Ch. (2023). « Introduction – Les tiers-lieux et le développement territorial », *RERU*, 5, p. 681-691.
- Prouteau, L. & Tchernog, V. (2017). « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, 163, p. 531-542.
- Saddier, J. (2020). « Appel à tous ceux qui font l'économie sociale et solidaire : "Pour que les jours d'après soient les jours heureux!" », *Tribune*, 4 mai.
- Suire, R. & Vicente, J. (2015). « Récents enseignements de la théorie des réseaux en faveur de la politique et du management des clusters », *Revue d'économie industrielle*, 152, p. 90-119.
- Vienney, C. (1980). *Socio-économie des organisations coopératives*, Paris, Coopérative d'information et d'édition mutualiste, 2 t. (1981, 386 p.; 1982, 333 p).

4.

ESSAI DE TAXONOMIE POLITIQUE DES TIERS-LIEUX

Amandine Lebrun,

Doctorante en sciences de l'information et de la communication
à l'Université Côte d'Azur au sein du Laboratoire TransitionS
(Institut Méditerranéen du Risque de l'Environnement et du Développement
Durable) et coordinatrice du réseau Sud Tiers-Lieux.

Malgré leur visibilisation grandissante, les tiers-lieux restent difficiles à cerner. Leur définition ne fait pas sens dans les classifications thématiques ou les typologies d'organisation, alors que les pratiques, récits et systèmes d'organisation collectifs laissent voir des imaginaires instituants potentiellement transformateurs. Il s'agit donc de saisir la complexité des tiers-lieux en tant qu'innovations instituantes, collectivement transformatrices de nos manières d'être au monde. C'est ce que cet article propose en les catégorisant par une taxonomie politique au regard du type idéal de société visée : une société environnementalement et socialement soutenable, porteuse d'un imaginaire favorisant le commun. À ce stade, les taxons proposés sont : tiers-lieux d'entrepreneuriat social, d'action publique et tiers-lieux en commun.

183

Mots-clés

Tiers-lieux; Typologie; Imaginaires instituants; Transformations collectives

Catégoriser les tiers-lieux par ce qu'ils transforment

Il est courant de classer les tiers-lieux au regard de leurs activités principales (nourricier, culturel, numérique, social, de formation, etc.), de leurs labellisations

en fonction des appels à projets (Fabrique numérique, de territoires, Manufacture de proximité, Deffinov, etc.), de leur statut administratif (association, SCIC, avec ou sans but lucratif, etc.) ou encore par le nombre de personnes qu'ils peuvent accueillir. C'est d'ailleurs ce qui permet d'avoir un paysage des tiers-lieux assez clair. C'est de cette manière qu'ils se présentent eux-mêmes et s'inscrivent sur la cartographie que la plupart utilisent¹⁴¹. C'est aussi par ces entrées qu'ils sont identifiés et mobilisés par les acteurs publics. Pourtant, au moment de remplir le questionnaire de recensement de 2023 porté par France Tiers-Lieux et les réseaux régionaux et thématiques de tiers-lieux, de se décrire dans les appels à projets comme « Fabriques de territoire » ou de répondre aux demandes des agents publics partenaires, les observations participantes menées montrent que les tiers-lieux cochent en général presque toutes les cases. Ils sont en même temps nourricier, numérique, culturel, solidaire, etc. Or, cette typologie centrée sur leurs activités principales ne dit rien de leur potentiel de transformation sociale et environnementale.

Cependant, l'analyse des sites internet de près de 200 tiers-lieux de PACA¹⁴² montre que la majorité d'entre eux affiche une volonté de changement, leur caractère innovant ou leur souhait d'agir pour les transitions. Il s'agira donc de comprendre, puisqu'ils mobilisent le concept et leurs partenaires aussi, en quoi les tiers-lieux relèvent d'innovations sociales et dans quelles mesures certaines de ces innovations pourraient favoriser un futur désirable, soutenable socialement et environnementalement au regard des Objectifs de Développement Durable (ODD)¹⁴³. C'est l'avenir contrefactuel qui semble permettre une réponse acceptable aux scénarios d'effondrement ou technologistes et c'est celui dont mes travaux cherchent à favoriser la mise en Œuvre, dans une perspective constructiviste¹⁴⁴.

141. Cartographie collaborative de France Tiers-Lieux, qui recense désormais près de 3 500 tiers-lieux et est l'outil principal de référencement pour les tiers-lieux qui souhaitent entrer dans l'écosystème, dernière consultation août 2024 : <<https://cartographie.francetierslieux.fr/?ga=2.138127536.1649890544.1651669894-1589735040.1651669894>>

142. Analyse réalisée en 2023 sur les données 2022.

143. Objectifs de Développement Durable des Nations Unies : <<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>>

144. Je mène ma thèse en même temps que je travaille pour et avec des tiers-lieux, d'abord dans un tiers-lieu puis pour le réseau régional de PACA. Ma position de chercheuse embarquée est un choix pour participer à transformer notre société par les tiers-lieux. C'est pour cette raison que j'ai choisi d'y travailler et de le étudier dans le même temps. C'est ce qui justifie l'écriture de cet article à la première personne du singulier. Quoique je reconnaisse la dimension collective de ce travail par son appui sur les savoirs des communautés scientifique et professionnelle, mais aussi par son objet éminemment collectif, il me paraît important d'en reconnaître la part de subjectivité et la volonté qu'il soit utile dans une visée de changement que j'explique par ailleurs. Voir à ce propos l'introduction des thèses de Nicolas Duracka (Duracka, 2016) ou de Geoffrey Volat (Volat, 2021).

S'il ne s'agit en aucun cas de proposer une typologie des tiers-lieux qui servirait à distinguer les vrais des faux tiers-lieux, de les classer en fonction d'une « pureté » qui ne signifie rien étant donné le flou qui les entoure. Il s'agira plutôt d'identifier les tiers-lieux qui pourraient créer les conditions favorables à l'avènement d'une société environnementalement et socialement soutenable en agissant sur la bifurcation des imaginaires.

Car c'est par l'action quotidienne que les tiers-lieux changent, transforment, pensent autrement le monde actuel, et participent ainsi de façon effective à la création d'un monde commun. Ils proposent de nouveaux arrangements du monde par leurs manières de faire, leur éthique, leurs outils, leurs délibérations, leurs controverses et leurs négociations des règles institutionnelles. C'est là que réside le potentiel d'innovation, de transformation créative des et par les tiers-lieux, dans leur caractère de *fabrique instituante* :

« La fabrique instituante combine un imaginaire et aussi des moyens d'action, des outils et des dispositifs de gestion. Elle procède autant d'un travail sur le langage et les catégories de pensée que d'un combat mené auprès des pouvoirs publics autour de l'interprétation des règles et pour faire exister de nouveaux droits (...). » (Bureau *et al.*, 2019, page de dictionnaire-lettre F)

Ce concept traduit avec une perspective politique la relation créatrice entre institutions et pratiques citoyennes de négociation de l'institué. C'est par les stratégies déployées pour faire bouger les règles de droit et les normes (instituées), que les citoyens agissent sur les imaginaires qui y sont liés (processus instituant). Saisir en quoi les tiers-lieux relèvent de fabriques instituantes, c'est dépasser la réflexion qui les positionne comme innovations pour saisir leur potentiel de transformation ontologique, c'est-à-dire leur capacité à transformer notre manière d'être au monde en agissant sur les imaginaires instituteurs (concept de Cornelius Castoriadis explicité dans Quiriny, 2019). En même temps, ce sont ces transformations collectives qu'ils participent à agencer qui les construisent dans ce qu'ils ont de plus innovant. Cela nous enjoint donc à mobiliser un cadre d'analyse qui articule imaginaire constitutif de Castoriadis¹⁴⁵ et la médiologie de Régis Debray (telle qu'elle est explicitée dans Jeanneret, 1995), soutenu par une méthodologie participante hybride.

L'analyse présentée plus loin est co-construite avec les acteur-ric-e-s des tiers-lieux de la région Provence-Alpes-Côtes-d'Azur comme « étude de cas élargie » (un concept de Burawoy, 2003). C'est-à-dire que pendant trois ans, il s'agissait de faire des allers-retours entre apports théoriques, confrontations empiriques en tiers-lieux, retours vers la théorie pour proposer des ajustements aux expérimentations menées, affiner la problématique, le cadre théorique et les outils. En complément, la trian-

145. Cornelius Castoriadis développe le concept d'imaginaire instituant.

gulation des données, empruntée à l'anthropologie, permettait d'étudier l'action en train de se faire en même temps que sa mise en récit. Ici, les données analysées proviennent de différentes sources :

- d'une vingtaine d'entretiens semi-directifs avec des acteur-ric-e-s engagé-e-s dans l'écosystème des tiers-lieux en France,
- d'observations participantes menées lors des rencontres du réseau Sud Tiers-Lieux pendant un an et demi (réunions de travail entre tiers-lieux et avec des partenaires publics, rencontres conviviales en présentiel),
- de corpus de documents de travail de Sud Tiers-Lieux ainsi que de documents de communication externe d'une trentaine de tiers-lieux de France, complétés de l'analyse des sites internet des tiers-lieux de PACA (en 2022),
- d'entretiens libres menés au cours de la réalisation de six cartographies sensibles avec les membres du tiers-lieu Sainte-Marthe à Grasse.

Médiologie et imaginaire instituant : là où les tiers-lieux changent les rapports au monde

186

La recherche embarquée suit le rythme des collectifs. C'est en participant à l'agir collectif que l'on peut comprendre ce que c'est que de « *faire tiers-lieux* », c'est-à-dire vivre l'agir des tiers-lieux en même temps qu'ils transforment notre manière d'être au monde. L'objet se confond dans le fait social et les séparer pour gagner en lisibilité ferait perdre son sens et empêcherait de percevoir le potentiel de transformation des dynamiques. Autrement dit, les dispositifs qui constituent les tiers-lieux ne peuvent pas être considérés indépendamment les uns des autres ou de la relation qui les produit en même temps qu'ils la co-construisent. On « *fait tiers-lieux* » davantage qu'on est ou pas un tiers-lieu. Car les tiers-lieux sont inscrits dans ce que Edgar Morin nomme un processus récursif (Morin, 2005). C'est-à-dire qu'en créant, en produisant, en faisant et en agissant, les tiers-lieux se transforment eux-mêmes, tout comme leurs actions transforment les personnes et les territoires en liens. Leur action collective les constitue dans une sorte de boucle de rétroaction complexe et productrice d'un commun¹⁴⁶ en tiers-lieux. Dès lors, il devient complexe de dissocier les ressources, où selon la médiologie de Régis Debray, la Matière Organisée (MO) que sont les communs des tiers-lieux (par exemple la plateforme Movilab), du fait social instituant (*faire tiers-lieux*), le commun ou l'Organisation Matérialisée (OM) (le concept est bien expliqué

146. Je définirai le commun plus loin et l'utilise ici comme le font la plupart des tiers-lieux, comme une ressource, bien que ce ne soit pas le sens qui soit pertinent.

dans Löwy, 1998). Les interdépendances entre communauté, ressource, gouvernance et accessibilité, dans une finalité de transformation socialement et environnementalement soutenable¹⁴⁷ (MO), ne peuvent pas être considérées indépendamment les unes des autres ou de leurs relations, mais sont toujours strictement liées dans leur co-construction respective (OM).

C'est à cet endroit que la médiologie de Régis Debray (explicitée dans Jeanneret, 1995), nous apporte les cadres conceptuels qui permettent la réflexivité sur les tiers-lieux en tant que fabriques institutantes. Elle assoit le socle réflexif permettant d'intégrer les controverses à la construction collective de la réalité et comme dynamique fertile pour la négociation de nouveaux arrangements du monde. La médiologie permet d'analyser les tiers-lieux comme dispositifs d'intermédiation, sans les réduire. Elle pose la question des espaces de coïncidence entre radicalité face au néolibéralisme et institutionnalisation pour pouvoir exister durablement. Elle nous guide vers les tensions fertiles, les conflits intégrateurs qui instituent en essayant de ne pas institutionnaliser et nous renvoient ainsi vers l'imaginaire castoriadien. Bernard Quiriny (Quiriny, 2019) explique que pour Cornelius Castoriadis, les collectifs humains sont créateurs et créatifs. En cela, ils participent à la création permanente de leurs institutions et ce faisant, ils créent du sens, un rapport au monde qui est propre à chaque société. C'est *l'imaginaire social*. En ce sens, chaque collectif, chaque communauté produit ses propres significations et se pense à partir de ce qui fait sens pour elle : spatialité, temporalité; objets naturels, surnaturels, objets humains en relations définies par la société et son monde, mais toujours en création (Quiriny, 2019). Ainsi, la société est à la fois instituée (faite, normée) et institutante (en train de se faire) par le mouvement permanent de l'imaginaire social.

Alors que font les tiers-lieux? Est-ce que faire tiers-lieu revient forcément à être une *fabrique institutante*? Autrement dit, est-ce que tous les tiers-lieux ont un potentiel transformatif? C'est ce que la plupart vendent, et ce mot est utilisé à dessein. Les analyses menées sur les corpus documentaires, montrent que le champ lexical de la transformation, du changement est largement mobilisé par les tiers-lieux lorsqu'il s'agit de se décrire sur leurs outils de communication externe, pour se présenter certes, mais aussi pour argumenter de leur intérêt, en lien avec une offre de services. Le discours que les tiers-lieux tiennent sur eux-mêmes est donc assez unifié et fait écho à celui utilisé dans le rapport 2021 de France Tiers-Lieux et auparavant dans le cadre de la Mission *coworking* (CGET / Fondation Travailler Autrement, 2018). Pourtant, au-delà de l'analyse des corpus communicationnels, la triangulation des données et les méthodes participatives montrent des différences dans l'agir collectif, dans les valeurs qui fondent les actions collectives. Une fois que l'on dépasse le

147. Il s'agit des quatre dimensions constitutives des communs de capacités au regard du type idéal de société que je cherche à voir advenir, appuyé sur les travaux de Geneviève Fontaine. Voir le blog de la recherche : <https://tetrisrecherche.wordpress.com>

discours marketing performatif et que l'on s'intéresse aux actions collectives et au sensible, on constate que si les tiers-lieux semblent relever d'innovations sociales, ils en proposent des approches variées et parfois opposées au regard de cette finalité d'alter, de faire autrement et de créer autre chose.

Dis-moi quel monde tu rêves d'habiter, je te dirai quel tiers-lieu tu fais

Les crises multiples et interconnectées que nous vivons aujourd'hui sont basées sur les manières d'être et d'habiter le monde, imprégnées par le capitalisme mondial intégré. Cette réflexion de Félix Guattari (Guattari, 1989) permet de capter ce qui a pu instaurer et pérenniser cet imaginaire néo-libéral, en intervenant notamment sur quatre registres de sens : la sémiotique économique (finance, monétarisation, décisions comptables...), la sémiotique juridique (titres de propriété, réglementation, législation administrative...), la sémiotique technico-scientifique (plans, diagrammes, études...) et la sémiotique de subjectivation (elle reprend les sémiotiques mentionnées en les incarnant, notamment dans l'urbanisme, l'architecture, les médias...) (Genosko, 2019). Quels registres de sens les tiers-lieux inventent-ils ? Quelles sont leurs pratiques, leurs agencements processuels déclencheurs de transformations dans l'imaginaire instituant ? Et qu'est-ce que cela dit d'eux ?

C'est ici que l'entrée par l'innovation sociale fait sens. La polysémie du concept fait écho à celle des tiers-lieux qui d'ailleurs se réclament largement des innovations, transitions, transformations ou alternatives au travers de leurs supports de communication (analyse des corpus communicationnels des tiers-lieux de PACA). Ainsi, identifier de quel type d'innovation sociale un tiers-lieu répond est une première entrée vers sa catégorisation au regard des bifurcations qu'il pourrait faciliter.

Ici, j'entends l'innovation sociale dans l'acceptation de sa polysémie et en m'appuyant sur les travaux de David Longtin et son équipe (Longtin *et al.*, 2021). Ainsi, l'innovation sociale est une réponse aux enjeux et besoins de la société dans un objectif de développement durable ou de développement local au service de l'émancipation collective, de la cohésion sociale et mis au jour par les acteurs sociaux (pouvoirs publics, entreprises, société civile). Dans cette perspective, les innovations sociales cherchent à transformer la société en s'appuyant sur les institutions, la participation, la gouvernance, etc.

Cette intention d'apporter une réponse ou des outils à des défis sociaux ou sociétaux, cette volonté de transformation me semblait inhérente aux tiers-lieux. Pour le dire autrement, et en m'appuyant sur les travaux d'Antoine Burret (2024) et Ray Oldenburg (1989), sans visions politiques, sans réflexions autour des agencements du monde et sans agir collectif dans cet objectif, ne serait-ce que par les discussions, on ne fait pas tiers-lieux. Pourtant, tous n'adressent pas l'innovation sociale de la même manière et cette volonté de changer le monde, plus ou moins marquée, participe à définir les collectifs. Le type de tiers-lieu dépendrait de ses finalités en ma-

tière de transformation, du changement social à la transition jusqu'à la bifurcation collective radicale.

À ce stade de l'analyse des entretiens et corpus¹⁴⁸, ainsi que des carnets d'observations de terrain en lien avec les éléments théoriques discutés plus avant, je distingue trois catégories de tiers-lieux comme autant d'innovations sociales permettant théoriquement de créer les conditions favorables à l'installation d'une société socialement et environnementalement soutenable au regard des ODD. Une recherche-action sur le sujet permettrait de tester empiriquement cette dimension théorique.

Les tiers-lieux d'entrepreneuriat social

Ils relèvent d'innovations au sens de l'approche de l'entrepreneuriat social. Souvent installés en zone urbaine, ils sont (bien) connectés, lumineux et l'agencement du lieu est travaillé. Il est modulable, pratique, pensé pour s'adapter tout en facilitant la convivialité. Les affichages sont propres, graphiquement chartés, présents pour guider et informer, souvent en mélangeant français et anglais. Ils se décrivent comme des « lieux d'innovations », parlent de « rêves » et de « pouvoir d'agir », de « coopérations », de « créativité », et des « impacts positifs¹⁴⁹ » qu'ils ont sur le territoire et auprès de leurs « clients, petits ou gros abonnements¹⁵⁰ ». On y trouve toujours un *coworking* et des salles à louer un peu moins chers que les prix du marché, un public de jeunes entrepreneurs, des cadres disruptifs, des étudiants. Il y a peu de mixité sociale entre les personnes, à l'image d'un tiers-lieu marseillais, où les activités du lieu font venir également des écoles, des personnes éloignées de l'emploi, des créatifs en télétravail. Ils ne se mêlent pas, ou peu, entre eux, mais se croisent lors des visites de présentation ou des ateliers et peuvent partager une table lors du repas du midi au « *food truck*-cantine bio ». Il en est de même avec les équipes et autres résident-e-s du tiers-lieu qui se connaissent mal et n'ont souvent qu'une relation de bailleur-locataire, la convivialité et la sensibilité sociale et/ou environnementale en plus.

Les tiers-lieux d'entrepreneuriat social relèvent en fait d'un imaginaire néo-libéral proche des entreprises sociales. Ils cherchent sincèrement à apporter des solutions aux problématiques sociales et le font en stabilisant leur modèle économique tout en soignant une posture ascendante dans les relations aux personnes

148. Le travail de thèse est encore en cours au moment de la rédaction de cet article donc les analyses s'appuient sur des résultats encore partiels.

149. Champ lexical extrait des analyses des sites internet de certains tiers-lieux de PACA. 2022.

150. Extrait d'un exposé public d'un tiers-lieu marseillais décrivant son fonctionnement lors d'un événement du service Développement économique, emploi et attractivité de la métropole d'Aix-Marseille-Provence en 2023.

qu'ils souhaitent aider et au regard de leurs pratiques internes. Faire remonter les besoins des publics pour les traduire de façon opérationnelle en y ajoutant une touche de durabilité; favoriser l'intelligence collective, éviter les logiques managériales hiérarchisées, etc. Ils mettent l'accent sur les compétences et savoir-faire de leurs équipes et sur les partenaires prestigieux qui leur ont fait confiance. Ils mesurent leurs impacts qu'ils valorisent dans des rapports de qualité et des newsletters efficaces.

D'un point de vue transformatif, si ces tiers-lieux ont des impacts positifs sur leurs territoires, ils ne paraissent pas favoriser de transformations collectives vers une société du commun car ils s'inscrivent dans les registres sémiotiques et des praxis qui entretiennent un imaginaire néo-libéral. Les pratiques de coopération sont superficielles car centrées sur une vision philanthropique de la solidarité, et appuyées sur des logiques de don contre don directes. L'accessibilité de ces tiers-lieux n'est pas inconditionnelle dans sa réalité effective : on peut toutes et tous y aller si on paie 15 €/journée de *coworking*, si on y consomme un *café latte* ou si on est inscrit-e en formation pour découvrir les nouveaux métiers des transitions. Ce sont des tiers-lieux qui se portent bien économiquement, disposent d'une équipe salariée et d'un réseau de consultant-e-s indépendant-e-s, disponibles, créatif-ives qui apportent du dynamisme et des compétences précises sur les actions : facilitation graphique, design public, animation, etc. En termes de transitions, les tiers-lieux d'entrepreneuriat social agissent au niveau de l'individu. Les formations proposées, accompagnements sociaux menés, incubations développées, facilités d'accès à des outils ou machines etc., soutiennent de façon originale et efficiente les personnes qui en bénéficient. On remarque toutefois que ces accompagnements sont souvent ponctuels ou irréguliers et ne sont pas ouverts à toutes et tous de façon inconditionnelle. Si l'ambiance est conviviale, propice aux nouvelles idées et aux rencontres fertiles, elle n'est pourtant pas accessible de façon effective aux personnes invisibilisées ou fragiles. Les pratiques collectives restent en surface : on peut y participer à un atelier d'intelligence collective. Ces pratiques pourront soutenir des petits changements individuels ou créer des déclics vers plus de soutenabilités. Cependant, ils ne proposent pas de changement radical dans les agencements du monde capables à mon sens de permettre de bifurquer collectivement.

Les tiers-lieux d'action publique

Si on croisait les théories d'innovations sociales à celles sur les tiers-lieux – ce qui fait sens d'un point de vue des pratiques collectives et en lien avec les imaginaires – on pourrait rapprocher cette catégorie de tiers-lieux de l'approche de la modernisation des politiques publiques et du *New Public Management* (Longtin *et al.*, 2021). En effet, ils semblent fonctionner en se calquant sur ses ambitions : être aussi efficaces et novateurs que des start-up tout en servant l'intérêt général et en

s'appuyant sur les politiques publiques et leurs instruments. On les trouve souvent dans les Quartiers Politique de la Ville, Zone de Revitalisation Urbaines, Petites Villes de Demain ou dans les petites communes rurales¹⁵¹. À l'image d'un tiers-lieu de PACA où j'ai travaillé au démarrage de la thèse, ils disposent d'un bâtiment mis à disposition plus ou moins gracieusement par la collectivité avec qui ils entretiennent de bonnes relations. Parfois même, elle est représentée au sein des organes de gouvernance et contribue au pilotage du collectif. Les actions de ces tiers-lieux répondent directement à un manquement des services publics. Ici la mixité des publics est importante mais ils se mêlent peu aux membres du tiers-lieu (salariés, bénévoles actifs) en dehors du temps consacré au service qui motive leur présence. Les références qui fondent ces tiers-lieux, souvent incarnées par les plus anciennes des habitué-e-s, sont empruntées à l'éducation populaire et au syndicalisme ouvrier. On y défend l'intérêt général, une vision philanthropique de la solidarité et parfois des logiques engagées et militantes. Pourtant, on y applique des méthodes et des cadres qui relèvent du secteur marchand. On y parle d'efficacité, et on mesure les impacts, souvent pour rassurer les financeurs (surtout publics), tout en mobilisant les valeurs de partage, les rencontres, le bien-être, l'inclusion et l'accès aux services publics pour tous-tes. Ils ont une visée économique et sociale, parfois culturelle, numérique ou écologique adossée à une volonté de réforme de l'action publique qui se doit d'être plus innovante et efficace, rapprochée des citoyens et citoyennes au plus près des territoires.

Pourtant là encore, le potentiel transformatif des tiers-lieux d'action publique reste limité du fait de la marchandisation croissante des services publics et des logiques de rentabilité et d'efficacité qui y sont corrélées. Pour cette catégorie de tiers-lieux, une « soutenabilisation » des pratiques apparaît. Cependant leurs pratiques se heurtent au modèle politique dominant dans lequel ils sont imbriqués, à l'image de l'action publique elle-même. Les modèles économiques de ces tiers-lieux cherchent particulièrement à s'hybrider en équilibrant revenus d'activités et subventions publiques afin d'être « autonomes ». Aussi parce que, s'agissant souvent de petites collectivités, elles n'ont pas les moyens de financer les tiers-lieux et qu'il s'agit du modèle de financement de plus en plus emprunté par les services publics eux-mêmes. Alors souvent, les stratégies de soutien reposent sur des accords différents, créateurs d'innovations notamment dans les pratiques : mécénat

151. Sur les QPV : voir le site du Ministère de l'aménagement du territoire et de la transition écologique (MAJ 2024 : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/politique-de-la-ville#scroll-nav_4). Pour les ZRU ou Zones de Revitalisation Rurales sont des dispositifs d'exonérations fiscales pour certains territoires : voir le site du Ministère de l'économie (MAJ 2024 : <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/exoneration-impots-zones-zafr-ber-zrd-zrr-zfu-qpv>). Et Petite Ville de Demain est un programme d'accompagnement des petites communes et intercommunalités de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : voir le site <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45#scrollNav-1>.

de compétence d'un agent, mise à disposition de matériel, tarif (très) préférentiel sur les loyers du bâtiment, facilitation pour certaines démarches et autorisations. Parfois même, face à leurs difficultés opérationnelles à suivre et à répondre aux demandes, les partenaires publics ferment les yeux sur certaines situations peu conformes aux réglementations, facilitant ainsi l'action collective et la vie dans les tiers-lieux. C'est le cas par exemple d'un tiers-lieu numérique dont les 300 m² de bâtiment en plein centre d'une ville moyenne sont mis à disposition du collectif contre bons soins (petite rénovation, entretien, aménagements légers, etc.) par la Ville, membre du consortium. Le bâtiment est décoré étage par étage grâce à des subventions dédiées à des projets d'Éducation Artistique et Culturelle. Les jeunes de 12 à 15 ans montent en compétences numériques en utilisant les découpeuses laser pour faire des pochoirs qui sont utilisés avec des artistes en résidence pour créer une fresque sur les coopérations et le développement durable. Les jeunes découvrent le travail en équipe, une vision participative de l'art, renforcent leur créativité et peuvent tisser un lien avec le lieu, le collectif. Pourtant, ils semblent rester dans une approche servicielle ou de divertissement et ne trouvent pas la place pour des contributions au tiers-lieu. Par contre, après quelque temps, certains s'inscriront aux activités hebdomadaires ou à l'école de e-sport. D'autres expliqueront à leur maman qu'elle peut être aidée pour s'occuper des papiers de la cantine à l'espace France services.

192

Si ces manières de faire participent à renforcer une action publique plus innovante, notamment dans la relation de confiance entre les acteurs publics et les tiers-lieux, ces pratiques restent sous-tendues par un imaginaire institué. Elles n'ont qu'un effet ponctuel limité à chaque action et sa recherche de subventions, ou un effet plus lent sur les transformations ontologiques. En effet, les actions restent envisagées et évaluées avec une vision linéaire, une gestion axée sur les résultats, ou des logiques de compétitivité et d'efficacité. J'ai constaté également des difficultés à laisser faire en conscience, à faire confiance pleinement aux collectifs, leur demandant de « rendre des comptes (parce que) c'est de l'argent public, on ne peut pas faire n'importe quoi¹⁵² ». Les relations créées dans les tiers-lieux d'action publique sont particulièrement intéressantes pour ce qu'elles provoquent chez les acteurs publics en tension avec ce qui émerge du côté des citoyens et du tiers-lieu. La poursuite de la thèse viendra éclairer davantage l'imaginaire créé dans ces tiers-lieux et pour les acteurs publics.

152. Extrait d'une conversation avec les partenaires de la Politique de la Ville à propos de l'évaluation des actions et du ratio demandé pour en estimer la rentabilité (coût/personne ayant suivi l'action).

Les tiers-lieux en commun

Ce travail cherchant à outiller l'institution d'un type idéal de société, une société socialement et environnementalement soutenable grâce à un imaginaire du commun, c'est davantage sur les tiers-lieux en commun que je souhaite me concentrer. En effet, ils apparaissent comme les mieux à même d'expérimenter et d'instituer ce type de société. Plus encore, dans l'avenir contrefactuel recherché, c'est une société relevant d'une approche par les communs de capacités (Perrin, 2019) qui paraît être le type idéal de dynamique collective recherchée, favorisée donc par l'agir collectif des tiers-lieux en commun de capacités. Les travaux de Geneviève Fontaine¹⁵³ (voir notamment sa thèse : Perrin, 2019) ont ainsi montré une gradation dans le faire commun au regard du type-idéal de commun de capacités permettant d'accéder à un développement socialement et environnementalement soutenable. Elle a ainsi créé une échelle qualitative de grandeur qui permet d'évaluer le niveau de chaque dimension du commun (capteurs) dans le paysage pluriel entre commun d'Oström (1990) et commun de capacités, sans pour autant perdre de l'analyse relationnelle. Les 4 dimensions du commun étudiées, ou 4 capteurs analysés dans leurs imbrications sont l'accessibilité, la communauté, la gouvernance et la ressource.

La taxonomie politique proposée ici fait écho à cette gradation du commun et l'article avec l'étude des imaginaires sociaux qui émergent de chacun. À ce stade, les analyses ne sont pas terminées et ne permettent pas encore de communiquer sur les différentes nuances des imaginaires des communs. Par contre, un imaginaire des tiers-lieux en commun se révèle grâce à l'adaptation de cet outil et qui constitue ce dernier taxon des *tiers-lieux en commun*.

La gradation entre les taxons *tiers-lieux d'entrepreneuriat social* et *tiers-lieux d'action publique* est pensée au regard des possibles qu'ils pourraient permettre s'ils créent les conditions favorables par leurs agir-éthique au regard d'une finalité collective de société du commun. Cela paraît peu compatible avec la vision d'entrepreneuriat social, intimement liée au néo-libéralisme et donc trop éloignée du commun. Mais ce n'est peut-être pas le cas des tiers-lieux d'action publique. Sous certaines conditions, ils pourraient être facilitateurs d'un mouvement progressif vers ce type idéal de société¹⁵⁴.

Les tiers-lieux en commun relèvent donc des innovations de l'approche institutionnaliste ou d'innovations socio-territoriales (dans la classification que l'on retrouve dans Longtin *et al.*, 2021). Dit autrement, ce sont les tiers-lieux identifiés

153. On retrouve son travail sur le blog de la recherche de TETRIS : <https://tetrisrecherche.wordpress.com/category/articles-et-publications>

154. Voir à ce sujet les travaux de l'Agence Française de Développement : (AFD - Agence française de développement, 2024). Extrait vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=1NPtm3uoK2E>

comme « militants » ou « politiques » dans l'écosystème des tiers-lieux de la région PACA, bien qu'eux-mêmes ne se donnent pas (ou très peu) à voir par ces mots.

Au premier abord, les tiers-lieux en commun paraissent souvent plus familiers, moins rangés, aseptisés. Au-delà d'un mobilier souvent récupéré, de l'accumulation d'affichages, d'objets, de documents, ils sont accessibles de façon effective. On peut y passer du temps sans aucune condition et l'agencement de l'espace permet de se sentir à la maison. La mixité des usagers y est réelle et les contacts faciles, de même que la compréhension des règles d'organisation collective qui deviennent appropriables, comme une invitation à s'en saisir et donc à participer.

Pour illustrer cela, on peut regarder le mur d'instructions pour utiliser le mixeur d'un tiers-lieu des Hautes-Alpes. On y trouve des conseils techniques d'hygiène et de sécurité, mais aussi des recettes invitant à cuisiner, c'est-à-dire à participer tout en renforçant ses compétences et estime de soi.

Ainsi, les affichages permettent de comprendre ce que l'on peut faire et comment, mais aussi qui fait quoi : code wifi, planning partagé, conseils de nettoyage des toilettes, agenda pour s'inscrire à telle activité ou temps de ménage. On y trouve aussi des affichages inspirants et qui donnent à voir les débats en cours dans le lieu : lutte contre les violences sexistes et sexuelles, soutien aux manifestations contre les guerres en Europe et au Moyen-Orient, attentions au vivant, etc.

Des lectures en accès libre sont proposées, entre Éducation populaire, pamphlets anarchistes, presse indépendante locale, décolonialisme, poésie, féminisme mais aussi techniques de construction naturelle, permaculture ou soin des plantes. Les bibliothèques de ces tiers-lieux visent par ces choix thématiques à renforcer la compréhension du monde qui y est défendue. D'ailleurs, elles ne vivent pas seules et sont souvent élargies grâce à des temps de mini-conférences, lectures collectives, moments de réflexion permettant de s'approprier et critiquer les idées incarnées dans les ouvrages présents, comme avec les cycles « Musclons-nous » proposés au tiers-lieu de Sainte-Marthe à Grasse pour se muscler les cerveaux et l'esprit critique. L'émancipation, la libre décision, l'autonomie des personnes y sont recherchées au travers de multiples dimensions traduites en pratiques collectives. C'est ici que l'approche institutionnaliste de l'innovation portée dans les tiers-lieux en commun se révèle car dans les manières d'agir ensemble, au service d'un enjeu ou d'un désir ancré localement sur le territoire, ces tiers-lieux mettent en œuvre les conditions permettant à celles et ceux qui agissent de nourrir leurs capacités à agir, décider, transformer. Ils n'hésitent pas à déconstruire les cadres imposés par les appels à projets pour proposer d'autres structurations, à répondre aux envies des usagers du lieu dans la mesure où elles peuvent avoir une dimension collective, en leur donnant les moyens de les réaliser.

Les tiers-lieux en commun disent également évaluer leurs impacts, quoiqu'à Sainte-Marthe on évalue plutôt des « effets », la mesure d'impact y étant critiquée¹⁵⁵ pour son imaginaire néo-libéral. L'objectif de ces évaluations est de répondre aux exigences des financeurs mais aussi d'avoir une vision critique de leurs effets sur leurs territoires et de leur potentiel dans une logique d'amélioration continue propre au suivi évaluation permettant l'encapacitation. À Sainte-Marthe en particulier, on essaie d'intégrer les imprévus et de penser les actions en boucles plutôt que de façon linéaire, orientée vers le seul résultat pré-identifié. Ce sujet de l'évaluation est sensible et les tiers-lieux en commun cherchent par exemple à mêler données quantitatives et qualitatives, recueillir des retours d'expériences, des récits et n'hésitent pas à créer des outils permettant d'évaluer collectivement des actions tout au long de leur réalisation afin de pouvoir réorienter au fur et à mesure. Cette pratique de l'évaluation relève d'une innovation socio-territoriale et révèle une dimension transformative, dans le rapport au temps qu'elle induit mais aussi pour la logique de système qu'elle nécessite : multi-facteurs, intégrant le territoire et ses acteurs, itérations par essais-erreurs, etc.

Quant aux modèles économiques des tiers-lieux en commun, ils sont hybrides (subventions, prestations de services, vente de marchandises, etc.) et se renforcent de l'approche par les communs avec le concernement collectif vis-à-vis des ressources financières du tiers-lieu : travail contributif, pratiques non-monetisées, effectuation visible et valorisée des tâches ingrates (voir les détails dans Fontaine & Lebrun, 2022). Ce qui relève ici d'une transformation ontologique, c'est le rapport différent et créatif à la richesse, à ce qui compte collectivement. En intégrant les invisibles (dont le vivant), en créant des outils permettant aux travailleur-se-s d'évaluer en autonomie leur travail et sa juste rétribution au regard du collectif, en proposant d'autres arrangements économiques et politiques au monde, ces tiers-lieux expérimentent de véritables bifurcations ontologiques. Leurs pratiques luttent contre les logiques de marchandisation et de chosification des productions et des collectifs eux-mêmes, tout en inventant des manières de

155. La critique se situe au niveau des usages qui en sont faits pour évaluer les tiers-lieux (souvent par eux-mêmes d'ailleurs). La différence entre « effets » et « mesure d'impact » se situe entre autres au niveau de l'imaginaire que ces méthodes entretiennent. La mesure d'impact relève de la gestion axée sur résultats et ne convient pas s'il s'agit d'évaluer des innovations sociales complexes, dynamiques, là où « (...) cette logique s'accorde avec les objectifs des acteurs financiers, (et) Besançon et Chochoy (2019, p. 43) jugent qu'elle est "peu adaptée au contexte et aux aspirations des dynamiques territoriales s'inscrivant dans une volonté de transformation sociale par l'innovation sociale" » (Longtin *et al.*, 2021, p. 46). On retrouve ce débat de façon plus large dans la recherche sur les innovations sociales et en particulier dans les travaux du laboratoire CRISES (voir Longtin *et al.*, 2021) ou dans l'aide au développement avec les Approches Orientées Changement (voir les travaux du F3E : <https://reseauf3e.org/ressource/agir-pour-le-changement-guide-methodologique-pour-accompagner-des-processus-de-changement-complexe-analyser-planifier-suivre-et-evaluer/>).

faire alternatives, des valeurs différentes renforçant une société porteuse d'un imaginaire relevant du commun.

Ce qui rassemble ces illustrations des dimensions constitutives des tiers-lieux en commun comme innovations socio-territoriales porteuses d'un imaginaire du commun, c'est la sémiotique relationnelle qu'ils ajoutent aux registres sémiotiques classiques. Pour le dire autrement, les interdépendances, les relations sont structurantes et premières dans la pensée et dans l'agir collectif de ces tiers-lieux. Elles se révèlent *via* les registres de sens classiques (économique, juridique, technico-scientifique et de subjectivation) mais semblent créer un sens nouveau collectivement, une éthique-agir qui pose l'attention en même temps que la pratique sur les interdépendances.

L'exemple des poules à jupes de Sainte-Marthe illustre cela, car afin de protéger le groupe d'une poule qui déplumait les autres, le collectif avait choisi de monter des ateliers de couture et de réaliser des jupettes de tissus récupérés afin de protéger les derrières abîmés. Il aurait pu être décidé collectivement de faire disparaître la poule agressive ou de laisser-faire. Mais après observations et renseignements sur l'éthologie des poules, le collectif a choisi de prendre soin de l'intégralité du groupe de poules en leur cousant des jupes. On retrouve ici cet éthique-agir des interdépendances à la fois dans les valeurs, les outils et les méthodes; à la fois dans les thématiques structurantes et les normes créées; à la fois avec le territoire, l'équipe du lieu, ses usagers, ses financeurs, son bâti et le vivant qui le constitue. Ce sont les interdépendances à l'altérité comme outils, cadres et comme finalités qui viennent transformer radicalement le rapport au monde de ces tiers-lieux.

Chaque tiers-lieu se constitue en même temps qu'il participe à innover, faire bifurquer la société au travers de son imaginaire. En ce sens, il est intéressant d'observer une corrélation entre le niveau de *faire commun* et la radicalité du potentiel transformatif engagé. La gradation dans les communs théorisée par Geneviève Fontaine autour des communs de capacités (Perrin, 2019), articulée avec la notion d'imaginaires, permet de situer les tiers-lieux au regard de leurs potentiels transformatifs. Autrement dit, plus les tiers-lieux s'engagent comme innovations socio-territoriales avec une approche par les communs de capacités, plus ils créent les conditions favorables à l'émergence d'un imaginaire du commun en même temps qu'ils expérimentent une action collective relevant du même type de commun. Alors, ils tendent à permettre une société du commun de capacités, donc une véritable transformation ontologique vers une société socialement et environnementalement soutenable.

Ainsi, coexistent des zones de clivages permanentes car en fondant les communautés autour de dimensions d'imaginaires instituants, d'identités même non conscientisées, les tiers-lieux composent un écosystème d'archipels communautaires. Ces controverses incarnées dans les imaginaires différents paraissent fertiles. En effet, elles nourrissent les arrangements collectifs, les ajustements permettant

la transformation. Une fois acceptées collectivement comme prolifiques pour les transformations, elles encouragent un registre de sens commun qui remplace les interdépendances au centre : une transformation ontologique prometteuse.

Conclusion

En tant qu'innovation socio-territoriale, le tiers-lieu n'existe qu'au prix de ses dimensions les plus innovantes. S'il parvient à s'imposer en étant reconnu et admis par la société, il perd alors son caractère innovant, et disparaît en tant que tel. À l'inverse, s'il ne parvient pas à s'intégrer suffisamment, il finira par disparaître également, comme bien des utopies qui ne restent que dans les rêves. Il s'agit de saisir cet interstice dans lequel certains tiers-lieux s'engagent en négociant leur place auprès des institutions et des citoyens. En se plaçant comme outils au service de leur territoire, ils évaluent l'acceptabilité sociale des bifurcations, ils deviennent inter-médiateurs d'une altérité ontologique, dynamique collective permettant d'évaluer la validité du nouvel arrangement du monde qui est expérimenté. En essayant collectivement de se déprendre de l'imaginaire hégémonique, ils semblent co-construire un appareil critique entre analyse, déconstruction, utopie et expérimentations, permettant de faire des pas de côté collectivement. Ces cheminements sont des assemblages dynamiques, des allers-retours constitués de pratiques comme de récits et de représentations qui guident et font des imaginaires instituants. Ceux des tiers-lieux en commun, qui relèvent donc d'un imaginaire du commun, sont profondément différents de ceux des tiers-lieux d'entrepreneuriat social ou d'action publique parce qu'ils viennent en opposition radicale au modèle d'imaginaire néo-libéral hégémonique. Ils ne peuvent donc pas être superposés bien qu'ils co-existent et sont en relation au travers des multiples formes des tiers-lieux. Le débat est vif au sein même de l'écosystème des tiers-lieux et articulé avec les différences radicales d'imaginaires portés, le paysage semble morcelé.

Mais pourquoi ne pas l'accepter, voire s'en nourrir? Pourquoi s'acharner à unifier, à mélanger pour ne faire qu'un? Et pourquoi ne pas encourager plutôt une « fertilisation croisée¹⁵⁶ » (Lafitte, 2009) qui s'appuierait sur une logique trans-locale¹⁵⁷, en inventant un paysage des tiers-lieux comme des archipels d'imaginaires du commun croisés qui composent avec l'existant en inventant un contre-modèle, avec des postures et des méthodes différentes. Reste à les donner à voir et en saisir

156. Lafitte, P. (2009). « Pierre Lafitte : ses quatre vérités sur Sophia », *La Tribune Bulletin Côte d'Azur*, n° 475.

157. Voir le colloque « Territoires solidaires en commun : controverses à l'horizon du translocalisme » qui s'est tenu à Cerisy, en 2019 et dont le contenu est accessible en ligne, consulté le 21 mai 2021 : <<https://cerisy-colloques.fr/territoiresolidairescommun-pub2020>>

surtout les cheminements pour comprendre comment les tiers-lieux, malgré leurs différences, tentent de faire émerger le contre-modèle du commun.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFD – Agence française de développement. (2024). *Quelles politiques publiques pour les communs ?* [Enregistrement vidéo : <<https://www.youtube.com/watch?v=1NPtm3uoK2E>>. Dernière consultation février 2024].
- Burawoy, M. (2003). « L'étude de cas élargie. Une approche réflexive, historique et comparée de l'enquête de terrain », dans Céfaï, D., *L'enquête de terrain en sciences sociale*. Paris, La Découverte, p. 425-464.
- Bureau, M.-C., Corsani, A., Giraud, O. & Rey, F. (dir.) (2019). « Fabriques instituant », *Les zones grises des relations de travail et d'emploi. Un dictionnaire sociologique*, Tome 1, TeseoPress.
- Burret, A. (2024). *Nos tiers-lieux. Défendre les lieux de sociabilité du quotidien*, Limoges, FYP Éditions.
- CGET/Fondation Travailler Autrement (2018). *Mission Coworking. Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*. Rapport.
- Duracka, N. (2016). *L'innovation sociale chez les acteurs de l'économie sociale et solidaire en Auvergne : Une approche communicationnelle*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 649 p.
- Fontaine, G. & Lebrun, A. (2022). « Financer les communs sans abîmer le commun », Ritimo.
- France Tiers-Lieux (2021). *Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir!*
- Genosko, G. (2019). « Les aléas de la subjectivité sous le sémiocapitalisme : Félix Guattari et le potentiel politique des hybrides humains-machines », *Cygne noir*, 7, p. 170-178.
- Guattari, F. (1989). *Les trois écologies*, Paris, Galilée.
- Jeanneret, Y. (1995). « La médiologie de Régis Debray », *Communication & langages*, 104, p. 4-19.
- Longtin, D. (2021). *Outils d'évaluation en innovation sociale. Résumé de la revue de la littérature et des pratiques sur l'évaluation des innovations sociales*.
- Longtin, D., Bouchard, M. J., Dancause, L., Nadeau, M., Paquette, M.-C., Salathé-Beaulieu, G., Tannouche-Bennani, S. & Théron, C. (dir.) (2021). *Revue de la littérature et des pratiques sur l'évaluation des innovations sociales*, p. 97.
- Löwy, M. (1998). « Debray (Régis). Transmettre », *Archives de Sciences Sociales des Religions*, 102(1), p. 56-57.
- Morin, E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*, Paris, Seuil. 158 p.
- Oldenburg, R. (1989). *The great good place. Cafes, Coffee Shops, Community Centers, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You through the Day*, Berkshire Reprint Edition 2023.
- Oström, E. (1990). *Governing the Commons. The evolution of institutions for collective action*, Cambridge University Press.
- Perrin, G. (2019). *Les communs de capacités : Une analyse des Pôles Territoriaux de Coopération Économique à partir du croisement des approches d'Oström et de Sen*, Université Clermont Auvergne.
- Quiriny, B. (2019). « Imaginaire, politique, démocratie », dans S. Klimis & L. Van Eynde (dir.), *L'imaginaire selon Castoriadis : Thèmes et enjeux*, Bruxelles, Presses de l'Université Saint-Louis, p. 201-221.
- Volat, G. (2021). *La co-construction démocratique de l'action publique : Une perspective communicationnelle. Le cas de la politique publique d'économie sociale et solidaire de Clermont Auvergne Métropole*. Thèse de doctorat en Sciences de l'Information et de la Communication, Clermont-Ferrand, Université Clermont Auvergne, 637 p.

DES ESPACES D'EMPOWERMENT ? LES TIERS-LIEUX À LA RECHERCHE DU POUVOIR D'AGIR

Amélie Tehel,

Chercheuse associée à la Chaire TMAP, Sciences Po Rennes,
Laboratoire Arènes (UMR 6051)

La notion de pouvoir d'agir apparaît de manière transversale dans la littérature scientifique sur les tiers-lieux (Galvão *et al.*, 2022; Lhoste, 2021; Tehel, 2021). La question de l'encapacitation des publics apparaît d'autant plus décisive que de nombreux tiers-lieux revendiquent une mission d'utilité sociale. Cette démarche de renforcement de la capacité d'action mobilise un champ sémantique varié : autonomie, émancipation, capacitation, auto-détermination, *empowerment*, etc. Si ces termes semblent dotés d'intentions vertueuses, ils portent aussi le risque de se réduire au statut d'éléments de langage creux et galvaudés. Cet article propose quelques clés de réflexion théorique sur ces termes. Il explore également la manière dont cette recherche du pouvoir d'agir s'opère en tiers-lieux, en soulignant les obstacles et tensions qui peuvent freiner la démarche.

199

Mots-clés

Empowerment; Pouvoir d'agir; Environnement capacitant; Solidarité; Vulnérabilité; *Disempowerment*

Introduction

La vie collective en tiers-lieu repose sur un principe d'ouverture non-discriminatoire et s'appuie sur la « valorisation concomitante des intérêts de l'individu et

du groupe » (Dagonneau, 2022, p. 438). Les systèmes sociocratiques¹⁵⁸ de gouvernance partagée, les modèles d'entraide et de solidarité et les expériences de vie collective en tiers-lieux soulignent la manière dont ces espaces tentent de gommer certaines formes de rapports de pouvoir verticaux au profit de relations plus horizontales. Soucieux de la réalisation de soi et du collectif tout en respectant les différences individuelles (Dagonneau, 2022), le processus tiers-lieu¹⁵⁹ convoque la notion de « *pouvoir d'agir* ». Cette notion apparaît d'autant plus décisive que certains tiers-lieux s'associent à des acteurs du champ de l'action sociale pour intervenir auprès de publics en situation de précarité (Tehel *et al.*, 2023). De manière plus générale, une part non négligeable des tiers-lieux recensés en France (18 %) déclare intervenir de manière directe dans le domaine social (selon les chiffres de l'Observatoire des tiers-lieux de 2023¹⁶⁰). Les tiers-lieux accueillent donc régulièrement des publics dits « *vulnérables*¹⁶¹ », c'est-à-dire des individus dont la capacité à agir sur le monde est *a priori* réduite par des facteurs individuels, structurels et contextuels.

Cette démarche de développement et de renforcement de la capacité d'action sur le monde mobilise un champ sémantique varié : autonomie, émancipation, ca-

158. La sociocratie désigne « un mode de gouvernance et de prise de décision permettant à une organisation de se comporter comme un organisme vivant, c'est-à-dire de s'auto-organiser » (Buck & Endenburg, 2004, p. 4).

159. J'aborde le tiers-lieu comme un processus méthodologique, intégrant notamment, mais sans s'y restreindre :

- des pratiques de commoning, entendues comme « processus social par lequel un groupe de gens – des pairs – s'organisent pour gérer des ressources, des savoirs, des espaces et autres domaines » (Helfrich & Bollier, 2017) ;
- une démarche expérimentale, itérative, et réflexive sur les modes d'action ;
- un croisement, au sein d'un même espace, d'acteurs issus de différents horizons sociaux, professionnels, culturels ;
- une hybridité d'activités et d'enjeux au sein d'un même espace ;
- des engagements politiques et sociaux en faveur des transitions et de l'intérêt général ;
- des modes de gouvernance sociocratiques ;
- un travail de médiation et d'interface avec les besoins du territoire.

160. En outre, 57 % des tiers-lieux sondés indiquent accueillir quotidiennement des demandeurs d'emploi, 46 % des bénéficiaires des minima sociaux, et 12 % des bénéficiaires d'un Centre d'Accueil Demandeurs d'Asile (CADA).

161. « La vulnérabilité, cette "potentialité à être blessé", doit être entendue comme une notion universelle (chacun est potentiellement exposé), relationnelle et contextuelle (nous ne sommes vulnérables que dans un contexte donné), structurelle (nous sommes inégalement exposés à la vulnérabilité en raison de notre position dans l'espace social), individuelle (face à une même exposition, certains seront plus touchés que d'autres), potentielle (la vulnérabilité est une blessure qui peut advenir), et enfin, réversible (sur laquelle on peut donc agir) » (Brodiez-Dolino, A. (2015). p. 13, à partir de Soulet, 2014).

pacitation, auto-détermination, *empowerment*, etc. Le sens de ces termes, parfois utilisés de manière indifférenciée et interchangeable, est d'autant plus difficile à définir avec précision qu'ils se trouvent mobilisés dans des secteurs d'activités variés. La notion d'*empowerment*, particulièrement représentative de ce flou, se trouve ainsi mobilisée dans le champ de l'éducation (Maury & Hedjerassi, 2020), de la santé (Fayn *et al.*, 2017), du travail social (Parazelli et Bourbonnais, 2017; Le Bossé, 2008), dans les guides d'usages du management (Liger et Rohou, 2016), dans les politiques de développement (Calvès, 2009), ou encore en études de genre (Guétat-Bernard et Lapeyre, 2017). Si ces termes semblent dotés d'intentions vertueuses, ils portent aussi le risque de se réduire, s'ils ne sont pas préalablement définis et situés, à des éléments de langage creux et vite galvaudés. Investis de manière indistincte, ils participent d'une dilution sémantique qui entretient la confusion sur les objets hybrides déjà difficilement saisissables que sont les tiers-lieux.

À quelles tensions et ambiguïtés la quête de pouvoir d'agir en tiers-lieu se confronte-t-elle? Cet article cherchera à montrer comment cette notion de pouvoir d'agir est saisie dans la littérature scientifique sur les tiers-lieux. Il précisera dans quels ancrages théoriques cette notion s'inscrit et donnera des exemples de la manière dont cette recherche de pouvoir d'agir s'incarne dans la pratique des tiers-lieux, notamment des tiers-lieux solidaires.

Cette contribution s'appuie sur une revue de littérature sur le pouvoir d'agir en tiers-lieux. Si une attention particulière est portée aux actions des tiers-lieux envers les publics vulnérables, le sujet reste saisi de manière transverse et concerne de nombreuses typologies de tiers-lieux (*fablabs*, bibliothèques, *coworking*...). Des observations de terrain viendront resserrer la focale sur les tiers-lieux solidaires. Elles se baseront sur un travail de recherche postdoctoral sur le pouvoir d'agir des publics et professionnel-le-s de tiers-lieux solidaires. Cette enquête ethnographique a été conduite entre novembre 2022 et mai 2024 par des temps d'observation et d'entretiens libres et semi-dirigés réalisés dans sept tiers-lieux en France et à l'international¹⁶². Le matériau collecté se compose de 43 entretiens, de notes d'observations, et de documents internes. Cette contribution prolonge également l'enquête menée entre 2018 et 2020¹⁶³ dans le cadre de ma thèse de doctorat sur l'*empowerment* des personnes handicapées *via* la fabrication collaborative d'aides techniques en *fablabs* (Tehel, 2021).

La première partie de cet article explore la manière dont la littérature scientifique sur les tiers-lieux s'est emparée de la notion de pouvoir d'agir, tout en apportant des

162. Le Lieu Dix (Saint-Lô), Les Amarres (Paris), Le Bâtiment à Modeler (Rennes), Le Coupé Décalé (Rennes), Les Jardins de la voie romaine (Département du Loiret), La Serre (Bruxelles-Belgique), Le Bâtiment 7 (Montréal-Canada).

163. Menée dans deux *fablabs* spécialisés (Humanlabs), cette enquête se compose d'une quarantaine d'entretiens, de notes d'observations et d'un corpus documentaire (articles de presse).

précisions conceptuelles sur les ambiguïtés des notions mobilisées (*empowerment*, capacités, pouvoir d'agir). À partir de la notion d'environnement capacitant, la seconde partie analyse ensuite les facteurs qui, en tiers-lieux, peuvent faciliter l'encapacitation des publics, mais aussi les fragilités susceptibles d'y faire frein. En mobilisant plus précisément l'exemple du travail social en tiers-lieu, la troisième partie explorera quant à elle les relations de pouvoir en tiers-lieu. La notion de *disempowerment* servira d'appui théorique pour questionner les asymétries de pouvoir en tiers-lieu solidaire.

Empowerment, capacités, capabilités : en quête de pouvoir d'agir sur le monde

Le pouvoir d'agir désigne un « processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leurs proches ou le collectif auquel elles s'identifient » (Le Bossé, 2012, p. 232). L'intention du mouvement tiers-lieu semble bien être de produire des conditions favorables pour que les communautés qui le composent accèdent à une plus grande capacité d'action. Les travaux de recherche sur les tiers-lieux qui intègrent cette question de l'*empowerment* et du pouvoir d'agir montrent d'ailleurs que le sujet est transverse aux différentes typologies de tiers-lieux. On trouve ces notions mobilisées dans des travaux sur les *fablabs* (Lhoste, 2021 ; Tehel, 2021), sur les bibliothèques (Lehmans et Aït Belkacem, 2018 ; Courtin, 2020), sur les tiers-lieux d'action sociale (Galvão *et al.*, 2022 ; Lamaure, 2021), ou les espaces de *coworking* (Boboc *et al.*, 2014). Certaines enquêtes mobilisent la notion d'*empowerment* au prisme de l'inclusion des publics (Lhoste, 2021 ; Courtin, 2020). Il s'agit par exemple d'analyser la manière dont les usagers sont intégrés non seulement dans des pratiques mais dans des processus d'innovation plus larges (Lhoste, 2021). Dans les travaux portant sur les *fablabs* et *makerspaces*, le pouvoir d'agir est un « *pouvoir du faire* » (Lallement, 2015), qui implique une participation active des usagers et passe volontiers par des détournements et des réappropriations d'usages, à rebours des assignations (Bosqué, 2015 ; Lehmans et Aït Belkacem, 2018). Ces différents travaux cherchent à identifier et analyser les effets produits par les tiers-lieux sur leurs publics, et à saisir par quels moyens (organisationnels, techniques, sociaux) ce pouvoir d'agir se déploie. Dans la mesure où les situations de vulnérabilité se caractérisent par la limitation, voire la privation de capacité d'action sur le monde, des travaux se sont plus spécifiquement penchés sur les effets que les tiers-lieux (toutes typologies confondues), peuvent produire sur les publics vulnérables. C'est le cas de contributions qui s'intéressent à l'implication des personnes handicapées dans les mouvements *makers* (Tehel, 2021 ; Brulé, 2023), aux dynamiques de cohabitation de personnes en situation de grande précarité sociale (Galvão *et al.*, 2022) ou à l'action de tiers-lieux pour résorber la précarité alimentaire (Scherer, 2022).

Des travaux analysent également les collaborations qui se tissent avec des acteurs institutionnels et/ou des structures spécialisées. Les démarches expérimentales des tiers-lieux en EHPAD (Fasshauer et Ferreira de Moura, 2023 ; de la Hosseraye, *et al.*, 2023), des tiers-lieux de santé (voir Bergamaschi *et al.* dans le présent volume des Cahiers p. 109) ou des centres d'hébergement d'urgence installés en tiers-lieux (Galvão *et al.*, 2022 ; Lamaure, 2021) montrent des engagements communs pour le développement du pouvoir d'agir des personnes. Bien que les enquêtes sur le pouvoir d'agir portent le plus souvent sur les catégories d'usagers, d'autres travaux abordent les perturbations des pratiques professionnelles causées par le processus tiers-lieu et leurs conséquences sur le pouvoir d'agir des professionnels, notamment dans le champ du travail social (Lamaure, 2021 ; Galvão, 2020).

En s'intéressant aussi bien à la manière dont les espaces de *coworking* peuvent lutter contre l'isolement social – considéré comme facteur de dégradation du pouvoir d'agir – (Boboc *et al.*, 2014) qu'au potentiel de transformation socio-politique que pourrait avoir le mouvement *maker* (Berrebi-Hoffmann, *et al.*, 2018 ; Rumpala, 2014), la recherche sur le pouvoir d'agir en tiers-lieu montre une grande variété d'échelles d'observations et de prismes d'analyse. Il n'y aurait dès lors pas une seule et unique forme d'*empowerment* en tiers-lieu, mais, à l'image de l'hétérogénéité du mouvement, une pluralité d'incarnations de cette quête de pouvoir d'agir.

De fait, la notion d'*empowerment* est en elle-même protéiforme. Issue de mouvements sociaux des années 1970 aux États-Unis et en Asie du Sud, elle a été importée en France dans des travaux académiques sur la participation politique, mais aussi dans une littérature scientifique et professionnelle dans les champs de l'intervention sociale et de la santé (Bacqué et Biewener, 2015). *L'empowerment* désigne une démarche individuelle et collective de transformation, engageant des personnes concernées par des formes de limitations dans l'expression de leurs capacités d'action dans un processus actif et collectif en vue d'abolir durablement les obstacles qui freinent cette capacité d'action (Le Bossé, 2008 ; Parazelli et Bourbonnais, 2017 ; Tehel, 2021). L'ambiguïté de ce terme tient notamment au fait que sa dimension processuelle passe difficilement l'épreuve de sa traduction en français. *L'empowerment* désigne pourtant à la fois une finalité (l'acquisition durable d'une forme de pouvoir) et un processus d'acquisition de ce pouvoir (Guétat-Bernard et Lapeyre, 2017). On trouve ainsi le terme d'*empowerment* traduit en français sous les formes d'encapacitation, d'empuissancement, d'empouvoirement, voire d'autonomisation, autant de traductions peu satisfaisantes et faisant elles-mêmes l'objet de débats (Bacqué et Biewener, 2015). Sa polysémie, nébuleuse, rend cette notion vulnérable à des formes d'instrumentalisation, ou à la dilution de sa force politique.

Cette notion est par ailleurs très liée à des orientations idéologiques, que Marie-Hélène Bacqué et Carole Biewener (2015) classent en trois modèles. Elles y distinguent :

- **un modèle radical** de l'*empowerment* qui allie un projet d'émancipation individuelle, collective et de transformation sociale (aussi qualifié de « *paradigme structurel* » de l'*empowerment* par Damant *et al.*, 2001) ;
- **un modèle qualifié de « social-libéral »**, qui correspond à un effort de régulation étatique dans la lutte contre les inégalités socio-économiques, mais qui s'interroge peu sur les raisons structurelles des inégalités de pouvoir (Bacqué et Biewener, 2015) ;
- **un modèle qualifié de néolibéral** (ou de « *paradigme technocratique* » chez Damant *et al.*, 2001), basé sur la responsabilisation individuelle.

« Avoir accès au pouvoir signifie dans cette acception être intégré au monde du travail et de la consommation, trouver sa place dans l'économie de marché, être "entrepreneur de sa propre vie". Cela implique une capacité de conduire rationnellement son existence, de faire des choix, mais la question de l'émancipation et de la justice sociale n'est pas posée. » (Bacqué et Biewener, 2015, p. 17)

La pensée de l'*empowerment* est régulièrement mise en lien avec celle des capacités. L'approche par capacités est née dans le contexte des politiques internationales de développement, et a notamment été développée par l'économiste indien Amartya Sen (1980; 2000) et la philosophe étatsunienne Martha Nussbaum (2012). La notion de capacité relève de ce que Sen nomme des « *libertés substantielles* » (Sen, 1980). Celles-ci consistent en une possibilité de choix et d'action, permises ou non par un ensemble de facteurs environnementaux (sociaux, politiques, économiques). La capacité tient à la rencontre entre des capacités individuelles, envisagées comme des potentiels latents d'action, et d'un environnement qui va favoriser l'actualisation de ce potentiel et le transformer en action effective sur le monde. « Les capacités relèvent d'un savoir-faire quelque chose, les capacités du fait d'être en mesure de faire quelque chose; elles sont donc un pouvoir d'être et de faire » (Fernagu-Oudet, 2012, p. 10). Dans cette approche par les capacités, la notion de choix est par ailleurs fondamentale. Les capacités tiennent à cette liberté de choix de l'individu de transformer ou non ce potentiel en réalisation active (ce que Sen et Nussbaum nomment « *fonctionnements* »). Dans cette perspective, la garantie du bien-être et de la dignité humaine tient moins à une mesure des fonctionnements qu'à la liberté de choix permise par l'ensemble de capacités. En cela, à résultat de fonctionnement égal, les capacités peuvent être différentes. Emmanuelle Bénicourt (2007) cite ainsi l'exemple donné par Amartya Sen d'une personne aisée qui pratique le jeûne, dont le résultat de fonctionnement (la privation de nourriture) peut être analogue à une personne pauvre n'ayant pas les moyens de se nourrir, la différence étant les capacités qui permettent ou non l'acte de choix individuel

de cette privation. Pour autant, le flou théorique de cette approche (qui précise peu par exemple la manière dont les choix individuels s'opèrent) est suspecté de réduire son caractère opérationnel (*ibid.*). En outre, lorsque la notion de capacités s'articule à celle de l'*empowerment*, c'est souvent au détriment d'une réflexion structurée sur la critique du système de domination, en réduisant les deux approches à la mesure de critères objectivables (Guétat-Bernard et Lapeyre, 2017), et ce alors même que la pensée des capacités peine à définir la valeur des fonctionnements et à en produire une évaluation (Bénicourt, 2007).

Traversé par de nombreuses controverses (Bourbousson et Gheorghiu, 2024), notamment celle de l'institutionnalisation, le mouvement tiers-lieu ne semble pas s'inscrire dans un modèle unique de l'*empowerment*. S'il résonne avec la dimension radicale du concept dans ses formes les plus contestataires, le tiers-lieu sait aussi se fondre dans le moule du modèle néo-libéral lorsqu'il assume un but lucratif et délaisse la dimension sociale (Burret, 2015). Confrontée à la plasticité du mouvement tiers-lieu, cette notion ambiguë pose en creux la question de la politisation de ces espaces : quel pouvoir d'agir défendent-ils, pour quels publics et avec quels moyens ?

Le tiers-lieu, un environnement capacitant ?

Comment cette quête de pouvoir d'agir s'incarne-t-elle dans la pratique quotidienne des tiers-lieux ? Quels facteurs sociaux, matériels, organisationnels, sont mobilisés pour construire un environnement capacitant ? La notion d'environnement capacitant a été théorisée dans le champ de l'ergonomie par Pierre Falzon (2005) et est mobilisée notamment dans les études des environnements de travail et d'apprentissage (Fernagu-Oudet, 2012 ; Puzos *et al.*, 2022). L'environnement capacitant peut-être appréhendé par trois points de vue complémentaires (Falzon, 2005 ; Fernagu-Oudet, 2012). Il peut ainsi être abordé sous l'angle « *préventif* », qui en fait un espace qui produit des conditions de préservation des capacités d'action – présentes et futures – des individus. Le point de vue « *universel* » signifie quant à lui que l'environnement capacitant prend en considération les singularités et la diversité des individus de sorte à prévenir les situations d'exclusions et de discriminations. Il peut enfin être abordé sous l'angle « *développemental* », c'est-à-dire qu'il s'inscrit dans une démarche active de développement de savoirs et de connaissances, de sorte que les individus concernés puissent élargir leur potentiel d'action. L'environnement capacitant cherche à encourager « l'individu à faire l'exercice de sa liberté » (Puzos *et al.*, 2022), et donc à garantir sa capacité à l'auto-détermination. Il semble que le tiers-lieu, en ce qu'il essaye d'agir de manière transversale sur ces trois angles (préventif, universel, développemental), tend à incarner cet environnement capacitant (Tehel, *et al.*, 2023).

La dimension développementale de l'environnement capacitant est très investie par les tiers-lieux. Espaces de formation, de médiation numérique, de fabrication

collaborative, inscrits dans une culture des savoirs ouverts¹⁶⁴ et de l'éducation populaire, les tiers-lieux sont des espaces d'apprentissage et de faire ensemble (Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018 ; Boboc *et al.*, 2014 ; Lehmans et Aït Belkacem, 2018). Si leur potentiel de démocratisation des savoirs est à pondérer (Cléach *et al.*, 2015), la *do-ocratie* (Lallement, 2015) qui prévaut tente de favoriser une émancipation tout à la fois individuelle (autonomie) et collective (apprendre à faire ensemble, rupture avec des modèles hiérarchiques). Les données recueillies par l'Observatoire des tiers-lieux montrent que 58 % des tiers-lieux recensés mettent en œuvre des actions de formation et d'apprentissage tandis que 49 % proposent des activités de formation professionnelle. La place croissante des tiers-lieux dans le champ de la formation a notamment été soulignée par le lancement de l'appel à projets DEFFINOV, pour favoriser l'apprentissage par le faire et les innovations pédagogiques.

Dans le cas des tiers-lieux qui mettent en œuvre des actions spécifiques à destination de publics vulnérables (Tehel *et al.*, 2023), la dimension préventive semble d'autant plus marquée que le tiers-lieu agit comme espace de mise à l'abri. Il est un toit et un accueil, un espace d'écoute et d'accompagnement, qui tente de résorber, avec les moyens qui sont les siens, la grande précarité de certaines situations (Galvão, *et al.*, 2022). La garantie de cette dimension préventive s'appuie parfois sur des compétences professionnelles du champ de l'action sociale. Certains tiers-lieux, à l'instar des Amarres¹⁶⁵ (Paris) se co-construisent en effet avec des associations professionnelles de lutte contre l'exclusion. Ils mobilisent donc une importante expertise d'accueil et d'accompagnement des publics fragilisés (Lamaure, 2021 ; Galvão, 2020). Pour autant, cette dimension préventive est parfois précaire. Elle implique de penser de nombreux aspects de la vie professionnelle, aujourd'hui peu investis dans la réflexion sur les conditions d'exercice en tiers-lieu (risques psycho-sociaux, prévention des troubles musculo-squelettiques par exemple). Elle demande aussi de prendre en compte les conditions techniques parfois médiocres dans lesquelles s'intègrent les tiers-lieux, notamment dans le contexte de projets d'urbanisme transitoire (bâtiments vétustes, mauvaise isolation thermique, etc.).

La dimension universelle de l'environnement capacitant exige une prise en considération des différences individuelles, de sorte à compenser les fragilités in-

164. « Le savoir ouvert renvoie à l'action de diffuser des ensembles de connaissances dans le but de favoriser leur consultation et leur appropriation par différent-e-s acteurs et actrices sociales » (Définition de « savoir ouvert » sur la plateforme Praxis/En Commun : <https://praxis.encommun.io/def/savoir-ouvert>).

165. Les Amarres sont un projet d'urbanisme transitoire co-géré par Aurore, association de lutte contre l'exclusion sociale, et Yes We Camp. Le lieu occupe les anciens bureaux des Ports autonomes de Paris. Il se compose de deux accueils de jour (hommes et familles), et d'un espace buvette ouvert au grand public en soirée à l'occasion d'une programmation culturelle et festive. Il héberge également une vingtaine d'organisations œuvrant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

dividuelles, prévenir les situations d'exclusion, et « favorise[r] l'intégration, l'inclusion et la reconnaissance sociale » (Fernagu-Oudet, 2012). Le principe d'ouverture non-discriminatoire des tiers-lieux s'appuie sur une égale attention apportée aux intérêts individuels et collectifs (Dagonneau, 2022). Le tiers-lieu assure un accueil parfois qualifié « *d'inconditionnel* », et bien que cette inconditionnalité semble davantage tenir du vœu pieux¹⁶⁶ (Breton, 2023), elle témoigne *a minima* de l'intention d'accueillir et d'écouter sans jugement tout individu souhaitant passer la porte du lieu. Les formes de cohabitation en tiers-lieux sont plurielles (Galvão *et al.*, 2022), et le fantôme de l'entre-soi hante le mouvement tiers-lieu. Certains travaux identifient même des modèles sélectifs, qui montrent une plus ou moins grande disposition à des interactions avec l'environnement (Michel, 2019). Certaines recherches confirment une capacité réelle des tiers-lieux à intégrer les usagers dans leurs actions (Lhoste, 2021 ; Courtin, 2020), et, dans un double mouvement, à redonner une place dans la cité à des catégories minorisées (de la Hosseraye, *et al.*, 2023). Pour autant, la cohabitation de dynamiques sociales avec d'autres activités (artistiques ou entrepreneuriales) peut engendrer une suspicion de « *carewashing* » (Delfavero, 2022) et peut parfois, de manière contre-productive, reproduire des formes d'exclusion (Galvão *et al.*, 2022).

Reconfigurations professionnelles en tiers-lieux : vers un *disempowerment* ?

207

Ce qui se joue dans l'intention capacitante des tiers-lieux est aussi la question des rapports de pouvoir. Les tiers-lieux expérimentent des modèles de gouvernance qui tendent vers une plus grande collégialité. Ils cherchent ainsi à s'affranchir partiellement de modèles hiérarchiques. Pour autant, certains travaux montrent aussi comment, parfois inconsciemment, les configurations socio-matérielles des tiers-lieux reproduisent des formes de violence symbolique et d'exclusion (Galvão *et al.*, 2022 ; Breton, 2023). La notion de *disempowerment* peut à ce titre être heuristique pour accompagner les acteurs dans une réflexion sur les rapports de pouvoir au sein des tiers-lieux. Le *disempowerment* qualifie, selon Francis Dupuis-Déri (2014), un processus qui implique de réduire son propre pouvoir pour en accorder davantage aux personnes qui en sont privées. Dans la perspective d'alliance féministe par laquelle il explore cette notion, il invite ainsi les hommes à réduire leur pouvoir, entendu non pas comme leur pouvoir d'agir en tant qu'être humain, mais comme pouvoir exercé *sur* les femmes. Il renvoie ainsi à la distinction faite par les mouvements féministes entre les formes de pouvoir (Morley et Kuntz, 2019), qui différencient le pouvoir *sur*, c'est-à-dire une forme de domination et d'oppression, le pouvoir *avec*, entendu

166. Il existe toujours au sein des tiers-lieux des règles, tacites ou formelles, et des seuils de tolérance (individuels et/ou collectifs) qui font que l'accueil reste « conditionné ».

comme « la capacité de s'organiser pour défendre un objectif commun » (*ibid.*), le pouvoir de/pour (*power to*) comme « pouvoir créateur qui rend apte à accomplir des choses » (Calvès, 2009) et le pouvoir intérieur (*power from within*) « qui renvoie à la confiance en soi et à la capacité de se défaire des effets de l'oppression intériorisée » (Calvès, 2009, p. 739). Cette combinaison de pouvoirs *intérieurs*, *pour* et *avec* vise à ce que les individus se rendent mutuellement capables, dépassant alors la seule dimension individuelle au profit d'une approche collective de l'émancipation.

Le *disempowerment*, refus et renversement du pouvoir *sur*, exige un travail réflexif de la part de celles et ceux qui exercent en posture d'autorité. C'est ce mécanisme que semble décrire Agnès Lamaure (2021) dans son mémoire sur les reconfigurations professionnelles du travail social en tiers-lieu. Dans le cas des tiers-lieux solidaires (Tehel *et al.*, 2023), l'organisation socio-spatiale mouvante des tiers-lieux rompt avec les cadres habituels des institutions. Les guichets (Rouay-Lambert, 2014) et bureaux (Lamaure, 2021), configurations oppositionnelles, sont remplacés par des espaces ouverts et des activités partagées dans lesquels les frontières entre travailleur-se-s sociaux-les et usager-ère-s s'abaissent. Le caractère multi-acteurs du tiers-lieu fait intervenir d'autres parties prenantes dans cette relation. Les travailleurs sociaux doivent alors composer avec ces autres qui s'insinuent dans la relation d'accompagnement (Lamaure, 2021 ; Pasquier *et al.*, 2023). Toutefois, dans la mesure où le tiers-lieu est parfois un lieu d'exercice professionnel subi et non choisi, certain-e-s professionnel-le-s y transposent leurs modes de faire sans remettre fondamentalement en question leurs pratiques. « Je crois qu'on a une telle masse de travail sur notre activité à nous, qu'on est très très autocentré sur ce qu'on a à faire, avec des objectifs chiffrés, avec un rythme qui est quand même soutenu dans nos journées et semaines de travail, donc on a un peu de mal à décoller ou lever la tête du guidon quoi. Ça, c'est un fait », indique en entretien une professionnelle dont la structure occupe des locaux dans un tiers-lieu. Dans cette configuration, les occupants semblent également s'accommoder volontiers d'une posture « consommatrice » et présentent peu d'appétence pour une participation plus active aux formes de gouvernance partagée qu'exige le tiers-lieu. « Finalement je trouve que les occupants ont peu [de pouvoir de décision] mais ils sont en demande de peu » souligne une coordinatrice de tiers-lieu rencontrée en entretien.

La mise à distance des rapports de domination reste délicate à mettre en œuvre. Si elle constitue indéniablement une préoccupation des tiers-lieux, les formes de régulation de la vie collective, les normes réglementaires et de sécurité des activités, ainsi que les spécificités des relations entre bénéficiaires de l'accompagnement social et leurs encadrant-e-s imposent un ensemble de règles aux usager-ère-s et occupant-e-s. *In fine*, la responsabilité de nombreuses décisions – voire de sanctions en cas de violation des règles d'usage du lieu – incombe aux équipes de pilotage du lieu. « Croire que nous on est égalitaire dans le pouvoir informel qu'il y a dans le bâtiment, c'est hyper naïf et c'est faux », témoigne une personne en charge de la coor-

dination d'un projet d'occupation temporaire. Cet extrait d'entretien rappelle que, malgré la mise en place d'instances de gouvernance et de démarches participatives, les décisions fondamentales liées au projet global restent l'apanage des porteurs de projet, qui sont signataires de la convention d'occupation avec la collectivité propriétaire du bâtiment. Les publics et occupants, indépendamment de leur implication dans la vie du lieu, n'ont qu'une marge de manœuvre réduite, et ne peuvent, sauf à assumer une posture contestataire, aller contre la fermeture annoncée du lieu.

L'horizontalité des relations de pouvoir revendiquée par les tiers-lieux oblige aussi à mettre en critique les figures omniprésentes de fondateurs et facilitateurs, pierres angulaires de ces espaces. Qualifiées de « *dictateurs bienveillants* » par Antoine Burret (2015), ces figures charismatiques tiennent une place majeure dans le fonctionnement des lieux, quitte à laisser le reste du collectif dans leur ombre. L'exercice du leadership en tiers-lieux semble toutefois savoir laisser la place à l'exercice d'un pouvoir qui relève moins d'un apanage statutaire que d'une reconnaissance collective d'un savoir et d'une expérience. Cette forme de pouvoir, que la penseuse écoféministe Starhawk (2021) qualifie d'« *empowering leadership* » constitue un « *pouvoir parmi* » (*ibid.*) qui valorise et reconnaît les compétences et l'expérience de qui l'exerce. En cela, on observe sans doute moins une horizontalité des rapports de pouvoir qu'une verticalité consentie et négociée. Les rapports de pouvoir en tiers-lieux solidaires semblent donc rester encore très asymétriques, aux prises avec des logiques professionnelles qui, si elles sont perturbées, n'en sont pas pour autant profondément transformées.

Conclusion

À travers ce panorama, loin d'être exhaustif, de quelques notions appartenant à l'éventail sémantique du pouvoir d'agir, cette contribution souhaitait expliciter la manière dont peut s'incarner cette quête d'*empowerment* en tiers-lieux. Sans avoir couvert la complexité conceptuelle de l'ensemble de ces notions, mon intention était néanmoins de guider les lecteur·rice·s dans une réflexion sur l'emploi de ces termes, et sur les précautions qu'il est parfois judicieux de prendre face à des concepts souvent dévoyés.

Les travaux de recherche sur les tiers-lieux se saisissent de ces concepts pour analyser les effets que la méthode tiers-lieu produit sur les usagers et usagères, et sur les facteurs qui facilitent ou empêchent le développement de leur pouvoir d'agir. Les tiers-lieux cherchent ainsi à constituer des environnements capacitants, attentifs à offrir des espaces de mise à l'abri, de non-discrimination, d'hospitalité, de développement des connaissances. Pour autant, la vie collective en tiers-lieu n'est pas exempte de mécanismes d'exclusion (concrète ou symbolique) ou de reproduction de relations de pouvoir asymétriques.

Il reste encore de nombreux axes d'observation à approfondir dans les travaux de recherche qui observent ces dynamiques d'*empowerment*. Les fragilités économiques et organisationnelles qui traversent ces espaces laissent penser que leur portée transformatrice peut être limitée (Tehel *et al.*, 2023). La fermeture des lieux, pour des raisons économiques, politiques, ou par l'arrivée à échéance des conventions d'occupation temporaire, signifie aussi que l'action du tiers-lieu est située et limitée dans le temps. Comment cette quête de pouvoir d'agir se prolonge-t-elle une fois les portes du lieu fermées ?

Enfin, il faut aussi se prémunir du caractère injonctif que peut très rapidement revêtir la notion de pouvoir d'agir. Le renforcement des capacités d'action, dans une perspective de mise en projet et d'auto-entreprise de soi, vise moins l'émancipation politique des individus que leur réinsertion dans un impératif productif. C'est aussi le marqueur d'un conflit de valeurs au sein des tiers-lieux, pressés par la nécessité de stabiliser des modèles économiques, mais qui refusent de compromettre le sens qu'ils donnent à leur engagement. Le prisme de l'éthique du *care* en tiers-lieux peut alors devenir une piste heuristique pour aller à contre-courant de ces injonctions et repenser les relations d'interdépendance entre êtres humains, non-humains et choses (Tehel, 2022).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Bacqué, M.-H., et Biewener, C. (2015). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, Paris, La Découverte.
- Bénicourt, E. (2007). « Amartya Sen : un bilan critique », *Cahiers d'économie Politique*, 52, p. 57-81.
- Berrobi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C. & Lallement, M. (2018). *Makers : Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Seuil.
- Boboc, A., Bouchareb, K. Deruelle, V. & Metzger, J.-L. (2014). « Le coworking : un dispositif pour sortir de l'isolement ? », *SociologieS, Théories et recherches*, <<http://journals.openedition.org/sociologies/4873>>, consulté le 19 août 2024.
- Bosqué, C. (2015). « Des Fablabs dans les marges : détournements et appropriations », *Journal des anthropologues*, 142/143, p. 49-76.
- Bourbousson, C. & Gheorghiu, M. (2024). « Les tiers lieux définissent-ils des ambiances ou des espaces ? À qui profite la confusion ? », *The Conversation*, <<https://theconversation.com/les-tiers-lieux-definissent-ils-des-ambiances-ou-des-espaces-a-qui-profite-la-confusion-232357>>, consulté le 18 juillet 2024.
- Breton, C. (2023). « Quelles limites à l'accueil inconditionnel des tiers-lieux ? », *Média de l'Observatoire des Tiers-lieux*, <<https://observatoire.francetierslieux.fr/les-conditions-spaciales-de-laccueil-inconditionnel>>, consulté le 19 août 2024.
- Brodiez-Dolino, A. (2015). « La vulnérabilité, nouvelle catégorie de l'action publique », *Informations sociales*, 188, p. 10-18.
- Brulé, É. (2023). « Making equity : how the disability community met the maker movement », dans Guffey, E. (ed.), *After Universal Design : The Disability Design Revolution*, Londres, Bloomsbury, p. 99-116.
- Buck, J. A. & Endenburg, G. (2004). *La sociocratie : les forces créatives de l'auto-organisation* (G. Charest, trad.), Rotterdam (Pays-Bas), Sociocratisch Centrum Nederland.
- Burret, A. (2015). *Tiers-lieux... Et plus si affinités*, Limoges, FYP éditions.

- Calvès, A.-E. (2009). « "Empowerment" : Généalogie d'un concept clé du discours contemporain sur le développement », *Revue Tiers Monde*, 200(4), p. 735-749.
- Cléach, O., Deruelle, V. & Metzger, J.-L. (2015). « Les "tiers lieux", des microcultures innovantes ? », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46(2), p. 67-85.
- Courtin, A. (2020). *Étude sur l'inclusion des citoyens par l'empowerment en bibliothèque : enquête sur les conditions d'émancipation et de pouvoir d'agir des habitants dans quatre bibliothèques troisième lieu en France*. Mémoire de master, Haute école de gestion de Genève (Suisse).
- Dagonneau, M. (2022). « Les tiers-lieux en France, laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales ? », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 99(3), p. 435-457.
- Damant, D., Paquet, J. & Bélanger, J. (2001). « Recension critique des écrits sur l'empowerment ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles », *Recherches féministes*, 14(2), p. 133-154.
- De la Hosseraye, L., Mensuelle-Ferrari, A. & Girard, J. (2023). « L'Ehpad-tiers-lieu : L'Ehpad de demain ? », *Gérontologie et société*, 45/171(2), p. 83-103.
- Delfavero, S. (2022). « Urbanisme transitoire : *carewashing* ou jeu de dupes dans la fabrique de la ville : Le cas du tiers lieu Coco Velten à Marseille », *Pensée plurielle*, 56, p. 112-126.
- Dupuis-Déri, F. (2014). « Petit guide du "disempowerment" pour hommes proféministes », *Revue Possibles*, 38(1), p. 79-96.
- Falzon, P. (2005). « Ergonomics, knowledge development and the design of enabling environments », *Humanizing Work and Work Environments, HXXE'2005 Conference*, Guwahati, India.
- Fasshauer, I. & Ferreira de Moura, C. (2023). « Les tiers-lieux en Ehpad, de nouveaux modes de participation et de socialisation des personnes âgées dépendantes », *Actualité et dossier en santé publique*, 1, p. 44-46.
- Fayn, M.-G., Des Garets, V. & Rivière, A. (2017). « Mieux comprendre le processus d'empowerment du patient », *Recherches en Sciences de Gestion*, 119(2), p. 55-73.
- Fernagu-Oudet, S. (2012). « Concevoir des environnements de travail capacitants : l'exemple d'un réseau réciproque d'échanges des savoirs », *Formation emploi. Revue française de sciences sociales*, 119, p. 7-27.
- Galvão, I., Hoover, E. M. & Machemie, P. (2022). « Cultiver le pouvoir d'agir dans l'urgence sociale : Les potentiels de la cohabitation dans un tiers-lieu temporaire », *Le sujet dans la cité, Actuels*, 14(2), p. 91-104.
- Galvão, I. (2020). « Mémoire collective et pouvoir d'agir : recherche-intervention auprès d'un centre d'hébergement en voie de déménagement », *Questions Vives*, 34, <http://journals.openedition.org/questionsvives/5059>, consulté le 19 août 2024.
- Guétat-Bernard, H. & Lapeyre, N. (2017). « Les pratiques contemporaines de l'empowerment : Pour une analyse des interactions entre pratiques et théories, individu-e-s et collectifs », *Cahiers du Genre*, 63, p. 5-22.
- Helfrich, S. & Bollier, D. (2017). « Commoning », dans Cornu, M. et al. (dir.), 2017, *Dictionnaire des biens communs*, Paris, PUF, p. 204-211.
- Lallement, M. (2015). *L'âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.
- Lamaure, A. (2021). *Dans quelle mesure les tiers-lieux à vocation sociale transforment-ils les pratiques du travail social ? L'exemple des Grands-Voisins et des Cinq Toits*. Mémoire de Master 2 GESS (Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires), Paris, IAE Gustave Eiffel.
- Le Bossé, Y. (2012). *Sortir de l'impuissance. Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités – Tome 1: Fondements et cadres conceptuels*, Québec, Ardis.
- Le Bossé, Y. (2008). « L'empowerment : De quel pouvoir s'agit-il ? Changer le monde (le petit et le grand) au quotidien », *Nouvelles pratiques sociales*, 21(1), p. 137-149.
- Lehmans, A. & Ait Belkacem, S. (2018). « Le projet de *fab lab* en bibliothèque et le développement des apprentissages : une utopie réaliste ? », *Documentation et bibliothèques*, 64(2), avril-juin, p. 14-22.
- Lhoste, E. (2021). « Innover pour inclure : apprendre à faire ensemble », *FractureS : publics vulnérables et numérique*, <https://hal.inrae.fr/hal-02518944>, consulté le 19 août 2024.
- Liger, P. & Rohou, G. (2016). *L'empowerment : Donner aux salariés le pouvoir d'initiative*, Malakoff, Dunod.

- Maurly, Y. & Hedjerassi, N. (2020). « Empowerment, pouvoir d'agir en éducation : À la croisée entre théorie(s), discours et pratique(s) », *Spirale – Revue de recherches en éducation*, 66, p. 3-13.
- Michel, B. (2019). « Le coworking, entre ouverture et fermeture des espaces associatifs et communautaires », *Réseaux*, 214/215(2), p. 289-318.
- Morley, C. & Kuntz, P. (2019). « Empowerment des femmes par les technologies numériques : Pouvoir avec, pouvoir pour et pouvoir intérieur », *Terminal, Empowerment en régime numérique*, p. 125-126.
- Nussbaum, M. C. (2012). *Capabilités : Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?* (S. Chavel, Trad.), Paris, Flammarion, coll. « Climats ».
- Observatoire des tiers-lieux (2023). *Panorama 2023 des tiers-lieux en France*, <<https://observatoire.francetierslieux.fr//donnees>>, consulté le 11 avril 2024.
- Parazelli, M. & Bourbonnais, M. (2017). « L'empowerment en travail social : Perspectives, enseignements et limites », *Sciences & Actions Sociales*, 6(1), p. 23-52.
- Pasquier, R., Tehel, A. & de Guibert, A. (2023). « Les tiers-lieux solidaires : une révolution silencieuse de l'action sociale territoriale ? », *Pouvoirs Locaux*, 123, p. 21-25.
- Puzos, D., Hardouin, M. & Plantard, P. (2022). « Formation inclusive au numérique en période de confinement : des ingénieries bouleversées. Étude de cas de la préparation numérique à travers la notion d'environnement capacitant », *Phronesis*, 11, p. 75-95.
- Rouay-Lambert, S. (2014). « Où va la parole des SDF ? : La « marge » peut-elle enfin instruire l'institutionnel ? », *Le sociographe*, 48(4), p. 91-101.
- Rumpala, Y. (2014). « “Fab labs”, “makerspaces” : Entre innovation et émancipation ? », *Revue internationale de l'économie sociale : recma*, 334, p. 85-97.
- Sen, A. (1980). « Equality of What ? », dans McMurrin, S., *Tanner Lectures on Human Values*, 1, Cambridge University Press.
- Sen, A. (2000). *Repenser l'inégalité* (Trad. P. Chemla), Paris, Seuil.
- Scherer, P. (2022). « Des tiers-lieux au service de nouvelles solidarités alimentaires », *Cahiers de l'action*, 58(1), p. 16-26.
- Starhawk (2021). *Quel monde voulons-nous ?* (Trad. I. Stengers), Paris, Cambourakis.
- Soulet, M.-Y. (2014). « Les raisons d'un succès. La vulnérabilité comme analyseur des problèmes sociaux contemporains », dans Brodriez-Dolino, A. et al., *Vulnérabilités sanitaires et sociales : De l'histoire à la sociologie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 59-64.
- Tehel, A., Pasquier, R. & de Guibert, A. (2023). « Tiers-lieux et politiques de solidarité en France : la quête contrariée du pouvoir d'agir », *Lien social et Politiques*, 91, p. 181-197.
- Tehel, A. (2022). « Prendre soin de soi, des autres et des choses : une perspective du care dans la fabrication collaborative en Fablabs », *Approches Théoriques en Information-Communication (ATIC)*, 4, p. 83-102.
- Tehel, A. (2021). *(Re)construire un corps hors-normes : Perspective communicationnelle de la fabrication Do It Yourself de soi*. Thèse de doctorat, Sciences de l'information et de la communication, Université Rennes 2, Rennes, 585 p.

CHAPITRE 3

**Tiers-lieux et action
publique : renouvellement,
récupération ou
institutionnalisation ?**

Introduction

Christine Liefoghe,
Maîtresse de conférences en géographie à l'Université de Lille
au laboratoire TVES

« Tout ce qui est compris est compris à la manière de celui qui comprend¹⁶⁷. » Telle pourrait être la maxime scolastique applicable à la notion de tiers-lieu après lecture des quatre articles de ce chapitre, comme d'ailleurs de l'ensemble de ce premier volume des Cahiers de recherche de l'Observatoire des tiers-lieux. Chaque discipline, voire chaque chercheur, analyse les tiers-lieux à l'aune des outils conceptuels et théoriques qui lui sont propres. Quoi de plus classique. Dès lors, construire un concept de tiers-lieu, qui pourrait satisfaire l'ensemble des champs analytiques, semble une tâche vouée à l'échec. Une approche pluridisciplinaire voire transdisciplinaire n'est pas non plus chose aisée, tant la spécialisation théorique au sein de chaque discipline maintient le chercheur dans le sillon de ses habitudes de pensée. Cette difficulté est accrue quand une notion devient nomade, circule de discipline en discipline et se charge au passage d'apports conceptuels ou théoriques multiples.

« Quel étrange cheminement que la notion de tiers-lieu¹⁶⁸ », souligne le politiste Romain Pasquier pour introduire, dans cette troisième partie de ce #1 des Cahiers de recherche, une analyse de « l'irruption » de la notion de tiers-lieu dans l'agenda des politiques publiques en France. En fait d'irruption, c'est plutôt un lent cheminement voire un détournement de sens, depuis l'analyse du « changement social » aux États-Unis dans les décennies 1970-1990, jusqu'à la « mise en politique publique des tiers-lieux » en France à partir de 2018-2019. Des travaux antérieurs à ce virage institutionnel, souvent menés par des géographes, économistes ou gestionnaires, ont montré comment les outils numériques, à partir des années 2000, ont favorisé l'émergence puis la diffusion spatiale de nouveaux types d'espaces de travail, inclassables dans les nomenclatures d'activités internationales et

167. Thomas d'Aquin, *Somme théologique* (1a, q. 75, a. 5), écrit au XIII^e siècle. Version originale : *Quidquid recipitur ad modum recipientis recipitur*. Traduction littérale : « Tout ce qui est reçu est reçu à la manière de celui qui reçoit. » Autrement dit, chaque chose est comprise au prisme des connaissances et des représentations de celui qui reçoit un message, une information.

168. Les expressions entre guillemets sont issues des quatre textes regroupés dans cette partie.

regroupés – par leurs promoteurs – sous la dénomination de tiers-lieux (Krauss et Tremblay, 2019; Liefoghe, 2018; Liefoghe *et al.*, 2024; Nadou *et al.*, 2023). Espaces de *coworking*, *fabLabs*, *makerspaces*, *hackerspaces*, *living Labs* ne sont pas que des lieux de travail numérique (services, fabrication numérique, expérimentations), ni une version revisitée des pépinières d'entreprises, incubateurs d'innovation ou *Ideas Labs*, même s'il est tentant pour certains spécialistes du management de l'innovation de qualifier ces dispositifs non de tiers-lieux mais d'*open Labs* (ANRT/PBS, 2016). Depuis plus d'une décennie, les chercheurs des disciplines centrées sur le développement économique et/ou territorial cherchent ainsi à comprendre : 1) les points communs et différences entre ces nouveaux dispositifs collaboratifs et ouverts ; 2) la diversité des rôles et attentes de leurs usagers ; 3) les réponses non-institutionnelles qu'ils apportent (lieux et usagers) aux problématiques de précarité des emplois et d'inégalités croissantes entre territoires, à l'ère de la mondialisation néo-libérale. Ces travaux visent donc à redéfinir les tiers-lieux à l'aune des transformations économiques et technologiques du XXI^e siècle.

À quoi servent les tiers-lieux? Telle est ainsi la question qui se profile derrière celle de leur définition et de leur fonctionnement. Autrement dit, pourquoi des sociologues des années 1990 ont-ils forgé cette notion et pourquoi des acteurs privés du début du XXI^e siècle l'ont-ils recyclée à des fins économiques voire territoriales? En effet, il est d'usage dans pratiquement chaque article académique et même chaque site web portant sur les tiers-lieux depuis près de quinze ans d'en référer au travail séminal du sociologue américain Ray Oldenburg publié à la fin des années 1980. Comme le souligne Romain Pasquier, l'intérêt pour ce que Ray Oldenburg va nommer tiers-lieu s'inscrit dans un contexte de changement social lié aux transformations économiques et urbaines. Les sociologues américains s'inquiètent alors de la disparition progressive des lieux traditionnels de sociabilité informelle : le capital social des individus en est réduit et la démocratie est à terme menacée par la disparition des espaces et des lieux de sociabilité informelle. La sociologie américaine de la fin du XX^e siècle attribue aux tiers-lieux la « capacité de lutter contre l'individualisation des sociétés post-industrielles et le déclin de la citoyenneté ». L'approche est éminemment politique sans pour autant faire l'objet de politiques publiques. L'intention de Ray Oldenburg, comme de l'urbaniste Jane Jacobs à la même époque, est de dénoncer la disparition des quartiers traditionnels (mixité sociale et fonctionnelle des centres et faubourgs) au profit des banlieues monofonctionnelles plébiscitées par les promoteurs immobiliers. Selon ces sociologues américains, dans les grandes villes américaines, la disjonction fonctionnelle entre résidentielles (1^{er} lieu pour Oldenburg) et zones d'activités ou centres d'affaires (2nd lieu pour Oldenburg) obligent les Américains à des navettes motorisées ; si bien que les 3^e lieux de sociabilité informelle (cafés, bars, centres communautaires, instituts de beauté, magasins et autres lieux de rencontre) disparaissent peu à peu au risque d'affaiblir la démocratie.

Ce bref détour par les origines américaines de la notion de tiers-lieu et son usage revisité à des fins économiques, technologiques voire territoriales dès la décennie 2010 en France permet de mieux percevoir la spécificité des approches ici présentées, respectivement par Fabrice Raffin, Pauline Juvenez, Salomé Cousinie et Romain Pasquier : la « culture du faire » dans les tiers-lieux culturels, le « faire tiers-lieu » dans le secteur médico-social, les tiers-lieux vus au prisme du travail social, et les tiers-lieux comme outils de l'action publique. L'analyse des tiers-lieux s'enrichit ainsi des regards de l'anthropologie historique, de la sociologie des associations, de la science politique et de la sociologie de l'action publique, ou d'une sociologie inductive et comparative inspirée de la *Grounded Theory* (Guillemette, 2006). Néanmoins, si la sociologie est ici l'approche dominante, le devenir de la démocratie n'est pas directement au cœur des discussions. La question prioritaire est celle de l'institutionnalisation des tiers-lieux et ce que ce processus induit tant dans le fonctionnement des tiers-lieux que dans la transformation, par ricochet, des dispositifs publics et parapublics traditionnels.

Revendiquant une approche d'anthropologie historique enrichie d'une fréquentation de divers lieux de culture intermédiaires en Europe depuis les années 1990, Fabrice Raffin propose de « repenser les controverses autour de l'institutionnalisation des tiers-lieux » au filtre d'un détour historique par les pratiques culturelles dans les friches artistiques. Cette démarche analytique est justifiée par la filiation entre les friches culturelles contestataires des années 1980-1990 et les tiers-lieux culturels, institutionnalisés dès les années 2010. Entre ces deux stades, le changement de dénomination recouvre non seulement deux générations de porteurs de projets, mais aussi une trajectoire de légitimation de projets culturels alternatifs, puis d'institutionnalisation grâce à des « passeurs » maîtrisant à la fois les codes du monde de l'art et de la politique. Entre ces deux stades, le processus de labellisation des friches artistiques en « Nouveaux territoires de l'art » (NTA) décrit par Fabrice Raffin fait écho à la labellisation en cours de certains tiers-lieux en « fabriques de territoires » et autres « manufactures de proximité », au-delà du champ culturel. Une lecture comparée avec nos propres analyses – centrées sur les tiers-lieux à vocation économique et technologique – montrerait un cheminement similaire ainsi que le rôle majeur de porteurs de projet devenant des ponts relationnels entre projets hybrides alternatifs et sphère politico-administrative (Liefoghe, 2019 ; Liefoghe, 2023).

Les articles de Pauline Juvenez et Salomé Cousinie s'intéressent aux tiers-lieux inclusifs ou solidaires créés au service de personnes vulnérables par des associations ou organismes du secteur associatif et/ou médico-social. Même si leur démarche est antinomique – analyse croisée de la littérature portant sur les tiers-lieux, le monde associatif et le travail social pour Salomé Cousinie, exploration qualitative de quatre cas d'étude dans le secteur médico-social pour Pauline Juvenez – ces auteurs interrogent la façon dont des structures *a priori* étrangères au monde des tiers-lieux s'approprient ce concept voire opérationnalisent celui de « faire tiers-lieu ». Ici,

L'institutionnalisation des tiers-lieux n'est pas le résultat d'une évolution de longue durée, comme pour les friches culturelles, mais le point de départ d'une transformation d'organismes dits « classiques » en tiers-lieux. Mis en concurrence pour obtenir des financements publics qui se raréfient, les acteurs des milieux associatifs ou du médico-social créent des structures identifiées comme tiers-lieux inclusifs ou solidaires, soit pour correspondre aux nouvelles attentes de l'action publique (professionnalisation des travailleurs sociaux, financement sur projet, évaluation), soit pour trouver d'autres manières de faire sans les subventions précédemment allouées. Salomé Cousinie montre comment la transformation de l'action publique, au nom du *New Public management*, oblige à réinventer les relations entre l'État, le marché et les citoyens malgré le postulat que les associations et tiers-lieux peuvent assurer un rôle de contre-pouvoir, de fonction de « tiers » entre l'État et le marché. Le débat proposé dans l'article expose ainsi l'ambivalence du processus d'institutionnalisation des tiers-lieux qui, d'une part, prône la mise en marché du secteur associatif et médico-social dans le respect des règles du management et, d'autre part, fait de l'expérimentation, par définition incertaine, un « nouveau mot d'ordre de l'action publique ». De son côté, Pauline Juvenez parle des tiers-lieux inclusifs sous l'angle de dispositifs d'innovation sociale créés en réponse aux besoins de bien-être communautaire, d'inclusion sociale et d'autonomisation des usagers. Pour les organisations de l'accompagnement social, « faire tiers-lieu » permet d'enrichir la proposition de services en alliant pratiques innovantes et approches traditionnelles : ce modèle hybride permet d'allier les exigences de la gestion d'activités diversifiées, l'entraide entre usagers et l'ouverture à d'autres personnes que les publics spécifiques initialement visés.

Pour conclure, l'action publique en faveur des tiers-lieux relève-t-elle du renouvellement des politiques, de la récupération ou d'un processus d'institutionnalisation? Romain Pasquier s'attache à montrer, en spécialiste de science politique, comment l'instrumentalisation politique des tiers-lieux est une nouvelle séquence de la territorialisation de l'action publique pour contrer les logiques de spécialisation et les fractures socio-économiques et territoriales. Inversement, cette « passion française » de la mise en politique publique de la dynamique des tiers-lieux (récupération) permet un renouvellement des logiques de gouvernance, plus horizontale et participative, au sein des institutions publiques. Cette dynamique de standardisation pourrait néanmoins réduire le potentiel de changement social dont sont porteurs les tiers-lieux d'initiative communautaire.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANRT/PBS (2016). *Le Livre blanc des Open Labs. Quelles pratiques? Quels changements en France?*, ANRT-FutuRIS/PSB newPIC, mars.
- Guillemette, F. (2006). « L'approche de la Grounded Theory : pour innover? », *Recherches qualitatives*, 26(1), p. 32-50.
- Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.) (2019). *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Liefooghe, C. (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, 20(1), p. 33-61.
- Liefooghe, C. (2019). « Créer des tiers-lieux en ville petite et moyenne : imaginaires collectifs et fabrique des politiques publiques », dans Krauss, G. et Tremblay, D.-G. (dir.), p. 93-113.
- Liefooghe, C. (2023). « Tiers-lieux et développement territorial : des initiatives locales à la co-construction d'une politique nationale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 693-713.
- Liefooghe, C., Baudelle, G., Le Gall, S. & Marinos, C. (2024). « How coworking spaces have spread beyond larger metro areas : a spatial diffusion analysis in France », dans Tremblay, D.-G. & Krauss, G., *The Coworking (R)evolution. Working and Living in New Territories*, London, Edward Elgar Publishing, p. 42-58.
- Nadou, F., Baudelle, G. & Demazière, C. (2023). « Les tiers-lieux et le développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, numéro spécial.

1.

QUAND LES TIERS-LIEUX DEVIENNENT UNE POLITIQUE PUBLIQUE – RETOUR SUR UNE PASSION FRANÇAISE

Romain Pasquier,
Directeur de recherche au CNRS, Laboratoire Arènes –
Chaire « Territoires et mutations de l'action publique »,
Sciences-Po Rennes / Direction de la recherche

Le développement exponentiel des tiers-lieux en France témoigne d'un engouement citoyen pour ces nouvelles formes d'action collective à la ville comme à la campagne. Si cet engouement citoyen n'est pas propre à la France, la transformation du tiers-lieu en politique publique aussi bien à l'échelle locale, régionale que nationale semble assez originale dans le monde occidental. Comment expliquer cette nouvelle passion française pour les tiers-lieux? À partir d'une problématique de science politique, cet article se propose d'interroger le tiers lieu en tant qu'instrument d'action publique. Nous revenons tout d'abord sur la trajectoire de la notion de tiers-lieu et son appropriation par les autorités publiques en hexagonale¹⁶⁹. Nous montrons ensuite que le tiers-lieu peut être considéré comme un instrument de territorialisation de l'action publique concentrant toutes les attentes contemporaines en matière d'égalité des territoires. Nous terminons notre réflexion par une analyse des effets potentiels de cette mise en politique publique des tiers-lieux au regard des processus de standardisation qui traversent la gouvernance territoriale contemporaine.

221

169. <<https://observatoire.francetierslieux.fr>>, consulté le 20 août 2024.

Mots-clés

Tiers-lieux; Politique publique; État; Collectivités territoriales; Territorialisation; Gouvernance territoriale; Standardisation

Introduction

Selon l'Observatoire national des tiers-lieux, la France comptait en 2023 environ 3 500 structures, contre 1 800 en 2018. Cette croissance soutenue de la création de tiers-lieux témoigne d'un engouement citoyen pour ces nouvelles formes d'action au service de collectifs pluriels à la ville comme à la campagne (Dagonneau, 2022). Si cet engouement citoyen n'est pas propre à la France (Fiorentino, 2019; Krauss et Tremblay, 2020), la transformation rapide du tiers-lieu en politique publique, du local au national, est en revanche assez unique dans le monde occidental. En effet, depuis quelques années, le tiers-lieu apparaît en France comme un vecteur idéal, presque magique, de revitalisation des territoires, d'inclusion sociale, d'innovation socioéconomique et de coopération horizontale entre des acteurs multi-situés (Nadou *et al.*, 2023; Téhel *et al.*, 2023). Comment expliquer cette nouvelle passion française pour les tiers-lieux? Quel sens donner à cette mise en politique publique aussi rapide? Une politique publique peut se définir comme l'ensemble des interventions d'une autorité investie de puissance publique et de légitimité gouvernementale sur un domaine spécifique de la société ou du territoire (Grawitz et Leca, 1985). Cet article se propose d'interroger le tiers lieu en tant qu'instrument d'action publique, c'est-à-dire « un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur » (Lascoumes et Le Galès, 2005, p. 13). L'instrumentation du tiers-lieu, c'est-à-dire son institutionnalisation en politique publique, semble en effet faire écho à des dynamiques somme toute assez classiques de la gestion publique territoriale « à la française » (Pasquier *et al.*, 2013; Thoenig et Duran, 1996). À partir de travaux récents¹⁷⁰, nous reviendrons dans un premier temps sur la trajectoire de la notion de tiers-lieu afin de mieux saisir son irruption et son sens sur l'agenda des politiques publiques en France. Dans un second temps, nous explorerons le tiers-lieu en tant qu'instrument de territorialisation de l'action publique dont les vertus attendues d'inclusion sociale et

170. Cette réflexion s'appuie notamment sur la coordination scientifique d'un projet post-doctoral 2022-2024 sur les tiers-lieux solidaires financé par le MESRI et la chaire « Territoires et Mutations de l'Action Publique » (TMAP) de Sciences Po Rennes, ainsi que sur la co-organisation d'un colloque international « Tiers et politiques de solidarité : opportunités et fragilités de nouveaux espaces d'action sociale » qui s'est déroulé les 3 et 4 avril 2024 à Sciences Po Rennes avec le soutien de « France Tiers-Lieux » et du laboratoire Arènes (UMR 6051).

de développement local semblent faire l'unanimité dans un pays plus que jamais passionné par l'égalité des territoires (Estèbe, 2015). Enfin, dans un troisième temps, nous mettrons en perspective cette institutionnalisation des tiers-lieux au regard de certaines tendances de la gouvernance territoriale contemporaine, en particulier des mécanismes de professionnalisation des acteurs et de concurrence interterritoriale qui peuvent conduire à des formes de standardisation de l'action publique. La mise en politique publique des tiers-lieux n'annoncerait-elle pas finalement le lent déclin de ces mobilisations locales souvent disruptives ?

Du signal faible du changement social à l'instrument d'action publique

Quel étrange cheminement que la notion de tiers-lieu. Elle émerge voici plus de deux décennies dans les débats de la sociologie américaine sur les mutations du lien social dans les communautés locales et leur impact sur la confiance vis-à-vis des institutions et la participation citoyenne dans le fonctionnement de la démocratie américaine. Les travaux de Robert Putnam (1999) sur le capital social font notamment le constat d'un déclin du capital social aux États-Unis, et plus généralement dans de nombreux pays industrialisés depuis les années 1970, avec une diminution de communication entre les individus et avec les collectivités et une baisse de participation (politique, civique, religieuse, syndicale, etc.) de la population à la vie collective. Putnam appelle alors à la création de nouvelles institutions, adaptées à notre façon de vivre afin d'établir de véritables liens collectifs, de stimuler l'engagement civique et de favoriser les initiatives locales.

C'est dans le cadre de ce débat, initialement académique et nord-américain, qu'émerge la notion de tiers-lieu, plus précisément dans les travaux de Ray Oldenburg (1989). Dans *The Great Good Place*, il définit le tiers-lieu avant tout en creux : c'est un espace autre qui n'est ni le domicile ni le lieu de travail mais un espace fondamental de sociabilité informelle. Cet espace ajoute à sa fonction première (presque toujours commerciale ou marchande dans le cas de l'étude d'Oldenburg) une fonction sociale déterminante pour beaucoup de ceux qui le fréquentent. Ainsi, le café, le bar, le salon de coiffure, la bibliothèque etc. assurent au-delà de leurs fonctions commerciales ou de service public une fonction de sociabilité fondamentale. Le tiers-lieu désigne ainsi de manière générique une grande variété de lieux qui accueillent des rencontres régulières, volontaires, informelles et conviviales hors des sphères professionnelles et familiales. Ils sont le révélateur de la bonne santé démocratique d'une société à l'instar du rôle joué par les cafés pendant la Révolution française ou les tavernes pendant la Révolution américaine. En cela, les tiers-lieux d'Oldenburg sont des espaces qui contribuent à endiguer, en partie tout du moins, le délitement des liens de sociabilité traditionnels de la société américaine, l'affaiblissement de son capital social pour reprendre le concept de Putnam (1999). C'est-à-dire l'ensemble des relations sociales entre individus qui produisent des normes de

confiance, de réciprocité et encouragent la participation citoyenne. Dans les travaux de la sociologie américaine de la fin du XX^e siècle, les tiers-lieux sont donc « des infrastructures sociales » (Klinenberg, 1998) en capacité de lutter contre l'individualisation des sociétés post-industrielles et le déclin de la citoyenneté.

Au cœur des mutations et des attentes sociales contemporaines, les tiers-lieux vont faire l'objet d'usages multiples à partir du début des années 2000. Aux États-Unis, plus largement dans le monde anglo-saxon, les tiers-lieux sont happés par un processus grandissant de marchandisation. De grandes marques, comme Starbucks ou Tesla par exemple, se saisissent de cette expérience sociale nouvelle pour l'incorporer dans des stratégies renouvelées de marketing communautaire (Burret, 2021 ; Wagner-Pacifici, 2021). En France, ces lieux et dynamiques sociales localisées connaissent un processus accéléré d'institutionnalisation aussi bien à l'échelle territoriale que nationale. Ils viennent renouveler, bousculer, parfois concurrencer, un large éventail de mouvements associatifs autour de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou du développement local. Les premiers tiers-lieux émergent dans les grandes villes françaises, notamment à Paris en 2008, à travers des expérimentations de *coworking* auxquelles viennent progressivement s'ajouter d'autres activités relevant des « communs urbains » tels que des cafés-concerts, des jardins partagés, des épiceries solidaires ou des AMAP (Kebir et Wallet, 2021). Dans les années qui suivent, les tiers-lieux sortent des métropoles. Des acteurs aux profils variés essaient dans les villes moyennes et en milieu rural (Nadou *et al.*, 2023). Ces initiatives citoyennes et locales, souvent en quête de soutien financier ou logistique, rencontrent progressivement les intérêts des collectivités territoriales, en particulier des Régions (Liefoghe, 2023). Dès les années 2010, les conseils régionaux d'Île-de-France puis d'Aquitaine, au regard de leurs compétences en innovation, entreprises, formation, aménagement du territoire, déploient des programmes d'appui au développement des tiers-lieux dans les petites villes et les espaces ruraux. Toutes devenues autorités de gestion des Fonds Européens en 2014 et constatant l'adéquation de leur usage avec les actions développées par les tiers-lieux, les Régions amplifient le mouvement en créant des dispositifs d'appui de l'implantation de structures comme en Centre-Val de Loire (Leducq, 2023) ou en soutenant le déploiement de réseaux d'envergure comme la « Coopérative des Tiers-Lieux » en Nouvelle-Aquitaine. Du côté des intercommunalités ou des communes, le tiers-lieu apparaît progressivement comme une structure à même de porter une stratégie à la revitalisation socioéconomique des petites villes ou de certains territoires ruraux (Maisonasse *et al.*, 2023).

En 2018, l'institutionnalisation franchit un cap avec la construction d'une politique publique nationale. Les travaux de science politique s'intéressant aux « crises » (Hassenteufel et Saurugger, 2021) ou aux « conjonctures critiques », (Capoccia et Kelemen, 2007) soulignent en quoi celles-ci peuvent être des facteurs de changement, parfois de grande ampleur. Dans le cas des tiers-lieux, la succession de

deux crises, le mouvement des Gilets jaunes à partir de novembre 2018 et la crise pandémique du Covid-19, à partir de mars 2020, se traduit par l'accélération de la mise en politique publique nationale. En effet, d'un côté la crise des Gilets jaunes souligne les effets délétères des fractures socio-territoriales ainsi que les sentiments de déconsidération, d'injustice sociale et de mépris qui leur sont liés (Rosanvallon, 2021). D'un autre côté, la crise du Covid-19 accélère la prise de conscience des potentialités du télétravail et du numérique pour redynamiser les territoires en déprise. Ainsi, à la suite de la mission « Coworking : territoires, travail, numérique », dirigée par Patrick Levy-Waitz¹⁷¹, les tiers-lieux émergent progressivement à la fin de l'année 2018 comme un remède possible « au double abandon territorial-industriel et numérique » (Levy-Waitz, 2018, p. 11). Dès lors, l'État central va progressivement construire un programme national de soutien aux tiers-lieux. À partir de juin 2019, l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), nouvellement créée, lance le programme « Nouveaux lieux Nouveaux liens » destiné à développer les tiers-lieux avec notamment le soutien à 300 tiers-lieux structurants, les « Fabriques de territoires ». Est créée également l'association de préfiguration « France Tiers-Lieux » pour constituer le mouvement des tiers-lieux et assurer la co-construction des politiques publiques avec l'appui d'un Conseil national des tiers-lieux. Par ailleurs, plusieurs ministères s'appuient sur les tiers-lieux pour déployer des actions spécifiques : Micro-Folies du ministère de la Culture, Campus connectés du ministère de l'Enseignement supérieur, espaces France-Service de l'ANCT avec le déploiement de conseillers numériques. En 2021, à la sortie de la crise du Covid-19, l'institutionnalisation se poursuit et s'amplifie. À la suite du rapport « Nos territoires en action » remis par « France Tiers-Lieux¹⁷² » en août 2021, le Premier ministre Jean Castex annonce un plan de 130 millions d'euros avec notamment le soutien à 100 « Manufactures de proximité » (tiers-lieux dédiés à la production locale), le développement de la formation professionnelle dans les tiers-lieux (notamment à travers l'appel à manifestation d'intérêt Deffinov) et l'appui à la construction du mouvement *via* le financement des réseaux régionaux. En 2022, la structuration des instances nationales se poursuit avec d'un côté une « Association nationale des tiers-lieux » qui rassemble la diversité des tiers-lieux en France et, de l'autre,

171. Patrick Levy-Waitz, entrepreneur du numérique, Président de la Fondation Travailler autrement, remet le mercredi 19 septembre 2018 à Julien Denormandie, secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, [le rapport de la mission Coworking : Territoires, Travail, Numérique](#) qui lui avait été confiée, en janvier 2018, par le président de la République. Proche d'Emmanuel Macron depuis la campagne présidentielle de 2017, il fait partie de l'équipe qui porte les sujets territoriaux auprès de ce dernier. Voir à ce sujet l'entretien accordé par Patrick Levy-Waitz au journal *La Tribune* le 21 mars 2022 : <https://www.latribune.fr/economie/france/avec-vous-c-est-la-seule-methode-pour-reussir-les-transitions-profondes-au-benefice-des-territoires-patrick-levy-waitz-en-marche-906512.html>

172. <https://francetierslieux.fr/rapport-tiers-lieux-2021>, consulté le 15 juillet 2024.

le Groupement d'intérêt public (GIP) « France Tiers-Lieux » qui réunit l'ANCT, l'État représenté par quatre ministères¹⁷³, et l'Association nationale des tiers-lieux. Une première rencontre nationale des tiers-lieux, « Faire tiers-lieux », est organisée à Metz du 17 au 20 octobre 2022 et, en 2023, le GIP « France Tiers-Lieux » lance son Observatoire national des tiers-lieux et un premier programme d'ingénierie à destination des porteurs de projets de tiers-lieux.

Ainsi, les tiers-lieux « à la française » se transforment aussi en instruments d'action publique porteurs d'une vision développementaliste :

« Les tiers-lieux sont des espaces physiques qui répondent à des besoins territoriaux. Ils rassemblent des acteurs divers partageant un objectif commun : développer des projets innovants pour leur territoire, en mutualisant des équipements, des moyens et des compétences¹⁷⁴. »

À la conceptualisation d'Oldenburg ou de Klinenberg centrée sur le renforcement du capital social des communautés locales se substituent donc des définitions « à la française », qui pour certaines paraissent nettement plus utilitaristes, aménagistes et fonctionnalistes portées par l'État et les collectivités territoriales¹⁷⁵. Ces définitions ne sont néanmoins pas complètement stabilisées, et une partie des politiques tiers-lieux tentent d'intégrer ces dimensions communautaires et de sociabilités intentionnelles, à l'image des définitions données par le GIP France Tiers-Lieux, ou du cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt *Fabriques de Territoire* :

« Chaque tiers-lieu a sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté. Mais ils permettent tous les rencontres informelles, les interactions et l'innovation sociale. Ils sont les lieux des transformations du travail, de la transition écologique, favorisent l'apprentissage de pair à pair, la créativité et les projets collectifs tout en offrant convivialité et flexibilité. Ils sont

173. Les quatre ministères présentés dans le GIP France Tiers-Lieux : le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, le ministère du Travail, le ministère de l'Enseignement supérieur et Recherche et le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique de la France. Pour plus d'informations : <https://francetierslieux.fr/france-tiers-lieux>

174. Site de l'ANCT, consulté le 16 juillet 2024 : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-56>

175. Dans la même veine, le rapport « Nos Territoires en action » de « France Tiers-Lieu », en 2021, qui va structurer la suite de la politique publique donne une définition autour de 5 critères avec, en premier lieu, celui de l'entrepreneuriat de territoire : <https://francetierslieux.fr/rapport-tiers-lieux-2021>

ces nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives collectives qui contribuent à la vitalité de nos territoires¹⁷⁶. »

Un instrument de territorialisation de l'action publique

Les tiers-lieux correspondent en tout point aux attentes suscitées par la territorialisation de l'action publique. Les sciences sociales proposent généralement de « comprendre la territorialisation de l'action publique comme un effort de spatialisation synonyme de contextualisation » (Duran, 2020, p. 532). Plus précisément, la sociologie envisage la territorialisation comme un mouvement de transformation de l'action publique, marqué par une localisation accrue et une plus grande transversalité dans la prise en charge des problèmes publics (Douillet *et al.*, 2015). Appréhendée comme une sorte de nouveau paradigme de l'action publique visant plus de proximité et d'adaptabilité aux situations locales (Dupuis, 2015), la territorialisation fonctionne à la fois comme une catégorie d'organisation, d'animation et de distribution des politiques publiques (Pasquier et Rouzeau, 2023). Il est attendu qu'elle vienne contrebalancer, voire contrecarrer, la logique sectorielle qui structure traditionnellement l'action publique.

Les tiers-lieux peuvent à cet égard être analysés comme des instruments nouveaux de territorialisation de l'action publique coproduits par des structures de la société civile (associations, coopératives, collectifs ad hoc etc.), des agences de l'État et leurs différents réseaux (ANCT, GIP France Tiers-Lieux) et les collectivités territoriales. En « partant du territoire », en prenant en compte les dynamiques citoyennes locales et le caractère imbriqué des besoins qu'il révèle, les tiers-lieux contribuent mécaniquement à relativiser les logiques de spécialisation de l'action publique contemporaine (Pasquier, 2021). Congruente avec les nouvelles attentes en termes de transversalité et de participation, mais aussi plus que jamais portée par les enjeux de transition, la référence au territoire est donc réputée orienter la fabrique de l'action publique vers un mode davantage intégré (Bourdeau-Lepage et Pasquier, 2024; Autès, 1995; Sibertin-Blanc, 2021). La politique publique des tiers-lieux incarne cette forme de modernité. En tant qu'instrument d'action publique, les tiers-lieux invitent les systèmes d'acteurs à se départir des politiques sectorielles portées par des administrations traditionnelles et fonctionnant en silo (urbanisme, culture, éducation, action sociale, insertion économique, etc.). Aux yeux de leurs promoteurs, les tiers-lieux, par leur ancrage et leur ouverture au territoire, sont en capacité de proposer une orientation davantage transversale et coproduite de l'action publique et donc in fine seraient à même de mieux prendre en compte

176. Cahier des charges de l'AMI Fabriques de Territoire, porté par l'ANCT. <https://www.fondation-travailler-autrement.org/wp-content/uploads/2019/07/20190710_AMI_TiersLieux_VDEF-V10.pdf>

les problèmes publics qui résistent aux manières de faire antérieures (gestion des transitions, inégalités territoriales, difficulté de couverture en services publics, précarité et isolement, non-recours aux droits, etc.).

Cette territorialisation de l'action publique, dont la politique des tiers-lieux est une nouvelle séquence, prend une ampleur singulière dans un pays passionné par l'égalité des territoires (Estèbe, 2015). Fractures territoriales, déserts médicaux, métropolisation, France périphérique... La liste est longue des expressions ou formules qui visent à qualifier les mutations contemporaines de la fabrique territoriale hexagonale. La toile de fond de cette mutation est sans aucun doute le déclin d'un État aménageur « à la française », bousculé tout à la fois par une nouvelle géographie économique et les effets croisés de l'intégration européenne et de la décentralisation. Ainsi, le bras armé de l'aménagement du territoire depuis 1963, la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), disparaît en 2005 pour devenir la Délégation interministérielle à l'aménagement et la compétitivité des territoires (DIACT) puis en 2009 la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale; avant d'être absorbée en 2014 au sein du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET); lui-même remplacé en 2020 par l'ANCT. Dans le même temps, de nouvelles tendances géographiques ont émergé en France avec le resserrement de la croissance autour de grandes agglomérations urbaines et une remontée des inégalités socio-spatiales. Si le processus de métropolisation, sa réalité, ses effets ont fait l'objet de vives controverses (Bouba-Olga *et al.*, 2022), force est de constater que la géographie économique hexagonale a beaucoup évolué avec de nouveaux gagnants et perdants. Cette nouvelle géographie de l'activité économique et de la production représente un défi pour les politiques publiques territoriales. Il s'agit pour ces dernières d'être en capacité d'apporter ou de maintenir des services publics sur l'ensemble de l'hexagone, et en particulier de revitaliser des territoires en décroissance. En 2018-2019, le mouvement des Gilets jaunes a illustré à cet égard la défiance dans la capacité des institutions nationales à produire des mécanismes de solidarité face aux fractures socio-économiques et territoriales issues des nouvelles modalités de fonctionnement et de territorialisation de l'économie de marché. Ainsi, cette politique publique des tiers-lieux, à l'instar des programmes « Cœur de ville » ou « Petites villes de demain » mis en œuvre concomitamment, s'inscrit dans un mouvement récent des politiques publiques portant davantage attention aux villes en décroissance ou aux territoires oubliés (Béal *et al.*, 2019; MacKinnon *et al.*, 2022), ciblant notamment en France les villes moyennes qui « condensent un certain nombre d'inquiétudes » (Desjardins et Estèbe, 2019), mais aussi les petites villes ou les espaces ruraux (Demazière et Sykes, 2021).

Dès lors, les tiers-lieux se trouvent parés de toutes les vertus, du plus haut sommet de l'État aux petites communes rurales en passant par les puissantes métropoles : outils de proximité, ils semblent en mesure de refonder tout à la fois le

vivre ensemble, la relation au travail, la production locale, l'accès aux services publics... sans que la liste ne soit exhaustive. Cependant, le tiers-lieu, véritable « cou-teau-suisse » des politiques territoriales (Idelon, 2022), se trouve désormais encasté dans les mécanismes complexes de la gouvernance « à la française » où s'empilent les dispositifs dans un contexte de « coopération » (Assens *et al.*, 2019). Des travaux récents ont pu montrer les effets limités du tiers-lieu en matière de revitalisation de territoires (Richez-Battesti *et al.*, 2024), l'innovation principale résidant dans l'intégration d'une dimension participative dans la conception de la politique publique. Mais les effets de ces processus d'innovation restent incertains, marqués par le sceau des relations interpersonnelles et encastés dans des configurations spécifiques. Ainsi, la dynamique des tiers-lieux, pour être reproductible, doit reposer sur une mobilisation socio-territoriale ascendante de longue durée, ce qui est loin d'être le cas partout en France (Bourdeau-Lepage et Pasquier, 2024; Nadou *et al.*, 2023).

Les tiers-lieux à l'épreuve de la standardisation de l'action publique

La territorialisation de l'action publique et la mise en place de logiques de gouvernance horizontale et participative, comme l'illustre le cas des tiers-lieux, ne doivent cependant pas conduire à surestimer le retrait de l'État. Une autre lecture voit plutôt dans ce paradoxe apparent les signes du retour d'un État néo-managérial s'appuyant sur de nouveaux instruments de gouvernement à distance (Bezes et Musselin, 2015; Epstein, 2005). Si l'État se retire physiquement des territoires, il continue à orienter à distance les choix des collectivités territoriales ou des acteurs associatifs par le biais de nouveaux outils de gestion (appels à projets, dispositifs d'évaluation, indicateurs de performance) et/ou la mise en circulation de labels, modèles ou récompenses. Son influence procède désormais de formes d'intervention moins directes, qui passent, entre autres, par l'identification, la sélection, la modélisation, la valorisation et la diffusion des expériences « innovantes » ou « exemplaires » (Béal *et al.*, 2015). Cette mise en politique publique du mouvement des tiers-lieux, leur transformation progressive en instrument de territorialisation de l'action publique, participe de ce pilotage à distance par l'État. À la lumière des travaux de science politique sur la gouvernance territoriale (Pasquier *et al.*, 2013; Epstein, 2020), une double hypothèse voit le jour. Si l'institutionnalisation des tiers-lieux permet de renforcer la robustesse du mouvement, se pose néanmoins la question de la standardisation du modèle de tiers-lieu proposé à la croisée des dynamiques de professionnalisation des acteurs et de concurrence interterritoriale.

La politique des tiers-lieux est pilotée à l'échelle nationale par ce qu'Edgard Pisani définissait comme une administration de mission :

« Légère, elle a le goût de faire, elle est réaliste, mouvante, elle va vers l'événement; elle est mêlée à la vie; elle n'attend pas l'initiative, elle la sollicite; [...]

elle est dynamique et comporte des risques. Elle est fondée sur le mouvement de pensée d'un homme ou d'une équipe. » (Pisani, 1956, p. 325)

Constituée au sein de l'ANCT et du GIP France Tiers-Lieux, cette équipe administrative conçoit et déploie un ensemble d'outils relevant de ce modèle du gouvernement à distance : la sélection *via* deux appels à manifestations d'intérêts de 300 « Fabriques de territoires » en 2019 et 100 « Manufactures de proximité » en 2020 ; une contribution à la structure du « mouvement » des tiers-lieux *via* l'organisation de « Rencontres nationales » depuis 2022 ; une identification et une analyse de l'impact socioéconomique des tiers-lieux et de leurs activités *via* la création d'un Observatoire national en 2023 ; enfin, la valorisation et la diffusion des expériences innovantes ou exemplaires au sein des groupes de travail du réseau national (association nationale des tiers-lieux) et des différents réseaux régionaux des tiers-lieux, mais aussi la publication de guides de bonnes pratiques comme, par exemple, en 2023, le *Guide Tiers-lieux et collectivités. Comment faire ensemble*¹⁷⁷ ? La particularité de cette politique repose néanmoins sur une association étroite des acteurs des tiers-lieux dans la conception et le co-pilotage de la politique publique : groupes d'experts pour la construction des cahiers des charges, intégration de l'association nationale des tiers-lieux à la gouvernance du GIP France Tiers-Lieux, participation de réseaux locaux de tiers-lieux aux jurys des appels à manifestation d'intérêt, etc. Cette spécificité mériterait d'être étudiée plus spécifiquement pour comprendre comment elle influence ces trajectoires de standardisation et permet, ou non, d'éviter certains écueils du gouvernement à distance.

La diffusion grandissante de ces nouveaux modes de gestion et de pilotage génère inéluctablement des dynamiques de standardisation de l'action publique territoriale. Un premier mécanisme y conduit : la professionnalisation des acteurs et leur interdépendance croissante (Arnaud *et al.*, 2006). Les idéologies sont en effet désormais moins à chercher dans les formations politiques que dans les milieux professionnels des experts/consultants des politiques territoriales (Bérard, 2020). Que ce soit en matière de planification urbaine, de politiques de sécurité ou de mobilités douces, on voit se former des coalitions de cause au centre desquelles les experts-savants s'affrontent pour imposer leurs visions du monde et les instruments de régulation qui les accompagnent. Ces nouvelles idéologies professionnelles s'accommodent parfaitement de logiques de différenciation, notamment au niveau territorial. Souvent faiblement élaborées sur le plan doctrinal, elles ont la force du mou et de l'implicite, c'est-à-dire qu'elles s'adaptent à des configurations locales variées et n'excluent pas les compromis et les orientations différentes (Arnaud *et al.*, 2006).

177. <https://francetierslieux.fr/decouvrez-le-guide-tiers-lieux-et-collectivites-comment-faire-ensemble>, consulté le 17 juillet 2024.

Dans la mise en politique publique des tiers-lieux, deux constats viennent conforter cette hypothèse : la professionnalisation des acteurs associatifs et administratifs, validée à l'échelle nationale, et l'accélération des logiques d'échanges et de concurrence entre agences de l'État, réseaux régionaux et collectivités territoriales. Cette professionnalisation se manifeste par exemple par la création de réseaux régionaux dynamiques comme en Bretagne, Nouvelle-Aquitaine ou dans les Hauts-de-France qui fonctionnent tout à la fois comme des centres de ressources, des centres de formation mais aussi des espaces de représentation professionnelle vis-à-vis des autorités locales et régionales. Une des priorités de France Tiers-Lieux est d'ailleurs d'encourager la mise en réseau et d'appuyer les dynamiques de structuration régionale sur l'ensemble du territoire, en particulier dans les régions qui n'en disposent pas. Du point de vue national, l'échelle régionale apparaît comme fonctionnelle pour mutualiser les moyens entre les tiers-lieux et déployer des actions d'accompagnement. Ce catalogue divers se compose de possibilités de formation¹⁷⁸, de conseils ponctuels, de prestations d'accompagnement ou encore d'outillage (fiches, ressources documentaires, outils techniques...) ¹⁷⁹. Par ailleurs, pour les professionnels du développement local et de l'action publique (fonctionnaires territoriaux, élus notamment), les tiers-lieux font aujourd'hui partie de la boîte à outils pour développer, donner à voir et rendre attractif un territoire¹⁸⁰ (Nadou *et al.*, 2023). Ce processus de standardisation ne repose pas seulement sur les acteurs associatifs mais c'est bien « l'ensemble des milieux décisionnels territorialisés qui se trouvent enrôlés dans un univers standardisé » (Arnaud *et al.*, 2006, p. 16) de célébration des tiers-lieux. À commencer bien sûr par les fonctionnaires territoriaux dont la socialisation *via* la mécanique de la formation continue et de la mobilité professionnelle se traduit par une convergence des représentations sociales et des instruments d'action. Par exemple, en 2023, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et des réseaux régionaux de tiers-lieux co-organisent des stages de conception et de pilotage des tiers-lieux à destination des agents en charge de ces nouvelles politiques publiques. Les experts/consultants, souvent chercheurs et militants¹⁸¹, jouent aussi un rôle singulier dans la professionnalisation et donc la standardisation de ces struc-

178. Par exemple, en septembre 2020, ouvre le 1^{er} Master 2 dédié aux tiers-lieux. Il résulte du partenariat entre la Coopérative des Tiers-Lieux, la Compagnie des Tiers-lieux (Hauts de France) et l'université Polytechnique des Hauts de France (Valenciennes). <<https://coop.tierslieux.net/ouverture-du-premier-master-tiers-lieux>>, consulté le 18 juillet 2024.

179. <<https://francetierslieux.fr/reseaux-regionaux>>, consulté le 17 juillet 2024.

180. Ainsi, lors du 103^e congrès des maires de France, en 2021, le stand « Tiers-lieux » rencontre un succès remarqué comme l'illustre cet article de *La Gazette* <<https://www.lagazettedescommunes.com/775580/tout-le-monde-veut-son-tiers-lieu>>, consulté le 19 juillet 2024.

181. Voir, par exemple, la trajectoire d'Antoine Buret, chercheur, spécialiste des tiers-lieux, mais aussi militant actif du mouvement en général. <<https://www.lamusebouge.ch/tiers-lieux-et-plus-si-affinites>>, consulté le 18 juillet 2024.

tures. En effet, ces experts/savants tout en menant des recherches sur les tiers-lieux analysent et font circuler des modèles de bonnes pratiques. Ils trouvent dans les animateurs/concepteurs des tiers-lieux tout à la fois des coproducteurs et des relais dynamiques de leurs représentations contemporaines des tiers-lieux. Ces animateurs et/ou directeurs de structures sont souvent dotés de formations intellectuelles ouvertes aux sciences sociales et très intéressés par co-construire des recherches-action ou participatives sur leurs propres pratiques. Ces allers-retours participent de la construction d'une véritable communauté de politique publique (Braunstein et Thatcher, 2019). D'autant que les revues professionnelles¹⁸², les associations, les organismes de formation et les réseaux multiniveaux de politique publique relaient ces initiatives et constituent autant de vecteurs d'une standardisation en marche en France et au-delà (Baudelle *et al.*, 2023). Les tiers-lieux (comme le partenariat, le projet de territoire, la participation citoyenne, etc.) s'imposent aujourd'hui comme une évidence aux thuriféraires d'un développement local soucieux des communs et des solidarités sociales et territoriales. Ils contribuent, de par leur transversalité ontologique, à une ouverture des institutions les unes sur les autres, si bien que « les frontières traditionnelles entre élus, fonctionnaires et experts de l'action publique territoriale s'amenuisent au point de faire émerger un monde professionnel avec sa culture, ses habitudes, sa vision du moderne et de l'archaïque, du pensable et de l'impensable » (Arnaud *et al.*, *op. cit.*, p. 16-17).

232

L'accélération des logiques d'échanges et de concurrence entre niveaux de gouvernement vient encore démultiplier cette dynamique de standardisation, en dépit du caractère autogestionnaire de nombreux tiers-lieux. Chaque commune ou intercommunalité veut désormais son tiers-lieu de proximité, chaque Région souhaite structurer son réseau de tiers-lieux au nom du développement local et de l'aménagement du territoire, ou encore chaque Département entend soutenir les tiers-lieux au nom de leur compétence en matière de solidarité territoriale. Or, nous le savons, le marketing territorial s'est progressivement imposé comme un élément structurant à l'échelle de l'ensemble des politiques publiques territoriales (Pasquier *et al.*, 2020). Son développement et ses évolutions correspondent aux mutations du contexte d'exercice des politiques territoriales depuis une quarantaine d'années maintenant. D'une politique communicationnelle essentiellement centrée sur l'image (Nay, 1994), le marketing territorial a laissé désormais la place à un paradigme plus large, celui de l'attractivité, c'est-à-dire « cette capacité à offrir aux acteurs des conditions qui les convainquent de localiser leurs projets sur un territoire plutôt que sur un autre » (Houllier-Guibert, 2019, p. 153). Cette évolution sémantique indique que l'attractivité territoriale ne repose plus aujourd'hui simplement sur des paramètres

182. Pensons par exemple à *La revue sur les tiers-lieux* publiée depuis octobre 2018 par « La coopérative des tiers-lieux » et qui se veut un outil d'exploration et d'information sur ces structures. <<https://coop.tierslieux.net/document/la-revue-collector-sur-les-tiers-lieux>>, consulté le 20 août 2024.

de compétitivité économique mais sur des paramètres plus expérientiels de qualité de la vie. Les dimensions sociale, culturelle, écologique du cadre de vie sont devenues des facteurs d'attractivité non négligeables des politiques territoriales. Cette attractivité multidimensionnelle constitue désormais le paradigme transversal qui imprègne l'ensemble des composantes d'une stratégie de développement local. Dès lors, le tiers-lieu, en tant que laboratoire et vitrine du changement social (Berbebi-Hoffmann *et al.*, 2018) culturel et écologique, apparaît comme un nouveau totem des politiques territoriales soucieuses du bien-être, du vivre ensemble et d'une vision renouvelée de la relation ville/campagne (Bourdeau-Lepage, 2015 ; Krauss *et al.*, 2020).

Il est intéressant néanmoins de constater qu'une partie des politiques tiers-lieux portent une attention particulière à ces risques de standardisation ou d'effets de mode. Cette vigilance se traduit par des initiatives visant à préserver la diversité et l'autodétermination des tiers-lieux. Par exemple, la définition des tiers-lieux reste volontairement ouverte, permettant aux acteurs locaux d'adapter le concept à leurs réalités et à leurs besoins spécifiques. La cartographie nationale des tiers-lieux, par ailleurs, repose sur une logique d'autodéclaration, laissant aux acteurs la liberté de se définir comme tiers-lieux en fonction de leurs pratiques et de leurs objectifs. Des guides et outils, comme le MOOC du CNFPT ou les publications du GIP France Tiers-Lieux ou de la Coopérative Tiers-Lieux, mettent également en garde contre la tentation de considérer les tiers-lieux comme une « solution magique » universelle. Si la nécessité de conserver le caractère ascendant et citoyen des tiers-lieux semble être bien identifiée par une partie des acteurs publics impliqués sur ces sujets, reste à savoir si cette conscience des risques permettra d'éviter les effets de standardisation.

Conclusion

Cette mise en politique publique des tiers-lieux est ainsi un révélateur pertinent des dynamiques de la gestion territoriale contemporaine « à la française ». Elle les promeut au rang d'instrument magique de résilience territoriale par un État central et des collectivités territoriales en quête perpétuelle d'égalité des territoires. Au regard des travaux de science politique sur la gouvernance et l'action publique territoriale, il est néanmoins possible de formuler quelques hypothèses quant aux effets potentiels de cette institutionnalisation. La dynamique de professionnalisation des acteurs et les concurrences ou les coopérations interterritoriales qui accompagnent cette politique des tiers-lieux contribuent à la diffusion accélérée des expérimentations, à la circulation rapide des « bonnes pratiques ». Là encore la socialisation par frottement et capillarité favorise la circulation de modèles d'action publique souvent labellisés « bonne gouvernance ». La viabilité économique des tiers-lieux, leur gouvernance, leurs interactions avec l'écosystème local, leurs orientations thématiques sont ici au cœur des échanges tout comme leur potentielle dépendance au

leadership politique (Nadou *et al.*, 2023). Ainsi, les tiers-lieux, nouveaux totems des politiques territoriales, deviennent progressivement une ressource dans l'exercice du pouvoir local en contribuant à la promotion économique, sociale et culturelle d'un territoire. Ils peuvent facilement venir conforter l'image d'un maire ou d'une équipe municipale afin d'incarner une forme de modernité sociétale en renouvelant la création culturelle, l'artisanat et la production locale ou le pouvoir d'agir des habitants d'une petite commune ou d'un quartier d'une grande métropole. D'où également une forme de fragilité si les tiers-lieux, ou plutôt certains de leurs promoteurs, apparaissent en opposition au leadership local. La politique n'est donc jamais bien loin du tiers-lieu, elle lui apporte la puissance des utopies collectives mais aussi les difficultés inhérentes d'une insertion dans la gouvernance publique « à la française ».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arnaud, L., Le Bart, C., Pasquier, R. (dir.) (2006). *Idéologies et action publique territoriale*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- Assens, C., Bartoli, A., Hermel, P. (2019). « Collaborer dans la rivalité? L'ambivalence de la coopération dans les collectivités territoriales », *Revue Internationale des Sciences Administratives*, 85, p. 471-485.
- Autès, M. (1995). « Les sens du territoire », *Recherche et Prévisions*, 39, p. 57-71.
- Baudelle, G., Tremblay, D., Krauss, G., Le Gall, S., Marinos, C. & Ross, E. (2023). « Espaces de coworking et territoires non métropolitains : des relations paradoxales, une comparaison internationale (Allemagne, France, Canada) », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 765-787.
- Béal, V., Cary, P., Fol, S., Rousseau, M. (2019). « Introduction : Les villes en décroissance à la croisée des chemins », *Géographie, économie, société*, 21, p. 5-22.
- Béal, V., Epstein, R., Pinson, G. (2015). « La circulation croisée : modèles, labels et bonnes pratiques dans les rapports centre-périphérie », *Gouvernement et action publique*, 4(3), p. 103-127.
- Bérard, Y. (2020). « Expertise », dans Pasquier, R., Cole, A., Guigner, S. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 235-239.
- Bezes, P., Musselin, C. (2015). « Le new public management : Entre rationalisation et marchandisation? », dans Boussaguet, L. (dir.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques?*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 125-152.
- Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C., Lallement, M. (2018). *Makers. Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Le Seuil.
- Bouba-Olga, O., Grossetti, M., Pumain, D. (2022). « Les métropoles sont-elles les villes les plus performantes? », *Espaces et sociétés*, 186/187, p. 219-247.
- Bourdeau-Lepage L. (2015). « Repenser l'attractivité des territoires : globalisation, durabilité et aménités », dans Bourdeau-Lepage, L., Gollain, V. (dir.), *Attractivité et compétitivité des territoires : théorie & pratiques*, Paris, CNER, p. 24-39.
- Bourdeau-Lepage, L., Pasquier, R. (2024). « Introduction – Transitions écologique et territoriale : quelle gouvernance pour quelles solidarités? », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 2, p. 191-200.
- Braunstein, J., Thatcher, M. (2019). « Réseau », dans Boussaguet, L., Jacquot, S., Ravinet, P. (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, 5^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, p. 547-554.
- Burret, A. (2021). « La politisation des tiers-lieux », *Multitudes*, 83, p. 208-214.

- Capoccia, G., Kelemen, R. (2007). « The Study of Critical Junctures. Theory, Narrative and Counterfactuals in Historical Institutionalism », *World Politics*, 59(4), p. 341-369.
- Dagonneau, M. (2022). « Les tiers-lieux en France, laboratoires de nouvelles solidarités socio-spatiales ? », *Bulletin de l'association des géographes français*, 99(3), p. 435-457.
- Demazière, C., Sykes, O. (2021). « Acting for cities and towns? The perpetual reinvention of categories and tools on national urban policies in France », dans Zimmermann, K., Fedeli, V. (eds.), *A modern guide to national urban policies in Europe*, Londres, Edward Elgar, p. 34-57.
- Desjardins, X., Estèbe, P. (2019). *Villes petites et moyennes et aménagement territorial. Éclairages anglais, allemands et italiens sur le cas français*, Paris, PUCA.
- Douillet, A.-C., Faure, A., Negrier, E. (2015). « Trois regards sur les politiques publiques vues du local », dans Boussguet, L., Jacquot, S., Ravinet, P. (dir.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 34-48.
- Dupuis, J. (2015). « Une approche de la gouvernance et de la régulation territoriales et interterritoriales des politiques et projets communautaires à travers l'analyse comparée des contrats de territoire dans deux communautés urbaines », *Gestion et Management Public*, 4(1), p. 5-28.
- Duran, P. (2020). « Territorialisation », dans Pasquier, R., Guigner, S., Cole, A. (dir.), *Dictionnaire des politiques territoriales*, 2^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, p. 529-537.
- Epstein, R. (2005). « Gouverner à distance. Quand l'État se retire des territoires », *Esprit*, 319, p. 96-111.
- Epstein, R. (2020). « Un demi-siècle après Pierre Grémion : Ressaisir la centralisation à partir de la périphérie », *Revue française de science politique*, 70(1), p. 101-117.
- Estèbe, P. (2015). *L'égalité des territoires, une passion française*, Paris, PUF.
- Grawitz, M., Leca, J. (dir.) (1985). *Traité de science politique*, Paris, PUF.
- Fiorentino, S. (2019). « Different typologies of co-working spaces and the contemporary dynamics of local economic development in Rome », *European planning studies*, 27(9), p. 1768-1790.
- Hassenteufel, P., Saurugger, S. (2021). « Crises économiques et processus de changement dans l'action publique : une approche relationnelle », dans Hassenteufel, P., Saurugger, S. (dir.), *Les politiques publiques dans la crise. 2008 et ses suites*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 7-35.
- Idelon, A. (2022). « Institutionnalisation, instrumentalisation, modélisation...le tiers lieu berceau des communs ou couteau suisse des communes ? », *Nectart*, 14, p. 96-109.
- Houllier-Guibert, C.-E. (2019). « L'attractivité comme objectif stratégique des collectivités locales », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 1, p. 153-175.
- Kebir, L., Wallet, F. (2021). *Les communs à l'épreuve du projet urbain et de l'initiative citoyenne*, Paris, PUCA.
- Klinenberg, E. (2018). *Palace for the people : How social Infrastructure Can Help Fight Inequality, Polarization, and the Decline of Civic Life*, New York, Crown.
- Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.) (2020). *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- Lascoumes, P., Le Galès, P. (2005). « Introduction : l'action publique saisie par ses instruments », dans Lascoumes, P., Le Galès, P. (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 11-44.
- Leducq, D. (2023). « Les espaces de coworking : un levier de régénération des territoires en dehors des métropoles ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 741-763.
- Levy-Waitz, P. (dir.) (2018). *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*. Mission coworking, Fondation Travailler autrement, Paris, Synthèse du rapport.
- Liefooghe, C. (2023). « Tiers-lieux et développement territorial : des initiatives locales à la co-construction d'une politique nationale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 693-713.
- Maisonasse, J., Richez-Battesti, N., Besson, R. (2023). « Infléchir la trajectoire d'un territoire et fabriquer la transition par les tiers-lieux : Le cas de la ville de Digne-les-Bains », *Géographie, Économie, Société*, 24. <https://hal.science/hal-04075052>
- MacKinnon, D., Kempton, L., O'Brien, P., Ormerod, E., Pike, A., Tomaney, J. (2022). « Reframing urban and regional "development" for "left behind" places », *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 15(1), p. 39-56.

- Nadou, F., Baudelle, G., Demazière, C. (2023). « Introduction – Les tiers-lieux et le développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 681-691.
- Nay, O. (1994). *Le chant local : politique de communication et stratégie de développement local à Montpellier (1982-1993)*, Bordeaux, Cahiers du Cervl.
- Putnam, R. (1999). « Le déclin du capital social aux États-Unis », *Lien social et Politiques*, 41, p. 13-22.
- Oldenburg, R. (1989). *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*, New York, Paragon House.
- Pasquier, R. (2021). « Politiques publiques dans l'espace national », dans Jacob, S., Schiffino, N. (dir.), *Politiques publiques. Fondements et prospective pour l'analyse de l'action publique*, Bruxelles, Bruylant, p. 813-847.
- Pasquier, R., Guigner, S., Cole, A. (dir.) (2020). *Dictionnaire des politiques territoriales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2nd édition.
- Pasquier, R., Rouzeau, M. (2023). « S'implanter pour durer : les politiques de territorialisation départementale comme stratégies de résistance », *Politiques & management public*, 3, p. 323-338.
- Pasquier, R., Simoulin, Weisbein, J. (dir.) (2013). *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, 2nd édition, Paris, L.G.D.J.
- Richez-Battesti, N., Maisonnasse, J., Besson, R. (2024). « Le tiers-lieu comme trajectoire territorialisée d'innovation sociale : le cas d'un territoire rural », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, 2, p. 257-277.
- Pisani, E. (1956). « Administration de gestion, administration de mission », *Revue française de science politique*, 6(2), p. 315-330.
- Rosanvallon, P. (2021). *Les épreuves de la vie. Comprendre autrement les Français*, Paris, Seuil/ La République des idées.
- Sibertin-Blanc, M. (2021). « Territorialisation et décloisonnement de l'action culturelle en faveur du développement sensible des territoires », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, p. 451-471.
- Tehel, A., Pasquier, R., de Guibert, A. (2023). « Tiers-lieux et politiques de solidarité en France : la quête contrariée du pouvoir d'agir », *Lien social et politiques*, 91, p. 181-197.
- Thoenig, J., Duran, P. (1996). « L'État et la gestion publique territoriale », *Revue française de science politique*, 46(4), p. 580-623.
- Wagner-Pacifici, R. (2021). « Habermas au Starbucks. Clients, oisifs et traînard dans le tiers-lieu capitaliste », *Les Politiques Sociales*, 1/2, p. 27-53.

2.

CULTURE DU FAIRE DANS LES TIERS-LIEUX ET ÉVOLUTION DE L'ACTION PUBLIQUE

L'INSTITUTIONNALISATION CULTURELLE COMME PROCESSUS DE COUPLAGE

Fabrice Raffin,

Maître de conférences en sociologie à l'Université de Picardie Jules Verne
au Laboratoire Habiter le Monde.

Cet article appréhende les *tiers-lieux culturels* comme des espaces qui ont participé aux évolutions des politiques culturelles. L'article revient sur les dimensions qui définissent une culture du faire (Lallement, 2015; Raffin, 1998, 2016, 2023) caractéristique, depuis les années 1970, des *lieux intermédiaires*, *friches culturelles* et aujourd'hui des *tiers-lieux culturels*.

Après avoir défini sociologiquement et historiquement les logiques et pratiques de cette culture du faire inhérente aux tiers-lieux, le texte montre comment elle a pu faire évoluer les modes d'appréhension de la culture de certains services publics. L'article analyse des situations d'interactions entre les représentants de ces collectifs, *les passeurs* et des représentants de l'action publique au niveau étatique et local, eux-mêmes *passeurs de l'intérieur*. Ce phénomène, analysé en termes de *couplage* (Abbott, 2016), permet de repenser les controverses liées à l'institutionnalisation des tiers-lieux.

237

Mots-clés

Tiers-lieux culturels; Friches culturelles; Culture du faire

Introduction

Lors de notre rencontre en 1997, l'une des premières choses dont me parlait Fazette Bordage avec son enthousiasme coutumier concernait sa relation aux institutions culturelles :

« On ne nous prenait pas au sérieux, me disait-elle, surtout au niveau local, à Poitiers, alors j'allais directement à Paris, au ministère, je frappais à la porte de tous les bureaux, j'entrais et j'essayais de convaincre de l'utilité de ce qu'on faisait, du sens que ça avait. » (Entretien avec Fazette Bordage, 1997)

Co-fondatrice du Confort Moderne (CM) en 1985, la trajectoire socio-professionnelle de Fazette Bordage incarne à elle seule 45 ans d'histoire de formes et d'organisations culturelles qui, jusque dans les années 1980, se développaient totalement hors de toute institution et qui prirent alors le nom de *friches culturelles* ou de *lieux intermédiaires*. Sa trajectoire se superpose au long processus de légitimation et de reconnaissance de pratiques illégitimes, tout au moins, qui n'étaient pas considérées comme dignes de l'attention et des subventions de l'action publique jusqu'au début des années 1990.

Nous mettrons alors en avant l'hypothèse, que ce processus d'institutionnalisation participe de l'émergence des *tiers-lieux culturels* contemporains¹⁸³. Pour cela, nous montrerons comment ce processus relève de trois dimensions qui constitueront les trois parties de ce texte.

Dans une première partie, nous analyserons les contours d'une culture du faire¹⁸⁴, qui considère notamment l'action collective associative comme devant répondre aux besoins de l'organisation d'événements culturels. Il est ainsi crucial de comprendre les racines des structures et des économies distinctes des tiers-lieux, tels que décrites par Philippe Henry (2021 ; 2022). Cela nous permet de saisir une partie du processus de leur émergence. La deuxième partie montrera comment, simultanément, ce processus est lui-même fondé sur la présence systématique dans les collectifs de personnes au profil de *porteur*, comme Fazette Bordage pour le Confort Moderne à Poitiers. Cependant, le processus d'institutionnalisation vers les tiers-lieux culturels se fonde également sur des personnes « réceptives » à cette culture du faire dans les institutions culturelles publiques. Il sera donc question, dans la troi-

183. Voir les chapitres que j'ai consacrés à cette question dans *(Un) Abécédaire des Friches* (2023) – (coordonné par M.-P. Bouchaud et F. Lextrait), Sens & Tonka.

184. Voir Raffin, F. (2016). « Les "Friches" tourbillonnaires, rhizomatiques et hydroliques : logiques du faire et co-productions culturelles hors institutions », dans Lallement, M. & Antonioli, M., *Poétique(s) du Numérique*, vol. 4, « Les ateliers des possibles entre esthétique et politique », Paris, Éditions L'Entretemps.

sième partie, de montrer comment se produisent les couplages (Yoking) (Abbott, 2016) entre acteurs associatifs et certains acteurs des services culturels municipaux et étatiques (Henry, 2021, 2022). Nous montrerons ainsi, que, si le processus d'institutionnalisation des friches culturelles jusqu'aux tiers-lieux culturels s'est articulé à la trajectoire des passeurs, il s'est aussi appuyé sur des personnes aux intérêts similaires à ceux des collectifs, mais situées à l'intérieur même des institutions, municipales ou étatiques, y intégrant çà et là des éléments de cette culture du faire.

Aux origines était le rejet institutionnel

Dès mes premiers terrains dans les années 1990, j'ai adopté une approche socio-anthropologique qui a rapidement mis en évidence le manque culturel des protagonistes, âgés en moyenne de 20 ans, qui s'engageaient dans des collectifs associatifs tels que le Confort Moderne (CM). Ce manque culturel n'était pas comblé par l'offre institutionnelle locale. Il était alors érigé en besoin essentiel (Lefebvre, 1985), à l'origine d'engagements associatifs culturels passionnés, qui prenaient également sens par rapport aux situations individuelles des protagonistes¹⁸⁵. À travers les types de musiques et d'arts plastiques qu'ils défendaient, se jouaient simultanément, des éléments identitaires, l'entrée dans la vie active et souvent une posture politique, une quête de sens existentiels. « Culture contestataire » disait-on à l'époque, construite dans l'opposition aux institutions publiques et aux mondes de l'art.

« Le CM, au départ, c'est un peu le rejet d'un système institutionnel, le refus de milieu auto-référentiel de l'art qui fait la part belle à des critiques d'art, à des trucs institutionnels. Tous ces milieux, ils ne fonctionnent pas avec des émotions directes, une reconnaissance du public alors que nous, si. C'est tout ce côté superficiel qu'on dénonçait. Pour tous au début, on a surtout un refus des institutions d'un système de valeurs hiérarchique. (...) » (Entretien avec Fazette Bordage, 1997)

Dans le discours public, cette opposition aux institutions, et les postures contestataires qui s'y rattachaient, semblaient procéder d'une frontière insoluble fondée sur une dimension politique et artistique. Cependant, à l'observation, au-delà du discours politique, notamment de la critique systématique du « capitalisme¹⁸⁶ »,

185. Ces parcours et l'analyse socio-anthropologique globale de l'émergence du Confort Moderne, mais aussi de l'Usine à Genève et de la Ufa-Fabrik à Berlin, ont été publiés dans l'ouvrage : Raffin, F. (2007). *Friches industrielles – Un monde culturel européen en mutation*, Paris, L'Harmattan.

186. Bien que moins révolutionnaires que dans les années 1970, les arguments de la critique politique dans les collectifs restaient très marqués par l'extrême gauche et l'anticapitalisme dans les années 1990. À cela s'ajoutait et s'affirmait toujours plus, une critique sociétale thématique, par exemple sur l'égalité de genre, l'écologie, etc.

des éléments plus anthropologiques étaient notables comme moteur et finalité de l'action collective, comme « ciment symbolique grâce auquel (...) l'organisation se maintient » (Strauss, 1992, p. 88). La critique institutionnelle s'appuyait également sur une conception du travail, de l'organisation et ce que j'appelais dès 1998¹⁸⁷ une culture du faire.

La culture du faire en commun

En 1997, au CM, une situation en particulier et les discours que je recueillis à son propos, me firent comprendre que la définition de cette culture du faire s'effectuait en référence notamment aux fonctionnements institutionnels, en distinction de ces derniers.

La scène se passait dans l'ancien théâtre municipal de Poitiers. Deux membres de l'association « L'oreille est hardie » (l'un comme régisseur, l'autre comme technicien lumière) avaient accepté de participer à la production d'une pièce de théâtre¹⁸⁸. La matinée s'était plutôt bien déroulée, mais arrivé l'heure du déjeuner, à 12 heures précises, les techniciens municipaux déclarèrent qu'il était temps de « casser la croûte ». Ce fut une première surprise pour les deux membres du CM, qui virent les techniciens municipaux littéralement « tout laisser en plan » pour aller manger. Leur surprise fut redoublée en fin d'après-midi, lorsqu'à 17h30, les mêmes employés municipaux décrétèrent la fin de la journée et rentrèrent chez eux. Dans la soirée qui suivit, les deux techniciens du CM ne manquèrent pas de revenir sur leur expérience au théâtre municipal. Ils soulignèrent abondamment la différence entre leur engagement dans le montage d'un spectacle et celle des employés municipaux¹⁸⁹ :

« S'il y a quelque chose à faire, on le fait, il n'y a pas à discuter. Tant que c'est pas terminé, on reste. Parce qu'il faut que ça tourne. Quand on a un spectacle le soir, qu'on s'y met la veille ou dans la journée, il faut que ce soit prêt. Si on en voit un qui glande ou qui veut pas faire son taf, il n'a rien à faire ici. À la limite, de toute façon, la question ne se pose même pas : on sait pourquoi on est là, ceux qui sont pas motivés, ils ne restent pas. » (entretien avec Pierre, 1997¹⁹⁰)

187. Raffin, F. (1998). *La mise en culture des friches industrielles : Poitiers, Genève, Berlin*, ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (PUCA).

188. Pourquoi se risquer dans le monde du théâtre municipal? Pour être sûr d'avoir un nombre de cachets suffisant pour bénéficier du « statut » d'intermittent.

189. Extrait de notes de carnet de terrain (1997).

190. *Idem*.

L'impératif du « faire » rejoignait non seulement leur motivation culturelle profonde, mais elle révélait aussi la construction d'un rapport au travail. Au fil des observations et des entretiens se dessinait un rapport au travail pensé avant tout comme activité à mener jusqu'à son terme, sans mesure des moyens et de l'énergie utilisés. Seule la finalité, c'est-à-dire l'existence du concert, de l'exposition ou de tout autre spectacle importait. L'exigence du « faire » était une dimension qui permettait de saisir les attentes d'un individu dans la gestion de ses tâches quotidiennes. D'autant que ces tâches relevaient très souvent de situations d'urgence ou de crise en raison du manque chronique de moyens que connaissaient les lieux, qu'ils soient financiers mais aussi matériels, technologiques ou autres. Le non-respect de ce type de règles pouvait conduire rapidement à l'éviction des collectifs. La nécessité pragmatique avait pour corrélation une forte responsabilisation de tous ceux qui prenaient part à l'action collective. Chacun dans son domaine devait faire en sorte de mener sa tâche à bien. L'adhésion à la valeur du « faire » fondait largement la relation de confiance et de solidarité. J'observais combien, chacun, une fois une tâche accomplie, avait un souci quasi-immédiat de trouver une autre tâche ou de vérifier qu'une autre personne engagée dans l'action collective n'a pas besoin d'aide. Quiconque dérogeait à ces principes se mettait en danger de rupture de l'action collective, menaçait de la faire échouer, et prenait le risque de se faire exclure. C'est ce qui arriva à un stagiaire que j'observais trois jours durant, dont je mesurais l'exaspération croissante qu'il suscitait, moins parce qu'il ne faisait rien que parce qu'il attendait qu'on lui dise quoi faire. Trois jours à la suite desquels, d'un commun accord, il fut décidé qu'il valait mieux qu'il ne vienne plus.

On sait combien dans les analyses sur l'histoire des *fablabs* devenus tiers-lieux dans les années 2010, la notion de culture du faire a été reliée à l'histoire des *makers*¹⁹¹, jusqu'aux mondes du DIY et à la culture punk. Dans un ouvrage collectif sous la direction de Michel Lallement, je pointais aussi (Raffin, 2016) la présence systématique dans les friches culturelles d'ateliers de *hackers*. Néanmoins, concernant les tiers-lieux culturels et leurs liens aux friches, la notion de culture du faire se définit autrement ici.

191. Cynthia Colmellere, Delphine Corteel, Volny Fages et Stéphanie Lacour précise aussi que « parallèlement à cette histoire se concentrant sur le bricolage informatique d'individus particulièrement doués, une filiation plus politique, plus contestataire est également souvent mentionnée ». J'avais pour ma part fait le lien entre Ufa-Fabrik et la côte ouest des États-Unis, lien de personnes qui avaient influencé la structuration de la Ufa-Fabrik en 1979, dans Raffin, F. (2016), « Les "Friches" tourbillonnaires, rhizomatiques et hydroliques : logiques du faire et co-productions culturelles hors institutions », dans Lallement, M. & Antonioli, M., *Poétique(s) du Numérique*, vol. 4, « Les ateliers des possibles entre esthétique et politique », Paris, Édition l'Entretemps.

En effet, sur la base des observations ci-dessus, il semble plutôt que les valeurs du *faire* et du *faire culturel* en particulier s'articulaient autour de deux axes : le réalisme et le pragmatisme. Un slogan recueilli à la Ufa-Fabrik à Berlin lors d'un autre de mes terrains, exprimait ces deux dimensions des valeurs du *faire* : « Nous faisons ce dont nous rêvons, on y va concrètement (Praktisch), selon la devise (Motto) : en une heure de faits, d'actions (Tat), nous mettons plus de réalité (Wirklichkeit) que dans des années de discussions¹⁹². »

D'un côté, la notion de *faire* se rapportait à une activité, aux notions de pratiques et de techniques. Cependant, était aussi en jeu dans ce pragmatisme, peut-être moins le travail en lui-même, que ce qu'il implique à savoir le fait de réaliser, de produire, d'accomplir la culture. Et de constater combien la réalisation culturelle, c'est-à-dire l'organisation de l'événement culturel (concert, exposition, pièce de théâtre, etc.), le fait qu'il existe, primait sur toutes autres considérations. Elle permettait de dépasser les conflits entre protagonistes, mais aussi le manque de moyens matériels et financiers caractéristiques des collectifs. Dans cette valeur du *faire* se trouvait certainement l'origine d'une économie pragmatique. Se retrouvait ainsi dans ces considérations ce qui pourrait être qualifié de « réalisme populaire ». Un réalisme qui consiste à réduire les pratiques à la vérité de leur fonction, à faire ce que l'on fait.

Ce besoin de *faire* n'est pas sans *faire* écho également au besoin de culture, aux besoins de s'exprimer dans la pratique culturelle ou son organisation, besoin collectif essentiel, besoin individuel existentiel : s'épanouir dans la pratique. Cette dimension du *faire*, construite à la fois comme valeur principe (Heinich, 2021) et nécessité pour pallier la précarité économique des collectifs, s'accompagne également de créativité et d'expérimentation dans le travail. Sans financement assuré et donc, d'organisation trop structurée, routinisée, les protagonistes se doivent de trouver des solutions pour parvenir à faire que l'événement culturel existe. À bien des égards, ils valorisent cette situation précaire comme opportunité de créativité.

Contre la construction des valeurs du *faire* se trouvait l'institution. À de nombreuses reprises dans mes entretiens, la figure du fonctionnaire fut mobilisée comme un modèle méprisé à ne pas reproduire : stéréotype d'un individu jouant toujours le même rôle dans une institution, respectant la règle sans imagination ni créativité, ne dépassant pas les horaires et surtout, un individu sans passion.

Le fossé culturel doublé d'une aversion radicale pour les procédures administratives étaient partagés par la majorité des collectifs que je fréquentais dans les années 1990 dans toute l'Europe. Sur mes terrains, les plus radicaux étaient squatteurs, dans l'illégalité. La frontière avec les institutions publiques semblait pour

192. Slogan utilisé de manière récurrente sur un autre de mes terrains la Ufa-Fabrik à Berlin et recueillis en 1997.

eux infranchissable. De fait, pour la plupart, ces collectifs eurent des durées d'existences ne dépassant pas 2 ans. Expulsés, dissous par manque de moyens, de lieux, de reconnaissance, ils étaient dans leur immense majorité, très éphémères. Même pour les collectifs qui n'étaient pas illégalement installés, peu dépassaient une durée d'existence de deux ans.

Ainsi, pour beaucoup de collectifs, l'implication dans une culture du faire prenait une dimension contestataire telle, que les projets s'arrêtaient rapidement. Cependant, les conflits avec les institutions et de même que la précarité socio-économique des acteurs, n'expliquaient pas totalement la fin des histoires. Pour comprendre pourquoi certains collectifs perdurèrent, il convient d'analyser comment ils surent trouver leur place dans la ville et surtout comment ils négocièrent avec les institutions. Ce dernier point se comprenait largement grâce à la présence d'individus au profil particulier dans les collectifs, des individus que nous avons appelé *les passeurs*.

Les passeurs : vers la reconnaissance

Contrairement à cette majorité d'expériences similaires en France et en Europe à cette époque, le collectif du CM (comme ceux répertoriés dans l'ouvrage (Bordage & Raffin, 2000) *Les Fabriques : lieux Imprévus* qui constituèrent une bonne partie de mes terrains de 1993 à 2000), illustre ce processus de reconnaissance institutionnelle. À la différence des expériences susmentionnées, le Confort Moderne n'est pas entré dans des conflits aussi sérieux qui l'auraient mené à sa fermeture. Au contraire, l'association l'Oreille est Hardie¹⁹³, au départ locataire du site Confort 2000, un ancien magasin d'électroménager, avait été en mesure de le faire racheter par la Ville à son propriétaire pour pérenniser son action. Après avoir signé une convention d'occupation dans les années 1980, le Confort Moderne avait pu développer son projet comme lieu de diffusion musicale et arts plastiques, de conservation (Fanzinothèque), lieu de répétition avec ses espaces de restauration, de bar. Il bénéficiait de subventions publiques, jusqu'à aujourd'hui, près 40 ans après être labellisé d'abord SMAC (Scène de Musiques Actuelles) et Centre d'Art Contemporain d'intérêt national. Cette pérennisation apparaissait donc bien étonnante.

À l'observation, s'il est un point commun à tous les lieux que j'ai analysés et qui ont perduré jusqu'à nos jours, c'est d'avoir eu en leur sein des personnes au profil similaire à celui de Fazette Bordage¹⁹⁴. En effet, il serait difficile de comprendre les

193. Qui était la forme juridique Association loi 1901, du collectif occupant le lieu nommé le Confort Moderne.

194. Sur l'ensemble des terrains que j'ai effectués on pourra citer parmi ces personnes au profil de passeur et entre autres, en France, Isabelle Chaigne qui prit la suite de Fazette Bordage au Confort Moderne, Philippe Foulquié, Fabrice Lextraite, Ferdinand Richard, pour la Friche Belle

modalités concrètes des rapprochements qu'effectuent les collectifs en direction des municipalités et d'autres instances susceptibles de les subventionner sans noter la présence dans chacun d'entre eux d'un ou deux individus au « profil » singulier. Souvent *leader* à l'intérieur des lieux, ce sont ces individus qui vont prendre également en charge les relations des collectifs avec l'extérieur et donc avec les responsables institutionnels. Ce sont eux qui sont les artisans majeurs de la reconnaissance de l'action collective auprès des municipalités et au-delà, lorsque cela ne suffit pas. Au Confort Moderne, mais de manière systématique, pour tous les lieux qui perdurent, notamment dans le réseau Trans Europe Halles, ce sont les personnes que j'ai décrites dans différents textes (Raffin 2007, 2017) comme étant *les passeurs* qui vont simultanément représenter les collectifs, assurer leur positionnement dans l'espace du débat public et de la reconnaissance publique.

En plus d'un rôle d'organisateur interne, *les passeurs* vont mobiliser une connaissance des mondes politiques qu'ils ont chacun acquise au cours de leur parcours, certains dans leur famille comme Fazette Bordage, d'autres dans l'action politique syndicale, d'autres encore lors d'un passage à l'université. Les leaders possèdent cette remarquable capacité à naviguer dans plusieurs sphères sociales et à établir des liens entre les représentants de ces mondes. Ils construisent des ponts relationnels entre des personnes qui ne se rencontrent pas habituellement et qui ne partagent pas suffisamment de codes et de compétences de communication pour se parler. Possédant les codes et les compétences de ces milieux distincts, ils endossent ainsi le rôle de *passeurs*.

« Pour tous au début, on a surtout un refus des institutions d'un système de valeurs hiérarchique. Mais ce refus en bloc, n'est pas qu'à leur honneur (elle parle là des autres membres du CM). Moi, je me suis toujours dit qu'on participait à la vie de cette ville de Poitiers. Je voulais qu'on participe et pas qu'on reste fermé sur nous-mêmes. J'ai toujours dit qu'on méritait des subventions et de l'argent public parce qu'on a un rôle pour la ville, pour ses habitants, un rôle culturel, un rôle d'animation. » (Entretien avec Fazette Bordage, 1997)

Ce sont les passeurs qui ouvrent les lieux en quelque sorte et de différentes manières. D'abord, d'un point de vue artistique à l'intérieur des lieux. Comme Fazette Bordage, au CM, ils peuvent faire découvrir les arts plastiques aux membres de l'Oreille est Hardie plutôt orientés vers la musique métal. Pour assurer une mé-

de Mai, Erik Noulette pour l'Antre-Peau à Bourges, Jean Hurstel à Strasbourg à la Laiterie, en Allemagne, Sigfried Niemer à la Ufa-Fabrik à Berlin, en Belgique, Philippe Grombeer aux Halles de Schaerbeek à Bruxelles, Pierre-André Boo à l'Usine à Genève, la liste étant loin d'être exhaustive.

diation efficace et gérer les conflits, leurs rôles sont essentiels pour maintenir la cohésion au sein des groupes.

« Catherine est arrivée et alors là, les autres, ils ne supportaient pas du tout. Pour eux, c'était le langage institutionnel, les expos. Ils l'allumaient sans arrêt. Même elle exagérait. Elle s'est prise un moment pour un genre de "commissaire machin". Alors j'ai quand même remis les choses en place. Et je lui ai expliqué aussi à Catherine qu'ils n'étaient pas méchants mais qu'il fallait qu'elle aussi change quelques trucs. (...) C'est sûr que j'ai fait pression auprès des autres pour faire l'expo de James Turrell, mais au moins on a essayé et en plus ça leur a plu. Alors Catherine la pauvre, en 89 elle en a bavé, mais elle aussi a changé, je l'ai même vu traîner dans des concerts plutôt trash après. » (Entretien avec Fazette Bordage, 1997)

De manière tout aussi décisive, ce sont eux qui vont faire le lien entre les collectifs et les milieux institutionnels et politiques. Ils vont surtout faire comprendre en interne l'importance de ces ouvertures extérieures. Les passeurs possèdent les codes pour parler aux membres du collectif dans des termes qui sont les leurs. De même, ils possèdent les codes et les manières de se comporter propres aux milieux politiques. Ils ont donc la capacité de tenir au niveau formel ce *double langage*. Ils savent par ailleurs appréhender les modes d'organisations complexes de l'administration. Ils ont la capacité d'identifier les rôles, les statuts, les hiérarchies de leurs représentants. Ils savent où s'adresser pour obtenir ce qu'ils cherchent à partir de l'identification des acteurs de la fonction publique, de leurs compétences et de leurs pouvoirs potentiels. Ce qui est encore plus déterminant est leur capacité à faire la différence entre discours et réalité de l'action publique et à identifier les intérêts réels de leurs interlocuteurs dans les administrations :

« Moi je me suis vite rendu compte que ce qu'on faisait, la programmation, le travail pour que les groupes aient des locaux de répétition, ils n'en avaient pas grand-chose à faire. Ils ne comprenaient rien. Par contre dès qu'on parlait social, insertion tout ça, là, ils étaient beaucoup plus intéressés. Alors on a commencé à utiliser ces mots pour faire passer nos trucs, "social, insertion". De toute façon, tant qu'on pouvait continuer c'était l'essentiel. Je me disais que l'artistique on verrait plus tard pour que ce soit vraiment reconnu, l'essentiel, c'était de tenir. » (Entretien avec Fazette Bordage, 1997)

Ainsi, entre Fazette Bordage et les autres acteurs du CM, les liens s'établissent d'abord à travers les différentes dimensions de l'artistique et du culturel. C'est principalement leur intérêt commun pour les pratiques culturelles en général, la musique en particulier, qui est à l'origine de leur rapprochement mutuel. Mais

il faut aussi apercevoir entre eux la force d'un lien culturel plus anthropologique, renvoyant aux valeurs sociales décrites, la culture du faire.

Toujours porteurs de cette culture du faire, les passeurs vont, au fil des années, créer des réseaux à l'intérieur des institutions publiques. Des réseaux qui ne se contenteront pas d'accepter ces valeurs culturelles des collectifs et de financer leurs projets, mais qui les intégreront également dans les institutions, ce qui est particulièrement pertinent pour notre sujet. De ce point de vue, l'évolution vers les tiers-lieux comme espace d'expérimentation socio-économico-artistique n'est pas sans lien avec la culture du faire. Pour le dire autrement, des acteurs institutionnels locaux ou nationaux, vont accepter de financer des lieux-projets¹⁹⁵ sur une base d'incertitudes quant aux retombées artistiques ou autres, valorisant l'expérimentation socio-économico-artistique.

En attendant, cette dissémination, l'institutionnalisation ne s'est pas fondée uniquement sur la présence et les compétences *des passeurs* dans les collectifs. Ce point est déterminant. En effet, si l'on suit l'hypothèse d'Andrew Abbott¹⁹⁶ selon laquelle le changement social ou l'évolution des institutions viennent des institutions elles-mêmes, il convient de mesurer combien les lieux-projets qui ont perduré ont pu bénéficier en interne, de la compétence des passeurs, en externe, de la présence dans les institutions de personnes porteuses d'aspirations à la culture du faire¹⁹⁷. Des *passeurs* membres des institutions, à même de *coupler* l'action publique avec l'action collective associative des collectifs.

Couplages (Yoking) à l'intérieur des institutions

À bien y regarder en effet, le profil des élus et des fonctionnaires territoriaux ou d'État qui soutinrent les collectifs entre 1980 et 2000 étaient similaires¹⁹⁸. Qu'ils soient élus locaux, fonctionnaires territoriaux ou en charge de fonctions ministé-

195. L'emploi des termes de lieux-projets fait référence aux travaux de Philippe Henry et au fait que les tiers-lieux culturels sont moins financés pour leur action artistique que pour un projet plus global à plusieurs dimensions artistiques, mais également social, économique, politique entre autres.

196. Et de leur application à l'émergence du monde du travail social aux États-Unis au XIX^e siècle. Voir, Abbott, A. (1995). « Boundaries of social work or social work of boundaries? The Social Service Review lecture », *Social Service Review*, vol. 69(4).

197. Les passeurs en même temps qu'ils représentent une ressource inestimable des collectifs en sont aussi le point faible. Leur rôle est à ce point central, que l'organisation entière manque de se disloquer lorsqu'ils veulent quitter les lieux. Comme j'ai pu le constater à l'Usine à Genève, la question de la succession se pose avec d'autant plus d'acuité que la situation économique des lieux est précaire et que la relation aux financeurs est délicate. La difficulté est grande de trouver des personnes ayant les mêmes capacités de dialogues internes et externes, avec les institutions notamment.

198. Tous, au niveau municipal ou étatique partageaient un âge proche, entre 40 et 50 ans, un diplôme du supérieur, un positionnement politique proche du PS.

rielles, à un premier niveau ils adhéraient, si ce n'est aux formes esthétiques diffuser dans les lieux, tout au moins à leur démarche culturelle globale.

« Je voyais les élus qui diabolisaient le Confort et je leur rappelais comment ça se passe quand on est jeune. Moi, j'avais connu ça, eux, ils n'allaient pas au Confort, moi j'y allais, et je retrouvais ce côté tribal que j'avais connu. Et je leur disais, ces jeunes ce ne sont pas des extraterrestres ou des monstres, ce sont des jeunes de Poitiers ou de la région. » (Entretien en 1997 avec le directeur des affaires culturelles de Poitiers de 1985 à 1997)

D'une certaine manière, les élus qui s'engagèrent pour soutenir les collectifs et leurs lieux, s'engageaient dans une lutte à l'intérieur même de leurs institutions. Pour le cas de Poitiers, le directeur des Affaires culturelles, était soutenu par l'élue à la Culture que Fazette Bordage et lui-même avaient convaincue de l'intérêt d'un lieu comme le CM. Le maire, n'était pas opposé à leur démarche, soutenant de fait des formes culturelles alors bien illégitimes. De fortes oppositions étaient pourtant manifestes, même dans les majorités municipales et dans certains services. *Le couplage* consistait alors en une association solidaire entre les alliés de l'intérieur de municipalité et le collectif Confort Moderne, incarné par Fazette Bordage.

De la même manière, au niveau ministériel (des ministres aux chargées de mission), les personnes qui ont soutenu et financé ces lieux ou qui y ont engagé des actions pour leur reconnaissance¹⁹⁹ faisaient partie des mouvements de Mai 68. De fait, de même sensibilité politique, elles se reconnaissaient pleinement dans la démarche et les formes culturelles du CM²⁰⁰. Les adhésions personnelles et individuelles en termes de valeurs artistiques permettaient de comprendre leurs soutiens. Fazette Bordage avait été capable de se rendre à Paris et de trouver ces soutiens internes qu'elle mobilisait comme légitimant lorsque l'opposition locale devenait trop forte. Sur cette base, en effet, elle avait institué « un jeu » qui consistait, lorsque l'opposition politique locale niait l'intérêt du CM, à mettre en avant le soutien national du ministère de la Culture, pour montrer l'importance et la légitimité

199. Voir par exemple, le programme de recherche interministériel Culture, Ville et Dynamiques sociales qui finança dès 1996, mes premiers travaux sur cette question. L'instrumentalisation de mon travail de recherche était de l'ordre d'une mise en lumière et d'une reconnaissance des projets comme le CM. Comme elles purent le dire, les trois initiatrices principales et porteuses de ce programme, de trois ministères différents trouvaient là un transfert d'activité de militante culturelle qu'elles eurent plus tôt dans leur parcours. Voir, Méral, J. (dir.) (2000). *Culture en Ville, ou de l'art et du citoyen*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.

200. Nous n'avons pas la place ici de développer une autre caractéristique partagée par ces protagonistes institutionnels à savoir leur adhésion aux valeurs de l'éducation populaire. Ce point est pourtant révélateur de positions divergentes et persistantes à l'intérieur des institutions culturelles jusqu'à aujourd'hui.

de sa démarche. La création du réseau Trans Europe Halles à Bruxelles en 1984 participait également de la construction d'une légitimité internationale : créer du nombre pour montrer que le CM n'était pas une lubie locale d'adolescents isolés. À plusieurs reprises lors des conflits avec la municipalité, les directions des lieux membres du réseau dans toute l'Europe envoyaient toutes simultanément des fax de soutien au CM.

Une forme de connivence culturelle et une adhésion à l'approche artistique ont été identifiées comme un second niveau de connexion, qui se distingue davantage par un rapprochement avec la culture de la création. Ces acteurs institutionnels souffraient en effet eux-mêmes des lourdes procédures administratives, du manque de prise de risques artistiques du ministère, du fait de devoir tout « mettre dans des cases » selon des termes souvent entendus. Leur soutien au CM leur permettait de faire entrer dans l'institution des manières moins rigides de traiter des dossiers, d'attribuer des financements. Même si, dans la forme, ils respectaient les procédures, dans le fond, ils parvenaient à obtenir des financements sur des critères inédits d'incertitudes, d'expérimentation sociale, culturelle, artistique. Le directeur de la culture de Poitiers, était tout à fait conscient de l'opportunité que représentait pour lui le CM et c'est sur la base d'un certain opportunisme qu'il soutenait le lieu.

« Il y a une chose qu'on avait mise en place dans la convention d'occupation en 1992, mais qu'on a fait disparaître après : "Le CM s'attachera particulièrement à traiter avec les moyens spécifiques d'un établissement culturel accueillant un public jeune les problèmes posés par la marginalisation et l'exclusion sociale." C'était en 92. On l'avait mis dans la convention parce qu'il y avait encore cette forte pré-occupation des élus pour le social qui justifiait le Confort plus que ce qu'il faisait vraiment. Mais moi, j'avais peur qu'à la limite, on exige du CM à un moment des résultats en termes de "qu'est-ce que vous avez fait pour la lutte contre la marginalisation?" Il y a un certain nombre de choses comme ça qui sont difficilement mesurables parce que ce n'est pas une circonscription sociale où l'on suit un certain nombre de jeunes identifiés et l'on sait ce qu'ils vont devenir. Le CM reste quelque chose de l'ordre de la pratique et du non identifiable. Et après on a réussi à le faire supprimer dans le texte mais ça ne veut pas dire que c'est supprimé dans les préoccupations. Ce qui compte c'est que nous, on sait que ça joue un rôle. » (Entretien en 1997 avec le directeur des Affaires culturelles de Poitiers de 1985 à 1997)

Chaque protagoniste, qu'il soit membre d'un groupe ou d'une institution, incarnait les traits pragmatiques de la culture du « faire », contribuant ainsi à son intégration progressive, des institutions locales jusqu'aux structures gouvernementales et au ministère de la Culture. Une forme de connivence culturelle et une adhésion à l'approche artistique ont été identifiées comme un second niveau de connexion, qui se distingue davantage par un rapprochement avec la culture de la création.

Tout à fait pragmatiques, les responsables institutionnels locaux allaient même jusqu'à utiliser les actions du CM dans une perspective inattendue de sécurité pour la jeunesse et d'insertion, en pointant les limites des services sociaux.

« Moi j'ai bien vu qu'il y avait un certain nombre de personnes qui étaient en difficulté. Il y avait même un côté "zone", léger, mais ça existait. Voir des cas extrêmes, de gens que les services sociaux ne sont pas capables de prendre en compte, aussi parce qu'ils sont révoltés. Et tout d'un coup, là ils trouvent quelque chose à faire, à quoi se raccrocher, on les accepte. Moi je pense que le CM a aidé comme ça à lutter contre l'exclusion d'une manière qu'eux seuls pouvaient faire. » (Entretien en 1997 avec le directeur des affaires culturelles de Poitiers de 1985 à 1997)

À l'instar des attentes institutionnelles en direction des tiers-lieux culturels contemporains, les acteurs du Confort Moderne étaient ainsi l'embryon d'une reconnaissance de lieux-projets culturels dans lesquels les attentes artistiques, d'insertion économique, de cohésion sociale²⁰¹, ne sont pas totalement cadrées et où l'expérimentation créative reste possible. Lieux-projets parce que pour ces responsables politiques, les attentes se situaient moins au niveau de l'action artistique, que des effets sociaux, culturels, et d'animation imprévus qui pouvaient en découler.

Pendant près de deux décennies, des méthodes et des modes de financement plus souples pour l'action culturelle publique se sont progressivement imposés en France et en Europe²⁰², par petites touches locales et nationales dans de nombreux endroits. À la fin des années 1990, des manières de faire et des financements bien moins rigides qu'à l'accoutumée pour l'action culturelle publique se sont multipliés. Le pragmatisme institutionnel pouvait aller, çà et là, jusqu'à masquer des écarts aux règles lors de bilans d'actions, lors des commissions de sécurités, ou en cas d'échecs de certaines actions (manque de public pour des concerts, expositions, etc.). Comme les acteurs des collectifs, les fonctionnaires locaux et territoriaux, semblaient vouloir *faire*, tout faire pour que le spectacle existe. Si les lieux, leurs projets et leurs fonctionnements se sont, avec le temps, rapprochés des formes institutionnelles des procédures de financements et des institutions, ces dernières ont ainsi également évolué vers des modes de reconnaissance eux-mêmes plus souples, jusqu'à faire émerger une catégorie particulière de projets culturels institutionnels bien plus pragmatiques. Ensemble de points qui se cristallisent aujourd'hui dans les

201. Autrement dit, les attendus habituels des financeurs publics envers les initiatives culturelles qu'elles soutiennent. Voir notamment, Philippe Chaudoir sur les formes d'instrumentalisation de la culture par le politique.

202. Au cours de mes terrains, j'ai pu observer des phénomènes totalement similaires en de nombreux lieux/projets comme ceux cités en début de texte.

tiers-lieux culturels (Besson, 2018), et qui dessinent des lieux-projets bien moins fondés sur les attendus de la qualité artistique que sur des logiques expérimentales et de créativité en termes de formes artistiques comme d'organisations.

Les tiers-lieux culturels comme entité sociale à part entière

Au début des années 2000, les couplages avaient fait émerger des lignes de forces à l'intérieur des institutions. Une frontière (bien qu'incertaine) existait désormais entre les tenants de formes classiques d'action culturelle et les soutiens aux friches culturelles. Une *ligne frontière* (Abbott, 2016) était apparue à l'intérieur des institutions à même de constituer *une entité* sociale à part entière qui fut appelée les tiers-lieux culturels à partir des années 2010 (Bouchaudy, Lextrait, 2023). Quelques étapes manquaient encore cependant au début des années 2000 pour parvenir à cette appellation.

Du côté des acteurs institutionnels, l'ouvrage *Paroles d'élus* (Lextrait, Kahn, 2007) met notamment en lumière cette nouvelle manière d'appréhender la culture et de soutenir des projets expérimentaux chez les édiles et les techniciens. Une trentaine de maires y livraient des éléments de leur soutien de plus en plus affirmé à des formes et projets culturels qu'ils qualifiaient tour à tour d'expérimentaux, d'incertains, d'aventures, moins justifiées par leur qualité artistique que par ce qu'elle permettait de *faire*. Des récits au cœur desquels se dessinait la rencontre entre politiques et acteurs culturels et la nouvelle façon de penser la place et le rôle de la culture dans le développement urbain, social et économique des villes. Au niveau local, en décembre 2000, l'inauguration du Lieu Unique à Nantes représente certainement la première intégration de la logique du faire des friches culturelles à une politique culturelle municipale. Les tiers-lieux culturels suivront cet exemple, conservant leur logique du faire culturel tel que décrit ici, tout en étant de plus en plus intégrés voire initiés par des politiques municipales.

Du côté des collectifs, les acteurs mêmes des lieux devenaient conseillers municipaux, élus à la culture²⁰³. L'arrivée de Michel Duffour au ministère de la Culture comme secrétaire d'État au Patrimoine en 2000, marquait l'institutionnalisation nationale de ces démarches inclassables relevant de la culture du faire, de l'expérimentation. Labellisées nationalement, après le rapport Lextrait en 2001, elles prirent alors le nom de Nouveaux Territoires de l'Art (NTA).

Si cette institutionnalisation participait pour certains observateurs d'une homogénéisation des démarches artistiques, voire d'une certaine perte de dynamisme, il n'en reste pas moins qu'elles différaient encore grandement et jusqu'à aujourd'hui

203. C'était le cas à Genève notamment où plusieurs acteurs fondateurs l'Usine furent élus, et l'un d'entre eux devint adjoint à la culture de la ville.

dans les tiers-lieux, de lieux culturels classiques, comme en témoignaient successivement les études des années 2000 à aujourd'hui²⁰⁴.

Avec le temps, les initiatives locales se multipliaient et comme les pionniers de Poitiers, Marseille et Bourges entre autres, les élus et techniciens pouvaient s'engager toujours plus facilement vers cette forme de lieux-projets au devenir incertain par définition. L'influence politique, le poids dans le débat culturel public des acteurs originels comme Fazette Bordage, Fabrice Lextrait et bien d'autres, croissaient également. Leurs parcours relevaient désormais de l'action politique, du conseil : *ils étaient dans l'institution*²⁰⁵.

Dans les années 2010 cependant, ces anciens acteurs étaient débordés par une génération plus jeune qu'ils avaient inspirée. Bien éloignées de la contestation sociale et politique des années 1980-1990, on pouvait lire dans leurs lieux-projets ces mêmes aspirations à des choses non figées, expérimentales, parfois éphémères (Besson, 2018)²⁰⁶. De plus, comme nous l'avons évoqué, l'adoption du terme de tiers-lieux dans les années 2010 s'inspirait beaucoup plus d'une notion de *faire* issue du monde des makers et des hackers (Colmellere, Corteel, Fages, Lacour, 2019). Cependant, au terme de ce texte, on mesure combien la reconnaissance institutionnelle simultanée entre 2010 et 2020 de projets qui reçurent l'appellation de tiers-lieux culturels, les attentes qui leur sont portées, sont irrigués par une autre notion du faire, toute aussi pragmatiste mais qui dépasse la fabrication, pour toucher à des logiques d'action collective culturelle. Une culture du faire à l'origine des couplages qui eurent lieu entre acteurs associatifs et acteurs dans les institutions publiques pour influencer les tiers-lieux culturelles. Dans cette perspective et en nous référant toujours à Abbott, l'on pouvait avancer qu'un long processus de *couplages* avait institué *l'entité sociale tiers-lieux culturels*.

Et de toutes les valeurs, formes et projets culturels singuliers de cette longue histoire, au-delà de la diversité insoluble des tiers-lieux culturels, peut-être persistait cet esprit de liberté, de créativité et d'expérimentation, cœur de la culture du faire.

Aujourd'hui encore se trouvent et se retrouvent, d'un côté, les passeurs des collectifs installés dans des friches ou tiers-lieux culturels, de l'autre, des acteurs institutionnels (élus, fonctionnaires d'État ou territoriaux), eux-mêmes passeurs en direction des projets, tous se reconnaissant dans des pratiques et des formes

204. Voir les travaux de Philippe Henry ou de Marie-Pierre Bouchaudy et Fabrice Lextrait pour les principaux.

205. On se souvient du passage de Fabrice Lextrait au Cabinet de Michel Duffour, de sa participation à l'élaboration du Lieu Unique à Nantes, Fazette Bordage fut pour sa part conseillère spéciale pour Édouard Philippe au Havre durant plusieurs années.

206. Par exemple, le 6B à Saint-Denis en 2010, les Grands Voisins en 2015, etc.

culturelles innovantes, expérimentales. Des pratiques dont la mise en œuvre nécessite un pragmatisme certain, qui relève de ce que nous avons décrit ici comme une culture du faire. Qu'ils soient initiés par des collectifs de la société civile ou par des institutions et des élus, les tiers-lieux culturels contemporains sont toujours irrigués par cette culture du faire. C'est principalement par cette adhésion et la mise en œuvre de cette dimension pragmatique du faire qu'ils se distinguent des institutions culturelles classiques. Et c'est par cette culture qu'ils sont susceptibles de s'ouvrir à de nouveaux publics et de produire des nouvelles formes esthétiques.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abbott, A. (1995). « Boundaries of social work or social work of boundaries? The Social Service Review lecture », *Social Service Review*, 69(4).
- Abbott, A. (2016). « La pertinence actuelle de l'école de Chicago », dans Demazière, D. & Jouve-net, M. (dir.), *Andrew Abbott et l'héritage de l'école de Chicago*, Paris, Éditions de l'EHESS, coll. « En Temps et Lieux ».
- Besson, R. (2018). Les tiers-lieux culturels – chronique d'un échec annoncé, *L'Observatoire*, 58.
- Bordage, F., Raffin, F. (2000). *Les fabriques : lieux imprévus*, Besançon, Éditions de l'imprimeur.
- Colmellere, C., Corteel, D., Fages, V. & Lacour, S. (2019). « Dénouer l'écheveau des tiers lieux : tentatives généalogiques », *Sociologies pratiques*, 38(1), p. 3-10. <https://doi.org/10.3917/sopr.038.0003>
- Heinich, N. (2021). *Des valeurs, une approche sociologique*, Paris, Gallimard.
- Henry, Ph. (2023). *Les groupements culturels coopératifs. Comment œuvrer ensemble tout en restant chacun singulier?*, Fontaine, PUG, coll. « Politiques culturelles ».
- Henry, Ph. (2022). *Les lieux culturels intermédiaires : une identité collective spécifique?*, Rapport d'étude, auto-édition. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03685452>
- Lallement, M. (2015). *L'Âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.
- Lefebvre, H. (1985). *Critique de la vie quotidienne, Tome 2*, Paris, L'Arche éditeur.
- Lextrait, F., Kahn, F. (2007). *Nouveaux Territoires de l'art – Paroles d'Élus*, Éditions Sujet/Objet, coll. « La Fabrique des Protocoles ». Propos recueillis par Claude Renard et Laurence Castany.
- Lextrait, F. & Bouchaudy, M.-P. (dir.) (2023). *(Un) abécédaire des friches*, Paris, Sens et Tonka.
- Méral, J. (dir.) (2000). *Culture en Ville, ou de l'art et du citoyen*, La Tour-d'Aigues, Éditions de l'Aube.
- Pétonnet, C. & Perrot, M. (dir.) (1982). « Anthropologie culturelle dans le champ urbain », *Ethnologie française*, 12(2).
- Pétonnet, C. (1979). *On est tous dans le brouillard*, préface d'A. Leroi-Gourhan, rééd. établie et présentée par C. Choron-Baix, Paris, CTHS, 2002 (ce volume rassemble *On est tous dans le brouillard* et *Espaces habités* publiés en 1979 et 1982 chez Galilée).
- Raffin, F. (2024). « Le lieu culturel entre processus territorial et pérennisation – Pour une approche complexe », dans Auclair, E. & Hertzog, A. (dir.), *L'empreinte des lieux culturels sur les territoires, Observer, représenter, évaluer*, Paris, Éditions Le Manuscrit.
- Raffin, F. (2023). « Faire en commun », dans Lextrait, F. & Bouchaudy, M.-P. (dir.), *(Un) Abécédaire des Fiches*, Paris, Sens et Tonka.
- Raffin, F. (2017). *De l'expérience esthétique au procès de territorialisation des pratiques culturelles* dans Lazzarotti, O., Mercier, G. & Paquet, S. (dir.), *La part artistique de l'habiter – Perspectives contemporaines*, Paris, L'Harmattan.
- Raffin, F. (2016). « Les "Fiches" tourbillonnaires, rhizomatiques et hydroliques : logiques du faire et co-productions culturelles hors institutions », dans Lallement, M. & Antonioli, M., *Poétique(s)*

- du Numérique*, vol. 4, « Les ateliers des possibles entre esthétique et politique », Paris, Éditions L'Entretemps.
- Raffin, F. (2007). *Friches industrielles – Un monde culturel européen en mutation*, Paris, L'Harmattan.
- Raffin, F. (1998). *La mise en culture des friches industrielles : Poitiers, Genève, Berlin*, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (PUCA).
- Strauss, A. (1992). *La Trame de la négociation*, Paris, L'Harmattan.

3.

PENSER L'INSTITUTIONNALISATION DES TIERS-LIEUX

L'APPORT DE LA LITTÉRATURE PORTANT SUR LE MONDE ASSOCIATIF ET LE TRAVAIL SOCIAL

Salomé Cousinié,
Doctorante en science politique au Laboratoire Triangle
à l'Université Lyon 2

Cet état de l'art souhaite croiser la littérature portant sur les tiers-lieux, le monde associatif et le travail social afin de dépasser l'opposition classique entre institutionnalisation et initiatives citoyennes et de questionner différemment la potentielle réappropriation du phénomène « tiers-lieux » par les pouvoirs publics. Si certain·e·s auteur·rice·s postulent que les tiers-lieux permettraient l'exploration d'alternatives, d'autres constatent une institutionnalisation de ces pratiques. L'intérêt d'une analyse de ces logiques est renforcé quand l'expérimentation devient la nouvelle consigne de l'action publique, promouvant ainsi l'innovation mais dont les formes critiques de l'action peuvent, elles aussi, devenir normatives.

Mots-clés

Action publique; Association; Engagement; Expérimentation; Financement; Innovation; Institutionnalisation; Néolibéralisme; Politisation; Travail social; Tiers-lieux

Introduction

Le terme « tiers-lieu » apparaît aujourd'hui dans de nombreux appels à projets et programmes portés par les pouvoirs publics en France²⁰⁷. Étant donné que la concurrence entre les associations s'est intensifiée du fait du développement des appels à projets pour accorder les financements (Hély, Simonet, 2013 et 2023; Tchernonog, Prouteau, 2019; RFAS 2023/4²⁰⁸), il y a un véritable enjeu d'appropriation de la notion de tiers-lieu pour les acteur-ric-e-s du monde associatif, et plus spécifiquement dans le champ de l'intervention sociale à qui des missions de service public peuvent être déléguées. Ainsi, dans ce contexte de subventionnements publics, peut-on considérer ces tiers-lieux dits « solidaires » comme une nouvelle modalité d'action publique dans le domaine social?

La littérature existante sur l'objet tiers-lieu traite peu de cette forme d'organisation qui combine hébergement d'urgence, réinsertion, insertion par l'activité économique, activités culturelles et location de locaux à des acteur-ric-e-s de l'économie sociale et solidaire. Elle se développe pourtant depuis une dizaine d'années. Il existe à ce jour surtout des recherches-évaluations mais aussi quelques travaux scientifiques portant spécifiquement sur cette forme d'organisation, comme ceux de Hoover, Galvao et Machemie (2022), de Lamaure (2021) ou encore de Tehel, Pasquier et De Guibert (2023). Très institutionnalisée²⁰⁹, cette dernière émane

-
207. Il s'agit d'appels à projets lancés par l'État ou les collectivités territoriales, utilisant explicitement le terme « tiers-lieu » et concernant des catégories d'action publique (la santé, le handicap, la précarité alimentaire, etc.) Il y a par exemple, un programme en cours piloté par l'ANCT « Nouveaux Lieux, Nouveaux Liens » qui vise à « accélérer le développement des tiers-lieux partout sur le territoire » : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-56> Ou encore un appel à projets portant sur la santé et le numérique piloté par G.NIUS, organisme de l'État français sur les questions de e-santé (1^{er} semestre 2024) : <https://gni.us.esante.gouv.fr/fr/programmes-nationaux/strategie-dacceleration-sante-numerique/laureats-par-appel-projet/appel-a-projets-tiers-lieux-dexperimentation>. On peut le constater aussi par la création du groupe d'intérêt public (GIP) « France Tiers-Lieux », qui explique d'ailleurs, par le biais d'une enquête menée en 2023 avec les réseaux régionaux de tiers-lieux et l'Association nationale des tiers-lieux, que « 49 % du chiffre d'affaires des tiers-lieux provient des subventions publiques ».
208. Il s'agit du n° 4 de l'année 2023 de la *Revue Française des Affaires sociales*, dirigé par Cottin-Marx S., Hamidi C. & Trenta A., intitulé « Avant-Propos. Financements et fonctionnement du monde associatif : la marchandisation et ses conséquences ».
209. Nous entendons ici « institutionnalisé » comme étant devenu une institution, un espace instaurant un ensemble de règles, de rites et de croyances partagé par un même groupe social. Il s'agit donc d'une forme d'organisation normée et normative, stable, respectant ici le cadre légal institué par les pouvoirs publics. Nous nous appuyons notamment sur les définitions présentes dans l'ouvrage *Sociologie de l'institution* : « [...] l'institution peut être considérée comme une forme de “rencontre” dynamique entre ce qui est institué, sous forme de règles, de modalités d'organisation, des savoirs, etc., et les investissements (ou engagements) dans une institution,

ainsi davantage d'une commande étatique, à l'inverse des formes plus généralement étudiées (*fablabs*, *makerspaces*, espaces de *coworking*, friches culturelles, etc.) qui peuvent être le fruit d'une coopération entre individus. En effet, si plusieurs auteur·rice·s d'ouvrages incontournables dans ce domaine s'accordent à dire que ces endroits permettent de repenser les liens entre l'individu et la société (Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018), il est important d'analyser cette littérature en la comparant aux recherches sur les dispositifs relevant de l'intervention sociale.

Cet article mettra l'accent sur la nécessité de dépasser l'opposition entre institutionnalisation et initiatives citoyennes à partir de la littérature portant sur le monde associatif, le travail social et les politiques publiques de prise en charge de la précarité. Ce croisement des travaux nous permettra d'interroger différemment cette potentielle réappropriation du phénomène « tiers-lieu » par les pouvoirs publics dans le champ de l'intervention sociale. En effet, si selon les données 2023 de l'Observatoire France Tiers-lieux, 51 % des tiers-lieux sont gérés juridiquement sur le modèle associatif²¹⁰, l'intérêt de mobiliser la sociologie des associations réside également dans le fait que l'on constate des logiques similaires – notamment en raison des financements, de la mise en œuvre de politiques publiques et dans leur proposition de repenser le travail. Nous étudierons dans un premier temps les dynamiques communes à partir des travaux portant sur le monde associatif et ceux portant sur les tiers-lieux, vus comme les fers de lance du changement social (Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018). Puis, nous nous intéresserons à la question du « désengagement » de l'État dans le financement et la mise en œuvre des politiques sociales²¹¹ ou, plutôt, de la restructuration de son intervention (Cottin-Marx *et al.*, 2017 ; Dubois, 2009 ; Hély et Simonet, 2024). Enfin, nous interrogerons les travaux étudiant les tiers-lieux comme des espaces d'« expérimentation » (Vigne, 2019) et, par conséquent, de renouvellement de la conception du travail.

qui seuls la font exister concrètement. [...] Dans cette perspective, l'objectivation – inséparable de l'institutionnalisation – ne se confond pas avec un moment originel » de l'institution ; c'est un processus permanent qui tend à faire passer des règles, des savoirs, des dispositifs, des régularités, et des rôles, ce que l'on désigne par l'"institué", pour nécessaires et fonctionnels, et qui peut même les soustraire à la discussion et les absolutiser » (Lagroye, J. & Offerlé, M., 2011, p 12-13).

210. 51 % des tiers-lieux ont comme forme juridique l'association, 19 % sont des entreprises (SARL, SA, SAS) et 11 % des collectivités, les autres sont des SCIC, SCOP, Universités, Collectifs citoyens, et très rarement des établissements scolaires. [Chiffres de l'Observatoire France Tiers-Lieux, rapport 2023 : <https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees>, consulté le 26 mars 2024].
211. Phénomène considéré comme le « tournant néo-libéral » amenant l'État à déléguer en partie ses fonctions à des acteur·rice·s privé·e·s.

Les tiers-lieux « solidaires »

Cette appellation est utilisée par les pouvoirs publics et les associations gérant ces espaces, dont la définition est mouvante. Trois chercheur-euse-s, De Guibert, Pasquier et Téhel (2023), ont proposé de définir le tiers-lieu solidaire : « [...] comme un espace d'expérimentation, ancré et ouvert sur son territoire. Il est [...] un environnement capacitant (Falzon, 2005; Fernagu Oudet, 2012) qui favorise et co-construit des conditions d'*empowerment* (Bacqué et Biewener, 2015; Parazelli et Bourbonnais, 2017) pour et avec des personnes en situations de vulnérabilité dans le parcours de vie (Soulet, 2005; Brodier-Dolino *et al.*, 2024). » (p. 186) Nous nous intéresserons ici à un type de tiers-lieux solidaires en particulier : celui proposant de l'hébergement d'urgence et de l'insertion par l'activité économique, en plus d'activités économiques et culturelles (restaurant, concerts, location de locaux, etc.). Leur mission principale, financée par l'État, est l'hébergement de personnes en situation de précarité et exilées (d'une centaine à presque cinq cents personnes en fonction des projets), accompagnées par des travailleur-se-s social-aux. Dans la majorité des cas, il s'agit d'occupations temporaires de lieux vacants en attendant leur rachat. Ils sont gérés ou co-gérés par des associations et fondations opératrices de missions de service public (Aurore, Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, Fondation Armée du Salut, Groupe SOS, etc.) en partenariat avec des structures spécialisées dans l'urbanisme transitoire (comme Plateau Urbain et Yes We Camp). Les plus connus à ce jour sont « Les Grands Voisins » (2015-2020)²¹² et « Les Cinq Toits », situés à Paris (2018-2023)²¹³, « Coco Velten²¹⁴ », à Marseille (2018-2023) et « Les Grandes Voisines » près de Lyon (2020-2026)²¹⁵. Ce tiers-lieu « Les Grandes Voisines » est étudié dans le cadre d'une thèse en cours lors de la rédaction de cet article.

La « forte charge utopique²¹⁶ » des associations et tiers-lieux : s'affirmer comme tiers-secteur ou être l'instrument des pouvoirs publics

La littérature foisonnante portant sur le monde associatif nous intéresse ici pour comprendre les enjeux de l'entrée de la notion de « tiers-lieu » dans le milieu de l'hébergement d'urgence et d'insertion. Des chercheur-euse-s se sont ainsi interrogé-e-s sur les transformations du monde associatif et les effets que celles-ci pouvaient avoir

212. Site internet : <<https://lesgrandsvoisins.org>>, consulté le 2 juillet 2024.

213. Site internet : <<https://lescinqtoits.fr>>, consulté le 2 juillet 2024.

214. Site internet : <<https://cocovelten.org>>, consulté le 2 juillet 2024.

215. Site internet : <<https://lesgrandesvoisines.org>>, consulté le 2 juillet 2024.

216. Citation complète : le tiers-lieu porterait « une forte charge utopique, en tant qu'exploration d'une alternative au système socio-économique existant (Ricoeur, 1997) » (Liefoghe, 2018, p. 35).

sur leur fonctionnement et sur les individus les faisant vivre – salarié·e·s, bénévoles et militant·e·s²¹⁷.

Les associations, érigées en vertu de la loi française de 1901, possèdent une définition juridique extrêmement large²¹⁸. Des universitaires se sont penché·e·s sur cette question pour tenter de cerner les éléments communs à toutes ces entités. Si l'on peut distinguer les approches en termes de tiers-secteur – « qui mettent l'accent sur le seul fait que les associations constituent un tiers face à l'État et au marché » – de celles en termes d'économie sociale et solidaire (ESS) – « qui tendent à exagérer l'unité du monde associatif » – (Cottin-Marx, Hamidi et Trenta, 2023, p. 9), les études plus récentes cherchent surtout à comprendre les « métamorphoses » (Hély, 2009) de ce « monde associatif multiforme » (Cottin-Marx, 2019, p. 4). Ces dernières permettent de répondre aux questionnements posés par ces évolutions :

« Les associations sont-elles réellement des lieux de politisation, de démocratie et d'apprentissage de celle-ci ? Sont-elles des lieux de solidarité où se réinvente le travail ? En un mot, sont-elles le fer de lance du changement social ? » (Cottin-Marx, 2019, p. 5)

Dans leur dernier ouvrage, Hély et Simonet (2023) cherchent à réactualiser les analyses sur le monde associatif en proposant d'étudier le rôle des associations dans « le fonctionnement de cette économie de la rigueur, de la pénurie et de la concurrence, et dans la mise en œuvre de politiques » (Hély et Simonet, 2023, p. 6). Les auteur·rice·s cherchent ainsi à réinterroger les relations entre État et associations ainsi que la charge symbolique de « pureté et d'indépendance » que pensent porter les associations – qui se situerait hors de tout intérêt marchand –, en prenant en compte le « capitalisme néolibéral²¹⁹ » qui structurerait depuis une quarantaine d'années nos sociétés.

De la même manière, des chercheur·euse·s ont tenté de définir l'objet « tiers-lieu », afin d'en saisir les spécificités, mécanismes et effets. Ray Oldenburg (1989), un des premiers à avoir travaillé sur le sujet, propose de les considérer comme des lieux de sociabilités, des espaces physiques dans lesquels peuvent se rassembler des

217. Voir notamment les travaux de Cottin-Marx, Eliasoph, Hamidi, Hély, Marival, Prouteau et Tchernonog, Trenta, etc.

218. Article 1, Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association, site internet Légifrance <<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000497458>>, consulté le 16 avril 2023 : « La convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices. »

219. Les auteur·rice·s entendent capitalisme néolibéral comme le passage d'États-providence nationaux à un capitalisme transnational caractérisé par la libéralisation financière (Hély, M. & Simonet, M., 2013).

individus de manière informelle, tout en permettant la permanence d'un lien. Il ne faut pas oublier non plus, dans cette définition, l'importance accordée à l'aspect politique du tiers-lieu : un enjeu de remise en question de l'État, ses institutions et son organisation. Plus récemment, Antoine Burret (2017) a tenté à son tour de retracer l'histoire du terme tiers-lieu pour proposer une définition conceptuelle : « Une configuration sociale où la rencontre entre des entités individuées engage intentionnellement à la conception de représentations communes. » (Burret, 2017, p. 238) Dans cette littérature, la majorité des travaux s'accorde à les considérer comme des « laboratoires de changement social » (Lallement, 2015 ; Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018 ; Liefoghe, 2018) ou du moins comme « un dispositif d'innovation de l'action publique ». Mais, comme pour les associations, il ne serait pas heuristique de considérer les tiers-lieux comme homogènes. Les chercheur-euse-s ont ainsi plutôt tendance à souligner la diversité de leurs formes, organisations, financements et actions. À cela près que, au-delà de cette hétérogénéité, on constate une unité dans les discours produits par les pouvoirs publics et le monde scientifique autour de la construction de l'objet « tiers-lieu ».

De manière générale, il ressort des travaux de ces deux champs l'existence d'un idéal de construction de la part des acteur-ric-e-s comme « tiers » face à un État « public » et face à une vie privée et individualiste. Si ces deux points de vue peuvent être confrontés – considérer les tiers-lieux comme des espaces d'innovation sociale et de démocratie ou comme de simples instruments des politiques publiques (Cottin-Marx *et al.*, 2023) – l'enjeu est finalement de comprendre si les associations et les tiers-lieux sont des espaces permettant de repenser les relations entre État, individus et marché.

Cette question se pose d'autant plus dans le cadre de tiers-lieux proposant de l'hébergement d'urgence, puisqu'il s'agit de délégation de missions de service public. En France, la « question SDF » (Sans Domicile Fixe) a longtemps été prise en charge par les associations caritatives de tradition chrétienne dans un esprit de charité (Damon, 2012). Les pouvoirs publics se sont ainsi penchés sur cette question assez tardivement, en réformant les lois d'assistance et en créant des dispositions

significatives concernant l'aide sociale à l'hébergement. C'est alors qu'en 1974 les Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS)²²⁰ voient le jour²²¹.

L'évolution concomitante des politiques sociales – avec notamment le renforcement de l'État-providence, et la volonté de déconcentrer les services de l'État – a permis le développement des associations soutenues financièrement par les pouvoirs publics. En déléguant peu à peu ses missions de service public, les associations et fondations deviennent des « gestionnaires [...] d'une part très importante des politiques sociales décentralisées » (Marival, 2011, p. 41). Ces dernières se professionnalisent alors en isomorphisme de la fonction publique et adoptent son mode d'organisation, sectorisée et hiérarchisée (Hély, 2009). De plus, au début des années 1990, des instances de discussions et d'échanges entre les associations et l'État sont créées comme le Conseil National de la Vie Associative (aujourd'hui devenu le Haut Conseil à la Vie Associative) (Cottin-Marx, 2019). Il est donc aussi question de rôle politique pour les associations car elles sont co-constructrices de politiques publiques. En partant de ce postulat, des auteur·rice·s – telle que Abrioux (2010) – soulignent alors la difficulté pour les acteur·rice·s du monde associatif de se sentir libres de leurs choix et en accord avec leurs valeurs.

Un détour par la littérature portant sur les institutions s'impose alors pour poursuivre cette remise en question d'une opposition entre institutionnalisation et initiatives associatives et citoyennes, trop réductrice pour comprendre les enjeux propres aux tiers-lieux solidaires. Ceux-ci ne se sont pas construits indépendamment ni en opposition stricte aux pouvoirs publics – à la différence d'espaces comme les squats ou autres lieux émanant des mouvements libertaires. Des travaux comme ceux, par exemple, de Lagroye et Siméant portant sur la « légitimation des institutions » (2003) ou de Landel et Koop (2018) étudiant la question des « innovations sociales » (2018) nous permettent alors d'analyser ces lieux non pas comme des espaces figés, normés et normatifs, instigués par le « haut » *via* les pouvoirs publics ou récupérés par ces derniers, mais de les considérer aussi comme des espaces

220. Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (auparavant de « Réadaptation Sociale »), créé par la Loi n° 74-955 du 19 novembre 1974 étendant l'aide sociale à de nouvelles catégories de bénéficiaires et modifiant diverses dispositions du code de la famille et de l'aide sociale. Art. 185 : « Bénéficiaire, sur leur demande, de l'aide sociale pour être accueillies dans des centres d'hébergement et de réadaptation sociale publics ou privés les personnes et les familles dont les ressources sont insuffisantes, qui éprouvent des difficultés pour reprendre ou mener une vie normale notamment en raison du manque ou de conditions défectueuses de logement et qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique et, le cas échéant, d'une action éducative temporaire ». Site internet : <https://www.cnle.gouv.fr/loi-no74-955-du-19-novembre-1974.html>, consulté le 2 juillet 2024.

221. Même si les prémices de ce type de centre d'hébergement peuvent être situées au début des années 1920, comme la création entre 1920 et 1930 des établissements « Le Palais de la Femme » à Paris, « La Cité du Refuge » ou encore « La Résidence Catherine Booth » par l'Armée du Salut. À ce sujet, voir notamment les travaux de Bruneteaux (2006).

mouvants, réinterrogeant les pratiques et réinventant les règles et normes de l'action publique dans la durée.

Ainsi, pour comprendre les formes que peut prendre le processus d'institutionnalisation dans les tiers-lieux solidaires, il est nécessaire d'étudier les phénomènes propres à la « marchandisation publique²²² » des associations (Cottin-Marx *et al.*, 2023), réactivée *via* l'expansion du modèle tiers-lieu. Cette littérature nous permet en effet de mieux saisir les contraintes d'une double posture : être un tiers face à l'État et un opérateur des pouvoirs publics.

Les modes de financements et d'organisation des associations et tiers-lieux

Certain-e-s sociologues (Cottin-Marx, Hamidi, Simonet et Hély, Prouteau et Tchernonog, Trenta) se sont ainsi penché-e-s sur les impacts des modalités de financement sur le monde associatif. Les associations sont devenues des gestionnaires, des opératrices de missions de service public et pourraient ainsi perdre « les capacités d'invention et de création dont elles ont brillamment fait preuve au cours du siècle passé » (Bastide, 2015, p. 33). Cependant, si certaines études avaient tendance à souligner un mouvement de désengagement de l'État du fait d'un passage vers le privé des missions de service public, de récentes études (RFAS, 2023/4; Hély et Simonet, 2023; Simonet, 2024) viennent réinterroger cette « tension entre public et privé » (Cottin-Marx *et al.*, 2023, p. 16) en étudiant les restructurations à l'œuvre des relations entre État et associations. Selon elles-eux, s'il y a bien une évolution des modalités de subventions (de financements pluriannuels au modèle par projet), les associations restent largement financées par l'État, directement ou indirectement, *a fortiori* dans le domaine du social et médico-social. Les associations sont ainsi soumises aux orientations et cahiers des charges établis par l'État, avec notamment une incitation à multiplier les sources de financements (Hély, 2009, Tchernonog et Prouteau, 2019).

Dans cette perspective, des chercheur-euse-s (Cottin-Marx, 2021; Hély et Simonet, 2013; Pette, 2014; Hamidi, 2017; Miaz, 2019) se sont également posé-e-s la question de la professionnalisation des associations et la requalification de leurs actions. Des démarches qualité sont mises en œuvre avec la création d'indicateurs (Alberti, 2023; Bezes, 2020) pour évaluer les actions, et le recours à des professionnel-le-s du domaine comme gage de qualité tend à devenir la norme pour ces associations gestionnaires. La concurrence associative est forte lorsque les finan-

222. Les auteur-ric-e-s expliquent que : « Nous utilisons donc ici la notion “de marchandisation publique” dans deux acceptions : l'une, élargie, qui désigne la façon dont l'État met en marché l'action associative en imposant des formes de mise en concurrence diverses et l'autre, plus restreinte, qui renvoie spécifiquement au fait, pour l'État, de positionner les associations comme des opérateurs des marchés publics. » (RFAS, 2023/4, p. 22).

cements sont octroyés à la suite d'appels à projets. L'étude de la marchandisation s'est ainsi imposée en sociologie des associations depuis que la logique de marché est devenue centrale pour l'État (Bezès et Musselin, 2015; Mazeaud et Nonjon, 2018; RFAS, 2023/4). Certain-e-s avancent alors que c'est le modèle entrepreneurial d'un monde néolibéral (Chauvière, 2010) qui prend place et diminuerait la spécificité associative, avec l'arrivée du « *new public management*²²³ » au sein des institutions publiques (Hibou, 2012). Les termes « appel à projets », « appel d'offres », « indicateurs », « évaluation », « qualité », font partie du vocabulaire classique utilisé par les représentants étatiques et, par conséquent, par les dirigeants d'association qui doivent faire correspondre leur projet à un cahier des charges rédigé par les pouvoirs publics. Les principes de rationalisation, de « procédurisation » et d'individualisation avec une « conception financière du contrôle » (Hibou, 2012, p. 105) apparaissent alors dans le domaine social et médico-social.

Le monde associatif a connu de nombreuses transformations de ses modes de financement, l'amenant à changer progressivement de mode d'organisation. On constate ainsi une montée des recherches de financements privés (mécénat, dons), portée par l'État, pour financer des projets et cela se voit également dans le cadre des tiers-lieux. Cependant, une thèse défendue par Artis et Gallois (2023) avance qu'il ne s'agirait pas uniquement d'un processus descendant puisqu'il serait aussi porté par les acteur-ric-e-s privé-e-s eux-elles-mêmes. Nous ne serions donc pas dans l'imposition par l'État d'une logique de marché car les acteur-ric-e-s de l'associatif et de l'ESS (Moutard-Martin, 2023a) auraient aussi intériorisé ces pratiques et considéreraient le marché comme la norme dans leurs relations avec l'État. On retrouve les mêmes préoccupations dans les études portant sur les tiers-lieux. Certain-e-s constatent un tiraillement entre les mouvements contre-culturels et le modèle entrepreneurial de la Silicon Valley dans les *hackerspaces* et *makerspaces* (Lallement, 2015), les amenant à faire des « compromis civico-marchands » (Landon, 2022). On observe donc un processus de marchandisation, tant publique que privée, à l'œuvre au sein de ces espaces à un niveau international (Téhel *et al.*, 2023). La spécificité française réside dans la forte implication des pouvoirs publics, faisant du tiers-lieu solidaire un « instrument d'action publique porteur d'une vision singulière du monde social et doté d'outils financiers et techniques pour la promouvoir et la mettre en œuvre » (Téhel *et al.*, 2023, p. 187). En combinant les résultats des recherches sur le monde associatif et sur les tiers-lieux, on pourrait alors avancer l'hypothèse que les acteur-ric-e-s des tiers-lieux solidaires contribuent à la mise en

223. Selon Hibou, le *new public management* « développe tout un ensemble de procédures, de normes, de règles et de principes disparates mais principalement issus de pratiques – auto-proclamées savoir scientifique – sous la forme du “management” et de nouveaux modes de rationalisation obéissant à la logique entrepreneuriale. » (p. 105). Il serait fondé sur le « principe d'unicité des logiques économiques et financières, et donc d'équivalence entre public et privé » (p. 104).

marché du secteur associatif et du secteur social et médico-social. En tout cas, elles rendraient « acceptable » un capitalisme néolibéral – entendu comme une libéralisation financière et transnationale remettant en cause l'État-providence – en faisant valoir « ses dimensions créatives et innovatrices » (Hély et Simonet, 2023, p. 8), sans oublier que cette recherche de fonds privés peut entraîner une autonomisation des structures vis-à-vis de l'État et une politisation des acteur·rice·s (Cottin-Marx *et al.*, 2023, p. 16)²²⁴.

Cette ambivalence propre au processus d'institutionnalisation se retrouve ainsi de manière similaire dans les travaux portant sur les tiers-lieux en général et ceux portant sur les associations. Un autre aspect commun – et particulièrement intéressant lorsque l'on traite des tiers-lieux solidaires – est le fait de les considérer comme des « nouveaux » espaces d'engagement et de renouvellement d'une certaine conception du travail, qu'il convient donc d'aborder en dernier point de cet état de l'art.

De « nouveaux » mondes du travail et d'engagement ?

Les premières études majeures sur les tiers-lieux, portant essentiellement sur ceux ne relevant pas du domaine social (Lallement, 2015 ; Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018 ; Gheorghiu, 2018 ; Bosqué *et al.*, 2019), soutenaient que ces endroits étaient des espaces de réflexion sur l'organisation du travail, la propriété et les méthodes démocratiques. Ces travaux visaient à saisir ce que ces espaces permettent comme réflexion et innovation concernant le travail : « [en dépassant] le lieu de travail partagé, [ils] deviennent des espaces d'expérimentation collective d'un développement durable contributif et d'innovations sociales à l'échelle des territoires locaux » (Liefoghe, 2018, p. 35). Les recherches sur le « travail associatif » (Cottin-Marx, 2021) soulèvent les mêmes questions. La notion de désintéressement constitue un socle du secteur associatif à but non-lucratif, et l'idée persiste que les associations sont des espaces d'expérimentation « des modes d'organisation et de prise de décisions qui préfigurent la démocratisation de la société et de l'économie » (Cottin-Marx, 2021, p. 5). Or, un constat largement partagé est que les associations employeuses – comme celles qui gèrent certains tiers-lieux solidaires – se situent à la jonction de modèles *a priori* antinomiques : des modèles de gestions pratiqués dans les entreprises, d'un côté, et l'idéal d'un projet collectif et désintéressé de l'autre (Hély et Simonet, 2013). Le terme « entreprise associative » a par exemple été choisi par Hély (2009) pour qualifier ces structures majoritaires dans le domaine de l'intervention sociale. Ces chercheur·euse·s s'emploient ainsi à analyser les enjeux contemporains de ces mondes qui se situent entre « travail et engagement(s) »

224. Citent les travaux de Nicourd, 2007 ; Pereyra, 2013, Tumultes, 2015 ; Bronnikova et Zaseva, 2021 ; Trenta, 2022.

(Cottin-Marx, 2021, p. 11). Ces ambivalences sont alors réinterrogées dans les travaux portant sur les tiers-lieux autres que solidaires parce qu'ils sont des endroits confrontant les mondes de l'entreprise, de l'entrepreneuriat et de l'associatif. Nous pourrions faire l'hypothèse qu'elles le seront d'autant plus dans l'étude des tiers-lieux dits solidaires, puisque la dimension « sociale » de ce travail renforce l'idée de désintéressement dans l'imaginaire des acteur-ric-e-s de ces tiers-lieux.

De même, l'utilisation grandissante des termes « expérimentation » et « bricolage » par les acteur-ric-e-s des tiers-lieux et des associations constitue un nouvel élément d'interrogation dans l'étude de ces espaces. Comme l'explique Margaux Vigne dans sa thèse (2019), portant sur les formes de participations habitantes, l'expérimentation fait partie aujourd'hui des termes constitutifs de l'action publique. Cette chercheuse avance qu'il s'agirait davantage d'un phénomène d'« expérimentation institutionnelle » que d'« institutionnalisation d'alternatives » (Vigne, 2019, p. 41) pour souligner la dimension descendante de ces expérimentations : elles ne viendraient pas des citoyens comme on pourrait l'imaginer mais des pouvoirs publics eux-mêmes. Cette inversion de perspective est intéressante en ce qu'elle souligne le caractère expérimental de ces espaces tels qu'ils sont vécus par les pouvoirs publics et les acteur-ric-e-s du monde associatif et des tiers-lieux. Elle nous permet ainsi de les analyser comme des « nouveaux » mondes de travail et d'engagement afin de saisir plus finement encore le rapport au travail de ses acteur-ric-e-s.

Ces termes apparaissent également dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, très présent dans les tiers-lieux solidaires, qui s'est aussi construit dans les années 1970 comme un « tiers » entre l'État et le marché, « un moyen [...] d'offrir des perspectives d'émancipation par le travail à des secteurs de la population » (Moutard-Martin, 2023b, p. 18). De même, l'analyse proposée par Téhel, Pasquier et de Guibert conforte cette vision d'émancipation par le travail dans les tiers-lieux solidaires qui « sont des lieux de travail pour les équipes des tiers-lieux, mais aussi pour les personnes vulnérables embauchées en contrat d'insertion [...], et de vie [...]. Le tiers-lieu est un chez-soi distinct du domicile, et/ou un lieu de travail, dans lequel on fait « autrement » que dans le milieu ordinaire » (2023, p. 194). Ils avancent aussi qu'il s'agirait « d'environnements capacitants », c'est-à-dire permettant l'autonomisation des individus en élargissant leur potentiel d'action « par leur développement de compétences et de savoirs et par l'augmentation de leur degré de contrôle sur leurs actions et activités » (Téhel *et al.*, 2023, p. 187). Ces éléments d'analyses proposés dans les récents travaux portant sur les tiers-lieux solidaires nous proposent ainsi de nouvelles pistes de recherche concernant les redéfinitions du travail au sein de ces espaces. Croiser les travaux sur le rapport au travail des acteur-ric-e-s du monde associatif et des tiers-lieux autres que solidaires nous permettrait alors d'analyser les évolutions et enjeux contemporains du rapport au travail des acteur-ric-e-s dans les tiers-lieux proposant de l'hébergement, ces espaces hybrides entre opérateurs de politiques publiques et tiers-secteurs, encore peu étudiés à ce jour.

Conclusion

Ce rapide état de l'art sur le monde associatif et les tiers-lieux souligne ainsi l'importance de décloisonner les travaux de la sociologie des associations et des tiers-lieux. D'autant plus que peu de travaux portent directement sur les tiers-lieux dits solidaires, ces espaces temporaires et hybrides mêlant action publique et activités économiques. La majorité des études portant sur les associations et sur les tiers-lieux tentent à la fois de définir les traits communs à chaque objet et de distinguer les types d'associations ou les variétés de configuration de tiers-lieux, permettant difficilement de croiser les différents champs et sous-champs scientifiques. Cet état de l'art met en évidence l'importance de dépasser la dichotomie entre institutionnalisation et initiatives associatives et/ou citoyennes pour mieux comprendre les enjeux propres aux tiers-lieux solidaires. Il a toutefois seulement esquissé la manière dont les acteur·rice·s s'en saisissent, alors que ce sont des débats qui animent ces espaces et peuvent être conflictuels. Il serait donc plus qu'important de développer cet aspect en interrogeant notamment la littérature portant sur la politisation et l'engagement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abrioux, F. (2010). « Les relations entre associations et collectivités : vers quel avenir ? Introduction », *Management & Avenir*, 40(10), p. 186-204.
- Artis, A. & Gallois, F. (2023). « La marchandisation, un processus aux multiples facettes. Enseignements à partir du secteur de l'aide à domicile en France », *Revue française des affaires sociales*, 234(4), p. 47-69.
- Bastide, J. (2015). « Les mutations institutionnelles du monde associatif », *Mouvements*, 81(1), Paris, La Découverte., p. 26-37.
- Berrobi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C. & Lallement, M. (2018). *Makers. Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Seuil.
- Bezès, P. & Musselin, C. (2015). « Le *new public management*. Entre rationalisation et marchandisation ? », dans Boussaguet L. et al. (dir.), *Une French touch dans l'analyse des politiques publiques ?*, p. 141-171.
- Bosqué, C., Garnier, C. & Gheorghiu, M. (2019). *Livre blanc : un panorama des fablabs en France*, Édition libre du Réseau français des fablabs.
- Burret, A. (2017). *Étude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service*. Thèse de Doctorat, Sociologie et Anthropologie, Université de Lyon, 352 p.
- Bruneteaux, P. (2006). « L'hébergement d'urgence à Paris ou l'accueil en souffrance », *Sociétés contemporaines*, 63(3), p. 105-125.
- Chauvière, M. (2010). *Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation*, Paris, La Découverte, Alternatives sociales.
- Cottin-Marx, S., Hély, M., Jeannot, G. & Simonet M. (2017). « Les relations entre l'État et les associations : désengagements et réengagements », *Revue française d'administration publique*, 163(3), p. 463-476.
- Cottin-Marx, S. (2019). *Sociologie du monde associatif*, Paris, La Découverte, coll. « Repères ».
- Cottin-Marx, S. (2021). *C'est pour la bonne cause ! Les désillusions du travail associatif*, Ivry-sur-Seine, Éditions de l'Atelier.

- Cottin-Marx, S., Hamidi, C. & Trenta, A. (2023). « Avant-Propos. Financements et fonctionnement du monde associatif : la marchandisation et ses conséquences », *Revue Française des Affaires Sociales*, 4.
- Damon, J. (2012). *La question SDF : Critique d'une action publique*, Paris, PUF.
- Dubois, V. (2009). « L'action publique », dans Cohen, A., Lacroix, B., Riutort, Ph. (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, p. 311-325.
- Galvão, I., Hoover, E. M. & Macheinie, P. (2022). « Cultiver le pouvoir d'agir dans l'urgence sociale : les potentiels de la cohabitation dans un tiers-lieu temporaire », *Le sujet dans la cité*, 14(2), p. 91-104.
- Gheorghiu, M. (2018). « La "configuration en tiers-lieu", une mise en scène du changement social », *Vertigo – la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 34, avril 2021, mis en ligne le 28 avril 2021, consulté le 11 octobre 2023.
- Hamidi, C. (2017). Chapitre 13 – Associations, politisation et action publique, *Sociologie plurielle des comportements politiques, Je vote, tu contestes, elle cherche...*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 347-370.
- Hély, M. & Simonet, M. (dir.) (2023). *Monde Associatif et Néolibéralisme*, Paris, PUF, coll. « La vie des idées ».
- Hély, M. & Simonet, M. (2013). *Le travail associatif*, Nanterre, Presses universitaires de Paris Ouest.
- Hély, M. (2009). *Les métamorphoses du monde associatif*, Paris, PUF, coll. « Le lien social ».
- Hibou, B. (2012). *La bureaucratiation d'un monde à l'ère néolibérale*, Paris, La Découverte, coll. « Cahiers Libres ».
- Lagroye, J. & Offerlé, M. (2011). *Sociologie de l'institution*, Paris, Belin.
- Lagroye, J. & Siméant-Germanos, J. (2003). « Gouvernement des humains et légitimation des institutions », dans Favre, P. (dir.), *Être gouverné. Études en l'honneur de Jean Leca*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 53-71.
- Lallement, M. (2015). *L'âge du faire : hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.
- Lamaure, A. (2021). *Dans quelle mesure les tiers-lieux à vocation sociale transforment-ils les pratiques du travail social ? L'exemple des Grands Voisins et des Cinq Toits*. Mémoire de Master 2 en gestion des entreprises sociales et solidaires. Créteil, IAE Gustave-Eiffel.
- Landel, P.-A. & Koop, K. (2018). « Quand l'innovation sociale change la dynamique des territoires de montagne », dans Fourny, M.-C., *Montagnes en mouvements. Dynamiques territoriales et innovation sociale*, Presses Universitaires de Grenoble; UGA éditions, p. 21-43.
- Landon, A. (2022). « Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », *Participations*, 2022/2 (n°33), De Boeck Supérieur, p. 181-207.
- Liefooghe, C. (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, 20 (1), p. 33-61.
- Marival, C. (2011). *Interactions entre associations et pouvoirs publics : logiques, tensions, diversité : Le cas des associations d'action sociale et médico-sociale*. Thèse de doctorat Sciences de l'Homme et Société, Université de la Méditerranée Aix-Marseille, Laboratoire d'Économie et de Sociologie du travail.
- Mazeaud, A. & Nonjon, M. (2018). *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, Éditions du Croquant.
- Miaz, J. (2019). « Entre examen individuel et gestion collective : ce que les injonctions à la productivité font à l'instruction des demandes d'asile », *Lien social et Politiques*, 83, p. 144-166.
- Moutard-Martin, P. (2023a). « Entrepreneuriat social : une catégorie qui accompagne la "marchandisation" du secteur à lucrativité limitée ? », *RFAS*, 4, p. 111-128.
- Moutard-Marin, P. (2023b). « Néolibéraux malgré eux ? Les théoriciens du "tiers-secteur" et le néolibéralisme des années 1970 », dans Hély, M. & Simonet, M., *Monde associatif et néolibéralisme*, PUF, Paris, p. 17-34.
- Nicourd, S. (2007). « Les engagements ont-ils vraiment changé ? », *Sociologies pratiques*, 15(2), Presses de Sciences Po, p. 1-5.
- Oldenburg, R. (1998). *The Great Good Place : Cafés, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, Marlowe.

- Pette, M. (2014). « Associations : les nouveaux guichets de l'immigration ? Du travail militant en préfecture », *Sociologie*, 5(4), p. 405-421.
- Simonet, M. (2024). *L'imposture du travail : désandrocentrer le travail pour l'émanciper*, Paris, Éditions 10/18.
- Tchernonog, V. & Prouteau, L. (2019). *Le paysage associatif français, Mesures et évolutions*, Dalloz, Lyon.
- Téhel, A., Pasquier, R. & de Guibert, A. (2023). « Tiers-lieux et politiques de solidarité : la quête contrariée du pouvoir d'agir », *Lien social et Politiques*, 91, p. 181-197.
- Vigne, M. (2019). *Occuper les lieux – Occuper les habitants. Ethnographie de deux expérimentations institutionnelles. Bruxelles, Nantes*. Volume 1. Thèse de doctorat Aménagement de l'espace et urbanisme, Université de Nantes.

4.

L'ÉMERGENCE DE TIERS-LIEUX DANS LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL

VERS UNE NOUVELLE FORME DE DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ?

Pauline Juvenez,

Docteure en sciences de l'éducation (CREN, Université de Nantes, 2021),
travailleuse sociale en IMPro et contributrice au réseau régional
des Hauts-de-France la Compagnie des Tiers-Lieux

Dans cet article, nous présenterons tout d'abord le contexte socio-historique des innovations sociales dans le secteur médico-social, contexte dans lequel ont vu le jour des projets de tiers-lieux portés par des structures médico-sociales. Nous exposerons ensuite la méthodologie de recherche employée, une approche selon la Grounded Theory au sein de trois tiers-lieux et auprès d'un projet de tiers-lieu, issus de trois régions différentes. Après être revenues sur les différentes interprétations et mises en œuvre de ce qu'est « faire tiers-lieu », les analyses des entretiens réalisés auprès des quatre tiers-lieux éclaireront la nature des activités ainsi que le cadre dans lesquelles elles sont proposées. Cette analyse nous permettra de différencier ces tiers-lieux des structures médico-sociales traditionnelles et de comprendre en quoi ils se différencient d'une offre de service médico-social.

Mots-clés

Médico-social; Tiers-lieux; Dispositif; Innovation sociale; Grounded theory

Introduction

Cet article vise à étudier la dynamique à l'œuvre à travers des espaces identifiés comme « tiers-lieux », portés par des associations médico-sociales ou organisations porteuses de valeurs contribuant au mieux-être de personnes identifiées comme vulnérables. Notre propos s'articule autour de la problématique suivante : entre pratiques innovantes et schémas classiques : comment des acteurs du médico-social interprètent et mettent en œuvre le fait de « faire tiers-lieu ». Par « faire tiers-lieu », nous entendons les méthodes employées pour mettre en place les conditions d'opérationnalisation des critères qui constituent un tiers-lieu (Oldenburg, 1989 ; Burret, 2018). Cette étude cherchera à identifier les défis associés à ces pratiques innovantes (Bucolo *et al.*, 2014), qui semblent combiner des activités et des revenus pour finalement revenir à des modèles économiques, des activités et une gouvernance plus traditionnels dans les structures médico-sociales à destination de différents publics vulnérables ou en situation de handicap. Une fois que le contexte et la méthodologie auprès des différents terrains d'étude auront été présentés, nous détaillerons comment est interprété « faire tiers-lieu » par ces différents acteurs, comment cela s'opérationnalise-t-il dans les activités proposées et enfin quelles sont les différences observées entre une proposition de service médico-social conventionnelle et les tiers-lieux étudiés.

270

Contexte socio-historique

Dans le secteur associatif médico-social, un glissement des subventions publiques vers des commandes publiques est observable depuis vingt ans (Prouteau & Tchernonog, 2017), réduisant ainsi les moyens et l'autonomie des structures concernées, générant une réelle crise. Ce mouvement de contrainte des financements vient impacter directement les établissements médico-sociaux qui sont financés selon leur catégorie, par des fonds issus de l'État, de l'assurance maladie, du fonds d'intervention régional et du conseil départemental au titre de l'aide sociale. Les effets sur les professionnels et les personnes accompagnées sont : une relation éducative qui se distend ainsi qu'un raccourcissement du temps pour comprendre, recueillir les besoins des personnes et mettre en œuvre des propositions adaptées pour y répondre (rapport FEHAP et Nexem, 2022). En outre, nous constatons des carences de places, de possibilités d'accompagnement, d'adaptabilité des structures (études réalisées par plusieurs CREAI²²⁵ : (Bourgarel & Etchegaray, 2015 ;

225. CREAI : Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations, association loi 1901, est un organisme de concertation, d'étude, de conseil et de formation, à l'interface des opérateurs publics ou associatifs de l'action sociale et médico-sociale et des pouvoirs publics. Les CREAI sont organisés en fédération nationale.

Bourgarel & Bert, 2016; Etchegaray *et al.*, 2017). De nouvelles problématiques croisées apparaissent (déficience intellectuelle et vieillissement, ou encore troubles du spectre autistique et vieillissement), faisant appel à de nouvelles compétences de la part des professionnels, sollicitant une transformation de l'offre de formation et donc des métiers. Le secteur médico-social subit une perte de sens dans la pratique des métiers et donc de recrutement, et semble projeté dans une dynamique de renouveau, nourrie par des initiatives qui se déploient sur différents territoires en France. Ce mouvement d'innovation sociale (Fossati *et al.*, 2018; Hubert, 2022) se développe afin de trouver d'autres manières de faire sans ces moyens précédemment alloués, répondant ainsi à une volonté de retrouver du sens au travail en tentant de travailler autrement. Ainsi, des acteurs comme des éducateurs isolés, des directeurs d'établissement et des services d'un pôle associatif se regroupent (Ducret, 2020; Fasshauer & Ferreira de Moura, 2023) et décident de mettre en place, avec les possibilités à leur disposition, d'autres organisations de l'accompagnement social – non sans une certaine forme de bricolage (Boissonnade, 2013; Lévi-Strauss, 1985). Les médiathèques font figure de référence dans l'éducation populaire (Martel, 2017, p. 52) et ont été le creuset des premiers espaces tiers identifiés et évalués comme tels. Des propositions d'innovation sociale, en lien avec le secteur médico-social, identifiées comme « tiers-lieux inclusifs ou solidaires », existent depuis quelques années déjà : le dispositif EMAUTIS²²⁶, la Mue du Lotus²²⁷, L'Autre Estaminet²²⁸, le Parallèle²²⁹ ou encore les Grandes Voisines²³⁰. La politique de l'État concernant le financement de ces initiatives de tiers-lieux a revêtu de nombreux aspects, selon des niveaux d'intervention différents : des appels à projets, à manifestations d'intérêt ou encore l'attribution de fonds européens. Ces propositions viennent donner à l'action publique une forme plus organique, ouvrant des champs d'action dans le secteur médico-social, comme une invitation à s'ouvrir sur le territoire et ses acteurs. Dans sa thèse, Antoine Burret définit conceptuellement le tiers-lieu comme « une configuration sociale où la rencontre entre des entités individuées engage intentionnellement à la conception de représentations communes » (Burret, 2017, p. 238), ce qui correspond tout à fait aux propositions qui se développent çà et là dans le secteur médico-social. Les tiers-lieux identifiés comme inclusifs sont définis par un accueil inconditionnel, une modularité d'aménagement des espaces, rassem-

226. <<https://www.unapei.org/article/emaumis-personnalise-laccueil-des-enfants-autistes>>, consulté le 10 janvier 2024.

227. <<https://cietoutvabien.com/la-mue-du-lotus>>, consulté le 20 mars 2019.

228. <<https://lautre-estaminet.com>>, consulté le 20 février 2024.

229. Eugène-Maestracci, M. (2022). « Le tiers-lieu Le Parallèle : un espace modulable pour aller au-devant des jeunes », *Cahiers de l'action*, 59(2), p. 55-65, <<https://doi.org/10.3917/cact.059.0055>>, consulté le 15 juillet 2023.

230. <<https://lesgrandesvoisines.org/le-projet>>, consulté le 10 avril 2024.

blant une communauté mixte qui suppose l'accueil de personnes identifiées comme vulnérables. Quelques exemples de tiers-lieux inclusifs sont situés dans des quartiers prioritaires (Glémoin et Billaudeau, 2022), adossés à des EHPAD (Royer, 2022; De la Hossieraye *et al.*, 2023), ou encore portés par des structures médico-sociales (Dubus, 2009; Eugène-Maestracci, 2022; Tehel *et al.*, 2023); ce sont d'ailleurs ces derniers qui ont retenu notre attention pour cette étude.

Méthodologie

Dans une visée exploratoire et compréhensive, nous avons interrogé quatre coordinateurs de projets qui « font tiers-lieu » à leur manière, portés par des acteurs du secteur médico-social de trois régions différentes : le Céanothe (Haubourdin, Hauts de France), Les Partageurs (Métropole Européenne de Lille, Hauts de France), La Ressourcerie (Bordeaux, Nouvelle-Aquitaine) ainsi que les porteurs d'un projet de tiers-lieu calvadosien (Méridon-Canon, Normandie). Nous avons choisi des associations porteuses (ou groupe mutualiste) de projets de tiers-lieux de taille moyenne à grande (20 salariés et plus) et existant depuis plus d'une dizaine d'années. Ce choix repose sur la volonté d'explorer comment une association ou groupe à but non lucratif, inscrit sur un territoire local et reconnu pour ses actions, se saisit d'une dynamique tiers-lieu.

Nous avons suivi, pour cette analyse circonstanciée, une méthodologie de recherche qualitative : la Grounded Theory (Guillemette & Luckerhoff, 2012). Premièrement, la pertinence de cette méthodologie pour cette étude se trouve dans une ouverture face aux données du terrain, loin d'une dynamique de validation d'hypothèse. Deuxièmement, la Grounded Theory fournit une analyse de situation, de processus, sans pour autant aller vers une généralisation des pratiques observées. Elle nous offre la possibilité de rester ouvertes à toutes les propositions émanant des recueils de données, en se concentrant sur ce qui émerge. Nous nous inscrivons dans une approche compréhensive²³¹ (Charmillot & Dayer, 2007) de la situation étudiée. L'objectif est d'obtenir une analyse fine des mises en œuvre de « faire tiers-lieu », tendant vers une théorie nouvelle (ce qui n'est pas le cas ici, la recherche étant encore en cours), à travers le codage des verbatims enregistrés. Nous posons dès à présent un présupposé (Guillemette & Luckerhoff, 2012, p. 69-70), que nous identifions comme biais cognitif (issu de notre expérience professionnelle) : *a priori*, les espaces tiers-lieux observés ressemblent parfois à des dispositifs ou des services

231. L'approche compréhensive suppose l'étude d'une situation ou d'un phénomène dans son ensemble comme système complexe et dynamique, notamment en refusant ainsi l'attribution de l'origine du phénomène à une seule cause. Max Weber en propose une vision des formes de relations sociales au même plan que celui de l'existence individuelle.

hors les murs, ou à vocation plus ouverte, plus citoyenne que les établissements existants.

Deux entretiens ont été réalisés auprès de chacun des tiers-lieux sélectionnés. Nous avons élaboré un questionnaire thématique à visée d'entretien semi-directif auprès des porteurs du projet de lieu, et/ou coordinateurs du lieu. Ce dernier a eu pour but de préciser les positionnements des interviewés par rapport à l'innovation sociale et de revenir aux différents niveaux d'effets du lieu : individuel, collectif et social.

Terrains d'étude

Nous allons maintenant détailler les différents terrains explorés pour cette étude. Le Céanothe [espace libre et citoyen], tiers-lieu situé en zone périurbaine de Haubourdin (commune intégrée à la métropole lilloise), est porté par l'association médico-sociale et historiquement familiale, les Papillons Blancs de Lille. Le foyer de vie auquel est accolé le tiers-lieu, existe depuis une dizaine d'années et est bien repéré par les habitants dans le paysage haubourдиноis, point précisé par la cheffe de service. L'ouverture d'une résidence intermédiaire d'une vingtaine de personnes a été combinée avec l'ouverture du Céanothe en 2022. Aujourd'hui, les activités de tiers-lieu sont coordonnées par quatre personnes, un salarié des Papillons Blancs, la cheffe de service du foyer, une personne en service civique et une stagiaire. Le Céanothe héberge des activités de médiathèque gratuite (consultation sur place), de restauration et salon de thé, d'offres culturelles, d'activités créatives (tricot, jeux, etc.) à destination de tous, puisque les propositions ne sont pas réservées aux bénéficiaires du foyer de vie et de la résidence. Des particuliers, des associations ou des prestataires peuvent utiliser gratuitement l'espace du Céanothe pour proposer des activités ouvertes à tous. La programmation se fait de manière collective avec une petite communauté hétérogène d'usagers composée de résidents, bénéficiaires, d'associations et de particuliers investis (ou souhaitant s'investir dans la vie du Céanothe).

La Ressourcerie, située en centre-ville de Bordeaux, accessible en transports en commun, est une association porteuse d'un tiers-lieu entièrement financé par Malakoff Humanis, à destination des aidants. Malakoff Humanis est un groupe de protection sociale pour particuliers et professionnels, mutualiste et à but non lucratif. Créé en 2019, il est issu des regroupements successifs de différentes instances de mutuelles historiques dont la création des premières entités remonte aux années 1970. Le projet entrepreneurial et tiers-lieu La Ressourcerie a ouvert en avril 2019. Six femmes travaillent au tiers-lieu sous des modalités différentes : mise à disposition sur le projet, et portage salarial. L'objectif de ce lieu est d'offrir un espace de lien et de ressources sociales pour les aidants, car la situation d'aidance n'est pas toujours identifiée ni légitimée par les personnes la vivant, malgré la charge mentale

et physique, ou encore l'isolement que cette condition peut entraîner (Garric *et al.*, 2020). Par une « situation d'aïdance », nous nous référons aux propos de Bouisson et Meneau (2015, p. 40-54) qui la définissent comme la temporalité où sont actifs « l'ensemble des systèmes produits et producteurs des liens aidant-aïdé ». De l'accompagnement social dans les démarches et des temps plus conviviaux autour d'activités créatives (dessin à l'aquarelle, randonnées, sorties culturelles, temps de déjeuners partagés, etc.) sont proposés à toutes les personnes qui passent la porte de la Ressourcerie. Les activités sont toutes gratuites ou à faible coût, pour limiter les freins financiers.

Dans un faubourg de Lille, le quartier de Moulins, se trouve le tiers-lieu Les Partageurs, porté par l'association Ensemble Autrement (créée en 1987) ; plus précisément le pôle de vie sociale qui regroupe des services d'aide à la vie sociale adressés à des personnes atteintes de troubles psychiques. L'espace d'accueil, ouvert depuis 2022, se trouve en bas d'un habitat inclusif de la même association et comprend une seule salle, dont les usages sont, de fait, très variés. Les activités proposées sont pour les adhérents de l'association et les prix sont plafonnés. Des activités très diverses sont mises à disposition, toutes répondant aux besoins et envies exprimés par les usagers. En outre, des activités créatives proposées par des bénéficiaires (broderie, bricolage, écriture, dessin, fleurs séchées, origami, théâtre, chant), ou par des associations (permanence numérique, mosaïque), mais aussi des ateliers de sensibilisation ou de détente (sophrologie) sont assurés par des autoentrepreneuses. Ensemble Autrement propose également des services d'accès aux loisirs et à la culture (externalisation du service de l'association) et des temps d'orientation sociale. Sachant que le lieu est ouvert à tous, l'accompagnement social se limite à un aiguillage vers des services dédiés (dans ou hors de l'association, vers le milieu protégé ou bien le droit commun).

Siel Bleu, association nationale de sport adapté à destination des seniors, créée depuis 1997, développe depuis quelques années des projets s'apparentant à des tiers-lieux. Ouverte depuis 2011, l'antenne du Calvados a identifié avec ses partenaires locaux un manque de salle ou un déficit d'accessibilité des salles pour proposer des activités sportives adaptées (fréquentation actuelle de 50 personnes). Afin de répondre à ce besoin, se dessine un projet d'ouverture de tiers-lieu avec pour axes principaux d'action les valeurs issues de Siel Bleu. Ces valeurs s'articulent autour de quatre axes du développement de la qualité de vie : la pratique d'une activité physique adaptée, prendre soin de son alimentation, développement de la mobilité douce et proposition de séjours de reconstruction post-maladie. Ce projet est co-porté par une structure qui propose de l'accueil de jour et une plateforme de répit à destination des aidants, et qui rejoint les mêmes valeurs que Siel Bleu. Le terrain identifié se trouve en proximité d'un EHPAD et d'une résidence autonomie²³²,

232. Résidence autonomie : ensemble de logements pour les personnes âgées associé à des services

en centre-ville de Mézidon-Canon et est accessible en transports en commun. Le lieu imaginé est encore en construction sur différents plans : la zone géographique est déterminée mais pas l'organisation des bâtiments ni leur futur agencement. La communauté continue à se construire autour de réunions de copilotage où une gouvernance horizontale est adoptée.

Nous allons revenir sur les définitions de l'expression « faire tiers-lieu » et préciser leurs mises en œuvre. Ces quatre lieux en sont les creusets.

« Faire-tiers lieu », des interprétations opérationnelles différentes

La dynamique de « faire tiers-lieu » s'appuie sur une définition différente selon les régions et les organismes qui la déterminent. Historiquement, Ray Oldenburg (1989) définit le tiers-lieu comme un terrain neutre, dans une ouverture inconditionnelle, un lieu facilitant la communication, accommodant et accessible (dans le temps et l'espace), constitué par communauté décisionnelle, ce qui fait du lieu un espace joyeux, convivial et ressourçant. Récemment, Antoine Burret donne au tiers-lieu des caractéristiques qui supposent une grande liberté de mise en œuvre (Burret, 2018, p. 50-52). Christine Liefoghe (2018) reconnaît la dimension créative du tiers-lieu comme un espace transitionnel « ni dedans, ni dehors » suivant les propos de Winnicott (1975). Ces axes sont des paramètres à prendre en compte mais il n'existe pas de charte ou de norme visant à exclure des pratiques qui ne respecteraient pas l'un ou l'autre des axes évoqués ci-dessus. « Faire tiers-lieu » consiste dans les méthodes déployées pour mettre en œuvre les conditions de réalisation de ces critères. La Coopérative Tiers-Lieux²³³, réseau des tiers-lieux en Nouvelle-Aquitaine, modélise les relations de « faire tiers-lieu » à travers un « contrat social trilogique » qui associe autour du projet de tiers-lieu « un parcours d'émancipation individuelle, une dynamique collective et une démarche motivée par l'intérêt général » (Coopérative Tiers-Lieux, 2024, p. 13).

L'interprétation des définitions de ce que constitue « faire tiers-lieu » par les différents acteurs interrogés traduit une pluralité de points de vue, et une appropriation assez singulière de la mise en œuvre de cette définition d'un processus assez organique. Pour les Partageurs et La Ressourcerie, « faire tiers-lieu » tient surtout à l'adresse de services vers une population ciblée : des personnes identifiées comme vulnérables ou des aidants, mais qui ne sont pas liées au tiers-lieu par quelque contrat (que ce soient des aides sociales ou bien une adhésion). Au Céanothe, en revanche, les activités proposées sont libres d'accès à tous. D'ailleurs, le mot « inclusion » dans ce dernier lieu n'est pas évoqué comme objet de réflexion, mais les

collectifs, souvent construit à proximité des commerces, des transports et des services.

233. Coopérative Tiers-Lieux, réseau des tiers-lieux de la région Nouvelle-Aquitaine.

usagers du tiers-lieu discutent plutôt l'accessibilité des activités proposées et de leur bonne cohabitation dans la salle principale.

Face à des envies et des actions pour accompagner et accueillir différemment, sommes-nous face à des propositions d'innovation sociale? Les coordinateurs interviewés nomment leurs actions comme telles. L'innovation se traduit sur l'approche générale du projet, en proposant un lieu pour des personnes en situation d'aidance mais ouvert à tous²³⁴, co-construit, et utilisant la méthode du *design thinking*²³⁵ sur des périodes de quelques semaines à quelques mois. L'innovation sociale dans les tiers-lieux passe par la mise en lumière de publics aux besoins particuliers, en s'adressant à un public qui n'est pas sensibilisé à un enjeu de situation de vulnérabilité particulière (individus atteints de troubles psychiques, situation d'aidance). Au tiers-lieu Les Partageurs, l'innovation sociale passe par la participation des usagers aux activités et au projet, soutenant une forme d'autodétermination personnelle. Dans ce lieu, les membres de la coordination misent sur les glissements réciproques qui s'opèrent entre l'émancipation personnelle et la construction du collectif. Le respect des envies et besoins des usagers du tiers-lieu rejoint des manières de faire que l'on retrouve en structure médico-sociale classique, cependant la souplesse du projet, l'implication des usagers au cœur du projet et les démarches de *design thinking* sont des éléments que l'on peut identifier, dans ce secteur comme des innovations sociales.

276

Ce tableau permet d'identifier synthétiquement les communs à ces trois lieux : des services et des lieux qui s'adressent à un public plus large que les seuls bénéficiaires de l'association gestionnaires, une certaine souplesse dans la programmation (qui se veut modulable selon les retours des usagers) et surtout le respect du temps nécessaire à l'accompagnement des personnes (ce qui constitue un point de crise dans le secteur médico-social). Nous allons détailler par la suite leur mise en œuvre concrète.

234. En opposition à de nombreux lieux ouverts spécifiquement pour des aidants.

235. Le *design thinking* renvoie à une pratique itérative d'essais-erreurs, s'appuyant sur les expériences des usagers, dans une visée d'amélioration (Brown, T. & Wyatt, J. 2010).

Formes d'innovation sociale repérées	Les Partageurs	Le Céanothe	La Ressourcerie	Projet Siel Bleu
Services proposés à tous	X	X	X	X
Usages des lieux par des publics différents	X	X	X	X
Réflexion du projet co-construite avec les usagers (bénéficiaires et association gestionnaire)	X	X		X
Spontanéité dans la programmation (design thinking)	X	X	X	
Échanges de services fondés sur la confiance (pas de contractualisation écrite de l'échange)		X		
Respect du temps nécessaire à l'accompagnement des personnes (dans la proposition de services)	X	X	X	

Modifier les conditions des rapports sociaux : la clé de « faire tiers-lieu » pour des structures médico-sociales ?

Détaillons dans cette partie des activités proposées afin de comprendre plus précisément la mise en œuvre de certains critères de « faire tiers-lieu ».

L'analyse de ces entretiens a permis de faire émerger plusieurs profils de lieux : une proposition reposant sur une activité principale d'accompagnement social au sens large (similaire à celle du groupe gestionnaire), des propositions proposant des activités autour du bien-être, et une dernière catégorie autour d'une activité commerciale de restauration.

Les activités proposées dans les tiers-lieux interrogés sont toutes à destination des bénéficiaires, usagers ou adhérents du tiers-lieu. Nous nommerons ici « bénéficiaires » les personnes qui ont cotisé par une adhésion ou qui perçoivent des aides sociales qui permettent d'accéder aux services du groupe gestionnaire. En structure médico-sociale classique, il y a un contrat financier entre les activités et les bénéficiaires des activités (ils paient pour les activités). Pour les lieux ouverts (La Ressourcerie, le Céanothe et Les Partageurs), la cible du public change : tous peuvent participer (pas seulement les bénéficiaires).

La mixité des publics accueillis au sein du lieu est une donnée qui légitime leur appellation « tiers-lieu » puisque la question de l'accueil inconditionnel est un critère d'identification de cette appellation. Burret précise à ce propos : « Pour qu'il y ait tiers-lieu, la rencontre doit avoir lieu entre des personnes hétérogènes, quelles qu'elles soient » (Burret, 2018, p. 50), faire tiers-lieu tient donc dans la mise en place de conditions possibles de rencontres hétérogènes.

Au tiers-lieu Les Partageurs, les actions proposées ressemblent fortement aux activités de jour ou de loisirs proposées par Ensemble Autrement²³⁶, hormis que des habitants du quartier peuvent se joindre à eux lors de ces temps. Nous retrouvons cette volonté de mixité dans le projet normand porté par Siel Bleu. Au Céanothe, l'ensemble des propositions sont ouvertes à tous, ce qui permet structurellement une mixité des publics, renforcée par l'agencement spatial de la salle où cohabitent souvent deux activités. La convivialité peut donc être identifiée comme socle de rencontre et de mixité, où se construisent patiemment des marqueurs d'une société du bien-vivre. Ces temps peuvent être identifiés comme des « outils conviviaux » (Illich, 1973) qui permettent de se projeter dans d'autres formes de rapports sociaux, détachés d'une logique de consommation (Caillé *et al.*, 2011). Là encore, ce point est identifié comme critère de ce qui « fait tiers-lieu ». La médiathèque, le salon de thé et le restaurant du Céanothe en sont des illustrations. Concernant les différences dans les accompagnements de personnes, les activités du Céanothe sont accessibles également aux résidents du foyer attendant, toujours en présence d'un professionnel du foyer. Habituellement, les actes d'accompagnement sont régulés par les projets d'établissement, promulgués par des professionnels diplômés et inscrits dans un règlement intérieur, et individualisés *via* les projets de vie des bénéficiaires. Or au Céanothe, la restauration et les concerts proposés, les ateliers tricots, le marché de Noël ne répondent pas en premier lieu à des besoins individuels mais sont des propositions qui permettent de rassembler un public hétéroclite, en ouvrant le lieu à d'autres personnes qu'aux résidents du foyer. Lors de leur participation à ces activités, les actions des résidents ne sont pas toutes évaluées en fonction de leur projet d'accompagnement (contrairement à d'autres activités du foyer). Un exemple d'accompagnement est venu questionner les professionnels : au Céanothe, T., résident du foyer, s'est désengagé du projet de salon de thé dans lequel il se sentait impliqué et auquel il n'a pas souhaité donner suite. Ce retrait du projet n'avait pas été anticipé par l'équipe éducative et vient questionner les pratiques classiques d'accompagnement : les activités, dans lesquelles les bénéficiaires du foyer s'inscrivent, répondent à des objectifs co-écrits avec l'équipe éducative, pour une durée de quelques mois à un an. Or, le principe du tiers-lieu suppose un engagement plus souple dans le temps, à l'inverse de la proposition éducative et vient questionner la libre contribution au projet de tiers-lieu. À La Ressourcerie,

236. Association gestionnaire du tiers-lieu Les Partageurs, ndlr.

l'accompagnement social et les activités proposées sont financés dans une logique de « coûts évités » (Campéon & Le Bihan-Youinou, 2016). Nous identifions néanmoins des temps conviviaux qui favorisent des temps de rencontre (déjeuners partagés, espace café). Bien que les services proposés soient entièrement gratuits pour les aidants, La Ressourcerie pose tout de même la question de la différence entre l'offre de service classique ou innovante et celle de « faire tiers-lieu », au-delà du simple aspect financier, qu'en est-il plus précisément dans les autres lieux ? Faire tiers-lieu à La Ressourcerie, vient modifier l'offre de service classique, en s'adressant à un public mixte, en développant un projet où les bénéficiaires ont une voix et s'émancipent en participant au projet collectif.

Un exemple saillant traite d'une relation fondée sur la confiance dans les usagers. Contrairement à des pratiques détaillées à l'écrit et contractualisées (concernant l'accompagnement des personnes ou les usages des lieux), l'occupation de la salle au Céanothe se fait à la suite d'une rencontre avec la coordination du lieu et un prêt de clés de la salle, dans une totale relation de confiance, sans conventionnement écrit pour le moment. Les interviewés précisent que l'organisation et le système du secteur médico-social peuvent générer des freins à l'accès aux activités, aux propositions faites par les usagers du tiers-lieu et qu'ils ne souhaitent pas reproduire ce cadre au Céanothe :

« On peut venir comme ça / on a le code de la boîte à clés, c'est très étrange [...] en fait ça a plutôt tendance à surprendre et parfois à faire plus peur parce que ce n'est pas assez carré peut-être alors qu'en fait le but c'est que ce soit juste ouvert tout le temps et que ça ne dépende pas que de nous. » (S. D. et P. P., entretien du 25 mars 2024)

279

Pour le moment, la gestion de l'accueil du public est tacitement sous la responsabilité de l'association, puisque le lieu est légalement et juridiquement une extension du foyer de vie attendant. L'échange proposé ici (le prêt de la salle contre une proposition d'activité ouverte à tous), se situe donc dans une logique de propositions non lucratives, sans échange monétaire ni condition sociale. Les établissements médico-sociaux sont des structures dont le revenu principal est l'accompagnement des personnes vulnérables (et/ou lieu de vie), or proposer une activité qui ne participe pas au modèle économique est également un critère d'identification de cet espace comme un tiers-lieu.

Il est important de repérer que les projets de tiers-lieux interrogés ne sont pas dissociés juridiquement de l'organisation gestionnaire (hormis pour La Ressourcerie, qui est portée par une association), bien que cela ne soit pas identifié comme un frein à la liberté d'action dans le tiers-lieu. Cette particularité met en perspective la définition de tiers-lieu (Burret, 2018) qui spécifie que les usagers ne sont pas censés avoir de liens contractuels ou de subordination entre eux.

Précisément, les coordinateurs des tiers-lieux interviewés sont salariés des associations gestionnaires, ce qui vient interroger la liberté d'action dans le tiers-lieu. Ici les communautés d'usagers sont mixtes, avec la spécificité d'accueillir des bénéficiaires du groupe gestionnaire : certains sont liés par contrat et d'autres sont des usagers « libres ». Les coordinateurs rencontrés ont signé un contrat de travail avec l'entité de gestion doivent respecter certaines conditions, telles que la durée de travail et les tâches à accomplir. Il devient donc difficile de justifier un refus ou un manque d'engagement envers une activité, une action ou une mission au sein du tiers-lieu. L'évolutivité du projet de tiers-lieu pourrait supposer une organisation plus organique du travail, et sûrement plus complexe à gérer que des contrats de type CDI.

Conclusion

Les entretiens révèlent une diversité de sens et d'applications du concept de « tiers-lieu », malgré l'unanimité des participants à accepter la définition proposée par la Coopérative Tiers-Lieux (2024, p. 13). Pour résumer ce qui a été observé, « faire tiers-lieu » tient à une mixité dans les publics accueillis au sein du lieu, lors des activités proposées (des personnes accompagnées par l'association porteuse côtoient des habitants), à une variété de propositions d'activités qui ne sont pas directement en lien avec un projet d'accompagnement et à une liberté d'engagement au sein du lieu (d'y venir ou non, sans aucun engagement particulier). Les lieux visités étant tous relativement jeunes (depuis 5 ans maximum), ils sont encore tous portés financièrement par les associations et groupes qui les pilotent, ce dernier point remettant en question la dimension autonome et créative du lieu, notamment au niveau des décisions qui peuvent être prises. Cependant, la pluralité de définitions et d'intégration individuelle de ces dynamiques de relation laisse le champ libre à de nombreuses manières de faire.

La question du temps dans les tiers-lieux est primordiale : à l'inverse des établissements médico-sociaux classiques, il y a au sein de ces espaces-temps, de ces manières de « faire tiers-lieu », une prise en compte d'une temporalité nécessaire, à deux niveaux. Le premier niveau est celui de la relation d'accompagnement et le second niveau concerne le temps du projet collectif, qui vise un mieux vivre ensemble (au niveau sociétal). Nous avons identifié des volontés individuelles et collectives de fonctionner autrement, d'outrepasser les logiques organisationnelles associatives pratiquées dans le secteur médico-social, mais souvent entravées par l'accès à des moyens financiers et humains. Il semble en effet plus simple de mettre à disposition des ressources déjà existantes au service du projet de tiers-lieu, en définissant un cadre d'action différencié (mixité de publics accueillis, diversité d'activités proposées, ouverture aux autres partenaires du territoire, etc.), que de proposer un autre cadre, aux contours et habitudes encore non expérimentés.

Ces analyses ouvrent à d'autres questionnements, qu'il sera bon par la suite, de soumettre aux acteurs de terrain (porteurs de projets de tiers-lieux). Deux se dégagent, premièrement, concernant les modes de gouvernance plus horizontaux, fondés sur des contributions libres, qui pourraient traduire une vraie volonté de souplesse dans les engagements des acteurs de la communauté. Deuxièmement, nous pourrions nous interroger sur la potentialité de la dynamique de « faire tiers-lieu » comme une possible solution de transformation de l'offre médico-sociale. En se professionnalisant depuis quelques années (notamment grâce aux formations pour apprendre à piloter un tiers-lieu, aux formations universitaires ou directement dispensées par ces lieux), le mouvement du « faire tiers-lieu » répond désormais à des normes identifiables et tend à être de plus en plus légitimé par les institutions médico-sociales.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Boissonnade, J. (2013). « L'émancipation coopérative face à la compétence participative », *Politique et Sociétés*, 32(1), p. 107-127.
- Bouisson, J. & Meneau, T. (2015). « Esquisse d'une théorie de l'aide », dans Bouisson, J., Amieva, H. (dir.), *L'aide aux aidants, à l'aide! Concepts, modèles, méthodes et défis*, Paris, In Press, p. 40-54.
- Bourgarel, S. & Bert, L. (2016). *Analyse de l'offre et des listes d'attente dans les établissements et services médico-sociaux pour enfants et adultes dans les Hautes-Alpes*. Marseille, CREAI PACA-Corse, <https://ancreai.org/etudes/analyse-de-loffre-et-des-listes-dattente-dans-les-etablissements-et-services-medico-sociaux-pour-enfants-et-adultes-dans-les-hautes-alpes-2>, étude consultée le 10 juin 2024.
- Bourgarel, S. & Etchegaray, A. (2015). *Amélioration de la connaissance des besoins et de l'offre médico-sociale dans les Alpes-Maritimes*. Marseille, CREAI PACA-Corse. <https://ancreai.org/etudes/amelioration-de-la-connaissance-des-besoins-et-de-loffre-medico-sociale-dans-les-alpes-maritimes>, étude consultée le 10 juin 2024.
- Brown, T. & Wyatt, J. (2010). « Design Thinking for Social Innovation », *Development Outreach*, 12(1), p. 29-43.
- Bucolo, E., Eynaud, P. & Laville, J.-L. (2014). « Innovations sociales et services sociaux, une approche européenne », dans Klein, J.-L., Laville, J.-L. & Moulaert, F. (dir.), *L'innovation sociale*, Toulouse, Éditions Érès, p. 143.
- Burret, A. (2018). « Refaire le monde en tiers-lieu », *L'Observatoire des Politiques Culturelles*, 52, p. 50-52.
- Burret, A. (2017). *Étude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service*. Thèse de doctorat. Sociologie et anthropologie. Université de Lyon, Lyon, 350 p.
- Caillé, A., Humbert, M., Latouche, S. & Viveret, P. (2011). *De la convivialité. Dialogues sur la société conviviale à venir*, Paris, La Découverte.
- Campéon, A. & Le Bihan-Youinou, B. (2016). « Le développement des dispositifs d'aide aux aidants : une démarche d'investissement social ? », *Informations sociales*, 192(1), p. 88-97.
- Charmillot, M. & Dayer, C. (2007). « Démarche compréhensive et méthodes qualitatives : clarifications épistémologiques », *Recherches Qualitatives*, Hors-Série, 3.
- Coopérative Tiers-Lieux, 2024, « Bifurcations », *Les Cahiers du Labo – 2^e édition revue et augmentée*, Bordeaux, Coopérative Tiers-Lieux, <https://coop.tierslieux.net/document/les-cahiers-du-labo-2e-edition-revue-et-augmentee>, consulté le 10 juin 2024.
- De la Hosseraye, L., Ferrari, A. & Girard, J. (2023). « L'Ehpad-tiers-lieu : l'Ehpad de demain ? », *Gérontologie et société*, vol. 45, 171(2), p. 83-103.

- Dubus, P. (2009). « Réflexion sur les tiers-lieux », *VST – Vie sociale et traitements*, vol. 3, 103, p. 18-24.
- Ducret, G. (2020). « Toujours plus de besoins, toujours moins de subsides : La Croix-Rouge se réinvente », *Le journal de l'école de Paris du management*, vol. 5, 145, p. 8-14.
- Etchegaray, A., Bourgarrel, S. & Mazurek, H. (2017). « Synthèse des études Offre et besoins en établissements et services médico-sociaux en région Paca », Marseille, CREAI PACA-Corse. <https://ancreai.org/etudes/synthese-des-etudes-offre-et-besoins-en-etablissements-et-services-medico-sociaux-en-region-paca>, étude consultée le 10 avril 2024.
- Eugène-Maestracci, M. (2022). « Le tiers-lieu Le Parallèle : un espace modulable pour aller au-devant des jeunes », *Cahiers de l'action*, 59(2), p. 55-65.
- Fasshauer, I. & Ferreira de Moura, C. (2023). « Les tiers-lieux en Ehpad, de nouveaux modes de participation et de socialisation des personnes âgées dépendantes », *ADSP*, vol. 1, 121, p. 44-46.
- FEHAP & Nexem (2022). *Crise des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif : premier baromètre des tensions de recrutement*, Paris, Nexem, 5 p. https://nexem.fr/sites/default/files/resources/Fehap-Nexem_1er%20Baromètre%20RH_Synthèse%20des%20résultats_202201.pdf, consulté le 25 mai 2024.
- Fossati, E. C., Degavre, F. & Lévesque, B. (2018). « L'innovation sociale : retour sur les marches d'une construction théorique et pratique », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 23.
- Garric, N., Pugnère-Saavedra, F. & Rochaix, V. (2020). « Construction langagière de la figure de l'aïdant du malade d'Alzheimer : dénominations et mise en mots interdiscursive dans les pratiques », *Corela. Cognition, représentation, langage*, vol. 18, 1.
- Glémain, P. & Billaudeau, V. (2022). « Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : penser un "transitio-mètre" pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local », *Noroi*, vol. 3, 264-265, p. 139-155.
- Guillemette, F. & Luckerhoff, J. (dir.) (2012). *Méthodologie de la théorisation enracinée*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Hubert, A. (2022). « L'innovation au service des personnes en situation de handicap. L'exemple d'APF France Handicap », dans Batifoulier, F. & Noble, F., *Conduire l'innovation en action sociale et médico-sociale à l'heure de la transformation de l'offre*, Paris, Dunod, p. 187-197.
- Illich, I. (1973). *La convivialité*, Paris, Seuil.
- Lévi-Strauss, C. (1985). *La pensée sauvage*, Paris, Presses Pocket.
- Liefoghe, C. (2018). « Le tiers-lieu, objet transitionnel pour un monde en transformation », *L'Observatoire des Politiques Culturelles*, vol. 2, 52, p. 9-11.
- Martel, M. (2017). « Le design du "care" en bibliothèque : du tiers lieu au lieu d'inclusion sociale », *I2D – Information, données & documents*, 54, p. 52-54.
- Oldenburg, R. (1989). *The great good place*, New York, Paragon House.
- Prouteau, L. & Tchernonog, V. (2017). « Évolutions et transformations des financements publics des associations », *Revue française d'administration publique*, vol. 3, 163, p. 531-542.
- Royer, M. (2022). « Fabrique d'un tiers-lieu mobile au croisement de pratiques expérimentales », *Management des technologies organisationnelles (MTO)*, 14, p. 41-53.
- Tehel, A., Pasquier, R. & de Guibert, A. (2023). « Tiers-lieux et politiques de solidarité en France : la quête contrariée du pouvoir d'agir », *Lien social et Politiques*, 91, p. 181-197.
- Winnicott, D. W. (1975). *Jeu et réalité. L'espace potentiel*, Paris, Gallimard, coll. « Connaissance de l'inconscient ».

CHAPITRE 4
**OÙ SONT LES TERRITOIRES
DES TIERS-LIEUX ?**

Introduction

OUÛ SONT LES TERRITOIRES DES TIERS-LIEUX ?

Magali Talandier,

Professeure à l'Université Grenoble Alpes, Laboratoire Pacte

Les tiers-lieux sont souvent cités comme des outils au service « des territoires ». Mais de quels territoires exactement ? Si l'on se réfère au dernier recensement chiffré par France Tiers-Lieux, ces espaces sont certes présents dans tous les types de territoires, mais restent relativement surreprésentés dans les espaces métropolisés. En effet, sur les 3 500 tiers-lieux recensés en France en 2023, 38 % environ seraient localisés dans l'une des 22 métropoles françaises (pour 29 % de la population française qui y réside), et donc 62 % en dehors des métropoles administratives (pour 71 % de la population française qui y vit). Si l'on zoome sur la métropole du Grand Paris, on y recense 15 % des tiers-lieux pour 10 % de la population française. En dehors des métropoles, la carte des tiers-lieux²³⁷ souligne le rôle structurant des villes petites ou moyennes, avec une surreprésentation dans l'Ouest et le Sud de la France. On note enfin la plus faible densité de tiers-lieux dans les campagnes du Nord-Est.

Il y a donc bien une géographie des tiers-lieux, d'abord marquée par leur présence dans les métropoles, puis dans des villes petites ou moyennes, plutôt situées dans l'Ouest ou le Sud de la France.

Que nous inspire cette géographie des tiers-lieux ?

Tout d'abord, elle se superpose finalement assez bien avec les dynamiques territoriales. Ainsi, les espaces qui enregistrent les plus fortes croissances de population et d'emploi semblent être également propices à l'émergence de tiers-lieux. Inversement, dans les ruralités qui cumulent depuis plusieurs années des difficultés économiques et sociales, à l'image des campagnes du Nord-Est, les tiers-lieux ne sont pas absents, mais largement moins implantés. Ce constat n'est pas anodin tant

237. <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/08/carte-ou-sont-les-TL-Rapport-France-Tiers-Lieux-2021.pdf>

les discours portés sur le rôle de ces espaces pour redynamiser des territoires est mis en avant par les parties prenantes, ou bien encore par l'État en tant que co-financier.

Ainsi, cette rapide analyse de la géographie des tiers-lieux nous rappelle que ces espaces naissent d'une volonté, mais aussi d'une capacité des acteurs à coopérer pour faire émerger, porter et soutenir un projet. On retrouve dans ces dynamiques les fondements même du développement local, qui stipule que tout territoire détient des ressources matérielles et immatérielles, mais celles-ci ne sont activables et valorisables que si les acteurs publics ou privés locaux se mobilisent et se coordonnent pour mener à bien leur projet de territoire. En ce sens, les tiers-lieux sont des révélateurs de territoires où l'action collective participe pleinement à leur développement. Ce sont des territoires plutôt dynamiques, attractifs dans lesquels la démarche « tiers-lieux » accompagne et renforce, très certainement, la mobilisation citoyenne et l'émergence de projets.

Il est également intéressant de regarder les territoires qui accueillent relativement moins de tiers-lieux qu'ailleurs. Il s'agit, si l'on prend l'exemple des campagnes du Nord et Nord-Est de la France, de régions qui, depuis plus de trente ans, restent en marge des effets de la métropolisation, des dynamiques de renouveau industriel ou bien encore des leviers de développement résidentiels et touristiques. Dans ces espaces, les difficultés s'accumulent. La sous-représentation des tiers-lieux ne signifie pas que ces territoires sont « passifs » ou « inactifs » dans les dynamiques collectives de développement. Cependant, l'énergie déployée par les habitants, les élus et les techniciens sert peut-être d'abord à gérer l'urgence, les crises, avant de se lancer dans la constitution de projets plus exaltants, qui demandent souvent un capital humain ou une ingénierie, dont ces territoires ne disposent pas ou peu. Le retard s'accumule, les dossiers de subvention ne sont pas déposés et les aides possibles passent à la trappe, par manque de temps, de moyens.

Cette analyse géographique rapide mériterait d'être évidemment approfondie. Elle pose un certain nombre de questions concernant les impacts territoriaux des tiers-lieux, l'importance des contextes locaux, les inégalités socio-spatiales en termes de capacité collective, etc. Les trois textes proposés dans ce chapitre permettent de creuser ces problématiques.

Le premier article « Le tiers-lieu, espace fabricant de l'urbain », rédigé par Céline De Mil et Fanny Cottet s'intéresse à l'impact des tiers-lieux sur la fabrique urbaine. Si les tiers-lieux ont été étudiés pour leurs effets transformateurs sur les dynamiques locales et leur capacité à créer une dynamique collective, leurs impacts à des échelles plus resserrés restent peu documentés. Les deux auteures montrent comment les tiers-lieux influencent, et renouvellent, la conception architecturale et urbaine, ainsi que les pratiques professionnelles dans le champ de l'urbanisme. La posture critique des auteures est extrêmement stimulante. En

effet, la discussion porte sur l'instrumentalisation des tiers-lieux dans les projets immobiliers, interrogeant les risques de transformation de ces espaces en produit standardisé de l'urbanisme néolibéral.

Le deuxième article, « Redynamiser les territoires par la mise en réseau? » est proposé par Camille Breton et Patrice Tissandier. Comme le notent les deux auteurs, les effets des tiers-lieux sur le développement territorial restent difficiles à appréhender, de même que leur impact sur la (re)dynamisation de territoires en déprise. L'hypothèse des auteurs porte sur l'importance des effets de réseaux. Pour eux, seule la mise en réseau des tiers-lieux (entre eux et avec le monde de l'économie sociale et solidaire) peut avoir un effet transformatif sur les dynamiques locales. Leur analyse à partir de la littérature et d'études de cas souligne la volonté collective de réviser les critères habituellement mobilisés dans les études d'impact. Car les tiers-lieux ne produisent pas ou peu d'effets directs, mais génèrent des externalités indirectes au sein des réseaux auxquels ils participent. L'article met en évidence quelques initiatives visant à mesurer ces externalités.

Enfin, le troisième article mobilise les méthodes de l'analyse des réseaux, à l'échelle régionale sur le cas de l'Occitanie. L'article s'intitule « Réseaux et territoires : les enseignements d'une enquête participative dans les *fablabs* et Espaces du Faire (FEF) d'Occitanie ». Il est proposé par un groupement d'auteurs, chercheurs Laurence Cloutier, et praticiens Antoine Ruiz-Scorletti, Adrien Gautier, et porté par les chercheuses indépendantes Nathalie Chauvac, Martine Azam. Ancrant leur travail dans l'étude des relations inter-acteurs et des effets de proximité spatiale et relationnelle, les auteurs nous livrent les résultats d'une enquête inédite menée dans les *fablabs* et Espaces du Faire de la région. Ils démontrent l'existence de ces réseaux de tiers-lieux et en caractérisent les modes de fonctionnement : type de partenariat, ancrage local, échelle de relations, objets des inter-relations développées, etc. Sur la base de leurs résultats, les auteurs discutent des communs que ces réseaux impliquent et montrent également l'importance des financements publics pour porter ces innovations sociales. Car, le financement classique de l'innovation ne peut satisfaire les porteurs de projets, tant les objectifs de rentabilisation s'avèrent non pertinents pour les tiers-lieux. Pour les auteurs, ces lieux participent à des missions de service public, en matière d'inclusion numérique ou de développement du territoire, et méritent tout le soutien des acteurs publics.

La mise en regard de ces trois textes apporte donc des éléments intéressants quant à la géographie, aux impacts locaux, aux dynamiques de proximité que génèrent les tiers-lieux. Ces processus s'observent dans des lieux divers, des contextes territoriaux différenciés – de la ville aux campagnes, et à des échelles multiples – du projet immobilier aux réseaux régionaux. En conclusion, ces articles rappellent les difficultés rencontrées pour objectiver le rôle structurant des tiers-lieux dans les territoires, ou bien encore les risques d'instrumentalisation par les pra-

ticiens. Mais, ils témoignent également des externalités positives qu'ils créent et des effets réseaux qu'ils suscitent. Finalement, les trois articles convergent vers l'idée que les tiers-lieux constituent des laboratoires innovants pour une fabrique territoriale renouvelée.

1.

LE TIERS-LIEU, ESPACE FABRICANT DE L'URBAIN

Fanny Cottet,

Docteure en géographie de l'Université Paris 1,
au laboratoire Géographie-cités.

Elle a réalisé sa thèse CIFRE à Plateau Urbain

Céline De Mil,

Doctorante de l'Université Louis Lumière Lyon 2,
au laboratoire Environnement Ville et Société.

Elle a réalisé sa thèse CIFRE au sein
de l'agence d'architecture Encore Heureux

289

Les rapports entre tiers-lieux et fabrique urbaine restent peu étudiés. Cet article comble cette lacune en présentant des recherches en urbanisme éclairant les enjeux spatiaux de ces espaces et leurs liens avec des concepts comme l'urbanisme transitoire, le coworking ou encore les lieux culturels. Cet article souligne la nécessité d'analyser ces espaces en tant que contributeurs de la fabrique urbaine, interrogeant leurs impacts sur la morphologie, les pratiques professionnelles et les politiques publiques. Ces espaces influencent la conception architecturale et urbaine, tout en contribuant à la professionnalisation des acteurs. Enfin, l'article explore les tensions autour des tiers-lieux, tantôt analysés comme produits de l'urbanisme néolibéral ou comme objets de récupérations politiques et commerciales.

Mots-clés

Fabrique urbaine; Urbanisme transitoire; Occupation temporaire; Participation citoyenne; Patrimoine; Mobilisations citoyennes; Friches; Coworking; Promoteurs

Introduction

Dès son ouvrage, *The Great Good Place* (1989), Ray Oldenburg cherche à créer un concept, le tiers-lieu, afin de critiquer la disparition des lieux de sociabilité dans les villes américaines, critique lancée aux urbanistes concevant la ville monofonctionnelle de l'époque (Burret, 2023). Ainsi, dès leur origine, les rapports que les tiers-lieux entretiennent avec l'espace sont au centre de leur émergence. Avec cette contribution, nous souhaitons souligner la manière dont la dimension spatiale des tiers-lieux a été analysée dans la littérature, principalement francophone. Pour cela, nous mobiliserons essentiellement des publications récentes datant des quinze dernières années. Une première série de travaux, combinant géographie et économie, explore la localisation de ces espaces de travail en établissant des liens avec d'autres analyses portant sur les systèmes productifs locaux ou les clusters (Capdevila, 2015 ; Suire et Vicente, 2015 ; Ross, 2018). Un deuxième courant de recherche, associant géographie et sciences politiques, examine ces espaces à travers le prisme des politiques publiques de rééquilibrage (Huyghe, 2015 ; Flippe, 2020) ou de développement territorial (Ferchaud et Huberts, 2021 ; Liefooghe, 2010, 2023 ; Nadou *et al.*, 2023). Enfin, d'autres approches considèrent le tiers-lieu comme un moyen d'expérimenter les politiques publiques locales.

Cependant, peu d'études en urbanisme se sont penchées sur cet objet. En revanche, la recherche est plus développée lorsqu'il s'agit d'occupations temporaires, d'urbanisme transitoire, de lieux culturels et d'espaces tels que les *fablabs* ou encore le *coworking* (Leducq et Ananian, 2019 ; Henry, 2022 ; Ananian et Leducq, 2021 ; Besson, 2023). Pourtant, les lieux décrits dans ces travaux témoignent d'une réelle proximité avec le concept de tiers-lieux bien que le terme ne soit pas explicitement évoqué. Ainsi, des littératures existantes, mais éparses analysent ces tiers-lieux comme des lieux-processus participant à la fabrique de la ville (Fleury *et al.*, 2022).

Nous proposons ainsi de mobiliser des littératures en urbanisme et en architecture (sans pour autant qu'elles utilisent la terminologie exacte de « tiers-lieu ») afin d'éclairer les controverses spatiales qui traversent actuellement les tiers-lieux. Dans une première partie, nous montrons la relative absence dans la littérature de leur analyse spatiale et urbanistique, en soulignant toutefois que certaines recherches ont analysé différents types de rapports entre ville et tiers-lieux, notamment à travers les notions d'occupation temporaire et d'urbanisme transitoire. Nous exposons également les recherches qui permettent d'analyser les tiers-lieux comme des lieux « fabricants » de l'urbain. Dans quelles mesures ces espaces participent-ils à la transformation des villes ? Comment les différentes maîtrises d'usage, d'ouvrage et d'œuvre évoluent-elles au contact de ces lieux dans la fabrique de la ville – entre institutionnalisation, nouveaux métiers de l'urbain et mobilisations militantes ? Enfin, dans la seconde partie, nous développons l'idée que les tiers-lieux (ou autres appellations) sont abordés dans la littérature à la fois comme des leviers de nouveaux paradigmes

urbains, en prise avec les enjeux démocratiques et écologiques de la transformation de la ville et comme de nouveaux « produits » d'un urbanisme néolibéral, devenant des objets de récupérations politiques et marchandes.

Les tiers-lieux dans le champ de la recherche urbaine

Penser les tiers-lieux et leurs rapports à la ville

Peu de recherches effectuent à ce jour le lien entre tiers-lieux et fabrique de la ville, la difficulté provenant de la diversité des espaces et des acteurs que recouvre la notion de « tiers-lieu ». Toutefois, certaines recherches ont été menées pour éclairer les rapports que ces lieux entretiennent avec la ville. Cette dernière est ainsi perçue comme « réceptacle », « ressource » ou encore comme « champ d'action politique » (Ananian et Leducq, 2021). Ces termes ont été proposés par Ananian et Leducq (*ibid.*) dans un de leur article qui développe l'une des rares analyses en urbanisme des rapports entre villes et *coworking*. Bien que les espaces de *coworking* ne représentent qu'un type de tiers-lieux parmi une large typologie, ils incarnent avec le plus de force leur intégration aux logiques économiques et marchandes de la fabrique de la ville. Nous retrouvons la catégorisation proposée en filigrane dans d'autres recherches.

La ville comme « réceptacle » ou support permet de classer des travaux qui ont analysé les facteurs explicatifs de la localisation des tiers-lieux. Des auteurs comme Mariotti, Pacchi, Di Vita (2018) dans le cas de Milan, Moriset (2017), Besson (2017) et plus récemment Flipo et Lejoux (2020) ont mis en avant la corrélation entre le nombre de tiers-lieux (d'espaces de *coworking*, *fablabs* ou lieux culturels suivant les articles) et la densité urbaine. Ainsi, pour Ananian et Leducq, l'intégration du *coworking* dans les villes serait « proportionnelle à la place occupée par la ville dans la hiérarchie urbaine » (2021, p. 3). Leducq, Demazière et Coquel (2019) ont de plus travaillé à l'échelle interurbaine afin de souligner les principes d'intégration urbaine des espaces de *coworking* : plus l'espace est à vocation commerciale (et d'initiative privée) et plus sa localisation est centrale, tandis que les espaces de *coworking* d'initiative publique sont souvent relégués en périphérie dans le cas des villes moyennes comme Orléans et Tours sur lesquelles ils et elles ont travaillé. Dans les territoires ruraux, ces initiatives sont anciennes avec la politique publique des télécentres datant de 2005 (Salgueiro *et al.*, 2017). Ces analyses de la ville comme support ou réceptacle semblent toutefois moins correspondre aux tiers-lieux qui s'implantent dans des territoires ruraux ou périurbains où les enjeux de développement local et d'intégration sont davantage mis en avant, l'espace est dans ce cas perçu comme une ressource territoriale où les lieux s'ancrent.

La ville comme « ressource » (Ananian et Leducq, 2021) ou ancrage permet d'évoquer un deuxième ensemble de travaux. La notion de ressource peut être

comprise dans deux sens distincts, mais complémentaires : la ville est une ressource pour les tiers-lieux et ces derniers constituent également des ressources sociales, matérielles, spatiales et économiques pour les habitants, les acteurs économiques et les territoires dans lesquels ils s'implantent. On y retrouve des théories telles que celle du rôle des tiers-lieux en tant « qu'interface ». Les espaces de *coworking*, par exemple, sont parfois considérés comme des interfaces entre le monde socioprofessionnel dans la culture, les industries créatives et la ville (Merkel, 2015) dans une perspective similaire à celle développée dans le cadre des *clusters* (Capdevila, 2015 ; Cohendet *et al.*, 2011). D'autres auteurs mobilisent plutôt la notion d'ancrage afin d'évoquer l'installation de certaines communautés de travailleurs, artistes, résidents dans la ville (Tremblay et Krauss, 2019 ; Le Nadant et Marinos, 2020). Ainsi, les tiers-lieux dans les espaces urbains sont des vecteurs d'une « re-spatialisation du travail » (de Peuter *et al.*, 2017) où le travail « nomade » et « immatériel de l'économie de la connaissance » avait besoin de lieux dans lesquels se fixer (Flipo et Lejoux, 2020, p. 13). Les tiers-lieux sont également des ressources pour les collectivités et leurs habitants, notamment par le soutien au commerce local permis par la présence des espaces de *coworking* dans la ville (Besson, 2017 ; Mariotti *et al.*, 2018). Pourtant, ces espaces s'ancrent parfois dans la ville en profitant de ses ressources sans nécessairement contribuer ni à la mixité ni à l'inclusion sociale, principalement lorsqu'ils s'installent dans des quartiers déjà urbanisés (Ananian et Leducq, 2021).

Enfin, le dernier type de rapport identifié par ces deux autrices (*ibid.*) correspond à différents travaux analysant les tiers-lieux, espaces de *coworking* et lieux culturels principalement, comme des supports de politiques publiques de « développement urbain et économique territorialisées et sectorielles » (*ibid.*, p. 3). Elles proposent de qualifier ce troisième type de rapport des tiers-lieux à la ville en tant que « champ d'action politique ». De nombreux travaux analysent les façons dont ces lieux de sociabilité participent à la production de l'espace physique et social. Ces littératures ont porté sur les occupations temporaires et l'urbanisme transitoire intégrés au fonctionnement de l'urbanisme de projet, où le temps de la vacance devient – ou non – un moment de négociations et d'intermédiations entre acteurs publics et acteurs de la société civile au service de la régénération urbaine.

Entre occupation temporaire et urbanisme transitoire : le tiers-lieu comme support de délibérations participatives dans la fabrique de la ville ?

Afin d'analyser au mieux la place des tiers-lieux dans la fabrique de la ville, nous avons fait le choix d'élargir le champ sémantique de cet état de l'art au-delà du terme de tiers-lieux, qui n'est pas systématiquement utilisé dans les recherches portant sur cette typologie d'espaces. En effet, la recherche attribue une diversité de vocabulaires voisins, qui définissent moins la typologie du lieu que son processus

d'activation et de préfiguration dans le champ de la conception architecturale et urbaine (urbanisme transitoire, occupation temporaire). Nous faisons ainsi l'hypothèse qu'en caractérisant les étapes du processus d'émergence de ces lieux, ces mots viennent interroger les conditions techniques et socio-économiques d'une délibération participative dans la conception des tiers-lieux.

Certains auteurs considèrent les notions « d'occupation temporaire » et « d'urbanisme transitoire » comme similaires car préfigurant l'une comme l'autre des usages qui seront, ou non, conservés dans le projet urbain définitif (Fleury *et al.*, 2022). D'autres défendent une distinction de ces vocables. L'occupation temporaire, qualifiée d'« activation rapide et temporaire de friches » (Mallet et Mège, 2022), se caractérise ainsi par l'occupation d'une vacance foncière allant de quelques jours (on parle aussi d'occupation éphémère) à quelques mois (Baillargeon, Diaz, 2020). Cette occupation fait l'objet d'une contractualisation avec le propriétaire foncier qui accueille sur le site des professionnels gestionnaires ou des acteurs locaux (collectifs, associations, entrepreneurs de l'ESS, etc.) à titre gracieux ou non. L'urbanisme transitoire, qui passe lui aussi par une contractualisation avec le propriétaire foncier, s'inscrit davantage dans le temps long et permet la transformation de la friche ou du bâtiment vacant par une préfiguration d'usages opérée par une pluralité d'acteurs impliqués (Pinard et Morteau, 2019). Ces phénomènes créent des lieux relativement similaires à ce que l'on qualifie désormais de tiers-lieux : mixité des usages et des parties prenantes, hybridité des modèles socio-économiques, lieux de sociabilité. Toutefois, l'occupation temporaire ou l'urbanisme transitoire n'ont pas les mêmes impacts sur la fabrique participative de la ville, la première portant majoritairement sur la valorisation de la vacance foncière (Janin, Andres, 2008) ; la seconde sur le déploiement d'outils participatifs sur le temps long, menant à la co-construction du projet.

Dans les années 1980, on observait déjà que des espaces que nous pourrions qualifier de « tiers-lieux », naissaient d'une récupération du patrimoine industriel par des collectifs portant des projets culturels. Ces derniers s'installaient principalement pour des raisons économiques avant de devenir des éléments de programmes au sein de projets urbains de requalification et d'aménagement de secteurs industriels (Janin et Andres, 2008 ; Andres, 2010). Aujourd'hui, particulièrement dans les métropoles au foncier tendu, ces espaces vacants deviennent les lieux de négociations entre acteurs privés et publics de la fabrique de la ville. C'est alors dans ces temps de négociation et d'aléas administratifs que s'instaure l'occupation temporaire. Les collectivités territoriales et leurs aménageurs cherchent à développer ces occupations temporaires dans le cadre de stratégies de régénération d'espaces vacants. Liefooghe (2020), dont les travaux portent principalement sur la métropole lilloise, a bien démontré le rôle de ces espaces dans la mise en place d'une réelle stratégie d'aménagement par les acteurs publics et de requalification de quartiers industriels délaissés. En ce sens, les tiers-lieux sont aussi analysés dans la littérature

comme des éléments moteurs de la rénovation urbaine, comme le montre Moriset (2017) au sujet des espaces de *coworking*.

L'utilisation de l'espace vacant par des professionnels gestionnaires ou des acteurs locaux (collectifs, associations, entrepreneurs de l'ESS, etc.) s'inscrit ainsi dans des stratégies de développement territorial (*ibid.*), faisant de ces usagers des « outils du projet » participant à la valorisation économique et symbolique du foncier (Andres, 2013). La recherche a largement identifié l'intérêt économique des propriétaires fonciers lié à l'externalisation de leurs coûts de gestion et de fonctionnement, pour sécuriser les espaces vacants (Andres, 2013 ; Adisson, 2017). Selon Adisson (2017), la mise à disposition du foncier leur permet également de « [le] valoriser à travers sa mise en visibilité » par « la conversion de la valeur d'usage créée par le collectif occupant en une valeur d'échange au moment de la vente du bien » (*ibid.*). L'enjeu serait notamment d'attirer les classes sociales supérieures dans des quartiers en reconversion, bien que les recherches n'aient pas confirmé la corrélation directe entre occupation temporaire et gentrification, dont les causes restent multifactorielles (Vivant et Charmes, 2008).

C'est également une stratégie d'image et d'attractivité qui est en jeu, notamment pour les propriétaires publics dont la reconnaissance des initiatives sociales et sociétales est gage de leur soutien aux dynamiques locales (Andres, 2013 ; Apprill, 2018). Paradoxalement, la contractualisation de l'occupation de la vacance foncière a également pour effet de limiter les occupations illégales revendiquant un « droit à la ville²³⁸ » et développant depuis plusieurs décennies des stratégies d'affrontement, de négociation et de visibilité médiatique avec les collectivités publiques (Désy, 2008 ; Aguilera, 2012). On assiste ainsi à une institutionnalisation de l'occupation de la vacance, synonyme pour certains d'une domestication de la contre-culture, devenue une « post contre-culture » caractérisée par le maintien de « certaines modalités d'actions et d'organisation, tout en abandonnant le projet politique oppositionnel et les luttes contre le capitalisme » (Piraud et Pattaroni, 2022, p. 77). Ce processus d'institutionnalisation serait lié à l'arrivée dans le champ de l'occupation temporaire de professionnels gestionnaires issus des métiers de l'immobilier et de l'événementiel, menant à « une forme d'hybridation entre pratiques in et off » (Pinard et Vivant, 2017, p. 32), facilitée par la normalisation des conditions réglementaires précaires (Verdier, 2019). Les propriétaires confient leurs espaces vacants à ces professionnels gestionnaires, qui sont à la fois perçus comme de nouveaux professionnels de l'urbain et comme des intermédiaires et des coordinateurs de projets d'occupation temporaire (Pinard et Morteau, 2019). En se professionnalisant et maîtrisant la « novlangue » des maîtres d'ouvrage, ces opérateurs gagnent en légitimité auprès des collectivités (Adisson, 2017 ; Apprill, 2018). Ces structures continuent par ailleurs de développer des projets temporaires, posant la question de leur monopole dans

238. Mention initialement proposée par Henri Lefebvre dans son ouvrage *Le droit à la ville* de 1968.

ce champ (Apprill, 2018) puisque les associations et collectifs locaux, moins bien outillés, n'ont pas accès aux appels d'offres malgré leur ancrage et leur connaissance du territoire (Delfavero, 2022). Ces analyses coïncident avec les recherches menées sur les « trajectoires de vie » des occupants de ces lieux et particulièrement des professionnels gestionnaires qui assurent la coordination des occupations temporaires, considérés comme « nomades » dans leurs pratiques professionnelles et désaffiliés au quartier d'ancrage des tiers-lieux (Gauthier *et al.*, 2022).

L'occupation temporaire est alors un outil de gestion de la vacance pour les acteurs traditionnels de la ville – qu'ils soient publics ou privés – participant aux stratégies de rénovation urbaine des collectivités et menant à l'émergence de nouveaux professionnels de l'urbain, des opérateurs de l'occupation temporaire (Pinard et Morteau, 2019). À bien des égards ces débats sont très prégnants dans les travaux récents qui portent explicitement sur les tiers-lieux (Aubouin, 2018).

À la différence de l'occupation temporaire, l'urbanisme transitoire est considéré par certains comme un temps de co-construction des lieux avec leurs usagers, qu'ils s'insèrent ou non dans un projet de régénération urbaine (Pinard et Morteau, 2019; De Mil et Le Mouel, 2023). Le tiers-lieu est alors considéré comme un espace propice à une telle co-construction, dans la mesure où il génère un sentiment de confiance puisque l'on y produit un lien politique, symbolique et social permanent, par la mise en capacité collective de construction d'un commun (Caillet, 2023).

C'est du côté de la transformation des métiers de conception architecturale et urbaine que les recherches en ce sens se déploient (Macaire, 2012). S'appuyant sur la philosophie pragmatique, Hallauer (2017) analyse ainsi les méthodes de conceptions alternatives autour de la pratique des architectes Bouchain et Ricard, liée aux notions de « permanence architecturale » et de « programmation ouverte ». Howa (2022) utilise davantage la notion d'« architecture performative » pour qualifier l'importance du processus de transformation par « conception ouverte », s'attachant quant à elle aux travaux du philosophe déconstructiviste Derrida. Chiappero (2017, p. 7) mobilise la notion de « pratique matricielle du projet favorisant l'implication citoyenne » pour qualifier les pratiques du collectif d'architecte sur lequel a porté sa recherche-action. Bien que les ancrages philosophiques soient différents, les notions d'incrémentalisme, de conception sur le temps long et de capacité d'agir des habitants sont au cœur de ces analyses. Le temps de l'urbanisme transitoire est alors considéré comme un temps permissif de préfiguration, inscrit sur le temps long, pouvant mener à la co-conception d'un projet et créant les conditions de la mutation du bâti dans une fabrique urbaine démocratique (Hallauer, 2015).

La transformation de ces métiers de conception vers des processus participatifs et co-construits, s'appuie sur les mobilisations citoyennes défendant la dimension sociale et immatérielle des patrimoines vacants, synonymes d'attachement aux particularités socio-historiques d'un territoire (Raffestin, 1997; Janin et Andres, 2008).

La mobilisation située sur les lieux de la transformation urbaine et l'appropriation de ces espaces dans une perspective politique est liée à la volonté des habitants de prendre part aux décisions sur l'aménagement des territoires qu'ils habitent. Cette portée politique de la création de lieux-tiers à partir de laquelle se mobiliser pour un « droit à la ville » fait écho à plusieurs terminologies utilisées par différents auteurs : le centre social autogéré (Zanetti, 2021) ; les lieux en recherche de Pascal Nicolas-Le Strat (2018) ; les tiers espaces de Hugues Bazin (2018, p. 14) ; les espaces transitionnels de Raphaël Besson (2023) ; les lieux intermédiaires de Philippe Henry (2022) ou même les alter-lieux, contre-lieux ou néo-lieux de Michel Lussault (2017). Dans une perspective démocratique, c'est ainsi, dans cet « entre-deux temps » de la ville, qu'il serait possible de « puiser des manières de concevoir la ville réversible, flexible et permissive » (Andres, 2013, p. 49).

Pour Zanetti, l'occupation de ces lieux « à travers des réalisations concrètes, dans le cadre d'une politique préfigurative » (2022, p. 17) en fait des outils de résistance et non des instruments de domination et d'exclusion, comme peuvent l'être certaines requalifications de patrimoine industriel. Se référant aux travaux de Djament (2019), il distingue alors une patrimonialisation conventionnelle fonctionnant par désignation institutionnelle et une patrimonialisation par appropriation territoriale. Il considère cette dernière comme un « outil stratégique de luttes habitantes contre les évolutions socio-spatiales d'un quartier » (Zanetti, 2022, p. 2).

Dans son article, Wilson (2024) porte son regard sur l'occupation d'une ancienne station essence transformée en tiers-lieu où les habitants se sont mobilisés contre le projet ANRU en cours dans le quartier de la Maladrerie à Aubervilliers. Elle documente la manière dont le tiers-lieu est devenu support de l'exploration des expériences vécues par les femmes dans l'espace public :

« (...) la mobilisation d'un urbanisme transitoire permet de consolider la place de femmes dans le quartier, et de résister à une transformation radicale de leur espace urbain en créant une dynamique d'engagement. Le tiers-lieu, cet espace transitoire, devient alors un lieu intime et rassurant, hors des stigmatisations et normes masculines de la ville. » (*Ibid.*, 2024)

Pour Wilson, le tiers-lieu est ainsi la « figure de l'urbanisme transitoire » dans la mesure où il devient le centre d'une mobilisation en faveur d'une transformation concertée des espaces urbains, dans laquelle les habitants travaillent aux côtés des professionnels de la conception.

Ces tiers-lieux dessinent alors d'autres futurs possibles de la fabrique urbaine, en créant un cadre propice à la vigilance, face aux mutations sociales, environnementales, économiques et spatiales des espaces dans lesquels ils s'implantent. S'ils permettent de repenser la fabrique urbaine, ils sont aussi l'apanage des projets immobiliers standardisés. Le tiers-lieu ne deviendrait-il pas un produit immobilier au

même titre que les commerces ou les logements pour des promoteurs, les investisseurs et même pour les acteurs publics ?

Tiers-lieux, produits immobiliers ou leviers de nouveaux paradigmes urbains ?

Des pratiques qui interrogent l'urbanisme : accélération des rythmes, urbanisme de l'incertitude

Il nous semble pertinent de soulever une tension entre, d'une part, le fait qu'une partie de ces tiers-lieux met au jour une inadéquation entre d'anciens paradigmes de la fabrique urbaine et les enjeux de la crise climatique ; et d'autre part, le fait que d'autres tiers-lieux soient récupérés et mis au service des anciens paradigmes urbains d'une fabrique urbaine néolibérale.

L'urbanisme transitoire est par exemple aujourd'hui mobilisé dans les recherches urbaines observant les phénomènes de mutations de certaines villes. Dubeaux (2017) évoque les villes en décroissance, également connues sous le nom de « *shrinking cities* », en mettant l'accent sur l'utilisation du foncier vacant dans ces villes. Selon elle, cette utilisation temporaire du foncier n'est pas destinée à une transition vers un projet futur, mais plutôt à favoriser le retour de projets immobiliers en restant dans un « *paradigme de la croissance* ».

Scarwell et Leducq (2022) évoquent quant à elles la « *ville ordinaire* » d'Hanoi pour souligner que l'urbanisation transitoire est comparable à une « *fabrique ordinaire de la ville* ». Elles la distinguent de l'urbanisme planifié, qui serait conçu pour s'adapter aux « *acteurs et modalités concrètes de la production du tissu urbain dans le temps et l'espace proches* ». Ces recherches permettent de questionner la pertinence de la programmation urbaine actuelle et du mode projet qui ne serait plus adapté aux besoins et usages des habitants. Certains auteurs considèrent l'occupation de ces espaces-temps, ces « *entre-deux* », comme des moyens d'accéder à la ville post-moderne, à savoir, « *un système ouvert et sensible aux besoins de la population, apte à appréhender et gérer la réversibilité* » (Andres, 2013, p. 53). Ainsi ces espaces, tiers-lieux, lieux d'urbanisme transitoire, permettent-ils de critiquer le paradigme du projet urbain et de la planification et d'ouvrir la voie vers d'autres paradigmes urbains, vers un urbanisme de l'incertitude (Amphoux, 2022) ?

Pour d'autres auteurs (Mallet, 2020), l'urbanisme transitoire serait le miroir de l'accélération globale des rythmes (Rosa, 2005) « *aboutissant à la définition d'un nouveau régime d'historicité centré sur le présent (Hartog, 2003)* » (Mallet et Mège, 2021). C'est devant la nécessité d'agir, l'urgence et l'inconnu de l'avenir, que le présent serait vécu et occupé spatialement, modifiant les « *temporalités de l'action urbaine* » à l'aune des « *impératifs de développement durable et de transition écologique et sociale* » (*ibid.*). Pour Mallet et Mège, l'urbanisme transitoire est un élément supplémentaire au sein d'« *entremêlement de temporalités complexe à dé-*

chiffrer » (*ibid.*). Ainsi, les projets d'urbanisme transitoire posent la question d'une maîtrise court-termiste du territoire selon les termes de Raffestin (1997) :

« Nous sommes engagés dans des rythmes socio-spatio-temporels qui ne visent plus que la maîtrise dans le court terme des territoires, des durées et des pratiques d'où la multiplication des phénomènes de friche puisque l'on passe d'un écosystème à un autre, d'une ressource à une autre et enfin d'une pratique à une autre pour une durée limitée. » (1997, p. 4).

Cette maîtrise court-termiste est bien souvent utile aux décideurs politiques qui ont ainsi la possibilité d'activer des espaces-temps permettant de répondre à des besoins locaux pour mieux éteindre d'éventuelles revendications citoyennes liées à la transformation d'une friche, ou d'un quartier tout en valorisant la vacance en attendant un programme plus rémunérateur. Différentes littératures ont ainsi montré comment les tiers-lieux (particulièrement les lieux culturels, les lieux d'occupation temporaire, ou encore les espaces de *coworking*) étaient parfois non seulement institutionnalisés mais aussi standardisés et devenus les produits d'une fabrique urbaine néolibérale.

Le tiers-lieu, ce nouveau produit immobilier

298

Si la littérature s'est davantage penchée sur le *coworking* afin de démontrer les processus de standardisation et de récupération de ces modèles par des promoteurs immobiliers ou des investisseurs dont les attentes en termes de rentabilité sont fortes ; les définitions que les auteurs font de ces espaces collaboratifs nous amènent à envisager des comparaisons directes avec l'ensemble des typologies de tiers-lieux.

À bien des égards, les tiers-lieux, désormais médiatisés, sont également récupérés et standardisés pour être intégrés dans les projets urbains et des programmes immobiliers, au même titre que l'occupation temporaire est intégrée dans des projets urbains sans dimension militante (Piraud et Pattaroni, 2022). Ce phénomène est particulièrement éclairant lorsque l'on centre le regard sur les espaces de *coworking*. Ils font sans doute partie de la catégorie la plus observée dans le cadre de la recherche, mais également la plus répandue dans le milieu opérationnel (Fabbri, 2016; Fabbri et Charue Duboc, 2016; Ferchaud et Huberts, 2021). L'histoire du *coworking* est intéressante dans la mesure où ces espaces, pourtant considérés comme alternatifs à leur origine (Blein, 2016; Brown, 2017), sont entrés dans un marché immobilier et en sont devenus un produit (Blein, 2017). L'offre du *coworking* s'est progressivement étoffée, de premiers cafés permettant le travail à distance, aux espaces collaboratifs gérés par une communauté de pratiques, ils ont subi un processus d'intermédiation avec l'arrivée de gestionnaires professionnalisés, voire issus de grands groupes immobiliers (*ibid.*). Ces espaces de

coworking sont désormais à la fois systématiquement intégrés aux projets urbains (Flipo et Lejoux, 2020), mais aussi devenus des produits immobiliers classiques construits et vendus par les grandes majors de l'immobilier de bureaux (Landon, 2022). C'est ce que montre Blein (2017) dans sa thèse, ces espaces étant devenus un segment de marché de l'immobilier à part entière, un actif programmable dans les projets urbains ainsi qu'un mode de travail considéré comme flexible pour de grandes entreprises cherchant à se réinventer. Ainsi, pour les promoteurs immobiliers, il ne s'agit pas de modifier leurs méthodes de travail, mais plutôt d'« instrumentalis[er] des pratiques collaboratives dans les projets immobiliers » (Blein, 2017, p. 291).

Ananian et Leducq (2021, p. 16) évoquent quant à elles une « industrialisation » de la production de ces espaces ayant à terme des « effets néfastes » sur des plus petits espaces « qui véhiculent pourtant des valeurs et remplissent des missions de développement local alignées avec celles des collectivités territoriales ». Cette industrialisation a été démontrée dans le cadre des Appels à Projets Urbains Innovants (APUI) avec une surreprésentation de programmes dits innovants et incluant des projets d'urbanisme transitoire, de tiers-lieux (Cottet, 2018; Greco *et al.*, 2018) ou d'agriculture urbaine (Macé Le Ficher, 2018). Gomes et Pérès (2022) montrent également dans leurs travaux portant sur les APUI²³⁹ comment ces concours ont permis l'avènement – *via* l'intervention de professionnels gestionnaires de tiers-lieux au sens large, de l'urbanisme tactique ou transitoire – d'un « real estate led start-up urbanism », d'un urbanisme de *startup* de l'immobilier.

De plus, ces concours d'urbanisme permettent de mettre l'accent sur le rôle des acteurs publics et des collectivités dans ce processus de chosification du tiers-lieu, c'est-à-dire d'une transformation de ces espaces en produit immobilier et urbain standardisé. Ils sont ainsi considérés par de grands propriétaires publics comme des « leviers de rentabilisation du patrimoine immobilier » (Landon, 2022, p. 198; Adisson, 2017; Moriset, 2017). Ils peuvent par ailleurs être utilisés comme des objets ou des « instruments » porteurs d'une mixité sociale intrinsèque, permettant en réalité aux promoteurs, investisseurs et acteurs publics de prévenir en amont les contestations sociales (Landon, 2022). Ces processus de « démolition-reconstruction, labélisation, standardisation, densification » (Mallet et Mège, 2022) de la fabrique de la ville néolibérale et d'urbanisme d'austérité (Adisson, 2018; Artioli, 2021) sont en réalité fortement critiqués par les acteurs de ces tiers-lieux, qui préfèrent valoriser des méthodes fondées sur la « réhabilitation, intensification, esthétique DIY²⁴⁰, expérimentation » (Mallet et Mège, 2022).

239. CIUPs : Call for Innovative Urban Projects en anglais.

240. DIY : *Do It Yourself* est utilisé pour signifier que les projets sont faits avec peu de moyens.

Conclusion

Nous avons montré dans le présent état de l'art que de nombreuses recherches se concentrent sur différents types de lieux (*coworking*, les *fablabs*, les lieux d'urbanisme temporaire et transitoire) pour analyser leurs contributions à la fabrique urbaine sans toutefois mentionner le terme exact de tiers-lieu. Croiser ces littératures et approches permet de poser les fondements d'une comparaison entre les différents types de tiers-lieux et leurs apports et rapports différenciés à la ville et à la fabrique urbaine ordinaire ou par projets. L'analyse de la littérature nous permet également de replacer ces lieux dans des processus citoyens de co-construction de projets urbains et architecturaux et de conception de la ville au-delà d'une seule occupation temporaire de l'espace vacant. Malgré les difficultés de l'urbanisme à concevoir et à mettre en place une véritable mixité fonctionnelle urbaine, les tiers-lieux, dans leur diversité, sont autant d'espaces qui permettent de réfléchir à cette mixité fonctionnelle et sociale dans les villes (Ananian et Leducq, 2021). Enfin, ces espaces soulèvent des questionnements intéressants d'ordre paradigmatique et nous montrent la voie vers de nouvelles façons de concevoir l'urbanisme et la planification. Il s'agit de les reconfigurer en considérant les temps et les rythmes de la fabrique de la ville (Mallet et Mège, 2021) afin de sortir d'une forme de « présentisme » (Hartog, 2003) où le temps présent et l'urgence des différentes crises climatiques, écologiques, économiques et sociales nous empêchent de nous projeter vers l'avenir. À moins que ces lieux, engloutis par l'engrenage néolibéral, deviennent des « instruments » (Landon, 2022) au service de logiques marchandes ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Adisson, F. (2017). « Choisir ses occupants. Quand les grands propriétaires adoptent des collectifs pour la gestion transitoire des friches urbaines », *Métropolitiques*, 8. <<https://metropolitiques.eu/Choisir-ses-occupants.html>>
- Adisson, F. (2018). « L'action publique urbaine transformée par les méthodes d'évaluation financière. Le cas de projets urbains en Italie », *Espaces et sociétés*, 174(3), p. 87-103. <<https://doi.org/10.3917/esp.174.0087>>
- Aguilera, T. (2012). « Gouverner les illégalismes, Governing illegalisms », *Gouvernement et action publique*, 3, p. 101-124. <<https://doi.org/10.3917/gap.123.0101>>
- Amphoux, P. (2022). « Vers un urbanisme de l'incertitude », *Raison présente*, 222(2), p. 49-57. <<https://doi.org/10.3917/rpre.222.0049>>
- Ananian, P. & Leducq, D. (2021). « Les espaces de coworking : insertion urbaine et actions d'urbanisme. Les apports d'une comparaison internationale Québec-France », *Cybergeo : European Journal of Geography*. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/cybergeo.37664>>
- Andres, L. (2010). « Reconquête culturo-économique des territoires délaissés : de l'importance du temps de veille et de ses acteurs transitoires », *Méditerranée. Revue géographique des pays méditerranéens / Journal of Mediterranean geography*, 114, p. 51-62. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/mediterranee.4342>>

- Andres, L. (2013). « L'intérim, le temporaire et la veille comme enjeux d'une ville réversible et éminemment mutable », *Villes, Territoires, Réversibilités*, p. 49-62. Hermann. <https://doi.org/bibelec.univ-lyon2.fr/10.3917/herm.scher.2013.01.0049>
- Apprill, C. (2018). *Coco Velten par Yes we Camp. La médiation nouvelle est arrivée*. Prépublication. hal01960549. <https://hal.science/hal-01960549>
- Artioli, F. (2021). « Sale of public land as a financing instrument. The unspoken political choices and distributional effects of land-based solutions », *Land Use Policy*, 104, p. 105-199. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2020.105199>
- Aubouin, N. (2018). « Dynamiques organisationnelles, modes de gestion et institutionnalisation de différents tiers-lieux culturels », *L'Observatoire*, 52(2), p. 39-42. <https://doi.org/10.3917/lobs.052.0039>
- Baillargeon, T. & Diaz, J. (2020). « L'urbanisme transitoire à Montréal : Entre innovation et préservation », *Revue Organisations & territoires*, 29(2), p. 25-39. <https://doi.org/10.1522/revueot.v29n2.1148>
- Bazin, H. (2018). « Récit d'une recherche-action en situation », *Cahiers de l'action*, 51-52(2), p. 7-17. <https://doi.org/10.3917/cact.051.0157>
- Besson, R. (2017). « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », *Territoire en mouvement*, 34. <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/tem.4184>
- Besson, R. (2023). « Place forte des lieux culturels hybrides et des espaces transitionnels », *Nectart*, 17(2), p. 74-83. <https://doi.org/10.3917/nect.017.0074>
- Blein, A. (2016). « Le coworking, un espace pour les transactions hors marché ? », *Réseaux*, 196, p. 147-176. <https://doi.org/10.3917/res.196.0147>
- Blein, A. (2017). *L'émergence du coworking dans l'offre d'immobilier d'entreprise en Île-de-France : un service relationnel coproduit par ses utilisateurs*. Thèse de Doctorat, Université Paris-Est. <https://pastel.archives-ouvertes.fr/tel-01786906>
- Brown, J. (2017). « Curating the "Third place"? Coworking and the mediation of creativity », *Geoforum*, 82, p. 112-126. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2017.04.006>
- Burret, A. (2023). *Nos tiers-lieux : défendre les lieux de sociabilité du quotidien*, Limoges, Fyp éditions, 256 p.
- Capdevila, I. (2015). « Different Entrepreneurial Approaches in Open Innovation Spaces », *Innovations*, 48(3), p. 87-105. <https://shs.cairn.info/journal-innovations-2015-3-page-87?lang=en>
- Caillet, B. (2023). « Tiers de confiance culturel », dans Lextrait, F. & Bouchaudy, M.-P. (dir.), *(Un) abécédaire des friches*, Paris, Sens et Tonka, p. 167-169.
- Chiappero, F. (2017). *Du Collectif Etc. aux « collectifs d'architectes » : Une pratique matricielle du projet pour une implication citoyenne*. Thèse de doctorat, Université Aix-Marseille. <https://hal.science/tel-01717192>
- Cohendet, P., Grandadam, D. & Simon, L. (2011). « Rethinking urban creativity : Lessons from Barcelona and Montreal », *City, Culture and Society*, 2(3), p. 151-158. <https://doi.org/10.1016/j.ccs.2011.06.001>
- Cottet, F. (2018). *Appels à projets urbains innovants : l'introduction des logiques de marché dans l'urbanisme temporaire ?* Mémoire de Master 2, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- De Peuter, G., Cohen, N. S. & Saraco, F. (2017). « The ambivalence of coworking : On the politics of an emerging work practice », *European Journal of Cultural Studies*, 20(6), p. 687-706. <https://doi.org/10.1177/1367549417732997>
- De Mil, C. & Le Mouel, C. (2023). « L'hôtel Pasteur à Rennes. Une expérience d'urbanisme transitoire », *Gradhiva*, 35, p. 90-111. <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/gradhiva.6929>
- Désy, C. (2008). « S'approprier un coin du monde et s'enraciner : Les squatters », *Nouvelles pratiques sociales*, 6(1), p. 143-154. <https://doi.org/10.7202/301204ar>
- Dubeaux, S. (2017). *Les utilisations intermédiaires des espaces vacants dans les villes en décroissance : transferts et transférabilité entre l'Allemagne et la France*. Thèse de doctorat, Université Paris sciences et lettres. <https://theses.hal.science/tel-03376513>
- Djament, D. (2019). « Patrimonialisations, territorialisations et mobilisations dans la banlieue rouge : Plaine Commune et le patrimoine de banlieue », *L'Espace Politique*, vol. 38, 2. <https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/espacepolitique.6726>

- Fabbri, J. (2016). « Les espaces de coworking : ni tiers-lieux, ni incubateurs, ni Fab Labs », *Entreprendre Innover*, 31(4), p. 8-16. <<https://doi.org/10.3917/entin.031.0008>>
- Fabbri, J. & Charue-Duboc, F. (2016). « Les espaces de coworking : nouveaux intermédiaires d'innovation ouverte? », *Revue française de gestion*, 254(1), p. 163-180. <<https://doi.org/10.3166/rfg.2016.00007>>
- Ferchaud, F. & Huberts, C. (2021). « Coworking et projets collaboratifs, quel mode d'emploi? », *Métropolitiques*. <<https://metropolitiques.eu/Coworking-et-projets-collaboratifs-quel-mode-d-emploi.html>>
- Fleury, A., Mallet, S. & Mège, A. (2022). « Le temporaire comme instrument de la fabrique urbaine ». Congrès du centenaire de l'Union Géographique Internationale (UGI) – Le temps des géographes. <<https://shs.hal.science/halshs-03799966>>
- Fliipo, A. (2020). « Espaces de coworking et tiers-lieux. Les réseaux d'une nouvelle ruralité? », *Études rurales*, 206(2), p. 154-174. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/etudesrurales.23887>>
- Fliipo, A. & Lejoux, P. (2020). « Les dimensions sociales et spatiales du coworking. Un état de l'art », *EspacesTemps.net*. <<https://www.espacestemp.net/articles/les-dimensions-sociales-et-spatiales-du-coworking-un-etat-de-l-art>>
- Gauthier, C., Pech, P. & Raymond, R. (2022). « La dimension transitoire et d'expérimentation des tiers-lieux : Des trajectoires individuelles à l'essaimage de pratiques », *Développement durable et territoires*, 13(1). <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/developpementdurable.20333>>
- Gomes, P. et Pérès, Y. (2022). « Introducing real estate led start-up urbanism : An account from Greater Paris », *Progress in Planning*, 162, p. 100-625. <<https://shs.hal.science/halshs-03450992v1>>
- Greco, L., Josso, V. & Rio, N. (2018). « Les "Réinventer" : un concours de programmation... sans programmiste? », *Métropolitiques*. <<https://metropolitiques.eu/Les-Reinventer-un-concours-de-programmation-sans-programmiste.html>>
- Hallauer, E. (2017). *Du vernaculaire à la déprise d'œuvre : Urbanisme, architecture, design*. Thèse de doctorat, Université Paris-Est. <<https://theses.hal.science/tel-01757036>>
- Hallauer, É. (2015). « Habiter en construisant, construire en habitant : La "permanence architecturale", outil de développement urbain? », *Métropoles*, 17. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/metropoles.5185>>
- Hartog, F. (2003). *Régimes d'historicité : présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 257 p.
- Henry, P. (2022). « Les lieux culturels intermédiaires : une identité collective spécifique? : Une étude comparative des sites Internet des signataires de la charte de la Coordination nationale des lieux intermédiaires et indépendants ». [Rapport de recherche] Auto-édition. <<https://hal.science/hal-03685452>>
- Huyghe, M. (2015). *Habiter les territoires ruraux – Comprendre les dynamiques spatiales et sociales à l'œuvre, évaluer les perspectives d'évolution des pratiques de mobilité des ménages*. Thèse de doctorat, Université François Rabelais, Tours. <<https://shs.hal.science/tel-01254289>>
- Howa, M. (2022). *La transformation comme conception ouverte en architecture : Expérience de la cité de Beutre, un projet de transformation des logements avec les habitants dans un quartier populaire*. Thèse de Doctorat, Université Toulouse le Mirail – Toulouse II. <<https://inria.hal.science/tel-03959554>>
- Janin, C. & Andres, L. (2008). « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires?, Brownfields and wastelands : marginalized spaces or maneuver lands for territorial planning? », *Annales de géographie*, 663, p. 62-81. <<https://doi.org/10.3917/ag.663.0062>>
- Landon, A. (2022). « Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », *Participations*, 33(2), p. 181-207. <<https://doi.org/10.3917/parti.033.0181>>
- Le Nadant, A.-L. & Marinos, C. (2020). « Espaces de coworking et fablabs des villes petites et moyennes : un rôle de *middleground*? », *Innovations*, 61(1), p. 41-66. <<https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0074>>

- Leducq, D. & Ananian, P. (2019). « Qu'apporte l'urbanisme à l'étude des espaces de coworking ? Revue de littérature et approche renouvelée », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 963-986. <<https://doi.org/10.3917/reru.195.0963>>
- Leducq, D., Demazière, C. & Coquel, A. (2019). « Diffusion régionale et intégration urbaine des espaces de coworking. Les spécificités d'une région française faiblement métropolisée », *Géographie, économie, société*, 21(3), p. 145-169. <<https://shs.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2019-3-page-145?lang=fr>>
- Liefoghe, C. (2010). « Économie créative et développement des territoires : enjeux et perspectives de recherche », *Innovations*, 31(1), p. 181-197. <<https://doi.org/10.3917/inno.031.0181>>
- Liefoghe, C. (2020). « Tiers-lieux et transition urbaine. Le pari de la co-création de valeur(s) sur les friches industrielles de Saint-Sauveur et Fives-Cail à Lille (France) ». Colloque du CIST2020 – Population, temps, territoires. <<https://hal.science/hal-03115185>>
- Liefoghe, C. (2023). « Tiers-lieux et développement territorial : des initiatives locales à la co-construction d'une politique nationale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 693-713. <<https://doi.org/10.3917/reru.235.0693>>
- Lussault, M. (2017). *Hyper-lieux. Les nouvelles géographies de la mondialisation*, Paris, Seuil, coll. « La Couleur des idées », 320 p.
- Macaire, E. (2012). *L'architecture à l'épreuve de nouvelles pratiques. Recompositions professionnelles et démocratisation culturelle*. Thèse de doctorat, Université Paris-Est. <<http://www.theses.fr/2012PEST1179>>
- Macé Le Ficher, P. (2018). « Appels à projets urbains innovants : l'alimentation au risque du food-washing? », *Métropolitiques*. <https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/pdf_met-macelefigher.pdf>
- Mallet, S. (2020). « Les rythmes de la production urbaine au prisme de l'accélération sociale », *EspacesTemps.net Revue électronique des sciences humaines et sociales*. <<https://www.espacestemp.net/articles/les-rythmes-de-la-production-urbaine-au-prisme-de-lacceleration-sociale>>
- Mallet, S. & Mège, A. (2021). *Le temps en urbanisme ? Récits d'expériences*. <<https://shs.hal.science/halshs-03549799>>
- Mallet, S. et Mège, A. (2022). « Les tiers-lieux, entre militantisme, logiques marchandes et stratégies d'aménagement », *Métropolitiques*. <<https://metropolitiques.eu/Les-tiers-lieux-entre-militantisme-logiques-marchandes-et-strategies-d.html>>
- Mariotti, I., Pacchi, C. & Vita, S. D. (2018). « Co-working Spaces in Milan : Location Patterns and Urban Effects », dans Armondi, S. & Di Vita, S. (dir.), *New Urban Geographies of the Creative and Knowledge Economies*, New York, Routledge.
- Merkel, J. (2015). « "Coworking in the City", ephemera : theory & politics in organization », *Ephemera*, 15(1), p. 121-139. <<http://www.ephemerajournal.org/contribution/coworking-city>>
- Moriset, B. (2017). « Inventer les nouveaux lieux de la ville créative : les espaces de coworking », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement. Territory in movement. Journal of geography and planning*, 34. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/tem.3868>>
- Nadou, F., Baudelle, G. & Demazière, C. (2023). « Les tiers-lieux et le développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 681-691. <<https://doi.org/10.3917/reru.235.0681>>
- Nicolas-Le Strat, P. (2018). « Des lieux en recherche », dans Encore Heureux Architectes (dir.), *Lieux Infinis : construire des bâtiments ou faire des lieux?*, Paris, Éditions B42.
- Oldenburg, R. (1989). *The Great Good Place : Cafés, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and how They Get You Through the Day*, Saint Paul, Paragon House, 374 p.
- Pinard, J. & Vivant, E. (2017). « La mise en événement de l'occupation temporaire : Quand les lieux artistiques off inspirent les opérateurs in de la production urbaine », *L'Observatoire*, 50(2), p. 29-32. <<https://doi.org/10.3917/lobs.050.0029>>
- Pinard, J. & Morteau, H. (2019). « Professionnels de l'occupation temporaire, nouveaux acteurs de la fabrique de la ville? Du renouvellement des méthodes en urbanisme à l'émergence de nouveaux métiers », *Revue Internationale d'Urbanisme*. <<https://www.riurba.review/article/08-acteurs/nouveaux>>

- Piraud, M. & Pattaroni, L. (2022). « Le droit à la ville comme politique culturelle : post contre-culture et lignes de fuite », *L'Observatoire*, 59(1), p. 75-78. <<https://doi.org/10.3917/lobs.059.0075>>
- Raffestin, C., 1997. « Une société de la friche ou une société en friche », *Zeitschrift für Planung, Umwelt und städtbeau (Périodique d'urbanisme, d'aménagement et d'environnement)*, 4, p. 12-15. <<https://www.e-periodica.ch/digbib/view?pid=col-001:1997:0:377#180>>
- Rosa, H. (2010 [2005]). *Accélération. Une critique sociale du temps*, Paris, La Découverte, 474 p. [Traduit de l'allemand par Didier Renault].
- Ross, E. (2018). « Tiers-Lieux dans les villes moyennes : l'exemple de villes moyennes dans la Grande Région Est et dans la banlieue d'Amsterdam », *Revue Interventions économiques. Papers in Political Economy*, 60. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/interventi onseconomiques.4973>>
- Salgueiro, L., Puel, G. & Fernandez, V. (2017). « Localisation et effets des télécentres dans les territoires ruraux : le cas du Cantal (France) », *Cybergeo : European Journal of Geography*. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/cybergeo.28510>>
- Suire, R. & Vicente, J. (2015). « Récents enseignements de la théorie des réseaux en faveur de la politique et du management des clusters », *Revue d'économie industrielle*, 152, p. 91-119. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/rei.6229>>
- Scarwell, H.-J. & Leduq, D. (2022). « Une fabrique ordinaire de la ville. Hanoi, Viet Nam », *Espaces et sociétés*, 184-185(1), p. 183-200. <<https://doi.org/10.3917/esp.184.0183>>
- Tremblay, D.-G. & Krauss, G. (dir.) (2019). *Tiers-lieux : travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de co-working, fablabs, hacklabs*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Vivant, E. & Charmes, É. (2008). « La gentrification et ses pionniers : Le rôle des artistes off en question », *Métropoles*, 3, Article 3. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/metro-poles.1972>>
- Verdier, M. (2019). « La normalisation des squats. Le rôle de la Convention d'occupation précaire dans les mutations de l'organisation sociale de l'association Curry Vavart », *Atelier de Création Libertaire*.
- Wilson, Y. (2024). « Le quartier de la Maladrerie face à la rénovation urbaine : Comment un tiers-lieu devient un espace relationnel pour les femmes », *Cahiers ESPI2R. Publications du laboratoire ESPI2R – École supérieure des professions immobilières*.
- Zanetti, T. (2021). « De l'îlot à la métropole. Relocalisation de la politique et politisation de la métropole à Lyon », *Métropoles*, 28. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/metro-poles.7899>>
- Zanetti, T. (2022). « Mobiliser le patrimoine contre la gentrification à la Guillotière (Lyon) : une approche anarchiste du patrimoine? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, p. 53-54. <<https://doi-org.ezpaarse.univ-paris1.fr/10.4000/tem.8627>>

2.

REDYNAMISER LES TERRITOIRES PAR LA MISE EN RÉSEAU ?

Camille Breton,

Doctorante en sociologie à Bordeaux, laboratoires PAVE
(ENSAP Bordeaux) et Centre Émile Durkheim (Sciences Po Bordeaux)

Patrice Tissandier,

Géographe, enseignant-chercheur à l'Université Bordeaux Montaigne
et à l'UMR PASSAGES

Partant du constat qu'il existe autant de processus de création de tiers-lieux qu'il existe de tiers-lieux eux-mêmes, cet état de l'art s'interroge sur l'influence de la mise en réseau multiscale d'acteurs diversifiés sur les relations entre les territoires et les tiers-lieux. Il dresse ainsi un panorama des impacts sociaux, économiques et spatiaux de cette dynamique en constante évolution. Nous nous appuyons sur des études de cas et d'impacts retenus dans la littérature nous permettant de mettre en lumière des retours d'expériences opérationnelles au-delà des visions politiques ou idéalistes. Nous nous focalisons sur les territoires non métropolitains pour lesquels les enjeux de cette mise en réseau semblent prépondérants.

305

Mots-clés

Tiers-lieu ; Réseau ; Territoire ; Impacts ; Politiques publiques ; Lien social ; Développement économique

Introduction

Si les tiers-lieux entretiennent une image de moteur de résilience territoriale face aux crises (Nadou *et al.*, 2023) et parfois même de « moteur de sortie de crise » (Idelon, 2022), ils ne peuvent y parvenir de manière isolée. Ce constat impose une exploration de l'« écosystème tiers-lieux », qui tisse de nombreux liens, du plus informel au plus institutionnel, en s'appuyant sur une revue de la littérature. Par mise en réseau, nous entendons un processus par lequel des individus, des organisations ou des structures collaborent et partagent des ressources, des informations ou des compétences dans le but d'atteindre des objectifs communs. Cette définition renvoie entre autres aux travaux de Callon (1986) qui définit un réseau comme une « assistance hétérogène » constituée d'acteurs humains et non humains interconnectés, qui participent à la co-construction d'innovations ou de solutions. La mise en réseau est ici vue comme un processus dynamique qui repose sur des interactions mutuelles. Dans sa théorie des « liens faibles », Granovetter (1973) soutient pour sa part que les réseaux sociaux sont un outil puissant pour connecter des individus ou des groupes éloignés. Il montre que les liens faibles, bien que moins intenses que les liens forts (famille, amis proches), facilitent la circulation de nouvelles idées et opportunités. La mise en réseau s'appuie donc sur des connexions multiples, y compris au-delà des cercles familiers. Dans *The Rise of the Network Society*, Manuel Castells (1996) souligne pour sa part que la mise en réseau est une caractéristique essentielle de la société contemporaine, où les structures organisationnelles, économiques et sociales reposent de plus en plus sur des interactions globales et interconnectées. La mise en réseau permet une flexibilité et une réactivité accrues, mais peut également engendrer des inégalités d'accès pour ceux qui restent en dehors des réseaux. Enfin, Powell (1990) décrit la mise en réseau comme une forme d'organisation distincte des marchés ou des hiérarchies, qu'il appelle « organisation en réseau ». Ces réseaux, basés sur la coopération et la confiance, sont particulièrement adaptés à des environnements où l'innovation, la flexibilité et le partage des savoirs sont essentiels. Nous interrogeons plus spécifiquement les différentes échelles de cette « mise en réseau » (Liefoghe, 2023) : au cœur du tiers-lieu, à échelle locale et communale, au sein d'un territoire régional, national voire international. Notre approche multiscalaire vise à souligner les effets de complémentarité entre ces réseaux car elle permet aux tiers-lieux de combiner des dynamiques locales ancrées dans les spécificités territoriales avec des interactions globales offrant un rayonnement et un accès à des ressources diversifiées.

Cet article a pour ambition de dresser un portrait des observations scientifiques menées dans et autour des tiers-lieux en prenant le parti de considérer la « mise en réseau » comme moteur de potentielles externalités territoriales. Le faible nombre d'études, explicable par la relative « jeunesse » du mouvement tiers-lieux, est clairement un frein à la généralisation de conclusions concernant l'impact des tiers-lieux

et de leur mise en réseau sur les territoires. Nous avons aujourd'hui des hypothèses en tant que chercheurs grâce à nos terrains de recherche mais nous n'avons pas encore de résultats publiés pour qu'ils figurent à juste titre dans cet état de l'art. Nous faisons le choix de privilégier une étude des territoires non métropolitains, la littérature scientifique semblant converger en direction de ces territoires pour différentes raisons : disparition des services publics et de proximité, densité de tiers-lieux moindre, retombées socio-économiques supposées plus significatives... et terreau plus propice à l'innovation (Besson & Brouillard, 2018, Baudelle *et al.*, 2023b). Nous suivrons donc cette hypothèse en concentrant notre état de l'art sur les territoires ruraux et les villes petites et moyennes.

Une mise en réseau multiscalaire : de l'infra tiers-lieu aux réseaux européens de tiers-lieux

En préambule à cette partie, mais également facteur explicatif à la constitution des réseaux, il est important de souligner que le processus de création d'un tiers-lieu est une réponse à deux formes de logiques, l'une qualifiable d'« ascendante » car issue d'un collectif, l'autre « descendante » puisqu'émanant d'une volonté politique.

Le processus « ascendant » repose sur l'existence d'un collectif citoyen (associations, structures sous statut d'entreprises privées, etc.) porteur d'une volonté de création d'un espace des possibles. À titre d'exemple, Jolivet (2022), à propos du tiers-lieu les « Ateliers des Capucins » à Brest, précise que les raisons qui motivent la création d'un tiers-lieu répondent à une dynamique de production de communs, à savoir des ressources partagées gérées collectivement dans l'intérêt du groupe auquel on participe. Ces formes organisationnelles permettent la mise en commun de ressources et de compétences complémentaires déjà indiquées par Teece (1986) sans que, pour autant, ce processus repose sur une réelle stratégie mais plutôt sur une « co-formation émergente » (Garud et Karnoe, 2003) produisant du « bricolage », terme récurrent dans le milieu des tiers-lieux.

En guise d'exemples, parmi les projets dont des collectifs citoyens sont à l'origine de tiers-lieux, les cas de figure présentés dans la littérature témoignent d'une grande diversité de situations. En outre, les tiers-lieux portés par des structures associatives préexistantes sont les plus étudiés. On peut à titre d'exemples citer le cas du tiers-lieu « Le Parallèle » présenté par Eugène-Maestracci (2022) porté par l'association d'éducation populaire « La Fédé », le tiers-lieu « Plateau fertile », créé en 2018 à la suite de la réunion en association à but non lucratif de quatre personnes en 2015 (Astier et Labour, 2021), « Cultivons les cailloux » en région nantaise (Hub des Territoires, 2024), ou encore le tiers-lieu auberge-culturelle « L'Alzire », porté par l'association « La Moustache » dans le département de la Creuse (Besson, 2017 ; La Moustache, 2022).

Marinos et Baudelle (2019), dans le cas de leur étude en région Bretagne, apportent un éclairage supplémentaire en témoignant de l'existence de collectifs constitués en amont du projet de tiers-lieu : des initiatives au départ individuelles ont progressivement conduit à la structuration d'un collectif qui a, par la suite, pris possession d'un lieu : « L'ouverture de la Cantine Numérique est d'abord le fruit d'un long processus d'émergence d'une communauté » (p. 47). Les auteurs mobilisent dans le cadre de cette étude un matériau qualitatif, des « récits de vie ».

L'analyse réalisée par Ramonjy, Schäfer et Cuénoud (2023) présente le cheminement qui a conduit à l'émergence du projet d'un « grand tiers-lieu hybride au service du territoire de La Rochelle – Aunis » entre 2015 et 2020, sans que la publication n'en donne toutefois le nom. Dans cette étude, cette dynamique est, dès le départ, le résultat d'une rencontre entre deux collectifs préétablis, d'une part une coopérative gérant deux espaces de *co-working* à La Rochelle, d'autre part une structure du milieu associatif agissant dans l'accompagnement des jeunes, le Centre Départemental d'Information Jeunesse, qui ont mutualisé leurs ressources et leurs compétences puisque ce conglomérat s'est ensuite structuré en association en 2018 pour représenter au total douze entités.

Le processus « descendant » correspond à une volonté politique, voyant dans l'objet tiers-lieu un levier de redynamisation de son territoire (Suire, 2013; Moriser, 2016), qui va impulser un projet et chercher à fédérer plusieurs acteurs autour de celui-ci.

Si les études concernant les petites et moyennes villes ou les espaces ruraux sont moins fréquentes dans la littérature qui se focalise sur les villes d'une plus grande ampleur, l'exemple de Digne-les-Bains décrit par Besson *et al.* (2022) permet néanmoins d'illustrer le cas d'une impulsion politique ayant généré un mouvement ascendant. En effet, dans le cadre d'un partenariat avec Provence-Alpes-Agglomération, la Ville s'est tout d'abord lancée dans la création de deux tiers-lieux (un espace de *coworking* et un *living-lab* centré sur la santé et l'autonomie) qui ont tous deux ouverts en 2017. Cette initiative a favorisé l'ouverture de deux autres structures : le tiers-lieu culturel « Le TOP », porté par une entité associative et qui ambitionne grâce à la rénovation du cinéma du même nom de créer un lieu de référence pluriactivités (artistiques, culturelles, mais aussi économiques et sociales); ainsi que le Pôle d'Innovation Territoriale (PIT) porté pour sa part par l'IUT d'Aix Marseille. À noter enfin qu'un *fablab* hébergé au lycée de Digne-les-Bains complète le paysage, permettant aux lycéens et étudiants d'accéder à des outils de fabrication numérique.

Également dans le cas d'une petite ville, Lamy (2019) témoigne de l'implication d'une communauté de communes, dans le département des Deux-Sèvres. En associant un lycée local, le club des entrepreneurs de la ville de Parthenay et la chambre des métiers, l'intercommunalité a initié la constitution de cette association dans

l'objectif de redynamiser l'espace public numérique en perte de vitesse et en le faisant évoluer en un *fablab*.

Une difficulté, commune à ces deux processus, demeure entre porteur de projet et monde institutionnel, en particulier car le langage normatif et administratif diffère totalement des modes de faire dans les tiers-lieux. Comment traduire la « prise de risque » et le « droit à l'erreur » dans un cadre juridique contraint par l'administration française? Liefooghe nous dit qu'il s'agit d'un

« dialogue entre deux mondes que tout oppose : d'un côté, l'approche descendante et procédurale des autorités politiques; de l'autre, une éthique anarchiste héritée des hackers (innovation ouverte, échanges de pair à pair) qui promeut les initiatives citoyennes, l'innovation sociale voire, plus récemment, s'inspire de la théorie des biens communs » (Liefooghe, 2023, p. 695).

Il ressort de ce préambule que les tiers-lieux sont fondamentalement liés à la notion de « réseaux distribués d'acteurs », à savoir une structuration en réseau où les relations ne sont pas centralisées mais distribuées, permettant une interaction fluide entre les acteurs dans un cadre non hiérarchique (Duriaux et Burret, 2013, p. 14). Besson (2015), à travers des exemples pris en France, en Espagne et en Suisse, revient sur les enjeux de cette mise en réseau, dont en premier lieu celui de la durabilité, mais également ceux de la capitalisation et de la valorisation des ressources pour ces structures. Fasshauer et Garcin (2014), pour leur part, mettent en évidence la diversité des acteurs qui le composent, tant par leur taille, leur forme juridique que leurs objectifs.

Dans la suite de cet article, nous proposons d'articuler une approche réticulaire, fondée sur la diversité des acteurs, avec une approche spatiale, multiscalaire, afin de construire un système bidimensionnel. Ce dernier se structure autour d'un axe spatial, qui met en lumière le caractère multi-niveaux du réseau, et d'un axe centré sur les acteurs, englobant les individus, les autres tiers-lieux, les collectivités territoriales et les structures économiques, chacun opérant à son propre niveau d'intervention.

*De l'échelle infra tiers-lieu :
un espace de sociabilité et un risque d'entre-soi...*

La genèse d'un tiers-lieu, rapidement illustrée dans le point précédent, témoigne de l'enchevêtrement de réseaux de relations à plusieurs échelles : à la fois interne au lieu créé, un espace de sociabilité, mais également entre le tiers-lieu et ses partenaires, parmi lesquels, potentiellement, d'autres tiers-lieux, comme cela va être présenté maintenant.

Liefooghe (2018) dresse un inventaire bibliographique complet des réseaux relationnels internes aux tiers-lieux, depuis la justification des causes de leur existence : afin de « sortir de l'isolement social le travailleur flexible et précaire » et pour répondre au « besoin de co-présence physique dans un lieu dédié », jusqu'aux effets générés par ces interactions : « La proximité spatiale peut engendrer un écosystème créatif, voire innovant. » La littérature s'est cependant peu intéressée à une autre forme de distance, relationnelle. La coprésence de deux individus au sein d'un tiers-lieu n'est pas synonyme de collaboration, encore moins de coopération. Liefooghe, dans ce même article, souligne à juste titre le peu d'intérêt pour le premier chaînon du processus en 4 étapes du processus de sociabilisation, celui qui relie la co-présence à la création d'affinités.

Comme évoqué dans la partie précédente, une partie de ces interactions peut se produire entre des individus dont les relations sont antérieures à la création du lieu, individus aux profils parfois homogènes. Comme le soulignent Flipo (2020) et Halpern (2022), cet élément peut être à l'origine de la problématique de l'entre-soi, d'où la nécessité d'opérer un processus d'ouverture, dans l'objectif de favoriser l'hétérogénéité du public fréquentant le lieu. Ce sujet fait également l'objet de plusieurs analyses. Ainsi, l'article de Caillault et Rochas (2020) sur le tiers-lieu « La Dynamo » à Chambéry illustre la manière dont l'équipe municipale a pris en compte ce problème : l'espace auparavant dédié aux « jeunes des quartiers » s'est vu remodelé dans l'objectif de favoriser la mixité des publics. Pour aller encore plus loin dans cette volonté de briser l'entre-soi, une version « mobile » du tiers-lieu, la Dynamobile a été envisagée, pour aller au plus proche des habitants.

*...aux relations avec les collectivités territoriales
et la sphère économique...*

Les relations qu'un tiers-lieu noue avec des entités externes sont, dans la littérature, essentiellement analysées au prisme unique des collectivités territoriales (Besson et Brouillard, 2018 ; Nadou, 2023 ; Liefooghe, 2018 ; Marinos, 2019). Sur ce point, la bibliographie semble aussi lacunaire : l'analyse des relations entre les tiers-lieux et les collectivités locales (communes et EPCI) domine au détriment des échelons supérieurs du « mille-feuille » administratif français, les départements et les régions, qui ne sont généralement investigués que pour leur capacité à structurer des réseaux de tiers-lieux. Cette moindre mise en visibilité est notamment soulignée par Marinos (2019) qui indique que l'ensemble des strates des collectivités, des communes aux régions, auraient un intérêt certain à favoriser leur développement pour en faire des « attributaires de leurs actions ». Quant aux relations tiers-lieux / État, à travers l'ANCT, elles sont le plus souvent cantonnées à un inventaire des programmes d'appui à la création de structures ou à la consolidation de filières

comme le sont les actions « Nouveaux lieux, nouveaux liens » et « Manufacture de proximité » par exemple (Liefvooghe, 2023, p. 708).

En parallèle, une revue de la littérature sur les liens entre tiers-lieux et entreprises témoigne d'un biais qui peut générer une carence. Le premier résulte d'une surreprésentation des analyses entre tiers-lieux et entreprises membres du collectif, au détriment de celles qui pourraient être considérées comme des partenaires extérieurs. Ce même constat apparaît en 2023 dans une étude internationale sur les espaces de *coworking* (Baudelle *et al.*, 2023a) qui montre le peu d'interactions entre coworkers et territoire local. Cette recherche évoque cependant un autre facteur : le fait qu'une partie importante des résidents des tiers-lieux soit composée d'entrepreneurs du numérique, qui ne cherchent pas nécessairement à créer de lien économique avec leur territoire d'accueil, à l'image de ce que peut décrire Besson (2018) : « Le peu d'envie des travailleurs du numérique à s'intégrer au tissu socio-économique local à cause du maintien de leurs liens professionnels avec les sphères métropolitaines. »

*... à des échelles régionales, nationales et internationales :
des réseaux de tiers-lieux*

Une synthèse de la production scientifique sur le sujet de la mise en réseaux de tiers-lieux souligne, au même titre que l'est le processus de création d'un tiers-lieu, l'existence de deux pratiques parallèles, complémentaires dans leurs objectifs :

- des **féderations initiées par les tiers-lieux eux-mêmes**, le réseau répondant dans ce cas soit à une logique de proximité spatiale (correspondant généralement au bassin de vie), parfois à un périmètre institutionnel (le cas du réseau Tela présenté par la suite en est un symbole), soit à une logique communautaire en associant des collectifs ayant des enjeux communs (professionnels, politiques ou militants par exemple), voire parfois une combinaison des deux.
- une **structuration initiée par les pouvoirs publics**, sur critères géographiques de découpage administratif, à des échelles départementales, régionales et nationales, voire internationales.

Concernant le premier cas de figure, les exemples de réseaux de tiers-lieux reposant sur une logique de proximité spatiale sont les plus nombreux, mais rarement les plus analysés dans la littérature. Présents le plus souvent à l'échelle d'un bassin de vie, ils répondent à des besoins divers : mise en commun de compétences, partage d'outils ou mutualisation de services notamment. Les exemples du « Coworking Sainté », réseau de tiers-lieux stéphanois, ou encore le réseau Médoc Tiers-Lieux

en Gironde, illustrent pleinement cette mise en réseau de plusieurs tiers-lieux à cette échelle. À un niveau spatial supérieur, le réseau des tiers-lieux creusois, Tela, est né en 2016 de la volonté « d'apporter les moyens de mutualiser » les initiatives des tiers-lieux du département qui se caractérise par une forte représentation de ces structures (Besson, 2017).

Une logique communautaire peut également produire une mise en réseau de tiers-lieux, et ceci à des échelles spatiales très diverses, parfois emboîtées. Un exemple majeur permet d'illustrer cette configuration, celui des *fablabs* : le RFFLabs, Réseau français des Fablabs²⁴¹, entre en écho avec la FabFoundation²⁴², structurée créée en 2009 lors du 6^e rassemblement annuel du réseau international des *fablabs* (Garnier, 2020). Dageville et Stokkink (2023) témoignent pour leur part de l'existence du réseau Trans Europe Halles²⁴³, réseau européen de tiers-lieux culturels fondé en 1983 en Suède et qui, en 2021, regroupait plus de 140 structures réparties dans 39 pays différents. Sur le même fil directeur, le CEREMA (2023) évoque l'initiative de plaidoyer de la part de l'European Network of Cultural Centres (ENCC²⁴⁴) pour une meilleure prise en considération de leurs actions.

Les pouvoirs publics semblent avoir bien identifié l'importance de ces réseaux et soutiennent leur structuration aux échelles régionales et nationales. Les collectivités régionales et l'État ont très largement soutenu ces dynamiques d'organisation collective des tiers-lieux (Liefoghe, 2023) : à l'image du soutien financier de l'État à l'Association nationale des tiers-lieux, au RFFLabs et à l'ensemble des réseaux régionaux ; mais également de partenariats forts entre Conseils Régionaux et réseaux régionaux comme en Nouvelle-Aquitaine (en coopération depuis presque 10 ans). Les exemples sont nombreux, et l'intensité et la forme des relations partenariales très variables, puisqu'on trouve aujourd'hui un réseau régional de tiers-lieux dans toutes les régions françaises. Ces structures régionales sont envisagées comme des appuis aux dynamiques territoriales, leurs mises en réseau comme un moyen de favoriser leur développement et d'accompagner leurs actions. Liefoghe (2023) en s'appuyant sur deux exemples, dans les régions Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine, souligne la principale limite de cette mise en réseau entre tiers-lieux : l'investissement des structures les plus expérimentées au profit des novices et son aspect chronophage qui peut potentiellement nuire à la viabilité des premières.

Les pouvoirs publics jouent même parfois un rôle moteur dans la structuration de réseaux locaux. On note en particulier des collectivités qui investissent dans la création et l'animation de réseaux de tiers-lieux, à l'échelle intercommu-

241. <https://rfflabs.fr>

242. <https://fabfoundation.org>

243. <https://www.teh.net>

244. <https://www.encc.eu>

nale ou départementale, à l'image du réseau La Trame en Ardèche ou encore de Cotlico en Isère.

La structuration en réseau d'acteurs variés (individus, tiers-lieux eux-mêmes, collectivités territoriales, entreprises), inscrite dans une « dynamique tiers-lieux » à différentes échelles spatiales, est, comme nous l'avons souligné, un thème récurrent dans la littérature scientifique. Cette organisation, portée par une logique de complémentarité, contribue à amplifier les effets territoriaux des tiers-lieux, comme le met en évidence la seconde partie de cet article.

Cependant, une lacune importante demeure dans les études existantes : la qualité des relations entre ces acteurs, qui conditionne la robustesse du réseau. Celle-ci pourrait être analysée à travers l'exploration de la topologie des graphes représentant ces relations. Qu'elles soient inexistantes, conflictuelles ou, au contraire, bénéfiques, ces interactions nécessitent une attention particulière, notamment pour en comprendre l'évolution dans le temps et les facteurs qui la façonnent.

Des impacts attendus... à leurs potentielles observations

Les tiers-lieux sont source de beaucoup d'espoirs et beaucoup d'attentes pour ces territoires non métropolitains (Pasquier *et al.*, 2023), autant d'un point de vue institutionnel (redynamisation, structuration et attractivité des communes rurales) que du point de vue des citoyens (expérimentation par le « faire », réenchantement des relations sociales, nouveaux réseaux de proximité). On se demande si cette « convergence d'intérêts hétérogènes » (Landon, 2022) peut mener à un compromis acceptable par tous. La littérature scientifique met en évidence plusieurs « effets transformateurs » (Leducq, 2023 ; Besson, 2017), bénéfiques aux deux parties et à plusieurs échelles, que nous proposons de synthétiser ici en trois points : la régénération urbaine des centres, la revitalisation socio-économique des territoires, l'innovation sociale par l'expérimentation. Il s'agira de se demander comment les réseaux multiscalaires décrits dans la partie précédente jouent un rôle dans l'accélération de ces effets sur le territoire.

Vers une régénération des centralités

Qualifiés de « nouveaux objets urbains » (Leducq, 2023), les tiers-lieux seraient la nouvelle solution née dans les années 2010 pour répondre spatialement à la perte de vitalité des territoires ruraux et de leurs centres bourgs (Marinos et Marinos, 2020). Ils permettraient de redynamiser les territoires grâce à l'occupation des commerces laissés vacants par la délocalisation des espaces commerciaux du centre vers la périphérie. Ainsi, en implantant un tiers-lieu dans un bâtiment existant « le plus central possible » (Leducq, 2022), on permet à la fois l'utilisation de surfaces bâties inutilisées et la redynamisation d'un quartier. Cette régénération urbaine à

micro-échelle, à travers l'aménagement d'un lieu physique stratégique, permettrait de favoriser les interactions entre habitants qui ne se fréquentaient plus. Cela renforcerait un réseau de proximité par le lien social (Marinos & Marinos, 2020) et par conséquent le sentiment d'appartenance à « une communauté de destin liée au territoire » (Le Nadant et Marinos, 2020). Mais à l'inverse, en milieu urbain, il semblerait que la centralité ne soit pas stratégique (Le Lab & Ouishare x Chronos, 2019) et ce pour des raisons spatiales (trop petites surfaces), économiques (mise aux normes trop coûteuses) et de mobilité (stationnement).

Flipo évoque ainsi « les prémices d'une reprise des petites villes et de leurs centres, jusqu'ici parents pauvres des dynamiques démographiques dans les campagnes » (2020a, p. 172) mais nous alerte également sur la tentation à la métropolisation des modes de vie. Dans la continuité, Idelon souligne l'importance de la prise en considération du contexte d'implantation au-delà de sa situation géographique centrale. Afin d'éviter le « syndrome de la coquille vide » (Idelon, 2022), les bâtiments investis doivent poursuivre leur histoire et donc s'inscrire dans une continuité en respectant les besoins spécifiques de leur environnement. Mais la centralité n'est pas systématique, en particulier dans le cas des réhabilitations de friches industrielles (Leducq, 2023), c'est l'opportunité du regroupement stratégique qui favorise la mise en réseau au sein du même espace et la régénération de quartiers périphériques.

À une autre échelle, les tiers-lieux sont également perçus comme vecteurs de nouvelles centralités sur un territoire. C'était en effet l'un des objectifs du programme « Fabriques de territoire » lancé en 2019 qui a pour but de transformer des tiers-lieux existants en « tête de réseau local » (ANCT, 2019). Ces nouveaux points de référence participeraient dès lors à une redéfinition du maillage territorial par leur attractivité. Il semblerait néanmoins, comme le démontre l'étude d'impact de ce programme commandée par l'ANCT, que ces « Fabriques de territoire » aient du mal à participer aux politiques locales d'aménagement du territoire par manque de dialogue avec les collectivités territoriales. Ces tiers-lieux sont alors vus comme des « lieux à part » et ont du mal à s'intégrer à une logique globale (Agence Phare, 2024). Leur potentiel de centralité est donc à nuancer même si leur capacité à créer l'événement participe au rayonnement du territoire à échelle nationale et internationale (Le Lab & Ouishare x Chronos, 2019).

Vers une revitalisation socio-économique des territoires

Les acteurs locaux présupposent un fort potentiel de redynamisation socio-économique (Pasquier, 2023) par les tiers-lieux. Le rapport Levy-Waitz (2018) indique que cette revitalisation se joue finalement à plusieurs niveaux (mobilités, transition énergétique, dynamisme économique, services de proximité, aide sociale, etc.) dans le but d'améliorer les conditions d'habitabilité des campagnes, au risque cependant d'homogénéiser les modes de vie (Flipo, 2020a). La finalité de cet outil de stratégie

de développement territorial, orchestrée par les pouvoirs publics, repose en grande partie sur l'amélioration de l'attractivité des communes afin de booster la démographie et d'infléchir la tendance à l'exode rural. Avec la pandémie du COVID 19, les « classes créatives » installées en ville ont trouvé un regain d'intérêt pour le retour à un environnement rural et « ralenti » (Flipo, 2020a), favorisé par l'existence de tiers-lieux : cette population « néo-rurale » ne saurait apprécier le changement de cadre de vie sans la garantie de mobilités restreintes rendues possibles par l'existence d'un tiers-lieu « de proximité » offrant tous les services essentiels au bien-vivre (Baceiredo, 2022).

Ce constat est également partagé par Liefoghe (2019) qui propose quatre figures du tiers-lieu comme ressource socio-économique pour les territoires non métropolitains : un outil d'attractivité professionnelle pour la redistribution des activités ville/campagne, un centre de ressource pour les transitions, un levier d'encapacitation pour les citoyens et un outil de marketing territorial à l'image des « villes créatives » (Liefoghe, 2019). Cependant la régénération reste à nuancer au-delà des espoirs effrénés émergeant dans l'imaginaire des élus et des fondateurs. L'alliance entre tiers-lieu et commune n'est pas la seule source de développement économique ni la solution miracle à la désertification des campagnes. Idelon invite à la « déconstruction des fantasmes que convoque le tiers-lieu » (Idelon, 2022). Les retombées économiques observées ne sont pas spectaculaires. Elles sont surtout identifiables à échelle locale, voire individuelle, sans impact territorial réellement global (Flipo, 2020a).

Si des mutations économiques peinent ainsi à se faire sentir dans les études d'impact existantes, une revue de la littérature met en évidence des modifications significatives sur le volet social. Ainsi, les tiers-lieux comme « catalyseurs de liens » (Nadou *et al.*, 2023) semblent se vérifier dans plusieurs études, à l'image du processus ascendant de création des tiers-lieux évoqué plus haut. Déjà en 2017 lors de son étude sur les tiers-lieux creusois, Raphaël Besson soulignait cette volonté collective d'un objet « plus social qu'économique » (Besson, 2017). C'est également ce que vérifie une comparaison internationale des espaces de *coworking* en milieu rural (Baudelle *et al.*, 2023a) qui souligne une priorité d'intérêt pour la convivialité et la création de liens personnels, plutôt que pour une dynamique de collaborations professionnelles. Pour les nouveaux arrivants, la fréquentation des tiers-lieux est aussi une méthode de lutte contre l'isolement car elle facilite l'accès à un réseau d'entraide « à l'esprit familial » (Baceiredo, 2022) et donc à la création rapide d'un capital d'autochtonie. Le tiers-lieu est alors utilisé comme « dispositif de médiation » (Flipo, 2020a) entre habitants et territoire. C'est donc peut-être ce maillage de proximité, à l'échelle d'un tiers-lieu, qui cristallise le plus lisiblement les effets bénéfiques de cette construction en réseau.

Sur un terrain d'expérimentations et d'innovations sociales

Sur la base de ces collaborations facilitées par des liens de confiance, le tiers-lieu crée les conditions d'une « innovation sociale » à échelle locale. L'innovation sociale désigne ici des solutions alternatives aux politiques publiques en matière d'aménagement et de dynamisation du territoire (Besson & Brouillard, 2018). Ces expériences se retrouvent dans les domaines de l'agriculture, des mobilités, des services publics, du numérique, etc. Elles se caractérisent par une mise en relation des acteurs du territoire au-delà des circuits institutionnels habituels et prônent une méthode par le faire, la « prise de risque » et le « droit à l'erreur » (Besson & Brouillard, 2018). Les tiers-lieux sont des acteurs importants de l'innovation sociale car ils créent les conditions d'une mise en relation rapide en donnant accès à un terrain de jeu à la fois réel – leur lieu – et virtuel – leur réseau (Fasshauer et Zadra-Veil, 2020).

Tout comme pour les enjeux économiques décrits plus haut, le rayonnement de ces expériences de transition sociétale ne saurait aujourd'hui avoir une portée systémique (Fasshauer et Zadra-Veil, 2020; Pasquier *et al.*, 2023) mais c'est la multiplication de ces tentatives situées (Glémain et Billaudeau, 2022) et leur mise en réseau, répondant à des problématiques concrètes, qui servent à dresser un catalogue de solutions. Cet inventaire d'exemples est aujourd'hui vu comme un « laboratoire de reformulation des politiques publiques au prisme des communautés » (Idelon, 2022) faisant émerger des projets innovants (Baudet, 2020). Les tiers-lieux et leurs partenaires, ainsi structurés en réseaux, y jouent un rôle d'intermédiaire facilitateur entre des acteurs cloisonnés (particuliers, collectivités, associations, entreprises, etc.) afin de casser la logique des silos (Fasshauer et Zadra-Veil, 2020) et reconstruire le lien entre citoyen et territoire (Glémain et Billaudeau, 2022).

Pour amorcer un dialogue, des outils restent à inventer en s'inspirant des méthodes participatives. Mais au-delà de la traduction en « langage institutionnel », c'est d'abord le recoupement d'expériences citoyennes qui peut faire école. Cela s'observe sur le terrain, lors de journées « partages d'expériences », le plus souvent organisées par des réseaux régionaux de tiers-lieux ou du monde de l'ESS, comme le réseau Médoc Tiers-lieux (2023).

Une conclusion teintée de manques...

Nous concluons cette analyse en soulignant la difficulté formulée par la communauté scientifique : étant donné le peu de recul sur ce phénomène (Fasshauer et Zadra-Veil, 2020; Leducq, 2023), les effets des tiers-lieux sur le développement territorial peinent à se faire sentir. Doit-on en conclure qu'il y a peu d'impact ou que les effets ne nous sont pas encore parvenus? En l'état actuel, il est difficile d'affirmer que les tiers-lieux contribuent individuellement à une (re)dynamisation des territoires, sauf s'ils s'intègrent dans l'écosystème préexistant ou en cours de requali-

fiction (Baceiredo, 2022). Seule la mise en réseau des tiers-lieux (entre eux et avec le monde de l'ESS) apparaît comme un moyen de mises en complémentarités afin d'avoir une plus grande force de frappe dans la volonté d'un « faire autrement » : « Seuls on va plus vite, ensemble on va plus loin. »

Nous pouvons cependant relever une volonté collective de révision des critères habituellement mobilisés dans les études d'impact. Les tiers-lieux semblent ne pas (ou très peu) produire d'effets directs mais au contraire de nombreuses externalités indirectes grâce à leur positionnement stratégique dans un réseau multiscalaire (Besson *et al.*, 2022). Il semblerait que la mesure de ces externalités reste complexe à évaluer, à l'image des « produits » de l'ESS. Glémain et Billaudeau proposent de créer pour leur article un nouvel outil : le « transitio-mètre », dans le but de mesurer à potentiel égal les dimensions sociales, économiques et environnementales des tiers-lieux étudiés (2022). Cette mesure « objective » du potentiel de transformation du territoire par les tiers-lieux serait ainsi généralisable. La plateforme « Commune Mesure » propose également un outil d'auto-évaluation collective des impacts des tiers-lieux en insistant sur les volets sociaux et environnementaux. Nous sommes ainsi en attente d'un outil de cet ordre pour parcourir la France à la recherche du « tiers-lieu idéal », qui n'existe probablement pas (Glémain & Billaudeau, 2022).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agence Phare (2024). Rapport de recherche évaluative : « Le soutien de l'État aux tiers-lieux sur les territoires : Recherche évaluative sur les enjeux, impact et dilemmes des fabriques de territoire », 88 p. <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/le-soutien-de-letat-aux-tiers-lieux-sur-les-territoires-recherche-evaluative-sur-les-enjeux-impact>
- ANCT (2019). « Nouveaux lieux, nouveaux liens. L'État s'engage pour les tiers-lieux dans les territoires », <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-56>, consulté le 10 avril 2024.
- Astier, B. & Labour, M. (2021). « Walk the talk – risque perçu et innovation collaborative : le cas de Plateau Fertile, un tiers-lieu textile », *Approches Théoriques en Information-Communication (ATIC)*, 2, p. 47-73. <https://doi.org/10.3917/atic.002.0047>
- Baceiredo, L. (2022). « Mise en œuvre des tiers-lieux d'activités : De réels effets sur les conditions d'activités dans les territoires non métropolitains ? », *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, 36-1/2. <https://doi.org/10.4000/netcom.6919>
- Baudelle, G., Tremblay, D., Krauss, G., Le Gall, S., Marinos, C. & Ross, E. (2023a). « Espaces de coworking et territoires non métropolitains : des relations paradoxales : Une comparaison internationale (Allemagne, France, Canada) », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 765-787. <https://doi.org/10.3917/revu.235.0765>
- Baudelle, G., Bourdin, S., Buron, L.-T. & Marinos, C. (2023b). « Les tiers-lieux en France : Quelle place pour les zones hors métropole ? », *EchoGéo*, 63. <https://doi.org/10.4000/echogeo.24610>
- Baudet, S. (2020). « Les tiers lieux au service du développement des territoires ruraux. Retours d'expériences et pistes d'inspiration ». Banque des territoires, 24 p. <https://www.banquedes-territoires.fr/sites/default/files/2020-11/Exé%20brochure%20Tiers%20Lieux%20A4%20V2.pdf>
- Besson, R. (2015). « La mise en réseau des espaces de coworking au service de la régénération des territoires », *Urbanews*, 15 p. <https://www.urbanews.fr/2015/09/30/49648-la-mise-en-reseau-des-espaces-de-coworking-au-service-de-la-regeneration-des-territoires>

- Besson, R. (2017). « La régénération des territoires ruraux par les Tiers Lieux. Le cas des Tiers Lieux Creusois », *UrbaNews*. <https://www.urbanews.fr/2017/09/18/52487-la-regeneration-des-territoires-ruraux-par-les-tiers-lieux-le-cas-des-tiers-lieux-creusois>
- Besson, R. & Brouillard, J. (2018). « L'innovation dans les territoires périurbains ou ruraux ? Pour un changement de paradigme ! », *Nectart*, 7(2), p. 110-121. <https://doi.org/10.3917/nect.0070110>
- Besson, R., Maisonnasse, J. & Richez-Battesti, N. (2022). « Infléchir la trajectoire d'un territoire et fabriquer la transition par les tiers-lieux : Le cas de la ville de Digne-les-Bains », *Géographie, économie, société*, 24(3-4), p. 321-338. <https://hal.science/hal-04763801v1>
- Caillault, S. et Rochas, A. (2020). « Les tiers-lieux : des espaces de mixité pour casser le déterminisme social », *Les cahiers du développement social urbain*, 71, p. 42.
- Callon, M. (1986). « Some elements of a sociology of translation : Domestication of the scallops and the fishermen of St Brieuc Bay », dans Law, J. (ed.), *Power, Action and Belief : A New Sociology of Knowledge ?*, London, Routledge & Kegan Paul, p. 196-223.
- Castells, M. (1996). *The Rise of the Network Society*, Oxford, Blackwell Publishers.
- CEREMA (2023). « Dynamique des tiers-lieux en Europe ». Étude exploratoire, 36 p. https://www.cerema.fr/system/files/documents/2023/06/rapportetude_anct_v9-vf_modif.pdf
- Coopérative Tiers-Lieux. (2014). « Cowopy : Réseau transfrontalier des espaces de coworking des Pyrénées ». La Coopérative Tiers-Lieux. Rapport d'études, 37 p. <https://coop.tierslieux.net/document/cowopy-reseau-transfrontalier-des-espaces-de-coworking-des-pyrenees>
- Dageville, E. & Stokkink, D. (2023). « Les tiers-lieux en Europe. Une analyse comparative ». Étude et Dossiers Économie Sociale, Solidarité-PLS, ANCT, 29 p. https://pourlasolidarite.eu/wp-content/uploads/2023/06/ed_2023_tiers-lieux_en_europe.pdf
- Duriaux, Y. Burret, A. (2013). « Le manifeste des tiers-lieux », *Movilab*, 32 p. <https://movilab.org/images/movilab/1/19/Manifeste-Tiliios.pdf>
- Eugène-Maestracci, M. (2022), « Le tiers-lieu Le Parallèle : un espace modulable pour aller au-devant des jeunes », *Cahiers de l'action*, 59(2), p. 55-65.
- Fasshauer, I. & Garcin, L. (2014). « Construire l'évaluation d'un réseau de tiers-lieux : le cas du dispositif "Initiatives Télécentres" ». XXIII^e conférence de l'AIMS, Rennes, France.
- Fasshauer, I. & Zadra-Veil, C. (2020). « Le living lab, un intermédiaire d'innovation ouverte pour les territoires ruraux ou péri-urbains ? », *Innovations*, 61(1), p. 15-40. <https://doi.org/10.3917/inno.pr2.0078>
- Fiorantino, S. (2018). « Urban creative labs sharing the new urban economics' challenges. Co-working and co-planning the city of Rome ». 4th Geography of Innovation Conference, Barcelona.
- Flipo, A. (2020a). « Les tiers-lieux et espaces de coworking en Drôme et en Ardèche : entre utopie villageoise et métropolisation », dans *CIST2020-Population, temps, territoires*, Paris-Aubervilliers. <https://hal.science/hal-03114121v1/document>
- Flipo, A. (2020b). « Espaces de coworking et tiers-lieux. Les réseaux d'une nouvelle ruralité ? », *Études rurales*, 206(2), p. 154-174. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.23887>
- France Tiers-Lieux. (2023). « Les données des tiers-lieux en 2023 ». Observatoire des Tiers-Lieux. <https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees>
- Garnier, C. (2020). *Les Fablabs, un réseau mondial et en croissance d'organisations collaboratives : une analyse des modes de coordination intra et inter-organisationnels*. Thèse en Gestion et management. Institut Polytechnique de Paris, 340. <https://theses.hal.science/tel-03105756v1>
- Garud, R. & Karnoe, P. (2003). « Bricolage versus breakthrough : distributed and embedded agency in technology entrepreneurship », *Research Policy*, 32(2), p. 277-300.
- Glémoin, P. & Billaudeau, V. (2022). « Les tiers-lieux de transition sociétale en région ouest de la France : Penser un "transitio-mètre" pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local », *Noroi*, 264-265(3-4), p. 139-155. <https://doi.org/10.4000/noroi.12917>
- Granovetter, M. (1973). « The Strength of Weak Ties », *American Journal of Sociology*, 78(6), p. 1360-1380.
- Halpern, G. (2022). « Tiers-lieux : Les conditions d'une véritable hybridation. Des laboratoires d'expérimentation de l'avenir ? », Fondation Jean-Jaurès, 15 p.

- Hub des Territoires (2024). « Lieux hybrides et tiers-lieux dans les petites villes : c'est possible ». <https://www.banquedesterritoires.fr/evenements/lieux-hybrides-et-tiers-lieux-dans-les-petites-villes-cest-possible>
- Idelon, A. (2022). « Le tiers-lieu, berceau des communs ou couteau suisse des communes ? », *Nectart*, 14(1), p. 96-109. <https://doi.org/10.3917/nect.014.0096>
- Jolivet, S. (2022). « Tiers-Lieu et participation des habitants, une démocratie culturelle à territorialiser ». 58^e colloque de l'ASRDLF, Sciences Po Rennes.
- Moustache (2022). « Rapport d'activité 2022 de l'association ». Disponible à l'adresse suivante : <https://www.alzire.fr/wp-content/uploads/2023/04/Rapport-dactivites-2022.pdf>
- Lamy, J. (2019). « Fablab à la campagne : régimes d'actions et articulations des investissements », *Sociologies pratiques*, 38, p. 49-58.
- Landon, A. (2022). « Le tiers-lieu à l'épreuve de son succès. Vers la formation d'un compromis civico-marchand dans la fabrique de la ville en France », *Participations*, 33(2), p. 181-207. <https://doi.org/10.3917/parti.033.0181>
- Le Lab & Ouishare x Chronos (2019). Étude « Mille Lieux : Objectiver l'impact des tiers-lieux sur les territoires ». <https://www.banquedesterritoires.fr/etude-mille-lieux-objectiver-limpact-des-tiers-lieux-sur-les-territoires>
- Le Nadant, A.-L. & Marinos, C. (2020). « Espaces de coworking et fablabs des villes petites et moyennes : Un rôle de middleground ? », *Innovations – Revue d'économie et de management de l'innovation*, 1(61), p. 41-66.
- Leducq, D. (2023). « Les espaces de coworking : un levier de régénération des territoires en dehors des métropoles ? », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 741-763. <https://doi.org/10.3917/reru.235.0741>
- Levy-Waitz, P. (2018). Mission coworking – Faire ensemble pour mieux vivre ensemble. Ministère de la Cohésion des Territoires – CGET, 264 p.
- Liefooghe, C. (2018). « Les tiers-lieux à l'ère du numérique : Diffusion spatiale d'une utopie socio-économique », *Géographie, économie, société*, 20(1), p. 33-61. <https://shs.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2018-1-page-33?lang=fr>
- Liefooghe, C. (2019). « Créer des tiers-lieux en ville petite et moyenne : imaginaires collectifs et fabrique des politiques publiques », dans Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.), *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec, p. 93-113.
- Liefooghe, C. (2023). « Tiers-lieux et développement territorial : des initiatives locales à la co-construction d'une politique nationale », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, p. 693-713. <https://doi.org/10.3917/reru.235.0693>
- Marinos, C. (2019). « Action publique locale et espaces collaboratifs de travail. Le cas des villes petites et moyennes », dans Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.), *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec.
- Marinos, C. & Baudelle, G. (2019). « L'émergence des tiers-lieux hors métropoles en Bretagne : une lecture par les profils et trajectoires de leur fondateur », dans Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.), *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec, p. 41-60.
- Marinos, A. & Marinos, C. (2020). « Tiers-lieux : Des dynamiques singulières pour les centres-villes et centres-bourgs ». La Pierre d'Angle. Article disponible à cette adresse : <https://anobf.org/pierredangle/dossiers/revitalisons-nos-petites-villes/tiers-lieux-des-dynamiques-singulieres-pour-les-centres-villes-et-centres-bourgs>
- Nadou, F., Baudelle, G. & Demazière, C. (2023). « Introduction – Les tiers-lieux et le développement territorial », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, p. 681-691. <https://doi.org/10.3917/reru.235.0681>
- Pasquier, R., de Guibert, A. & Tehel, A. (2023). « Les tiers lieux solidaires, une révolution silencieuse de l'action sociale territoriale ? », *Pouvoirs Locaux*, 123, p. 21-25.
- Powell, W. W. (1990). « Neither Market Nor Hierarchy : Network Forms of Organization », *Research in Organizational Behavior*, 12, p. 295-336.

- Ramonjy, D., Schäfer, P. & Cuénoud, T. (2023). « Émergence organisationnelle d'un projet de tiers-lieu porté par un entrepreneuriat collectif et responsable », *Revue de l'organisation responsable*, 18(1), p. 67-88. <<https://shs.hal.science/halshs-04050649>>
- Ross, E. (2018). « Tiers-lieux dans les villes moyennes : l'exemple de villes moyennes dans la Grande Région Est et dans la banlieue d'Amsterdam », *Revue Interventions économiques*, 60. <<https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.4973>>
- Teece, D. J. (1986). « Profiting from technological innovation : Implications for integration, collaboration, licensing and public policy », *Research Policy*, 15(6), p. 285-305.

3.

TISSER DES RÉSEAUX DE PARTENARIAT SUR UN TERRITOIRE

LES ENSEIGNEMENTS D'UNE ENQUÊTE PARTICIPATIVE DANS LES FABLABS ET ESPACES DU FAIRE D'OCCITANIE

Nathalie Chauvac,

Docteure en sociologie, sociologue à Scool et maîtresse de conférences associée à l'université Toulouse Jean Jaurès, membre du LISST CERS

Martine Azam,

Docteure en sociologie, maîtresse de conférences à l'université Toulouse Jean Jaurès, membre du LISST CERS et du collège scientifique de Scool

Antoine Ruiz Scorletti,

Historien et spécialiste de la communication
par ses formations initiales, cofondateur du Roselab

Adrien Gautier,

Artisan et ingénieur, aujourd'hui gérant de Makers & co

Laurence Cloutier,

Docteure en sociologie et ingénieure à la coopérative de recherche Scool

L'analyse des réseaux des Fablabs et Espaces du Faire permet de comprendre leurs spécificités, leurs dynamiques et les impacts des différents soutiens, notamment publics que ces structures ont reçus. Impliqués dans les relations économiques, sociales, ils participent au dynamisme de l'économie sur tout le territoire. C'est le pari de tous les acteurs qui les portent ou les soutiennent. L'objectif de notre recherche participative menée en 2022 était de comprendre ce maillage sur un territoire, l'Oc-

citatie, son rôle dans le développement local et dans la circulation d'une innovation collaborative et durable. L'enquête est basée sur des entretiens collectifs en utilisant le logiciel Network Canvas permettant aux enquêtés de saisir en direct et de commenter leurs relations de partenariat.

Mots-clés

Fablabs; Tiers-lieux; réseaux; territoire; économie; lien social; partenariat

Introduction

Depuis 2016, l'Occitanie est la première « Fab Région » française et mondiale, label qui désigne une collectivité territoriale cherchant à « fabriquer une région durable, autonome, résiliente et inclusive ». Cette démarche se traduit également par des financements annuels consacrés au développement de ces lieux, ou à leur création par des collectifs très divers.

Au fil des années, les tiers-lieux et particulièrement les *fablabs* et Espaces du Faire sont devenus des outils de collectifs revendiquant ce lien entre mondes sociaux comme un outil de développement économique et de lien social. Cela se traduit par le fait d'affirmer très souvent travailler en réseau, voire de « faire réseau ». Nous avons essayé de comprendre ce que signifiait ce terme mobilisé sur les deux registres de l'invocation et de la justification, dans le cadre d'une étude partiellement financée par la Région Occitanie, en associant les compétences de sociologues des dynamiques relationnelles et celles de *makers*, c'est-à-dire de personnes impliquées dans ces lieux au quotidien²⁴⁵.

En 2022, nous avons conduit une recherche sur 26 *fablabs* et Espaces du Faire (FEF²⁴⁶) de la région Occitanie; elle avait pour objectif d'étudier les partenariats pour rendre visible leur maillage d'un territoire régional, leur rôle dans le développement local et dans la circulation d'une innovation collaborative et durable.

Les FEF sont un des types de tiers-lieux, « où s'expérimentent des formes collaboratives dans le domaine du "faire" et de la production de connaissances sur les moyens et les méthodes de bricolage », se distinguant selon leur degré d'intermé-

245. Nous avons choisi une définition large des makers, qui inclut aussi bien des personnes concernées surtout par l'aspect fabrication que celles qui s'investissent uniquement dans le fonctionnement du lieu, sachant que la plupart s'engagent dans les deux aspects.

246. La dénomination des lieux fait l'objet de débats dans la communauté concernée, que cet article ne vise pas à restituer. Par commodité pour la lecture, nous désignerons désormais les *fablabs* et Espaces du Faire enquêtés par l'acronyme FEF. Le nombre de FEF enquêtés a été déterminé par les moyens financiers dont nous disposions.

diation technique avec leur environnement (Lhoste & Barbier, 2016). Ce monde social particulier a été très bien décrit notamment par Lallement (2015), Berrebi-Hoffmann et Bureau (2014), Bosqué (2015) ou Krauss et Tremblay (2019). Garnier (2020) a mis en évidence les principes partagés dans un réseau collaboratif qui peuvent être structurants des ensembles dans lesquels ils existent. Elle met aussi l'accent sur l'importance des « membres passerelles » qui, faisant le lien entre des univers différents, favorisent l'émergence de nouveaux projets.

Les personnes engagées dans ces lieux décrivent cela comme le fait de « faire réseau » et de « travailler en réseau », et en parlent notamment auprès de financeurs potentiels comme le moteur d'une action collective engageant les différents partenaires mobilisés. Comment cela se traduit-il dans les faits, et avec quelles conséquences? Nous avons posé l'hypothèse que cela signifiait à la fois que la construction de ces partenariats s'appuyait sur un réseau de relations et que celles-ci en généraient ensuite d'autres, que ce soit dans le milieu des FEF ou à l'extérieur. Pour vérifier cette hypothèse, il fallait mettre en évidence la nature des partenaires, le type d'échanges, la durée, mais aussi leur construction.

Notre enquête a permis de documenter ces spécificités. Nous avons pu montrer le fort ancrage local des partenariats, les collaborations dans le réseau, les outils et canaux qui leur permettent d'échanger, la potentialité d'accès à des ressources dignes des grandes entreprises. Le soutien des financements régionaux est apparu décisif et a conduit, lors de la restitution publique des résultats, à une réflexion commune sur la pérennité des lieux.

Cet article propose de réinterroger des aspects de cette enquête au regard de la notion de territoire. En repartant des données sur les partenariats, nous proposons des éléments susceptibles d'alimenter la réflexion sur la façon dont les FEF d'Occitanie créent des relations entre eux et avec leur territoire d'implantation.

L'analyse des relations de partenariat a paru pertinente pour explorer la production des liens et l'organisation de l'action collective, notion mobilisée dans l'analyse de la gestion des territoires (Amblard *et al.*, 2018) avec l'idée qu'elle dépend des spécificités de ceux-ci et contribue à les forger, mais surtout qu'elle permet de caractériser des actions selon leur ancrage territorial. Elle permet de lister les collaborations, de les localiser, de comprendre comment elles se sont construites (proximités spatiales et relationnelles), et ce qui se passe dans les relations et le partage des ressources (appartenance à un collectif, projet commun, etc.).

La première partie propose un bref panorama de travaux permettant cette analyse autour de la proximité, du projet commun de territoire et des réseaux. Dans une deuxième partie, l'analyse des partenariats, de leur construction et de leur évolution permettra de comprendre si et comment les FEF travaillent en réseau, et en produisent.

« Effet de territoire », construction en commun et réseaux : un rapide état des connaissances

Différentes formes de proximités

De très nombreuses recherches dans les différentes disciplines de sciences humaines et sociales se sont intéressées aux effets de la proximité géographique sur les collaborations, notamment entre organisations (Pecqueur & Zimmermann, 2004 ; Boschma, 2005 ; Bouba-Olga & Grossetti, 2008 ; Torre, 2014). La proximité spatiale (ou géographique) varie en fonction de critères (distance, temps, coût de transport et de communication) communs aux membres d'un même espace. Cette littérature nous apprend que la proximité spatiale ne suffit pas pour produire des collaborations entre acteurs, qu'ils soient individuels ou collectifs (collectifs informels, organisations, entreprises, institutions, etc.). Pour produire des effets, la dimension spatiale doit être activée par d'autres formes de proximités qui relèvent de ressemblances socio-économiques (savoirs et savoir-faire communs, systèmes de valeurs proches, proximité relationnelle, manière d'agir, niveau d'éducation, etc.). À défaut, il s'agit une simple agglomération d'acteurs partageant un même territoire.

Pour illustrer ce dernier aspect, on peut prendre l'exemple de l'enquête d'Emin et Sagot-Duvaurox (2016) qui porte sur les collaborations entre très petites entreprises localisées dans un même bâtiment. Leur analyse confirme que la proximité spatiale peut donner lieu à des projets professionnels communs qui n'auraient pas vu le jour sans la co-localisation. Toutefois, il s'agit là d'un élément mineur au regard de l'importance d'événements organisés (ex : bars-camp²⁴⁷ et repas partagés) qui constituent des dispositifs favorisant le partage de connaissances et le développement d'une culture commune, au regard aussi des relations personnelles qui existaient antérieurement à l'arrivée dans le bâtiment.

Si l'on élargit la focale à l'échelle d'un territoire plus large, par exemple, celui d'une grande agglomération, Ferru a démontré que ce sont bien les liens interpersonnels qui produisent un « effet de territoire » (Ferru *et al.*, 2019). La réflexion doit alors se déplacer vers les réseaux personnels et l'accès aux ressources. En effet, les domaines très différents couverts par ses recherches amènent la chercheuse à constater que la coordination et les collaborations sont soutenues, d'un côté par des dispositifs qui constituent des médiations dans la mise en relation et, de l'autre, par les relations interpersonnelles qui tissent les acteurs individuels ou collectifs.

247. Un BarCamp est une rencontre, une non-conférence (en) ouverte, qui prend la forme d'ateliers-événements participatifs où le contenu est fourni par des participants qui doivent tous, à un titre ou à un autre, apporter quelque chose au Barcamp (source : Wikipédia).

Faire du territoire un projet commun

Le « projet de territoire²⁴⁸ » est une des déclinaisons de la territorialisation des politiques publiques. Dans un contexte où la participation est devenue une injonction, les politiques publiques cherchent désormais à engager les acteurs du territoire dans les transformations locales. Les études de cas ont montré que les différentes parties prenantes doivent d'abord arriver à s'entendre sur ce qu'est l'intérêt général pour pouvoir ensuite construire ensemble le projet commun (Lascoumes *et al.*, 1998).

C'est aussi ce fonctionnement qui est à la base des « communs ». Comme l'explique Coriat (2013), ils – les communs – découlent de l'existence d'un ensemble d'acteurs et actrices qui utilisent un bien non privé comme ressource partagée. Ils peuvent, si besoin, se constituer en communauté d'usagers et usagères pour en défendre l'usage ou l'exploitation et fixent un ensemble de règles (accès, prélèvement, gestion des conflits) pour en assurer la bonne gestion dans la durée et résoudre les conflits d'usages. Cette forme spécifique existe en différents points de la planète et aux différentes périodes historiques. Le terme de « *commons* » fait référence à la gestion collective de ressources, notamment naturelles, promue en particulier par les travaux d'Ostrom (Brondizio *et al.*, 2013). Les institutions peuvent aussi favoriser cette approche comme elle l'avait montré avec des confrères par exemple à propos des systèmes socio-écologiques multiniveaux.

La réflexion sur les communs trouve un écho dans les FEF²⁴⁹ en raison de « l'impulsion solidariste et émancipatrice » (Ferchaud, 2017) à laquelle ils contribuent. Pour Ferchaud, ces lieux expérimentaux sont des communs hybrides en raison de l'ambiguïté de leurs pratiques mais aussi de leur positionnement envers le marché et la puissance publique. Le dispositif « Les fabriques de territoire²⁵⁰ » soulève la question de leur possible instrumentalisation (Burret, 2023). Le fait que les collectivités locales puissent devenir des actrices à part entière de ces lieux limite ce risque (Lextrait *et al.*, 2001). Si ce débat, – récurrent dans le monde des FEF dont la réflexivité se pratique particulièrement à l'occasion des événements qui les rassemblent périodiquement –, peut être source de conflits, il participe aussi à nourrir un projet toujours en mouvement.

248. Issu de la loi du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dite loi Voynet, qui définit le cadre général dans lequel les collectivités locales inscrivent leur stratégie et leur programme d'actions.

249. Le Manifeste des Tiers-Lieux le mentionne d'ailleurs explicitement : « Le Tiers-Lieu est un bien commun entretenu par et avec un collectif dans un cadre de confiance où des individus hétérogènes se réunissent pour travailler et explorer. »

250. « Les Fabriques de Territoire sont des tiers-lieux dont le rôle est structurant pour les autres tiers-lieux et leur territoire d'implantation. » <<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-56>>

La plasticité des FEF se prête particulièrement bien à en faire des espaces d'expérimentation : ce qui s'y passe est une façon de produire du collectif, c'est-à-dire d'amener des individus à développer certaines formes de solidarité et de réciprocité, processus sociaux qui vont conduire à une action collective (Lazega, 2013). Participant à un mouvement profond dont le retour à l'idée de communs témoigne, ils constituent, comme nous allons le voir dans la deuxième partie, un monde à la fois ancré localement et arrimé à un ensemble global.

Les réseaux, outils de dynamisation locale ?

Les travaux de recherche nous ont permis d'identifier deux dimensions qui produisent des liens sur le territoire : la proximité spatiale mais surtout relationnelle et le projet commun.

La proximité spatiale ne constitue qu'un des arrière-fonds de la proximité sociale et relationnelle à partir de laquelle s'engagent des relations de coopération. La participation à un collectif organisé ou institutionnalisé est un point de départ important mais qui ne suffit pas à entraîner un sentiment d'appartenance et à favoriser l'émergence de coopérations. Le projet commun qui est à la racine des lieux du faire peut y participer s'il est ouvert pour son élaboration et son développement au-delà des seul·e·s porteur·se·s à ceux et celles qui souhaitent s'y impliquer.

Les collectivités territoriales et la puissance publique y ont vu une opportunité de favoriser un développement économique et un maillage social, espérant ainsi répondre aux problèmes de désertification rurale ou plus globalement aux enjeux de liens sociaux, lutte contre l'isolement, renforcement de la solidarité auxquels elles sont confrontées depuis des années. Les tiers-lieux et plus particulièrement les FEF, affichant la particularité de leur travail en réseau sur le territoire local mais aussi au-delà, deviennent alors un moyen de déléguer ce travail de terrain, par des soutiens de type subvention dont elles espèrent qu'ils enclencheront une dynamique entrepreneuriale (Liefoghe, 2019).

Mais comment se concrétise ce travail en réseau ? Comment se construisent et s'alimentent ces relations ? Avec qui et à quelles conditions les FEF fabriquent-ils des objets, du lien social, des compétences, des projets, un sentiment d'appartenance, un attachement au territoire ?

Le terme « réseau » est actuellement utilisé de manière polysémique, désignant à la fois des liens dans un sens large et des plateformes numériques permettant de maintenir des relations. Quand les personnes enquêtées parlent de réseau, elles font référence aux relations au sens large, même si une partie de celles-ci sont portées par des supports numériques, génériques (groupes whatsapp, facebook) ou plus spécifiques (mattermost par exemple), et rejoignent en ce sens l'approche des spécialistes des dynamiques relationnelles.

Les réseaux dont il est question ici sont constitués de liens (partenariats) entre organisations (des FEF). Les liens entre organisations, au sens de structures collectives organisées dans un but spécifié, et particulièrement d'entreprises, ont été étudiés sous l'angle de la coopération et de la concurrence. Il s'agit alors de « reconstituer un système complexe d'interdépendances et de comprendre les ressorts du capital social comme capacité collective » (Lazega, 2006) en étudiant par exemple les relations entre professionnels concurrents sur un même territoire (Eloire, 2010) et de mettre en évidence les nécessaires coopérations entre eux, notamment pour contribuer à la construction institutionnelle d'un marché, comme celui de l'investissement socialement responsable étudié par Penalva-Icher (2008).

Dans ces recherches, la question porte sur la coopération ou la concurrence entre organisations en y voyant un réseau complet permettant de mesurer la position, et donc la force de chacun des membres. Dans notre étude, l'approche est différente. Les réseaux de chaque *fablab* ou espace du faire, puis leur agrégation, nous permettent de comprendre dans quelle mesure ils travaillent effectivement en réseau en listant les partenaires, et en documentant les collaborations entre FEF et partenaires, la manière dont ils se sont construits, s'ils se sont appuyés sur des relations personnelles des membres, ou médiés par des institutions, sur des ressources de coordination génériques (comme le fait de consulter un site internet de fournisseurs), en utilisant la méthode des narrations quantifiées comme nous l'avons fait pour la création d'entreprises innovantes (Chauvac, 2016). Nous avons aussi vérifié grâce à l'agrégation des différents réseaux quels étaient les partenaires communs, comment s'étaient enchaînées ces interactions, et si certains lieux étaient dans des positions d'équivalence structurale dans le réseau global, c'est-à-dire avaient les mêmes relations, sans être eux-mêmes en contact.

Les structures que nous étudions, les FEF, sont moins faciles à cerner que des entreprises classiques : elles rassemblent des personnes de différents statuts, plus ou moins engagées et impliquées dans ce qui s'apparente à un collectif explicite (Grossetti, 2022) dont les membres se sentent parties prenantes, et identifiées comme tel par d'autres structures similaires. La notion de partenariat a été utilisée pour définir des relations inter-organisationnelles dans l'action sociale (Bordiec & Sonnet, 2020), ce qui fait écho à la diversité des actions menées par les FEF, impliqués aussi bien sur des questions d'inclusion numérique que de recherche d'innovation technologique de pointe. Le terme de partenariats désigne ici toutes les relations des FEF avec d'autres structures. Ils peuvent prendre plusieurs formes, avoir des contenus différents, selon qu'il s'agit d'un échange de matériel, de savoirs, de fonds, de ressources humaines, et parfois les cumuler (multiplicité). En réalité, ces relations passent toujours par des échanges de ressources, qu'ils soient marchands ou non. Elles se construisent aux cours d'événements (projets, marchés, présentations, fabrications), que ces collectifs peuvent porter ou auxquels ils ne font que participer. Ces relations peuvent être for-

malisées par des contrats explicites, conventions ou portées uniquement par des relations des personnes impliquées, les deux situations pouvant être combinées.

La sociologie des réseaux sociaux nous permet d'analyser ce phénomène en essayant de comprendre à la fois ce qui se passe dans ce travail, ce qui est à la base des relations, et ce qui permet d'élargir le réseau propre à chaque lieu en contribuant à enrichir celui qui est partagé avec les autres.

Une méthode particulière pour comprendre l'effet réseau

En 2022, nous avons enquêté auprès de FEF de la Région Occitanie, en leur envoyant dans un premier temps un questionnaire visant à décrire leurs activités, leur histoire, leurs caractéristiques, et les machines dont ils disposent, puis en allant sur place réaliser des entretiens. Les entretiens étaient étayés par un outil d'analyse de réseau inspiré du travail de Nicaise et ses collègues (2021) sur les réseaux de soutiens individuels, et à partir du logiciel Network Canvas (Birkett *et al.*, 2021), pour permettre aux enquêté.e-s de construire pas à pas le réseau de partenariats de leur lieu, et le commenter. Cet outil était installé sur un de leurs ordinateurs de manière à pouvoir être réutilisé par la suite, par exemple pour des rapports à destination d'institutions. Une synthèse des données collectées a ensuite été rédigée, et transmise à chaque lieu pour validation, avant l'analyse croisée. Une présentation des résultats a eu lieu, avec des échanges sur les pistes de plan d'action qu'elle pouvait susciter. L'ensemble des résultats a été mis à disposition de tous, sur le site HAL²⁵¹. Cette enquête a été partiellement financée par la Région Occitanie, et les espaces enquêtés étaient rémunérés pour le temps dédié à cette recherche²⁵².

Depuis les années 2010 et dans le cadre de différents plans intitulés FabRégions, la Région Occitanie a financé les lieux déjà existants et l'émergence de nouveaux; ceci explique en grande partie la présence de ces structures sur tout le territoire, ou presque. Pour l'enquête, nous avons réparti nos moyens entre les différents départements, mais aussi en diversifiant les situations et en choisissant en équipe les vingt-six FEF à enquêter.

La présence de deux *makers* expérimentés dans l'équipe de recherche a permis de formuler les questions et les propositions en utilisant des intitulés correspondant au vocabulaire partagé des personnes impliquées dans ces lieux²⁵³.

251. <https://shs.hal.science/halshs-03972683>

252. L'équipe était composée de sociologues et makers : Nathalie Chauvac, Laurence Cloutier, Martine Azam (Scic Scool - Lisst Cers), Antoine Ruiz-Scorletti (Rambot du Cactus-RoseLab), Adrian Gautier (Makers & co, Laboratoire Organique de Lustrar).

253. Les enquêté.e-s devaient mentionner des partenariats actifs dans l'année ou au plus dans les deux dernières années. Pour chaque partenaire, étaient indiqués le statut, l'activité, l'ancienneté, la manière dont s'était construite la relation, le type d'échanges, et les liens avec les autres

Nous allons dans un premier temps décrire les partenaires, puis ce qui s'échange dans ces relations, la manière dont elles se construisent autour de projets, et en « fabriquent » d'autres.

Des partenariats qui construisent l'ancrage au territoire

L'enquête menée est unique, basée sur une méthodologie qui n'a jamais été testée avec d'autres types de structures, ce qui rend pour l'instant impossible la comparaison directe. Elle permet d'avoir une photographie des réseaux de partenariats des FEF en 2022, mais aussi de comprendre comment ces relations se sont nouées, si elles se sont enchaînées, en ont entraîné d'autres et comment elles s'articulent avec celles des autres lieux. Elle couvre la moitié des FEF d'Occitanie. Nous commencerons par présenter les caractéristiques des FEF enquêtés puis leurs réseaux et les liens entre ceux-ci. Nous analyserons ensuite la manière dont ils se sont construits pour comprendre l'articulation entre l'activité de ces lieux et leur territoire²⁵⁴.

Les FEF, des collectifs essentiellement locaux

C'est notamment en Occitanie, ainsi qu'à Nantes et Grenoble, que le phénomène des FEF a commencé à essaimer à partir d'un lieu créé à Toulouse en 2009 (Azam *et al.*, 2015). Le terme « essaimer » rend compte du fait que les créations se font souvent à partir de lieux fondateurs dans lesquels les porteurs et porteuses de projet ont découvert et expérimenté une manière de « faire ensemble » à l'occasion d'événements collectifs (Faire Festival) ou d'expériences individuelles.

D'après le Tableau 1, parmi les 6 FEF qui comptent de 24 à 30 partenaires, 3 sont situés dans des communes densément peuplées.

Dix-huit lieux enquêtés sont des créations *ex nihilo*, les autres résultant de la transformation de structures existantes (cyberbases, notamment, et un atelier bois d'une Chambre des Métiers). La plupart emploient un ou plusieurs salarié.es, à temps complet ou temps partiel, souvent en tant que fabmanager-euse-s, et s'appuient en partie sur des bénévoles (quatre ne fonctionnent qu'avec eux)²⁵⁵.

partenaires. L'analyse s'est faite à la fois à l'échelle du réseau de chaque lieu, entre les lieux, et à celle du réseau global des lieux enquêtés.

254. Rappelons que l'Occitanie, région administrative issue du regroupement des anciennes régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, est la deuxième en France par la taille (13 départements, 72 724 km²). Elle compte 5,8 millions d'habitant-e-s inégalement répartis entre des zones très urbanisées et d'autres beaucoup plus rurales (source : Wikipédia).

255. Le terme de fabmanager ou fabmanager-euse désigne un poste pouvant recouvrir plusieurs fonctions qui illustrent bien le fonctionnement hybride des FEF : accueil du public, animation de formation, entretien des machines, gestion d'un lieu, recherche de financements, suivi budgétaire. Les personnes qui se définissent ainsi partagent souvent une partie au moins de ces

Nombre de partenaires					
Classement INSEE des communes	Moins de 18	18 à 23	24 à 30	31 et plus	Total
Communes densément peuplées	1	2	3	3	9
Communes de densité intermédiaire	5	2	2	2	11
Communes peu denses	0	2	0	2	4
Communes très peu denses	0	0	1	0	1
Total	6	6	6	7	25

Tableau 1. **Réparation** des Espaces du Faire enquêtés par type de commune d'après le zonage INSEE en 4 catégories (<https://www.insee.fr/fr/information/2114627>)

Lecture : parmi les 6 FEF qui comptent de 24 à 30 partenaires, 3 sont situés dans des communes densément peuplées.

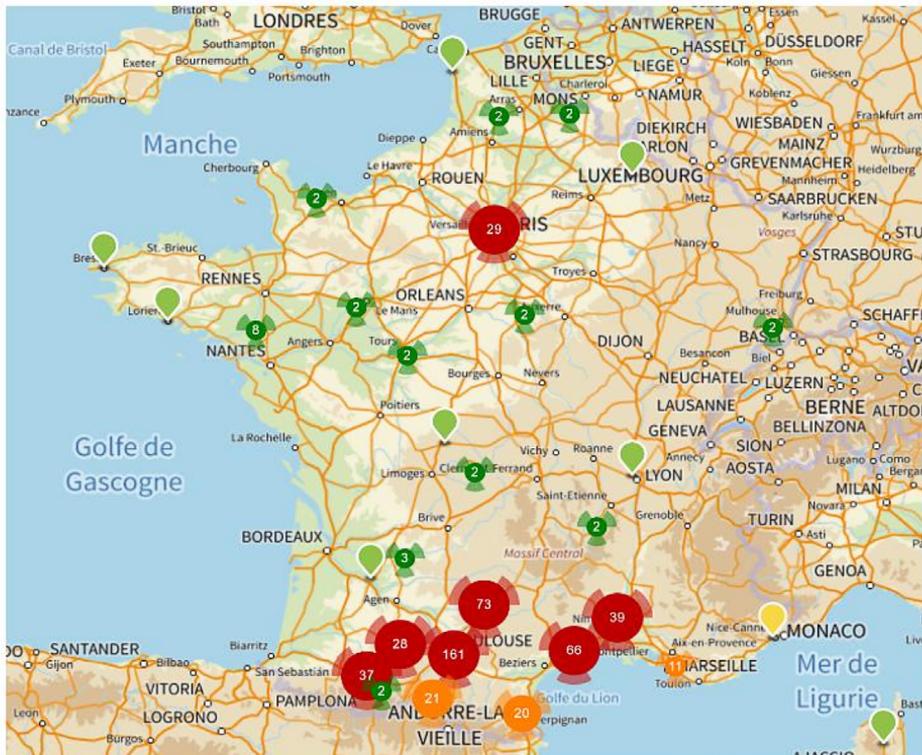
Chaque lieu a mentionné en moyenne 28 partenaires (la médiane étant à 24). Un quart des FEF ont entre 15 et 21 partenaires, un quart plus de 32 partenaires. Aucun de ces lieux n'est isolé, sans lien avec un autre *fablab*. Ils sont donc tous reliés entre eux, mais aussi de manière indirecte avec les 515 autres partenaires mentionnés, que les enquêtés ont classés eux-mêmes comme suit : 138 PME (Petites et Moyennes Entreprises), 127 collectivités territoriales, 112 autres FEF, 98 grandes entreprises, 36 établissements d'enseignement et 71 autres (associations, etc.). Même dans une même ville, ce qui est le cas pour les deux FEF enquêtés dans chacune des deux métropoles de la Région Occitanie, les réseaux de partenaires ne sont pas les mêmes. À Montpellier, par exemple, les deux FEF cumulent 60 partenaires, dont 56 différents. Dans les zones très rurales, le nombre de partenaires cités est sensiblement identique (tableau 1) à celui des zones plus urbaines.

Au total, nous avons recensé 699 partenariats avec les 515 structures différentes, ce qui signifie qu'il y a finalement peu de partenaires communs en dehors des autres *fablabs*, des réseaux type RFFlabs (Réseau français des Fablabs) – dont ils font partie,

tâches avec des bénévoles ou d'autres salarié-e-s. Certain-e-s, d'abord impliqués bénévolement, ont participé à la recherche de financement pour créer leur poste, d'autres ont expérimenté différents lieux avant de décider d'en faire un métier (Chauvac *et al.*, 2023).

mais qui sont décrits par les enquêté·e·s comme des structures partenaires, au sens où elles sont extérieures à leur projet –, de quelques fournisseurs et d'une collectivité territoriale, la Région Occitanie. Chaque FEF est un pont vers des partenaires originaux, et peut être à l'origine de collaboration entre des structures n'ayant pas l'habitude de travailler ensemble. Tous ont à la fois des partenariats directs avec des PME, des grandes entreprises, des collectivités territoriales, d'autres FEF, et d'autres réseaux institutionnels, terme utilisé pour des partenaires de type RFF Labs, France Tiers-Lieux, etc.

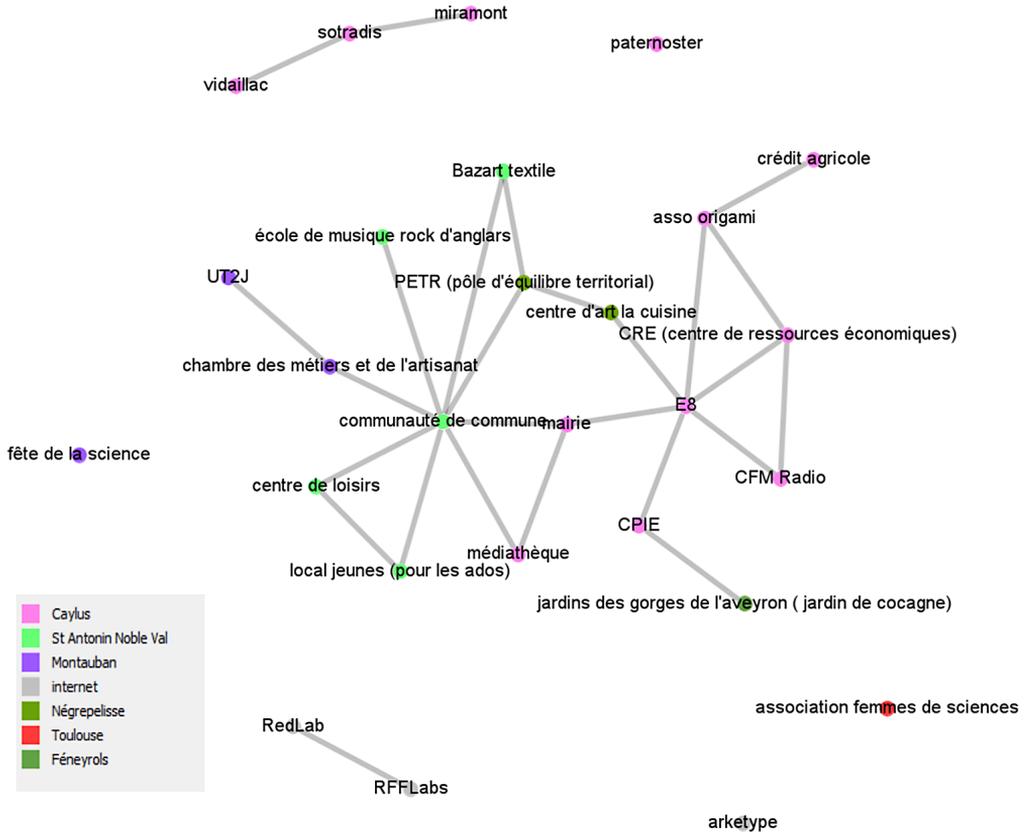
Les partenaires sont basés dans 153 villes différentes, dans 40 % des cas dans la Haute-Garonne ou l'Hérault ce qui s'explique par le rôle de métropole de Toulouse et Montpellier, et pour l'essentiel en Occitanie (82 %).



Carte 1 – Répartition des partenaires des Espaces du Faire enquêtés en France Métropolitaine

La carte 1 montre la répartition géographique de l'ensemble des partenaires recensés, essentiellement situés en Région Occitanie, en Aquitaine, en Provence, et en Île de France. Quelques partenaires se trouvent en Europe (Allemagne, Belgique,

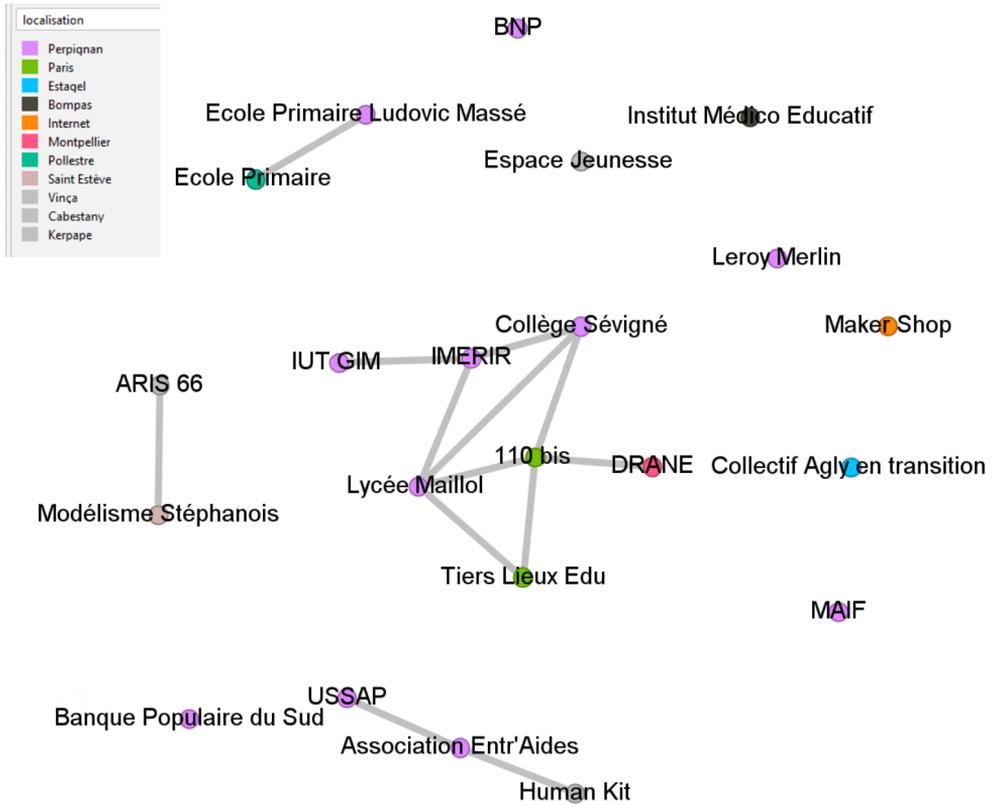
Espagne) voire au-delà (États-Unis). Pour autant, dans leur ensemble, les partenariats sont essentiellement localisés dans l'environnement immédiat des lieux enquêtés, comme l'illustrent les réseaux de deux FEF très différents.



Graphe 1 : Réseau des partenaires d'Origami – Chaque point représente un Partenaire. Les couleurs permettent de les localiser: En rose, ceux qui sont basés dans la même commune que le fablab. Tous les partenaires sont en lien avec Origami, qui ne figure pas sur le graphe pour éviter de le surcharger. Tous ne sont pas en lien entre eux, directement, mais Origami peut faire le pont entre eux.

Graphe 1 : Réseau des partenaires d'Origami

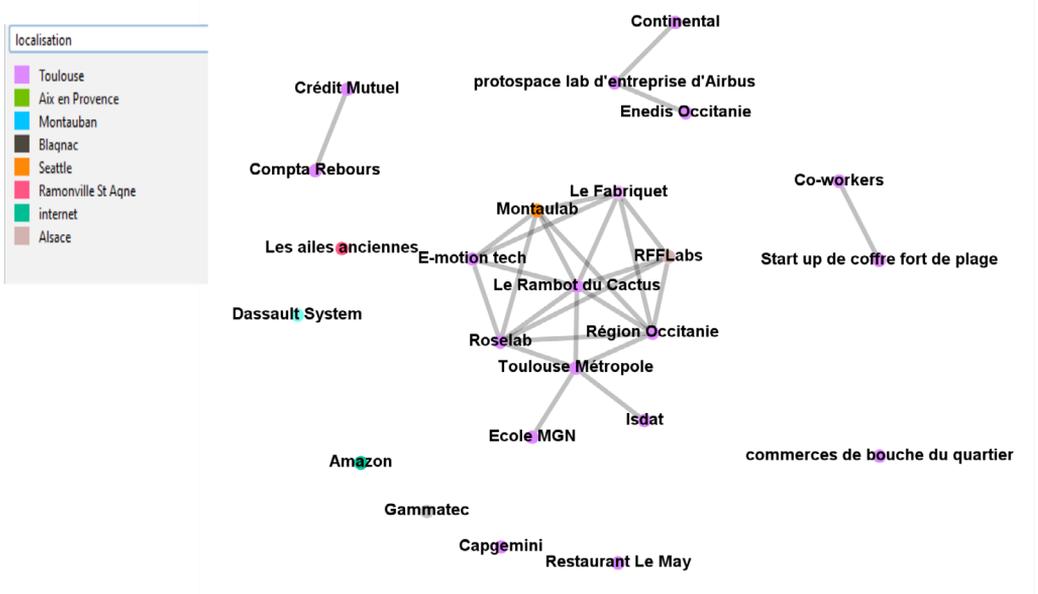
Chaque point représente un Partenaire. Les couleurs permettent de les localiser. En rose, ceux qui sont basés dans la même commune que le *fablab*. Tous les partenaires sont en lien avec Origami, qui ne figure pas sur le graphe pour éviter de le surcharger. Tous ne sont pas en lien entre eux, directement, mais Origami peut faire le pont entre eux.



Grphe 2 : réseau des partenaires de Mobilab66. En rose, les Partenaires basés dans la même ville (50 % du total). Chaque point correspond à un partenaire, ils sont tous en lien avec Mobilab 66 qui ne figure pas sur le graphe pour faciliter la lecture. Certains partenaires travaillent ensemble, d'autres non, à la connaissance des

Grphe 2 : réseau des partenaires de Mobilab66

En rose, les partenaires basés dans la même ville (50 % du total). Chaque point correspond à un partenaire, ils sont tous en lien avec Mobilab 66 qui ne figure pas sur le graphe pour faciliter la lecture. Certains partenaires travaillent ensemble, d'autres non, à la connaissance des enquêtés.



Grappe 3 : le réseau d'un FEF d'une métropole. Les points sont les partenaires, qui sont tous en lien avec le FabLab, lequel ne figure pas sur le graphe pour faciliter la lecture. Les couleurs correspondent aux localités. Ici en rose, les Partenaires localisés dans la même ville que le fablab Artilect

Grappe 3 : le réseau d'un FEF d'une métropole.

Les points sont les partenaires, qui sont tous en lien avec le *fablab*, lequel ne figure pas sur le graphe pour faciliter la lecture. Les couleurs correspondent aux localités.

Ici en rose, les partenaires localisés sur la même ville que le *fablab* Artilect.

Le graphe 1 qui est celui d'un FEF rural, basé à Caylus, petite ville du Tarn-et-Garonne (1 470 habitant·e·s), illustre cette proximité spatiale entendue ici comme une faible distance kilométrique, qui se retrouve aussi sur le graphe 2, celui d'un FEF de ville moyenne comme Perpignan (119 600 habitant·e·s). Le graphe 3 est celui d'un FEF situé dans une métropole, à Toulouse. Dans les trois cas, la plupart des partenaires sont situés à un rayon de moins de 30 km.

Les FEF ne sont donc pas des structures « *hors sol* » en lien uniquement avec des partenaires ou financeurs extérieurs, ou parachutés par des instances publiques. Leurs partenaires se situent majoritairement dans une zone accessible en moins d'une demi-heure, en voiture ou transport en commun selon qu'ils sont en milieu urbain ou rural, ou dans le département, voire la région.

Des partenariats multiplexes

Pour continuer à explorer l'ancrage territorial des FEF, il faut comprendre le type d'activités partagées avec les partenaires mentionnés. Ces activités peuvent aller d'un simple partage de locaux (113 cas) à des projets en commun (327 cas) en passant par du matériel (154) ou des fabrications partagées (237), des usagers en commun (168), ou des recherches de financement (106). 43 % des partenariats sont multiplexes, c'est-à-dire qu'il y a au moins deux activités partagées, que la relation n'a pas qu'un seul type de contenu.

Activités partagées	N	% du total
Matériel partagé	154	12,1 %
Locaux partagés	113	8,9 %
Projet commun	327	25,6 %
Recherche de financement	106	8,3 %
Source financement	170	13,3 %
Partage de fabrication	237	18,6 %
Usagers en commun	168	13,2 %
Total	1275	100 %

Tableau 2 : activités partagées par les *fablabs* et Espaces du Faire avec leurs partenaires

Lecture : Sur les 1275 activités partagées par les 26 FEF avec leurs partenaires, 25,6 % sont des projets communs

Un partenaire peut ne venir au départ que pour un type de machines dans un cadre professionnel, puis finalement proposer de former d'autres membres à l'usage de celle-ci, ou aider à une recherche de financement. Les projets vont porter sur des thématiques extrêmement variées et fonction des besoins locaux – accompagnement des jeunes, développement d'actions citoyennes, démarches d'innovations

techniques, soutien à l'entrepreneuriat, etc. – tout en étant reliés à un projet global important : la démocratisation de la fabrication sous toutes ses formes.

Par exemple R'mine, *fablab* de Carcassonne, a été sollicité par le service pénitentiaire de la ville pour fabriquer deux mannequins de 1,60 de haut en impression 3D. Le *fabmanager* explique : « Ce projet étant trop gros pour notre structure, nous avons pu y répondre avec un autre *fablab*, le RoseLab. Ceci nous a prouvé que nous pouvions travailler ensemble, nous répartir les tâches et surtout associer nos compétences²⁵⁶. » Dans ce cas, le partenariat repose à la fois sur le partage de fabrication, de projet commun, porté par l'un des deux et la source de financement.

Deux tiers des partenariats cités par les enquêtés ont démarré depuis plus de deux ans et la multiplicité, c'est-à-dire ici le fait de partager plusieurs types d'activités, est corrélée à l'ancienneté du partenariat, ce qui s'explique par la construction progressive des relations (tableau 2).

Par exemple, le Labplace à Oust raconte comment le partenariat avec des médiathèques s'est fait à l'occasion d'une première visite « de curiosité » des bibliothécaires, qui a permis de repérer un besoin, la formation au numérique, qui pouvait être satisfait par l'équipe du lieu, celle-ci ayant alors été identifiée par d'autres structures comme ressource dans ce domaine. Un lien s'est fait ensuite par l'intermédiaire du réseau de lecture et d'une interview donnée par une des fondatrices dans une radio locale avec le BUS, espace culturel mobile, avec lequel sont partagés désormais du matériel, des locaux, des fabrications, des usager·ère·s.

Dans le même FEF, des partenariats se sont construits également autour des métiers de la construction, à la fois sur de la fabrication et sur les nouvelles possibilités offertes par le numérique : accès à des machines (notamment à une défonceuse de charpente à commande numérique); formations au BIM (Building Information Model) de professionnels de la construction, dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre des Métiers initié à partir d'échanges avec un lycée professionnel. Cette construction de partenariat a été rendue possible par le parcours spécifique d'un des fondateurs du lieu : graphiste de formation initiale, il a voulu revenir à son projet d'adolescent en passant un CAP de charpentier, métier qu'il a exercé pendant 3 ans, et qui facilite les échanges avec les professionnels. Cet exemple illustre à la fois l'ancrage dans le territoire, le lien fait entre des entreprises, organismes de formation proches géographiquement mais aussi avec des structures extérieures au territoire, à travers le réseau régional des lycées du Campus des métiers (situés en Ariège, mais aussi Tarn et Garonne et Gers), ou une entreprise comme Epur, spécialisée dans la fabrication de machines à commande numérique, basée dans le département voisin de l'Aude, mais à 120 km et 2 heures de route. On retrouve ici la fonction de pas-

seur, d'intermédiaire entre les sphères identifiée par Marinou et Beaudelle (2019) pour les tiers-lieux.

Dans ces deux cas, des partenaires locaux de FEF sont impliqués dans un projet qui va conduire à mobiliser des relations avec d'autres partenaires situés plus loin et accessibles grâce au réseau du lieu. Si les partenariats de chaque FEF sont principalement localisés dans une zone géographique proche, le fait d'être en lien avec les autres FEF et leurs partenaires leur permet de faire un pont vers d'autres espaces géographiques mais aussi sociaux, économiques. Il y a donc bien fonctionnement en réseau.

Le rôle de passeur

Notre enquête montre que deux éléments favorisent donc la multiplicité des partenariats : l'ancienneté de l'implantation du lieu et la présence de « passeurs », qui, par leur parcours, se trouvent à la croisée d'univers d'activités différents.

Elle permet aussi de comprendre comment se nouent ces partenariats, en mobilisant la méthode des narrations quantifiées développée notamment dans l'analyse de trajectoires d'entreprises innovantes pour les accès aux ressources des fondateurs (Grossetti *et al.*, 2018). Chaque histoire de partenariat documentée est codée en tant qu'unité statistique, afin de les compter et comparer.

Les partenariats se construisent sur la base des relations antérieures entre les personnes impliquées dans les lieux, au moment d'événements où les FEF sont en démonstration, que ce soit comme organisateurs ou simples participants. Ils peuvent aussi être le fruit de visites dans leurs locaux, de démarches de leur part ou encore d'appels à projets et autres dispositifs permettant de solliciter des financements. Les événements organisés pour montrer ce que l'on fabrique sont importants dans la vie des FEF. Les enquêtés ont souvent fait référence aux premiers du genre, à Toulouse, au Multiple qui avait reçu plusieurs milliers de personnes, parmi lesquels de nombreux initiateurs des futurs FEF, et été à l'origine de la création du RFFLabs (Réseau français des Fablabs), et du RedLab (Réseau des Fablabs d'Occitanie).

Trois cas illustrent ces modes d'accès et l'effet du contexte socio-économique dans lesquels sont installés les lieux, et le fait que leur rôle de passeurs dépend de leur implication dans celui-ci.

À Tarbes, ville industrielle moyenne, un des FEF a construit ses partenariats autour de deux intermédiaires essentiels, l'association de développement local qui participe au portage du lieu, et des groupements autour du numérique. Sur les 22 partenariats, la moitié se sont construits par ces relations professionnelles, les autres au cours d'événements, ou en venant visiter les lieux. Dans la moitié des cas, l'initiative est partie des partenaires, dans un tiers des cas du *fablab*, elle était conjointe dans les autres cas. Les relations construites autour de démonstrations des possibilités de fabrication additive ont déclenché des propositions de partenariats

pour des entreprises industrielles, ou des associations liées au développement d'outils numériques.

À Auch, ville moyenne moins industrialisée, les 21 partenaires sont issus pour moitié des relations professionnelles nouées par la fabmanageuse, 8 partenaires sont venus voir, et dans deux cas, c'est elle qui est allée les rencontrer pour leur présenter le lieu. L'initiative vient dans 4 cas sur 10 du FEF, dans la même proportion des partenaires et est conjointe dans deux cas.

Les relations se tissent dans le temps, et se densifient. Ainsi, un ITEP (Institut thérapeutique éducatif et pédagogique) et un IME (Institut médico-éducatif) sont des partenaires essentiels, qui viennent organiser des ateliers pour les personnes accompagnées, encadrées par des éducateurs qui se sont familiarisés avec les machines et sont aussi des personnes-ressources pour la fabmanageuse en termes d'animation.

De la même manière, un partenariat suivi entre le *fablab* et les couturières locales, ainsi qu'une mercerie en ligne, Craftine, a donné son orientation « textile » au *fablab*, en fournissant aussi des ressources spécifiques, et en devenant une référence en la matière pour les autres lieux du réseau.

On peut aussi évoquer le partenariat avec une très grande entreprise, RTE (Réseau du Transport de l'Électricité) d'une première structure, Makers & co, initié au Multiple, puis « mutualisé » avec d'autres FEF, le RoseLab, et les Imaginations Fertiles, qui « n'auraient pas été en contact sinon » selon l'un des enquêtés²⁵⁷.

Ces ressources sont accessibles grâce aux interactions sur les réseaux sociaux dédiés aux personnes impliquées dans les lieux, tels que Mattermost, une plateforme de messagerie instantanée hébergée par le RFFlabs. Ce dernier offre de nombreux canaux de discussion sur divers sujets, permettant à chacun de soulever des questions, d'aborder des problèmes, de proposer des solutions, de partager des compétences et d'en découvrir de nouvelles. Le rôle du réseau régional (RedLab) et de ceux et celles qui l'animent est ici essentiel pour entretenir cet objectif de « *faire ensemble*²⁵⁸ », comme l'explique une des personnes qui s'en charge. Cela permet de disposer de capacités de réponse à des appels d'offres ou à des urgences sociales adaptées. Cela explique la centralité du RedLab et des structures qui le portent, le RoseLab et Créatech, dans le réseau. Tous les mentionnent comme des partenaires.

L'événement de la fabrication de visières pour les soignant.e.s pendant le Covid, moment de partage de fichiers, de compétences, d'outils pour répondre à une demande sociale, a montré l'intérêt des FEF pour une fabrication distribuée sur le territoire. Le projet de Manufacture Distribuée²⁵⁹, en réponse à l'appel à projet na-

257. Entretien 18 - janvier 2022.

258. Entretien 23 - janvier 2022.

259. « La Manufacture Distribuée, portée par Makers&Co, le Roselab, les Imaginations Fertiles et le Laboratoire Organique de Lustrar, fait partie des 20 lauréats nationaux de la première vague de l'appel à manifestation d'intérêt Manufacture de proximité porté par l'Agence Nationale de

tional de manufacture de proximité²⁶⁰, en ce sens, y a fait écho. Il a été une occasion de nouer des liens sur chaque territoire, par exemple à Carcassonne, où le manager raconte avoir pris contact avec une entreprise d'insertion par l'activité économique spécialisée dans le recyclage de papiers cartons et maintenant de plastique.

« Ils ont un gros broyeur de plastique, et dans le cadre du projet Manufacture de proximité, on s'est associés pour proposer aux artisans d'art le matériau recyclé grâce aux machines de MP2²⁶¹. »

Les FEF enquêtés témoignent bien d'un ancrage territorial local (proximité spatiale des partenaires), et relationnel (construction de la moitié des partenariats à partir des relations des porteur-seuse-s du lieu). Celui-ci se nourrit de projets communs locaux qui permettent de fabriquer ensemble autour des machines mises à disposition, des objets, des solutions innovantes, mais aussi des liens sociaux, des compétences communes. S'appuyant sur les ressources locales (structures existantes, financements, parcours des fondateur-riche-s), ils permettent dans certaines conditions d'en produire d'autres par la mise en relation de partenaires qui n'étaient pas amenés à travailler ensemble jusque-là.

Au-delà du réseau de chaque lieu, les participant-e-s se voient donner l'accès indirect à des partenaires sur toute la région et au-delà, à des compétences partagées, notamment sur les réseaux sociaux spécifiques développés et dans les rencontres organisées. Ces personnes participent ainsi à une communauté de pratiques, de valeur et d'échange, ont le sentiment d'appartenir à un cercle commun construit autour de « l'appropriation du lieu, de la bataille pour pouvoir le garder », dans les interstices du territoire (Thrasher, 1963). Dans ce sens, ils font territoire.

L'inscription dans le temps

La description de ces relations permet de comprendre la fragilité de ces organisations qui ont besoin de temps pour s'autonomiser des relations sociales dans lesquelles elles sont encastées, afin de pérenniser les structures, les collectifs, le sentiment d'appartenance et la participation. Nous avons montré la place centrale des personnes impliquées dans le lieu pour développer ces relations, les entretenir, et même les imaginer, ce que les sociologues des réseaux appellent encastrement dans les relations sociales (Grossetti & Bès, 2003), rejoignant ainsi les analyses de Le Nadant et Marinos (2019). Le découplage intervient quand le partenariat est péren-

la Cohésion des Territoires, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance, France Relance avec le soutien de l'association France Tiers-Lieux. »

260. <<https://francetierslieux.fr/manufactures-proximite>>

261. Entretien 22 - mai 2022.

nisé par des conventions qui survivent au départ des personnes impliquées, comme c'est le cas par exemple dans les entreprises innovantes (Grossetti *et al.*, 2011). Les entretiens ont révélé la difficulté pour les nouveaux et nouvelles arrivant.e.s de s'appuyer sur les partenariats précédents quand leurs instigateur.rice.s sont parti.e.s, parfois en raison de l'impossibilité de financer un poste pérenne ou d'un conflit interne.

L'analyse des entretiens montre également que, pour les enquêtés, ce temps dépend des moyens alloués par les financeurs, notamment les collectivités territoriales, qui attendent des FEF que leurs activités remédient à des problèmes pouvant parfois relever de missions considérées de service public ou d'intérêt général (inclusion, maintien du lien social, etc.). De plus en plus, ces financeurs fixent des objectifs d'autonomisation financière. Or nos travaux montrent que ceux-ci peuvent être envisageables dans certaines zones économiquement plus dynamiques, mais que parier sur une autonomisation financière comporte le risque de ne voir subsister que les FEF situés dans les territoires les mieux dotés et disparaître ceux faisant fonction de relais d'innovations et de réponse aux besoins sociaux dans des territoires moins favorisés.

De plus, les financements publics, s'ils répondent à une demande des acteurs de consolider les FEF, peuvent, surtout quand ils sont orientés dans cette perspective d'autonomisation, contribuer à cristalliser des tensions. C'est un sujet qui fait débat dans le milieu des tiers-lieux, comme l'illustrent les propos d'Antoine Burret (2023) qui interroge l'évolution du concept de tiers-lieux ces dernières années et le fort soutien des pouvoirs publics envers ces initiatives, dans lequel il voit une « forme d'orientation productiviste » et un « changement de regard », qui modifierait la nature même de ces lieux, et donc leur dynamique propre. Ces tensions sont un des risques importants qui peuvent priver un territoire des initiatives qui contribuaient à son maillage. Depuis notre enquête, deux des 26 lieux ont fermé, et nous avons pu constater que les tensions et désaccords avec les financeurs publics ont joué un rôle central dans ces fermetures.

Conclusion

La revue de littérature nous a rappelé que le maillage d'un territoire dépend de la proximité, spatiale mais surtout relationnelle, et de la poursuite d'un projet commun. L'enquête menée nous a permis de confirmer que les FEF fonctionnent bien en réseau, comme l'affirment les porteurs de projet et les institutions qui les défendent. Ils ont des partenaires différents par leurs statuts, avec lesquels ils partagent des activités différentes, et qu'ils mettent parfois en relation d'autres partenaires, autour de projets qui n'auraient pas existé sans la *fablab*. Ces partenaires sont en grande partie basés à proximité des FEF et, dans ce sens, ils sont bien ancrés dans le territoire local, tout en l'articulant avec un réseau plus large, composé de

l'ensemble des partenaires des FEF avec lesquels ils sont en lien. L'enquête menée avec une méthode originale a permis de comprendre également comment ces liens se créent, s'entretiennent. Leur développement repose sur des itérations de relations autour de projets, financements, fabrication, qui prennent du temps et nécessitent des moyens pour permettre aux personnes impliquées d'inscrire ces collaborations dans la durée, et qu'elles soient découplées de leurs propres relations, qu'elles n'en dépendent plus. Les attentes fortes des pouvoirs publics en la matière risquent de ne pas être satisfaites si les conditions de pérennisation ne sont pas remplies, notamment avec une baisse des soutiens financiers importants qui ont permis l'émergence et le développement de ces lieux en Région Occitanie.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Amblard, L., Berthomé, G., Houdart, M. & Lardon, S. (2018). « L'action collective dans les territoires. Questions structurantes et fronts de recherche », *Géographie, économie, société* 20(2), p. 227-246.
- Azam, M., Chauvac, N. & Cloutier, L. (2015). « Quand un tiers-lieu devient multiple. Chronique d'une hybridation », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 46(2), p. 87-104.
- Berrebi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C. & Lallement, M. (2018). *Makers : enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Seuil.
- Birkett, M., Melville, J., Janulis, P., Phillips, G., Contractor, N. & Hogan, B. (2021). « Network Canvas : Key decisions in the design of an interviewer-assisted network data collection software suite », *Social Networks*, 66, p. 114-124. <https://doi.org/10.1016/j.socnet.2021.02.003>
- Bordiec, S. & Sonnet, A. (2020). « Les partenariats : de la fabrique de l'action publique à la fabrique des existences », dans *Action publique et partenariat(s). Enquêtes dans les territoires de l'éducation, de la santé et du social*, p. 197-203. <https://doi.org/10.3917/chaso.bordi.2020.01.0197>
- Boschma, R. (2005). « Proximity and Innovation : A Critical Assessment », *Regional Studies*, 39(1), p. 61-74.
- Bosqué, C., Ricard, L. & Noor, O. (2015). *Fablabs, etc. : Les nouveaux lieux de fabrication numérique*, Paris, Eyrolles.
- Bouba-Olga, O. & Grossetti, M. (2008). « Socio-économie de proximité », *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 3, p. 311-328. <https://doi.org/10.3917/reru.083.0311>
- Brondizio, E. S., Ostrom, E. & Young, R. O. (2013). « Connectivité et gouvernance des systèmes socio-écologiques multiniveaux : le rôle du capital social », *Management & Avenir*, 65(7), p. 108-140. <https://doi.org/10.3917/mav.065.0108>
- Burret, A. (2023). *Nos tiers-lieux : Défendre les lieux de sociabilité du quotidien*, Limoges, FYP éditions.
- Chauvac, N., Cloutier, L., Gautier, A. & Ruiz-Scorletti, A. (2023). *Réseaux partenariats Les Fablabs et Espaces du faire au cœur des territoires – Rapport final*. Région Occitanie.
- Chauvac, N. (2016). « Création d'entreprises innovantes et relations professionnelles : l'apport de la méthode des narrations quantifiées », *Regards croisés sur l'économie*, 19(2), p. 76-86. <https://shs.hal.science/halshs-03197370>
- Coriat, B. (2013). « Le retour des communs », *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 14. <https://doi.org/10.4000/regulation.10463>
- Eloire, F. (2010) « Une approche sociologique de la concurrence sur un marché. Le cas des restaurateurs lillois », *Revue française de sociologie*, 51(3), p. 481-517. <https://journals.openedition.org/ress/959>
- Emin, S. & Sagot-Duvaurox, D. (2016). « L'émergence de dynamiques coopératives : L'exemple d'un réseau d'entreprises créatives co-localisées. Une approche par l'économie des proximi-

tès », *Géographie, Économie, Société*, 18(4), p. 525-550. <https://doi.org/10.3166/ges.18.525-550>

- Ferchaud, F. (2017). « Les communs urbains à l'épreuve du terrain : Le cas des lieux de fabrication numérique », *Netcom. Réseaux, communication et territoires*, 31-1/2. <https://doi.org/10.4000/netcom.2628>
- Ferru, M., Bès, M.-P. & Grossetti, M. (2019). « Genesis and Geography of University-Industry Partnerships in France : When Interpersonal Ties Matter », *Revue d'économie industrielle*, 167(3), p. 39-68. <https://doi.org/10.4000/rei.8362>
- Garnier, C. (2020). *Les Fablabs, un réseau mondial et en croissance d'organisations collaboratives : Une analyse des modes de coordination intra et inter-organisationnels* [Phdthesis, Institut Polytechnique de Paris]. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-03105756>
- Grossetti, M., Barthe, J.-F. & Chauvac, N. (2011). « Les chaînes relationnelles dans un suivi longitudinal d'entreprises de création récente », *Bulletin de méthodologie sociologique*, 110, p. 11-25.
- Grossetti, M., Barthe, J.-F. & Chauvac, N. (2018). *Les start-up, des entreprises comme les autres? Une enquête sociologique en France*, Sorbonne Université Presses, 156 p. <https://shs.hal.science/halshs-01937502>
- Grossetti, M. & Bès, M.-P. (2003). « Dynamiques des réseaux et des cercles. Encastrements et découplages », *Revue d'économie industrielle*, 103(1), p. 43-58. <https://doi.org/10.3406/rei.2003.3107>
- Grossetti, M. (2022). *Matière sociale : Esquisse d'une ontologie pour les sciences sociales*, Paris, Hermann, coll. « Métaphysique et Sciences ».
- Krauss, G. & Tremblay, D.-G. (2019). *Tiers-lieux : Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Lallement, M. (2015). *L'âge du faire : Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.
- Lascoumes, P. & Le Bourhis, J.-P. (1998). « Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures », *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 42(2), p. 37-66.
- Lazega, E. (2006) « Capital social, processus sociaux et capacité d'action collective », dans Bevoort, A. & Lallement, M., *Le capital social. Performance, équité et réciprocité*, Paris, La Découverte, p. 211-225. <https://doi.org/10.3917/dec.bevor.2006.01.0211>
- Le Nadant, A.-L. & Marinos, C. (2019). « La reconversion de friches industrielles par les tiers-lieux : Le cas du projet Grande Halle en Normandie », dans Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.), *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec, p. 79-92. <https://hal.science/hal-02310321>
- Lextrait, F., Groussard, G. & Van Hamme, M. (2001). *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... : une nouvelle époque de l'action culturelle*. Rapport à M. Michel Dufour, Secrétariat d'État au Patrimoine et à la Décentralisation Culturelle.
- Liefoghe, C. (2019). « Créer des tiers-lieux en ville petite et moyenne : Imaginaires collectifs et fabrique des politiques publiques », dans Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.), *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec, p. 93-113. <https://hal.science/hal-04401599>
- Lhoste, É. & Barbier, M. (2016). « Fablabs : L'institutionnalisation de Tiers-Lieux du "soft hacking" », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 10(1), p. 43-69.
- Marinos, C. & Baudelle, G. (2019). « Les espaces de coworking et les trajectoires sociales de leurs fondateurs et utilisateurs : Études de cas dans le sud-ouest de l'Allemagne dans une ville moyenne et dans une petite commune périphérique », dans Krauss, G., Tremblay, D.-G. (dir.), *Tiers-lieux. Travailler et entreprendre sur les territoires : espaces de coworking, fablabs, hacklabs*, Rennes/Québec, Presses universitaires de Rennes/Presses de l'Université du Québec.
- Nicaise, P., Garin, H., Smith, P., d'Oreye de Lantremange, S., Leleux, L., Wyngaerden, F. & Lorant, V. (2021). « Implementation of a computer-assisted face-to-face intervention for mapping the social support networks of patients with severe mental illness in routine clinical practice : Analysis of the appropriateness and acceptability of the intervention », *International Journal of Social Psychiatry*, 68(8), p. 17-74.

- Pecqueur, B. & Zimmermann, B. (2004), *Économie de Proximités*, Paris, Hermès.
- Penalva Icher, E. (2008), « Comment devenir légitimes ? Le double rôle des syndicats dans le marché de l'investissement socialement responsable », *La Revue de l'Ires*, 57(2), p. 111-140, <https://doi.org/10.3917/rdli.057.0111>
- Thrasher, F. M. (1963). *The gang a study of 1,313 gangs in Chicago*, Chicago, University of Chicago.
- Torre, A. (2014), Relations de proximité et comportements d'innovation des entreprises des clusters : le cas du cluster de l'optique en Île de France. *Revue française de Gestion*, 242(5), p. 49-80.

CHAPITRE 5
**QUE FAIT LA RECHERCHE
AUX TIERS-LIEUX ?**

Introduction

FAIRE RECHERCHE EN TIERS-LIEU

Pascal Nicolas-Le Strat,
Sociologue, professeur en sciences de l'éducation,
Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis

Un tiers-lieu, c'est l'expérience d'un « faire » (souvent de plusieurs), la constitution d'une communauté concernée par cette fabrication ou cette production (numérique, alimentaire, sociale, technologique, artisanale) et, à cette occasion, l'expérimentation de nombreux arts de faire en « co- » (coopération, co-création...). À cette richesse d'expériences s'ajoutent fréquemment des dynamiques de recherche originales, elles aussi fortement engagées sous le signe de la participation et de la collaboration. Les trois articles réunis dans ce chapitre en témoignent.

Les tiers-lieux innovent et expérimentent sur de nombreux plans; ils le font aussi, souvent, sur le plan de la recherche. Pour la communauté scientifique, préoccupée aujourd'hui par les enjeux de « Sciences et Société²⁶² », il est donc précieux de prendre connaissance de ces démarches qui se développent « hors les murs » traditionnels de l'institution académique. Elles sont riches de possibles et d'ouvertures.

Ces expérimentations réservent de nombreuses questions. Comment une démarche de recherche parvient-elle à s'acclimater au sein d'un lieu qui n'est pas principalement dédié à la production de savoirs scientifiques? Comment les acteurs de ces lieux se l'approprient-elle? Quels types de méthodes sont mis en place afin d'intéresser le plus grand nombre et d'associer réellement les personnes concernées? Comment les orientations de recherche sont-elles discutées et fixées? Quelles sont les instances de participation mises en place contribuant à ce que la recherche devienne une affaire commune, accessible à chacun et chacune? Quels types d'outils

262. L'expression « Sciences et sociétés » en France repose sur l'idée que la recherche scientifique doit être en interaction avec la société. La démarche cherche à rapprocher les sciences des enjeux sociaux, politiques et éthiques contemporains, tout en favorisant un dialogue entre les chercheurs, les citoyens et les acteurs sociaux (entreprises, institutions, autorités publiques, etc.). La loi LPPR de programmation de la recherche autour de la thématique « science avec et pour la société » promulguée le 24 décembre 2021 implique notamment un budget de 3 millions d'euros pour soutenir ce type de projets.

s'avèrent les plus pertinents et les plus favorables pour la collaboration entre professionnels de la recherche et acteurs du lieu?

Une première contribution de ce chapitre des Cahiers de recherche #1 est d'aider à situer le développement des tiers-lieux dans le paysage français et international, en regard des pratiques existantes d'innovation déjà répertoriées dans la littérature scientifique et en identifiant les convergences et différences avec des concepts apparentés mobilisés dans les travaux anglo-saxons, en particulier ceux de *third places*, de *fablabs* et *living labs*. L'article « Tiers-lieux : une analyse généalogique et scientométrique des tiers-lieux dans la recherche », que signent Lucile Ottolini et Évelyne Lhoste, s'attarde avec subtilité sur ce sujet. Ce souci de précision et de clarification des usages terminologiques est bien sûr incontournable sur le plan scientifique, mais il a aussi une valeur contributive de première importance pour les actrices et acteurs du champ car l'usage précis et éclairé des notions facilite la venue en discussion démocratique de ce qui se tente et se fait, et en favorise conséquemment l'évaluation. Grâce à ce travail d'explicitation et de déchiffrement sémantiques, les autrices distinguent un modèle de tiers-lieu « à la française » dont elles mettent en valeur le rôle d'intermédiation, en particulier sur un territoire, entre les mondes de l'action publique, ceux des citoyens et citoyennes concernées et impliquées, et ceux également de la recherche académique. Elles soulignent donc qu'en favorisant des rencontres et des mises en réseau, les tiers-lieux « à la française » représentent des appuis notables pour faire face aux défis de la transition écologique et aux défis démocratiques de la participation. En conclusion, les autrices, après avoir souligné la place significative de la recherche académique dans le cadre du développement institutionnel des tiers-lieux, ouvrent la discussion sur les manières appropriées d'y faire recherche afin de relever l'exigence participative si souvent mise en avant.

Les deux articles suivants du dossier apportent leur pierre à cette discussion, à la fois scientifique et démocratique, d'une grande actualité, et qui fait écho à une forme d'urgence sociale et citoyenne.

Dans ce contexte d'émergence d'un faire recherche intrinsèquement lié à des faire (tiers-)lieux, il est nécessaire de pouvoir étudier au plus près les démarches qui s'engagent. Pour que la communauté scientifique, dans une acception elle aussi très ouverte, puisse évaluer ces tentatives, les discuter et s'instruire avec elles, il est indispensable d'en proposer des restitutions fouillées et rigoureuses. C'est à cette tâche précieuse, d'intérêt commun, que s'attellent Nicolas Posta et Beatrice Maurines dans leur article « Approches socio-politiques des tiers-lieux nourriciers : de l'état de la question à l'étude collaborative des transitions agri-alimentaires écologiques d'une ferme collective ». Le caractère naturellement situé et contextualisé de l'expérience n'est aucunement un obstacle pour en tirer des enseignements, non pas sous la forme d'une montée en généralité qui peut vite s'avérer artificielle et arbitraire, mais sous la forme d'une « montée en latéralité », ainsi que je nomme ce type de dynamique, à savoir : a) un retour sur expérience qui représente une invitation pour

que d'autres tentent à leur tour, autrement et en d'autres lieux, en étant éclairés par le récit de l'expérience présentée; b) une explicitation fine de ce qui a été fait afin de dégager de multiples « indices » (des points critiques, des vigilances, des opportunités, des possibles éprouvés...) dont d'autres acteurs vont pouvoir se saisir pour éduquer leur propre pratique; c) et enfin, un effort de caractérisation, appuyé par les travaux d'autres chercheurs et chercheuses, qui permet de formuler, parfois de formaliser, des manières de faire qui enrichiront la boîte à outils de la communauté scientifique concernée. L'article permet au lecteur et à la lectrice de s'immerger dans l'expérience et, ainsi, d'apprendre beaucoup. L'ensemble est très stimulant et confirme, s'il en était besoin, la valeur de cet effort de « mise en récit », par les protagonistes eux-mêmes, des expériences de recherche collaborative. Cela représente un réel effort qui s'ajoute au travail de recherche déjà très exigeant en termes de temps, de créativité et d'énergie. Cet effort est d'intérêt commun. Et on ne peut que souhaiter que la qualité de ce retour réflexif encourage d'autres praticiens et praticiennes des recherches collaboratives à réaliser, avec le même soin, ce travail de dépliement (ce que recouvre l'expérience, ce qu'elle incorpore) et de déploiement (ce dans quoi elle engage, les perspectives qu'elle ouvre).

En tiers-lieux, des façons de « faire recherche autrement » sont donc en train de s'expérimenter. Elles le font aux marges de l'institution académique, sans pour autant s'en séparer. Elles constituent donc une lisière assez mouvante entre pratiques hétérodoxes et pratiques plus conventionnelles. Une lisière représente toujours une écologie très riche. Dans l'article « Les Cifre en tiers-lieux : interstices singuliers entre recherche et action », Mathilde Gouteux, Myriem Kadri, Maxime Lecoq et Élodie Requillard font un retour exigeant sur leurs pratiques. Par un retour réflexif exigeant sur leurs pratiques, ils éclairent ce qui se tente, se risque et s'éprouve dans ces « lieux » encore incertains de la recherche, donc riches de beaucoup de possibles. Les autrices et auteurs occupent une place singulière au sein de cet espace scientifique en construction à l'occasion d'une recherche doctorale conduite dans le cadre d'une convention Cifre. Leur travail est situé à la rencontre de l'institution universitaire (une recherche doctorale) et d'un tiers-lieu (partenaire de la recherche), à l'interface de la recherche et de l'action, dans un entre-deux stimulant entre attentes citoyennes et exigences académiques, dans un dialogue fécond entre la réflexivité des actrices et acteurs (très soutenue dans un contexte d'expérimentation comme un tiers-lieu) et la distanciation critique inhérente à un travail de thèse. L'article présente et discute chacune de ces quatre recherches conduites en Cifre. Le lecteur ou la lectrice prend ainsi pleinement conscience de la créativité propre à ces travaux hors les murs, de plein air et, parfois, par grand vent. Cette créativité se manifeste notamment dans la négociation des positionnements et des implications, dans l'élaboration des outils et méthodes mis en œuvre, dans les modalités d'association et de coopération avec les personnes concernées mais aussi dans la formulation et la formalisation des cadres théoriques et des registres d'écriture de la recherche. Le

contexte de travail en Cifre offre donc un point de vue très heuristique pour découvrir ces nouveaux horizons de recherche et, à la découverte de l'article, on ne peut que se réjouir que quatre doctorantes et doctorant se soient alliés pour réfléchir ensemble, pour confronter et éprouver réciproquement leurs résultats et questionnements. Tout en respectant et valorisant la singularité de chaque recherche, l'article documente et caractérise nombre d'apports convergents, et nous fait donc espérer dans un « commun de la recherche » en voie de constitution au sein du mouvement des tiers-lieux.

Au moment où les enjeux « Sciences et société » préoccupent les décideurs publics et suscitent une réflexion nécessaire sur la contribution sociale et citoyenne de l'université, ce dossier apporte d'importants éclairages, grâce à la diversité des questions explorées, au plus près de ce qui se tente et de ce qui s'expérimente aujourd'hui en termes de recherche en tiers-lieu.

1.

TIERS-LIEUX DANS LA RECHERCHE : UNE ANALYSE GÉNÉALOGIQUE ET SCIENTOMÉTRIQUE

Lucile Ottolini,

Docteure en sociologie, HC-Ecrac, membre associée au Laboratoire
Interdisciplinaire Science Innovation Société (UMR Lisis)

Évelyne Lhoste,

Chargée de recherche INRAE, Laboratoire Interdisciplinaire
Science Innovation Société (UMR LISIS)

En quoi les tiers-lieux se différencient-ils d'autres pratiques d'innovation conceptualisées dans la littérature scientifique? Quel est leur rôle dans les interactions entre sciences et sociétés et, *in fine*, dans les transitions environnementales et sociales? Cet article propose de comparer la notion de tiers-lieux, telle qu'elle a émergé en France, avec des concepts issus de la littérature scientifique internationale. La comparaison s'appuie sur deux approches successives : une généalogie des usages de la notion de tiers-lieux en France et une étude scientométrique de la littérature scientifique internationale. Nous en concluons que les tiers-lieux « à la française » font partie d'un écosystème de laboratoires ouverts d'innovation sociale et de recherche, à la croisée des *livings labs/fablabs/makerspaces*, etc. Nous en tirons des recommandations pour l'orientation des recherches afin de mieux comprendre le rôle des tiers-lieux dans les processus de recherche et d'innovation à visée transformative.

351

Mots-clés

Recherche participative; Innovation élargie; Innovation populaire; Recherche collaborative

Introduction

Selon France Tiers-lieux²⁶³, les tiers-lieux seraient des espaces de proximité où des acteurs de la société civile, l'État, les collectivités locales et des entreprises s'engagent dans les transitions environnementales et sociales. Cette acception du terme se démarque des représentations véhiculées par les travaux du sociologue Ray Oldenburg pour qui les *third places* sont des lieux où les habitants d'un quartier peuvent se retrouver pour discuter, boire et chanter (1989). Pour Oldenburg, la conversation serait la principale activité d'un *third place* et c'est la convivialité qui ferait émerger d'autres activités. Il nous semble que c'est un peu différent dans les tiers-lieux français qui ne sont ni des cafés, ni des salons de coiffure, ou autres lieux commerciaux. Nous postulons qu'un modèle de tiers-lieux « à la française » est en cours d'institutionnalisation, où des communautés se rassemblent pour expérimenter de nouvelles manières de fabriquer, de consommer et de vivre ensemble. Dans ce cas, en quoi ces laboratoires sociaux se différencient-ils d'autres espaces d'innovation conceptualisés dans la littérature scientifique? Quel est leur rôle dans les interactions sciences et sociétés? En quoi pourraient-ils contribuer à relever les grands défis du XXI^e siècle? Pour répondre à ces questions, nous avons conduit successivement deux démarches : une généalogie des usages de la notion de tiers-lieux en France dans le contexte du développement d'une politique publique en leur faveur d'une part, et une étude scientométrique de la littérature scientifique internationale d'autre part. Ces deux démarches nous ont permis d'identifier les similarités et les divergences entre la notion de tiers-lieux « à la française » et des concepts voisins dans la littérature anglophone. À la suite de la discussion de nos résultats, nous proposerons des pistes de recherche pour mieux comprendre et accompagner les tiers-lieux dans les processus de recherche et d'innovation pour les transitions.

Revendiquer, se saisir, décrire – trajectoire de la notion de tiers-lieux dans différents mondes sociaux en France

Identifier l'émergence de la notion de tiers-lieux amène à décrire la généalogie de ses usages par des mondes sociaux qui se croisent autour de l'intérêt commun de la promotion de ces espaces. Ces croisements donnent lieu à des transformations successives de la notion pour dessiner ce que nous nommerons aujourd'hui comme un modèle de tiers-lieux « à la française ». Dans cette première partie, nous décrivons les usages du terme de tiers-lieux dans trois mondes sociaux : communautaire ou social, gouvernemental et académique. Chacun de ces mondes sociaux a des intérêts, des contextes et des modes d'action différents; ils ne jouent pas les

263. Rapport 2021 France Tiers-Lieux, « Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ». Voir particulièrement les pages 3 et 5.

mêmes rôles dans l'émergence des tiers-lieux. Nous décrivons ici leurs principaux modes d'action, plutôt que les principes juridiques de leurs interventions. Nous nous appuyons sur une étude qualitative de la littérature grise (sources militantes, professionnelles et réglementaires) et de la littérature scientifique ainsi que sur nos observations et expériences en tant qu'actrices de l'écosystème des tiers-lieux²⁶⁴.

Lorsque des communautés hybrides revendiquent la notion de tiers-lieux

Depuis le tournant des années 2010, des communautés hybrides revendiquent la notion de tiers-lieux en France. Ces tiers-lieux ont été fondés par des collectifs de l'économie sociale et solidaire – associations ou sociétés coopératives d'intérêt collectif – ou des travailleurs indépendants, experts et chercheurs. Ce monde social est hétérogène, et il est difficile d'en faire une description exhaustive. Ses modes d'action sont la création et l'animation quotidienne de lieux et de mobilisations collectives (Gauthier, 2023 ; Garnier et Capdevilla, 2023). Plusieurs dates clés permettent de retracer la trajectoire de l'usage de la notion de tiers-lieux par ces communautés.

De 2008 à 2012, la notion de tiers-lieux apparaît à différents endroits. Autour des années 2010, une série de lieux hybrides, avec des noms variés, ouvrent en province et en région parisienne (Lhoste et Barbier, 2016 ; Burret 2017). À Paris, deux premiers espaces de *coworking*, *la ruche* et *la cantine*, ouvrent en 2008 en tant que tiers-lieux. À Toulouse, le premier *fablab* ouvre en 2009, se revendiquant d'un mouvement lancé par le Massachusetts institute of technology (MIT) tout en proposant des activités proches des tiers-lieux (Lhoste et Barbier, 2016). En 2010, plusieurs lieux sont ouverts se revendiquant comme tels : *la coroutine*²⁶⁵ à Lille, *au comptoir numérique*²⁶⁶ à Saint-Étienne et *l'arrêt-minute*²⁶⁷ à Libourne.

À partir de 2012, des lieux de *coworking* se multiplient dans le mouvement de l'économie collaborative (La Mutinerie, le 104, Ici Montreuil, etc.) alors que la notion de tiers-lieux est associée au monde du numérique. Les trois tiers-lieux suscités, s'allient à des associations, des projets numériques communautaires ou encore des experts et chercheurs pour créer la Communauté francophone des développeurs de

264. Les deux autrices contribuent au groupe de travail « Recherche » animé par l'association nationale des tiers-lieux. Elles ont contribué à la programmation scientifique de la tournée des tiers-lieux de la convention citoyenne sur le climat en 2021 et 2022. Elles ont aussi participé à la gouvernance et à l'émergence de différents tiers-lieux depuis une dizaine d'années. Lucile Ottolini est co-fondatrice d'un tiers lieu en zone rurale, Odile, ouvert en 2021.

265. <<https://lacoroutine.org/tiers-lieu>>

266. <https://movilab.org/wiki/Au_Comptoir_Numérique>

267. <<https://arretminute.fr>>

Tiers-lieux Libres et *Open Source* – TiLiOS – devenue ensuite une marque collective²⁶⁸ au cours des rencontres internet d'Autrans²⁶⁹.

Quelques mois plus tard, TiLiOS initie un appel à contribution pour créer le premier document de référence sur les tiers-lieux. En rédigeant un Manifeste pour des Tiers-lieux OpenSource²⁷⁰ et en ouvrant un site internet pour documenter ses activités, la communauté TiLiOS crée des outils d'action qui vont au-delà de l'animation des lieux. Ce document a été co-écrit par Duriaux et Burret qui étaient tous deux salariés et associés d'une société coopérative ouvrière de production (SCOP) Openscop²⁷¹ spécialisée dans les services numériques et de communication. Duriaux était également engagé dans l'animation du tiers-lieu *Au comptoir numérique* à Saint-Étienne. La présence conjointe de ces deux personnalités, bien connues dans le milieu communautaire, est typique des communautés de pairs. Ils appuient la création d'un discours commun, revendiquant une notion qu'ils visent à enrichir par l'expérience des lieux et des projets. Rétrospectivement, on notera que Burret a une visibilité nationale dans la communauté et a rédigé une thèse et deux ouvrages. Duriaux, plus radical, est moins visible mais toujours impliqué.

Dans ce premier monde social, le tiers-lieu est une notion à l'épreuve des expériences. À partir de 2012, la dynamique s'amplifie du fait notamment que ces communautés rencontrent l'intérêt des collectivités territoriales et de l'État qui mettent en place une série de politiques publiques en faveur de ce mouvement social. C'est ainsi que des communautés de proximité ouvrent des tiers-lieux dans différents territoires et que se structure un réseau national.

Lorsque les pouvoirs publics se saisissent des tiers-lieux

Les pouvoirs publics représentent le deuxième monde, constitué d'organisations gouvernementales dotées de fonctions de décision ou de régulation publique. Plusieurs auteurs ont décrit comment le croisement des initiatives communautaires susdécrites avec des agendas politiques a permis l'institutionnalisation des tiers-lieux (Fages, Colmellere et Corteel, 2019; Lhoste et Barbier 2016; Idelon, 2021; Gauthier, 2023). Dans ce paragraphe, nous montrerons comment ce second monde

268. Voir notamment Antoine Burret, 2023. À différents moments de l'ouvrage, le sociologue réfère cet événement et la marque TiLiOS dans une démarche comparative. Le nom de la marque ne cesse d'évoluer après sa création en 2012, nous faisons le choix ici de citer le nom choisi à la création.

269. Les rencontres internet d'Autrans se sont déroulées de 1997 à 2012. Les rencontres de 2012 sont donc les dernières à avoir eu lieu, après une quinzaine d'éditions. <https://fr.wikipedia.org/wiki/Rencontres_internet_d%27Autrans>

270. <<https://movilab.org/images/movilab/1/19/Manifeste-Tilios.pdf>>

271. *Ibid.*, 4, p. 3.

social se saisit des tiers-lieux avec des modes d'action classiques des politiques publiques. Il s'agit d'appels à projets, de rapports et d'instances puis de la création de structures publiques dédiées. Comme dans tout processus d'institutionnalisation, les parties prenantes ont négocié une forme de tiers-lieux moins radicale tout en tenant compte de l'hétérogénéité qui régnait dans le premier monde social. En effet, si les modes d'action publique sont classiques par leurs outils, ils renoncent, jusqu'à aujourd'hui, à imposer une définition homogène des tiers-lieux, que ce soit de leurs modes d'action, de leur gouvernance ou de leurs modèles économiques.

Les pouvoirs publics se saisissent progressivement de la notion de tiers-lieux, en s'appuyant sur celles de *fablabs* et d'espaces de *coworking*. En 2013, le ministère pour le redressement productif lance un appel à projets « *fablab* » doté de deux millions d'euros²⁷². Cet appel à projets fait explicitement référence au modèle américain où la *National science foundation* s'était dotée de quatorze millions de dollars pour structurer un réseau américain de *fablabs* au cœur des campus universitaires²⁷³. Avant cet appel à projets, en France, les *fablabs* étaient principalement liés à la fabrication distribuée et à l'entrepreneuriat (Lhoste et Barbier, 2016). Ils étaient définis comme des « plateformes de prototypage rapide d'objets physiques... s'inscrivant dans le mouvement des Tiers-lieux et des mécanismes de collaboration à l'œuvre sur internet » (Eychenne, 2012). Dix ans plus tard, la majorité d'entre eux sont principalement hébergés dans des bâtiments situés en dehors de l'espace académique, tant en zone urbaine que rurale²⁷⁴. Ce qui ne les empêche pas de construire des partenariats avec le monde académique. Ces deux caractéristiques, la répartition sur le territoire national et l'insertion dans des réseaux de proximité plutôt que dans l'espace académique, distinguent l'expérience française. Dans les pays anglo-saxons, les *social labs*, *urban labs*, et autres *living labs* sont essentiellement d'origine académique et entrepreneuriale.

En 2018, la mission « Coworking : Territoires, Travail, Numérique » pilotée par Patrick Levy-Waitz aux côtés du CGET, pour la fondation *Travailler autrement* remet à Julien Denormandie, ministre chargé de la Ville auprès de la ministre de la Cohésion des territoires, un rapport intitulé *Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*²⁷⁵. Ce rapport rassemble *fablabs* et *coworking* dans la catégorie des tiers-lieux. Cette représentation n'inclut pas tous les mouvements sociaux plus anciens

272. <http://proxy-pubminefi.diffusion.finances.gouv.fr/pub/document/18/16036.pdf>, consulté en août 2024.

273. Voir particulièrement les pages 3 et 4 de ce document, *op. cit.*, 9.

274. En 2024, le recensement disponible sur le site internet du Réseau français des Fablabs identifie 10 % de *fablabs* situés sur des espaces académiques, <https://carto.rfflabs.fr/#welcome>, consulté en août 2024.

275. CGET/Fondation Travailler Autrement (2018). « Mission Coworking. Faire ensemble pour mieux vivre ensemble ». Rapport.

nés à la croisée du numérique et de pratiques communautaires, par exemple le mouvement *hacker* ou les clubs informatiques. Il ne fait pas non plus référence à un rapport antérieur sur les nouveaux territoires de l'art ou lieux intermédiaires culturels, qui font pourtant partie intégrante de ce mouvement des tiers-lieux (Lextrait et Groussard 2001). La publication de ce rapport est suivie par la création du programme *Nouveaux lieux nouveaux liens* à l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)²⁷⁶, d'un premier conseil national²⁷⁷ ainsi que de l'association de préfiguration nationale France Tiers-Lieux, qui, en 2022, après 3 ans de préfiguration, évolue et se scinde en deux structures : un groupement d'intérêt public²⁷⁸ et une association nationale²⁷⁹. Trois programmes de soutien aux tiers-lieux initiés par l'État suivent²⁸⁰, pour un total de 292, 1M d'euros²⁸¹. Au-delà de ces appels à projets nationaux, il est difficile d'évaluer le montant total de l'engagement des acteurs publics nationaux ou locaux, lesquels peuvent aussi fournir des ressources humaines et immobilières et soutenir l'investissement ou le fonctionnement par le biais d'autres dispositifs non fléchés sur les tiers-lieux. Ces politiques publiques ont

276. Programme initié en 2019, <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-56>, consulté en août 2024.

277. Entre le 17 juin 2019 et 2022, le conseil national des tiers-lieux a été installé par le ministre de la Ville et du logement.

278. Parution au Journal officiel du décret d'approbation de la convention du groupement d'intérêt public en 2022, <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045593081>, consulté en août 2024.

279. L'association nationale des tiers-lieux est créée en 2022. Ses statuts prévoient la participation à l'élaboration de politiques publiques, <https://nuage.tiers-lieux.fr/s/F4xGeQKbXa2RA9Z?dir=undefined&openfile=31894>, consulté en août 2024.

280. Nous pensons particulièrement aux appels à projet des programmes Nouveaux lieux nouveaux liens, Fabriques de territoire et Manufactures de proximité parus à partir de 2019 (<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/nouveaux-lieux-nouveaux-liens-56>), à l'appel à projet Deffinov Tiers-lieux parus à partir de 2022 (<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/lancement-de-deffinov-tiers-lieux-des-appels-a-projets-regionaux-pour-soutenir>) et à l'appel à projet Tiers-lieux d'expérimentation en santé de la Banque des Territoires paru à partir de 2022 (<https://www.banquedesterritoires.fr/appel-projets-tiers-lieux-d-expérimentation-en-sante>).

281. Dans les communiqués de presse cités à la note de bas de page 15, le programme Deffinov aurait été doté de 50 M d'euros en 2022, le programme Nouveaux lieux nouveaux liens aurait été doté de 179,1 M d'euros et le programme Tiers-lieux d'expérimentation en santé aurait été doté de 63 M d'euros. Un travail d'évaluation supplémentaire serait nécessaire pour connaître la part des crédits alloués consommés et non consommés, ainsi que la part de ces budgets qui soutient la création de tiers-lieux. En effet, le programme tiers-lieux d'expérimentation en santé de la banque des territoires semble également soutenir des partenariats industriels entre startups numériques et grands établissements de santé.

produit différentes initiatives collectives²⁸² : structuration de réseaux, réalisation de guides et démarche de recensement.

C'est une étape significative en comparaison du premier investissement public de 2013 que ce soit en termes de fonds ou de structures dédiées. L'impact de l'investissement public se lit également à travers l'impressionnante multiplication du nombre de tiers-lieux se revendiquant de la catégorie (Burret, 2023²⁸³) passé de 1 463 en 2018, ils seraient aujourd'hui 3 500 répartis sur tout le territoire français²⁸⁴, soit une multiplication par trois en cinq ans. En cela, ce sont des lieux d'innovation sociale. Dans ces tiers-lieux, il n'est pas rare de croiser des chercheurs, même en dehors de toute formalisation de partenariat institutionnel. Ce dernier constat nous amène à un troisième croisement, celui avec le monde académique.

*Lorsque le travail scientifique décrit et analyse une trajectoire...
et ainsi y contribue*

Le troisième monde social qui contribue à l'émergence de la notion de tiers-lieux en France est le monde académique. C'est un sociologue, Oldenburg, qui le premier a proposé une définition conceptuelle des tiers-lieux (Oldenburg 1997; Oldenburg et Brissett 1982). La multiplication des travaux scientifiques francophones sur les tiers-lieux ne se limite pas à des articles et des communications lors de colloques scientifiques. Entre 2015 et 2023, dix thèses de doctorat portant sur les tiers-lieux ont été soutenues. Depuis 2019, une vingtaine de manuscrits ayant le terme dans son titre sont en préparation²⁸⁵. Antoine Buret a tiré un ouvrage de sa thèse (Burret, 2017; 2023). Le croisement de ces travaux avec les pouvoirs publics a également donné naissance à un Observatoire des tiers-lieux, mis en place en 2023 par le GIP France Tiers-Lieux. Cet observatoire communique aussi sur les événements scientifiques dédiés aux tiers-lieux et à leurs enjeux. Un recensement des tiers-lieux a également été animé en 2021 et 2023, permettant la production de nombreuses données et analyses statistiques. Cette base de données a récemment été mise en accès libre sur l'Observatoire des tiers-lieux.

282. On pense ici à la création progressive d'associations régionales entre 2021 et aujourd'hui, financées dans le cadre du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens », aux guides juridiques, fonciers et collectivités et à l'Observatoire des tiers-lieux appuyé sur un recensement à destination des lieux à partir de 2022. Sources Documents publics, sites internet des réseaux régionaux.

283. *Op. cit.* Sur ce point, voir particulièrement le chapitre 7, p. 199-253.

284. Données des recensements et rapports Fondation Travailler autrement puis France Tiers-lieux 2018, 2022 et 2023. Pour le rapport de la Fondation Travailler autrement 2018, p. 38 et pour les recensements.

285. Recherche effectuée dans la base de données theses.fr en août 2024. En utilisant les termes tiers-lieux et tiers-lieux, dans le titre ou dans le résumé lorsque la thèse a été soutenue.

En France, des chercheurs accompagnent les acteurs de terrain dans les expérimentations de lieux ou de projets transversaux et/ou éclairent l'action publique. Certains d'entre eux ont participé à la création du mouvement des *Fablabs* en France (Lhoste et Barbier, 2018). D'autres ont produit des travaux scientifiques qui ont contribué à la préfiguration de politiques publiques en leur faveur. Tous ont activement contribué au travail de plaidoyer. On les retrouve au conseil scientifique du réseau national, et co-auteurs de publications et rapports sur ce mouvement (Bosqué, Noor, et Ricard 2014). Pour ce qui concerne les tiers-lieux, c'est un projet de recherche financé par un programme du ministère de l'Écologie qui a permis aux fondateurs de créer la plateforme documentaire Movilab²⁸⁶, à l'origine de TiLiOS (Angelin, 2014²⁸⁷). Actuellement, la plupart des programmes de financement dédiés aux tiers-lieux sont appuyés par des comités scientifiques *ad hoc*. Ces multiples formats de collaboration relèvent d'interactions entre sciences et sociétés autour de la notion de tiers-lieux.

Ainsi, nous avons montré comment, en France, le concept de tiers-lieux est le résultat d'interactions entre trois mondes sociaux : des communautés, les pouvoirs publics, et le monde académique. Nous avons décrit un double mouvement de mise en commun de catégories et de communautés jusque-là distinctes : des espaces de *coworking*, des tiers-lieux et des *fablabs*. Ces tiers-lieux se sont progressivement structurés en réseaux auto-organisés, processus qui a été amplifié par l'action des pouvoirs publics. Cependant, ils ont des formes très variées, se distinguent en termes de répartition de leur valeur économique, de gouvernance et de services produits²⁸⁸. Ils se regroupent en réseaux thématiques (culture, numérique, productifs, recherche, nourriciers, santé, etc.), géographiques (à l'échelle métropolitaine, départementale, régionale ou nationale) ou politiques (à but non lucratif, libres et *open source*, alternatifs, etc.). À ce titre, nous pouvons mentionner notamment le Réseau français des Fablabs, France *living labs* ou encore *Coworking France*. Néanmoins, ils semblent se retrouver sur deux points. Premièrement, c'est l'action collective qui crée l'interaction sociale et non l'inverse comme dans les tiers-lieux

286. Cf. sous-partie 1.1.

287. Voir le rapport à destination du comité scientifique de Christophe Sempels (2014), mais également la page « C'est quoi Movilab » consultée à l'adresse : [https://movilab.org/wiki/C'est_quoi_Movilab_%3F#:~:text=Movilab%20est%20\(initalement\)%20un%20dispositif.en%20partenariat%20avec%20des%20territoires.>](https://movilab.org/wiki/C'est_quoi_Movilab_%3F#:~:text=Movilab%20est%20(initalement)%20un%20dispositif.en%20partenariat%20avec%20des%20territoires.>)

288. Voir le panorama 2023 Les données des tiers-lieux en France produit par le GIP France Tiers-lieux, qui met notamment en avant la diversité des structures juridiques et de la gouvernance liée (51 % associations, 19 % sociétés anonymes, 11 % collectivités et 9 % sociétés coopératives) et la diversité des services (55 % proposant des bureaux partagés ou coworkings, 31 % activités culturelles, 15 % living labs espaces d'innovation sociale, 28 % espaces du faire *makerspaces* et *fablabs*, 16% ateliers d'artisanat partagés...), <https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees>>, consulté en août 2024.

oldenburgiens. Deuxièmement, ils affichent l'ambition de relever les grands défis environnementaux et sociaux. Dans les tiers-lieux, on expérimente de nouvelles manières de fabriquer, de vivre ensemble. Il y a donc une volonté de changement qui n'était pas présente dans les tiers-lieux oldenburgiens. C'est pourquoi nous postulons qu'il existe un modèle de tiers-lieux « à la française ».

Par conséquent, ce modèle de dispositif à la croisée de ces trois mondes nous incite à questionner ce que produisent les tiers-lieux « à la française ». Nous postulons que des communautés s'y rassemblent pour expérimenter de nouvelles manières de fabriquer, de consommer, et de vivre ensemble. En quoi ces laboratoires sociaux se différencient-ils d'autres pratiques d'innovation conceptualisées dans la littérature scientifique? En quoi pourraient-ils contribuer à relever les grands défis du XXI^e siècle? Pour répondre à ces questions, nous avons conduit une étude scientométrique de la littérature scientifique internationale.

Étude scientométrique de la littérature sur les laboratoires sociaux

La première partie de ce travail montre comment les interactions entre trois mondes sociaux ont construit une forme de tiers-lieux que nous qualifions de tiers-lieux « à la française ». Dans cette partie, nous tenterons de comprendre comment la notion de tiers-lieux est mobilisée dans la littérature anglo-saxonne. Pour ce faire, nous avons interrogé la base de littérature scientifique Web of Science (WoS²⁸⁹) sur l'occurrence, dans les titres et résumés, de termes anglais proches de la notion de tiers-lieux : *fablab* et *makerspace* (Lhoste et Barbier 2016; Scaillerez et Tremblay 2017), et *living lab* (Bulkeley *et al.*, 2016; Edwards-Schachter, Matti, et Alcántara, 2012). Nous avons ensuite analysé ce corpus avec un logiciel d'analyse scientométrique disponible sur la plateforme collaborative [CORTEXT](#) (Breucker *et al.*, 2016). La méthode d'analyse est décrite en détail dans le « working paper » publié sur HAL (hal-04872766v).

289. Cette base de données comprend les références d'articles rédigés par une quinzaine de millions de chercheurs du monde entier. Les métadonnées fournies permettent d'explorer non seulement les paramètres bibliométriques habituels (références bibliographiques complètes avec résumé et mots-clés), mais aussi de comprendre les réseaux d'acteurs impliqués dans la recherche scientifique et leurs activités collectives (références citées par les auteurs d'un article, nombre de citations de l'article, adresses des auteurs, etc.).

Quels domaines de recherche portent sur les laboratoires sociaux ?

Dans un premier temps, nous avons cartographié²⁹⁰ les 150 références bibliographiques les plus fréquemment co-citées dans les articles de notre corpus. La représentation radar de cette carte (figure 1 et carte interactive en ligne) affiche le nom des auteurs et des revues scientifiques citées selon les doubles dimensions de la date de publication (de gauche à droite) et du domaine scientifique (couleur du figuré). Elle permet ainsi de saisir la trajectoire et les traditions propres à chacun des agrégats. Une analyse fine permet d'identifier leur ancrage épistémologique constitué de paradigmes, concepts et méthodes communs.

Le corpus est constitué de quatre agrégats dont les références s'échelonnent entre 1961-2020 :

- Le premier agrégat en partant du bas de la figure 1 (orange, 243 notices indexées, 1961-2008) fait référence aux *third places* dans les villes américaines avec une publication princeps de Jacobs (1961). Cet ouvrage est une critique des politiques de planification urbaine des années 1950 qui seraient à l'origine du déclin de nombreux quartiers de villes américaines. Il est cité notamment par Oldenburg dont les références représentent 4 des 12 nœuds de l'agrégat, ce qui signifie qu'il est abondamment co-cité dans cet agrégat). Par conséquent, les travaux d'Oldenburg semblent avoir été inspirés par ceux de Jacobs (Jacobs 1954) considérée par toute une génération d'urbanistes comme l'inspiratrice du renouveau de l'urbanisme avec Mumford. Ces observations rejoignent celles de Burret qui souligne qu'Oldenburg a rédigé un ouvrage pour les acteurs de terrain et non pour ses pairs²⁹¹. Les cinq articles les plus cités dans cet agrégat portent sur les interactions sociales dans des tiers-lieux physiques et virtuels (Gardner, 2011 ; Hamilton, *et al.*, 2014 ; Rosenbaum, 2006 ; Rosenbaum *et al.*, 2007 ; Soukup, 2006). Ils sont tous antérieurs à 2014, ce qui suggère que

290. L'utilisation de la plateforme Cortext permet de cartographier le paysage cognitif des recherches dans un corpus de références bibliographiques issues de la base de données *World of Science*. Cette cartographie repose sur deux postulats. Premièrement, les chercheurs d'un domaine partagent une bibliographie commune qu'ils citent dans leurs articles. Pour visualiser un domaine scientifique, il est donc possible d'analyser les réseaux de co-occurrences de références bibliographiques dans les articles d'un corpus. Deuxièmement, les chercheurs partagent aussi des concepts. Par conséquent, on peut aussi visualiser les ontologies propres à un domaine en analysant les co-occurrences de termes dans les titres, abstracts et mots-clés des articles d'un corpus. Ces deux types de cartes se lisent de la même manière. Chaque co-occurrence est représentée par un nœud dont la taille est proportionnelle au nombre d'apparitions dans la base de données et dont la couleur fait référence à une proximité entre co-occurrences. La proximité entre des nœuds de même couleur dessine des agrégats qui représentent une communauté thématique.

291. Burret, A. (2023). *Op. cit.* Voir particulièrement les chapitres 2 et 3.

qui présente une revue de la littérature scientifique sur le rôle de la production distribuée vis-à-vis la soutenabilité environnementale. Cet article porte sur les *fablabs*, mais l'auteur cite la traduction anglaise d'un ouvrage de Lefebvre (1991, 1974) – *un éminent sociologue situationniste français* – dans lequel celui-ci développe la thèse selon laquelle l'espace urbain est le produit d'une société déterminée économiquement par le capital, dominé socialement par la bourgeoisie et régulé politiquement par l'État.

- Le troisième agrégat (jaune, 246 notices) fait référence à la littérature sur les études des transitions (*transition studies*) avec un article princeps de Kemp et collaborateurs (Kemp, Schot, et Hoogma, 1998) sur la formation des niches, ces espaces qui permettent l'incubation d'innovations socio-techniques à l'abri du régime dominant. On y relève aussi les articles d'autres auteurs du champ des *transition studies* (Geels, 2002; Geels et Schot, 2007; Schot et Geels, 2008).
- Le quatrième agrégat (bleu-vert, 614 références) porte sur l'innovation ouverte avec les citations princeps de Eisenhardt (Eisenhardt 1989) et de von Hippel. La première est une chercheuse en sciences du management qui a étudié le développement rapide des industries électroniques et informatiques dans la région de Palo Alto et propose l'emploi du concept d'*agency* pour caractériser le rôle des individus dans l'innovation. Von Hippel (Von Hippel 1986) a pour sa part conceptualisé le rôle de l'utilisateur dans l'innovation.
- Les deux derniers agrégats sont reliés par un groupe d'articles dont le premier est celui d'Arnstein (Arnstein 2019) sur l'échelle de la participation citoyenne dans la planification urbaine. Un autre article (Liedtke *et al.*, 2012) présente les résultats d'un projet de recherche européen dont l'objectif fut de concevoir un *Living lab research infrastructure* pour étudier les interactions des habitants avec des innovations soutenables, intelligentes et saines, et stimuler leur adoption par les usagers.

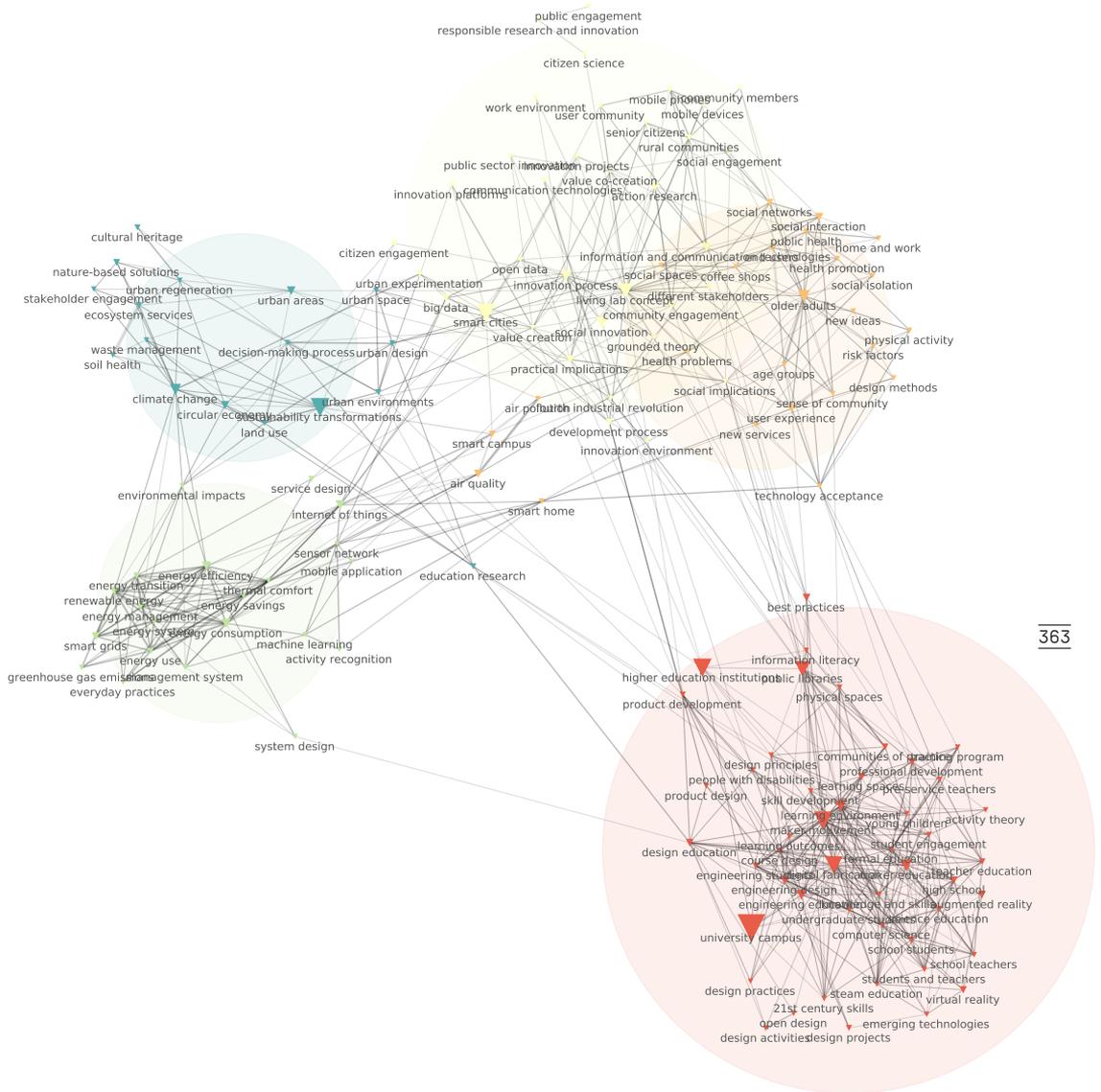


Figure 2. Cartographie de co-occurrence des 221 termes les plus fréquents dans *abstract* et *title* (2697 notices indexées, 71 % du corpus). Cette carte permet de visualiser la répartition dans l'espace (position centrale ou polarisation) de différents agrégats (couleur) de termes (figuré), de repérer les liens de chaque agrégat avec les autres (traits). Elle permet aussi d'identifier les termes les plus représentatifs de chaque agrégat suivant leur position (centrale) et leur fréquence (taille du figuré).

Carte interactive <<https://retina.cortext.net/#/graph/?r=d&url=https://assets.cortext.net/docs/6d-da42e4522e0cb1b0c0c65ffb536105>>

Cette première analyse permet de situer les grands concepts mobilisés par les auteurs des publications du corpus. Nous avons affiné cette typologie en cartographiant les réseaux sémantiques mobilisés par les auteurs dans les abstracts et les titres de ces publications (figure 2)²⁹².

En conclusion, les publications portant sur les laboratoires sociaux mobilisent les concepts suivants : l'innovation ouverte, les transitions durables, la fabrication numérique, l'énergie, et le changement climatique. Les *makerspaces* sont spécifiquement associés à la fabrication numérique et à la formation, ce qui est montré par la multiplicité des concepts et des termes faisant référence à ces domaines. Par contre, nous n'avons pas pu discriminer les autres catégories de laboratoires. C'est pourquoi nous avons analysé les réseaux hétérogènes de termes les plus répandus par catégorie de lieu, une analyse plus discriminante que les cartographies précédentes.

Chaque catégorie de laboratoire social est-elle reliée à des domaines distincts ?

Afin de mieux comprendre quels concepts se rattachent à quel type de *labs*, nous avons recherché les co-occurrences de termes associés à chacun. Pour ce faire, nous avons construit deux listes à partir de la liste précédente (TERMES) : 1. la liste des termes employés dans le corpus pour nommer les labs, LABS (tableau 1) et 2. La liste TERMES_SANS LAB de laquelle nous avons extrait tous les termes faisant référence à un lieu. La figure 3 représente les six agrégats qui correspondent aux 6 catégories de lieux prédéfinis lors de la création de notre corpus. Un premier agrégat (bleu) est formé de 1 431 notices qui contiennent le terme *living labs* dans les titres et abstracts. Un deuxième agrégat (orange) est formé de 902 notices qui contiennent le terme *makerspaces*. Les quatre autres agrégats sont plus petits : *third place* (pistache, 338 notices), *fablab* (rouge, 306 références), *urban living labs* (vert,

292. Ces réseaux permettent de visualiser les agrégats qui occupent une position centrale et d'identifier les termes les plus représentatifs de chacun d'eux. La figure 2 montre l'organisation en 5 agrégats très inter-reliés : 1. *maker mouvement & learning environment* (48 noeuds, 1031 notices) ; 2. *innovation process & living lab concept* (35 noeuds, 1127 notices) ; 3. *older adults & technology acceptance* (24 noeuds, 287 notices) ; 4. *energy consumption & energy efficiency* (21 noeuds, 240 notices) ; 4. *climate change & land use* (17 noeuds, 309 notices) ; 5. *Sustainability transformations* (11 noeuds). Le terme le plus représenté de l'agrégat 5 (le noeud rouge le plus gros, *sustainability transformations*) est relié à 11 noeuds dont 5 appartiennent à d'autres agrégats : *Smart Campus*, *citizen engagement*, *circular economy*, *waste management*, *soil health*, *climate change*, *environmental impacts*, *practical implications*, *land use* et *higher education institutions*. *Smart cities* et *Living lab concept*, les termes les plus représentés de l'agrégat 2 (noeuds jaunes) sont voisins respectivement de 29 et 12 noeuds dans les agrégats 2 à 5, ce qui prouve la proximité sémantique de ces différents agrégats. *A contrario*, l'agrégat *makerspace*, tout en étant le plus gros, n'est ni central, ni beaucoup relié à l'extérieur. Ainsi, son plus gros noeud (*university campus*) n'a que 3 voisins à l'extérieur (*social innovation*, *practical implications*, *sustainability transformations*).

301 références), et *social labs* (jaune, 157 références). 209 références n'ont pas été indexées.

Nous présentons ci-dessous les résultats par catégorie de dispositifs. Dans le tableau 2, nous avons indiqué la liste des termes associés à chacun des nœuds par agrégat. À noter la présence de plusieurs termes indiquant la participation citoyenne, sans qu'il soit toujours possible de discerner s'il s'agit de participation à la recherche/innovation ou à la délibération. Nous avons pu confirmer ces observations en étudiant les résumés des 10 publications les plus citées dans chaque catégorie.

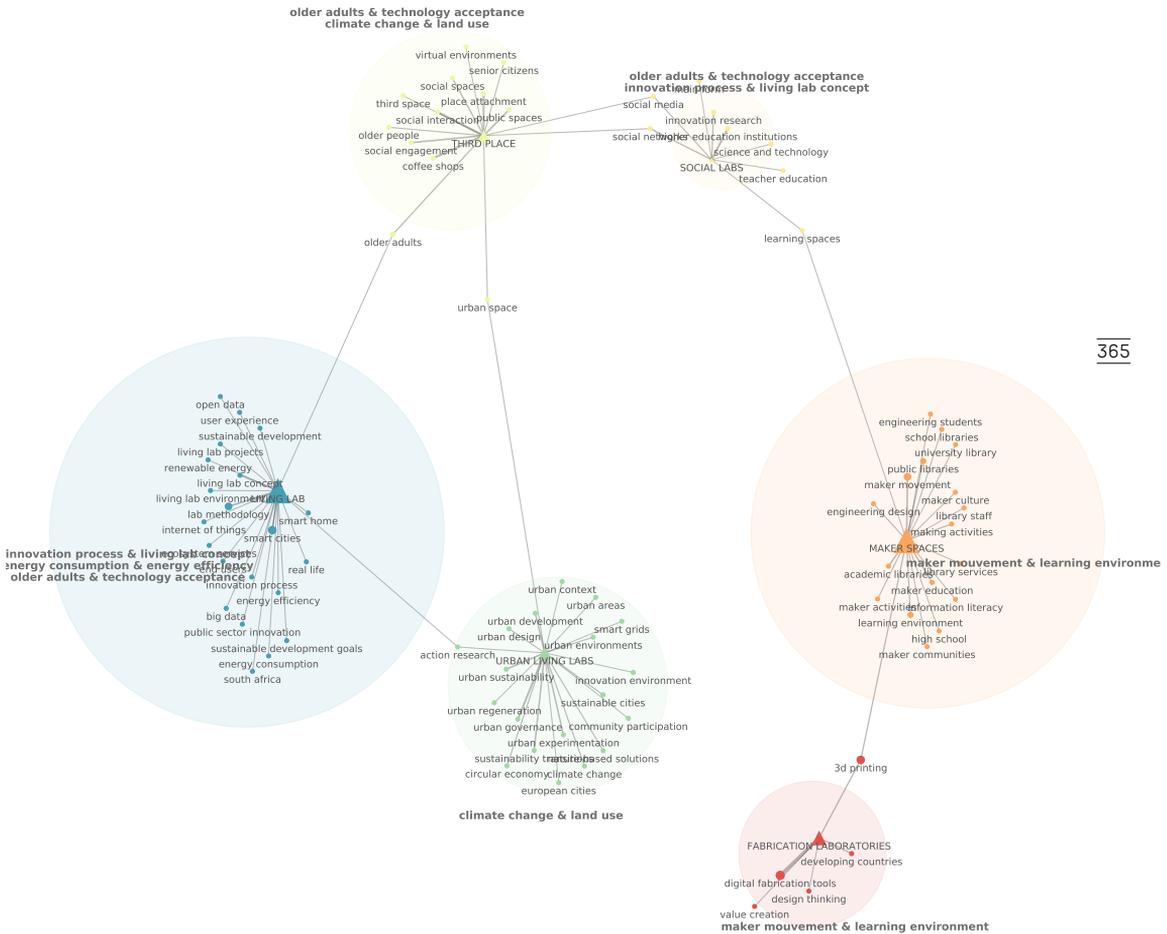


Figure 3. Analyse de réseaux hétérogènes (croisement dispositifs d'intermédiation x termes co-cités). Pour mieux comprendre le lien entre domaines de recherche et lieux d'expérimentation, nous avons reporté les noms des agrégats de la figure 2.

<p>Third place</p>	<p><i>Social engagement, public spaces, senior citizens, public spaces, social spaces, social engagement, older people, social interaction, coffee shops, place attachment, third space, social spaces, virtual environments, older adults and urban space.</i></p> <p>Older adults & technology acceptance climate change and land use</p>
<p>Living labs</p>	<p><i>Open data, renewable energy, user experience, living lab concept, innovation process, energy efficiency, public sector innovation, smart cities, energy consumption, sustainable development, living lab projects, living lab environment, lab methodology, smart home, real life, smart home, internet of things, big data, sustainable development goals, south Africa, ecosystem services, end users.</i></p> <p>Older adults and technology acceptance, innovation research and living lab concept, energy consumption and energy efficiency</p>
<p>Makerspaces</p>	<p><i>Maker education, maker movement, public libraries, information literacy, learning environment, engineering design, high school, engineering students, school libraries, university libraries, maker culture, library staff, making activities, academic libraries, library services, maker activities, maker communities.</i></p> <p>Maker movement and learning environment</p>
<p>Fablabs</p>	<p><i>Value creation, digital fabrication, 3D printing, developing countries, fabrication tools, design thinking.</i></p> <p>Maker movement and learning environment</p>
<p>Urban living labs</p>	<p><i>Action research, urban environments, urban design, urban experimentation, nature based solution, circular economy, urban areas, urban regeneration, climate change, transition, smart grids, innovation environment, urban context, urban development, sustainable cities, urban sustainability, urban governance, community participation, sustainability, transitions,</i></p> <p>Climate change and land use</p>
<p>Social labs</p>	<p><i>Social media, social networks, teacher education, public engagement, innovation research, science and technology, higher education institutions, learning spaces, main form.</i></p> <p>Older adults and technology acceptance, innovation research and living lab concept</p>

Tableau 2. Les termes les plus fréquemment associés à *third place*, *living lab*, *fablab*, *makerspace*, *urban living lab*, et *social lab* suite à l'analyse de réseaux hétérogènes. Nous avons également reporté les résultats de l'analyse de réseaux homogènes afin de montrer les proximités sémantiques pour chaque *lab*.

Nous avons comparé les termes les plus fréquents dans chacun des agrégats.

La catégorie *makerspace* est associée à l'éducation et la formation, en lien avec le numérique et les nouvelles compétences. Ce premier agrégat n'est relié à *social lab* que par *learning spaces*.

La catégorie fabrication *laboratories* est associée à *makerspace* par 3D printing.

Seule la catégorie *third place* n'est pas associée à des termes évoquant la production de connaissances, mais plutôt aux interactions sociales. Elle est cependant reliée à celles de *social lab* par les termes *social network* et *social media*, de *living lab* par *older adults*, et de *urban living lab* par *urban spaces*.

Les catégories (*urban*) *living labs* et *social labs* sont associées à la durabilité, à l'innovation et à l'usager par de nombreux termes.

Conclusion

Les deux approches mobilisées dans ce travail démontrent que les tiers-lieux « à la française » sont des laboratoires ouverts, proches des concepts de *social lab*, *fablab*, et autres *living labs*. Notre analyse scientométrique confirme ce que la généalogie suggérait : les tiers-lieux « à la française » ne remplissent pas uniquement le rôle de *third place* tel que défini par Oldenburg puisqu'ils sont associés à des concepts évoquant les laboratoires d'innovation sociale. Par conséquent, la notion de *third place* n'est pas suffisante pour décrire les activités des tiers-lieux « à la française ». Selon Oldenburg, la conversation serait la principale activité d'un *third place* et c'est la convivialité qui serait à l'origine d'autres activités. En France, les tiers-lieux sont des espaces du « faire ensemble », ce qui nécessite de la concertation et de la convivialité. Ce sont donc des lieux ouverts de co-production de connaissances associés aux concepts d'innovation par l'usager ou d'innovation populaire. De plus, les *fablabs* français sont, comme leurs homologues *makerspaces* et *Fablabs*, des lieux d'apprentissage des pratiques numériques. On peut donc en conclure que les tiers-lieux « à la française » sont des espaces d'interaction entre sciences et sociétés. D'ailleurs, les activités décrites dans l'Observatoire des tiers-lieux semblent conforter notre conclusion. Elles couvrent un grand nombre de domaines, de la santé à la planification urbaine, en passant par l'agro-écologie, l'énergie, et la formation, souvent avec le but de relever les défis du XXI^e siècle. Le fait que les tiers-lieux soient habités par des communautés hybrides et qu'ils interagissent avec les pouvoirs publics et le monde de la recherche suggère qu'ils sont des espaces d'innovation populaire pour les transitions (Smith *et al.*, 2013) dans lesquels surviennent des processus de co-innovation multi-acteurs. Le présent travail confirme donc les résultats de nos études de terrain qui nous avaient conduites à identifier les tiers-lieux comme des dispositifs d'intermédiation pour l'innovation élargie (Lhoste, 2020, Ottolini 2023). Il conviendrait de préciser leur rôle dans les écosystèmes territoriaux et de caractériser les trajectoires et les compétences des acteurs de la recherche en tiers-lieux. Une analyse de leurs productions pourrait y contribuer, notamment en analysant les discours sur les sites web et les réseaux sociaux.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Arnstein, Sherry R. (2019). « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Planning Association*, 85(1), p. 24-34.
- Berrobi-Hoffmann, I., Bureau, M.-C. & Lallement, M. (2018). *Makers-Enquête sur les laboratoires du changement social*, Paris, Seuil.
- Bosqué, C., Noor O. & Ricard, L. (2014). *Fablabs, etc. : Les nouveaux lieux de fabrication numérique*, Paris, Eyrolles.
- Breucker, P., Cointet, J., Hannud Abdo, A., Orsal, G., De Quatrebarbes, C., Duong, T., Martinez, C., Ospina Delgado, J.-P., Medina Zuluaga, L. D., Gómez Peña, D. F., et al. (2016). « CorText Manager (v2) ». <https://docs.cortext.net>
- Bulkeley, H., Coenen, L., Frantzeskaki, N., Hartmann, C., Kronsell, A., Mai, L., Marvin, S., McCormick, K., van Steenberghe, F. & Voytenko Palgan, Y. (2016). « Urban living labs : governing urban sustainability transitions », *Current opinion in environmental sustainability*, 22, p. 13-17.
- Burret, A. (2017). « Étude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service ». PhD Thesis, Université de Lyon.
- Burret, A. (2023). *Nos tiers-lieux : défendre les lieux de sociabilité du quotidien*, Limoges, Fyp éditions.
- Cole, M. L., Scribner, S. et al. (1978). *Vygotsky, L. S. Mind in Society. The Development of Higher Psychological Processes*, Harvard University Press.
- Edwards-Schachter, M. E., Matti, C. E. & Alcántara, E. (2012). « Fostering quality of life through social innovation : A living lab methodology study case », *Review of Policy Research*, 29(6), p. 672-692.
- Eisenhardt, K. M. (1989). « Agency theory : An assessment and review », *Academy of management review*, 14(1), p. 57-74.
- Eychenne, F. (2012). *Fablab : tour d'horizon*. <https://fr.slideshare.net/slideshow/tour-dhorizon-des-fab-labs/12078802>
- Fages, V., Colmellere, C., Corteel, D. & Lacour, S. (2019). « Dénouer l'écheveau des tiers-lieux : tentatives généalogiques », *Sociologies pratiques*, 38(1), p. 3-10.
- Garnier, C. & Capdevilla, I. (2023). « Making, hacking, coding : Fablabs as intermediary platforms for modes of social manufacturing », *Journal of innovation economics and management*, 40(1), p. 137-158.
- Gauthier, C. (2023). *Les formes d'engagement au sein de tiers-lieux participatifs de la Métropole du Grand Paris*. Thèse de doctorat en géographie, Université Paris 1.
- Gardner, P. J. (2011). « Natural neighborhood networks – Important social networks in the lives of older adults aging in place », *Journal of aging studies*, 25(3), p. 263-271.
- Geels, F. W. (2002). « Technological Transitions as Evolutionary Reconfiguration Processes : A Multi-Level Perspective and a Case-Study », *Research Policy*, 31(89), p. 1257-1274.
- Geels, F. W. & Schot, J. (2007). « Typology of sociotechnical transition pathways », *Research policy*, 36(3), p. 399-417.
- Gershenfeld, Neil. (2005). *FAB : The Coming Revolution on Your Desktop - from Personal Computers to Personal Fabrication*, New York, Basic Books.
- Hamilton, W. A., Garretson, O., & Kerne, A. (2014). « Streaming on twitch : fostering participatory communities of play within live mixed media » dans *Proceedings of the SIGCHI*, conference on human factors in computing systems, New York, Association for Computing Machinery, p. 1315-1324.
- Idelon, A. (2022). « Le tiers-lieu, berceau des communs ou couteau-suisse des communes ? », *Nectart*, 14(1), p. 96-109.
- Jacobs, J. (1954). « Northland : A new yardstick for shopping center planning », *Architectural Forum*, 100, p. 10-34.
- Jeffres, L. W., Bracken C. C., Guowei J. & Casey, M. F. (2009). « The Impact of *Third places* on Community Quality of Life », *Applied research in quality of life*, 4(4), p. 333-345.
- Wisdom, K., Kuisma, M., Kivimaa, P., & Hjelm, O. (2020). « Conceptualising the systemic activities of intermediaries in sustainability transitions », *Environmental Innovation and Societal Transitions*, 36, p. 449-465.

- Kemp, R., Schot, J. & Hoogma, R. (1998). « Regime shifts to sustainability through processes of niche formation : The approach of strategic niche management », *Technology Analysis & Strategic Management*, 10(2), p. 175-198.
- Kivimaa, P. & Martiskainen, M. (2018). « Innovation, low energy buildings and intermediaries in Europe : systematic case study review », *Energy Efficiency*, 11(1), p. 31-51.
- Kohtala, C. (2015). « Addressing sustainability in research on distributed production : an integrated literature review », *Journal of Cleaner Production*, 106, p. 654-668.
- Lave, J. & Wenger, E. (1991). *Situated learning : legitimate peripheral participation*, Cambridge/ New York, Cambridge University Press.
- Lee, N. & Houston, D. (2024). « The perceived psychological benefits of *third places* for university students before and after COVID-19 lockdowns », *Cities*, 153, p. 105-299.
- Lextrait, F., & Groussard, G. (2001). *Friches, laboratoires, fabriques, squats, projets pluridisciplinaires... : une nouvelle époque de l'action culturelle*. Rapport à M. Michel Duffour, Secrétaire d'État au patrimoine et à la décentralisation culturelle, La documentation française.
- Lhoste, E. & Barbier, M. (2016). « FABLABS : l'institutionnalisation de tiers-lieux du hacking soft », *Revue d'anthropologie des connaissances*, 10(1), p. 43-69.
- Liedtke, C., Jolanta Welfens M., Rohn H. & Nordmann, J. (2012). « LIVING LAB : user-driven innovation for sustainability », *International journal of sustainability in higher education*, 13(2), p. 106-118.
- Loconto, A., Weber, K. M., Bundgaard L., Van Dis R., Lhoste, E., Matt, M., Stephens R. & Manesse, R. (2023). « Is generalisation a process of asynchronous intermediation? Insights from sustainable agrifood systems », *Technological Forecasting & Social Change* (in press).
- Oldenburg, R. & Brissett, D. (1982). « The *third place* », *Qualitative sociology*, 5(4), p. 265-284.
- Oldenburg, R. (1997). *The great good place : cafés, coffee shops, community centers, beauty parlors, general stores, bars, hangouts, and how they get you through the day*, New York, Marlowe.
- Ottolini, L. (2023). « Insertion sociale et Insertion professionnelle dans les tiers-lieux », Recherche action collaborative – Rapport final. Vosges : HC-Ecrac.
- Ottolini, L. (2023). « Les Tiers-Lieux et la recherche scientifique : l'amour ne suffit pas! », dans *Faire autrement : un ours*, p. 129-130.
- Papert, S. (1980). « Computers for children », *Mindstorms : Children, computers, and powerful ideas*, 10, Carlow, Harvester Press, p. 318.
- Rosenbaum, M. S. (2006). « Exploring the social supportive role of *third places* in consumers' lives », *Journal of Service Research*, 9(1), p. 59-72.
- Rosenbaum, M. S., Ward, J., Walker B. A. & Ostrom, A. L. (2007). « A cup of coffee with a dash of love : An investigation of commercial social support and *third place* attachment », *Journal of Service research*, 10(1), p. 43-59.
- Scaillerez, A. & Tremblay, D.-G. (2017). « *Coworking, fablabs et living labs*. État des connaissances sur les tiers lieux », *Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement. Territory in movement Journal of geography and planning*, 34.
- Schot, J. & Geels F. W. (2008). « Strategic niche management and sustainable innovation journeys : theory, findings, research agenda, and policy », *Technology analysis & strategic management*, 20(5), p. 537-554.
- Smith, A., Fressoli, M., Abrol, D., Arond, E. & Ely, A. (2017). *Grassroots innovation movements*. London/New York, Routledge/Taylor & Francis Group.
- Smith, A. & Seyfang, G. (2013). « Constructing grassroots innovations for sustainability », *Global Environmental Change*, 23(5), p. 827-829.
- Soukup, Ch. (2006). « Computer-mediated communication as a virtual *third place* : building Oldenburg's great good places on the world wide web », *New media & society*, 8(3), p. 421-440.
- Van Lente, H., Hekkert, M., Smits, R. & Van Waveren, B. (2003). « Roles of systemic intermediaries in transition processes », *International journal of Innovation management*, 7(3), p. 247-279.
- Von Hippel, E. (1986). « Lead users : a source of novel product concepts », *Management science*, 32(7), p. 791-805.
- Von Hippel, E. (2005). « Democratizing innovation : The evolving phenomenon of user innovation », *Journal für Betriebswirtschaft*, 55(1), p. 63-78.

- Vygotsky, L. S. (1978). *Mind in society : The development of higher psychological processes*. Harvard University Press.
- Wenger, E. *et al.* (1998). « Communities of practice : Learning as a social system », *Systems thinker*, 9(5), p. 23.

2.

LES CIFRE EN TIERS-LIEUX : INTERSTICES SINGULIERS ENTRE RECHERCHE ET ACTION

Mathilde Gouteux,
Doctorante Cifre en gestion, Aix Marseille Univ,
CNRS, LEST, Aix-en-Provence, France

Myriem Kadri,
Doctorante Cifre en géographie, PLEIADE, Université Sorbonne Paris Nord
et en sociologie, CLERSE, Université de Lille

Maxime Lecoq,
Doctorant Cifre en sociologie, Arènes, École des Hautes Études
en Santé Publique

Élodie Requillart,
Doctorante Cifre en géographie et esthétique,
textes et culture, Université d'Artois

Selon le rapport France Tiers-Lieux (2021), les tiers-lieux font émerger des pratiques de recherche et d'innovation en dehors des cadres habituels de la science (laboratoires de recherche, grandes entreprises). Ces espaces d'expérimentation invitent à penser les façons de *faire recherche autrement* par rapport à la recherche académique classique. Toutefois, la littérature scientifique comporte peu de travaux portant spécifiquement sur les interactions qu'entretiennent les tiers-lieux et la recherche. Après avoir situé les approches de recherche en tiers-lieux, nous proposons d'en saisir les manifestations et les enjeux, à travers quatre récits d'expérience en contrat doctoral Cifre, présentant des situations de recherche singulières à la rencontre entre savoirs d'action et connaissances scientifiques.

Mots-clés

Recherche-action; Cifre; Tiers-lieu; Intermédiation;
Expérimentation

Introduction

« Objets d'expérimentation d'usages, à la frontière entre plusieurs mondes sociaux, culturels et politiques » (Liefoghe, 2018), les tiers-lieux (TL) s'apparentent à des espaces propices à former des communautés de pratiques, à l'origine de croisements de savoirs divers (Lhoste, 2020; Burret, 2023). Développant des approches pragmatiques, coopératives et créatives, par le bricolage (Bazin, 2018), ces communautés génèrent, en dehors de cadres méthodologiques prédéfinis, des connaissances situées (Haraway, 1988) et actionnables (Bosqué, 2015). Aussi, sans se nommer, « la recherche habite les lieux. Elle vit l'expérimentation; elle vit à travers l'expérimentation » (Nicolas-Le Strat, 2018, 60). En cela, les TL sont vecteurs de solutions à des problèmes sociaux à différentes échelles, développant une réelle intelligence de l'action collective.

L'action est définie par le Larousse comme « une capacité, un effet ou une manifestation de l'activité d'un individu ou d'un groupe humain : elle implique un changement perceptible ». La recherche-action, dont la paternité est couramment attribuée à Lewin, en constitue une science, à l'intersection entre pratique et théorie. Elle articule en permanence les deux dimensions, à travers l'implication active du-de la chercheur-euse, en vue d'une transformation vertueuse de la société (Lewin, 1951). Bien qu'intégrée aux sciences humaines, la recherche-action demeure marginale, en raison de ses méthodologies pragmatiques, interdisciplinaires et situées (Haraway, 1988). Elle se décline sous diverses formes aux confins ou en dehors de la recherche académique. Immersée dans les réalités socio-économiques avec lesquelles elle interagit, elle construit un espace méthodologique, épistémologique et sectoriel distinct, que certains qualifient de tiers-espace scientifique (Bazin, 2018).

Proches des démarches de recherche-action, sans forcément en porter le nom, les TL invitent à penser les façons de *faire recherche autrement* par rapport à la recherche académique classique, comprise comme méthodologie, épistémologie et secteur socio-économique. Ainsi, l'objectif de cet article est de comprendre les interactions entre les TL et la recherche. Comment s'organisent-elles? Quelles dynamiques relationnelles sont à l'œuvre? Quelle articulation entre production de connaissances et production de changements? Considérant les rapports de proximité et de distance entre TL et recherche, nous avons choisi de nous appuyer sur nos expériences personnelles de recherche, dans le cadre de doctorats en conven-

tion Cifre²⁹³. Après avoir clarifié quels types de recherche scientifique entretiennent des liens avec les dynamiques propres aux TL, nous souhaitons mettre en évidence les interactions entre TL et recherche. Nous le ferons à travers quatre récits de recherche-action en situation de Cifre, à Redon, Arras, Marseille et Roubaix. Quatre situations dans lesquelles nous observons comment TL et recherche se rencontrent, dialoguent et collaborent. Cette réflexion méthodologique portera tout particulièrement sur l'analyse de la posture du-de la chercheur-euse pleinement impliqué-e dans sa recherche (1), l'engageant à (re)penser une éthique de la recherche (2), pour développer des espaces de réflexivité communs (3), à travers la création d'un langage intersectoriel et pragmatique (4).

Situer la recherche en tiers-lieu : faire recherche autrement *via* la recherche-action

Des TL en recherche : des approches aux marges de la recherche universitaire

Depuis quelques années, en France, l'engouement et l'intérêt croissant pour les productions de connaissances autour de la notion de « tiers-lieu » sont indéniables. Si la littérature scientifique sur cet objet est prolifique, peu de travaux portent spécifiquement sur les interactions qu'entretiennent les TL et la recherche (Lhoste, 2020). Pourtant, selon le rapport France Tiers-Lieux de 2021, les TL font émerger des pratiques de recherche et d'innovation en dehors des cadres habituels de la science (voir tableau 1).

La littérature scientifique propose des dénominations et des distinctions pour appréhender ces phénomènes de recherche non traditionnelle. Selon Bonny, il existe trois modes d'entrée en recherche : « être en recherche, se mettre en recherche et faire de la recherche » (Bonny, 2017, p. 26). La première désigne une attitude ordinaire de remise en question de sa pratique en vue d'une aspiration personnelle. La deuxième témoigne d'une volonté d'investigation, traduite concrètement à travers la formation d'une démarche ou d'un collectif de recherche-action, par exemple. Enfin, la dernière serait réservée aux chercheur-euse-s professionnel-le-s issus du champ académique. Aussi, Bussière différencie la recherche classique de la recherche hétérodoxe (2018). La première correspond aux processus et méthodes de production de savoirs menés par des chercheur-euse-s ayant un statut universitaire, dans le champ strictement académique. La seconde concerne les démarches de recherche ouvertes aux acteur-ric-e-s non-académiques impliquant ou non un-e universitaire, entraînant des formes de réciprocité entre chercheur-euse-s et praticien-nes et un dialogue des savoirs construit et porté par ces dernier-ères (Anadon, 2007).

293. La Cifre, convention industrielle de formation de la recherche, est un contrat de recherche tripartite financé, entre un laboratoire, un doctorant et une structure.

Dans ces deux distinctions, « faire recherche autrement » semble tenir essentiellement à l'intégration d'acteur-ric-e-s extra-scientifiques entraînant des évolutions méthodologiques. C'est pourquoi les communautés de pratiques issues des TL développent des expérimentations, sans forcément revendiquer « faire de la recherche » ou être reconnues comme telles. Une fois nommées et formalisées, elles s'inscrivent dans le phénomène plus vaste de la recherche citoyenne et se revendiquent comme un secteur à part entière : le tiers-secteur de la recherche. Troisième espace entre la recherche académique et la recherche industrielle, il fait appel à des acteur-ric-e-s et référentiels distincts, comme mentionné dans le tableau 1 ci-dessous.

	Recherche académique	Recherche industrielle	Recherche citoyenne (sociale et culturelle)
Productions	Connaissances scientifiques	Savoirs actionnables, innovation	Savoirs actionnables, capacitation, innovation, connaissances scientifiques
Acteurs	Laboratoires scientifiques	Laboratoires industriels	Tiers-secteur de la recherche, tiers-lieux
Référentiels	Universalisme, bien public, neutralité	Marché, propriété, brevet	Communs, justice sociale

Tableau 1 : Extrait de la caractérisation des trois grands secteurs de recherche (Joly, 2020)

Or, cette différence de secteurs entraînerait des changements de méthodologies et de paradigmes.

*Recherche partenariale, participative et en action :
des méthodologies scientifiques différentes ?*

Les TL, à l'intersection de différents mondes sociaux, développent des expérimentations et des intelligences collectives visant la résolution de problèmes géo-sociaux locaux : débat mouvant, discussions en cercles concentriques, cartographies participatives, médias participatifs, etc. Autant de méthodes contribuant à agir de façon inclusive et coopérative. Certaines méthodes sont inclassables et particulièrement singulières. Pour d'autres, elles s'apparentent à des méthodologies emprun-

tées aux sciences humaines. Une pluralité d'expressions est utilisée pour nommer ces processus de recherche non conventionnelle. Ces catégories sont construites en fonction de l'objectif majeur de la démarche et des relations établies entre ses parties prenantes. Nous proposons de retenir trois familles : la recherche partenariale, la recherche participative et la recherche-action.

La recherche partenariale concerne « les recherches conduites par des entreprises privées en partenariat avec des laboratoires de recherche publique » (Lhoste et Joly, 2021, p. 189).

« Les relations privilégiées entre la recherche académique et la recherche industrielle se sont construites progressivement autour de l'idée que le progrès social découlait du productivisme économique » jusqu'à constituer au fil du temps un système de recherche et d'innovation (Lhoste et Joly, 2021, p. 189).

Ces démarches allient la dimension publique de la production de connaissance incarnée par le secteur académique aux référentiels du marché et de la propriété des industries.

La recherche participative propose de rendre les individus – concernés par l'objet de la recherche et non universitaires – acteurs du processus de recherche. Ici, les universitaires invitent les praticien·nes à contribuer à une recherche académique lui conférant un caractère citoyen. La principale finalité est la production de connaissances scientifiques quant à des enjeux démocratiques, écologiques ou sociaux. Ces recherches rejoignent des démarches fondées sur la libre circulation des savoirs, sur le principe de l'*open source* appelé autrement science ouverte. La recherche participative cherche à favoriser le pouvoir d'agir des participant·e·s sur les problèmes qui les concernent (Freire, 1968) et vise à améliorer les conditions de vie des communautés impliquées en co-construisant des solutions adaptées à leurs besoins.

La recherche-action, quant à elle, tente d'articuler les objectifs de production de connaissances scientifiques à ceux des transformations sociales (Hugon et Seibel, 1988). Cette définition générale se traduit par des formes de démarches très variées qui néanmoins se retrouvent autour de principes communs. Elles se démarquent des recherches conventionnelles en posant le changement de l'objet investi comme objectif à part entière de la recherche (Allard-Poesi et Perret, 2003). Se différencient toutefois deux grandes familles de la recherche-action : celles qui posent le changement du système social comme un moyen d'élaboration de connaissances sur ce système (changer pour connaître), de celles qui se donnent pour objet premier la production d'un changement social (connaître pour changer) (voir tableau 2 ci-dessous).

	Changer pour connaître	Connaître pour changer
Objectifs	Changer la réalité sociale comme un moyen d'élaboration de connaissances sur celle-ci. L'objet premier est l'élaboration des connaissances.	Produire des connaissances en vue de changer la réalité sociale. L'objet premier est la production d'un changement social.
Fondateurs et courant	Lewin (1951), Argyris (1985)	Dewey (1934), Kemmis et McTaggart (1988)
Approches	Recherche-action expérimentale, Action-science, recherche-intervention	Recherche-action coopérative Recherche-action militaire
Méthodes	La reconstruction dynamique	L'enquête et les espaces de réflexion collective
Rôles des chercheur-euse-s	Lewin assigne aux chercheur-euse-s un rôle d'expérimentateur qui doit modifier la réalité sociale afin de la connaître.	Les chercheur-euse-s deviennent un instrument de conscientisation, c'est-à-dire de prise de conscience par la réflexion collective et l'enquête « sur soi-même ». Chercheur-euse-s et participant-e-s sont des « co-chercheur-euse-s ».

Tableau 2 : Les deux grandes familles de la recherche-action

Ces démarches aux dimensions sociales et citoyennes (participative et de recherche-action), n'impliquent pas des méthodes techniquement différentes des sciences humaines. Elles sont fondées sur des *focus group*, des entretiens, des méthodes qualitatives communes à l'enquête de terrain. Cependant, elles représentent un changement de présupposé idéologique, dans la mesure où elles introduisent des fonctions extrascientifiques dans le champ de la recherche : elles sont porteuses de valeurs éthiques et d'un projet de transformation sociétale qui les rend politiques. Sur le plan scientifique, elles entrent toutes les trois dans la continuité des paradigmes interprétatifs et constructivistes propres aux sciences humaines, donnant une large place à la pratique, au contexte situé, et à l'intersubjectivité comme autant de critères de validités d'une démarche scientifique. Toutefois, leur caractère interdisciplinaire et intersectoriel leur confère une spécificité, qui demande à construire, expérimenter et vérifier des critères de validité scientifiques et politiques communs

pour l'avènement d'une véritable science citoyenne (Morin, 1990 ; Stengers, 2013). Or, les TL, par le caractère intermédiaire et hybride de leur secteur socio-économique et leurs modes de *faire*, semblent des espaces propices à redéfinir, réinventer ou du moins réinterroger les contours de la science.

La Cifre, situation intermédiaire entre TL et recherche académique pour éclairer leurs interactions

Afin de mieux comprendre l'articulation spécifique produite entre la recherche académique et les pratiques de recherche en TL, nous nous intéressons à quatre expériences de recherche en sciences humaines et sociales, dans le cadre de recherches en Cifre au sein de TL. La Cifre, en tant que contrat de recherche doctorale tripartite entre une organisation employeuse, un laboratoire scientifique et un-e doctorant-e, nous apparaît comme un interstice pertinent pour étudier ce qui se joue dans le trait d'union joutant recherche et action. Ce dispositif ouvre un espace où s'éprouve la rencontre entre le laboratoire et l'organisation, qui appelle à transformer une co-présence, voire une potentielle tension, en une médiation entre ces deux mondes (Levy, 2005).

La position particulière de doctorant-e en Cifre, la différencie de celle de la thèse de doctorat non financée ou financée par contrat doctoral. Si la Cifre contractualise des allers-retours entre actions sur le terrain et distanciations au sein du laboratoire, la double direction, tant au niveau du laboratoire qu'au sein de la structure, ainsi que le financement par cette dernière et l'implication comme partie prenante de l'action de terrain engagent à une réflexivité exigeante sur la méthodologie, la posture et l'éthique à adopter. Elle implique une méthode abductive, c'est-à-dire une révision continue des hypothèses à l'épreuve du terrain. La Cifre présente donc des situations de recherche singulières au croisement entre savoirs d'actions et connaissances scientifiques pour comprendre les enjeux de la recherche en TL, ses formes, ses effets et ses interactions avec la recherche académique dite classique.

Quatre expériences de recherche-action en tiers-lieu

La recherche-action coopérative pour l'expérimentation d'un tiers-lieu jeunesse : relations, postures et dispositifs, par Maxime Lecoq

- > L'origine de l'expérimentation d'un TL ouvrant à une coopération de recherche

L'expérience de recherche-action en TL dans laquelle j'ai été embarqué repose sur la coopération entre deux organisations : une association d'éducation populaire,

la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine dit la Fédé, et une coopérative de recherche, *Coop'Eskemm*²⁹⁴ où je suis associé, salarié et doctorant en Cifre.

Partageant le constat de perdre le lien avec les jeunes adultes, les responsables de la Fédé se questionnent quant à leur projet pour ce public et mènent un diagnostic fin 2018 visant à connaître les attentes et besoins des jeunes adultes du territoire. Ce travail issu d'échanges informels avec les jeunes aboutit à la mobilisation de certain-es qui expriment des volontés d'agir pour animer la vie locale. Toutefois, ces dernier-ères rencontrent des obstacles, notamment le manque d'un lieu de rassemblement. De son côté, la municipalité de Redon, ville centre de ce territoire rural, réalise une évaluation pour la redéfinition de son Plan Éducatif Local. Ce travail préconise la mise en place d'un TL jeunesse pour soutenir une participation active des publics et favoriser l'exercice de la citoyenneté. Ainsi, le diagnostic associatif suscite une mobilisation citoyenne de jeunes pour répondre à un besoin vécu, et recoupe les résultats d'une étude institutionnelle. Cette dynamique amène la Fédé à expérimenter un TL, *Le Parallèle*, pour soutenir l'engagement des jeunes et se tourne vers *Coop'Eskemm* pour l'accompagner.

La construction du partenariat de recherche entre l'association et la coopérative se fait autour d'une assise affinitaire et la correspondance d'intérêts, notamment de favoriser l'émancipation sociale et politique des jeunes adultes par le soutien à leur autonomie et leur engagement en collectif. Cette intention commune constitue l'objet de la démarche de cette recherche-action dans laquelle s'inscrit ma thèse en Cifre²⁹⁵.

Cette expérimentation constitue une recherche en actes (Dubost, 1987) ou une mise en recherche (Bonny, 2017) dans le sens où la coordinatrice du projet et son équipe cherchent à développer de nouvelles pratiques sociales en matière d'accompagnement des jeunes pour répondre au problème de leur manque de reconnaissance en milieu rural (Vachée, Ruel, Dansac, 2020). C'est une recherche citoyenne relevant du travail de jeunesse à laquelle nous proposons de contribuer (Joly, 2020).

Auprès de la coordinatrice, nous développons des pratiques d'observation et d'écoute pour comprendre le projet selon leur point de vue, leur réalisation et leur expérience vécue (Soulé, 2007). Par cette posture, nous cherchons à saisir ce qui constitue et relève de la recherche des acteur-ric-e-s, ce qui pose question et ce qui fait problème pour elles-eux. Cette posture nous permet l'interpellation des acteur-ric-e-s quant aux tensions rencontrées pour entrer en conversation. Notre

294. L'entreprise se présente comme une coopérative d'animation et de recherche spécialisée dans le champ de jeunesse : <<https://coopeskemm.org>>

295. La Cifre répond d'une part, à un objectif de comprendre et d'expliquer les phénomènes sociaux relatifs aux évolutions de la jeunesse, d'autre part, elle vise à produire de nouveaux savoirs au sujet des expériences des jeunes et du champ institutionnel et professionnel d'intervention qui s'adresse à cette tranche de la population. Enfin, elle œuvre à une transformation de l'action publique territoriale en contribuant à l'amélioration des modes d'intervention destinés à la jeunesse.

approche consiste à faire recherche avec les acteur·rice·s en situation d'expérimentation sociale. Elle relève d'une posture de chercheur-contributeur.

> La coopération de recherche-action : objets partagés et co-enquêtes

Cette entrée en coopération contribue à construire des objets de recherche partagés à partir des événements relevant de l'action. Nous en distinguons deux catégories. Le premier type d'objet de recherche construit avec les porteuses de l'expérimentation concerne les registres d'actions de l'équipe d'animation. Par exemple, il a été question de gérer des conflits entre membres de l'équipe et jeunes lorsque de grands principes du projet se télescopaient – la sécurisation des jeunes contre le principe d'inconditionnalité d'accueil. La deuxième relève de l'inscription du projet dans le territoire. Face à la vigilance des représentant·e·s de la municipalité et à la réserve de plusieurs acteur·rice·s traditionnel·le·s quant à la mise en œuvre du TL, il s'agissait de développer une stratégie d'interpellation et de traduction des résultats de l'expérimentation.

Dans ces configurations de recherche-action, les formes de coopération reposent sur trois niveaux d'enquête :

- une enquête qualitative est menée par les membres de Coop'Eskemm (journaux de terrain, entretiens, *focus group*, observations participantes)
- un processus continu de partage de réflexions entre « co-chercheur·euse·s », les pilotes de l'expérimentation et les chercheur·euse·s de la coopérative. Il se réalise de manière non-formelle, dans les interstices de l'expérimentation, à travers les interpellations réciproques des deux parties (Nicolas-Le Strat, 2018) comme lors des trajets de Rennes à Redon
- des enquêtes avec les parties prenantes du *Parallèle* que sont les animateur·rice·s et les jeunes.

Cet ensemble contribue à soutenir nos capacités de réflexion, à identifier des savoirs en situation, à terme, à co-produire des savoirs d'action spécialisés (actions collectives de jeunes, accompagnements, interpellation des décideurs, etc.), ainsi qu'à élaborer des connaissances localisées (évaluation) et sociologiques (thèse). Ces trois niveaux constituent la recherche « en train de se faire ».

> Les difficultés de la posture de chercheur-contributeur

En tant que chercheur, plusieurs questions se posent dans une posture de contributeur à l'action. Comment peut-on garantir une prise de recul dans une posture de proximité? Comment est-il possible d'articuler une position d'allié à une fonction critique que comprend la sociologie? S'engager dans l'expérimentation en adoptant

une posture de proximité avec les acteur-ric-e-s a soulevé une tension centrale : le risque de confusion entre les rôles et les types de connaissances produites. Ce risque pose plusieurs questions. Jusqu'où et de quelles manières puis-je m'impliquer et me rendre utile à la résolution de leurs problèmes? Dans un processus d'élaboration conjointe, comment est-il possible de distinguer la production de savoirs d'action et de connaissances situées et celle de savoirs scientifiques? Ces questionnements se sont posés constamment, mon rôle oscillant entre chercheur-contributeur et accompagnateur.

Par ailleurs, l'exercice critique vis-à-vis de l'expérimentation et de la pratique des acteur-ric-e-s a été possible par la mise en œuvre de plusieurs dispositifs : le partage d'un espace de réflexivité avec ma collègue, la réalisation d'écrits descriptifs à partir des journaux de terrain, des entretiens avec les parties prenantes du TL et du territoire, ou encore l'analyse documentaire.

> Conclusion ouverte sur cette recherche-action coopérative

Cette expérience de recherche-action entre la Fédé et Coop'Eschemm a permis d'aboutir à plusieurs niveaux de résultats. D'abord, elle a contribué à soutenir la capacité d'expérimenter des acteur-ric-e-s et leur production de savoirs actionnables. Ensuite, elle contribue à soutenir la capacité critique des jeunes, contributeur-ric-e-s du Parallèle, et la constitution de leur parole politique. Enfin, elle permet la production de connaissances nouvelles en sciences sociales concernant l'engagement des jeunes ruraux et dits en difficulté ainsi qu'au sujet des expériences de TL.

Ces résultats provoquent plusieurs changements sociaux dans la région de Redon. D'une part, ils font des jeunes redonnais-e-s une entité publique et les incitent à s'engager dans la vie locale. D'autre part, ils entraînent une transformation de l'action publique territoriale à leur égard, avec de nouveaux modes d'intervention auprès des jeunes, de nouveaux partenariats locaux et de nouveaux professionnel-le-s spécialisé-e-s dans l'accompagnement des jeunes.

*Habiter la recherche en tiers-lieu associé au milieu du travail social,
par Myriem Kadri*

En lien avec le travail social et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, la recherche-action sert à rendre possible le croisement des savoirs expérientiels, des savoirs pratiques des acteur-ric-e-s (aidant-e-s, personnes aidées, bénévoles, etc.) ainsi que les savoirs scientifiques. Cette dynamique de reconnaissance des savoirs multiples est favorisée par l'évolution récente du secteur social et médico-social dans le sens d'un « *changement de paradigme* » dans les relations d'accompagnement (Piveteau, 2022; Laville et Salmon, 2022). Dans ce cadre, les TL émergent comme des espaces-temps favorisant le pouvoir d'agir des acteur-ric-e-s

et propices à l'expérimentation de collaborations innovantes, en marge des normes institutionnelles du travail social (Tehel, 2024)

Basée sur l'expérience d'une Cifre dans une association porteuse d'un TL destiné à l'inclusion des personnes en situation de handicap, comment une démarche ethnographique permet-elle d'appréhender des croisements entre la recherche-action, le travail social et les pratiques dans les TL? Comment l'expérience d'un *continuum* entre ces trois domaines particuliers met-elle à l'épreuve les conditions de possibilité d'une recherche en actes et d'une posture de médiation de la jeune chercheure?

> Faire recherche en tiers-lieu à l'épreuve de tensions organisationnelles

Le TL étudié, cas empirique de ce texte, est le premier objet d'enquête d'une recherche-action menée de 2021 à 2023 au cœur d'une ville moyenne du Pas-de-Calais, Arras, dans le cadre d'une thèse Cifre en cours. Fondé par des parents d'adultes en situation de handicap, le TL regroupe quotidiennement des personnes accompagnées, des aidant·e·s proches et professionnel·le·s, des bénévoles, ainsi que des habitant·e·s du quartier et divers professionnel·le·s du territoire. Le TL étudié s'inscrit dans un dispositif se voulant alternatif aux offres institutionnelles d'habitat et d'aide des personnes en situation de handicap. Lieu de domiciliation de l'activité de l'Association, ce qui se fabrique dans ses espaces (ateliers partagés, *team building*, co-formations, etc.) conduit à parler d'un lieu « passerelle » pour les adultes en situation de handicap accompagné·e·s, entre leurs domiciles et les espaces publics et privés de participation sociale et citoyenne de la ville.

Pour participer à la fabrique d'un TL à vocation d'inclusion au moyen de la recherche-action en Cifre, une démarche immersive identifiée à l'ethnographie de proximité développée par Urbain (2003), a été adoptée, impliquant une installation à proximité immédiate du TL et dans le quartier de vie et d'habitat des personnes accompagnées (voir figure 1).



Figure 1 : Carte du quartier d'implantation du TL

L'établissement d'une relation durable et intense de proximité géographique avec le TL et ses acteur·rice·s est initialement considérée comme favorable à l'appréhension des dynamiques quotidiennes qui, autrement, pourraient rester invisibles. Adopter une posture de « descente permanente » sur le terrain, bien que parfois inconfortable et intrusive, permet de se positionner en tant qu'observatrice et actrice contributrice du TL et de sa vocation d'inclusion.

La conduite d'une recherche-action dans le milieu du travail social particulièrement « sous tensions » (financements précaires, *turnover* et *burnout* des professionnel·le·s, désengagement des bénévoles, etc.) n'est pas sans défis. Même si une commande de recherche est formulée par la structure, le statut salarial en Cifre n'assure pas l'ouverture systématique du terrain ni la collaboration spontanée de ses acteurs. En effet, ce travail d'articulation des positionnements s'est ainsi révélé complexe à maintenir. Si la pluralité des rôles que permet la Cifre conjugue à une immersion continue favorise une compréhension enracinée des dynamiques en jeu, elle révèle la complexité d'un travail d'équilibriste entre une posture de chercheuse, de salariée et d'habitante du quartier. La recherche d'une « fusion » distancée et d'un « dépaysement de soi » proactif (Urbain, 2003) n'étant pas innée, en particulier dans un milieu chargé par des fragilités organisationnelles, des passions et des intérêts parfois divergents.

L'engagement dans la co-construction du TL s'est effectué dans des conditions organisationnelles marquées par la professionnalisation d'une structure de petite taille, amplifiant la visibilité des défis humains et financiers plus ou moins communs aux structures associatives de l'ESS. En plus d'un travail chronophage pour assurer la pérennité de la structure, l'importante charge émotionnelle, symbolique et identitaire en lien avec la cause de l'inclusion des personnes en situation de handicap accompagnées, ont affecté la manière d'habiter le terrain, en tant que jeune chercheuse et en tant que résidente.

> Complexité du rôle d'une jeune chercheuse en tiers-lieu

L'exigence d'une posture de médiatrice de la chercheuse a révélé certaines limites et tensions. Parmi lesquelles, la question des temporalités s'avère clivante. Elle revêt plusieurs significations : celles des différences entre les rythmes et les modes de travail du milieu de l'accompagnement, ainsi que les coûts en termes budgétaires, d'implication des acteur·rice·s associatif·ve·s et de charge mentale qu'impliquent de s'engager dans une démarche de recherche-action transformatrice. En effet, s'engager dans un processus de recherche avec les personnes accompagnées et leurs aidant·e·s impose de les mobiliser, d'instaurer des temps de construction collective, et surtout, d'accepter une réflexivité et une reconfiguration progressive des habitudes de travail. Ce processus d'expérimentation « hors cadre » génère des coûts

mentaux, normatifs et organisationnels, et souligne une dimension conflictuelle de la recherche-action non négligeable.

L'investigation dans le milieu du travail social depuis fin 2021 conduit à questionner l'existence d'un rapport spécifique, mêlant confusion et défiance, à la fois vis-à-vis de la place des chercheur·euse·s mais aussi du concept de TL comme outil de transformation sociale – par l'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité – et comme objet de recherche émergent. Ce rapport est vécu dans les interactions avec certain·e·s aidant·e·s présent·e·s à l'Association, par une forme de distance ou de refus de « l'intellectuel », renvoyant à la difficulté de déconstruire les imaginaires autour de l'enquêteur·rice qui serait surplombant·e, « hors sol » ou « chasseur·euse d'informations ». À ce biais s'ajoute le constat d'un flou, voire d'une involution de l'identité TL qui peine à émerger dans les discours et les priorités organisationnelles. Tenter d'expérimenter un changement de paradigme au moyen de la recherche-action met à l'épreuve aussi bien les cadres institués du travail de l'accompagnement que les outils méthodologiques de la recherche-action ainsi que les perceptions et représentations ordinaires de la science. L'ambiguïté de la place des chercheur·euse·s, si elle est révélatrice des tensions et des biais (normatifs, organisationnels, professionnels, épistémologiques, éthiques) qui interviennent dans l'expérience de la recherche-action en TL, tend davantage à fragiliser la construction d'une identité de TL orientée vers l'inclusion et l'ouverture à toutes les personnes.

Ces réflexions préliminaires sur la dimension conflictuelle d'un « faire recherche autrement » dans les TL déplacent, *in fine*, le questionnement du point de vue de la reconnaissance et de l'inclusion effective de la recherche-action et des jeunes chercheur·euse·s dans des milieux socio-professionnels peuvent amorcer des changements épistémologiques et pratiques.

D'une recherche en tiers-lieu à un tiers-lieu en recherche : quand la Cifre ouvre un espace réflexif, par Mathilde Gouteux

> Pourquoi une Cifre ?

Afin de déplier l'expérience de ma recherche, il convient d'expliquer les partis pris qui régissent ma posture et éclairent la pertinence du choix de thèse en Cifre. Si elle permet une proximité avec le terrain, la recherche en Cifre pose la question d'une possible trop grande proximité avec celui-ci, de laquelle découlerait un potentiel manque de recul ou d'objectivité. Cette première limite se lève cependant aisément *via* le rapport choisi à la production de connaissances : par la reconnaissance d'une pluralité de savoirs, décrite dans la première partie, qui, sans verser dans le relativisme, rejette la neutralité axiologique et lui oppose la notion de savoirs situés (Haraway, 1988). Doctorante en sciences de gestion, j'ai engagé mes travaux dans

la continuité de pensées critiques qui, comme Ergene *et al.* (2021), appellent la recherche sur les organisations à développer une vision dynamique et relationnelle, critique et engagée.

Le fait d'être partie prenante de mon terrain d'enquête entre en cohérence avec la posture pragmatiste que j'adopte. Héritée de Dewey (1934), elle fait de l'enquête un levier central pour la résolution de problèmes communs. La production de connaissances est dès lors orientée vers l'action, et provient d'une démarche collective. Comme introduit dans la première partie, la démarche Cifre permet donc une recherche ancrée dans son terrain, dont l'enquête et les résultats induisent une transformation de celui-ci.

Le conventionnement Cifre permet une récolte de données *via* l'observation participante qui présente des avantages à plusieurs égards : elle permet en premier lieu de percevoir l'organisation d'un point de vue interne, et de pouvoir « comprendre certains mécanismes difficilement décryptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité » (Soulé, 2007, p. 128). Elle offre un accès privilégié à certains événements, personnes et sujets à forts enjeux stratégiques parfois difficiles d'accès à un-e chercheur-euse externe (Journé, 2012). Elle permet enfin d'être présent durant des événements mineurs et offre ainsi une grande variété de situations pour récolter des données.

À l'instar de Levy (2005), on peut considérer que les doctorant-e-s en Cifre se font « les médiateurs entre les laboratoires de recherche universitaires et les entreprises » (p. 80). Ce rôle les place dans une posture duale, source potentielle de tensions (Mias, 2005). Il s'agit en effet de savoir concilier des temporalités aux rythmes parfois antagonistes entre le temps long de la recherche et celui de l'opérationnel dans l'organisation (Hellec, 2014). La singularité de ce statut peut provoquer une confusion autour de celui-ci (Dulaurans, 2012) qui complexifie les relations au travail ou durant les temps d'enquête. Étudiant par exemple les tensions au sein de la coopérative, le fait d'être associée à l'équipe salariée peut me mettre dans une situation délicate à l'heure d'évoquer les tensions entre cette équipe et d'autres acteur-ric-e-s de la coopérative. Enfin, la personne en Cifre peut être sollicitée pour produire un discours, pour participer à la façon dont son terrain se raconte. Un travail qui s'écarte parfois de celui de la recherche, car le discours produit par la recherche diffère grandement de celui utilisé à des fins communicationnelles ou institutionnelles, dans sa forme comme dans son fond.

- > Une Cifre à la Friche la Belle de Mai : une tentative d'incarnation de ces principes

La Friche la Belle de Mai²⁹⁶ est une coopérative culturelle située dans le 3^e arrondissement de Marseille. La décision d'accueillir une dimension recherche au sein de son équipe *via* la convention Cifre n'est que le prolongement d'une attitude réflexive inhérente au projet Friche. Depuis plus de 30 ans, la Friche revendique d'être « une expérience politique, un lieu de pensée et d'action renouvelant le rapport de l'art au territoire et à la société²⁹⁷ ». Son modèle innovant et à l'avant-garde, a fait objet de nombreux ouvrages et travaux de thèses. Elle-même, comme aujourd'hui de nombreux TL, questionne ses pratiques, et fait des ponts avec le monde de la recherche, par des liens avec des chercheur·euse·s et laboratoires (LEST, Telemme, Pacte), et en s'insérant dans des réseaux de recherche à l'échelle régionale (Creamed), ou des réseaux d'acteur·rice·s qui embrassent une dimension recherche forte, d'apprentissages mutuels, notamment au niveau européen (TransEuropeHalles, T-Factor²⁹⁸).

Ma thèse y a débuté en avril 2022. Elle est le fruit d'une synchronie entre mon désir d'étude des modèles d'organisation alternatifs et un tournant dans le projet de la coopérative la Friche la Belle de Mai²⁹⁹ et s'articule autour des enjeux de sa gouvernance coopérative, son fonctionnement, l'élargissement de son sociétariat à ses travailleurs comme à son territoire. À la Friche, mon rôle s'est naturellement mué en rôle de médiatrice entre les mondes de la recherche et l'organisation décrit par Levy (2005), *via* plusieurs projets dont celui de structuration d'un laboratoire citoyen : le LaboFriche.

S'inscrivant dans les nouveaux référentiels culturels (Besson, 2024), la Friche s'engage dans des logiques de coopération, s'attache à permettre l'exercice des droits culturels, et assume un rôle d'intérêt général sur son territoire d'ancrage. Depuis maintenant plus d'un an, je travaille avec plusieurs collègues à la doter d'un espace de croisement des savoirs, ayant pour ambition de s'outiller collectivement face aux enjeux qui traversent la Friche et son écosystème. Le LaboFriche matérialise des

296. Ancienne manufacture de tabac, et transformée en friche culturelle à partir des années 1990, la Friche est devenue depuis un acteur culturel majeur : lieu à la fois de création, de diffusion et éducation artistique et culturelle, mais aussi un lieu de vie pour ses habitants. Elle est constituée en coopérative et accueille une soixantaine de structures résidentes.

297. Manifeste de la Friche la Belle de Mai (2020).

298. Voir : <www.teh.net> ; <www.t-factor.eu>

299. En 2020, les mois de fermeture imposés par la pandémie sont l'occasion pour cette coopérative en perpétuelle ébullition de prendre un temps de réflexion sur son projet. Un ambitieux travail collectif a permis l'écriture d'un nouveau Schéma d'Orientation Coopératif, sorti en 2021. Les propositions s'articulent autour de quatre intentions : réinventer la gouvernance coopérative ; être, vivre et travailler ensemble ; une fabrique artistique en lien avec son territoire ; entreprendre pour un modèle économique résilient.

approches qu'elle bricolait jusqu'alors intuitivement : un lieu de réflexion collectif pour répondre aux problématiques qui viennent la heurter, qu'ils relèvent du milieu culturel (activation des droits culturels, sécurité sociale de la culture) ou de son territoire (bouleversements écologiques, problématiques sociales et économiques locales, etc.).

Ce laboratoire peut être vu comme une tentative d'incarnation de l'approche pragmatiste : enquêter et penser collectivement pour répondre à un problème commun. Il s'inscrit dans la tradition de la Friche de penser la maîtrise d'usage, qui reconnaît aux usagers leurs savoirs expérientiels et leur droit à la participation dans la prise de décision autour des objets dont ils sont les usagers. Initialement, la maîtrise d'usage a pris la forme de la participation des artistes et producteur·rice·s artistiques et culturel·les à la transformation foncière et au réaménagement du lieu. Elle a ensuite inclus les usager·ères visiteur·euses et voisin·e·s, en ouvrant un Collège de Proximité et Maîtrise d'Usage dans sa gouvernance coopérative. Elle est désormais au cœur du LaboFriche, qui a pour ambition de devenir un espace de renouvellement des savoirs et de l'action. Encore à ses prémises, il prend actuellement la forme de rencontres entre scientifiques et praticien·nes autour de divers sujets (la redirection écologique, la gestion de l'eau ou encore l'impact social des projets culturels)³⁰⁰, ou de recherche-action (comme le projet *Autoroute Marseille Tanger* autour des approches communautaires de la culture, en partenariat avec Think Tanger).

Ainsi, pour conclure, l'accueil d'une Cifre permet de créer un espace réflexif pour les acteur·rice·s, *via* ce rôle de médiation que peut jouer la doctorante avec le monde de la recherche. Ici, l'ambition est de tenter d'incarner réellement cet espace réflexif *via* la création d'un laboratoire. Mouvement d'encapacitation collective, de prospective et d'enquête, tourné vers l'action, il cherche à faire de la Friche un lieu « en recherche » où « un autre monde se cherche, se travaille, s'explore » (Nicolas-Le Strat, 2018, p. 53).

Dire et écrire (la recherche) comme agir, par Élodie Réquillart

Faire recherche autrement, à l'interstice entre science et société, passe sans doute par dire et écrire la recherche autrement. En effet, parler de recherche-action et participative nécessite un questionnement sémantique si l'on considère que d'une part, les paroles font acte (Austin, 1955) et d'autre part, que le langage scientifique se présente souvent comme hermétique. Les usages du terme « tiers-lieu » apportent un éclairage sur ces processus de nomination (Koren, 2016) qui transforment la réalité et qui, tout en nous préservant d'un sens hégémonique, nous écartent parfois d'un sens commun. Ainsi, le terme TL proposé par l'anglophone Ray Oldenburg (1989), a été façonné et redéfini, en France, par des communautés citoyennes regroupés en

300. <https://www.lafriche.org/magazine/la-friche-lance-son-laboratoire-le-labofriche>

réseaux et l'écosystème des tiers-lieux³⁰¹, par une communauté scientifique (Burret, 2023) ainsi que par des institutions publiques³⁰², selon des rhétoriques et processus d'objectivation différents, attribuant au même signifiant (mot), différents signifiés (sens), que le mot seul ne saurait expliciter. Or, cette nomination équivoque et plus ou moins descendante touche des lieux singuliers, originaux et apparemment inclassables qui, bien qu'ils puissent s'en accommoder, peinent parfois à exister dans la durée.

Cette problématique renvoie à la dimension performative du langage (Butler, 2004) et plus largement à la dimension pragmatique du dire. Considérant cela, comment, méthodologiquement, agir avec intentionnalité, par le dire et l'écrire, à l'intermédiation de sciences, de secteurs et de mondes distincts ?

> La Condition Publique, Roubaix

Depuis 2004, la *Condition Publique*, située dans le quartier prioritaire du Pile, à Roubaix, désigne un lieu culturel atypique. Il intègre des fonctions de diffusion et de création tout en servant de lieu de vie et de travail de proximité³⁰³. Cette diversité d'acteurs et d'activités a conduit la Condition Publique à s'identifier à travers *un marqueur TL*. Cependant, la Condition Publique peine à se nommer parmi les nombreuses appellations politiques connues depuis vingt ans³⁰⁴. C'est pour faire face à cette problématique que le projet de thèse Cifre est construit en 2021³⁰⁵. La commande est d'une part de cerner l'identité du lieu par une démarche de recherche-action participative et d'autre part, de définir la notion générale de TL culturel, pour la recherche fondamentale. Cette double mission me confère un rôle de doctorante *chercheuse*, m'invitant à concilier les attentes, enjeux et langages des acteur-riche-s de terrain et de ma direction de thèse au sein de l'interstice paradoxale de la Cifre.

301. TiLiOS, Coopérative tiers-lieux, Tiers-lieuses, la Compagnie des TL, etc.

302. Des rapports ont été produits par certaines collectivités territoriales, par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires ou encore l'Observatoire du Groupement d'Intérêt Public France Tiers-Lieux.

303. Constituée en Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), en 2006, elle abrite également l'association Les Labos, Communauté Créative de la Condition Publique, composée d'une trentaine de structures hébergées.

304. Maison folie, fabrique/friche culturelle, lieu intermédiaire, TL (culturel) etc.

305. Il s'agit d'une commande à l'initiative du service Développement et Innovation Sociale de la Condition Publique, en collaboration avec mes directrices de thèse.

> Le petit-déjeuner de recherche : fabrique de sens en commun

À mon arrivée, en juin 2023, je pose les premières pierres d'une méthodologie hybride, à la croisée des méthodes issues des sciences humaines (entretiens, observation participante, etc.) et des expérimentations sociales et artistiques à l'œuvre à la Condition Publique. J'y observe différentes communautés de pratiques de recherche, influencées par l'éducation populaire, les mouvements *hackers* et *makers* ou les arts plastiques et le *design*. Fondé sur des idéaux de *do-ocratie*³⁰⁶, d'horizontalité, d'intelligence collective et de débrouille, le rapport aux savoirs est pluriel et surtout pragmatique : il façonne le lieu au jour le jour, en dehors des cadres discursifs. Le défi de la recherche participative que je mène va alors être de nouer un dialogue entre ces groupes aux enjeux, vocabulaires et intérêts divers pour aboutir à une auto-nomination collective.

« Le petit déjeuner de recherche »
un espace de reflexivité à co-construire

388

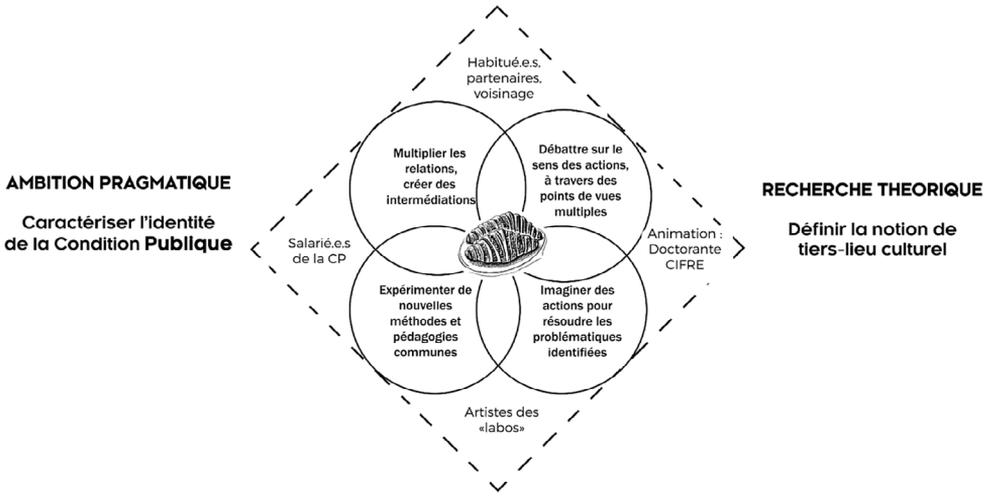


Figure 2 : Schéma de synthèse de la composition du PDDR, à la Condition Publique.

La méthode choisie emprunte à une pratique importante dans les TL : la convivialité (Oldenburg, 1989). Sur ce principe, se crée le petit-déjeuner de recherche

306. La *do-ocratie* désigne une culture où l'action et la contribution personnelle permettent d'accéder à la hiérarchie.

(PDDR) (voir figure 2). Il fait office de moment d'arrêt, pour prendre du recul collectivement sur l'action. J'invite, au fur et à mesure des rencontres, des participant-e-s issu-e-s de différentes communautés à rejoindre ce groupe de débat transversal. La posture que j'adopte varie entre hôte et médiatrice de façon à créer une horizontalité entre chacun-e-s, alors qu'en dehors des PDDR, ma position me confère souvent un rôle d'observatrice distancée.

Le rituel des PDDR crée progressivement un espace d'intermédiation co-réflexif réglé par une pratique, qui facilite l'échange, parce que quotidienne : manger. Il se déroule généralement en quatre actes, alternant moments informels et formels, échanges de paroles et mouvements du corps dans l'espace. Il vise à « donner à sentir l'intensité de la pensée en pratique » (Manning et Massumi, 2014, p. 48). Le langage non verbal, à travers le corps, y occupe une place aussi importante que l'oralité. Le dispositif incarne ainsi une réciprocité féconde entre les pratiques de recherche en TL et celles des sciences humaines.

Chaque mois, autour du petit-déjeuner, une question volontairement clivante est débattue, à l'instar de « la Condition Publique est-elle utile ? » Je choisis des mots entendus dans le quotidien du lieu, sans les définir en amont du débat. Le but est d'entraîner les co-chercheur-euse-s à utiliser et critiquer ces nominations, de façon autonome. Or, la transcription sous forme d'abécédaire révèle rapidement un défaut de sens en commun, et une fréquente polysémie inconsciente. Aussi, la Condition Publique, selon les acteur-ric-e-s, désigne, tantôt son contenant architectural (le bâtiment) ou administratif (l'EPCC), tantôt son contenu pédagogique (les projets) ou artistique (la programmation), si bien que la Condition Publique peut, de façon performative, devenir soit une unité fragmentée, soit une coquille à remplir, dans tous les cas une extériorité dont les acteur-ric-e-s sont dépossédé-e-s.

Alors, sur le plan méthodologique, plutôt que d'opérer un discours scientifique descendant comme dans une recherche dite classique, le PDDR permet aux participant-e-s de donner sens à une nomination historique et politique de façon collective : la Condition Publique, pour façonner son identité.

> Écrire au sein de l'interstice sémantique de la Cifre

Alors que l'oralité permet une plasticité collective de la pensée, rapidement s'impose la nécessité d'écrire, pour répondre d'une part aux exigences éthiques du lieu : celle de partager les réflexions au plus grand nombre et d'autre part aux exigences académiques de la thèse. Or, l'écriture, dans le contexte particulier de la Cifre, me pose d'emblée problème : elle risque de figer des résultats non stabilisés (1), elle requiert une transposition pour être lisible à la fois par les acteur-ric-e-s du terrain et par la communauté académique (2), alors même qu'elle m'engage à une responsabilité de porte-parole qui peut involontairement dénaturer les propos des co-chercheur-euse-s (3). Le défi de l'écriture consiste alors à hybrider le langage des deux

mondes, dans une démarche à la fois pragmatique et performative. Outre la rédaction de comptes rendus relativement classiques, j'écris régulièrement une chronique de recherche, publiée sur le site internet de la structure, celle-ci constituant une méthode de recherche-action participative et créative à part entière³⁰⁷.

J'y raconte des événements du quotidien de la Condition Publique, à travers mon rapport intime et subjectif au lieu. En déclarant ainsi ouvertement ma subjectivité, je contrebalance la posture d'observatrice qu'on me confère. Dans un format hybride mêlant récit initiatique, prose poétique et chronique journalistique, je transfigure les événements, les débats et les confidences relatées en une fiction à la première personne, servant de terreau aux questions de recherche. Au lieu du nom propre Condition Publique ou du nom commun tiers-lieu, dont les usages répétés affaiblissent le sens, je propose des métaphores imagées pour faire éprouver le lieu. Par le caractère sensible de la langue choisie, je fais l'hypothèse de relier les individus à travers un socle commun : l'expérience esthétique, mobilisant à la fois raison, sensibilité et imagination (Dewey, 1934). Cette écriture non conventionnelle poursuit une double visée : scientifique, en prenant distance d'un terrain proche par la fiction, et pragmatique, en ouvrant l'imagination des lecteur·rice·s vers des futurs possibles pour la Condition Publique.

En finalité, la rencontre induite par la Cifre, entre les pratiques d'expérimentations collectives en TL et le monde académique, invite à créer un langage interstitiel et pragmatique, tourné vers la description du réel autant que vers sa transformation vers « des futurs désirables » (Citton, 2024).

Conclusion

Les expériences de recherche-action en Cifre étudiées dans cet article mettent en évidence quatre démarches singulières, combinant recherche et action dans des TL spécialisés (jeunesse, inclusion, culture). Qu'il s'agisse de l'élaboration de savoirs actionnables à vocation transformatrice, de la théorisation performative d'expérimentations, ou de la quête d'une identité propre face à un processus de labellisation par les pouvoirs publics (locaux, régionaux ou nationaux), ces lieux témoignent d'une dynamique de recherche en actes.

Le dispositif Cifre, à l'intersection entre la recherche universitaire et les TL, met en lumière des enjeux majeurs : de la création d'un cadre commun de réflexivité et du développement de méthodes hybrides, à la production et à la diffusion de résultats pratiques et théoriques. Les doctorant·e·s en Cifre contribuent à une circulation de plusieurs types de savoirs entre les milieux, dans notre cas, les TL et le monde académique. La·e chercheur·euse devient contributeur·rice, à la fois, de la recherche et de l'action. Ses missions varient selon les configurations relation-

307. <https://laconditionpublique.com/magazine/la-condition-publique-lieu-de-recherche>

nelles – collègue ou partenaire, allié-e, voire complice. Iels peuvent endosser le rôle d'animateur-riche d'espace de réflexions, d'accompagnateur-riche d'un groupe de professionnel-le-s ou de révélateur-riche de savoirs en situation. Cependant, les récits des quatre expériences nous montrent que l'articulation « recherche » et « action » qu'offre le dispositif Cifre comporte des tensions. Elle présente en effet des difficultés liées à la coordination de deux mondes professionnels traditionnellement cloisonnés. Elle met en évidence l'ambivalence entre les fragilités structurelles propres aux TL et, plus largement, à l'ESS, et les exigences des sciences s'inscrivant dans un temps long. L'urgence d'agir, les modèles économiques basés sur des appels à projets disparates, et la difficulté des TL à bénéficier des dispositifs de soutiens dédiés à la recherche, peuvent compromettre le développement d'une démarche réflexive structurante et durable.

Par ailleurs, des dynamiques relationnelles peuvent apparaître comme un obstacle à la contribution des jeunes chercheur-euse-s en Cifre. Le risque d'une trop grande distance, due à la perception d'une recherche déconnectée et non opérationnelle par les acteurs du terrain, ou le désir de légitimation qui peut conduire à une instrumentalisation, s'oppose à celui d'une trop grande proximité, rendant difficile le partage des critiques ou l'équilibrage des rapports de force. La posture du chercheur-euse en Cifre nécessite ainsi une constante invention, adaptation et plasticité à l'intersection des deux mondes.

Cette tension inhérente au dispositif Cifre (Renault Tinacci, 2020) invite la-e jeune chercheur-euse à devenir un-e tiers-médiateur-riche (Arnera *et al.*, 2018), pour créer un espace d'intermédiation (Levy, 2005). Et ce, d'une part entre les acteur-riche-s de la recherche universitaire, des TL, du territoire, et de la société et d'autre part, entre recherche et action, sous forme de *continuum*. Cette intermédiation permet une triple transformation vertueuse : celle de la société civile, outillée par les scientifiques et animée par des démarches réflexives ; celle des chercheur-euse-s, impliqué-e-s au côté des praticien-nes avec qui ils-elles interagissent et dont ils-elles saisissent les dynamiques quotidiennes ; et celle de la recherche universitaire, en prise et agissante face aux transformations des problèmes sociaux.

Ainsi, le positionnement particulier de la Cifre, à l'intersection de différent-e-s acteur-riche-s et de différents milieux, introduit la nécessité de « faire recherche autrement » en y incorporant des critères extrascientifiques conjoints à une exigence de nature pragmatique. Considérant cela, il apparaît important de repenser la démarche des chercheur-euse-s en Cifre comme un mode de relation et une médiation dans le rapport au terrain (Levinas, 1961), sans cesse situationnelle et renouvelée par la pratique et la quotidienneté.

« Faire recherche autrement » relève de ce fait d'une éthique relationnelle comprise comme une dynamique de co-présence embarquée (Gallenga et Pesle, 2023) en vue de produire des connaissances plurielles et situées (Stengers, 2013), à valeur transformatrice et émancipatrice. Cette dimension pragmatique de la recherche

ambitionne de produire des transformations et des avancées radicales, non plus sur ou pour mais bien avec les personnes concernées. Ainsi, cette épistémologie que l'on peut qualifier de multi-située met en lumière le rôle éminemment politique que jouent ces formes de productions de savoirs et d'actions comme autant de projets de démocratie en actes.

Face à la difficulté de faire évoluer les représentations entre les mondes de l'ESS et de la recherche académique et la faible structuration de leurs liens, certains plaident aujourd'hui pour un tiers-secteur de la recherche, qui défendrait une identité propre et centrale, que la situation intermédiaire des TL rendrait particulièrement propice. Ce tiers-secteur porterait de nouveaux critères de validité, défendant par exemple un consensus citoyen, une approche transversale ou encore une éthique relationnelle pour garantir la portée politique des savoirs produits.

Toutefois, la forme définitive de ce tiers-secteur de la recherche reste à examiner. D'un point de vue pratique, celui-ci peut-il être national, sans risquer d'uniformiser voire de standardiser les lieux et les problématiques ultra-locales ? Sur le plan scientifique, à l'inverse, peut-il permettre de monter en généralité ? Car si une refonte des critères, des postures, et des contextes de recherche semblent nécessaires pour porter à maturité une science humaine pragmatique et politique, les contraintes socio-économiques font peser le risque d'une instrumentalisation ou d'une mise en vulnérabilité de la science, susceptible d'éroder la confiance qui lui est traditionnellement conférée. Ainsi, un vaste domaine de réflexions et d'expérimentations demeure à explorer pour interroger et consolider ce qui pourrait évoluer vers soit, un nouveau paradigme épistémologique a-disciplinaire prometteur soit, au contraire, vers une entreprise de légitimation ou de capitalisation peu fiable.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Allard-Poesi, F. & Perret, V. (2003). « La recherche action », dans Giordano Y. (dir.), *Conduire un projet de recherche, une perspective qualitative*, Caen, EMS, p. 85-132.
- Anadon, M. (dir.) (2007). *La recherche participative : multiples regards*, Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Arnera, T., Noël, O. & Garcia, R. (2018). « L'intermédiation : Exploration d'une notion heuristique et pratique pour penser et agir la complexité », *Agencements*, 2018(2), p. 78-116.
- Argyris, C. (1985). *Action Science, Concepts, methods, and skills for research and intervention*, San Francisco, Jossey-Bass.
- Austin J. L. (1955). *Quand dire c'est faire*, Paris, Seuil.
- Bazin, H. (2018). « Récit d'une recherche-action en situation », *Cahiers de l'action*, 51-52(2-3), p. 7-17.
- Besson, R. (2024). *Pour une culture des transitions*, Montpellier, Les Éditions du Lucas, 352 p.
- Bonny, Y. (2017). « Les recherches partenariales participatives : Éléments d'analyse et de typologie », dans Gillet, A. & Tremblay D.-G. (dir.), *Recherches partenariales et collaboratives*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 25-44.
- Bosqué, C. (2015). « Des fablabs dans les marges : détournements et appropriations », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 142-143, p. 49-76.

- Burret, A. (2023). *Nos tiers-lieux, défendre les lieux de sociabilité du quotidien*, Limoges, FYP éditions.
- Bussièrès, D. (2018). *La recherche partenariale : d'un espace de recherche à la coconstruction de connaissances*. Thèse de doctorat en sociologie, Université du Québec à Montréal, 367 p.
- Butler, J. (2004). *Le pouvoir des mots : Politique du performatif*, Paris, La Découverte.
- Citton, Y. (2024). « Ce que la recherche-crédation fait aux thèses universitaires », *AOC Media*. aoc.media/analyse/2024/03/17/ce-que-la-recherche-creation-fait-aux-theses-universitaires, consulté le 10 janvier 2025.
- Vachée, C., Ruel, S. & Dansac, C. (2020). « Invisibilité des jeunes en milieu rural, comment les "jeunes sans Cité" "s'en sortent"? Effet des pratiques de citoyenneté sur la mobilité géographique et la reconnaissance sociale », *Vie sociale*, 29-30(1-2), p. 89-106.
- Dewey, J. (1934). *Art as experience*, New York, Capricorn Books.
- Dubost, J. (1987). *L'intervention psycho-sociologique*, Paris, PUF.
- Dulaurans, M. (2012). « Une recherche dans l'action : Le cas d'une CIFRE en collectivité territoriale », *Revue scientifique francophone en Communication organisationnelle*, 41, p. 195-210.
- Ergene, S., Banerjee, S. B. & Hoffman, A. J. (2021). « (Un)Sustainability and Organization Studies : Towards a Radical Engagement », *Organization Studies*, 42(8), p. 1319-1335.
- France Tiers-Lieux (2021). *Nos territoires en action : Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir*, 282 p. <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>, consulté le 10 janvier 2025.
- Freire, P. (2021 [1968]). *La Pédagogie des opprimés*, Marseille, Agone.
- Gallenga, G., Pesle, M. (dir.) (2023). *La thèse Cifre en SHS. L'art de la double contrainte*, Aix-en-Provence, Presses de L'Université de Provence.
- Haraway, D. (1988). « Situated Knowledges : The Science Question in Feminism and the Privilege of Partial Perspective », *Feminist Studies*, 14(3), p. 575-599.
- Hellec, F. (2014). « Le rapport au terrain dans une thèse CIFRE », *Sociologies pratiques*, 1(28), p. 101-109.
- Hugon, M. A. & Seibel, C. (1988). *Recherches impliquées, Recherches action : Le cas de l'éducation*, Bruxelles, De Bœck Université.
- Joly, P. (2020). « Les formes multiples de la recherche : scientifique, industrielle et citoyenne », *Cahiers de l'action*, 55, p. 47-54.
- Kemmis, S. & McTaggart, R. (1988), *The Action Research Planner*, Deakin University Press.
- Koren, R. (2016). Introduction. *Argumentation et Analyse du Discours*, 1. [s.journals.openedition.org/aad/2301](https://journals.openedition.org/aad/2301), consulté le 10 janvier 2025.
- Lanne, J.-B. (2021). « Écrire des vies en veille : Retour sur une méthode de création poétique auprès des gardiens de Nairobi », *Annales de Géographie*, 2021(3), p. 38-54.
- Laville, J. L. & Salmon, A. (2022). *Pour un travail social indiscipliné : Participation des citoyens et révolution des savoirs*, Toulouse, Érès.
- Levinas, E. (1961). *Éthique et Infini*, Paris, Librairie générale française.
- Levy, R. (2005). « Les doctorants CIFRE : Médiateurs entre laboratoires de recherche universitaires et entreprises », *Revue d'économie industrielle*, 111, p. 79-96.
- Lewin, K. (1951). *Field theory in social science*, New York, Harper and Row.
- Lhoste, É. (2020). « Les tiers-lieux peuvent-ils ouvrir la recherche à la société civile? », *Cahiers de l'action – Jeunesses, pratiques et territoires*, 55, p. 13-19.
- Lhoste, É. & Joly, P. (2021). « Les recherches participatives : une forme d'organisation alternative au système de recherche et d'innovation », dans Béji-Bécheur, A. (dir.), *Organisons l'alternative : Pratiques de gestion pour une transition écologique et sociale*, p. 188-198.
- Liefooghe, C. (2018). « Le tiers-lieu, objet transitionnel pour un monde en transformation », *L'Observatoire*, 52(2), p. 9-11.
- Manning, E. & Massumi, B. (2018). *Pensée en actes : 20 propositions pour la recherche-crédation*, Paris, ArTeC, Dijon, Les Presses du Réel.
- Mias, C. (2005). « L'autobiographie raisonnée, outil des analyses de pratiques en formation », *L'orientation scolaire et professionnelle*, 34(1), p. 29-45.
- Morin, E. (1990). *Science avec conscience*, Paris, Seuil.
- Nicolas-Le Strat, P. (2018). « Des lieux en recherche », dans Encore Heureux Architectes (dir.), *Lieux Infinis : construire des bâtiments ou faire des lieux?*, Paris, Éditions B42, p. 53-62.

- Oldenburg, R. (1989). *The great good place : Cafés, coffee shops, bookstores, bars, hair salons, and other hangouts at the heart of a community*, Cambridge, Da Capo Press.
- Paperman, P., Ibos, C., Damamme, A. & Molinier, P. (2019). « Le care est une question marginale », dans Ibos, C., Damamme, A., Molinier, P., Paperman, P. (dir.), *Vers une société du care : Une politique de l'attention*, Paris, Le Cavalier Bleu, p. 45-54.
- Piveteau, D. (2022). *Rapport Experts, acteurs, ensemble... pour une société qui change*. <https://www.info.gouv.fr/upload/media/default/0001/01/2022_03_experts_acteurs_ensemble_rapport_finalannexes.pdf>
- Renault Tinacci, M. (2020). « Le doctorat CIFRE à la croisée du monde académique et de l'action publique : Quand l'intermédiation transforme la recherche », *SociologieS*. Dossiers, <<https://journals.openedition.org/sociologies/14831>>.
- Soulé, B. (2007). « Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », *Recherches Qualitatives*, 27, p. 127-140.
- Staritzky, L. (2024). *Pour une sociologie des tentatives. Faire monde depuis nos vies quotidiennes*, Rennes, Éditions du commun.
- Stengers, I. (2013). *Une autre science est possible! Manifeste pour un ralentissement des sciences*, Paris, La Découverte.
- Tehel, A. (2024). *Sur le fil : la recherche du pouvoir d'agir dans les tiers lieux solidaires*, Sciences Po Rennes. <<https://hal.science/hal-04707853>>
- Urbain, J.-D. (2003). *Ethnologue, mais pas trop*, Lausanne, Payot.

3.

COMPRENDRE LES TIERS-LIEUX « NOURRICIERS » PAR LA RECHERCHE PARTICIPATIVE

Béatrice Maurines,
Professeure de sociologie, Université Lumière Lyon 2
et membre du Centre Max Weber (UMR 5283)

Nicolas Posta,
Doctorant en sociologie à l'Université Lumière Lyon 2
et membre du Centre Max Weber (UMR 5283)

Cet article propose d'ouvrir le débat sur les définitions des tiers-lieux « nourriciers » à partir d'une recherche collaborative développée dans une ferme collective. Ce processus de recherche met en perspective la réflexivité et la participation des différentes parties prenantes (néo-paysans, salariés, chercheurs, éditeur) dans la co-construction du projet et son édition, afin d'affiner les savoirs sur cette initiative. Une expérience de science ouverte radicale qui nous permet, au croisement d'autres travaux, de proposer différentes configurations de tiers-lieux « nourriciers » en lien avec les transitions dont ils sont porteurs : les « tiers-lieux des transitions agri-alimentaires écologiques », qui se veulent orientés vers la production agricole et les consommateurs, et les « tiers-lieux de solidarité de transition alimentaire », qui se structurent dans l'accompagnement des processus de démocratisation.

395

Mots-clefs

Tiers-lieux nourriciers; Recherches collaboratives; Méthodologies participatives; Ferme coopérative; Savoirs expérientiels; Tiers-lieux de solidarité de transition alimentaire; Tiers-lieux des transitions agri-alimentaires écologiques

Introduction

Depuis les années 2010, les recherches sur les tiers-lieux et leurs déclinaisons (*fablabs*, *makerspace*, *living labs*, espace de *coworking*...) croissent, mobilisant différentes disciplines et auteurs dans une mise en visibilité d'objets spécifiques (*open source*, territorialisation, inclusivité des publics, etc.). Les recherches comportent toutefois des objets pluriels selon les disciplines : communs, inclusion de publics divers et innovation en sociologie (Lallement, 2015 ; Berrebi-Hoffmann *et al.*, 2018 ; Burret, 2021 ; Martin et Pereira, 2021 ; Maurines, 2022 ; Boucas, 2023) ; spatia-lisation et oppositions urbain/rural en géographie et urbanisme (Besson, 2017) ; nouveaux modes d'organisation en sciences de gestion, rôle de l'économie sociale et solidaire (Chaire ESS Lyon 2³⁰⁸ ; RIODD³⁰⁹), l'étude des processus de numéri-sation de la société en sciences de l'information et de la communication (Fournier de Crouy *et al.*, 2023), etc. Toutes, cependant, se rencontrent sur l'idée qu'il s'agit d'espaces d'innovations sociales, techniques ou organisationnelles ouverts sur le ter-ritoire.

Un tiers-lieu correspond alors à

« l'incarnation, dans un espace d'activités marchandes ou non marchandes, d'un contrat social qui se décompose à travers trois dimensions : un parcours d'éman-cipation individuelle, une dynamique collective et une démarche motivée par l'intérêt général » (Aigron, 2020, p. 2).

Toutefois, sur le plan scientifique *stricto sensu*, peu de données existent concer-nant les tiers-lieux « nourriciers³¹⁰ ». Tant au sein des institutions de recherches pu-bliques que privées, la notion est souvent entremêlée dans les travaux traitant des

308. La Chaire Économie Sociale et Solidaire de L'université Lyon 2 est un espace de production de connaissances liant recherche et action au service de la promotion, la formation, le développement et la recherche sur les entreprises de l'ESS. <<https://seg.univ-lyon2.fr/la-chaire-ess>>

309. RIODD est le Réseau International de Recherches sur les Organisations et le Développement Durable. Il organise des sessions de leurs colloques spécifiquement sur les tiers-lieux. En 2022, le colloque « Communs, communautés, territoires : quelles voies pour les transitions ? » avait une session sur « Expérimenter les communs dans les tiers-lieux, espaces de transition(s) : quelle(s) gouvernance(s) ? » En 2024, le colloque « Imaginer, expérimenter et pérenniser la soutenabilité forte » comporte une session sur « Les tiers-lieux pour expérimenter la soutenabilité forte. Des questions d'institutionnalisation et de pérennité ».

310. Une étude sur les tiers-lieux nourriciers vient toutefois d'être publiée (janvier 2025) menée par l'Association nationale des Tiers-Lieux, France Tiers-Lieux, la Coopérative Tiers-Lieux, Fab'Lim et le Réseau Cocagne (avec le soutien de la Fondation Daniel et Nina Carasso et de la DRAAF Occitanie). <<https://observatoire.francetierslieux.fr/tiers-lieux-nourriciers-une-reappropriation-citoyenne-de-l'alimentation>>

tiers-lieux au sens générique. En effet, les liens reliant les tiers-lieux avec la recherche fondamentale ou appliquée sont peu développés, ou peu visibles, dans leurs spécificités nourricières. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'existe pas de particularités, ou que les enseignements menés sur les autres types de tiers-lieux suffisent pour traiter des tiers-lieux « nourriciers ». Globalement, ce type de tiers-lieux s'inscrit dans les connaissances « génériques » des tiers-lieux tout en instruisant leurs spécificités agricoles et/ou alimentaires. Les réflexions les concernant ont été menées dans une posture d'interface entre sciences et sociétés entre autres par l'INRAE (Houiller, 2016; Zielinski, 2020; rapport INRAE-NOVAe, 2021). Entre 2019 et 2020, un recensement liant FAB'LIM, INRAE et Incitu³¹¹ a caractérisé les tiers-lieux « nourriciers » comme devant comporter au moins un pôle d'activité en lien avec l'agriculture et/ou l'alimentation : production, transformation, sensibilisation, recherche, formation et/ou développement local. Ils doivent également être en lien avec les enjeux territoriaux d'accès à l'alimentation et de valorisation des productions.

Dans ce contexte, dans quelle mesure la recherche participative permet d'affiner les connaissances sur les tiers-lieux « nourriciers » ? Quels sont les enjeux, modalités et conditions de ces collaborations ?

Cet article propose d'éclairer ces questions à partir d'une expérience de recherche participative menée dans une ferme collective instituée en « tiers-lieu nourricier » par l'obtention de l'appel à projets « Fabrique de territoire³¹² ». Ce travail met en perspective la participation des professionnels, bénévoles, citoyens et chercheurs, ancrés dans l'univers sociologique des « contre-anthropocène » (Chateauraynaud et Debaz, 2019), dans la reconnaissance des causes « agri-alimentaires³¹³ ». Le cas traité désigne une ferme pour laquelle la notion de tiers-lieu « nourricier » constitue une forme particulière d'espace agricole alternatif territorialisé, qui se différencie des modes de production agricole dominants. Défini par le « creux du social », il permet de rendre compte d'une forme d'action indéterminée (Ganne, 2015) dans une ferme qui produit et commercialise en circuits courts, afin de promouvoir un « bien produire », ainsi qu'un accès équitable à une alimentation saine.

Dans la première partie, nous présentons les modalités et les conditions de la recherche collaborative menée sur, et avec, la Ferme collective des Volonteurs donnant lieu à la publication d'un ouvrage coécrit entre chercheurs et paysans (Posta et Maurines, 2023). Dans un second temps, nous exposons le cadre d'une « recherche action-participative-collaborative », c'est-à-dire réalisée à partir de travaux à propos de/avec ces initiatives, situés aux interfaces entre sciences et sociétés. Celle-ci em-

311. <<https://fablim.org/tiers-lieux-nourriciers>>

312. <<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fabriques-de-territoire-582>>

313. Agri-alimentaire : Volonté territoriale pour une reconnexion de l'agriculture et de l'alimentaire, à la différence du modèle agro-industriel, pour favoriser des systèmes plus durables (Lamine, C. & Chiffolleau Y. 2012).

barque nécessairement les chercheurs aux côtés des acteurs des tiers-lieux, dont le rôle se doit être explicite par et pour les différentes parties prenantes. Des conditions qui enrichissent les réflexions portant sur les distinctions entre science et société. Enfin, la troisième partie propose une mise en perspective de cette expérience singulière, pour élargir la définition des tiers-lieux « nourriciers » vers une double configuration : des « transitions agri-alimentaire environnementale », qui porte essentiellement sur des fermes collectives et qui reste peu étudiée, car se développant de façon moins spectaculaire que la seconde, celle des tiers-lieux de « solidarité et transitions alimentaires ».

La Ferme des Volonteux : un espace d'engagement citoyen lieu d'expérimentation des transitions agri-alimentaires

En 2023, 11 % des tiers-lieux en France agissent dans le domaine agricole et 21 % d'entre eux s'engagent dans le domaine alimentaire, mais près d'un tiers des structures déclare souhaiter développer une résilience territoriale à travers l'agriculture locale et l'économie circulaire (selon les données du recensement 2023 publié dans l'Observatoire de France Tiers-Lieux³¹⁴). Ces chiffres nous renseignent sur la popularisation de la question agri-alimentaire dans ces espaces d'activité collective. La Ferme des Volonteux a, elle, suivi une trajectoire inverse : structure familiale délaissée à la fin du XX^e siècle, elle est réinvestie en 2008 par un descendant, avec l'objectif de fonder une structure au modèle organisationnel encore inconnu dans l'agriculture paysanne de proximité : une Société Coopérative de Production (SCOP). Douze ans plus tard, le collectif de néo-paysans décide de créer un espace d'accueil dans ses locaux et ainsi, d'officialiser le rôle de la structure dans la cohésion de son territoire.

De ferme à tiers-lieu : un territoire, des champs d'action

Officiellement reconnue en tant que SCOP participative³¹⁵ en 2012, la Ferme des Volonteux voit, depuis 2008, son organisation évoluer au fil des arrivées et départs, des ambitions, des réussites et des échecs de ses membres. C'est la découverte des statuts coopératifs qui motive le propriétaire de cette terre à créer, sur la terre de ses grands-parents, une structure agricole aux statuts innovants. Produit de l'association avec d'autres néo-paysans, le jeune collectif développe une ferme aux ambitions démocratiques, pilotée par coopération entre associés, intégrant la parole salariée, œuvrant pour une revalorisation des emplois paysans et luttant contre les problématiques actuelles qui traversent le monde agricole (isolement, poids des

314. <https://observatoire.francetierslieux.fr/donnees>

315. <https://www.les-scop.coop/les-scop>

investissements, précarité, charge de travail, etc.). Par-delà les expérimentations internes liées à l'organisation en coopérative, le collectif s'engage autour de plusieurs actions, dont la production agri-alimentaire, la commercialisation des produits de la ferme et de producteurs voisins, l'entraide entre agriculteurs, etc. La structure supporte plusieurs activités : maraîchage, élevage, arboriculture, boulangerie, épicerie, herboristerie, friperie et pépinière, chacune pilotée par un ou une des dix associés de la structure qui emploie également dix-huit salariés. En parallèle, le collectif accueille professionnels et particuliers sur son site, notamment lors d'événements publics : débats et séminaires sur les questions de transitions alimentaires, agricoles et écologiques, diffusion de documentaires et spectacles, formation à l'agroécologie, interventions pédagogiques dans les écoles, etc. Afin d'officialiser sa mobilisation en tant qu'acteur local drômois et financer la construction d'un espace d'accueil adapté, la Ferme entreprend les démarches pour obtenir un financement « Fabriques de territoires³¹⁶ ». Le label viendrait ainsi solidifier matériellement l'engagement du collectif, lui permettant de développer son projet d'accueil à la ferme. Une nouvelle activité officielle, qui, par l'engagement qu'il suscite, invite le collectif à prendre du recul sur sa situation.

Partir d'intérêts mutuels pour sécuriser une relation de recherche viable ?

Face à cette volonté de prise de recul, l'un des membres du collectif se tourne vers Béatrice Maurines, avec l'ambition d'un projet d'enquête visant un éclairage sur l'histoire des transformations sociales et organisationnelles de la Ferme. Menée entre septembre 2020 et janvier 2021 par des étudiants de l'Université Lyon 2³¹⁷ dans le cadre d'une formation aux démarches de recherche favorisant les liens entre sciences et sociétés, l'enquête développe notamment la construction du projet coopératif, les évolutions de l'organisation et les enjeux qui y sont liés, le rapport au foncier, etc. Si le recours à la sphère académique a permis d'appréhender un récit objectif sur la chronologie d'une structure aux multiples regards et vécus, le rapport invitait toutefois à une poursuite du travail.

À l'instar de chaque projet commencé par le passé, la constitution en « tiers-lieu nourricier » apparaît, pour le collectif, tel un levier d'action dans le renouvellement des pratiques démocratiques et permet de favoriser une viabilité agri-alimentaire. Nous l'avons déjà dit, les actions menées pour accueillir du public ne sont pas

316. « Fabriques de territoires » est un dispositif issu du partenariat entre France Tiers-Lieux et L'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires afin d'accorder un soutien financier aux tiers-lieux dans le but d'en favoriser la création tout en confortant leur stabilité économique. <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/fabriques-de-territoire-582#scrollNav-2>

317. Ce travail a donné lieu à un rapport « Le parcours d'une alternative agricole singulière : la ferme des Volonteurs » sous la responsabilité scientifique et l'accompagnement conjoint de Béatrice Maurines et Olivier Rouchon, consultant.

rare à la Ferme. De fait, la certification en tant que « Fabrique de territoire » ne fait qu'accorder une légitimité institutionnelle à un fonctionnement déjà en place. Toutefois, cette officialisation engendre diverses conséquences à appréhender pour le collectif : construction d'un local d'accueil et d'échanges (lieu de *coworking*, accueil café, débats, conférences, etc.), réorganisation des tâches, attribution de fonds, embauche d'un salarié pour organiser les événements, etc. Assistant à la naissance de l'initiative, les chercheurs décèlent des traces de variations entre une logique administrative institutionnelle et une action citoyenne : lorsque le collectif a mis en place un groupe de travail chargé de constituer le dossier pour l'obtention du label « Fabrique de territoires », celui-ci commença par chercher la définition d'un « tiers-lieu », car finalement, aucun des membres n'avait une idée précise, ni ne savait ce qui était attendu d'eux sur le site de la Ferme. Continuer l'enquête sociologique était un moyen d'être accompagné dans un contexte d'évolution du collectif, qui accueille, à ce moment-là, trois nouveaux associés et leurs activités. En parallèle, la mise en récit de cette expérience de ferme agri-écologique reliait des ambitions communes, faisant du collectif un terrain d'enquête et de la recherche un outil de transmission pour d'autres initiatives alternatives au niveau local et national. Dans ce contexte, un projet de poursuite de l'enquête sociologique prend forme : après diverses réflexions collectives et quelques propositions, le projet d'un ouvrage spécialisé est présenté aux Éditions Repas, association d'édition indépendante spécialisée dans la publication de récits portant sur des alternatives de l'Économie Sociale et Solidaire³¹⁸.

400

Recherche collaborative en tiers-lieu : trouver le bon ton

Reconfigurer les frontières entre savants et acteurs professionnels nécessite d'interroger les postures adoptées, l'autorité épistémologique des savants, les motivations à l'œuvre, ou encore, le dialogue et les rapports de pouvoir avec les professionnels impliqués (Carrel, 2013; Juan, 2021). Les recherches sur/dans/avec les tiers-lieux visent à favoriser les liens entre sciences et sociétés autour d'ambitions mutuelles de production de savoirs. Par ce biais, répondre à une problématique de recherche commune et confronter des hypothèses scientifiques s'articulent avec des possibilités de réponse à des besoins d'accompagnement ou d'expertise sur l'organisation et le fonctionnement du tiers-lieu. Les chercheurs bénéficient ainsi d'un accès privilégié au terrain, tout en étant acteurs de la configuration sociale étudiée. Ancrées dans les initiatives, leurs problématiques sont intrinsèques aux tiers-lieux, quand, en échange, la coopération visibilise diverses expériences (tensions sociales, institutionnalisation des activités, organisation hiérarchique, etc.) pour produire une qualité d'« espaces d'émancipation collective et de transformation sociale »

318. Voir leur site internet : <https://editionsrepas.fr>

(Bazin, 2018, p. 8). La recherche avec la Ferme des Volontoux – tout comme pour la recherche menée par le LERIS (Sherrer, 2022), par exemple – témoigne de ce type d'enquêtes en « tiers-lieu nourricier ». En reprenant les codes de celles menées dans les systèmes alimentaires alternatifs (Deverre, Lamine, 2010), les chercheurs adoptent une posture visant à former un univers partagé avec les enquêtés, pour donner un sens commun à leur action (Granchamp *et al.*, 2023), réunis autour d'un engagement mutuel pour une alimentation de qualité (Birlouez, 2019). De cette ambition commune résulte une production de « savoirs actionnables » (Juan, 2021), soit des connaissances mobilisables par et pour les membres des tiers-lieux, à des fins professionnelles, tout en répondant aux standards scientifiques. Cependant, face aux différences de statuts professionnels, d'attentes et de postures, comment définir la place de chacun : commanditaires, participants ou enquêtés ? Chercheurs, intervenants ou experts ? Concevoir une méthodologie d'enquête au sein d'une initiative alternative revient à accueillir la politique militante du « faire » (Lallement, 2015) au sein de la posture académique, ce qui réinterroge le bornage d'une neutralité axiologique intrinsèque à la production scientifique. Puisque les contextes de recherches collaboratives – et leurs déclinaisons – se veulent infinis, les chercheurs pourraient privilégier une réflexivité autour de « situations », qui entremêlent, tissent les éléments indispensables à la compréhension des facettes et interfaces des tiers-lieux (structure, conjoncture, partenaires, etc.). Le caractère « situé » de la recherche en tiers-lieux expose toutefois le projet aux aléas des relations et des configurations sociales en place (coopérations, expérimentations). Les compétences des chercheurs et des chargés de projets peuvent parfois s'entremêler également et mettre en réflexion le statut du travail scientifique (Berneuil-Fouiller *et al.*, 2024).

Des méthodologies et épistémologies singulières par recherche participative

Coconstruire une relation d'enquête participative suppose de parvenir à faire science en étant acteur du projet suivi. Il s'agit d'opter pour la validité scientifique du principe de co-construction des savoirs (Ison *et al.*, 2011). Par ce biais, le travail des chercheurs induit d'une part, une réflexivité sur l'articulation de savoirs expérimentiels et scientifiques, et d'autre part, leurs autonomies relatives et la nécessité d'interactions entre eux (Rhéaume, 2019a) pour co-construire des cadres d'enquête singuliers.

Explorer : définir des méthodes d'enquête

L'enquête que nous avons menée avec la Ferme des Volontoux réunit deux chercheurs aux tâches distinctes, un collectif de néo-paysans et une association d'édition indépendante spécialisée dans la diffusion de récits portant sur des pratiques et alternatives solidaires. Plusieurs méthodologies d'enquête qualita-

tive furent mobilisées : ethnographie, entretiens semi-directifs, mobilisations d'archives privées et familiales ou encore une démarche collaborative réflexive (Ghasarian, 2002) et de co-écriture avec les membres de la Ferme. Les néo-paysans, qui souhaitent alors réfléchir aux freins et leviers présents dans la configuration actuelle, valident l'ambition d'une ethnographie, qui permet l'observation de ces « impondérables de la vie quotidienne » (Malinowski, 1922, p. 62). Celle-ci a duré environ quatre mois, portant sur l'observation de réunions, d'événements (fête à la ferme, marchés, séminaires, etc.) et l'immersion au sein des activités agricoles, administratives et commerciales. Souhaitant que le récit soit au plus près de leur vécu, la structure embauche temporairement l'un des sociologues, en tant qu'ouvrier, rémunéré pour accomplir les tâches d'un salarié polyvalent. Cette présence s'inscrit dans une dimension critique sur la subjectivité des acteurs sociaux (chercheurs et paysans) (Rhéaume, 2019B), afin que la dynamique en place permette d'inscrire les chercheurs dans le projet démocratique de la Ferme.

Tandis que l'un des sociologues réalisait l'ethnographie et tissait des relations avec les réseaux associatifs et professionnels dans lesquels s'inscrit la Ferme, l'autre menait des entretiens, consultait les archives et accompagnait les réflexions en cours sur les questions de partage du foncier agricole. Le rôle et la place de chacun résultent de nombreuses négociations : entre sociologue-anthropologue expérimentée et jeune sociologue, notamment sur des pistes de problématiques, la répartition des rôles, des postures ainsi que des objets étudiés. Ensuite, il a été nécessaire de convenir des thèmes et des conditions de la recherche, entre les chercheurs et les néo-paysans, avant de se confronter à la matérialisation variable des différences de référencements socio-professionnels. La chercheuse chargée du travail d'archives, de documentation et d'entretien sur la Ferme et ses transformations bénéficia d'une distance physique plus importante avec le collectif, et par conséquent, avec les décisions sur les directions prises par le projet lors de rencontres informelles et micro-accords de principe. Les variations du temps passé sur place, de la participation aux activités agricoles et commerciales, ainsi que les liens qui se sont créés, ont pu générer des représentations d'engagements multiples dans le projet, en attribuant à chaque chercheur une légitimité différente.

D'une participation collective active à la mise en retrait des chercheurs

Ce n'est que par l'implication des chercheurs en tant « qu'actants » du développement du tiers-lieu (par la production de l'ouvrage et la diffusion de réflexions au long cours sur les projets de la Ferme observés), selon des temporalités plurielles, que cette recherche s'inscrit dans une participation citoyenne. Au fil des semaines, le projet d'écriture de l'ouvrage devient une activité propre à la Ferme, le collectif, en s'habituant à la présence de l'ethnographe et aux questionnements des chercheurs redéfinissant leur place (Wylie, 1968). C'est en s'emparant des savoirs expérimentiels

(Molinié, 2024) qui composent le quotidien de la structure qu'il a été possible de produire un récit et des résultats scientifiques sur l'organisation quotidienne de la Ferme et son fonctionnement. Dans ce cadre-là, la recherche participative produit un cadre d'analyse de nature hybride, alliant sphère académique et citoyenne, valable uniquement pour cette recherche. En témoignant de la complexité à tenir ensemble une posture de recherche engagée, des résultats académiques satisfaisants et des divers usages de la science par ses commanditaires, ce travail explicite la nécessité de se décaler et de s'adapter en permanence à la richesse de ce que fait la recherche de plein air, c'est-à-dire hors laboratoire confiné (Callon, Lascoumes et Barthes, 2001).

Enfin, une fois le récit publié, la diffusion de l'ouvrage fut laissée à l'entière charge des paysans et de l'association d'édition. Le distributeur dans leurs réseaux propres (librairies engagées, conférences, salons, etc.), ces derniers font ponctuellement appel aux chercheurs afin de participer aux événements (émissions radio-phoniques, présentations en librairie, interventions scolaires). Toutefois, la présence des auteurs est réduite au second plan, pour laisser la visibilité à la Ferme, témoignant d'un « lâcher prise » volontaire du devenir de l'ouvrage, qui appartient dorénavant à un univers hors académique. Un destin conforme au projet de recherche partagée, qui souhaitait la conception d'un outil actionnable articulant savoirs et pratiques citoyennes avec production de connaissances. Toutefois, ce choix répond d'un long cheminement pour les chercheurs que d'accepter que le savoir acquis dans une démarche de co-construction ne leur appartienne pas et que l'ouvrage puisse avoir une vie autonome.

Prise de recul sur l'expérience pour élargir la connaissance des tiers-lieux « nourriciers »

Partir d'une recherche en plein air permet de nourrir les réflexions épistémologiques et méthodologiques qui orbitent autour du travail en tiers-lieux. Mais si l'intrication des savoirs participe à une production singulière, cette relation entre science et société favorise par ailleurs une définition plus fine, car ancrée, des tiers-lieux « nourriciers ».

La recherche collaborative : une enquête expérientielle

La recherche collaborative est apparue comme une aubaine pour la Ferme. Les chercheurs, alors perçus dans un rôle de conseillers, sont mobilisés pour leurs compétences, qui présupposent d'éviter de retomber dans certains pièges organisationnels vécus par le passé. Un moyen de justifier une recherche collaborative établie en réponse aux attentes socio-professionnelles. À partir des retours sur leur histoire, leur fonctionnement et leur organisation, les néo-paysans ont su se réapproprier les

interprétations sociologiques menées par les chercheurs, notamment en les mettant à contribution dans les réflexions collectives, vis-à-vis de certains projets (foncier agricole, intégration des salariés dans les réunions de pilotage, etc.). En retour, les savoirs expérimentaux des néo-paysans ont permis d'enrichir les connaissances scientifiques sur la compréhension de leurs métiers, leurs enjeux et les réflexions portées sur des thèmes comme la pénibilité au travail, l'attention au vivant, le travail du sol, la mise en commun des outils de travail, etc. Des appréhensions qui participent de nouvelles manières de faire de l'agriculture, afin de reconstruire un quotidien politique en s'émancipant du modèle capitaliste pour tendre vers une révolution agri-écologique (Pruvost, 2022). Pour la co-écriture de cet ouvrage, plusieurs outils de participation furent étudiés. Diverses propositions furent avortées (ateliers d'écriture avec l'image à partir de dessins, reportages photographiques, écriture de sous-sections, etc.) par manque de temps et potentiellement, sentiments d'illégitimité par certains néo-paysans. Mais face à la volonté de mettre le collectif à contribution afin de parvenir à un travail collaboratif plus engageant, d'autres moyens et espaces d'échanges et de concertations ont été mis en place. D'abord, afin de replacer la symbolique de l'enquête dans une démarche d'action citoyenne, un atelier fut réalisé, sur base de volontariat, avec les salariés de la structure. L'exercice s'est déroulé dans le local officiel d'accueil, « l'espace tiers-lieu », fraîchement construit, inaugurant le lieu de son premier atelier participatif. Celui-ci reposait sur la réalisation de « nuages de mots³¹⁹ » à partir de réponses individuelles, émises vis-à-vis de questions portant sur les représentations des membres sur le collectif. Plusieurs débats ont émergé de cet atelier : conditions de travail, esprit du lieu, rapports de genre... En permettant d'aborder des points de vue inexprimés lors de l'ethnographie et de l'enquête, les nuages de mot ont formé un pan complet de l'ouvrage, ancrant l'expression des représentations des membres associés et des salariés, dialogues, verbatims et représentations. Ensuite, toujours sur la base du volontariat, les fermiers prirent la plume pour partager des témoignages personnels et la conclusion de l'ouvrage. Celle-ci se compose de récits individuels, portant sur des sujets de leurs choix : le travail en commun, les tensions, leur vision de l'agriculture de demain, etc. Si la plupart des propos apportent un regard confortant l'analyse proposée, certains témoignages forment d'intéressants retours sur le travail d'enquête (saisonnalité de l'ethnographie, relativisation des perceptions et des vécus, etc.). Une critique citoyenne des travaux de recherche qui vient remettre en perspective les hiérarchies de pouvoir et de savoirs (Juan, 2019).

319. <https://nuagedemots.co>

Des écritures participatives : un maillage pour co-construire des savoirs

Écrire à plusieurs mains est une des manières d'aboutir le travail mené et d'instruire de façon radicale les principes de co-construction des savoirs sur les tiers-lieux. Généralement, l'étape est réservée au chercheur, qui diffuse ses savoirs auprès de différents publics, vise à être validé par ses pairs (colloques, articles, ouvrages scientifiques) et évalué par les instances institutionnelles. La co-écriture tournée à la fois vers les communautés des tiers-lieux et le monde scientifique ne va pas de soi. L'écriture comporte des enjeux de pouvoir et de légitimation qui sont encore plus forts que ceux qui consistent à mener l'enquête avec les acteurs de tiers-lieux. Co-écrire implique de s'exposer professionnellement de façon différentielle. Pour les chercheurs, il s'agit d'accepter de se remettre au travail si les acteurs de terrain explicitent leur mauvaise compréhension des écrits (trop théoriques, jargonneux, etc.). De plus, il est possible que la communauté scientifique ne reconnaisse pas la méthode de production de connaissances si elle estime que celle-ci n'est pas assez critique ou distanciée, qu'elle se concentre trop sur la société civile et qu'elle ne s'aligne pas suffisamment sur les cadres académiques. Essayer de combiner et de symétriser les connaissances grâce à une rédaction et une validation collaborative représente un défi qui présente des enjeux distincts pour les diverses parties prenantes.

Il s'agit de considérer que le principe d'une co-écriture éclaire une volonté partagée de sortir de la zone de confort professionnelle de chacun. Les démarches de recherche aboutissant à une écriture participative ne sont pas les plus courantes, bien que l'on en retrouve dans certains travaux (Fournier de Crouy, *et al.*, 2023) car elles se doivent de prendre acte des diverses manières d'écrire (dessins, bandes dessinées, images animées, etc.) en fonction des publics auxquels la recherche s'adresse. Avec les acteurs de la Ferme, la phase d'écriture de l'ouvrage fut le produit de débats et discussions, mais une fois le récit construit, de nouvelles négociations ont eu lieu avec l'éditeur : conservation de normes d'écritures universitaires (références, définitions, etc.), ordre des chapitres, allègement du récit pour correspondre à un profil « tout public », compromis entre neutralité d'écriture et valorisation du collectif et de son projet, etc. De fait, des prémices du projet à la diffusion de l'ouvrage, la collaboration a nécessité diverses phases d'échanges et débats afin de produire un résultat convenant à l'ensemble des parties prenantes.

L'hybridation des savoirs : levier d'une définition des tiers-lieux

En somme, la recherche participative répond d'une reconfiguration des frontières entre savant et citoyen en ancrant les chercheurs dans l'action et en visibilisant les savoirs expérientiels des acteurs des tiers-lieux. Les différentes manières de concevoir et de mettre en œuvre ces démarches reposent sur l'établissement d'un

projet commun, résultat de diverses négociations, produit de réflexions portant sur les protocoles d'enquête en « situation », mais surtout issu d'un cadre d'analyse singulier et propre à chaque démarche participative. Que nous enseigne cette étude de cas sur les tiers-lieux « nourriciers » en général et surtout, quelle réflexion peut-elle mettre au travail sur leur différenciation ? Cette recherche avec une ferme collective permet-elle de réfléchir à la différenciation de types de tiers-lieux « nourriciers » ? Un élargissement ?

L'enquête présentée ici explore une forme d'hybridation des savoirs, intégrant leur nécessaire instabilité et l'inconfort qu'elle peut susciter, pour les différentes parties prenantes, au même titre qu'elle permet, sans doute, le renforcement d'un pouvoir d'agir distribué de façon différenciée. Cette recherche a permis, d'une part, d'acquérir de meilleures connaissances sur ce type de ferme collective, et d'autre part, de poursuivre la réflexion sur les résultats de recherches collaboratives. Pour le collectif de la Ferme, le travail a instruit une prise de recul par rapport à leur mode de fonctionnement, tout en rendant possible le partage de leurs expériences vers d'autres néo-paysans, à l'aide d'un livre propre à leur logique d'innovations permanente. Pour le public de lecteurs, celui-ci espère faire émerger de nouveaux types de connaissances. Sans doute reste-t-il à éclairer, entre autres, ce que produit la labellisation (Fabrique de territoires, Manufacture de proximité) pour des tiers-lieux chez les acteurs concernés.

406

Nous confortons la notion de « tiers-lieu nourricier » en les distinguant autour de deux configurations privilégiant les transitions écologiques (Gendron, 2015 ; Glémain, Billaudeau, 2022) : l'une porte sur des « tiers-lieux des transitions agri-alimentaires écologiques », quand l'autre configuration traite des « tiers-lieux de solidarité et de transition alimentaire ». Ces deux dénominations, désignent les tiers-lieux « nourriciers » aux croisements des dimensions des transitions agricoles et alimentaires (Rouillé d'Orfeuil, 2018). La constitution des « tiers-lieux des transitions agri-alimentaires écologiques » ne se réalise pas dans une temporalité éphémère (Maurines, 2024 ; Grenier *et al.*, 2020) ; les recherches menées sur des fermes collectives³²⁰ montrent que celles-ci sont animées par la viabilité de leur projet. L'une des caractéristiques de la viabilité et celle d'instruire une temporalité longue pour animer et développer leur projet de ferme. Ces « tiers-lieux des transitions agri-alimentaires écologiques », qui reposent donc sur le développement et le maintien de l'agriculture biologique et paysanne dans les territoires, portent attention aux relations entre humains et non-humains.

Dans les territoires ruraux ou péri-urbains, ces structures se focalisent davantage sur la production agri-écologique, en se positionnant dans une activité économique

320. C'est le cas dans différents tiers-lieux organisé autour d'une ferme comme le Centre Agroécologique « La Rivoire » (42), le 100^e Singe (31), la ferme des Volonteux (26), la Martinière (42).

alternative à l'agro-industrie, notamment en fermes collectives (Posta et Maurines, 2023 ; Hevezi, 2022) : comme c'est le cas avec la Ferme des Volontoux. Il peut s'agir aussi d'espaces qui concentrent une pluriactivité, où la production agricole n'est qu'une des dimensions et où cohabitent, par exemple, des espaces de formation, des ateliers de développement personnel, des événements agri-culturels, etc.

Cependant la configuration en « tiers-lieux de solidarité et de transition alimentaire » reprend la catégorie répertoriée par une recherche-action participative menée par le LERIS avec le réseau InPACT (2019-2021). Celle-ci a exploré des tiers-lieux « nourriciers » à l'échelle de six territoires, en s'intéressant aux problématiques d'accès à l'alimentation des personnes en situation de précarité (Sherrer, 2022). Ce type de tiers-lieux, corroboré par différents travaux sur l'émergence de projets de sensibilisation, de distribution et de consommation alimentaire de produits dits « de qualité » auprès de publics en situation de vulnérabilités, a pour objectif de lutter contre les injustices alimentaires. Il vise à favoriser des processus de démocratisation alimentaire et le pouvoir d'agir citoyen (étudiants, migrants, habitants de quartiers populaires, personnes âgées et/ou isolées) (Maurines, 2024). Il s'agit de constituer des collectifs stables pour changer les pratiques alimentaires et sécuriser les publics vulnérables. Sur les « tiers-lieux de solidarité et de transitions alimentaires » urbains, les chercheurs et acteurs du tiers-lieux peuvent parfois se former aux méthodes de l'éducation populaire. Ces méthodes participatives sont mobilisées pour associer des publics dits « éloignés » des questions d'alimentation de qualité. Un autre type de transfuge de savoir-faire est visible, celui de la réappropriation de méthodes classiques d'enquête qualitative et quantitative par les acteurs de terrain. Il en va de même pour la méthodologie de recherche du « *food transect*³²¹ » (Buyck, 2019) largement utilisée dans les tiers-lieux et autres structures collectives porteuses des transitions alimentaires et ce, sans présence obligatoire des chercheurs.

Conclusion. Les tiers-lieux « nourriciers » : d'un objet incertain à la recherche d'une symétrie entre sciences et sociétés

Le concernement (Brunel, 2008) en faveur des tiers-lieux « nourriciers » est en hausse depuis 2010, favorisé par les crises sanitaires et environnementales. Toutefois, la dénomination de tiers-lieux « nourriciers » reste floue, variable et non stabilisée quelles que soient les parties prenantes qui instruisent son développement (associations, chercheurs, fondations, etc.). En croisant les recherches existantes avec l'enquête auprès de la Ferme des Volontoux, nous avons proposé deux configurations : « Solidarité et transitions alimentaires » et « Transitions agroalimentaires

321. Food transect : méthode de recherche participative constituée à partir d'une marche d'observation. L'enquête est menée sur un territoire délimité à partir d'un tracé et invite ensuite à un retour d'expérience individuelle et collective qui donne lieu à un débat collaboratif.

écologiques ». Ces configurations, selon nous, résument les résultats de la recherche et reflètent les pratiques des tiers-lieux « nourriciers » qui s'engagent dans la mise en œuvre de transitions dans les zones urbaines et rurales.

Les recherches participatives forment ainsi un support privilégié de compréhension des tiers-lieux « nourriciers » en tant qu'espaces d'expérimentations multiples. Ces initiatives nécessitent, selon nous, une posture d'investigation qui incite les chercheurs à prendre part à leur objet d'étude. Le processus de recherche collaborative qui sous-tend l'élaboration de notre ouvrage sur ce tiers-lieu « nourricier » que constitue la Ferme nous permet de confirmer, à l'instar de Juan (2021), que le chercheur doit s'engager dans une démarche réflexive constante et en constante évolution. Par l'adaptation des postures, des méthodes et des réflexions, les chercheurs réinterrogent leur place, leur rôle dans la recherche et sur les effets que celles-ci produisent. Un protocole qui vient questionner les standards de production scientifique du fait d'une pluralisation des systèmes de savoirs aux logiques d'une « finalité émancipatrice-militante ».

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aigron, C. (2020). « La terre comme commun », Coopérative tiers-lieux, *Revue sur les Tiers-lieux*, 6.
- Bazin, H. (2018). « Récit d'une recherche-action en situation », *Cahiers de l'action*, p. 51-52.
- Birlouez, E. (2019). « L'évolution de la perception de la qualité alimentaire », *INRAE Productions Animales*, 32(1), p. 25-36.
- Boucas, Y. (2023). *À rebours des Tiers-Lieux. Enquête sociologique sur le pouvoir d'agir en Tiers-Lieux*. Mémoire de Master 2 Recherches en Commun et Transitions territoriales (dir.) B. Maurines, Université Lyon 2, 256 p.
- Brunel, P. (2008). « De l'usage raisonné de la notion de « concernement » : mobilisations locales à propos de l'industrie nucléaire », *Natures Sciences Sociétés*, 16(4), p. 317-325.
- Burret, A. (2021). « La politisation des tiers-lieux », *Multitudes*, 83, p. 208-214.
- Buyck, J. (2019). « Une méthode innovante de recherche participative : le food-transect », *L'agriculture urbaine, quelle place dans le système alimentaire grenoblois?*, Grenoble, France.
- Carrel, M. (2013). *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, Lyon, ENS Éditions.
- Chateauraynaud, F. & Debaz, J. (2019). « Agir avant et après la fin du monde, dans l'infinité des milieux en interaction », *Multitudes*, 76, p. 126-132.
- Callon, M., Lascoumes, P. & Legales, Y. (2001). *Agir dans un monde incertain*, Paris, Seuil.
- Coopérative Tiers-lieux (2020). *Revue sur les Tiers-lieux*, 6, 40 p.
- Desclaux, D. (2021). « Le temps dans les recherches participatives », *Rapport Inrae-Novae, Sciences et Recherches participatives à l'Inrae, numéro spécial*, 1, p. 102-108.
- Deverre, C. & Lamine, C. (2010). « Les systèmes agroalimentaires alternatifs. Une revue de travaux anglophones en sciences sociales », *Économie Rurale*, 317, p. 57-73.
- Fournier de Crouy, N., Martin, C. & Raguenaud, G. (2023). « Tiers-lieux : des espaces pour expérimenter les transitions socio-environnementales », *XXIII^e Congrès de la SFSIC « La numérisation des sociétés »*, Société française des sciences de l'information et de la communication (SFSIC); Médiations informations communication arts (Mica, Université de Bordeaux). Juin, France.
- Gendron, C. (2015). « Sociologie de la transition : quelle société post-écologique? », *Cahier de recherche sociologique*, p. 58.

- Ganne, B. & Glysi-Safa (2015). *Les creux du social – de l'indéterminé dans un monde se globalisant*, Paris, L'Harmattan.
- Ghasarian, C. (2002). *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Armand Colin.
- Glémain, P., Billaudeau, V. (2022). « Les tiers-lieux de transition sociétale en région Ouest de la France : penser un "transitio-mètre" pour comprendre leurs effets transitionnels au niveau local », *Norois*, 3-4, 264-265, p. 139-155.
- Granchamp, L., Lamine, C., Berthomé, G.-E.-K., Tuscano, M. & Jenatton, M. (2023). « Démocratie alimentaire et approches sensibles dans la transition écologique », *Lien social et Politiques* : « L'alimentation, un enjeu de justice sociale : mouvements alimentaires, politiques publiques et inégalités », 90, p. 377-399.
- Grenier, C., Ibrahim, R. & Duprat, L. (2020). « Comment organiser un tiers-lieu éphémère pour favoriser l'émergence d'innovations institutionnelles ? Le cas d'un pôle d'opérateurs de services à domicile », *Innovations*, 61(1), p. 89-115.
- Houiller, F. (2016). « Les sciences participatives en France, état des lieux, bonnes pratiques et recommandations », Rapport de la mission Sciences Participatives, 63 p.
- Ison, R., Collins, K., Colvin, J., Jiggins, J., Roggero, P. P., Seddaiu, G., Steyaert, P., Toderi, M. & Meziere, D. (2021). Sciences et Recherches participatives à l'Inrae, rapport Inrae-Novaenuméro spécial 01, 145 p.
- Juan M. (2021). « Les recherches participatives à l'épreuve du politique », *Sociologie du travail*, [En ligne], vol 63(1), mis en ligne le 1^{er} mars, consulté le 12 avril.
- Lallement, M. (2015). *L'Âge du faire. Hacking, travail, anarchie*, Paris, Seuil.
- Lamine, C. & Chiffolleau, Y. (2012). « Reconnecter agriculture et alimentation dans les territoires : dynamiques et défis », *POUR*, 3-4(215-216), p. 85-92.
- Malinowski, B. (1963). *Les Argonautes du Pacifique occidental*, Paris, Gallimard.
- Martin, C. & Pereira, C. (2021). « Les tiers-lieux, espaces d'expérimentation du commun ? », *Territoires contemporains, l'essor des biens communs. Une analyse pluridisciplinaire des communs*, 15 p. [En ligne]. <<https://hal.science/hal-03518084>>
- Maurines, B. (2024). « Les communautés agri-alimentaires viables, un renouvellement des communs ? », *Vertigo*, « Écologisation de l'agriculture et de l'alimentation : renouvellement et perspective pour la sociologie de l'environnement », hors-série, 39.
- Molinié, M. (2024). « Gais savoirs et savoirs malins : les savoirs expérimentiels selon celles et ceux qui les vivent et les fabriquent », *Rhizome*, 88-89, p. 25-33.
- Posta, N. & Maurines, B. (2023). *Aux champs les Volonteux. Une ferme collective, un tiers-lieu nourricier*, Valence, Éditions Repas, coll. « Pratiques utopiques ».
- Pruvost, G. (2022). « La démocratie du faire », Expérimentations démocratiques, pratiques, institutions, imaginaires, Presses Universitaire du Septentrion, p. 29-42.
- Rhéaume, J. (2019a). « Savoir(s) », dans Delory-Momberger, C. (dir.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Toulouse, Érès, coll. « Questions de société », p. 155-157.
- Rhéaume, J. (2019b). « Pouvoir d'agir », dans Delory-Momberger, C. (dir.), *Vocabulaire des histoires de vie et de la recherche biographique*, Toulouse, Érès, coll. « Questions de société », p. 127-129.
- Rouille d'Orfeuil, H. (2018). *Transition agricole et alimentaire, la revanche des territoires*, C. Leopold Mayer, IRG.
- Sherrer, P. (2022). « Des tiers-lieux au service de nouvelles solidarités alimentaires », *Cahiers de l'action*, 58(1), p. 16-26.
- Wylie, L. (1968). *Un village du Vaucluse* (trad. de l'anglais par Céline Zins), Gallimard, Paris.
- Zielinski, M. (2021). *Ouvrir les dispositifs environnementaux : Tiers-lieux, livings labs des opportunités pour les sciences ouvertes*. Mémoire de Master 2 Socio-anthropologie appliquées au développement local (dir.) Florian Charvolin, Université Lyon 2.

LES CONTRIBUTEURS DE L'OUVRAGE

Coordination et direction de la publication

RÉMY SEILLIER

Directeur général adjoint de France Tiers-Lieux. Il explore les relations entre formes d'action collective et action publique, notamment suite à son passage au sein de la cellule innovation du Commissariat général à l'Égalité des Territoires de 2017 à 2019, où il participe au développement des politiques nationales de soutien aux tiers-lieux. Il est co-auteur des rapports « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » (2018) et « Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir » (2021). Il a participé en 2019 à la création de l'association de préfiguration nationale de soutien aux tiers-lieux, devenue Association Nationale des Tiers-Lieux, ainsi qu'à la création en 2022 du GIP France Tiers-Lieux.

Au sein du GIP France Tiers-Lieux, il s'occupe des enjeux de transformation de l'action publique par les tiers-lieux et de la R&D. Il participe à la conception de dispositifs et programmes pour répondre aux besoins des tiers-lieux, faciliter leur développement et garantir leur pérennité.

CÉCILE GAUTHIER

Chargée de mission recherche à l'Observatoire de France Tiers-Lieux, docteure en géographie, urbanisme et aménagement du territoire, chercheuse associée au Laboratoire du Ladyss Paris 1 Panthéon – Sorbonne.

Elle interroge dans sa thèse les conditions d'implication des habitants et les territorialités associées au sein de trois tiers-lieux dits « participatifs » de la Métropole du Grand Paris, notamment Vive les Groues à Nanterre où elle est encore aujourd'hui présidente de l'association.

Au sein de France Tiers-Lieux, elle coordonne la récolte et l'analyse de données sur les tiers-lieux à l'échelle nationale en concertation avec les acteurs de l'écosystème, contribue au développement de projets de recherche avec des chercheurs et praticiens, participe aux réflexions et travaux sur l'évaluation des effets des tiers-lieux (Commune Mesure notamment), et anime la communauté de la recherche sur les tiers-lieux autour de webinaires ou encore de rencontres comme les « Doctoriales » à destination de jeunes chercheurs et de tiers-lieux de recherche.

Comité d'orientation et scientifique

ALICE CANABATE

Chargée de projet – Programme Nouveaux Lieux – Nouveaux Liens à l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, docteure en sociologie et chercheure associée au Laboratoire de changement social (LCSP) de l'Université Denis Diderot.

LAURENT GARDIN

Maître de conférences en sociologie à l'Université Polytechnique, co-président de la Chaire Nord-Pas de Calais en économie sociale et solidaire et soutenabilité des territoires.

MÉLISSA GENTILE

Co-Directrice de la Coopérative des tiers-lieux en Nouvelle Aquitaine.

MATEI GHEORGHIU

Docteur en sociologie et membre du comité scientifique du Réseau français des Fablabs.

CHRISTINE LIEFOOGHE

Maîtresse de conférences en géographie à l'Université de Lille au laboratoire TVES.

ROMAIN PASQUIER

Directeur de recherche au CNRS, Laboratoire Arènes – Chaire « Territoires et mutations de l'action publique », Sciences-Po Rennes / Direction de la recherche.

MAGALI TALANDIER

Professeure à l'Université Grenoble-Alpes et au laboratoire Pacte.

ISABELLE TURMAINE

Chargée d'analyses territoriales, Département investissements d'avenir et analyse territoriale, Sous-direction territoires, société et savoirs, Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

HÉLÈNE VARLET

Programme de l'ADEME d'actions de recherche concerté « dynamiques sociales et économiques territoriales ».

Membres contributeurs

MARTINE AZAM

Docteure en sociologie, maîtresse de conférences à l'université Toulouse Jean Jaurès, membre du LISST CERS et du collège scientifique de Scool, elle travaille notamment sur les trajectoires artistiques, sphères et processus de reconnaissance, insertion dans les marchés de l'art, les friches créatives, tiers-lieux et l'action collective dans les collectifs alternatifs, les territoires, identités locales.

HUGUES BAZIN

Chercheur indépendant en sciences sociales et fondateur du Laboratoire d'Innovation Sociale par la Recherche-Action (LISRA) et chercheur associé à la MSH Paris-Nord.

YANN BERGAMASCHI

Fondateur de la Fabrique des santés. Il anime un webinaire mensuel sur le « Faire tiers-lieux en santé » depuis le printemps 2022 et coordonne La Conviviale, un tiers-lieu de santé qu'il a co-fondé à Montreuil (93).

ISABELLE BERREBI-HOFFMANN

Sociologue et directrice de Recherche au CNRS, au sein du Lise (Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique).

413

RAPHAËL BESSON

Directeur de Villes Innovations, chercheur associé au laboratoire PACTE-CNRS et co-fondateur du Laboratoire d'usages culture(s)-art-société (LUCAS). r.besson@villes-innovations.com

ÉTIENNE BOU ABDO

Docteur en aménagement de l'espace et urbanisme à l'Université du Littoral Côte d'Opale et à l'Université Catholique de Louvain.

CAMILLE BRETON

Doctorante en sociologie à Bordeaux, laboratoires PAVE (ENSAP Bordeaux) et Centre Émile Durkheim (Sciences Po Bordeaux). Sa thèse financée par le Ministère de la Culture sur les tiers-lieux ruraux de Nouvelle-Aquitaine est dirigée par Olivier Chadoin. Elle participe également au programme TiLTeR dirigé par Patrice Tissandier. camille.breton@bordeaux.archi.fr

JULIEN BRUNIER

Médecin microbiologiste, responsable SSE-RSE et membre actif d'associations travaillant à la transition environnementale en santé. Il enseigne sur les notions de communs en santé à l'École des Hautes Études en Santé Publique. julien.brunier@yahoo.fr

ANTOINE BURRET

Sociologue, spécialiste des tiers-lieux. Il a publié la première thèse doctorale ainsi que le premier ouvrage en langue française dédiés à ce concept. Il a contribué à de nombreux tiers-lieux emblématiques et à des réseaux structurants. En novembre 2023, il a publié son dernier ouvrage intitulé *Nos tiers-lieux. Défendre les lieux de sociabilité du quotidien*.

JULIE CHAMPAGNE

Coordnatrice et membre du réseau des CREFAD et du CELAVAR Auvergne Rhône-Alpes.

NATHALIE CHAUVAC

Docteure en sociologie, sociologue à la coopérative de recherche Scool et maîtresse de conférences associée à l'université Toulouse Jean Jaurès, membre du LISST CERS, elle s'intéresse plus particulièrement aux dynamiques relationnelles, aux questions de trajectoires personnelles ou collectives, et aux recherches participatives.

KAREN CHRISTENSEN

Journaliste, éditrice et autrice d'ouvrages notamment « La maison écologique » (Home Ecology, 1989). Son projet principal en ce moment est une réédition augmentée de l'ouvrage de Ray Oldenburg de 1989 : *The Great Good Place : Havens and Hangouts at the Heart of Community*, qui sortira en juin 2025.

LAURENCE CLOUTIER

Docteure en sociologie, et ingénieure, elle étudie les questions d'innovation, et les dynamiques des écosystèmes entrepreneuriaux en France et au Québec, dans le cadre de la coopérative de recherche Scool.

ISABELLE COLOMBET

Médecin, enseignant chercheur indépendante (MCU-PH Université Paris Cité en disponibilité) sur les services de santé et l'organisation des soins.

FANNY COTTET

Docteure en géographie de l'Université Paris 1, au laboratoire Géographie-cités. Elle a réalisé sa thèse CIFRE à Plateau Urbain. Son travail porte sur l'accès au fon-

cier et à l'immobilier dans les marchés tendus des acteurs de l'ESS et des tiers-lieux.
fanny.cottet@parisgeo.cnrs.fr

SALOMÉ COUSINIÉ

Doctorante en science politique au Laboratoire Triangle à l'Université Lyon 2.

CÉLINE DE MIL

Doctorante à l'Université Louis Lumière Lyon 2, au laboratoire Environnement Ville et Société. Elle a réalisé sa thèse CIFRE au sein de l'agence d'architecture Encore Heureux. Son travail porte sur les modalités d'émergence d'espaces relevant de l'alternatif. celine.de-mil@univ-lyon2.fr

HERVÉ DEFALVARD

Maître de conférences HDR en économie au laboratoire Erudite (EA 437) à l'Université Gustave Eiffel. Ses thématiques de recherche portent sur l'économie sociale et solidaire et les communs sociaux. Il est responsable de la mention de master ESS, de la chaire ESS – UPEM, de la licence pro GOESS et membre du CAG du Réseau interuniversitaire ESS. Il travaille depuis de nombreuses années avec différents tiers-lieux sur les communs et les coopérations territoriales notamment les Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE).

GWENOLA DRILLET

Coordnatrice générale du tiers-lieu de recherche l'Hôtel Pasteur à Rennes.

LOUIS DUPUY

Économiste, chef de projet économie de la soutenabilité à l'APESA, Centre technologique au service des Transitions <<https://www.apesa.fr/qui-sommes-nous>>

INGRID FASSHAUER

Maîtresse de conférences à l'Université Gustave Eiffel et au laboratoire Dicen-IdF. Elle est l'auteure de plusieurs articles et chapitres d'ouvrages sur les tiers-lieux.

LAURENT GARDIN

Maître de conférences en Sociologie au Laboratoire de Recherche Sociétés & Humanités (LARSH) à l'Université Polytechnique des Hauts-de-France.

CONSTANCE GARNIER

Docteure en sciences de gestion, ancienne déléguée générale du RFFlabs et Responsable Grande Cause Numérique à la Fondation de France.

ADRIEN GAUTIER

Artisan et ingénieur, Adrien est aujourd'hui gérant de Makers & co, après avoir présidé la partie professionnelle du *fablab* Artilect. Il développe aujourd'hui le Laboratoire Organique de Lustrar et est investi dans plusieurs tiers-lieux dont le Roselab, et le FIL porté par les Imaginations Fertiles.

PASCAL GLÉMAIN

Maître de conférences-HDR en économie et management des OESS et de la soutenabilité, Université Rennes 2, chercheur permanent dans l'UMR 6590 CNRS-ESO Rennes, membre de la Société Française d'Économie Écologique (SOFEE). pascal.glemain@univ-rennes2.fr

MATHILDE GOUTEUX

Doctorante Cifre en gestion, Aix Marseille Université, CNRS, LEST, Aix-en-Provence, France. mgouteux@gmail.com

PAULINE JUVENEZ

Docteure en sciences de l'éducation (CREN, Université de Nantes, 2021), travailleuse sociale en IMPro et contributrice au réseau régional des Hauts-de-France la Compagnie des Tiers-Lieux. Intérêts : Art / handicap / tiers-lieux / reconnaissance. pauline.juvenez@gmail.com

MYRIEM KADRI

Doctorante en Cifre en sociologie au Laboratoire ER 7338 PLEIADE à l'Université Sorbonne Paris Nord et au Laboratoire CLERSE à l'Université de Lille.

LEÏLA KEBIR

Professeure associée et directrice adjointe à l'Institut de géographie et durabilité à l'Université de Lausanne.

AMANDINE LEBRUN

Doctorante en sciences de l'information et de la communication à l'Université Côte d'Azur au sein du Laboratoire TransitionS (Institut Méditerranéen du Risque de l'Environnement et du Développement Durable) et coordinatrice du réseau Sud Tiers-Lieux. Elle travaille sur l'imaginaire du commun dans les tiers-lieux et leur potentiel de transformation ontologique. amande.lebrun@gmail.com

MAXIME LECOQ

Doctorant en sociologie et anthropologie à l'École des Hautes études en santé publique à Rennes et en Cifre à la coopérative Coop'Eskemm. maxime@coopeskemm.org

ÉVELYNE LHOSTE

Chargée de recherche INRAE, UMR Lisis Laboratoire Interdisciplinaire Science Innovation Société. evelyne.lhoste@inrae.fr

MATINA MAGKOU

Chercheuse associée au SIC.Lab de l'Université Côte d'Azur. Sa recherche sur les tiers-lieux culturels (post-doc ANR-15-IDEX-01) lui a permis une approche comparative de recherche de terrains variés (France, Espagne, Italie, Grèce, Brésil et l'Afrique du Sud). Ses thèmes de recherche sont les politiques culturelles, les organisations dans les industries culturelles et créatives et la coopération culturelle. mmagkou@gmail.com ; stamatina.magkou@univ-cotedazur.fr

MEVEN MARCHAND GUIDEVAY

Chargé de projets au sein du tiers-lieu de recherche et association PiNG à Nantes.

CLÉMENT MARINOS

Maître de conférences en économie, membre du Laboratoire d'Economie et de Gestion de l'Ouest (LEGO – EA2652) Université Bretagne Sud. Les axes de recherches de Clément Marinos portent sur l'organisation en réseau des organisations et des territoires. Il est l'un des responsables scientifiques du projet PERI#WORK, soutenu par l'ANR, qui étudie les espaces collaboratifs de travail en périphérie. Il publie régulièrement dans des revues consacrées aux sciences régionales et à l'économie territoriale (RERU, GES, etc.). clement.marinus@univ-ubs.fr

417

CORINNE MARTIN

Maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication au Centre de recherche sur les médiations (Crem) à l'Université de Lorraine.

BÉATRICE MAURINES

Professeure de sociologie, Université Lumière Lyon 2 et membre du Centre Max Weber (UMR 5283), ses recherches portent sur les systèmes agri-alimentaires alternatifs et la réparation des environnements dégradés. beatrice.maurines@univ-lyon2.fr

LAURE MICHAUD

Doctorante en géographie et aménagement de l'espace au Laboratoire Habiter à l'Université Reims Champagne-Ardenne.

PASCAL NICOLAS-LE STRAT

Sociologue, professeur en sciences de l'éducation, Université Paris 8 Vincennes Saint-Denis, responsable de « Territoires en expérience(s) » (Campus Condorcet, La Plaine Saint-Denis).

JEAN-YVES OTTMANN

Docteur et HDR en sciences de gestion, chercheur, consultant et enseignant du supérieur. Il a publié dans de nombreuses revues académiques et étudie les nouvelles formes d'emploi et le travail indépendant qualifié. jean-yves@jyoconseil.com

LUCILE OTTOLINI

Docteure en sociologie, membre associée de l'UMR Lisis et dirige la société HC-Ecrac. Elle conduit des enquêtes sur la protection de l'enfance, les recherches participatives et la justice sociale dans les tiers-lieux. Elle est également co-fondatrice du tiers-lieu Odile en Bonne Santé.

ÉMILIE PAMART

Maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à Avignon Université. Chercheure au Centre Norbert Elias (UMR 8562), elle est chargée de la co-animation de la thématique Culture et médiations. Ses recherches portent sur les mutations de la culture et le processus d'institutionnalisation des formes culturelles, avec un intérêt particulier porté sur les lieux culturels hybrides, les politiques culturelles ainsi que sur les publics (participation culturelle, évaluation de l'action culturelle, etc.). emilie.pamart@univ-avignon.fr

418

MAUD PELISSIER

Maîtresse de conférences HDR en sciences de l'information et de la communication au Laboratoire de recherche IMSIC (Institut Méditerranéen en Sciences de l'information et de la communication), laboratoire Univ Toulon-AMU. Ses travaux de recherche s'inscrivent dans le champ de l'économie de la culture. Elle a publié récemment un ouvrage sur les communs culturels dans l'environnement numérique (Ed. Iste Wiley) et coordonne des programmes de recherche sur les tiers-lieux culturels. maud.pelissier@univ-tln.fr

NICOLAS POSTA

Doctorant en sociologie à l'Université Lumière Lyon 2 et membre du Centre Max Weber (UMR 5283), ses travaux portent sur les enjeux de transition agroécologique de la viticulture en Vallée du Rhône et les alternatives agricoles. n.posta@univ-lyon2.fr

FABRICE RAFFIN

Sociologue, maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne au Laboratoire Habiter le Monde. Il est l'auteur de l'ouvrage Berlin, Genève, Poitiers – Friches industrielles – Un monde culturel européen en mutation (2007), Éditions l'Harmattan et co-auteur des ouvrages (Un) Abécédaire des Friches (2023) – (coor-

donné par M.P. Bouchaudy et F. Lextrait), Éditions Sens et Tonka ; Factories of the imagination (2000, coordonné par F. Bordage) – Éd. de l'Imprimeur.

ÉLODIE REQUILLART

Doctorante Cifre en géographie et esthétique, Textes et Culture, Université d'Artois. elodierequillart@gmail.com

EMMANUEL RIVAT

Docteur en philosophie et science politique et co-fondateur de l'Agence Phare.

MATHIAS ROUET

Directeur des études au sein de la Coopérative Plateau Urbain.

ANTOINE RUIZ SCORLETTI

Historien, et spécialiste de la communication par ses formations initiales, il a participé à de nombreuses enquêtes (recensement France Tiers-Lieux, questionnaires livre Blanc RFFLabs, questionnaires universitaires). Il est aujourd'hui également à la tête du Roselab après l'avoir co-fondé.

AMÉLIE TEHEL

Amélie Tehel est docteure en sciences de l'information et de la communication, après un post-doctorant à Science Po Rennes (chaire TMAP, laboratoire Arènes UMR6051) elle est désormais Déléguée Générale du RFFLabs. amelie.tehel@gmail.com

419

PATRICE TISSANDIER

Géographe, enseignant-chercheur à l'université Bordeaux Montaigne et à l'UMR PASSAGES. Il mène actuellement le programme de recherche « TiLTeR : Tiers-lieux, territoires et réseaux », financé par le Région Nouvelle-Aquitaine, visant à investiguer l'articulation entre proximité spatiale et réticulaire. patrice.tissandier@cnrs.fr

FRÉDÉRIC WALLET

Co-directeur du programme de recherche TETRAE à l'INRAE.

Composition : Le Bord de L'eau éditions

Cet ouvrage a été achevé d'imprimer en juillet 2025
pour le compte des éditions Le Bord de l'eau
par Présence graphique (37260 Monts).

Dépôt légal : Septembre 2025

Imprimé en France

La multiplication des tiers-lieux sur les territoires, passant de 1 800 en 2019 à 3 500 en 2023, témoigne d'un fort engouement pour ces formes d'initiatives citoyennes. Mais que sait-on vraiment des tiers-lieux ?

Depuis une décennie, la recherche s'est penchée sur ce phénomène, produisant de nombreuses analyses qui en explorent les multiples facettes.

Ces Cahiers de Recherche, coordonnés par l'Observatoire de France Tiers-Lieux, réunissent une vingtaine d'articles signés par des chercheurs et des acteurs impliqués dans le développement des tiers-lieux. Ce recueil offre un panorama à 360 degrés de l'état actuel de la recherche sur les tiers-lieux, en croisant des disciplines variées et des approches complémentaires. De la généalogie du concept, hérité des « third places » de Ray Oldenburg, aux contributions contemporaines sur les tiers-lieux culturels, en santé ou dans les territoires ruraux, cet ouvrage offre pour la première fois une vision d'ensemble du phénomène.

Découvrez comment la recherche s'est saisie des tiers-lieux.

Venez explorer les définitions, les rôles et les effets des tiers-lieux : expérimentations locales, dynamiques de transformation sociale, laboratoires de la transition écologique ou leviers d'une réinvention de l'action publique ?

Plongez au cœur des questionnements qui traversent les tiers-lieux et ceux qui les étudient : des modèles économiques traditionnels ou approches par les communs ? institutionnalisation ou récupération ? pourquoi autant de réseaux de tiers-lieux ? quels impacts territoriaux ? lutter contre la gentrification ou y contribuer ? peut-on faire de la recherche en tiers-lieux ?

À la fois laboratoire d'idées et outil pour penser l'avenir, ce recueil se présente comme une ressource essentielle pour quiconque s'intéresse à l'évolution et aux enjeux des tiers-lieux.

L'Observatoire de France Tiers-Lieux analyse, produit et diffuse des connaissances sur les tiers-lieux, à destination des acteurs des tiers-lieux, de leurs partenaires et des décideurs publics. Il repose sur une dynamique collective impliquant des experts pluriels : chercheurs, praticiens, journalistes, acteurs publics, réseaux régionaux et thématiques.

Prix : 16 €

ISBN : 9782385191368



www.editionsbdl.com

France
**TIERS
LIEUX**

**LE BORD
DE L'EAU**
tiers-lieux